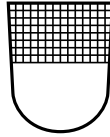


Canton de Fribourg

Compte rendu
du Conseil d'Etat
du Canton de Fribourg

Année 2005



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction
de l'instruction publique,
de la culture et du sport

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Direction	5	5. Ecole primaire, partie alémanique	20
1. Législation	5	6. Cycle d'orientation, partie francophone ..	22
2. Généralités	5	7. Cycle d'orientation, partie alémanique ..	23
3. Conférences intercantionales des Directrices et Directeurs	7	8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires	24
		9. Echanges scolaires	27
I. Secrétariat général	8	V. Enseignement secondaire du deuxième degré	27
1. Généralités	8	1. Généralités	27
2. Contentieux en matière scolaire	8	2. Collège Saint-Michel	29
3. Collaboration intercantonale	8	3. Collège Sainte-Croix	31
		4. Collège de Gambach	32
II. Service des ressources	9	5. Collège du Sud	34
1. Généralités	9	6. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)	36
2. Ressources humaines	9	7. Gymnase intercantonal de la Broye	37
3. Constructions scolaires	10		
4. Transports scolaires	10	VI. Service des affaires universitaires ..	39
5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	10	1. Politique universitaire	39
6. Conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves	10	2. Formation des enseignants	40
		3. Haute Ecole spécialisée	40
III. Office cantonal du matériel scolaire	11		
1. Généralités	11	VII. Haute Ecole de santé – Ecole du personnel soignant	41
2. Activités	11	1. Organe	41
3. Commission de surveillance	11	2. Les programmes	41
4. Personnel	12	3. Filière infirmières HES	42
5. Vers l'extérieur	12	4. HES-SO Fribourg: collaboration et qualité	43
		5. Programme technicien et technicienne en salle d'opération (TSO)	43
IV. Services de l'enseignement obligatoire	13	6. Programme aide soignant-e	43
1. Généralités	13	7. Programme assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)	43
2. Ecole enfantine, partie francophone	16	8. Lieux de la pratique – Stages	44
3. Ecole enfantine, partie alémanique	17		
4. Ecole primaire, partie francophone	18		

9. Personnel	44	XIII. Service de la culture	56
10. Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication	44	1. Promotion de la culture	56
VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP) ..	44	2. Archives de l'Etat	58
1. Généralités	44	3. Bibliothèque cantonale et universitaire ..	61
2. Secteur «Formation initiale»	45	4. Conservatoire	68
3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»	45	5. Musée d'art et d'histoire	71
4. Centre fri-tic	47	6. Musée d'histoire naturelle	73
IX. Université	48	7. Château de Gruyères	75
1. Etudiants	48	8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont	76
2. Organes centraux	48	9. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle ..	76
3. Corps professoral	49	10. Musée romain de Vallon	76
4. Organisation des études	49	XIV. Service archéologique	77
5. Finances	49	1. Généralités	77
6. Constructions et locaux	49	2. Fouilles et études de bâtiments	77
7. Quelques faits marquants	49	3. Prospections, sondages et surveillance de travaux	77
X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	50	4. Collaboration avec le Service des biens culturels	77
1. Orientation professionnelle	50	5. Collaboration avec le Service des cons- tructions et de l'aménagement (SeCA) ..	78
2. Formation des adultes	51	6. Travaux postfouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire	78
XI. Subsidés de formation	52	7. Autres activités	80
1. Commission des subsidés de formation	52	XV. Service des biens culturels	82
2. Bourses	52	1. Recensements des biens culturels	82
3. Prêts de formation	53	2. Mesures de protection	82
XII. Service du sport	54	3. Conservation des biens culturels	82
1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique	54	4. Documentation sur le patrimoine	83
2. Education physique (école)	54	5. Publications et actions de sensibilisation	83
3. Jeunesse + Sport	54	6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises	83
4. Sport-Toto	55	7. Commissions	84
		8. Gestion par mandat de prestations (GMP)	84
		9. Analyse des subventions	84

Direction

1. Législation

1.1 Lois et décrets

Décret du 2 février 2005 relatif à l'acquisition de la propriété du Collège de Gambach et à l'octroi d'un crédit d'études en vue d'un réaménagement des bâtiments et d'une nouvelle construction.

Décret du 7 septembre 2005 portant approbation de la révision partielle de la Convention scolaire régionale (CSR 2000) de la Conférence des directeurs de l'instruction publique du nord-ouest de la Suisse.

Loi du 9 septembre 2005 sur la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation.

Décret du 13 décembre 2005 relatif au fonctionnement et au financement des classes relais et des mesures internes aux établissements scolaires.

1.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Règlement général du 2 décembre 2004 du Gymnase intercantonal de la Broye (RGYB), édicté par le Conseil du Gymnase intercantonal de la Broye.

Règlement du 15 février 2005 concernant la répartition des fonds du Sport-Toto.

Ordonnance du 22 février 2005 modifiant l'ordonnance concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique.

Ordonnance du 1^{er} mars 2005 concernant la capacité d'accueil en section de médecine humaine et dentaire et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2005/06.

Ordonnance du 14 mars 2005 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique pour l'année scolaire 2005/06.

Ordonnance du 22 mars 2005 fixant les taxes de cours du Conservatoire.

Ordonnance du 5 avril 2005 concernant les examens au Conservatoire.

Ordonnance du 24 mai 2005 concernant les taxes d'examens finals et les indemnités pour le cours préparatoire à la Haute Ecole pédagogique.

Ordonnance du 24 mai 2005 concernant les taxes d'examens finals et les indemnités pour la formation initiale à la Haute Ecole pédagogique.

Ordonnance du 24 mai 2005 modifiant l'ordonnance concernant la finance d'inscription et les taxes de cours pour la formation initiale et le cours préparatoire à la Haute Ecole pédagogique.

Ordonnance du 24 mai 2005 sur la formation initiale d'infirmier et d'infirmière à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 5 juillet 2005 modifiant le règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Règlement du 22 mars 2005 du personnel et de la prévoyance professionnelle du Gymnase intercantonal de la Broye (RPPP), édicté par le Conseil du Gymnase intercantonal de la Broye.

Règlement du 22 mars 2005 de gestion financière et du fonds de réserve du Gymnase intercantonal de la Broye (RGFF), édicté par le Conseil du Gymnase intercantonal de la Broye.

Règlement du 16 juin 2005 de la Commission de recours du Gymnase intercantonal de la Broye (RCR), édicté par le Conseil du Gymnase intercantonal de la Broye.

Ordonnance du 30 août 2005 concernant la finance d'inscription et les taxes de cours pour la formation initiale à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 20 septembre 2005 abrogeant les bases légales concernant l'Ecole normale cantonale.

Ordonnance du 20 septembre 2005 abrogeant l'arrêté concernant l'octroi d'augmentations ordinaires de traitement aux maîtres des écoles primaires et secondaires des degrés inférieur et supérieur et l'arrêté concernant le traitement du personnel enseignant remplaçant.

Ordonnance du 27 septembre 2005 ratifiant la modification des statuts de l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 10 octobre 2005 approuvant la convention intercantonale adoptée par la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile.

Ordonnance du 6 décembre 2005 concernant la délivrance d'un Bachelor of Arts par la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.

Ordonnance du 20 décembre 2005 modifiant le règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Ordonnance du 20 décembre 2005 fixant le montant des indemnités des responsables des écoles enfantines et primaires.

2. Généralités

Globalement, l'année 2005 a été celle durant laquelle les travaux préparatoires des années précédentes ont permis de

définir les grandes orientations dans un certain nombre de dossiers importants de la DICS. Il convient de mentionner tout particulièrement les travaux de révision de la législation scolaire, dont il est question plus bas, la législation relative au subventionnement des constructions scolaires, l'intégration, effective au 1^{er} janvier 2006, de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social dans le giron de l'Etat, la mise en place des classes relais pour les élèves au comportement particulièrement difficile, la procédure de préorientation (passage du primaire au cycle d'orientation) et les pratiques en évaluation du travail des élèves dans la partie francophone, sans oublier l'inauguration du Gymnase intercantonal de la Broye et celle des bâtiments universitaires de Pérolles 2, ni le premier renouvellement des contrats de partenariat culturel. L'année des centièmes anniversaires (du Conservatoire, du Collège Ste-Croix, du Collège de Gambach, du cortège de la Saint-Nicolas) a ainsi simultanément été celle de la mise en place des instruments pour le futur.

2.1 Travaux de révision de la loi scolaire et de son règlement d'exécution

Les enjeux de la révision en cours de la loi scolaire et de son règlement d'exécution sont présentés de manière détaillée dans le rapport n° 176 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, dont ce dernier a pris acte le 2 février 2005. Durant l'année 2005, la Direction a réuni les chefs des services de l'enseignement obligatoire et leurs adjoints, l'ensemble des inspectrices et inspecteurs scolaires, des directrices et directeurs des cycles d'orientation et des conseillers pédagogiques à deux journées de travail sur des thèmes choisis de révision de la législation scolaire. Les travaux ont ensuite continué au sein de la Direction et des services, pour aboutir à la fin 2005 à un premier texte rédigé, contenant encore de nombreuses questions et options ouvertes. Les premiers mois de l'année 2006 permettront de préciser le document, avant que celui-ci ne puisse être mis en consultation.

2.2 Résultats de l'enquête PISA 2003

Le 2 mai 2005, la Direction annonçait avoir pris connaissance des résultats fribourgeois (partie francophone) de l'enquête PISA, menée en 2003 auprès des élèves de 9^e année. Les résultats internationaux avaient été présentés le 7 décembre 2004 et permis de situer la Suisse en comparaison avec les autres pays, sur la base de critères qui visaient à mesurer la capacité d'appliquer des connaissances et des compétences dans des situations inspirées de la vie réelle, aptitudes jugées essentielles pour vivre dans la société d'aujourd'hui. La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a procédé, lors de cette enquête, à un complément d'analyse permettant de comparer les résultats des cantons francophones entre eux. Il ressort de cette étude que la Suisse romande voit ses résultats se confirmer et que le canton de Fribourg affiche les meilleurs résultats aussi bien en Suisse romande que pour l'ensemble des cantons suisses et ceci quel que soit le domaine testé, à savoir la lecture, les mathématiques, les sciences et la résolution de problèmes.

Ce sont un peu plus de 1300 élèves qui ont passé les épreuves PISA en mai 2003, dans 67 classes réparties dans les 10 cycles d'orientation (CO) francophones du canton. Conformément aux directives internationales du projet PISA, les élèves alémaniques fréquentant en 10^e année les classes francophones du canton (situation spécifique au canton de Fribourg) n'ont pas pris part au test, du fait qu'ils étaient scolarisés depuis moins d'un an dans une autre langue.

En mathématiques, épreuve particulièrement étudiée dans l'édition PISA 2003, les résultats fribourgeois (553 points) sont parmi les meilleurs de l'ensemble des pays de l'OCDE. Plus des $\frac{3}{4}$ des élèves se situent au-dessus de la moyenne de ces pays fixée à 500 points. Les élèves des classes générales obtiennent une moyenne (534) légèrement au-dessus de la moyenne romande (528); ceux des classes pré-gymnasiales sont largement au-dessus de celle-ci (601). La moyenne des élèves des classes pratiques est légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE, mais n'en est pas éloignée (486). Les garçons obtiennent de meilleurs résultats que les filles; les différences entre filles et garçons vont en augmentant des classes PG vers les classes P. Comme l'origine de la famille, la variable de la langue parlée à la maison influence les résultats en mathématiques, mais moins en PG que dans les autres sections. Il convient de signaler que les élèves allophones fribourgeois obtiennent en moyenne des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des élèves de l'OCDE et que, parmi eux, les élèves des classes pré-gymnasiales sont aussi bons que leurs homologues francophones de la même section. Les élèves du niveau socio-économique inférieur, quant à eux, ont des résultats qui atteignent la moyenne de l'ensemble des élèves de Suisse romande et sont donc supérieurs à ceux de l'ensemble des élèves de l'OCDE. Cela montre que le système scolaire fribourgeois est capable de faire parvenir les élèves à de très bons niveaux en comparaison romande, nationale ou internationale, que ces jeunes soient de langue maternelle française ou non et qu'ils proviennent de milieux socio-économiques favorisés ou non, signes particulièrement encourageants.

En lecture, les résultats moyens des élèves du canton de Fribourg (519) sont supérieurs aux résultats moyens des élèves des autres cantons (499), mis à part le Valais. Les élèves des classes PG, qui obtiennent une moyenne de 564, restent clairement placés au-dessus de la moyenne romande, les élèves des classes G se situant légèrement au-dessus (502). Ceux des classes pratiques se situent en revanche en dessous (449). De plus, la part des élèves présentant des compétences très faibles («niveaux 0 et 1») est de 8 %, ce qui est encourageant en comparaison romande où la part de ces deux niveaux oscille entre 14 et 18 %. La proportion d'élèves qui atteignent les niveaux 4 et 5 (supérieur) est de l'ordre de 34 %, alors qu'elle oscille entre 21 et 26 % dans quatre autres cantons romands. Globalement, ces résultats montrent que l'effort à accomplir dans le domaine de la lecture ne saurait être relâché.

En sciences également, les résultats fribourgeois (533) sont au-dessus de la moyenne romande (509) ou suisse (517). Comparativement aux autres domaines, l'écart entre les

moyennes des classes pratiques et pré-gymnasiales est le plus important (132 points).

Nouveauté pour l'édition de PISA 2003, le test en résolution de problèmes, qui place les élèves fribourgeois proches des résultats en mathématiques (547), en tête des cantons suisses et à un très bon niveau en comparaison internationale.

De manière générale, il faut relever les bons résultats fribourgeois dans les quatre disciplines. Un quart des élèves des classes les moins exigeantes se situe encore au-dessus de la moyenne romande et plus de la moitié des élèves des classes générales la dépassent. Enfin, il convient de souligner l'excellente performance des élèves des classes pré-gymnasiales, ce d'autant plus que ceux-ci représentent le 41,2 % de l'échantillon fribourgeois.

La confirmation des résultats du test de PISA 2000 est accueillie avec satisfaction. Comparée aux autres cantons et aux pays de l'OCDE, l'école fribourgeoise tend ainsi à démontrer qu'elle parvient à amener un nombre important de ses élèves non seulement à développer de solides connaissances et compétences, mais aussi à appliquer celles-ci dans des situations complexes. On peut donc raisonnablement en déduire que l'école fribourgeoise a su s'adapter pour répondre aux défis et aux attentes de la société contemporaine. Cela tient dans une large mesure à la qualité de l'engagement du corps enseignant et des intervenants dans l'école, à leur conscience professionnelle et à leur motivation, et à la qualité pédagogique de l'enseignement. Ces bons résultats traduisent aussi globalement la bonne disposition des élèves par rapport à l'éducation ainsi que le degré élevé de confiance que les parents et, de manière élargie, le grand public nourrissent à l'égard de l'institution. Entre esprit d'ouverture et valorisation de l'expérience, ces résultats sont un encouragement à bien négocier les orientations qu'il faut prendre actuellement, à l'heure où méthodes, moyens et contenus d'enseignement sont actualisés. Ceci, avec le souci de l'allocation optimale des ressources que le contribuable met à disposition de l'école fribourgeoise et en coordination avec les cantons partenaires de la CIIP et de la CDIP.

Le CO de Plaffeien a été le seul cycle d'orientation de la partie alémanique du canton de Fribourg pour lequel des classes de 9^e année ont été intégrées à l'échantillon national de l'enquête PISA du printemps 2003. La mise en valeur des résultats montre maintenant que, dans tous les domaines testés, les élèves du CO de Plaffeien ont obtenu des résultats significativement supérieurs à la moyenne suisse. Ce très bon échantillon du CO de Plaffeien ne permet cependant pas d'extrapoler une interprétation plus générale qui soit statistiquement sûre. Toutefois, il donne l'information claire que la partie alémanique du canton peut vraisemblablement se situer à un niveau élevé de performances, tel que celui enregistré pour PISA 2003 par la partie francophone du canton.

3. Conférences intercantionales des Directrices et Directeurs

La Directrice ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre de la Direction.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2005, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: résultats de la Suisse au test PISA en comparaison internationale, résultats des cantons au test PISA, révision des règlements de reconnaissance des diplômes d'enseignement, révision de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes, projet d'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, Masterplan Confédération-cantons 2004-2007 et 2008-2011, travaux dans les domaines de l'enseignement spécialisé et des subsides de formation dans le contexte de la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, révision des articles constitutionnels sur l'éducation, évaluation de la maturité gymnasiale, loi fédérale sur l'encouragement de la culture, ainsi que les divers dossiers concernant la formation professionnelle et qui ne relèvent pas du domaine de compétences de la DICS, mais de celui de la DEE. Le canton de Fribourg a accueilli l'assemblée annuelle du 27 et 28 octobre, à Morat. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CDIP et est également membre de son comité, qui a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2005, la CIIP s'est réunie à cinq reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: programme d'activités 2005-08, plan d'études cadre romand (PECARO) et projet de convention scolaire romande, résultats des cantons CIIP au test PISA 2003, politique en matière d'enseignement du français et du choix de ses moyens d'enseignement, convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile, projet de convention intercantonale relative à la prise en charge des élèves sourds et malentendants. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Par ailleurs, depuis septembre 2004, la CIIP siège également partiellement en tant que Conseil politique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO).

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP, dont elle assume la vice-présidence.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2005, la NWEDK a fêté son quarantième anniversaire, ainsi que l'entrée du canton du Valais au sein de la Conférence. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: évaluation externe des écoles du degré secondaire II, réseau «promotion de l'apprentissage des langues dans les écoles connaissant une forte proportion d'enfants migrants», benchmarking au niveau du degré secondaire II, coopération des cantons de BL, BS, BE, FR, SO et VS en matière d'enseignement du français en tant que langue 2, projet de plan d'études de la Suisse alémanique, mesure des prestations à l'école obligatoire, travaux en vue de la révision complète du Regionales Schulabkommen. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK.

I. Secrétariat général

1. Généralités

Les quatre missions principales dévolues au secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique et le controlling, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que le secrétariat de direction et la traduction. C'est dans le contexte de cette organisation que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général ont accompli leurs tâches d'état-major au cours de l'année 2005 pour la Directrice ICS et également apporté leur contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de documents écrits, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale). En 2005, le secrétariat général a été particulièrement impliqué dans les travaux de révision de la loi scolaire et de son règlement d'application. Il a également été appelé à piloter le groupe de travail chargé de proposer des mesures pour la sécurité du personnel de l'Etat dans le domaine scolaire; un rapport est attendu pour 2006. Parmi les colla-

borations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation au comité de pilotage de la réforme de la péréquation financière intercommunale, au comité de pilotage RPT, à la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur l'information du public, à la commission des subventions, au groupe controlling GMP, à la planification des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution, à la commission FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2. Contentieux en matière scolaire

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys de baccalauréat et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 37 recours ont été déposés auprès de la Direction en 2005 (32 concernant l'enseignement de langue française et 5 concernant l'enseignement de langue allemande). 2 recours sont en cours d'instruction, 2 ont été déclarés irrecevables, 5 ont été rayés du rôle, 1 a été retiré avant décision finale, 2 ont été admis et 25 ont été rejetés.

3. Collaboration intercantonale

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances dans le cadre de la CDIP et de la CIIP. Par ailleurs, il est lui-même appelé à représenter la Direction dans différents contextes.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (3 séances en 2005) et de la Commission des secrétaires généraux et de son Finanzausschuss (5 séances). Il est vice-président de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (5 séances plénières et 1 expertise de deux jours). Enfin, il a présenté les systèmes de la formation et de la culture des cantons de BE, JU, NE et FR dans le cadre du cours intercantonal pour le diplôme de cadre en administration communale.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (8 séances en 2005) et du Bureau de la Conférence (5 séances).

3.3 Réseau de l'Office fédéral de la statistique (OFS) des personnes de contact pour la statistique des dépenses publiques d'éducation

Le secrétaire général est appelé ponctuellement à donner des avis à l'OFS sur des questions relatives à la statistique des dépenses publiques d'éducation.

II. Service des ressources

1. Généralités

Le 1^{er} septembre 2004 est entré en vigueur le Règlement du 6 juillet 2004 relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPens). L'un des chapitres, consacré au mandat professionnel des enseignants, prévoit qu'un cahier des charges, propre à chaque degré d'enseignement, définit de façon plus concrète et précise les tâches du personnel enseignant.

Placé sous la responsabilité du Service des ressources, un groupe de travail composé de représentants des services de la DICS, des conférences d'inspecteurs et de directeurs et des associations professionnelles d'enseignants (FAFE) a présenté des projets de cahiers des charges pour toutes les fonctions du corps enseignant. Après consultation, la forme définitive du document s'est imposée: une description de la fonction, valable pour l'ensemble du personnel d'un degré, complétée par une description du poste, individualisée, qui comprend tous les éléments exigés par la réglementation sur les cahiers des charges.

Les textes présentent de grandes similitudes; seules les différences ayant une influence sur le temps de travail ou le type de fonction ont été mises en évidence. Pour la première fois, tous les enseignants et enseignantes dépendant de la DICS ont un cahier des charges adopté par le Conseil d'Etat.

2. Ressources humaines

Les effectifs du corps enseignant dont les dossiers sont gérés par le Service sont les suivants à la rentrée scolaire 2005:

2.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	347	224
Enseignement primaire	1 873	1 257
Cycle d'orientation	1 174	810
Ecoles du secondaire II	551	365
Haute Ecole pédagogique	151	54
Ecole du personnel soignant	90	70
Total	4 186	2 780

2.2 Effectifs des degrés préscolaire, primaire et du CO par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	235	0	112	100 %
Enseignement primaire	305	1 040	81	447	79 %
Cycle d'orientation	374	410	182	208	53 %
Ecoles du secondaire II	236	163	79	73	43 %

2.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2004/05, on a enregistré 8 démissions au degré préscolaire, 70 dont 16 pour raison d'âge au degré primaire, 45 dont 19 pour raison d'âge au cycle d'orientation, 13 dont 5 départs au gymnase intercantonal de la Broye et 7 pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 150 postes d'enseignement (118 dans la partie francophone et 36 dans la partie alémanique) ont été mis au concours dont environ la moitié à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus sans difficulté. Les nouveaux diplômés de la HEP qui cherchaient un poste dans notre canton ont tous été engagés. Il a été par contre très difficile de trouver du personnel formé pour les classes de développement ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 70 postes ont été mis au concours (58 dans la partie francophone et 12 dans la partie alémanique) dont le quart environ à plein temps. Les candidats porteurs d'un diplôme reconnu ont été plus nombreux que les années précédentes. Dans certaines branches toutefois, particulièrement l'allemand langue étrangère, les mathématiques et la physique ainsi que pour l'enseignement de l'éducation musicale, il a fallu faire appel à des étudiants de dernière année ou à d'autres personnes titulaires de diplômes supérieurs mais sans formation pédagogique.

Plusieurs enseignants primaires expérimentés enseignent dès la rentrée 2005/06 dans les classes de développement ou les classes pratiques du CO. Ils se sont engagés à suivre en parallèle une formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

Au degré secondaire supérieur, 18 postes ont été mis au concours dont 5 à plein temps. La plupart des nouveaux engagés étaient porteurs des titres requis. Dans le domaine des lettres, une légère pléthore se fait sentir.

Pour la rentrée 2005/06, plus de 1500 contrats de travail ont été établis, entérinant d'une part les nouveaux engagements et d'autre part les reconductions et les changements de poste ou de taux.

55 personnes ont été engagées par contrats de durée déterminée ou indéterminée au degré préscolaire dont 6 à temps complet, 181 au degré primaire dont 46 à temps complet, 167 au cycle d'orientation dont 9 à temps complet et 51 dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 5 à temps complet.

2.4 Corps enseignant du degré secondaire engagé à la rentrée 2005 avec ou sans diplôme

	Francophones		Germanophones		Total
	Diplômés	non diplômés	Diplômés	non diplômés	
Ecoles du cycle d'orientation	71	52	27	17	167
Ecoles du deuxième degré	30	10	8	3	51

3. Constructions scolaires

3.1 Loi sur les constructions scolaires

Le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur les constructions scolaires lors de sa séance du 11 octobre 2005. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

3.2 Au degré primaire

La Commission des constructions scolaires a tenu 3 séances au cours desquelles 29 dossiers ont été traités.

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes suivantes: Charmey, Chénens, Cressier, La Tour-de-Trême, Le Flon, Le Glèbe, Les Montets, Marly, Marsens, Montet (Glâne), Ponthaux, Plaffeien, Rossens, Schmitten, Semsales, Torny, Treyvaux et Vuisternens-devant-Romont.

Un mandat d'études parallèles a été réalisé à La Sonnaz. Les communes de Cottens, Domdidier, Kerzers, Villars-sur-Glâne et Vuadens étudient la transformation et l'agrandissement de leur école.

Des salles de sport ont été inaugurées à Cugy, La Brillaz et Romont. D'autres sont en construction dans les communes de Le Glèbe et Ursy.

L'Etat a versé 2 700 000 francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

3.3 Au cycle d'orientation

L'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut Lac français a terminé les travaux de transformations et d'agrandissement du CO de Marly. La construction du CO d'Avry a débuté.

L'Association du CO de la Broye planifie l'agrandissement des CO d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier pour faire face à l'augmentation des effectifs. Des concours d'architecture seront lancés l'année prochaine.

Le CO de Kerzers a organisé un concours d'architecture pour l'agrandissement et la transformation de ses bâtiments.

Les travaux de transformation et d'agrandissement du CO de Wünnewil-Flamatt ont commencé.

Le centre culturel et sportif du CO de Romont et la salle de sport de Gurmels ont été inaugurés cet automne.

L'Etat a versé 12 000 000 francs de subventions à l'investissement, dont 5 000 000 francs provenant d'une provision et 106 910 francs pour les locations.

4. Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2005/06 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les comptes 2004/05 présentés par les transporteurs ont été vérifiés et les soldes honorés. La totalité des montants versés s'élève à environ 329 000 francs pour le préscolaire, 4 678 000 francs pour le primaire et 856 000 francs pour le cycle d'orientation.

Le Service des ressources a effectué le premier examen périodique de la subvention aux communes pour le subventionnement des transports scolaires. Les conclusions de ce rapport seront reprises dans le cadre de la révision de la loi scolaire.

5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité infantine et primaire pour l'exercice 2004. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2004 a pu être certifiée. Les budgets établis pour 2006 prennent en compte la participation financière des communes aux mesures d'encouragement à la prise volontaire de la retraite avant l'âge limite ainsi que le remboursement des indemnités journalières récupérées par l'Etat lors des congés de maternité des collaboratrices (entrée en vigueur du nouveau régime de l'allocation fédérale de maternité). Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, a analysé les composantes des comptes 2004 et du budget 2006. Pour l'année 2005, le 13^e passage effectué à fin décembre 2005 indique que le coût moyen/classe est de 100 042 francs pour l'école infantine et de 132 325 francs pour l'école primaire. Dix-huit communes ont bénéficié d'un taux correcteur pour l'école infantine et sept communes pour l'école primaire.

6. Conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves

La convention scolaire régionale (CSR 2000) passée entre les cantons de la conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich), a subi une révision partielle. L'Accord sur les Hautes écoles spécialisées (AHES 2005) ayant notablement élevé le degré de couverture des frais des filières d'études dans ces écoles, la majoration des tarifs prévue dans la CSR 2000 a pu être abaissée de 20 à 6 %. Cette révision a été approuvée par le Grand Conseil le 7 septembre 2005. La commission s'attelle maintenant à une révision totale de la CSR 2000. L'objectif est de disposer à la rentrée 2007/08 d'une convention qui ne s'applique plus qu'aux situations non réglées par d'autres conventions intercantionales. Dans les faits, elle se limitera aux écoles de la scolarité obligatoire et à certaines filières du degré secondaire supérieur.

Cette année, le canton de Fribourg a déboursé 2 823 539 francs pour 171 (166) élèves et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. Le nombre d'étudiants fribourgeois qui fréquentent une haute école spécialisée d'un autre canton a passé de 48 à 63, ce qui explique l'augmentation des participations financières. Dans le même temps, il a encaissé 1 641 075 francs pour l'accueil de 148 (135) élèves et étudiants extracantonaux. 132 (120) d'entre eux proviennent du canton de Berne.

III. Office cantonal du matériel scolaire

1. Généralités

L'Office cantonal du matériel scolaire (ci-après l'OCMS), fondé en 1888 sous le nom de Dépôt cantonal du matériel scolaire, constitue un établissement officiel dont les bases légales sont contenues à l'article 111 de la loi scolaire du 23 mai 1985. L'Office est rattaché administrativement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Financièrement autonome, son organisation est régie par un règlement adopté par le Conseil d'Etat le 7 février 1994. Son organe de contrôle est la Commission de surveillance.

L'OCMS travaille en étroite collaboration avec la DICS: d'une part avec la Direction et le Secrétariat général pour les questions de stratégie sur le plan cantonal et intercantonal, et d'autre part avec les services de l'enseignement obligatoire pour les décisions concernant les choix des moyens d'enseignement.

2. Activités

L'OCMS s'est acquitté de son mandat en livrant à toutes les écoles obligatoires du canton les moyens d'enseignement et les fournitures nécessaires à leur bon fonctionnement. Ses activités sont résumées ci-dessous:

- 21 150 ventes, dont 16 000 au magasin;
- environ 5500 articles gérés;
- 6,2 millions de francs de chiffre d'affaires;
- 6100 lettres et 2180 paquets envoyés;
- 1150 palettes livrées dans les écoles fribourgeoises;
- plus de 550 tonnes de marchandises traitées: arrivage, stockage, préparation des commandes et expédition;
- réimpression/fabrication de 42 moyens d'enseignement fribourgeois pour un montant de 439 700 francs par l'industrie des arts graphiques du canton;
- l'OCMS, en collaboration avec la Commission du Centre de réalisation des ouvrages romands (CCR-OR), a fait produire dans le canton de Fribourg, pour le compte de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), la réimpression/fabrication de 4 moyens d'enseignement romands. La valeur totale des quatre travaux s'élève à 124 280 francs. Les achats de moyens romands par l'OCMS auprès de la CIIP se montent à 281 290 francs;
- de plus, l'OCMS a édité au printemps 2005, en étroite collaboration avec la DICS, le moyen d'enseignement d'histoire en allemand «Freiburger Geschichte(n), eine Reise durch die Zeit, Band 2: Mittelalter und frühe Neuzeit» pour les élèves de 5^e primaire, et un classeur pédagogique pour le corps enseignant;

- l'OCMS s'occupe, en étroite collaboration avec les responsables de la DICS et les auteurs, de l'édition et de la production d'un nouveau moyen d'enseignement d'histoire en allemand pour les élèves de 4^e primaire. La parution est prévue au printemps 2006;
- avec la Conférence des directeurs des écoles du cycle d'orientation et le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, l'OCMS a participé à l'élaboration et à la production d'un nouveau bulletin scolaire pour les degrés scolaires 7-8-9. Ce nouveau livret, de format A4 et correspondant à celui de l'école obligatoire allemande, sera distribué à chaque élève du cycle d'orientation, degré 7, pour les rentrées scolaires 2005 à 2007. L'Office se charge également de la livraison du papier neutre avec filigrane;
- l'OCMS s'est occupé, en relation avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, de la production d'une brochure intitulée «Dyslexie – Dysorthographe»;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, l'Office a produit et distribué la brochure «Sprechlust»;
- sur demande de la DICS, l'OCMS a livré aux écoles alémaniques et francophones de la scolarité obligatoire tout le matériel concernant le dépliant «Mémento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents». L'Office a procédé à une réimpression de ce matériel à fin 2005, et chaque école pourra ainsi s'approvisionner selon les besoins;
- un nouveau moyen d'enseignement en français pour la musique au cycle d'orientation, degré 8, a été produit et distribué dans les CO par l'Office. Il se compose d'un livre et d'un cahier d'exercices pour les élèves, d'une méthodologie pour le corps enseignant;
- pour les élèves des cycles d'orientation francophones, l'OCMS a produit le classeur «Stratégie d'apprentissage» et le plan d'étude mathématique provisoire;
- le Service de la formation professionnelle a conclu une convention de partenariat avec l'Office cantonal du matériel scolaire, prévoyant que ce dernier devienne le fournisseur principal des écoles professionnelles et de métiers. L'année 2005 aura été un test sur la base duquel les deux parties s'entretiendront et décideront de l'avenir de cette collaboration.

3. Commission de surveillance

Les membres de la Commission de surveillance ont siégé deux fois en 2005. La première fois en date du 11 mai, ils ont pris connaissance des comptes de l'exercice 2004, pour lesquels ils ont donné décharge à la direction de l'OCMS. Concernant la recherche d'un statut juridique à donner à l'Office, le groupe de travail a remis avant la séance à chaque membre de la Commission un avis de droit stipulant les différentes formes de personnalité juridique adéquates à l'Office cantonal du matériel scolaire, avec un résultat proposé découlant sur l'octroi d'un statut d'établissement de

droit public, doté de la personnalité juridique. Les membres de la Commission optent pour cette solution et demandent une continuation du projet avec intégration des conséquences financières et juridiques d'un éventuel agrandissement des surfaces à disposition de l'Office.

La deuxième séance s'est déroulée le 21 décembre, au cours de laquelle les membres de la Commission de surveillance de l'OCMS ont commenté et approuvé un texte explicatif sur un projet de loi accordant un statut d'établissement de droit public, doté de la personnalité juridique, à l'Office du matériel scolaire. Ce projet de loi sera transmis à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour consultation et suivi de la procédure.

4. Personnel

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs est actuellement de 12 employés, représentant 8,7 EPT, ainsi que 4 auxiliaires, représentant 1,5 EPT. L'OCMS, pour remplir son mandat, a recours à des aides externes dans les périodes critiques.

5. Vers l'extérieur

L'OCMS travaille au niveau des moyens d'enseignement en étroite collaboration avec la Commission du Centre de réalisation des ouvrages romands (CCR-OR). Cette dernière est composée des responsables des matériels scolaires de chaque canton romand (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne francophone et Fribourg). Les activités communes sont la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement et les réimpressions des ouvrages existants (voir sous «Activités»), sans oublier une gestion commune des stocks cantonaux.

La CCR-OR a été intégrée début 2005 dans les nouvelles structures de la CIIP et peut désormais coordonner, contrôler et garantir les prestations découlant de la nouvelle Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004.

L'OCMS travaille également en étroite collaboration avec les offices du matériel scolaire romands pour l'acquisition de certaines fournitures scolaires. Le canton de Fribourg participe activement et profite en contrepartie de meilleures conditions pour l'acquisition de certains produits. L'Office se tient au courant de la situation sur le marché mondial en ce qui concerne les fournitures scolaires, ce qui permet un approvisionnement plus approprié et procure certaines conditions avantageuses aux écoles du canton.

IV. Services de l'enseignement obligatoire

1. Généralités

1.1 Verticalité de la scolarité obligatoire

La nouvelle structuration de l'école obligatoire (cf. comptes rendus des années 2003 et 2004) a vu se confirmer dans les faits le traitement des thématiques scolaires de manière plus continue et plus cohérente pour les différents degrés de la scolarité allant de l'école enfantine jusqu'au terme du cycle d'orientation. Qu'il s'agisse des disciplines d'enseignement telles que le français, l'allemand ou les mathématiques, qu'il s'agisse d'harmonisation des programmes cadre avec les cantons des régions limitrophes (CIIP et NWEDK), des pratiques en évaluation, des mesures pour élèves présentant des difficultés de comportement, de l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, des thèmes traitant de l'approche éducative et de la promotion de la santé, de la formation des médiateurs et même de l'élaboration du budget, une grande majorité de ces sujets ont été traités dans la verticalité de l'école obligatoire, au même titre que les travaux d'actualisation de la loi et du règlement scolaire.

1.2 Thèmes communs des deux parties linguistiques

Les deux services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux. Parmi les plus importants, il convient de relever:

- sur le plan éducatif: édition du mémento parents intitulé «L'éducation, l'affaire de tous» rappelant les droits et devoirs en matière d'éducation, distribué en février 2005 à plus de 30 000 exemplaires; conduite du projet «Santé-jeunesse» en partenariat avec les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise; développement d'une panoplie de mesures permettant de répondre au comportement gravement perturbateur de certains élèves avec, en priorité, une amélioration des interventions sur les établissements scolaires et un concept de centre de jour appelé «classe relais» destiné à accueillir dès 2006 les élèves pour lesquels aucune solution n'aura été trouvée au sein des établissements; enfin, conduite des premières enquêtes relatives au bien-être et à l'état de santé des élèves sur trois sites choisis du CO francophone et alémanique en vue de l'élaboration par la DICS et la DSAS du projet expérimental de santé scolaire (PESS), projet conduit avec le soutien de l'Institut de psychologie et de réhabilitation de la médecine de l'Université de Fribourg;
- l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement: seconde volée de formation pour les personnes ressources et poursuite des applications concrètes dans l'activité des classes, élargissement de la formation des enseignants par la mise sur pied de nombreux cours et utilisation d'un référentiel de compétences qui sert de cadre à la formation pour les 3 prochaines années;

- la révision de la loi scolaire et du règlement d'exécution: séminaires communs des cadres des deux services et première phase de rédaction des thèmes majeurs pour lesquels une actualisation des textes est nécessaire;
- la gestion des effectifs scolaires: ouvertures et fermetures de classes; élaboration commune de nouvelles dispositions en la matière;
- l'enseignement des langues: poursuite de la mise à jour des moyens et des méthodes d'enseignement tant au degré primaire (partie alémanique) qu'au cycle d'orientation (partie francophone), réorientation du projet de conception générale de l'apprentissage des langues vers la définition de nouvelles priorités, mutations dans la conduite du dossier, poursuite des projets expérimentaux au degré primaire;
- la nouvelle structure du plan comptable traitant en commun l'ensemble des domaines concernant toute la scolarité obligatoire;
- la formation continue des enseignants: définition des champs de compétence des services de l'enseignement d'une part et des services de la formation continue de la HEP d'autre part, ainsi que des procédures de décision et de mise en œuvre des offres de formation;
- la conduite d'une démarche expérimentale de classes multi-âges des premiers degrés de la scolarité dans les deux cercles scolaires de Barberêche et de Fräschels.

1.3 Partie francophone

Les rencontres avec le corps enseignant tenues en 2003 et 2004, en lien avec l'instauration du nouveau Service de l'enseignement obligatoire, ont été reconduites au printemps et, partiellement, en automne 2005, en particulier pour les enseignants de l'école enfantine et du degré primaire. Trait d'union entre les responsables du Service, les cadres intermédiaires et les enseignants, ces rencontres permettent de donner une information de première main sur les principaux thèmes en cours et d'entendre la manière dont ils sont perçus par le corps enseignant. Elles s'avèrent précieuses pour assurer une bonne communication et maintenir un climat de confiance réciproque.

Les thèmes traités durant l'année 2005, en plus des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 1.1 et 1.2 et sous les rubriques consacrées aux différents degrés de l'enseignement ont concerné en toute priorité:

- Le nouveau cadre de référence donnée aux pratiques en évaluation. La première partie de l'année 2005 a permis d'effectuer le relevé systématique des 1020 questionnaires rentrés au terme de la large consultation des propositions du groupe de travail organisée à fin 2004. Ce travail de synthèse a été évalué positivement par le Centre de didactique universitaire et des nouvelles technologies de l'Université de Fribourg dans une étude dirigée par le professeur B. Charlier. Dans sa réponse du 14 novembre 2005, au postulat Deschenaux-Joye n° 217.02, le Conseil d'Etat confirme qu'il a pris connaissance de l'ensemble de la problématique de l'évaluation, des 10 propositions du groupe de travail ainsi que

des résultats de la consultation mentionnée ci-dessus. Il a également analysé avec intérêt les démarches et les orientations prises par les cantons voisins, confrontés eux aussi à un débat de fond en la matière.

Dans ses considérations, le Conseil d'Etat fait sienne la finalité d'une évaluation scolaire conçue au service des apprentissages des élèves par l'articulation de deux approches distinctes et néanmoins complémentaires: l'évaluation formative qui sert à guider les élèves tout en régulant les apprentissages et l'évaluation sommative qui se caractérise par des bilans, aussi bien intermédiaires que finaux.

Le Conseil d'Etat confirme l'organisation de l'école primaire en trois cycles de deux ans: 1P-2P; 3P-4P; et 5P-6P; rattache l'école enfantine au 1^{er} cycle de l'école primaire et fixe ainsi la forme de communication de l'évaluation scolaire: à l'école enfantine: seules des appréciations sont utilisées; aux cycles 1P-2P et 3P-4P, lors des trois premiers semestres des appréciations qualifient le niveau d'atteinte des objectifs; lors du 4^e semestre, l'évaluation se fait en recourant aux notes; au cycle 5P-6P ainsi qu'au CO, chaque semestre est évalué au moyen de notes.

Le Conseil d'Etat insiste sur l'importance d'une évaluation régulière du travail de l'élève et attend que des épreuves cantonales soient organisées au cours de la scolarité. Des dispositions particulières de la DICS préciseront les modalités de la conduite des apprentissages et les conditions de promotion et d'orientation. Ainsi l'actuel moratoire décrété en été 2002 dans la partie francophone du canton au sujet de la mise en place de la réforme de l'évaluation est levé. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions se fera sous forme progressive dès la prochaine rentrée scolaire, à savoir dès août 2006.

- La mise en place d'une nouvelle procédure de pré-orientation réglant le passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation selon décisions DICS du 4 juillet 2005. Tout en conservant certaines modalités du fonctionnement actuel, la PPO apporte plusieurs nouveautés qui concernent principalement la manière de conduire l'analyse des différentes données et le calendrier de la procédure.

Ainsi, le terme de préorientation remplace celui de passage au CO, confirmant que l'orientation se fait au cours et au terme du CO, puis durant toute la période de formation; la procédure a lieu en mars/avril et non plus de fin mai à mi-juin; elle est organisée de sorte que tous les éléments déterminants (les indicateurs) soient connus au moment où la proposition de préorientation est émise; enfin, cette proposition ne se base plus sur la concordance de 4 critères, mais sur l'analyse des acquis de l'élève et sur son profil face aux apprentissages scolaires: résultats du 1^{er} semestre de la 6P en français, en mathématiques, en allemand et en environnement; résultats d'une évaluation cantonale portant sur les mêmes disciplines; description de son attitude face au travail et aux apprentissages scolaires. Ces différents indicateurs permettent à l'enseignant de fonder sa

proposition de préorientation. Des repères destinés à assurer un traitement équitable des dossiers sont à respecter. La suite de la procédure reste identique.

- La participation avec les cantons de Berne, Neuchâtel et Jura au groupe de pilotage chargé de la mise en œuvre du PECARO par la rédaction détaillée et harmonisée des plans d'études de la scolarité obligatoire.

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a procédé en 2005 aux nominations suivantes: M. Roby Zufferey, collaborateur du Service de l'enseignement a vu son taux d'occupation passer de 50 à 100 % auprès du SEnOF (cette modification a été rendue possible par le non remplacement de M^{me} Francine Beaud, inspectrice à 50 % de l'économie familiale et des ACT au CO); MM Jean-François Bouquet (CO) et Daniel Bovigny (école primaire), collaborateurs pédagogiques pour les langues, en remplacement de M. Hanspeter Birbaum, démissionnaire.

1.4 Partie alémanique

Sur le plan pédagogique, le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (SEnOA) et ses collaborateurs se sont concentrés en particulier sur les thèmes suivants:

- Nouveaux carnets scolaires. Les deux carnets scolaires introduits à la rentrée 2004/05 dans les écoles primaires et les cycles d'orientation ont été évalués en cours d'année et de petites modifications et améliorations ont été effectuées.
- Evaluation externe de la qualité. L'équipe d'évaluation a terminé les travaux préparatoires à la mise en place d'une première évaluation externe d'une école.
- Projet «Schulleitung» pour les écoles primaires. Un groupe de pilotage travaille à l'élaboration de documents de base pour la consolidation et l'établissement définitif de la «Schulleitung». Plusieurs «Schulleiter» en fonction ont commencé une formation dans le canton de Soleure. Relevons qu'une première volée de «Schulleiter» a terminé sa formation avec succès.
- Brochure «SPRECHLUST». Cette publication sur l'utilisation de l'allemand standard comme langue d'enseignement a été distribuée à tous les enseignant(e)s et a été introduite dans le cadre d'une formation continue.
- Projet de coopération pour l'enseignement et l'apprentissage des langues. D'importants travaux préparatoires ont été effectués dans le but d'établir une large coopération avec les cantons de BE, BL, BS, SO et VS dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues et d'y apporter d'importantes améliorations.
- Projet d'encouragement à la lecture. En tant que principal partenaire du groupe de recherche de la HEP, le SEnOA a participé au projet «LIFUS». Ce projet a pour but de stimuler les activités de lecture, tant à l'école qu'à la maison. Le projet s'appuie sur des recherches scientifiques.
- Nouveau programme d'enseignement de l'histoire pour les classes de 4^e à 9^e année. De nouveaux supports

didactiques pour l'enseignement de l'histoire à l'école primaire ont été introduits. Compte tenu du fait que les manuels utilisés actuellement au CO ne seront plus réédités, des travaux préparatoires pour la conception d'un programme d'enseignement de l'histoire pour les différents niveaux scolaires ont été amorcés.

- Evaluation du processus de passage au CO. Le service de formation des maîtres de l'Université a réalisé deux études centrées sur les principaux aspects du processus actuel de passage au CO. Une évaluation scientifique a ainsi pu être réalisée.
- Réorganisation de l'inspectorat. Un processus de développement impliquant directement les inspecteurs et inspectrices a été introduit dans le but d'améliorer le profil et l'efficacité de l'inspectorat.

L'organisation du Service a fait l'objet d'une analyse particulière. La première phase s'est achevée avec la publication d'un rapport final. Deux mesures principales visant à renforcer l'efficacité du Service en ont découlé. Il s'agit d'abord de développer un concept général de communication, puis de constituer un conseil de direction qui s'occupera principalement de la coopération et de la coordination entre les différents niveaux scolaires.

1.5 Effectifs

1.5.1 Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Nombre d'élèves	2 594	2 510	992	996	3 586	3 506
Nombre de classes	155	151	61	60	216	211
Moyenne par classe	16,74	16,62	16,26	16,60	16,60	16,62

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 4 (+ 8 en 2004/05) unités et celui des élèves de 84 (+ 115). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1 (- 3) unité et celui des élèves a augmenté de 4 (- 85). Au total, la diminution des classes est de 5 (+ 5) unités et celle des élèves de 80 (+ 30).

1.5.2 Ecole primaire

Effectifs

Il y avait 19 902 (19 874) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2005/06, dont 14 751 (14 618) dans les classes francophones et 5 151 (5 256) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 7 (5,5) unités et celui des élèves de 133 (131). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 3 (- 1) unités et celui des élèves a diminué de 105 (- 60). Au total, l'augmentation des classes est de 4 (4,5) unités et celle des effectifs d'élèves de 28 (71). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,73 (19,78), et de 19,30 (19,10) avec les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
1 ^{re} année	2 388	2 514	846	762	3 234	3 276
2 ^e année	2 478	2 444	831	864	3 309	3 308
3 ^e année	2 477	2 486	948	825	3 425	3 311
4 ^e année	2 363	2 513	886	951	3 249	3 464
5 ^e année	2 445	2 420	852	889	3 297	3 309
6 ^e année	2 467	2 374	893	860	3 360	3 234
Total	14 618	14 751	5 256	5 151	19 874	19 902
Nombre de classes	742	749	263	260	1 005	1 009
Moyenne par classe	19,70	19,69	19,98	19,81	19,78	19,73

En plus des effectifs ci-dessus, il convient de mentionner que 363 (390) élèves fréquentaient les classes de développement, dont 267 (286) dans les classes francophones et 96 (104) dans les classes alémaniques.

1.5.3 Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 14 (21) unités et celui des élèves de 417 (260). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 2 (5) unités et celui des élèves de 89 (77). Au total, l'augmentation des classes est de 16 (26) unités et celle de l'effectif des élèves de 506 (337).

Effectifs des élèves selon les années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
7 ^e année	2 520	2 602	981	975	3 501	3 577
8 ^e année	2 526	2 645	920	946	3 446	3 591
9 ^e année	2 119	2 335	934	1 003	3 053	3 338
Total	7 165	7 582	2 835	2 924	10 000	10 506
Nombre de classes	341	355	160	162	501	517
Moyenne par classe	21,01	21,36	17,72	18,05	19,96	20,32

Effectif moyen par classe selon les différentes sections

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
S. pré-gymnasiale	23,85	24,16	19,81	20,61
S. générale	22,45	23,19	21,45	21,25
S. pratique	16,85	16,55	15,77	15,62
Cl. développement	9,85	10,55	8,36	9,15
Total	21,01	21,36	17,72	18,05

Répartition des élèves selon les sections sur l'ensemble des trois années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
S. pré-gymnasiale	2 763	38,56	2 984	39,36	713	25,15	742	25,38
S. générale	2 938	41,01	3 096	40,83	1 244	43,88	1 296	44,32
S. pratique	1 280	17,86	1 291	17,03	694	24,48	703	24,04
Cl. dévelop.	128	1,79	155	2,04	184	6,49	183	6,26
Cl. accueil	56	0,78	56	0,74	-	-	-	-
Total	7 165	100	7 582	100	2 835	100	2 924	100

Effectif des élèves effectuant une 10^e voire une 11^e année de scolarité

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 ^e année	531	7,41	548	7,23	156	5,50	184	6,29

1.6 Scolarisation des enfants allophones

Les modifications observées sur le plan de la politique d'asile au niveau national ont eu des répercussions dans le domaine de l'accueil des élèves primo-arrivants. Seule une très petite minorité d'élèves nouvellement arrivés dans le canton sont requérants d'asile. Un accroissement des élèves venus du Portugal, qui constituent aujourd'hui la majorité des élèves primo-arrivants, a été constaté.

Un projet centré sur l'accueil des élèves primo-arrivants au cycle d'orientation a été réalisé par la Commission Cantonale pour la Scolarisation des Enfants de Migrants (CCSIEM). Il a été mis en consultation auprès de toutes les instances concernées (enseignants, directions de CO, inspection des deux parties linguistiques), ainsi qu'auprès de plusieurs chercheurs reconnus dans le domaine. M^{me} Tania Ogay, professeure associée à l'Université de Fribourg a émis plusieurs propositions, parmi lesquelles la mise sur pied d'un projet pilote dans deux cycles d'orientation (un dans chaque région linguistique) à la rentrée scolaire.

La CCSIEM est également en train d'élaborer un guide à l'intention des enseignant-e-s et des autorités scolaires. Celui-ci réunira de multiples recommandations et conseils visant à faciliter l'accueil et l'intégration des élèves migrants.

Depuis plusieurs années, un réseau des enseignants de structures d'accueil existe au primaire. Un réseau similaire regroupant les enseignants a été créé au cycle d'orientation. Représentée au sein de la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, la DICS a également contribué à la mise sur pied d'une formation pilote destinée aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration publique fribourgeoise de la partie francophone du canton. C'est sous la dénomination «Mieux vivre la rencontre interculturelle» qu'un séminaire de deux jours a permis de sensibiliser 20 personnes aux questions de communication interculturelle et de discrimination. Ce projet a bénéficié d'un soutien du Service de Lutte contre le Racisme (SLR) rattaché à la Confédération.

Projet spécifiquement alémanique, un catalogue d'objectifs d'apprentissage a été développé pour l'enseignement de l'allemand aux enfants de langue étrangère qui fréquentent l'école enfantine. Cet instrument de travail contient six niveaux d'enseignement, qui peuvent être adaptés selon les besoins de chaque enfant. Il servira d'une part à améliorer la qualité de l'enseignement et d'autre part à faciliter la coopération entre les enseignant(e)s de la classe régulière et les enseignant(e)s qui donnent les cours d'allemand aux enfants de langue étrangère.

2. Ecole enfantine, partie francophone

2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2005, la Région nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 73,5 classes enfantines; de son côté, la Région sud compte 77,5 classes enfantines. Au total, l'école enfantine compte 151 classes. En raison d'un effectif réduit, une seule classe travaille à temps partiel. Des cercles scolaires ont mis sur pied une deuxième année d'école enfantine, dont la prise en charge financière est assurée par les communes.

2.2 Répartition géographique des classes

	2004/2005		2005/2006	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	18	298	17	274
Sarine-Campagne	47	764	44	765
Gruyère	32	546	34,5	550
Lac	9	173	9	159
Glâne	16	273	14	240
Broye	21	333	20,5	325
Veveyse	12	207	12	197
Total	155	2 594	151	2 510

2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2005

5 ouvertures de classe ont été enregistrées dans les cercles scolaires suivants: à Chésopelloz, Corminbœuf (1/2) / Treyvaux (1/2) / Montagny, Léchelles (1/2) / Barberêche, Cressier (1/2) / Sâles / La Tour-de-Trême et Gruyères. Certaines classes ont été dotées d'un 0,25 (Riaz) ou 0,5 poste supplémentaire en raison d'effectifs élevés et la classe de Barberêche bénéficie d'un 0,5 poste pour la réalisation d'un projet de classe multi-âge.

Parallèlement, il a fallu procéder à la fermeture de 9 classes à Grolley / Matran / Autigny / Le Mouret / Fribourg / Estavayer-le-Lac / Siviriez / Rue, Auboranges, Chapelle, Eculens et Bas-Intyamon, Grandvillard. Celle de Sorens a été amputée de 0,25 poste, en raison d'un effectif d'élèves insuffisant.

2.4 Axes de travail prioritaires

En 2005, s'est achevée la formation des enseignantes enfantines en mathématique. Un document officiel de référence fixe désormais les compétences attendues en mathématiques précisant, sous forme de balises, les seuils mini-

maux à atteindre dans tous les domaines abordés à ce premier degré de la scolarité. Les enseignantes des classes enfantines ont par ailleurs poursuivi leur formation dans le domaine de l'éducation musicale.

2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 146 (194) élèves ont décidé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Ce nombre représente le 5,5 % (6 %) des enfants qui, en 2005, étaient en âge de commencer l'école primaire. Les parents de 76 (73) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

2.6 Cours de langue

Six enseignantes sont au bénéfice d'un contrat à 50 % (deux pour la Région sud et quatre pour la Région nord); elles ont en charge des groupes d'enfants provenant de l'école enfantine et, parfois, des classes 1P-2P. Afin d'assurer une bonne coordination, les enseignantes chargées de ces cours œuvrent en réseau sous la responsabilité de la coordinatrice cantonale de la scolarisation des enfants de migrants. Trois rencontres semestrielles sont organisées par les conseillères pédagogiques pour favoriser les échanges et le partage sur les plans didactiques et pédagogiques.

2.7 Intégration d'enfants ayant des besoins différents

15 enfants bénéficient du service d'intégration alors que 42 profitent d'un appui ou d'un soutien à moyen ou à long terme par les enseignantes spécialisées. 2 enfants malvoyants suivent la classe régulièrement à plein temps et sont aidés par un appui spécialisé. 3 enfants handicapés sont partiellement intégrés dans les classes ordinaires. Quelques enfants sont soutenus par le Service Educatif Itinérant (SEI).

2.8 Relations école enfantine – école primaire

Afin de poursuivre le travail engagé et pour favoriser une transition harmonieuse entre les trois premières années de la scolarité, les enseignantes enfantines et enseignant(e)s 1P-2P sont encouragés à collaborer à l'intérieur de leur cercle scolaire et sont invités régulièrement à des modules de formation continue communs.

2.9 Relations école maternelle – école enfantine

Depuis trois ans, un après-midi d'échanges est réservé aux enseignantes maternelles et enfantines. En 2005, elles ont travaillé à l'élaboration d'un document de transmission de d'informations et de données jugées pertinentes en vue de la poursuite d'un projet pédagogique cohérent.

2.10 Enseignantes spécialisées

Une troisième enseignante engagée à 80 % a rejoint l'équipe des enseignantes spécialisées. Dans un souci de verticalité, leurs interventions s'ouvrent sur les trois premiers degrés de la scolarité dans le but de poursuivre le projet d'un élève ou pour apporter un soutien à une classe brusquement perturbée par le comportement d'un élève. Le point fort de cette forme de soutien se trouve dans l'organisation souple tant au niveau de la prise en charge des élèves que dans le temps octroyé aux différentes situations.

3. Ecole enfantine, partie alémanique

3.1 Généralités

3.1.1 Allemand standard à l'école enfantine

La question de l'utilisation de l'allemand standard dès l'école enfantine s'est souvent posée ces dernières années. Des projets allant dans ce sens ont d'ailleurs déjà été lancés dans les cantons de Bâle-Ville et de Zurich.

Dans la partie alémanique du canton de Fribourg, quelques classes enfantines ont déjà introduit l'allemand standard comme langue d'enseignement. Il s'agit majoritairement de classes comptant un grand nombre d'enfants allophones. Ces expériences montrent qu'il est tout à fait possible et sensé de parler le «bon» allemand dès l'école enfantine. L'expérience montre qu'à leur entrée à l'école enfantine, la plupart des enfants font déjà preuve d'une bonne capacité de compréhension de l'allemand standard.

La brochure «SPRECHLUST», distribuée à toutes les maîtresses des classes enfantines, les incite à parler l'allemand standard pour des périodes d'enseignement clairement définies.

3.1.2 Intégration d'élèves handicapés et atteints de troubles du comportement dans les classes régulières

Durant l'année scolaire 2005/06, 13 (10) enfants ayant besoin d'une attention particulière ont été intégrés dans des classes régulières.

3.1.3 Cours d'allemand pour enfants de langue étrangère

24 (25) cercles scolaires proposent des cours d'allemand afin de favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année 2005/06, 158 (150) élèves de l'école enfantine bénéficient de ces cours.

3.2 Ouverture et fermeture de classes

Quatre classes enfantines ont été ouvertes au début de l'année scolaire: Bösinggen (1), Heitenried (1), Alterswil (1), et Rechthalten (1).

Cinq classes ont été fermées pour cause d'effectifs insuffisants: Kerzers (1), Gurmels (1), Überstorf (1), Wünnwil (1) et Plaffeien (1).

3.3 Répartition géographique des classes

	2004/2005		2005/2006	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg (all.)	6	79	6	84
Singine	32	542	33	555
Gruyère (allemand)	1	12	1	11
Lac (allemand)	22	359	20	346
Total	61	992	60	996

Effectif moyen pour l'année scolaire 2005/06: 16,60 (16,26) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps sauf à St. Silvester.

Dans 4 (4) cercles scolaires, du fait du nombre peu élevé d'élèves ou en raison d'une longue tradition, deux années

d'école enfantine sont offertes par les communes suivantes: Murten (8), Galmiz (1), Fräschels (1) et Jaun (1).

46 (35) classes enfantines sont tenues par deux enseignant(e)s à temps partiel. 5 (6) maîtres(ses) enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la Schulleitung.

3.4 Formation continue

Une introduction au nouveau manuel «Werkweiser 1» a été organisée à l'intention de tous les enseignant(e)s de l'école enfantine. L'objectif était de permettre une première approche du manuel et d'en souligner les différentes utilisations possibles en classe. En plus de ce cours d'introduction obligatoire, trois cours de perfectionnement étaient offerts dans le cadre du programme facultatif de formation continue.

Les maîtresses enfantines ont aujourd'hui la possibilité d'acquiescer une autorisation d'enseigner dans les premières années des classes primaires au terme d'une formation en emploi organisée dans le cadre de la HEP. 17 enseignantes ont commencé cette formation continue.

3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 135 (140) enfants ont décidé de repousser d'une année l'entrée de leur enfant à l'école. Ce nombre représente le 14,90 % (14,35 %) des enfants qui, en 2005, étaient en âge de commencer leur scolarité obligatoire. En revanche, les parents de 10 (9) enfants ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée.

3.6 Situation de l'emploi

Le nombre d'élèves inscrits à l'école enfantine diminue. Des classes ont ainsi dû être fermées. Quelques maîtres(ses) n'ont pas trouvé de place de travail ou ont dû se contenter d'un emploi à temps partiel.

4. Ecole primaire, partie francophone

4.1 Répartition géographique des classes

	2004/2005		2005/2006	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	86	1 626	88	1 626
Sarine-Campagne	218,5	4 323	223	4 346
Gruyère	156,5	3 167	154	3 192
Lac	38	691	39	715
Glâne	84	1 661	81	1 652
Broye	99,5	1 939	102	1 966
Veveyse	59,5	1 211	62	1 254
Total	742	14 618	749	14 751

4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2005

Il a fallu procéder à 18,5 ouvertures de classe: Autafond, Belfaux (1/2) / Grolley (1/2) / Treyvaux (1/2) / Corpataux-Magnedens, Rossens (1/2) / Domdidier (1/2) / Haut-Vully, Bas-Vully (1/2) / Remaufens (1/2) / Villars-sur-Glâne / Cottens / Autigny, Chénens / Montagny, Léchelles / Esta-

vayer-le-Lac / Cugy, Les Montets / Fétigny, Ménières / Vuisternens-dvt-Romont / Echarlens, Marsens / Le Pâquier / Misery-Courtion, Villarepos / Châtel-St-Denis / Attalens, Granges et Fribourg (2).

D'autre part, 11,5 classes ont été fermées: La Sonnaz (1/2) / Gruyères (1/2) / Courgevau, Meyriez, Greng, Morat, Montilier (1/2) / Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz / Autavaux, Montbrelloz, Forel / Nuvilly / Villaz-St-Pierre, La Folliaz / Massonnens, Le Châtelard, Grangettes / Romont / Siviriez / et Bulle ELP (3).

A la rentrée scolaire 2005/06, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 7 (5,5) classes supplémentaires par rapport à la situation de l'année scolaire 2004/05.

4.3 Axes de travail prioritaires

4.3.1 Enseignement du français

Un accent particulier a été mis sur la création d'un groupe de pilotage et d'un groupe de personnes relais. Le groupe de pilotage œuvre à l'introduction à tous les degrés primaires des nouveaux moyens «S'exprimer en français – Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit». De plus, il mène une réflexion générale sur l'ensemble des disciplines du français et analyse des ouvrages ou collections dans la perspective de nouveaux moyens d'enseignement. Placés sous la conduite du collaborateur pédagogique, 32 enseignants constituent le groupe relais, réseau d'échanges et d'information; ils sont d'abord chargés de tester dans leur classe respective les manuels d'expression orale et écrite. Ils seront ensuite appelés à partager leur expérience avec les enseignants de leur arrondissement.

Des épreuves de référence en français ont été rédigées pour le 6^e degré primaire. Elles concernent les domaines de la lecture, de l'expression écrite et de la structuration; elles ont été présentées à l'ensemble des enseignants concernés lors de plusieurs conférences plénières.

4.3.2 Enseignement de l'allemand

En septembre 2005 les premiers élèves formés avec la méthode Tamburin sont entrés au CO après 4 ans d'apprentissage de l'allemand à raison de deux unités par semaine. Afin d'assurer une bonne mise en œuvre, le programme destiné au corps enseignant a été complété par des précisions portant sur les contenus d'apprentissages. La formation continue du corps enseignant des classes de 3P à 6P s'est poursuivie. Les projets linguistiques autorisés par la DICS concernent 6 cercles scolaires de l'enseignement primaire et un 7^e projet au CO.

Une évaluation des compétences des élèves a été conduite à fin juin 2005 sous la forme d'une épreuve cantonale auprès de tous les élèves de 6P. L'analyse des résultats indique un assez bon niveau de compétences atteint par les élèves, mais une grande diversité dans les compétences acquises. L'apprentissage de l'allemand a, maintenant, dépassé le stade de la familiarisation et de l'initiation pour celui d'un véritable apprentissage structuré et diversifié selon les domaines de compétence de la langue.

L'introduction de la méthodologie EOEL, qui a pour objectif de développer chez les élèves des compétences

dans le domaine de l'ouverture aux langues étrangères dès l'école enfantine, est en voie de réalisation.

4.3.3 Enseignement des mathématiques

L'essentiel des actions conduites dans cet enseignement a concerné la formation tant obligatoire que facultative des enseignants. Domaines concernés: évaluation des compétences des élèves de 5P et 6P; connaissances et compétences attendues en fin de cycle 3P – 4P; progressive mise à disposition du corps enseignant des classes primaires des fiches dites «de devoirs» sur le site www.mathsfri.ch.

Les modules de formation théorique: cette année 2005 a vu s'achever la formation dispensée sous la forme mise sur pied en 1996 en huit modules de formation. Depuis sa mise en place et jusqu'à ce jour, 1095 enseignantes et enseignants du canton de Fribourg se sont inscrits à au moins un cours de formation facultative organisé pour les classes enfantines et primaires. Dès cette année scolaire 2005/06, l'organisation de cette formation est assurée par le service de la formation continue de la HEP.

Des contacts informels se sont poursuivis avec les animateurs d'autres cantons romands. Ils ont donné l'occasion d'échanger et d'enrichir les expériences et observations réciproques dans le domaine de l'évaluation et, plus généralement, de l'enseignement des mathématiques.

4.3.4 Enseignement de la musique

En éducation musicale, 10 cours de formation continue ont été proposés aux enseignant(e)s des classes enfantines et primaires durant l'année scolaire 2004/05. Ils abordaient les différents domaines que recouvre la Méthodologie romande: chant et pose de voix, audition, rythme, intonation, écoute dirigée, rythmique et expression corporelle, répertoire de chants pour la classe.

Dans le but de tester les moyens d'éducation musicale du 1^{er} cycle, une évaluation officielle a été conduite dans toutes les classes de 2P de la partie francophone du canton entre avril et mai 2005. D'autre part, la continuité avec la «Méthodologie romande» utilisée à l'EE/EP est assurée au CO par l'utilisation du moyen d'enseignement «La musique au cycle d'orientation».

4.3.5 Démarche de projets d'écoles

Durant l'année scolaire 2004/05, quatre nouvelles écoles ont été reconnues officiellement en projet. Ce qui porte à une trentaine le nombre d'établissements déclarés en projet, auxquels il convient d'en ajouter treize qui travaillent sur les thèmes centrés sur les aspects éducatifs et sur l'identité professionnelle (processus Racines).

Chaque école poursuit des objectifs qui lui sont propres, en rapport avec des besoins contextualisés. Plusieurs écoles travaillent le domaine de la lecture, d'autres la différenciation en mathématiques ou l'expression écrite ou encore l'auto-évaluation. L'intérêt du travail par projet d'école réside dans la collaboration verticale de l'équipe enseignante, collaboration au service d'apprentissages toujours améliorés des élèves.

Cette phase d'expérimentation est en passe de céder le pas à une forme de généralisation. A cet effet, un texte général

d'orientation est en consultation. Il s'intitule: *Vers la généralisation des démarches de projets d'établissement et du fonctionnement en établissement des cercles scolaires de l'école enfantine et primaire*. Ce texte comporte les éléments nécessaires à une mise en œuvre qui tiendra compte d'une double approche au service du développement de l'école: soutenir la dynamique de projet tout en assurant les conditions d'un fonctionnement efficace des établissements scolaires.

4.4 Classes de développement

La partie francophone dispose de 25 classes de développement qui accueillent 225 élèves. La région Nord en compte 15, soit 8 à Fribourg, 3 à Estavayer-le-Lac, 3 à Villars-sur-Glâne, 1 à Belfaux; la région Sud en compte 10, soit 5 à Bulle, 1 à Marly, 2 à Romont et 2 à Châtel-St-Denis. Il faut y ajouter une classe à rythme lent à Estavayer-le-Lac.

De plus, 36,41 (34,89) postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de sérieuses difficultés dans leurs apprentissages, soit 18,75 maîtres pour la région Nord et 17,66 pour la région Sud.

4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée de fin août 2005, l'organisation des classes d'accueil et classes de langue était la suivante:

Région nord, arrondissement 1: Courtepin, 1 poste à mi-temps; arrondissement 2: Fribourg, 3 classes d'accueil, 3 postes à plein temps, 7 enseignants avec différents taux d'activité pour les appuis et les cours de langue; arrondissement 3: 2 postes à plein temps pour l'ensemble de l'arrondissement de la Broye; arrondissement 4: 1 poste à plein temps réparti sur 2 postes à mi-temps à Villars-sur-Glâne.

Région Sud: Bulle et La Tour-de-Trême, 1.25 postes; Marly, 1 poste à mi-temps; Villaz-St-Pierre, 9 unités; Romont, 1 poste à plein temps, à quoi il faut ajouter des unités d'enseignement dans certains cercles scolaires.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine se donnent individuellement ou en groupes dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2004/05, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à environ 30 reprises, généralement en présence du chef de service adjoint ou du chef de service. La conférence a répondu à plusieurs rapports mis en consultation: pratiques en évaluation, PPO (nouvelle procédure de préorientation au CO), descriptif de fonction des enseignants, projets d'établissement.

Les principaux sujets traités, en plus de ceux évoqués ci-dessus, sont les suivants: conception générale des mesures d'aide, réorganisation des MCDI, gestion des enveloppes d'appui, approche pédagogique pour élèves à haut potentiel intellectuel, épreuves de référence en allemand et en français, formation sur la différenciation, contacts HEP, instau-

ration de conseils d'arrondissement, formation fri-tic, suivi du concept des personnes-ressources en informatique, activités en lien avec le site educanet2, projet de classes multi-âges, rédaction de documents d'information à l'intention des enseignants, activités conduites dans le cadre du dispositif «Approche par le mouvement».

Un accent particulier a été apporté au suivi des apprentissages effectués lors des premiers degrés de la scolarité. Les visites didactiques dans les classes, effectuées en général en collaboration avec les conseillers pédagogiques, ont mis l'accent sur l'éducation musicale et l'enseignement de l'allemand. La Conférence a également reçu le comité de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF).

Lors des rencontres avec la Directrice ICS, les sujets suivants ont été abordés: importance du rôle des cadres de l'enseignement, visées pédagogiques du système éducatif, mesures pour les élèves posant de graves problèmes de comportement, formation romande des cadres (FORRES), élaboration progressive du concept de santé scolaire, généralisation des démarches de projets d'établissement et structuration des établissements primaires, planification et priorités des activités de la conférence, suite donnée au PECARO (plan d'étude cadre romand), gestion des effectifs des classes, révision de la loi et du règlement scolaires, 2^e année d'école enfantine.

4.7 Formation à la médiation scolaire

Cinq enseignants primaires ont poursuivi leur formation de médiateur scolaire dans le cadre de la volée qui réunit 22 enseignants de différents degrés. Ils entreront en fonction à la rentrée 2006.

4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

La DICS a reçu le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur la nouvelle loi scolaire, l'enseignement de l'allemand, du fait religieux, la formation des enseignants, les locaux mis à disposition des services auxiliaires, les futurs bulletins scolaires, la 2^e année d'école enfantine, et l'harmonisation des horaires scolaires.

5. Ecole primaire, partie alémanique

5.1 Généralités

5.1.1 Développement de l'école

Programme d'étude transitoire

Des études cantonales et suisses ont clairement montré qu'un remaniement du programme d'étude actuel, datant de 1987, était nécessaire. Un programme d'étude transitoire a été mis en place. Celui-ci a donc été remis à jour tant sur le plan du contenu que sur le plan des connaissances méthodiques, didactiques et de la planification pratique des cours. Ce nouveau programme d'étude sera obligatoire dès l'année scolaire 2006/07.

Enseignement du français

Dans le cadre de l'introduction de l'enseignement du français dès la 3^e année, des offres de formation continue dans les programmes obligatoire et facultatif ont été introduites. Les expériences des enseignant(e)s relatives à cet enseignement anticipé du français ont été évaluées. C'est sur la base de ces évaluations qu'a été élaborée la brochure «Französischunterricht in der Primarschule», document qui donne des indications indispensables dans le domaine du vocabulaire, de l'approche de l'écriture, de l'évaluation des connaissances, de la planification des cours et de l'information à transmettre aux parents d'élèves.

Nouveau moyen d'enseignement en histoire pour la 5^e année

Une équipe d'auteurs travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'un nouveau livre d'histoire pour les 4^e, 5^e et 6^e années primaires. Après l'introduction du troisième tome en 6^e année, le livre d'histoire pour la 5^e année: «Freiburger Geschichte(n), Mittelalter und frühe Neuzeit» a été introduit à la rentrée scolaire 2005/06.

Offres de soutien pour les enfants nécessitant une scolarisation particulière

Les prédispositions individuelles d'apprentissage des enfants et donc l'hétérogénéité dans les classes figurent parmi les préoccupations centrales de l'école. C'est pourquoi un groupe de travail représentant tous les niveaux scolaires a été créé. Ce groupe évalue l'offre de soutien actuellement accessible aux enfants et adolescents nécessitant une scolarisation particulière.

5.1.2 Rencontres avec le syndicat

Deux réunions ont eu lieu avec le syndicat des enseignants et enseignantes alémaniques du canton de Fribourg. Les thèmes abordés furent: le congrès pédagogique 2006, les nouvelles classes de salaires pour le personnel enseignant de l'école primaire dès 2007, la planification des formations continues «passerelles» pour les enseignant(e)s ACM et l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire.

5.2 Répartition géographique des classes

	2004/2005		2005/2006	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg (all.)	31	569	32	561
Singine	150	3 009	144	2 901
Gruyère (allemand)	3	55	3	59
Lac (allemand)	79	1 623	81	1 630
Total	263	5 256	260	5 151

5.3 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2005

Alterswil 1/28; Bösingens 6/28; Cordast-Guschelmuth 7/28; Courtepin 9/28; Düdingen 12/28; Flamatt: 36/28; Freiburg 28/28; Giffers-Plasselb-Plaffeien 16/28; Gurmels 7/28; Heitenried 2/28; cercle scolaire de Jeuss, Lurtigen, Salvenach 3/28; Kerzers 23/28; Liebistorf 5/28; cercle scolaire de ABGRU 5/28; Murten 36/28; Schmitten 14/28; St. Antoni 2/28; St. Ursen 5/28; Tavers 11/28; Wünnewil 12/28.

5.4 Formation continue

5.4.1 Pour le corps enseignant

Les cours obligatoires suivants ont été mis sur pied à l'intention des enseignant(e)s:

- «Zahlenbuch» pour les enseignant(e)s reprenant l'enseignement dans des classes de 1^{re} à 6^e années;
- Formation continue pour les enseignant(e)s de l'allemand en langue étrangère;
- Introduction à la nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture;
- Introduction au programme d'étude transitoire pour l'école primaire, partie alémanique;
- Introduction au nouveau programme d'enseignement du français;
- Introduction au «portfolio des langues» européens pour les 3^e-6^e années;
- Introduction au programme d'étude transitoire en dessin;
- Pédagogie de la diversité;
- Introduction au nouveau matériel d'histoire pour la 5^e année primaire;
- Journée d'information pour les enseignant(e)s ACM en textile;
- Forum de formation continue pour les enseignant(e)s spécialisés.

5.4.2 Pour les «Schulleiter»

Les «Schulleiter» ont suivi les séminaires obligatoires suivants:

- Conférence des «Schulleiter»;
- Gestion des conflits à l'école.

5.5 Conférences des inspecteurs et inspectrices scolaires

La conférence s'est réunie à 17 reprises. Les séances ont notamment permis d'aborder les thèmes suivants:

Aspects concernant les élèves:

- Application du passage des classes d'accueil aux classes régulières;
- Catalogue des objectifs et rapport d'apprentissage pour les enfants et adolescents de langue maternelle étrangère;
- Enfants ayant un handicap mental ou physique: marche à suivre pour les cas limites;
- Offre de pédagogie curative dans les écoles primaires et secondaires;
- Réajustement du nouveau carnet scolaire;
- Collaboration avec la brigade des mineurs de Fribourg.

Aspects concernant le corps enseignant:

- Formation continue obligatoire et facultative pour le corps enseignant, coordination avec le service de formation continue;
- Cahier des charges pour le corps enseignant (prise de position);
- Participation aux frais de fonction pour les «Schulleitung»;
- Mise en œuvre du projet fri-tic (formation des personnes ressources, formation du corps enseignant, directives de validation).

Aspects concernant l'enseignement:

- Prise de position sur le programme d'étude suisse alémanique;
- Apprentissage des langues étrangères (programme d'étude, thèmes principaux de la CDIP, «portfolio» des langues);
- Accompagnement pratique dans le cadre de l'hétérogénéité dans les classes;
- Elaboration d'un plan d'étude transitoire pour l'école primaire (finalisation du plan d'étude).

Aspects concernant l'école en général:

- Coordination avec le centre fri-tic;
- Fermetures et ouvertures de classes;
- Développement de thèmes principaux stratégiques pour l'école obligatoire;
- Contacts avec le centre de prévention des dépendances;
- Contacts avec les services auxiliaires de l'école;
- Etat des lieux du projet «Basisstufe».

Les domaines suivants ont été traités en collaboration avec la conférence des inspecteurs et inspectrices scolaires francophones:

- Evaluation externe des écoles;
- Enfants et adolescents ayant de graves problèmes de comportement;
- Système de valeurs pour le concept de «la bonne école»;
- «Basisstufe» (mise en œuvre dans les écoles pilotes).

5.6 Classes de développement

Durant l'année 2005/06, on compte 11 (12) classes de développement: Guin 3, Schmiten 2, Flamatt 2, Kerzers 4. A Morat, les classes de développement ont été supprimées et transformées en postes MCDI (Maître de classe de développement itinérant). A Guin, la classe d'introduction, qui intègre également des élèves ayant des difficultés d'apprentissage, est considérée d'un point de vue administratif comme une classe de développement.

Suite à la transformation des classes de développement de Morat, la situation des postes MCDI se présente comme

suit: 21,5 postes à temps complet (2004/05: 21,3) sont répartis dans les cercles scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösinggen, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Fribourg, Fribourg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St.Antoni, St.Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf et Wünnewil.

6. Cycle d'orientation, partie francophone

6.1 Généralités

A la rentrée 2005, le CO enregistre une nouvelle fois une forte augmentation du nombre d'élèves, soit au total 417 (260) et par conséquent l'ouverture de 14 classes (21). L'école du CO de Sarine Ouest a accueilli sa 2^e volée d'élèves dans les pavillons disposés dans le village d'Avry-sur-Matran: les 182 élèves de 1^{re} année sont répartis dans 9 classes et 8 autres accueillent les 154 élèves de 2^e année.

6.2 Effectifs par école de CO

	2004/2005		2005/2006	
	classes	élèves	classes	élèves
Belluard	34	702	34	707
Broye	45	931	46	970
Bulle	37	815	37	833
Gibloux	20	412	21	432
Glâne	37	845	39	862
Jolimont	36	764	36	760
La Tour/Jaun	39,5	815	40	867
Marly	25,5	559	26	568
Morat	9	147	9	168
Pérolles	27	543	26	539
Sarine Ouest	8	153	17	336
Veveysse	23	479	24	540
Total CO	341	7 165	355	7 582

6.3 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du 1^{er} semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 56 (46) élèves. Elles existent dans les CO du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les classes des différentes sections et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

6.4 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de passage a concerné 2415 (2360) élèves. Leur répartition dans les différents types de classes du CO est la suivante au terme de la procédure:

	Elèves		%	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
section pré-gymnasiale	872	899	36,94	37,22
section générale	1 002	1 049	42,45	43,44
section à exigences de base	434	436	18,38	18,05
répétition de la 6 ^e primaire	9	6	0,38	0,25
choix d'une autre école	43	25	1,82	1,04

L'année 2005 a vu la dernière application de l'ancienne procédure de passage. En été 2005, la DICS a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle procédure dite de préorientation. Celle-ci sera appliquée pour la future volée d'élèves de 6P. Les acquis de l'élève ainsi que ses attitudes face aux apprentissages scolaires sont pris en compte; des évaluations cantonales complètent ces indications. Les parents, le ou les enseignant(s), l'inspecteur d'arrondissement et le directeur de CO sont impliqués dans le processus de décision.

6.5 Axes de travail prioritaires

Le CO francophone a commencé l'introduction de la nouvelle grille horaire. A la rentrée 2005, la grille horaire de la 1^{re} année offre désormais un cours de formation générale qui met l'accent sur l'apprentissage des stratégies d'apprentissage et s'appuie sur un moyen d'enseignement élaboré par M^{me} Foucart membre de l'équipe d'éducation générale, un cours d'éthique et de cultures religieuses destiné aux élèves que leurs parents dispensent du cours d'instruction religieuse (20 % des élèves de 1^{re} à la rentrée 2005), un cours d'informatique qui inclut la dactylographie.

Autre nouveauté de la rentrée: l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de l'allemand en 1^{re}; cette introduction a été précédée d'une formation destinée aux enseignants d'allemand chargés ensuite d'animer la formation continue dans chaque école. L'introduction des nouveaux moyens s'accompagne en effet de la promotion de démarches d'apprentissages visant l'amélioration des connaissances et compétences des élèves dans la langue partenaire. C'est dans cette perspective que la formation interne à chaque école a commencé l'an dernier et se poursuit intensément cette année.

L'introduction des nouveaux moyens de français et de musique s'est poursuivie cette année en 2^e, celle des nouveaux moyens de mathématiques en 3^e; poursuite de la coordination de la médiation scolaire au sein des CO. Elaboration d'un concept de formation pour les responsables d'éducation physique dans les CO en partenariat avec le Service du sport.

6.6 Conférence des directeurs et directrices

La Conférence des directeurs et directrices a siégé 28 fois en 2005 et a travaillé sur de nombreux dossiers en collaboration étroite avec le chef de service, l'inspectrice et le collaborateur pédagogique: la nouvelle grille-horaire, l'évaluation, la procédure de préorientation, le descriptif de fonction du personnel enseignant, l'introduction de nouveaux moyens et de nouvelles approches dans diverses disciplines, la gestion informatisée des résultats et des dossiers des élèves, l'harmonisation des études en Suisse romande (PECARO) et en Suisse (HARMOS), l'orientation scolaire et professionnelle, la santé, le memento à l'usage des parents.

L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement et de nouveaux plans de cheminement en allemand (1^{re} année), en français (2^e année), en mathématiques (3^e année), en éthique et cultures religieuses (1^{re} année), en musique (2^e) et en formation générale (1^{re} année) ont également été à l'ordre du jour.

La DICS, par sa Directrice, a reçu à plusieurs reprises, les directeurs sur les dossiers importants en cours. D'autre part, la conférence a rencontré le chef du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, la coordinatrice de l'intégration des enfants de migrants, le responsable de la formation des maîtres de l'université, un délégué de l'éducation générale, la cheffe du Service des ressources, le responsable du programme Choice pour les élèves en difficulté, la directrice du Centre thérapeutique de jour, le directeur de l'Office cantonal du matériel scolaire, les collaborateurs pédagogiques des différentes disciplines et de l'éducation physique, la présidente de la Commission cantonale d'enseignement religieux, les responsables du Centre fri-tic.

Enfin, il convient de relever dans le domaine de la santé, hormis les programmes propres à chaque école, l'engagement des écoles dans le projet Santé-Jeunesse, projet initié et soutenu par les Quatre Piliers de l'économie fribourgeoise.

6.7 Rencontre avec les associations professionnelles

La DICS a reçu le comité de l'Association des maîtres du CO francophone (AMCOF). Les discussions ont notamment porté sur le traitement des enseignants des branches spéciales, la revalorisation de la profession enseignante, la problématique des classes à exigences de base, l'application du projet fri-tic, l'informatisation du bulletin scolaire et la reconnaissance des diplômes.

7. Cycle d'orientation, partie alémanique

7.1 Généralités

7.1.1 Formation continue interne aux écoles

L'inspectorat du cycle d'orientation a développé un nouveau concept de formation continue interne aux écoles. Celui-ci stipule que chaque établissement scolaire est tenu d'organiser ses propres cours de formation continue dans le domaine du développement de l'enseignement. L'inspectorat propose un panel de sujets et de conférenciers, en collaboration avec le centre de formation continue pour les enseignant(e)s. L'inspectorat a également examiné les effets de ces interventions sur l'enseignement dans les écoles.

7.1.2 Essai pilote du système «Stellwerk»

Le projet «Stellwerk» a pour objectif de permettre aux élèves de mesurer leurs compétences scolaires et de définir ce qu'ils doivent encore acquérir afin d'atteindre les objectifs de fin de scolarité obligatoire et d'augmenter ainsi leurs chances de construire leur projet professionnel. Sur mandat de l'inspectorat, le CO de Kerzers a introduit, à titre expérimental, le système «Stellwerk».

7.1.3 Promotion de la santé

L'inspectorat a analysé de manière systématique la promotion de la santé dans les cycles d'orientation selon les critères de management de projets. Ce contrôle de qualité

était la condition que chaque école devait remplir afin d'obtenir un soutien financier du canton.

7.1.4 Encouragement à l'apprentissage des langues: introduction du Portfolio européen des langues II

Tous les enseignant(e)s ont suivi une introduction à la structure du portfolio européen des langues II. Ce portfolio sera introduit dans tous les CO dès la rentrée 2006/07, dès que les cours de formation continue ad hoc auront été mis sur pied.

7.1.5 Formation continue des directeurs

Les directeurs d'écoles ont abordés divers sujets importants par le biais des cours de formation continue qui leur ont été proposés. Signalons, à titre d'exemple des cours de management de la qualité, d'évaluation interne et externe, de développement et d'organisation personnels.

7.1.6 Evaluation externe du cycle d'orientation de Gurmels

Le concept d'évaluation externe des écoles obligatoires de la partie alémanique du canton de Fribourg a été mené sous la direction de l'inspectorat. Les travaux préparatoires pour une première évaluation externe du CO de Gurmels (printemps 2006) ont commencé.

7.2 Effectifs par école

	Classes		Elèves	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Ville de Fribourg (allemand)	21	21	367	374
District de la Singine				
Düdingen	24	25	452	473
Plaffeien	23	23	377	411
Tafers	24	24	462	473
Wünnewil	20	19	312	299
Gurmels	9	10	196	215
Kerzers	17	17	287	293
Murten	22	23	382	386
Total	160	162	2 835	2 924

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée. La décision relative à l'affectation dans une section se fonde ainsi sur les recommandations des titulaires de l'école primaire et sur un examen comparatif effectué à la fin de l'école primaire. L'avis des parents est également pris en compte.

7.3 Cours de langues pour enfants étrangers

Il n'y a actuellement aucune classe de langue. Les cours de langues sont donnés dans tous les cycles d'orientation sous la forme de leçons particulières.

7.4 Conférence des directeurs

Les membres de la Conférence des directeurs se sont rencontrés à l'occasion de 22 séances ordinaires. Le chef de service ou son adjoint, l'inspecteur et l'inspectrice spécialisée en ACM et économie familiale étaient en principe

présents. Des spécialistes venant de l'extérieur ont également participé aux séances dans le cadre de discussions sur des thèmes spécifiques. A plusieurs reprises, la conférence a traité des thèmes principaux et stratégiques pour le cycle d'orientation alémanique ainsi que de l'élaboration de règlements adéquats pour les écoles. Le leitmotiv du président de la Conférence était «prendre soin de soi» et différentes activités ont donc été organisées sur ce thème. La Conférence est représentée par une délégation au sein de 22 groupes de travail et commissions.

Les principaux thèmes traités ont été les suivants:

- Méthode de travail et de fonctionnement de la Conférence;
- Règlement relatif au personnel enseignant qui dépend de la DICS;
- Prise de position sur le rapport «Mesures concernant les enfants et les adolescents en difficultés»;
- Formation continue interne sur le thème du management scolaire;
- Réglementation sur les indemnités pour les personnes accompagnantes lors de sorties de classe, de camps de sport ou de semaines thématiques spéciales;
- Projet pilote d'évaluation externe d'un cycle d'orientation;
- Visites d'entreprises avec un accent particulier porté sur l'entrée des élèves en apprentissage et l'analyse du management de la qualité dans l'industrie;
- Méthodes de travail et prestations de la brigade des mineurs;
- Utilisation de l'allemand standard pendant les cours;
- Développement de thèmes principaux stratégiques pour les CO alémaniques du canton de Fribourg;
- Introduction du «Mémento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents» et organisation d'une journée d'action;
- Projet «Santé jeunesse»;
- Révisions des conditions de promotion dans le cadre de l'utilisation du nouveau bulletin scolaire.

8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

8.1 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Nombre d'élèves	689	710	130	120	819	830
Nombre de classes	99	100	21	19	120	119
Moyenne d'élèves	7	7,1	6,2	6,3	6,83	6,97

Les institutions d'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. L'occupation est supérieure à 100 % (830 élèves).

Cinq institutions offrant 97 places pour des élèves internes accueillent 100 (97) enfants en internat. Une seule de ces institutions est bilingue (Les Buissonnets). Le taux d'occupation est de 100 %.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 24 (19) (BE)
- partie francophone: 22 (26) dont 21 dans le canton de VD et 1 à NE

Enfants non-fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique 4 (1) 3 enfants du canton de BE et 1 VD
- partie romande 44 (41) 30 enfants du canton de VD; 5 de NE; 4 de BE; 2 du VS et 3 de GE

8.2 Corps enseignant

Le corps enseignant compte 162 (162) personnes de langue française et 49 (52) de langue allemande, soit au total 211 (214) personnes: 60 travaillent à plein temps et 151 à temps partiel, pour l'équivalent de 148,4 (148,72) postes à temps complet (partie alémanique 28,8 et partie francophone 119,6). Les enseignants qui assurent le soutien pédagogique spécialisé dans les classes ordinaires ne sont pas compris dans ces chiffres.

180 personnes sur 211 sont en possession d'un diplôme d'enseignement spécialisé (85,3 %), partie francophone 137 enseignants sur 162 (84,56 %) et partie alémanique 42 enseignants sur 49 (85,71 %).

8.3 Evolution des classes

Dans la partie francophone, il a fallu renforcer la dotation en personnel dans des institutions accueillant des élèves avec un handicap lourd. De plus, la capacité d'accueil de la classe de préformation professionnelle de Villars-Vert a été augmentée.

Dans la partie alémanique, deux classes ont été fermées. Le nombre d'élèves dans les écoles de l'enseignement spécialisé est en diminution. Les institutions sont occupées à plus de 100 %.

8.4 Intégrations en classe régulière

Dans la partie francophone, le Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CESG) conduit le service d'intégration d'enfants handicapés mentaux et physiques à l'école ordinaire, conformément au concept cantonal approuvé en juin 1999. Cette institution a de plus été reconnue par le canton et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le soutien pédagogique aux enfants handicapés physiques intégrés à l'école ordinaire. Le nombre d'élèves intégrés à l'école ordinaire n'a que très légèrement augmenté cette année. A la fin de l'année scolaire 2004/05, une vingtaine d'élèves ont quitté le Service pour une autre orientation: école ordinaire, classes de développement, classes spécialisées, avec un appui ou sans appui. Pour la présente année

scolaire, 131 (122) enfants, reconnus par l'AI et provenant de tout le canton, fréquentent l'école enfantine (14) primaire (104) ou le cycle d'orientation (13), et bénéficient d'appuis (financés par l'AI) dispensés par des enseignants spécialisés. Sur les 131 élèves, 15 sont en situation de handicap physique et 116 de handicap mental.

L'Institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour des enfants sourds et malentendants, intégrés à l'école ordinaire, partiellement ou complètement.

Les enfants malvoyants ou aveugles, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne.

Dans la partie alémanique, 54 enfants et adolescents sont pris en charge par le Home-école des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 11 à l'école enfantine, 28 à l'école primaire et 15 au cycle d'orientation. De plus, quelques enfants atteints d'autres handicaps ou de troubles de comportement sont intégrés: 2 à l'école enfantine, 17 à l'école primaire et 14 dans les classes de développement.

S'agissant des services d'intégration, le CESG représente 24,3 (23,0) postes à temps complet, l'Institut St-Joseph 5,68 (5,07) postes et le Home-école des Buissonnets 10,55 (9,68) postes.

8.5 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

8.5.1 Personnel

49 (49) psychologues pour 28,76 (27,47) postes à temps complet. 77 (78) logopédistes pour 49,13 (48,49) postes à temps complet. 23 (24) psychomotricien(ne)s pour 11,6 (12,3) postes à temps complet.

8.5.2 Services de psychologie scolaire

	Filles	Garçons	Total	%
Fribourg Ville (français)	135	215	350	12,24
Fribourg Ville (alémanique)	38	41	79	9,15
Sarine (sans ville)	292	402	694	9,25
Broye	107	175	282	8,78
Glâne	73	145	218	7,93
Gruyère	130	164	294	5,42
Lac (français)	36	80	116	11,57
Lac (alémanique)	165	204	369	12,77
Singine	191	306	497	9,54
Veveyse	37	75	112	5,91
Total	1 204	1 807	3 011	8,96

Partie francophone 2061 (2021) élèves soit 8,44 % (8,4 %) de la population scolaire

Partie alémanique 950 (1003) élèves soit 10,3 % (10,9 %) de la population scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant: Lac: 12,46 %, Sarine: 10,0 %, Singine: 9,54 %, Glâne: 7,93 %, Broye: 8,78 %, Gruyère: 5,42 %, Veveyse: 5,91 %. L'ensemble des 3011 élèves suivis se répartit en 1807 garçons (60,0 %) et 1204 filles (40,0 %). Cela représente 10,5 % des garçons et 7,3 % des filles de la population scolaire globale.

Informations relatives aux services de psychologie scolaire du canton de Fribourg pour l'année scolaire 2004/05:

Pour la troisième année consécutive, les services de psychologie scolaire ont pris en charge plus de 3000 élèves. Comme déjà mentionné, les services de psychologie scolaire ne sont pas uniquement impliqués lorsqu'il s'agit de traiter les difficultés d'un élève. Ils interviennent également sous d'autres formes: interventions en classe, interventions de crise, activités de conseil avec des enseignants ou des directions d'école, participation aux travaux de diverses commissions et à des soirées de parents. De plus, des centaines de consultations brèves ou téléphoniques sont aussi dispensées. En outre, les psychologues scolaires participent à la formation continue des enseignants (cours, interventions).

Les services de psychologie scolaire ont pris en charge, examiné et/ou traité 3011 élèves qui représentent le 9,0 % de la population scolaire des classes enfantines, primaires, de développement et du cycle d'orientation: partie francophone, 2061 élèves (8,4 %) et partie alémanique, 950 élèves (10,3 %).

Le pourcentage d'élèves examinés et suivis selon le niveau scolaire se répartit de la manière suivante: classes de développement: 39,3 %, classes enfantines: 13,6 %, classes primaires: 9,55 %, cycle d'orientation: 4,35 % (cl. pré-gymnasiales: 2,7 %, cl. générales: 3,8 %, cl. à exigence de base: 6,2 %, cl. de développement: 19,4 %). Il est à relever que dans les classes primaires, le nombre d'élèves suivis se répartit de manière plus homogène sur les 6 années de scolarité que précédemment. Une augmentation du nombre de jeunes pris en charge dans les cycles d'orientation est également observée.

62,9 % des élèves suivis ont été signalés par les enseignants, 24,9 % par les parents et le restant par d'autres instances: logopédistes, médecins, etc. 46 élèves ont pris contact d'eux-mêmes avec les services. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires (52,3 %), l'aspect comportemental et l'entourage familial et social (46,1 %) ou une problématique personnelle (36,1 %), les différentes catégories pouvant se cumuler. Des mesures scolaires ont été proposées dans 20,6 % des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 19,7 % des cas. Des conseils avec suivi (33 % des situations), des mesures de soutien psychologique (40 %) ainsi que des conseils à l'enseignant ou à la famille (25 %) ont été proposés plus fréquemment. 6,5 % des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

La plupart des situations ont trouvé une solution au cours de la même année ou après un an (83 %), alors que 8 % des suivis ont duré plus de 3 ans; 9 % des situations ont nécessité plus de 20 heures de prise en charge et 65 % des cas ont nécessité un suivi de 10 heures ou moins.

8.5.3 Services de logopédie

Nombre d'enfants concernés durant l'année:

Partie

francophone 1806(1743) enfants soit 7,4 % de la population scolaire dont 1056 garçons et 750 filles

Partie

alémanique 1119 (1154) enfants soit 12,15 % de la population scolaire dont 716 garçons et 403 filles

Total 2925 (2897) enfants soit 8,7 % de la population scolaire

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Préscolaire	51	47	98	—
Ecole enfantine	391	210	601	16,77
Ecole primaire	1 248	796	2 044	10,39
Classe de développement	66	20	86	23,82
Cycle d'orientation	50	46	96	0,96
Total	1 806	1 119	2 925	8,7

Dont en traitement durant l'année

Fribourg Ville (français)	178
Fribourg Ville (alémanique)	58
Sarine (française sans ville)	496
Sarine (alémanique sans ville)	17
Broye	145
Glâne	128
Gruyère (dont 6 enfants de langue allemande)	255
Lac (français)	18
Lac (alémanique)	181
Singine	416
Veveyse	67
Total	1 959

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité

Partie française	919	(905)	soit 50,8 %
Partie alémanique	443	(460)	soit 39,6 %
Total	1 362	(1 365)	soit 46,5 %

Durant l'année scolaire 2004/05, 2925 (2897) enfants ont été signalés et représentent 8,7 % de la population scolaire, soit 7,4 % pour la partie francophone du canton et 12,15 % pour la partie alémanique. 1959 enfants ont bénéficié d'un traitement régulier et représentent 5,81 % de la population scolaire, répartis variablement selon les régions. La Singine vient en tête avec 7,98 % de la population scolaire, alors que le Lac français ferme la marche avec 1,79 %. Le district de la Sarine (francophone = 6,59 %; alémanique = 7,43 %) prend globalement en traitement 6,67 % de la population scolaire.

Les cas pris en charge par l'Assurance Invalidité représentent 46,5 % de l'ensemble des interventions (50,8 % pour la partie francophone et 39,6 % pour la partie alémanique). L'évolution paraît relativement stable depuis l'année dernière.

8.5.4 Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2004/05, dans l'ensemble du canton, 662 (629) enfants ont consulté les services de psychomotricité:

Partie francophone 525 (500) enfants, dont 118 filles et 407 garçons, soit le 2,15 % (2,07 %) de la population scolaire.

Partie alémanique 137 (129) enfants, dont 33 filles et 104 garçons, soit le 1,48 % (1,40 %) de la population scolaire.

Total 662 (629) enfants soit 1,96 % (1,89 %) de la population scolaire.

Répartition par degré scolaire

	Français	Allemand	Total	%
Préscolaire	15	0	15	—
Ecole enfantine	130	30	160	4,46
Ecole primaire	349	106	455	2,31
Classe de développement	15	0	15	4,15
Cycle d'orientation	16	1	17	0,17
Total	525	137	662	1,96

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité: 20, soit 4,4 % des interventions

Répartition par régions

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (français)	12	56	68
Fribourg Ville (alémanique)	4	11	15
Sarine (français, sans Fribourg)	47	132	179
Broye	25	58	83
Glâne	12	79	91
Gruyère	6	35	41
Lac (français)	0	12	12
Lac (alémanique)	18	60	78
Singine	11	33	44
Veveyse	16	35	51
Total	151	511	662

Les statistiques de l'année scolaire 2004/05 montrent une stabilité dans les signalements. Le nombre d'élèves qui ont consulté les services de psychomotricité durant cette année est de 662, soit 525 pour la partie francophone et 137 pour la partie alémanique et représentent 1,96 % de la population scolaire, dont 77,19 % de garçons et 22,81 % de filles. 72 % des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3^e année. 78 % des signalements sont effectués par les enseignants, les autres demandes étant formulées par les psychologues (6 %), les logopédistes (5 %), les parents (4 %), les médecins (2 %) et le SEI (5 %).

95 % des signalements sont suivis de conseils ou de traitements sur une période de six mois à deux ans pour 90 % d'entre eux. La moyenne cantonale de la dotation se situe à 1 poste pour 2744 élèves. Les 23 psychomotriciens et psychomotriciennes se répartissent sur 12,25 postes. Les lieux de traitement se situent principalement dans les institutions spécialisées où sont souvent regroupés administrativement les écoles spéciales et les services auxiliaires. Ils offrent des salles équipées et adaptées pour les traitements de la psychomotricité. L'assurance invalidité a été sollicitée pour 4 % des traitements. Le nombre de situations relevant de l'assurance invalidité est en nette régression en raison de la modification des critères de prise en charge.

9. Echanges scolaires

9.1 Généralités

L'année écoulée a été marquée par le maintien des prestations. Le nombre des participant(e)s à la 10^e année linguistique ainsi que le nombre de participant(e)s placé(e)s pour les échanges individuels durant les vacances ont encore augmenté cette année.

9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant(e)s s'élève à 150 élèves placé(e)s. Une augmentation a pu être constatée par rapport à l'année précédente (136 placé(e)s). Le rapport entre Alémaniques, 54 (55), et Francophones, 96 (82), n'est pas équilibré. Il y a toujours un excédent d'élèves francophones désirant participer à un échange, ce qui provoque quelques problèmes pour la coordination lors de la répartition des places. Les échanges unilatéraux (49) avec placement dans une famille d'accueil (variante 3) et les échanges avec retour quotidien au domicile (67) sont toujours prisés. 34 élèves sont placés réciproquement (variante 2).

9.3 Echanges de classes

Les échanges de classes annoncés à la coordination stagnent. L'année 2005 se situe en dessous de la moyenne annuelle de ces dernières années, c'est-à-dire que 16 classes fribourgeoises se sont annoncées à la coordination et ont participé à un projet d'échange. Les classes francophones ont été les plus nombreuses. La coordination a décidé de faire une campagne d'information auprès de toutes les écoles fribourgeoises et d'intensifier la promotion en utilisant la plate-forme d'educanet 2 et d'edufu.

9.4 Echanges individuels pendant les vacances

Après avoir enregistré de bons résultats l'année passée, la coordination a pu constater une nouvelle fois une forte participation avec 76 (48) Francophones placés et 14 (15) Alémaniques placés, sur un total de 86 Francophones et 26 Alémaniques inscrits. Ce succès est réjouissant et devrait amener la NW EDK à maintenir ce programme.

2005 a vu la remise de 82 (87) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

1.2 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été confiés à des psychothérapeutes privés. Le CPS2 a également collaboré avec la direction du Gymnase intercantonal de la Broye pour la mise en place du réseau-santé de cette nouvelle école.

1.3 Service de médiation

Les services de médiation sont parfaitement intégrés dans les écoles. Leur utilisation intensive confirme leur nécessité. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par deux rencontres annuelles organisées par le service concerné de la Direction. Dans le but d'assurer la relève, un cycle de formation s'est déroulé en collaboration avec le Service de la formation professionnelle.

1.4 Gymnase intercantonal de la Broye

La construction des bâtiments du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est pratiquement achevée. Les 308 premiers élèves (56,5 % de fribourgeois et 43,5 % de vaudois) ont commencé leurs études le lundi 29 août 2005. Sous la conduite du directeur, entré en fonction en 2004, l'équipe pédagogique composée d'une trentaine d'enseignant(e)s s'est mise au travail durant la première partie de l'année 2005 pour préparer les plans d'étude du nouveau collège. Le Conseil du gymnase a encore dû adopter les derniers règlements nécessaires à la bonne marche de l'école, à savoir le règlement du personnel et de la prévoyance professionnelle ainsi que celui de la commission de recours. L'inauguration officielle des bâtiments a eu lieu le 30 septembre 2005 en présence des autorités civiles des cantons de Vaud et Fribourg et d'un nombreux public. La journée porte ouverte du lendemain a attiré nombre d'habitants broyards. Le rapport d'activité des trois premiers mois du nouveau gymnase figure dans la suite de ce rapport.

1.5 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2) participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin d'une part, des cantons du Nord-Ouest d'autre part. Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de degré diplôme. Au niveau suisse, le chef de service est membre du Conseil du Centre de perfectionnement suisse (CPS).

V. Enseignement secondaire du deuxième degré

1. Généralités

1.1 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 347 (349) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 14 (10) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session

1.6 Accès à la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande

Les candidats et candidates à l'admission peuvent accomplir les stages exigés dans le domaine de la santé, grâce à l'organisation et à la gestion de ceux-ci par l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD). D'autres personnes candidates ne possédant pas les qualifications requises peuvent compléter leur formation par des modules ad hoc organisés et réalisés dans le cadre de cette même école.

1.7 Commissions

1.7.1 Commissions d'école

Les cinq commissions d'école ont traité des problèmes courants et en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux. Le cas échéant, les commissions ont été consultées dans les procédures de nomination de membres des directions d'école.

1.7.2 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2^e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est déroulée la formation d'une deuxième volée de personnes ressource. Par décision de la DICS, tous les enseignants du S2 devront suivre une formation de base dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication dans un délai de trois ans. Ces cours de formation ont débuté en automne 2005.

1.7.3 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2005. Elle a examiné les rapports des présidents des jurys d'examen et adopté des solutions homogènes aux problèmes rencontrés. Le président du jury des examens finaux de l'ECDD a collaboré à ses travaux.

1.7.4 Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

1.8 Collèges cantonaux et ECDD

1.8.1 Leçons de sport

Conformément à la décision du Tribunal administratif du canton de Fribourg du 12 mai 2005 statuant sur la dotation horaire de l'enseignement de l'éducation physique et du sport, à la suite d'un recours déposé par deux étudiants, une troisième leçon de sport a été réintroduite en 2^e année de collège.

1.8.2 Evaluation de la nouvelle maturité

La première phase de l'enquête nommée EVAMAR I, lancée à l'automne 2002, est achevée. Elle montre que les structures mises en place pour l'enseignement gymnasial dans notre canton sont conformes aux exigences fédérales.

Une deuxième phase, nommée EVAMAR II, devra déterminer les compétences acquises et le niveau de maturité atteint dans une perspective de préparation adéquate aux études universitaires.

1.8.3 Durée des études

Un groupe de travail a été mandaté par la DICS pour élaborer un rapport sur la réduction des études conduisant à la maturité de 13 à 12 ans.

1.9 Associations

1.9.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2005, l'association s'est préoccupée des sujets suivants: formation des enseignants aux techniques de l'information et de la communication; durée des études conduisant à la maturité; participation des enseignants au Congrès de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur, qui s'est tenu à Zurich au mois d'octobre.

1.9.2 Associations de parents d'élèves

Les associations francophones des parents des Collèges Saint-Michel et Sainte-Croix ainsi que l'association allemande des collèges de la ville de Fribourg ont poursuivi leurs activités et ont tenu leurs assemblées annuelles dans les écoles respectives.

1.10 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. Un groupe de coordination composé de délégués des directions d'école, des enseignants et des responsables de la formation continue à la HEP doit contribuer à l'analyse des besoins en formation continue et au développement des programmes annuels.

1.11 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles, cette conférence a abordé les sujets suivants: Organisation des examens de compréhension auditive; évaluation de la philosophie dans le diplôme de maturité; tests d'aptitude aux études de médecine.

1.13 Effectifs globaux

Elèves des écoles officielles de l'enseignement secondaire du deuxième degré au 1^{er} septembre 2005:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	2004/05		2005/06			
Fr.	1 264 = 38,9 %	1 280 = 39,06 %	1 985 = 61,1 %	1 997 = 60,94 %	3 249	147	22,1	3 277	151	21,7
Al.	430 = 37,2 %	493 = 41,15 %	726 = 62,8 %	705 = 58,84 %	1 156	54	21,4	1 198	54	22,2
Tot.	1 694 = 38,5 %	1 773 = 39,62 %	2 711 = 61,5 %	2 702 = 60,38 %	4 405	201	21,9	4 475	205	21,8

L'augmentation des effectifs se poursuit, le nombre d'élèves ayant augmenté de 70 unités si l'on tient compte des élèves fribourgeois qui ont commencé leurs études au GYB. Le nombre de classes des 5 écoles fribourgeoises du secondaire 2 a diminué de 3 unités. Mais on doit signaler que le GYB comporte l'équivalent de 7 classes d'élèves fribourgeois. En 2005/06, les écoles de l'enseignement secondaire du deuxième degré comptent au total 3277 (73,23 %) élèves francophones et 1198 (26,77 %) élèves alémaniques. Le nombre des élèves d'autres cantons et étrangers est de 57 (48).

2. Collège Saint-Michel

2.1 Elèves

2.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2005/06, le Collège Saint-Michel compte 1192 (1248) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Gymnase, section francophone	755	725	35	33
Gymnase, section alémanique	493	467	22	22
Total	1 248	1 192	57	55

Par rapport à l'année scolaire précédente, l'effectif des élèves a diminué de 56 unités, ce qui a entraîné la fermeture de 2 classes. Il faut noter que cette diminution de deux classes en section francophone est notamment due à l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye. Les classes bilingues ont été rattachées au gymnase allemand dans leur grande majorité.

Repas

On peut estimer à 450 environ le nombre des élèves qui doivent prendre le repas de midi à la cafétéria du collège ou aux abords de l'école. La gérance de la cafétéria a été confiée à SCOLAREST, segment de COMPASS GROUP (Suisse) SA.

Domicile	2004/05	2005/06
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	1 233	1 178 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	15	14 élèves

1.12 Analyse des prestations de l'Etat

Le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré et le Collège Saint-Michel ont participé à la phase expérimentale du projet d'analyse des prestations de l'Etat (APE) mis en place par le Service du personnel et d'organisation.

2.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase

(1 ^{re} année)	348	321 élèves
(section française: 206; section alémanique: 115)		
(2 ^e année)	25	12 élèves

2.1.3 Diplômes délivrés

En juin 2005, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 4^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORM 95. Au total, 290 candidat(e)s se sont présenté(s) aux examens, dont 277 ont réussi (13 échecs). Voici la répartition des certificats délivrés (ou non délivrés dans le cas des échecs), en fonction de l'option spécifique choisie par les candidats:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	11	0	4	15
Latin	1	0	0	1
Italien	11	2	4	17
Anglais	3	4	0	7
Espagnol	33	24	10	67
Physique + appl. maths	14	13	0	27
Biologie + Chimie	23	1	1	25
Economie et droit	35	23	12	70
Arts visuels	15	16	10	41
Musique	0	7	0	7
Total	146	90	41	277

Remarques:

- de ces 277 diplômes de maturité fédérale, 54 % ont été obtenus par des candidates. Ceci confirme la tendance observée depuis quelques années vers une certaine féminisation des études gymnasiales.
- dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 15 étudiants des Collèges Sainte-Croix et Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège Saint-Michel et 9 élèves de cet établissement ont passé les mêmes examens d'option complémentaire dans les collèges cités de la ville.

2.2 Marche générale de l'école

2.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2005, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re}. Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80 %.

Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement tenus au courant de l'évolution de leurs enfants par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves des 4 niveaux au 1^{er} trimestre, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2005 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Les proviseurs ont pris part à l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re}, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves de 1^{re} année ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin. A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Participation des proviseurs à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, le recteur et les proviseurs ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

2.2.2 Corps professoral

En septembre 2005, le Collège Saint-Michel compte 152 (161) professeur(e)s, dont 52 femmes et 100 hommes. Au budget 2005 étaient prévus 106,76 EPT. En fait, au début de l'année 05/06, on compte 101,65 EPT pour 2417 h d'enseignement.

6 professeur(e)s ont fait valoir leur droit à la retraite. De plus, 16 autres enseignants ont quitté le Collège en fin d'année scolaire.

10 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

6 pour moins de 12 h et 4 pour plus de 12 h hebdomadaires.

2.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles de la section francophone:

- *La Pietra del Paragone*, opéra de G. Rossini, Aula de l'Université de Fribourg
- *L'Avare* de Molière, Théâtre des Osses
- Participation au Festival international du film de Fribourg
- *Renaissance*: création sons et lumière de Gonzague et Nicolas
- *Scènes de chasse en Bavière* de Martin Sperr par le théâtre Saint-Michel et Sainte-Croix
- *Variations énigmatiques* de P-E Schmitt par la troupe Actitude (aula du Collège)
- *Mère Courage et ses enfants* de Berthold Brecht au Théâtre des Osses
- *Joyeux Noël*, film sur la Première Guerre mondiale de C. Carion
- *Le Tanneur* de Jean Steinauer (semaines médiévales de Fribourg)
- Conférence du Prof. Hubert Schneuwly: *Comment Einstein a-t-il pu faire sa relativité juste avant 1905?*
- Rencontre avec Martin Gray, auteur de *Au nom de tous les miens*

Liste des principales activités culturelles de la section alémanique:

- Participation au Festival international du film de Fribourg
- Présentation du groupe théâtral alémanique de Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach

En outre, on notera les concerts d'orgue proposés en l'église du Collège, par l'organiste titulaire, M. René Oberson.

La Fanfare du collège, qui comptait 37 membres en 2004/05, a donné son concert annuel le 18 mai 2005 en l'aula du Lycée. Précédemment, au début du mois d'avril, elle avait effectué une tournée musicale dans le Nord de la France.

Le Chœur Saint-Michel réunissant 46 choristes a effectué son traditionnel camp musical à Carnaval et a participé à Vérone au 16^e concours international de chant choral: sous la houlette de son directeur, Monsieur André Ducret, il s'y est particulièrement mis en évidence en remportant le premier prix de la catégorie «Chœurs mixtes» et le Prix spécial attribué pour le meilleur choix de programme.

2.2.4 Dies Collegiarius

Comme l'an dernier, le Collège Saint-Michel a organisé un Dies Collegiarius où tous les élèves, répartis en 55 classes bilingues pour l'occasion, ont discuté sur le thème de la vie en communauté. Cette journée a pour objectif de favoriser les rencontres entre les deux communautés linguistiques du Collège.

2.2.5 Événement particulier

Cette année s'est déroulée la 100^e Fête de Saint Nicolas le samedi 3 décembre. La veille, un concert réunissait en l'église du Collège le Chœur et la Fanfare. Outre le traditionnel cortège et le discours, un Acte officiel réunissait plus de cinquante anciens saints Nicolas, le plus ancien ayant fonctionné en 1933.

2.2.6 Echanges scolaires

Echanges individuels: en 2004/05, 10 étudiants de la section francophone et 16 de la section alémanique de Saint-Michel ont passé une année dans une autre région linguistique (USA, Allemagne, Suède et Suisse alémanique) et le collège a accueilli 12 étudiants étrangers en section francophone et 7 en section alémanique.

D'autre part, 13 élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique qui les avait reçus à Zurich.

2.2.7 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé à l'assemblée des Nations Unies des jeunes (SUNESCO), à Genève pendant 3 jours. D'autre part, pendant la semaine de l'Ascension, la plupart des élèves de 3^{es} ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Le Collège compte à la rentrée 2005 sept classes bilingues, deux en 2^e année, trois en 3^e année et deux en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle Maturité.

2.2.8 Réforme de l'enseignement

La réglementation de la nouvelle maturité est maintenant totalement mise en place. Les examens se sont déroulés pour la 4^e fois selon les nouvelles modalités.

En automne 2005 se sont achevés les travaux de maturité de la 5^e volée d'étudiants: les 280 étudiant(e)s des classes terminales ont été répartis dans 15 séminaires de langue française, 9 de langue allemande et 4 séminaires bilingues, les thèmes abordés se rapportant à: la littérature, les langues anciennes, les arts visuels, l'histoire, l'économie, la géographie, la biologie, les sciences exactes, la psychologie, la musique et le sport. Les textes ont été rédigés en français ou en allemand, exceptionnellement en anglais. 36 professeurs dirigeaient des travaux de maturité.

2.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

Les travaux exécutés durant l'année 2005 ont été les suivants:

2.3.1 Au bâtiment central:

Au 1^{er} étage, rénovation des locaux de la médiation, de l'aumônerie.

2.3.2 Au gymnase:

Réfection complète des six salles de classe et du couloir du 1^{er} étage. Au 2^e étage, une salle a été rénovée et aura la fonction de salle multi-media du gymnase.

2.3.3 Au Centre sportif:

Pose d'un nouvel éclairage au plafond de la piscine.

2.3.4 A l'église:

Ravalement de la molasse sur le mur extérieur du chœur (en particulier les corniches).

Réfection de la toiture du chœur et pose d'une nouvelle croix.

3. Collège Sainte-Croix

3.1 Elèves

3.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2005/06 le Collège Sainte-Croix compte 937 (955) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Gymnase francophone	636	612	28	27
Gymnase alémanique	319	325	14	14
Total	955	937	42	41

Repas

Environ 400 élèves prennent leur repas à la cafétéria du Collège (petite restauration), à la mensa de Regina Mundi ou à l'Ecole d'Ingénieurs.

Domicile	2004/05	2005/06
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	952	926 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	3	11 élèves

3.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase 323 275 élèves

3.1.3 Diplômes délivrés

En juin 2005, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 3^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 226 (228) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 215 (217) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	14	0	2	16
Latin	3	0	0	3
Italien	9	6	1	16
Anglais	9	4	0	13
Espagnol	26	13	6	45
Physique + appl. maths	22	0	0	22

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Biologie + Chimie	16	13	6	35
Economie et droit	24	17	5	46
Arts visuels	18	0	1	19
Total	141	53	21	215

3.2 Marche générale de l'école

3.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 19 réunions de parents pour 11 classes; participation de 73 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 7 réunions de parents pour 7 classes; participation de 80 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents: la direction a participé à 2 séances de la Commission d'école.

3.2.2 Corps professoral

En septembre 2005, le Collège Sainte-Croix compte 123 (119) professeur(e)s, dont 63 (60) femmes et 60 (59) hommes. Au budget 2005 étaient prévus 78,39 (76,52) EPT.

10 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 9 pour moins de 12 h et 1 pour plus de 12 h hebdomadaires.

3.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Prestations: 6 représentations théâtrales, 2 films dans le cadre du «Festival du film de Fribourg», 1 film en v.o. anglaise, 4 productions d'élèves, 2 concerts, la traditionnelle fête du sport, conférences (forum sur l'espace Schengen), visites de 2 expositions, et visite de 2 fabriques dans le cadre de l'option spécifique «Economie et droit», visite de 4 expositions dans le cadre de l'option «Arts Visuels».

Semaines thématiques: réalisation d'une fresque, film d'animation, l'énergie nucléaire, différentes cultures dans une classe, les cuisines du monde, Sport Handicap, criminologie.

3.2.4 Evénements particuliers

Rédaction annuelle du Sempervivum; retraite au Simplon; Stages WINS (women in science and technology) pour les gymnasiennes de 3^e année.

Festivités du centième anniversaire du collège.

Semaine d'étude en Turquie pour les élèves de 1^{re} année en langues anciennes, organisée par le Forum cantonal des langues anciennes.

Semaine technologique organisée par IngCH.

Semaine économique organisée par la Chambre du commerce, de l'industrie et des services.

3.2.5 Echanges scolaires

17 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, en Australie, aux USA, en Allemagne, en Nouvelle-Zélande, en Espagne et en Norvège. 12 élèves de Suisse alémanique, d'Allemagne, d'Italie, de Suède des USA et d'Argentine à Sainte-Croix.

3.2.6 Programmes, études, bilinguisme

Bilinguisme:

1 élève alémanique en section francophone,
10 élèves francophones en section alémanique,

1 classe de 4^e bilingue

1 classe de 3^e bilingue

1 classe de 2^e bilingue

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 21 élèves, 6 alémaniques et 15 élèves francophones.

3.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

En raison du manque de locaux, l'aula a été partagée en deux pour remplacer la salle d'étude.

Réfection de la place de parc avec installation de poteaux pneumatiques à l'entrée.

Réfection des sols dans 8 salles

4. Collège de Gambach

4.1 Elèves

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2005/06, le Collège de Gambach compte 626 (644) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Gymnase francophone	289	267	14	14
Gymnase alémanique	165	176	8	8
Ecole de commerce francophone	diplôme 72 MPC 49	76 38	4 2	4 2
Ecole de commerce alémanique	diplôme 39 MPC 18	31 20	2 1	2 1
Cours cantonal d'assistant-e en gestion et en administration fr. et al. (AsGA)	12	18	1	1
Total	644	626	32	32

Au début de l'année scolaire 2005/06, l'école de commerce du Sacré-Cœur, placée sous la responsabilité du Collège de Gambach, compte 22 (65) élèves.

Domicile	2004/05	2005/06
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	627	618 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	8	7 élèves
Sont domiciliés à l'étranger (échanges)	9	1 élèves

4.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	133	118 élèves
Ont été admis à l'école de commerce et MPC	49	57 élèves
Ont été admis au cours de secrétariat	12	18 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	194	193 élèves

4.1.3 Diplômes délivrés

Maturité gymnasiale

En juin 2005, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 4^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 91 (107) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 88 (102) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Italien	5	5	1	11
Anglais	3	4	1	8
Espagnol	14	2	0	16
Biologie + Chimie	6	10	1	17
Economie et droit	22	13	1	36
Total	50	34	4	88

Diplôme d'études commerciales

Sur 63 (56) candidates et candidats, 59 (50) ont obtenu le diplôme d'études commerciales, selon la répartition suivante:

Section francophone	40 (31)
Section alémanique	19 (19)
EC du Sacré-Cœur: 22 (17) candidat-e-s	18 (13)

Maturité professionnelle commerciale

Sur 29 (29) candidates et candidats, 29 (28) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale. A l'EC du Sacré-Cœur, sur 9 (7) candidates et candidats, 9 (6) ont obtenu la MPC.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 11 (10) candidates et candidats, 11 (10) ont obtenu le diplôme.

4.2 Marche générale de l'école

4.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Dix-huit réunions des parents d'élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2005.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2005 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école.

4.2.2 Corps professoral

En septembre 2005, le Collège compte 92 (94) professeur(e)s, dont 42 (43) femmes et 50 (51) hommes. Au budget 2005 étaient prévus 63,05 (59,45) EPT.

L'EC du Sacré-Cœur compte 13 (15) professeurs, dont 7 (8) femmes et 6 (7) hommes (= 1,9 EPT).

Départs: 4 professeurs; (retraite de M. Francis Torche; M. Emmanuel Jaquet poursuit son enseignement au GYB; départ de M^{me} Barbara Ferrari et du Frère Vincent Cosatti, aumônier).

3 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 2 pour moins de 12 h et 1 pour plus de 12 h hebdomadaires.

4.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Films: «Dirty Pretty Things» de Stephen Frears, Festival du Film «Le Tombeau des lucioles» film d'animation de Hayao Miyazaki (Japon) accompagné de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs).
- Spectacles et concerts: «Médiévales 2004» farces jouées par la troupe Gamb'Art, «Il viaggio di Mirnah» projet théâtral multimédia de Michel Poletti, «L'Avare de Molière» mis en scène par Gisèle Sallin et «Le Baiser de la Veuve» d'Israël Horowitz, mis en scène par Sylviane Tille au Théâtre des Osses, Freifachtheater der 3 Kollegien «Hinz und Kunz», «L'opéra des Gueux» de John Gay, par la troupe Gamb'Art, sous la direction de Sr. A.-F. Hostettler, «La Pietra del Paragone» opéra de Gioacchino Rossini.
- Visites et déplacements: entreprises VIFOR, CARDINAL, BCF, la prison de Bellechasse Musée d'histoire naturelle, Institut de biologie végétale, participation au SUNESCO.
- Les journées thématiques ont eu pour objets: méthodes de travail, journées interdisciplinaires, journées de formation MPC, puis, pour toutes les classes, des thèmes variés ont été abordés comme par exemple, la photo numérique, le chocolat, au fil du lait, l'apport de scouts, la réalisation de scénario et de films.
- Séances d'information/conférences: présentation des options spécifiques, participation des élèves de 3^e gymnase et de 2^e école de commerce aux séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS», témoignages, débat sur les accords Schengen-Dublin

organisé par le Conseil des Jeunes, journée de formation à Broc sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, journées «Portes ouvertes» à l'Université de Fribourg, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger.

- Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part à diverses compétitions organisées par les maîtres de sport.

4.2.4 Evénements particuliers

Les manifestations liées au 100^e anniversaire du collège: publication du livre du jubilé, Fête de St-Joseph, patron de l'école, exposition-vente d'œuvres réalisées par les élèves, soirée culturelle, acte officiel, clôture.

4.2.5 Echanges scolaires

Un échange a eu lieu avec un collège américain et une école du canton de Lucerne, dans le cadre de la semaine thématique.

4.2.6 Programmes, études, bilinguisme

Pratique professionnelle à l'école de commerce

Les écoles de commerce suisses à plein temps sont en mutation. L'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) leur impose désormais d'orienter davantage la formation de leurs diplômés vers la pratique professionnelle. Notre collège, qui dispose d'une section «école de commerce» en parallèle à son gymnase, a été retenu comme école pilote. Ainsi un groupe de travail composé de quatre enseignants a été chargé de préparer un projet original allant dans ce sens.

Le projet testé actuellement est intitulé «Gambach Challenge Enterprise». Avec la participation active du monde de l'économie, il veut favoriser la création d'entreprises virtuelles dans le cadre de l'établissement.

Concept: Les élèves, regroupés en équipes, doivent créer une entreprise. Ils sont soutenus dans leur démarche par des parrains extérieurs à l'école, choisis dans le monde de l'économie locale. L'expérience dure 3 semestres (en 2^e et 3^e année).

Une expérience analogue a été expérimentée avec succès au gymnase dans le cadre de l'Option complémentaire «Economie et droit».

4.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

4.3.1 Bâtiments

Le Collège utilise quatre groupes de bâtiments: le bâtiment principal (A), propriété de la Communauté des Sœurs Ursulines; 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat); 17,5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B). Le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECDD.

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus (insuffisance de locaux, salles inadap-

tées,...). Les nouvelles constructions et aménagements mettront un terme à cet état de fait.

4.3.2 Aménagements réalisés en 2005

Bâtiment A: Aménagement (cloisons amovibles) en salle de musique; installation d'un lave-vaisselle laboratoire/salle de préparation sciences.

Bâtiment B (ELP): nouvelle installation stéréo (S83); réfection câblages et prises électriques.

4.3.3 Projet

Nouveau collège, concours d'architecture

Dans sa séance du 2 février 2005, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité le projet de décret n° 168.

Les 11, 12, 24 et 25 octobre, le jury, composé de cinq architectes, de trois représentants de l'administration cantonale et de trois représentants du collège, ont analysé les 40 projets déposés. Les objectifs visés ont été affirmés avec constance et détermination: un collège capable d'assurer une vie scolaire de qualité, conforme aux nouveaux principes pédagogiques, tout en favorisant au maximum les liens entre les populations fréquentant l'établissement.

Le projet retenu est caractérisé par une bonne intégration dans le site (une école dans un parc), des espaces généreux et rassembleurs convergeant vers un véritable cœur de l'école, une réelle convivialité engendrée par l'échelle humaine des éléments construits et la conservation d'un environnement naturel intéressant, permettra à coup sûr d'atteindre les buts fixés.

5. Collège du Sud

5.1 Elèves

5.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2005/06, le Collège du Sud compte 800 (827) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Gymnase	597	546	27	27
Ecole de commerce diplôme	84	74	5	6
MPC	18	18	0	0
Section EDD	128	151	6	7
Total	827	800	38	40

Malgré la baisse des effectifs, deux classes de plus ont été ouvertes. Cela est dû d'une part au fait que les classes de 3^e EC et 3^e EDD ont dû être dédoublées et d'autre part au nombre exceptionnellement élevé d'élèves non promus au gymnase, surtout en 1^e et 2^e année.

Repas: Le nombre de repas de midi servis au réfectoire reste stable à 250 en moyenne.

	2004/05	2005/06
Domicile		
Sont domiciliés		
dans le canton de Fribourg	822	798 élèves
Sont domiciliés		
dans un autre canton	5	2 élèves

5.1.2 Admissions

	2004/05	2005/06
Ont été admis au gymnase	176	157 élèves
Ont été admis à l'école de commerce	50	40 élèves
Ont été admis à l'EDD	72	77 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	298	274 élèves

5.1.3 Diplômes délivrés

Maturités gymnasiales

En juin 2005, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 4^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 133 (120) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 126 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Bilingues	Total
Grec	3	2	5
Italien	1	0	1
Anglais	3	5	8
Espagnol	24	1	25
Physique + appl. maths	7	0	7
Biologie + Chimie	25	4	29
Economie et droit	23	2	25
Arts visuels	19	2	21
Musique	5	0	5
Total	110	16	126

Diplôme d'études commerciales

Sur 11 (29) candidat-e-s, 10 (25) ont obtenu le diplôme.

Maturité professionnelle commerciale

Sur 5 (12) candidat-e-s, 5 (11) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale

Diplôme de culture générale

Sur 20 (36) candidat-e-s, 20 (36) ont obtenu le diplôme.

5.2 Marche générale de l'école

5.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

- Réunions des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2004.
- En février 2005, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années.
- Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).
- Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et de réorientation.
- Séances d'information au début décembre 2005 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-EDD-gymnase).

5.2.2 Corps professoral

En septembre 2005, le Collège du Sud compte 101 (103) professeur(e)s, dont 37 (37) femmes et 64 (66) hommes. Au budget 2005 étaient prévus 69,27 (65,62) EPT.

1 professeur a fait valoir son droit à la retraite.

8 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

3 pour moins de 12 h et 5 pour plus de 12 h hebdomadaires.

5.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, commune au Cycle d'orientation de la Gruyère et au Collège du Sud. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques,...). Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: Trio Arpeggio: Virginie Falquet; Orchestre des Jeunes; Quintette à vent, Concert Impromptu; Dixieland Bull's Band.
- Théâtre: *La Bête* de David Hirson par la Compagnie des Barbares; *La salle des Entriches* par la troupe d'un travail de maturité; *La Chute* de Camus par le Théâtre du Pilier; *Si La Fontaine m'était conté*, par Pierre-Alain Clerc et Philippe Despont; *Je veux du bonheur* de Michel Viala par les jeunes des Tréteaux de Chalamala; *L'Avare* de Molière par le Théâtre des Osses; *L'amour sur deux étages* de Pierre Debuissou par notre Compagnie des Longues Fourchettes; Théâtre en allemand par une classe de deuxième année.
- Films: Ciné-club du Collège du Sud, six films par année scolaire; participation au Festival International du Film de Fribourg (FIFF): *Le grand voyage* d'Ismaël Ferroukhi.
- Conférences: le Baha'isme; prévention «alcool au volant»; Rencontres de l'Aventure: conférences de Jean-Luc van den Heede et Marc Vella; débat sur Schengen/Dublin par le Conseil des Jeunes; Dr Valeriu Sirbu: «Sanctuaires et lieux de culte chez les Gétodaces».
- Expositions: «La Liberté de voir» le regard des photographes du quotidien fribourgeois; L'Acte de Médiation; Les journées médiévales; Barcelone; Jubilé du Collège du Sud; Magasins du Monde; travaux d'élèves en art visuel.
- Activités thématiques: visite du camp de concentration du Struthof (Alsace) par les élèves de terminale; visite du Parlement fédéral par les élèves de 3^e année; pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; prix des lecteurs du Collège du Sud.
- Activités sportives: deux journées vertes et une journée blanche.

5.2.4 Événements particuliers

Atelier-théâtre du Collège du Sud (la Compagnie des Longues Fourchettes).

Concert de l'Ensemble instrumental du Collège du Sud et du Cycle d'orientation de la Gruyère.

5.2.5 Echanges scolaires

Le Collège du Sud continue de promouvoir les échanges tandem sur des périodes de deux à sept semaines.

17 élèves ont séjourné à l'étranger: 4 pour une année complète, 9 pour un séjour de 3 mois, 4 pour un séjour court.

Comme l'année passée, le Collège du Sud a accueilli sept élèves pour des échanges unilatéraux.

Un partenariat culturel avec le lycée Mahamane Alassane HAIDARA de Tombouctou (Mali) a été initié.

5.2.6 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2005, le Collège du Sud compte 74 (84) élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: en première année, l'introduction à l'économie et au droit, en deuxième, la physique et l'histoire, et en troisième et quatrième, les mathématiques et l'histoire. Ces élèves pourront au terme de leurs études gymnasiales obtenir la mention bilingue prévue par la nouvelle maturité.

6. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)

6.1 Elèves

6.1.1 Effectifs

A la rentrée 2005/06, l'ECDD compte 724 (665) élèves répartis comme suit:

Section francophone	Elèves		Classes	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
1 ^{re} année	241	202	10	9
2 ^e année	172	192	7	7
3 ^e année	130	151	5	6
Section alémanique				
1 ^{re} année	54	76	3	3
2 ^e année	37	46	2	2
3 ^e année	31	57	2	2
Total	665	724	29	29

Sur les 724 (665) élèves, il y a 160 (156) garçons.

Repas: Environ 400 élèves prennent le repas de midi à l'école: 300 au restaurant scolaire et 100 qui pique-niquent.

Domicile	2004/05	2005/06
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	657	701 élèves
sont domiciliés dans un autre canton	8	23 élèves

6.1.2 Admissions

En section francophone, 224 (253) nouveaux élèves ont été admis. En section alémanique, 102 (66) nouveaux élèves ont été admis. Le total des nouveaux élèves est ainsi de 326 (319).

De plus, 52 (47) adultes formant une classe, suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-SO).

6.1.3 Diplômes délivrés

En section francophone: 118 (114) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 90 (91) filles.

En section alémanique: 31 (35) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 27 (32) filles.

Au cours de compléments de formation pour adultes: 32 (39) adultes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO, dont 19 (21) femmes.

6.2 Marche générale de l'école

6.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- douze soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;
- une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

En outre, la Commission d'école a tenu trois séances.

6.2.2 Corps professoral

En septembre 2005, l'ECDD compte 80 (77) professeur(e)s, dont 42 (40) femmes et 38 (37) hommes. Au budget 2005 étaient prévus 53,42 (48,08) EPT.

1 professeur est décédé (M. Patrick Maillard, responsable pédagogique du premier degré francophone).

5 professeurs ont quitté l'Ecole en fin d'année.

1 professeure a repris son activité après un an de congé non payé.

8 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

2 pour moins de 50 % et 6 pour au moins 50 %.

Une journée pédagogique a été organisée à l'intention des enseignants sur le thème de la réorganisation des travaux de diplôme, en particulier avec l'application des TIC pour réaliser les TD.

6.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- Films: «Le Miracle de Berne» de Sönke Wortmann et «Dirty Pretty Things», de Stephen Frears.
- Théâtre, danse, musique, chant: «La Pietra del Paragone», Opera de G. Rossini; «L'Avare» de Molière, par le

Théâtre des Osses; danses brésiliennes par «Silvana gym» de Nova Friburgo; «Théâtre de chambre», de Jean Tardieu par le groupe théâtral (2^e et 3^e degrés) associé à la «Tanzgruppe» et au chœur de l'ECDD; «Diablogues» d'après Roland Dubillard, par le groupe théâtrale de l'ECDD (élèves du 1^{er} degré); «Egmont» de Goethe; quatuor de saxophones «Le Marquis de Saxe»; Opéra «Nabucco», à Avenches.

- Aumônerie: outre les activités liées à l'année liturgique, 2 retraites intercollèges au Simplon.
- Visites: «Tremblements de Terre» au Musée d'histoire naturelle; «Dinosaures» à Forum Fribourg; «Les métiers de la chimie» à l'Ecole d'ingénieurs; Village des métiers à la Foire de Fribourg; Latanium à Neuchâtel; Educa 2005 à Genève; laboratoire Seculab à l'EPAI et Brasserie Cardinal.
- Conférences: écrivain Maxence Ferminé; Pedro Lenz, écrivain alémanique; «Albert Einstein» par le prof. H. Schneuwly.
- Sport: Course d'orientation au bois de Moncor; tournois traditionnels de basket, volley, football; matchs entre professeurs et élèves; participation au «Giant X Tour 2005» pour le Snowboard et le ski-cross; camp d'hiver à Montana, pour les élèves du deuxième degré; journées polysportives de deux jours, avec ski et snowboard à Anzère et divers sports à Fribourg (fitness, karaté, aikido, spinning, badminton, capoeira); athlétisme et marche de fin d'année scolaire.
- Séance de clôture de l'année scolaire à Forum Fribourg, en présence des Présidentes du Conseil national et du Grand Conseil.

6.2.4 Evénements particuliers

A l'occasion d'une semaine spéciale «Santé, Information et Orientation professionnelle», 45 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation.

Les élèves du premier et une partie du deuxième degré de la section francophone ont participé à la «2^e semaine des médias à l'Ecole» patronnée par la CIIP et la TSR en particulier.

70 élèves de 3^e année ont suivi le stage obligatoire pré-professionnel de 12 semaines en vue de l'admission à la HES-santé; les autres ont effectué 2 à 4 semaines en institution. De plus, l'école a validé 51 stages en santé pour des personnes provenant de l'extérieur.

6.2.5 Echanges scolaires

Une classe socioéducative a participé à un échange avec l'Institut des Peupliers au Mouret.

Certaines classes des premier et deuxième degrés des deux sections linguistiques ont eu des leçons communes bilingues.

L'échange linguistique externe s'est déroulé avec la berufsvorbereitende Schule de Zoug et a impliqué 40 jeunes environ.

Quatorze élèves sont partis pour une année linguistique en Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Allemagne, Angleterre et France.

6.2.6 Programmes, études

La procédure de certification par l'Ecole du «Management par la qualité» est en cours.

Une procédure de reconnaissance est en cours auprès de la CDIP afin de pouvoir délivrer des certificats ECG en lieu et place des actuels diplômes EDD.

6.3 Bâtiments

Avec 770 élèves (cours du soir pour adultes y compris) et 100 personnes d'encadrement, tous les bâtiments sont occupés au maximum. L'espace, la disposition, le mobilier et le matériel sont appréciés.

7. Gymnase intercantonal de la Broye

Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne, a ouvert ses portes le lundi 29 août 2005. Il a été inauguré officiellement le vendredi 30 septembre 2005.

7.1 Elèves

7.1.1 Effectifs

Pour sa 1^{re} l'année scolaire, le GYB compte 308 élèves répartis comme suit:

	Elèves		Répartition		Classes
	FR	VD	Filles	Garçons	
1 ^{re} année maturité	98	15	79 (69,9 %)	34 (30,1 %)	5
2 ^e année maturité	4	73	43 (55,8 %)	34 (44,2 %)	3
1 ^{re} année diplôme	55	46	73 (72,3 %)	28 (27,7 %)	4
2 ^e année diplôme	17	0	8 (47,0 %)	9 (53,9 %)	1
Total	174 (56,5 %)	134 (43,5 %)	203 (65,9 %)	105 (34,1 %)	13

Dans la filière de maturité, les élèves vaudois commencent normalement en 2^e année et les fribourgeois en 1^{re} année. Des dérogations sont possibles. Dans la filière diplôme, les élèves de 1^{re} année suivent un tronc commun pour l'école de commerce (EC) et l'école de culture générale (ECG). La classe de diplôme de 2^e année se trouvait l'année passée à l'Institut du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac.

7.2 Marche générale de l'école

7.2.1 Le Conseil du Gymnase

Selon la convention intercantonale du 9 décembre 2002 sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye, le Conseil du gymnase exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2005, il a été présidé par M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, et a tenu cinq séances. Il a notamment édicté les règlements nécessaires au fonctionnement administratif et pédagogique de l'établissement, a adopté le budget 2005 conformément à l'enveloppe budgétaire qui avait été prévue par les deux cantons et a élaboré le budget 2006 pour le gymnase. Il a également fixé les conditions d'engagement et

l'échelle des traitements du personnel administratif et du corps enseignant.

7.2.2 Commission interparlementaire de contrôle du GYB

La Commission interparlementaire de contrôle du GYB est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. Elle a été présidée par le député fribourgeois Charly Haenni. Elle a tenu sa séance constitutive en date du 4 mars 2005 et une deuxième séance le 6 octobre 2005. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des budgets 2005 et 2006 ainsi que du plan financier 2006 à 2008. Elle a été informée sur les règlements qui ont été adoptés ainsi que sur le fonctionnement de l'établissement et les engagements en personnel.

7.2.3 Direction

La Direction du GYB, qui s'est mise en place progressivement durant l'année 2005, comporte le directeur, un adjoint administratif et deux adjoints pédagogique. Le personnel administratif se compose en outre de cinq personnes (secrétaires, informaticien, concierges) pour un total de 3,9 EPT. Les membres de la direction et du personnel administratif ont permis l'organisation préalable de l'école. En collaboration avec les maîtres nouvellement engagés, ils ont assuré la mise en place pédagogique ainsi que l'élaboration des plans d'étude pour l'école de maturité et l'école de diplôme.

7.2.4 Corps professoral

Au début de l'année scolaire 2005/06, les enseignants engagés par le GYB représentent 35 personnes, dont 13 dames et 22 messieurs, ce qui équivaut à un peu plus de 23 EPT. Plus de la moitié d'entre eux habitaient dans la région de la Broye avant leur désignation, alors qu'une partie importante des autres collaborateurs y sont désormais installés. Dans le courant de l'automne, d'autres personnes ont été engagées pour assurer les services auxiliaires (médiation, aumônerie, réseau-santé, échanges et séjours linguistiques, préparateur de science), le tout représentant 1,1 EPT.

7.2.5 Activités spéciales, événements

La manifestation principale de l'automne 2005 a bien entendu été l'inauguration du gymnase, au cours de laquelle se sont exprimés notamment les Conseillères d'Etat Isabelle Chassot et Anne-Catherine Lyon, les Conseillers d'Etat Beat Vonlanthen et Philippe Marthaler, ainsi que le représentant des architectes, M. Adrian Kramp, et le président de la Communauté broyarde (COREB), M. André Cornamusaz. La partie officielle a été agrémentée par des productions d'un groupe de danse formé d'élèves du gymnase ainsi que par des prestations du «Chœur de mon Cœur», ensemble vocal placé sous la direction de Francis Volery, enseignant au GYB.

7.3 Bâtiments et constructions

La construction des bâtiments s'est poursuivie sur un rythme accéléré afin de permettre l'ouverture de l'école dans les délais prescrits. Un comité de projet et une commission de construction, composés des représentants des cantons de Vaud et Fribourg ont assuré les responsabilités et contrôles dévolus au maître d'ouvrage. Le budget de construction est respecté.

VI. Service des affaires universitaires

L'activité du service couvre le domaine des affaires universitaires proprement dites, ainsi que ceux des hautes écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: la Haute Ecole pédagogique (HEP) et l'École du personnel soignant (EPS). Il assume également le rôle de l'instance cantonale de la HES-S2 et, à ce titre, s'occupe des dossiers concernant la Haute école fribourgeoise de travail social. Suite au départ du responsable des formations santé et social, une nouvelle distribution des tâches au sein du service a été établie et deux cheffes de service adjointes à 50 %, M^{mes} Carole Plancherel et Barbara Zosso, sont entrées en fonction au 1^{er} mars 2005.

1. Politique universitaire

1.1 Sur le plan cantonal

Le 20 avril 2005, la DICS a adopté le nouveau règlement du Conseil de l'Université, organe consultatif de la Direction et du Conseil d'Etat. Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

1.2 Sur le plan fédéral

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2005 quatre séances au cours desquelles elle a traité en particulier les sujets suivants:

- Election à la présidence de la CUS de la Conseillère d'Etat zurichoise Regine Aepli et à sa vice-présidence du Secrétaire d'Etat Charles Kleiber, ceci pour la période du 1^{er} mai 2005 au 30 avril 2007.
- Comptabilité analytique: résultats 2003 et 2004, ainsi que le rapport d'évaluation.
- Organe d'accréditation (OAQ): l'examen, au sens de la loi fédérale d'aide aux universités (LAU), des systèmes de qualité des universités; différentes décisions relatives aux demandes d'accréditation.
- Reconnaissance du droit aux subventions de l'Université de Lucerne: recommandation.
- Contributions liées à des projets: rapport de controlling.
- Bologne: rapport sur les coûts initiaux et les mesures de coordination en 2004.
- Amélioration des conditions d'encadrement en sciences humaines et sociales.
- Avant-projet de la loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie: prise de position.

La conférence annuelle de la CUS, qui s'est tenue le 30 juin et le 1^{er} juillet à Lausanne, a été consacrée à la présentation et la discussion des principaux enjeux de la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles, loi qui est en préparation dans la perspective d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (deux séances en 2005). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse et a participé pour le compte de la CUS au groupe d'accompagnement de l'évaluation de la comptabilité analytique (groupe ad hoc).

La Directrice ICS participe au comité de pilotage politique du projet de «paysage des hautes écoles 2008» et est membre du groupe de projet y relatif présidé par le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber. En 2005, ce groupe a confié cinq mandats concernant les principaux éléments devant figurer dans la loi-cadre sur les hautes écoles: système de financement, planification stratégique, accréditation, conférence des autorités et conférence des recteurs. La Cheffe de service participe aux travaux du groupe en charge du mandat financement, ainsi que de celui qui se penche sur l'accréditation.

1.3 Sur le plan intercantonal

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2005, 54 161 790 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 13 141 500 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 41 020 290 francs (42 716 777 francs en 2004).

1.4 Sur le plan régional

Comme les années précédentes, les conseillers d'Etat, directeurs de l'instruction publique des cantons de Berne, de Neuchâtel et de Fribourg et les recteurs des trois universités ont assuré le suivi du réseau BeNeFri. Les discussions pour la mise en place des masters communs sont en cours. Il faut noter que la mobilité des étudiants a sensiblement augmenté: 320 étudiants ont profité de l'offre BeNeFri au semestre d'été 2005 (contre 259 au semestre d'été 2004, c'est-à-dire + 23 %).

Des domaines particuliers nécessitent la mise en place des collaborations bilatérales avec des partenaires particuliers. Ainsi, début janvier 2005, la DICS et le Département de l'éducation et de la culture du canton de Lucerne ont mandaté les recteurs des deux universités pour analyser les possibilités de coopération entre leurs facultés de théologie. Un premier rapport a été établi et une convention est en préparation.

En ce qui concerne le domaine des sciences naturelles et exactes ainsi que la médecine, un mandat pour étudier les différents scénarii de renforcement de la collaboration entre les Universités de Fribourg et de Berne a été signé à la fin décembre 2005 entre la DICS et la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Un rapport intermédiaire est attendu pour le 30 juin 2006, tandis que le rapport final devrait être prêt le 30 novembre 2006.

2. Formation des enseignants

La Conférence de la formation pédagogique a tenu deux séances et son bureau s'est réuni à une reprise. Elle a traité des sujets suivants: le concept de Basisstufe (les deux ans d'école enfantine et les deux premières années d'école primaire en un seul degré) – concept en phase de test dans deux communes du canton –, la formation des formateurs praticiens et formatrices praticiennes, les projets Harmos et Pecaro.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la Haute Ecole pédagogique et l'Université a tenu six séances durant lesquelles les thèmes suivants ont été abordés: information commune sur la formation des enseignants et enseignantes dans le canton, formation des étudiants et étudiantes des deux écoles dans l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Dans ce contexte, il a donné le mandat à un groupe de travail «e-learning», composé de membres des deux institutions, d'établir un inventaire des plans d'études, concepts et ressources dans le domaine des Médias, Images, Technologies de l'information et de la communication (MITIC) et de proposer des mesures concrètes et des mises à jour communes. Il a également analysé les possibilités de proposer des passerelles entre la HEP et le département des sciences de l'éducation de l'Université sous la forme d'un projet de convention relative à la reconnaissance mutuelle des parcours de Bachelor of Arts de la HEP et de Bachelor of Science en sciences de l'éducation de l'Université, en phase de ratification.

La Cheffe de service adjointe est membre de la commission HEP (voir chapitre VIII) et de la commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. En 2005, cette dernière s'est penchée prioritairement sur la nouvelle organisation des études pour les diplômés d'enseignement aux niveaux secondaires I et II, sur les diverses combinaisons de branches et l'introduction du sport comme branche d'enseignement.

La DICS a mandaté une consultante externe pour analyser les relations entre la HEP et la Direction en matière de formation continue des enseignants et enseignantes et les structures dirigeantes, ainsi que le fonctionnement du bilinguisme au sein de la HEP.

Le service de la formation universitaire des enseignants et enseignantes de langue allemande a obtenu la reconnaissance de son diplôme d'enseignement secondaire I (DES) par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en juin 2005. Il a aussi obtenu celle pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II (DAES II) en septembre. La section francophone a pour sa part été engagée tout au long de l'année dans la procédure de reconnaissance de son diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II (DAES II); après la visite d'experts en automne, elle a reçu à la fin du mois de décembre le rapport final positif concluant à la reconnaissance par la CDIP. La DICS a également suivi la procédure de reconnaissance du diplôme en logopédie scolaire de l'Institut de la pédagogie curative de l'Université, lequel a obtenu la reconnaissance de la CDIP en mars 2005.

3. Haute école spécialisée

3.1 Formations santé-social de niveau HES

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le canton compte deux sites qui font partie du réseau HES-S2, la Haute école de Santé Fribourg (HEdS-FR; filière soins infirmiers HES de l'École du personnel soignant, cf. ci-dessus, chapitre VII) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS; filière éducation spécialisée HES).

Le comité stratégique de la HES-S2 a tenu quatre séances, toutes en commun avec le comité stratégique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), et une séance de réflexion à huis clos. Des travaux en lien avec la nouvelle convention intercantonale, prévue pour 2008, et le nouveau modèle de gouvernance ont été initiés, ainsi que des travaux préliminaires vers un statut commun pour le personnel. Les autres affaires principales qui ont été traitées sont: différents dossiers de financement, R&D et les formations postgrades, mise en œuvre de la déclaration de Bologne, décisions sur les premiers Masters HES, intégration de la musique et des arts visuels, échanges internationaux, formation pratique HES-S2 et indemnisation des étudiantes et étudiants, reconnaissance des filières de formation santé-social, année préparatoire (modules complémentaires) dans le secteur santé.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé et du social sont représentés par le directeur général de la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) aux comités directeurs de la HES-S2/SO. Ces derniers se sont réunis à six reprises pour préparer les dossiers à soumettre au comité stratégique et traiter des questions fondamentales liées au fonctionnement de la HES-S2/SO. En vue d'une loi unique en élaboration pour tous les sites HES du canton, la collaboration entre les directions et sites SO et S2 s'est intensifiée et la préparation des séances des comités directeurs de la HES-S2/SO s'est faite en commun entre le directeur général de la HEF-TG et la Cheffe de service adjointe des affaires universitaires.

3.2 Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS)

La nouvelle filière de service social a accueilli ses 28 premiers étudiants à la rentrée 2005/06; 60 étudiants ont débuté dans la filière d'éducation sociale. L'effectif total (trois années d'études et le programme en emploi de quatre ans) est de 317 étudiants.

L'année 2005 a été marquée par les travaux relatifs à la loi sur la HEF-TS. La procédure de consultation restreinte pour son avant-projet a eu lieu en mars et avril 2005. Le projet de loi sur la HEF-TS a été transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil par le message N° 204 du 14 juin 2005; ce dernier a voté la loi en sa séance du 9 septembre. Avec l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2006, la HEF-TS devient une haute école cantonale.

En parallèle, des travaux préparant l'intégration de l'école dans l'administration de l'Etat ont eu lieu, tels que l'ouver-

ture d'un centre de charges, le projet de budget 2006, la reprise de l'ensemble du personnel nécessitant l'établissement de nouveaux contrats, la reprise des locations. Une analyse de besoins en locaux de la HEF-TS a débouché sur un rapport qui sera soumis au Conseil d'Etat au début 2006.

Le Comité de direction, où la DICS est représentée par la Cheffe du service des affaires universitaires, a tenu quatre séances en 2005. Il a terminé son mandat, étant donné qu'un nouveau comité sera constitué en début 2006, en conformité avec la loi du 9 septembre 2005.

3.3 Formations santé-social de niveau non HES

Pour coordonner la séparation de la formation HES des formations non HES à l'intérieur de l'EPS et pour assurer le transfert de ces dernières au Service de la formation professionnelle prévu pour le 1^{er} septembre 2006, la Cheffe de service adjointe des affaires universitaires fait partie du groupe de pilotage des formations professionnelles santé-social du secondaire II. L'engagement à l'automne 2005 d'une directrice et de deux doyens à la nouvelle école professionnelle de la santé et du social à Grangeneuve représente un pas important vers cette séparation. Un plan de développement pour cette nouvelle école, qui prévoit entre autres la mise en place de la nouvelle formation d'assistante socio-éducative du niveau secondaire II, a été établi.

Pour consolider la réorganisation des formations pour les professions de la santé, la Cheffe de service adjointe des affaires universitaires fait partie de différents groupes de travail, notamment du groupe pour l'intégration des nouvelles professions de la santé, et collabore à la mise en place d'une «Organisation du monde du travail du domaine de la santé» (ORTRA-santé), organisation exigée par la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. La Cheffe de service adjointe des affaires universitaires collabore aussi à la mise en place d'une maturité spécialisée.

Les collaboratrices du service des affaires universitaires tiennent à jour les conventions intercantionales sur la fréquentation des écoles extra-cantoniales dans les domaines de la santé et du social, ainsi qu'au niveau universitaire. Elles traitent les demandes respectives et règlent les questions de financement. Beaucoup de demandes concernent les formations du domaine de la santé, domaine en pleine transformation.

VII. Haute Ecole de santé – Ecole du personnel soignant

Débutée en 2002 avec le passage de la formation d'infirmier et d'infirmière en HES et le développement d'une formation de niveau secondaire professionnelle, la mue de l'EPS se poursuit encore cette année.

1. Organe

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à 3 reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2004 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel;
- pris acte de la démission d'un membre du Conseil de direction;
- pris connaissance des dossiers en cours: loi unique en élaboration pour tous les sites HES du canton; processus de Bologne et mise en place du Bachelor; travaux du groupe de travail d'intégration des nouveaux professionnels regroupant employeurs, services de l'Etat et formateurs;
- pris connaissance du rapport intermédiaire du groupe de pilotage des formations professionnelles santé-social du secondaire II visant la mise en place de l'Ecole professionnelle de la santé et du social rattachée au Service de la formation professionnelle et la nomination de la nouvelle direction;
- été informé sur la situation de la formation des aides soignant-e-s dans le nouveau contexte des formations;
- pris acte de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la formation initiale des infirmières et infirmiers HES au 1^{er} juin 2005;
- pris acte d'un contrat de collaboration avec l'Ecole Supérieure de Lausanne, section TSO, paraphé par les deux Conseillères d'Etat portant sur le transfert de la 1^{re} année d'études de la formation des techniciens et techniciennes en salle d'opération (TSO) et abandon définitif de la formation TSO sur le site de Fribourg.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES et assistant et assistante en soins et santé communautaire (ASSC).

2. Les programmes

Au 31 décembre 2005, l'effectif total des personnes en formation dans les 7 filières et sections de l'Ecole du personnel soignant s'élève à 476 étudiant-e-s, personnes en formation en emploi et apprenant-e-s. En 2005, à l'occasion de trois remises de titres, 147 personnes ont reçu un diplôme ou un certificat.

2.1 Candidatures et nombre d'étudiant-e-s débutant-e-s

Filières/ Programme	Demandes de renseignements	Dossiers retenus	Admissions	Etudiant-e-s entré-e-s en formation
Infirmiers-ières HES	115	85	76	69
Infirmiers-ières niveau II en emploi CFC – ASSC	25 153	19 74	19 58	15 53
Aides soignant-e-s	294	76	53	49

2.2 Les formations infirmières (formations «finissantes») diplômés Croix-Rouge Suisse (CRS)

Infirmiers et infirmières de Niveau II francophones et germanophones: 52 diplômes ont été décernés en 2005 dont 6 diplômes avec option bilingue (4 germanophones et 2 francophones). Une étudiante Niveau II a prolongé sa formation jusqu'à fin 2005. Ainsi la formation initiale CRS est terminée.

Formation d'infirmiers et d'infirmières de Niveau II en cours d'emploi pour infirmiers et infirmières de Niveau I francophones: cette formation, d'une année en emploi, s'adresse à des professionnels adultes déjà en possession d'un diplôme, souvent responsables de famille. En décembre 2005, 19 diplômes ont été décernés. Le programme sera reconduit pour la dernière fois en 2006.

3. Filière infirmières HES

3.1 Filière infirmières HES: études principales

Le 23 mai a eu lieu la visite de la commission de reconnaissance de la CDIP des programmes de formation HES actuels. Outre la préparation des documents, il s'agissait de démontrer l'évolution et l'intégration bien avancée des nouvelles missions (recherche appliquée, développement, offres de formation continue) dans les activités de la HES.

Le 24 octobre, 54 étudiant-e-s de langue française et 15 de langue allemande ont commencé l'année préparatoire pour l'entrée à la filière bachelor d'infirmier et d'infirmière. Durant l'année préparatoire, les étudiant-e-s sont confronté-e-s avec cinq situations emblématiques qui reflètent la situation actuelle dans les soins et dans le système de la santé et qui préparent l'étudiant-e à la réalité professionnelle. Les thèmes traités seront approfondis durant la formation de trois ans au niveau bachelor, qui débutera pour la première fois en septembre 2006.

Les étudiant-e-s de la volée 2002–2006 (formation HES de quatre ans) termineront leur formation au cours de l'année 2006.

3.2 Formations continues et postgrades

Les activités de formation continue et postgrade de la HEdS Fribourg se sont déployées dans les projets suivants au cours de 2005:

- La réalisation de deux cours postgrades destinés aux praticiens formateurs des lieux de formation pratique conventionnés avec la HES-SO. Les deux formations postgrades (de 25 jours de cours chacune) sont recon-

nues par la HES-SO et contribuent à la mise en œuvre du dispositif de formation pratique des étudiants HES des domaines santé et social. 80 praticiens formateurs ont été accueillis dans le programme 2005 pour la région BEJUNEFRI (francophone) et 25 praticiens formateurs pour la région FR-VS (germanophone).

- Le développement et la mise sur pied d'un cours postgrade en psychogériatrie reconnu par la HES-SO: ce programme de 25 jours de cours est destiné à l'ensemble des professionnels des domaines santé et social et accueillera en janvier 2006 environ 25 participants des milieux de soins infirmiers principalement: EMS, soins à domicile et services hospitaliers, psychiatrie gériatrique ou centres de réadaptation. Le programme de formation répond à des besoins largement démontrés à l'occasion de la journée de réflexion organisée en novembre 2005 par l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA). Le projet a débouché également sur la participation au développement d'une Etude postgrade (à moyen terme MAS) dans le domaine de la gérontologie et gériatrie, en collaboration avec les sites santé de la HES-SO.
- La participation active à l'étude de projet et la conception d'une Etude postgrade (à moyen terme MAS) en santé mentale et psychiatrie, en collaboration avec les sites santé et social de la HES-SO.
- La collaboration à l'établissement d'un catalogue d'offres communes de formations postgrades (FPG) avec les sites de la HES-SO. Une coordination a été établie dans le domaine des stratégies de développement des FPG et en matière d'harmonisation des normes et procédures de reconnaissance HES et de financement.
- La poursuite de l'offre de formation continue destinée aux différents professionnels des institutions sanitaires, notamment l'organisation de six journées destinées aux aides soignantes.

3.3 Prestations de service

En 2005, les activités de prestations de service se sont développées autant en volume d'heures qu'en diversité des projets réalisés et des institutions mandantes.

Les projets réalisés ont porté sur les domaines suivants:

- Le développement des démarches et des pratiques de soins, auprès de diverses institutions sanitaires (EMS, soins et aide à domicile, centres de formation) des cantons de Fribourg et Berne.
- La gestion et la prévention de l'agressivité dans les soins, ceci auprès d'institutions sanitaires et de centres de formation (programme de formation continue de l'Association suisse des infirmières).
- Le développement de projets d'établissement et de projets de santé scolaire dans les sites de l'école obligatoire du canton de Fribourg.
- La formation de base des mamans de jour de deux districts fribourgeois.

- Le coaching de travaux de master et doctorats d'étudiants du domaine santé en Suisse, Allemagne et Pays-Bas.
- La réalisation de séminaires et conférences dans divers centres de formation du domaine santé, niveau tertiaire et universitaire, en Suisse et à l'étranger.
- La réalisation de plusieurs mandats pour la HES-SO des domaines santé et social, notamment: le traitement de plus de 400 dossiers de reconnaissance d'acquis en lien avec la formation des praticiens formateurs HES, domaines santé et social; la responsabilité romande de la filière Infirmière; la coordination des travaux de mise en place du Bachelor pour la filière infirmière; la participation au réseau Emploi-Formation avec la réalisation d'un mandat de recherche OFFT; la participation à divers groupes de travail, notamment dans la HES-SO et la Conférence suisse des HES.
- La réalisation d'un mandat d'expertise et conseil auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients du canton de Fribourg.
- Les activités assurées par l'ensemble du personnel de la HEDS ont permis de remplir efficacement les divers mandats reçus des partenaires de l'école et de développer les moyens de veille technologique.

3.4 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Dans le prolongement des activités menées par le passé, les activités Ra&D ont continué à se développer avec un accent particulier mis sur les structures du Centre de recherche et de prestations (CRP). Les chercheurs ont effectué les activités suivantes:

- 16 publications dans des journaux spécialisés ou dans des livres.
- 41 communications scientifiques auprès de Congrès nationaux ou internationaux.
- 7 applications Ra&D ont été déposées au Fonds national suisse de la recherche scientifique ou au Réseau d'étude aux confins de la santé et du social (RECSS).
- Dans le cadre des échanges internationaux, des contacts ont abouti avec 28 institutions en Suisse ou à l'étranger. Un chercheur a été nommé par le comité directeur (CODIR) de la HES-SO membre de la Commission Ra&D, un autre a reçu son diplôme doctoral (PhD) de l'Université de Maastricht, Pays-Bas, et une chercheuse a commencé ses études post-doc à la Johns Hopkins University School of Nursing à Baltimore, MD, USA, grâce à une bourse de la ligne contre le cancer.
- Le centre de recherche et prestations a organisé deux congrès de rayonnement international et un colloque scientifique, il a également fait plusieurs projets de coaching et des expertises scientifiques.
- Toutes les informations du Centre sont disponibles sur le site (www.heds-fr.ch/crp) en plein développement.

4. HES-SO Fribourg: collaboration et qualité

La collaboration avec les quatre autres écoles HES de Fribourg s'est intensifiée dans la perspective de la création d'un établissement cantonal HES-SO Fribourg. A la gestion financière commune s'est ajoutée l'informatique (mutation du réseau informatique et téléphonique du SITel à l'EIA FR) et le démarrage de la gestion par la qualité avec le projet de certification ISO 9001: 2000.

5. Programme technicien et technicienne en salle d'opération (TSO)

En 2005, 4 diplômes TSO ont été décernés. La nécessité de situer la formation TSO au niveau tertiaire non HES dans une école supérieure, le nombre restreint d'étudiant-e-s et les difficultés inhérentes à la section ont obligé la direction à envisager une collaboration avec l'Ecole Supérieure de la santé de Lausanne, qui s'est concrétisée par un contrat de collaboration et l'abandon définitif de la formation TSO sur le site de Fribourg. Actuellement, 15 étudiant-e-s poursuivent leur formation en 3^e et 4^e année à Fribourg; ils/elles la termineront en décembre 2005 et décembre 2006, pour ce qui est des personnes en emploi, et en mai 2006 et février 2007, pour ce qui est des personnes à plein temps. Deux enseignantes gèrent le programme et assumeront la formation jusqu'à son terme.

6. Programme aide soignant-e

Ce programme d'une année se donne en cours d'emploi. L'effectif est de 48 personnes en formation. La majorité d'entre elles exercent déjà la fonction sans formation, tant dans les lieux de résidence pour personnes âgées, les foyers d'accueil pour personnes vivant avec handicap et les centres de santé assurant les services de soins à domicile que dans les hôpitaux. A terme, le certificat d'aide soignant et d'aide soignante sera supprimé au profit du nouveau CFC d'ASSC, voire d'un autre parcours de formation type attestation.

7. Programme assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)

En juillet 2005, 28 premiers ASSC sont arrivés sur le marché fribourgeois après avoir reçu leur certificat. 14 d'entre eux poursuivent leurs études de maturité professionnelle santé-social, indispensable pour entrer dans une HES; les autres ont trouvé un emploi soit en home, soit dans le milieu du handicap ou en hôpital.

52 apprenant-e-s, réparti-e-s en 3 classes, effectuent leur 1^{re} année en tronc commun avec les Aides familiales et les Gestionnaires en économie familiale. En 2^e année, 43 apprenants poursuivent leur formation d'ASSC et en 3^e année, 62 se préparent à obtenir leur CFC d'ASSC.

L'année 2005 fut l'année du changement: changement de statut pour les enseignants, début de la création d'une école professionnelle de la santé et du social avec la nomination d'une directrice et d'une doyenne et d'un doyen. Le passage de la nouvelle école au Service de la formation professionnelle est planifié pour le 1^{er} septembre 2006.

8. Lieux de la pratique – Stages

Au cours de l'année 2005, environ 780 stages ont été effectués par les étudiants et les apprenants dans les différentes institutions de soins du canton et d'autres cantons. Ce nombre est pratiquement resté le même qu'en 2004. Néanmoins, il devient plus difficile d'obtenir le nombre de stages nécessaires par suite de restructuration, de demandes en stages plus nombreuses par d'autres corps de métier et d'effectifs en personnel restreints pour toutes les tâches à effectuer dans le domaine des soins.

9. Personnel

Dix enseignants ont terminé des formations postgrades, de niveau supérieur ou universitaire, dans le domaine des soins ou de la pédagogie et un enseignant a obtenu le titre de docteur en sciences infirmières auprès de l'Université de Maastricht, Pays-Bas. Un projet de gestion des compétences a été lancé pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la filière HES ainsi que pour le personnel administratif et technique. Des directives ont permis de clarifier la charge de travail des maîtres professionnels et maîtresses professionnelles du secondaire II.

10. Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication

Outre la participation à des séances d'information dans divers cycles d'orientation du canton, l'école a organisé, dans ses murs, plusieurs séances de même nature, à l'intention des élèves de l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD) et des collègues.

L'information au public, aux candidats, aux partenaires de l'école et à l'interne s'est développée en 2005 grâce à un renforcement des moyens suivants:

- le site internet de la HEdS-FR;
- le journal de l'EPS, intitulé *OuverTüre*, tiré à plus de 1600 exemplaires;
- de nombreuses séances d'information organisées à la HEdS-FR et dans divers lieux pour présenter les formations.

En plus d'une collaboration étroite avec l'Office d'orientation professionnelle, l'école a été présente au CO de Bulle dans le cadre de l'offre «Orienta».

Diverses rencontres avec les employeurs et praticiens des stages ont eu lieu, dans le but de renforcer la collaboration entre les lieux de pratique et l'école.

En février 2005, une exposition intitulée «Le marché des formations» a été organisée en collaboration avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Le projet d'école en santé s'est concrétisé le 31 mai 2005 par l'adhésion de l'école au réseau suisse des Ecoles en Santé. Ce jour-là, dans le puits de lumière, des stands ont permis au public de découvrir les multiples ressources disponibles pour améliorer sa santé, plus particulièrement pour des personnes qui souhaitaient arrêter de fumer. Dès juin 2005, l'école est devenue une école sans fumée.

VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP)

1. Généralités

Durant l'année 2005, la HEP a poursuivi son développement. Parmi les tâches prioritaires de l'institution ont figuré l'organisation de la première session d'examens de fin de formation initiale, la mise en œuvre d'une formation complémentaire «Passerelle» à l'intention des enseignantes enfantines et ACT-ACM (activités créatrices textiles et manuelles) ainsi que la poursuite ou le démarrage de projets de recherche et développement.

La Commission de la HEP a siégé à trois reprises, sous la nouvelle présidence de M^{me} Anne-Claude Demierre. Elle s'est penchée notamment sur les comptes 2004 et les demandes budgétaires 2006 ainsi que sur un projet de modification de l'ordonnance du 16 avril 2002 concernant l'admission à la formation initiale.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance du diplôme HEP, la filière de formation initiale a été reconvenue par décision de la CDIP du 10 juin 2005. Les diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire sont, depuis l'adoption d'une ordonnance y relative par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2005, combinés avec un titre de «Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education».

Outre les diplômes d'enseignement remis les 14 juillet et 15 décembre 2005, la HEP a remis les premiers certificats de formation complémentaire à 29 formateurs praticiens et formatrices praticiennes (20 francophones et 9 allemandes) en date du 18 novembre 2005. Le 4 novembre, 48 attestations de formation de maître ou maîtresse de stage ont été délivrées pour la section francophone.

Dans le cadre du réaménagement des bâtiments, l'année 2005 a permis le réaménagement partiel du Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP) et la préparation de la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès pour l'ensemble des bâtiments. La dernière étape sera achevée en 2006 et concerne la signalétique à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.

Le recteur préside la CDHEP (Conférence des directeurs de HEP de Suisse romande et du Tessin) depuis le 1^{er} janvier 2005, pour une période de deux ans. Il assume ad interim la fonction de vice-président de la CSHEP (Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques) et participe au Comité directeur des recteurs des hautes écoles suisses (délégation CRUS, CSHEP et CSHEP).

Trouvant progressivement sa place dans le paysage des hautes écoles spécialisées, la HEP a eu l'occasion d'accueillir différentes manifestations d'intérêt national, dont le colloque de recherche des HEP de Suisse romande et du Tessin en date du 8 avril 2005.

2. Secteur «Formation initiale»

A la rentrée 2005, la HEP comptait un effectif de 465 étudiants et étudiantes, répartis entre les filières «Cours préparatoire», «Formation initiale», «Formation DAES I» et «Passerelle».

2.1 Filière «Cours préparatoire»

La clôture du quatrième cours préparatoire a eu lieu le 6 juillet 2005. A cette occasion ont été délivrés 71 certificats (49 dans la section française, 22 dans la section allemande) permettant à leurs titulaires de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale. 19 échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens.

La rentrée 2005 a enregistré les effectifs suivants:

- section française 58
- section allemande 24

Cette rentrée fut caractérisée par l'ouverture, pour la troisième fois, d'une classe bilingue ainsi que par l'accueil d'une vingtaine d'étudiants et étudiantes du canton du Valais, avec lequel une convention a été reconduite en vue d'une prise en charge des coûts de formation.

2.2 Filière «Formation initiale»

En date du 14 juillet 2005 eut lieu la première remise de diplômes à Forum Fribourg. Parmi les 68 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivrés (48 francophones et 18 allemands), 6 comportaient la mention «bilingue».

11 diplômes supplémentaires ont été distribués le 15 décembre 2005 aux personnes ayant terminé leur formation durant la session d'automne.

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'Etat a limité le nombre d'admissions pour l'année scolaire 2005/06 par ordonnance du 14 mars 2005.

Effectifs 2005/06	Section française	Section allemande
1 ^{re} année	69	31
2 ^e année	81	39
3 ^e année	66	27
Total	216	97

2.3 Formation DAES I

Un nombre suffisant d'inscriptions a permis à nouveau l'ouverture d'une première année de formation pour les disciplines «Economie familiale» et «Activités créatrices», dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'UNIFR.

La formation en «Economie familiale» a également été ouverte, à titre de formation complémentaire, à des enseignants et enseignantes diplômé-e-s du niveau secondaire I.

Les étudiants et étudiantes admis de 2002 à 2004 poursuivent leur formation disciplinaire et en didactique de branche en vue de l'obtention du diplôme d'enseignement pour le niveau secondaire I.

Au total, 42 étudiants et étudiantes suivent cette voie de formation (23 en «Economie familiale» et 19 en «Activités créatrices»).

2.4 Formation complémentaire «Passerelle»

A l'automne 2005 a été ouverte la première formation complémentaire de type «Passerelle» destinée aux titulaires d'un diplôme des anciennes Ecoles Normales cantonales.

28 personnes ont commencé leur formation en octobre 2005 (8 francophones et 20 allemands).

3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

3.1 Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP)

3.1.1 Documentation et prêts

	Nombre	
Etat du catalogue	27 600	notices / 51 900 exemplaires
Catalogage	2 000	notices créées / 4200 exemplaires
Prêts	86 800	(y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	4 000	
Lecteurs actifs	1 770	
Nouveaux lecteurs	320	
Visites	15	

3.1.2 Activités principales

Malgré les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la médiathèque du CFDP, les services habituels ont pu être maintenus normalement (médiathèque, Atelier Multimédia, livraison des documents à Bulle et Châtel-St-Denis, gestion d'espaces documentaires pour la formation initiale HEP). Ils ont été complétés de la manière suivante:

- Mise en place d'un espace documentaire supplémentaire pour l'enseignement des arts en formation initiale.
- Mise en valeur des périodiques suite à une révision complète de l'offre.

3.1.3 Nouveaux moyens d'enseignement

- Nouvelles lectures suivies, dont quatre faisant suite à l'exposition «Catherine Louis, illustratrice».
- Film documentaire relatant une semaine thématique sur le respect, vécue par les classes primaires (1P-6P) de l'école de Barberêche en 2003.
- Film documentaire sur le projet Nature-Ecole dans la réserve naturelle des Gurles à Sâles, réalisé en collaboration avec des formateurs HEP et le Bureau de la protection de la nature et du paysage.
- Dossier pédagogique pour la visite de l'exposition présentée au Service archéologique de l'Etat de Fribourg: «A>Z balade archéologique en terre fribourgeoise».

3.1.4 Collaborations

- Contact avec le Consortium des bibliothèques universitaires suisses pour l'accès aux ressources électroniques.
- Collaboration du CFDP avec le centre de ressources de la HEP BEJUNE sur la migration des bases de données bibliographiques sur de nouveaux serveurs.
- Collaboration du CFDP avec des associations professionnelles, notamment dans le domaine de l'information et documentation.

3.2 Didaktisches Zentrum (DZ)

3.2.1 Documentation et prêt

	Nombre	
Etat du catalogue	26 072	notices / 38 914 exemplaires
Catalogage	901	notices créées / 1536 exemplaires
Prêts	65 905	
Lecteurs inscrits	3 783	
Lecteurs actifs	1 032	
Nouveaux lecteurs	179	

3.2.2 Nouveaux moyens d'enseignement

- Réenregistrement de cassettes en dialecte de l'année du dialecte (1985) et vente au personnel enseignant intéressé.
- Matériel d'accompagnement pour les malettes de lecture (élaboré par des enseignants et enseignantes ou mis à leur disposition).

3.2.3 Collaborations

- Information: nouvelles acquisitions, malettes de lecture, communication des sections Bible, Religion, Education générale, Ethique, Education aux médias et Informatique (deux bulletins d'information).
- Animation de cours pour enseignants et enseignantes ainsi que pour les catéchistes dans le cadre de la formation continue.
- Exposition «Se mouvoir pour apprendre – L'école bouge» (printemps-été).
- Journée du film d'animation organisée par le groupe «Média» de la CDIP Nord-Ouest (12 novembre 2005).

- DZ-Lunchs: 3 flashes d'information à l'intention du personnel enseignant de la HEP.
- Développement du site internet avec création de pages destinées directement aux élèves.

3.3 Service de formation continue

3.3.1 Offre de formation

Le programme des cours 2005 a été proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire d'une affiche pour les généralités (titres des cours, animateurs et animatrices, enseignants et enseignantes concernés, dates) et du site (www.focofr.ch) pour les considérations beaucoup plus explicites en relation avec les aspects pédagogiques et didactiques (objectifs, contenu, bibliographie). La session des cours 2006 a été planifiée et publiée. Thème central: «La différenciation pédagogique».

Selon les dates de formation, les inscriptions de l'année 2005 se répartissent de la manière suivante:

893 inscriptions pour 107 cours «été» proposés
345 inscriptions pour 36 cours «année» proposés
1318 inscriptions pour 97 cours «à la carte»

Dans le domaine des langues, 12 inscriptions ont été enregistrées et dans celui du perfectionnement intensif – Horizon 2005, 10 personnes ont participé aux cours.

3.3.2 Introduction à la profession

Après l'approbation par la DICS du nouveau concept d'introduction à la profession (commun aux deux parties linguistiques) en juin 2005, la structure d'accompagnement correspondante a été mise en place. Dès l'automne 2005, une personne responsable et cinq formateurs praticiens et formatrices praticiennes assurent le suivi de 56 personnes: les enseignants et enseignantes nouvellement diplômés, les enseignants et enseignantes ayant quitté la profession depuis plus de cinq ans et les enseignants et enseignantes provenant d'autres cantons ou pays.

3.4 Dienststelle Weiterbildung

3.4.1 Offre de formation

Le service de formation continue alémanique a organisé, seul ou en collaboration avec d'autres partenaires, de multiples offres de formation et sous des formes variées:

- Le programme des cours 2005 a été publié sous la même forme que le programme francophone et complété par un classeur par bâtiment avec la description des offres de formation (www.hepfr.ch/WeiLe). Le service a enregistré 941 inscriptions pour une offre de 94 cours. 68 cours ont eu lieu, dont 2 ont été dédoublés. Par ailleurs, 4 cours à la carte ont été organisés.
- Dans le domaine des langues, 14 enseignants et enseignantes ont approfondi leurs connaissances de la langue partenaire ou de l'anglais.
- 5 cours avec représentants ou représentantes d'école («Kurierkurse») ont remplacé pour la première fois les cours obligatoires en grands groupes. Un membre est

délégué par chaque école pour participer à la formation et en rend compte à ses collègues. Cette forme de cours a été élaborée et évaluée en collaboration avec la conférence des inspecteurs et inspectrices.

- 19 participants et participantes fribourgeois à la formation de «Schulleiter/in» (HEP Soleure) ont suivi le module «Droit scolaire». Parmi ces personnes, 15 ont déposé leur travail de fin de formation en vue de l'obtention d'un certificat.
- Le service a également collaboré, avec son pendant francophone, à la conception et à la mise en œuvre de formations liées au secteur «Formation initiale» (formation des maîtres et maîtresses de stage, formation des formateurs praticiens et formatrices praticiennes, formation «Passerelle»).

3.4.2 Introduction à la profession

35 enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire sont encadrés par le responsable de l'introduction à la profession ainsi que par 3 formateurs praticiens et formatrices praticiennes. La responsable du service de formation continue alémanique a assumé la présidence de la Commission «Introduction à la profession» de la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (CSHEP).

3.4.3 Conseil pour le personnel enseignant

Le service de conseil pour le personnel enseignant a été intégré à la HEP à partir du 1^{er} avril 2005. Un soutien individuel ou en groupe a été accordé à 41 personnes; une supervision en équipe a été proposée à 38 enseignants et enseignantes d'un même établissement scolaire.

3.5 Services de recherche francophone et alémanique

3.5.1 Formation et projets de recherche

Les services ont proposé aux formateurs et formatrices de se former dans le cadre de plusieurs forums, colloques de recherche et conférences. Les différentes thématiques abordées ont permis de diffuser des informations relatives aux différents projets de recherche et d'approfondir la réflexion sur les thèmes prioritaires des services (mentorat, évaluation des compétences, réflexivité, éducation musicale, nouvelles technologies etc.). Durant l'année 2005, les deux responsables ont collaboré pour donner à ce programme de conférences et de formation une cohérence et une complémentarité.

Depuis l'année scolaire 2004/05, plusieurs formateurs et formatrices se sont engagés dans des projets de recherche (une quinzaine du côté francophone). Un encadrement important a été assuré, notamment sur le plan méthodologique.

Le service de la recherche a reçu plusieurs mandats externes: expertise qualité et gestion du projet d'école pour le gymnase intercantonale de la Broye, évaluation de dispositifs pédagogiques pour les classes de développement des CO d'Estavayer-le-Lac. En outre, le centre fri-tic finance partiellement un projet destiné à évaluer l'impact des for-

mations données ces dernières années en matière d'intégration des technologies.

Pour la partie alémanique, deux recherches portant sur les devoirs à domicile sont en cours; l'une de ces recherches, menée en collaboration avec le service de formation des maîtres de l'Université, fait l'objet d'une demande de subside DORE (DoResearch). Un crédit de 90 000 francs a été accordé par le Fonds National. Une troisième recherche concerne le mentorat.

3.5.2 Conférences et publications

Les responsables des deux services contribuent à différents niveaux à diffuser les résultats de leurs recherches. Le responsable de la partie francophone a participé à plusieurs conférences en Suisse et à l'étranger et a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques. Il siège dans plusieurs conseils scientifiques, groupes de coordination de publications ou commissions à l'échelle nationale ou internationale.

Le responsable alémanique a tenu plusieurs conférences sur la formation des enseignantes et enseignants en Suisse et à l'étranger. Il a publié différents articles dans des revues spécialisées ou dans des actes de colloque.

4. Centre fri-tic

4.1 Formation

La deuxième volée de la formation des personnes ressources s'est déroulée de janvier à décembre 2005. 37 enseignants et enseignantes de tous les degrés y ont participé. Cette formation est subventionnée par la Confédération.

A l'été 2005, plus de 1900 enseignants et enseignantes des écoles enfantines et primaires, du cycle d'orientation ainsi que du degré secondaire 2 ont suivi des cours fri-tic ou étaient inscrits à la formation fri-tic 2005/06. Environ 50 % du corps enseignant a ainsi déjà profité de la formation fri-tic, en totalité ou partiellement. En décembre 2004, la DICS a promulgué une directive selon laquelle l'ensemble du corps enseignant devait acquérir, jusqu'en 2008, les compétences de base nécessaires à l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement.

4.2 Ressources pédagogiques et techniques

Le Centre fri-tic a accompagné et soutenu divers projets pédagogiques liés aux TIC. Des portails web pour les branches mathématiques, géographie, allemand langue étrangère et histoire ont ainsi été mis en place, et des projets d'intégration locaux ont été menés dans des écoles. Pour rendre plus visibles les scénarios pédagogiques élaborés durant la formation, un certain nombre d'exemples ont été mis en valeur dans le cadre du projet bouTIC. Ces exemples sont mis à la disposition des écoles sous la forme d'une exposition et d'une présentation (www.boutic.ch).

Les services en ligne du Centre ont encore été développés. Environ 4000 enseignants et enseignantes sont désormais

connectés sur la plateforme educanet2.ch. Tous le corps enseignant de l'école obligatoire possède ainsi une adresse de courriel officielle. Il peut en outre utiliser cette plateforme collaborative de concert avec les élèves.

Le site web www.fri-tic.ch est visité entre 40 000 et 50 000 fois par mois. Depuis l'été 2005, les écoles connectées au réseau pédagogique disposent gratuitement de la base de données Swissdox, qui donne accès aux archives des journaux et revues les plus importants de Suisse.

4.3 Infrastructure

Le Centre fri-tic a conclu des contrats cadre avec différents producteurs de logiciels, ce qui permet aux écoles d'acheter des programmes à des conditions avantageuses.

Plus de 160 écoles sont aujourd'hui connectées au réseau pédagogique cantonal grâce au contrat de parrainage avec Swisscom. Les écoles du degré secondaire 2 sont connectées au réseau de l'administration cantonale. D'autres écoles se connectent à internet par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès de leur choix. L'enquête menée auprès des écoles en 2005 a montré que l'effectif des ordinateurs a plus que doublé depuis 2000. Aujourd'hui, 90 % des écoles primaires et 100 % des écoles du degré secondaire sont connectées à internet. Alors qu'au degré secondaire, pratiquement la totalité des ordinateurs sont connectés, seulement 60 % d'entre eux le sont au degré primaire.

IX. Université

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière détaillée, dans le rapport de l'année académique, ainsi que dans le rapport d'activité qui en propose une synthèse. Ces rapports contiennent, en particulier, des renseignements sur les activités de recherche, de service et de formation continue.

1. Etudiants

	Hiver 2003-2004		Hiver 2004-2005		Hiver 2005-2006	
Total	10 007	100,0 %	9 927	100,0 %	9 952	100,0 %
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2 089	20,9 %	2 049	20,6 %	2 053	20,6 %
Confédérés	6 352	63,5 %	6 300	63,5 %	6 314	63,4 %
Etrangers	1 566	15,6 %	1 578	15,9 %	1 585	15,9 %
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	404	4,0 %	382	3,9 %	367	3,7 %
Droit	1 984	19,8 %	1 894	19,1 %	1 820	18,3 %
Sciences économiques et sociales	2 192	21,9 %	2 271	22,9 %	2 342	23,5 %
Lettres	4 228	42,3 %	4 177	42,1 %	4 201	42,2 %
Sciences						
a) sciences naturelles	927	9,3 %	938	9,5 %	942	9,5 %
b) médecine	272	2,7 %	265	2,7 %	280	2,8 %

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiantes et étudiants appelle les remarques suivantes:

- Après avoir franchi, en 2003, le cap de 10 000 et la consécutive baisse en 2004 à 9927, le nombre des étudiants immatriculés à l'Université de Fribourg au semestre d'hiver 2005/06 est monté à 9952. Il s'agit, par rapport au semestre d'hiver 2004/05, d'une augmentation de 25 étudiants ou 0,25 %. Il s'agit donc d'une stabilisation après une période de forte croissance.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 4 unités ou 0,2 %, celui des étudiants confédérés de 14 unités ou 0,2 % tandis que celui des étrangers de 7 unités ou 0,4 %.
- En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, la situation est la suivante: augmentation de 3,1 % en sciences économiques et sociales, de 1,6 % en sciences naturelles et exactes et de 0,6 % en lettres; recul de 3,9 % en théologie et de 3,9 % en droit.
- Après la forte baisse du nombre des étudiants débutants en 2004/05, une augmentation de 122 unités ou 7,3 % est enregistrée cette année avec 1800 nouveaux étudiants. Selon la provenance des étudiants débutants, le nombre des fribourgeois augmente de 19 unités ou 5,4 %, celui des étudiants confédérés de 86 unités ou 8,0 % et celui des étrangers de 17 unités ou 6,7 %.

Dans toutes les facultés, à l'exception de celle de droit, les étudiants débutants sont plus nombreux que l'année précédente. Ils s'agit de 69 (20 ou 40,8 % de plus qu'en 2004/05) étudiants en théologie, 303 (31 ou 11,4 %) en sciences, 678 (48 ou 7,6 %) en lettres et de 398 (28 ou 7,6 %) en sciences économiques et sociales. La faculté de droit enregistre 352 étudiants débutants, soit une baisse de 5 unités par rapport au 2004/05 (-1,4 %)

- La féminisation de l'Université continue avec la croissance d'un demi pour-cent du nombre total des étudiantes, nombre qui passe de 5601 à 5631. Les étudiantes représentent cette année 56,6 % de l'effectif total. Comme les années passées, l'effectif des étudiantes débutantes (1068) est supérieur à celui des étudiants débutants (732) et représente 59,3 % du total des débutants.

En 2005/06, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des lettres (76,7 %), en section de médecine (58,4 %) et en faculté de droit (58,2 %).

2. Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu quatre séances. Le 18 février, il a convié les parlementaires fédéraux fribourgeois à une discussion concernant la place de Fribourg dans le paysage universitaire.

Suite à la modification de la structure des services centraux qui a eu lieu en 2004, M. Daniel Schönmann a été engagé

au 1^{er} janvier 2005 au poste de secrétaire général. Le Service communication et marketing (anciennement Service presse et communication) est dirigé depuis le 1^{er} juillet 2005 par M^{me} Laure Schoenenberger.

3. Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- en faculté de droit: droit fiscal (promotion), droit européen et international;
- en faculté des lettres: littérature française, philosophie médiévale (promotion);
- en faculté des sciences: physique, écologie et évolution.

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: exégèse de l'ancien Testament;
- en faculté des lettres: anthropologie sociale (2 × 50 %), psychologie de l'éducation;
- en faculté des sciences économiques et sociales: sociologie générale, sociologie de la communication, macroéconomie en langue française, macroéconomie en langue allemande, média et communication.

Parmi les quatre professeurs ordinaires engagés, deux sont des femmes; pour les professeurs associés, il s'agit de quatre femmes et cinq hommes.

Le titre de professeur titulaire a été octroyé à un membre du corps enseignant en faculté de droit et deux en faculté des lettres.

4. Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse, le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 2005, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Sur la base de la Convention signée en 2002 entre les facultés de médecine, les universités et les directions de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Berne, Bâle, Lausanne et Zurich, les étudiants ayant terminé les deux ans d'études de médecine à Fribourg sont répartis entre les quatre facultés de médecine concernées.

Le 27 septembre 2005, le Conseil d'Etat a ratifié la modification des statuts de l'Université de Fribourg.

En 2005, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé deux règlements concernant l'obtention des grades universitaires, un règlement général ainsi que deux modifications de règlement.

5. Finances

En regard de l'évolution du nombre des étudiants, les comptes de fonctionnement, selon les budgets, évoluent de la manière suivante:

	budget			coût par étudiant		indice suisse des prix ⁽²⁾	
	en millions de francs			en milliers de francs			
	charges	revenus	excédents	nb. charges/ étudiants	excédents/ étud.	étud.	
1992 ⁽¹⁾	116.2	72.6	43.6	6 909	16.8	6.3	100.0
1997	138.4	97.3	41.1	8 586	16.1	4.8	109.0
2003	157.4	104.5	52.9	9 651	16.3	5.5	114.2
2004	165.5	111.4	54.1	10 007	16.5	5.4	114.8
2005	172.1	113.6	58.4	9 927	17.3	5.9	116.5
2006 ⁽³⁾	175.8	113.1	62.7	9 952	17.7	6.3	117.7

Remarques:

⁽¹⁾ les montants de 1992 sont donnés selon l'ancien plan comptable, c'est-à-dire sans amortissement

⁽²⁾ lors de la comparaison des montants, il faut tenir compte de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (indice de novembre de l'année précédente)

⁽³⁾ les charges, les excédents ainsi que les coûts par étudiant incluent des amortissements pour la construction de Pérolles2 à la hauteur de 6.6 millions de francs.

6. Constructions et locaux

La construction des bâtiments universitaires de Pérolles2 est arrivée à terme et les bâtiments ont pu être remis aux utilisateurs à la fin de l'été 2005, ceci une année avant le délai initial. L'inauguration officielle, en présence des autorités fédérales, a eu lieu le 28 octobre 2005; elle a été suivie, le 29 octobre, d'une journée portes ouvertes qui a rencontré un grand succès auprès de la population du canton.

En ce qui concerne Miséricorde, l'intervention principale de l'année 2005 consistait en la 6^e étape (sur 7) de la réfection des façades des bâtiments construits en 1940. Ces travaux comprennent la réfection des bétons et de la serrurerie de la partie avant du bâtiment central (hall de l'Aula magna).

7. Quelques faits marquants

Février – la décision de l'accréditation de l'institut international de management en télécommunication et de ses programmes post grades (Executives programmes).

17 au 25 mai – le Festival sciences et cité, organisé par la faculté des sciences en collaboration avec les autres facultés et les hautes écoles fribourgeoises, se déroule à Fribourg, ainsi qu'à Gruyères et à Morat. Les petits et les grands ont pu s'initier aux différentes questions scientifiques lors de la journée portes ouvertes du 21 mai.

15-16 septembre – la première Conférence nationale sur le fédéralisme organisée par la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux et le canton de Fribourg a lieu à l'Université de Fribourg.

14 novembre – le Prix Marcel Benoist est remis à Othmar Keel, professeur émérite de théologie, spécialiste mondialement connu de l'iconographie biblique. Une partie de la collection qu'il a constituée est désormais accessible au public grâce à l'aménagement d'un petit cabinet d'exposition dont l'inauguration a eu lieu le 5 novembre.

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

1. Orientation professionnelle

1.1 Préparation au choix professionnel

Dans les écoles du cycle d'orientation, la préparation au choix scolaire et professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1778 séances d'information scolaire et professionnelle se sont déroulées dans les classes.

Dans la partie francophone, le classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe par les conseillers et conseillères en orientation.

Dans les gymnases, la préparation au choix se déroule sous forme de groupes de discussion et de réflexion appelés «ateliers d'orientation».

1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation a été maintenue sur des bases identiques. Les moyens utilisés sont les suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (cassettes vidéo, disques CD-Rom, DVD);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages d'information professionnelle.

14 190 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises et des administrations, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2005 est de 1393 (1521). Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un certain nombre de places ne sont pas annoncées publiquement par les entreprises.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2005.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une description des différentes filières et un schéma global du système de formation permettent de bien comprendre la structure de la scolarité dans le canton de Fribourg.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes continue de collaborer avec les offices des autres cantons, notamment en ce qui concerne la production des moyens documentaires. Le Centre de production documentaire romand permet aux cantons de recevoir des mandats rémunérés pour la production de documents. Le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 67 fiches UNI INFO, 43 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 60 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 1077 offres de perfectionnement ont été introduites dans la banque de données www.bop.ch. Les informations sont accessibles via internet ou au moyen de bornes d'information disposées dans les centres d'orientation et les offices régionaux de placement.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a organisé, en collaboration avec l'Union patronale du canton de Fribourg, la troisième édition du Passeport-métiers qui a eu lieu pendant les vacances d'automne. 776 visites ont été proposées par 249 entreprises ou institutions de formation. 3708 inscriptions d'élèves des écoles du cycle d'orientation ont été enregistrées, dont 1994 ont pu être validées. Un cours de préparation à la recherche d'une place d'apprentissage a également été introduit pour la première fois.

L'Association Forum des métiers a été fondée le 6 décembre 2005 par l'Union patronale du canton de Fribourg, la Chambre fribourgeoise du Commerce, de l'Industrie et des Services, le Service de la formation professionnelle et le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes. Elle a pour but d'organiser une manifestation cantonale annuelle d'information sur les professions et les voies de formation.

1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, on recense 25 924 visiteurs, dont 9941 ont bénéficié d'un entretien direct d'information avec un conseiller ou une conseillère en orientation ou une documentaliste-informatrice.

1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et les délais d'inscription dans les différentes voies de formation. Un lien permet l'accès au site national sur lequel figure la liste des places d'apprentissage disponibles.

1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis a connu une augmentation de 6,2 %. Le nombre d'entretiens a progressé de 179 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une croissance de 1,7 %;
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1142, ce qui correspond à 10,7 %;
- Les consultants adultes de 20 ans et plus représentent 23,6 % du total des consultations, soit 1381 personnes.

Statistique des consultants:	2005			2004
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2 453	3 388	5 841	5 499
Nombre d'entretiens d'orientation	4 502	6 202	10 704	10 525
Age des consultants				
– jusqu'à 19 ans	1 926	2 534	4 460	4 167
– 20 ans et plus	527	854	1 381	1 332
Points forts du conseil				
– solution intermédiaire	390	524	914	876
– apprentissage, maturité professionnelle	969	806	1 775	1 953
– écoles du degré secondaire supérieur	261	533	794	929
– université, hautes écoles spécialisées	185	443	628	877
– cours pour adultes, formation post-grade	232	317	549	352
– conseil psychologique et social	43	53	96	111
– soutien à la recherche d'emploi ou d'apprentissage	225	241	466	769

1.6 Orientation des adultes

246 (277) personnes sans emploi ont eu un entretien d'orientation. Des visites commentées du Centre d'information professionnelle ont été mises sur pied en collaboration avec d'autres organismes s'occupant de la formation des personnes au chômage. Une convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service de l'emploi a été signée le 13 décembre 2005. Elle a pour objectif de définir les bases d'une collaboration interinstitutionnelle et de mettre en relation les prestations des offices régionaux de placement et des centres d'orientation en faveur des adultes.

Une nouvelle prestation intitulée «Bilans de compétences» a été mise sur pied. Elle donne la possibilité à des adultes de répertorier, d'identifier et d'évaluer leurs acquis, connaissances et ressources. Par ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005, le Conseil d'Etat a posé la base légale pour que cette prestation soit payante.

1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2005, 3176 (3158) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %:	en 2005		en 2004	
	H.	F.	Total	
– apprentissage en entreprise ou en école	61,6	29,8	45,5	46,9
– écoles du degré secondaire supérieur	24,7	48,4	36,7	36,1
– autres écoles	1,8	2,5	2,1	2,0
– travail rémunéré	0,2	0,5	0,3	0,3
– dixième année linguistique	3,4	4,7	4,1	3,7
– solutions transitoires ou inconnues	3,7	8,5	6,2	6,3
– cours préparatoire ou cours d'intégration	4,6	5,7	5,1	4,6

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 45,5 % (46,9), cela représente 1444 (1480) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a globalement diminué de 1,4 %. On constate une augmentation de 1,4 % chez les garçons et une diminution de 3,1 % chez les filles.

L'offre des places d'apprentissage n'a pas totalement suivi l'augmentation du nombre d'élèves quittant le CO. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées aux nouvelles technologies, le nombre de places disponibles est plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes filles rencontrent également plus de difficultés à trouver une place d'apprentissage. L'âge d'entrée en apprentissage intervient plus souvent vers 17 ou 18 ans.

Le dispositif «Des ponts vers l'apprentissage» permet de trouver une solution transitoire pour les élèves qui n'ont pas obtenu un contrat d'apprentissage. La Plate-forme Jeunes, mise sur pied dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle entre les services concernés, permet de répartir les jeunes dans la structure de prise en charge la plus adéquate. Le poste de conseiller en orientation à 50 % attribué à ce dispositif, grâce à un financement assuré par le Service de l'emploi, a permis d'assurer un suivi d'orientation des jeunes participant aux diverses mesures.

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité. Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale d'information a été initiée avec la collaboration des médias fribourgeois. Divers articles de journaux traitant de la problématique de la recherche de places d'apprentissage ont été publiés. Le Service a également créé une banque de données sur le site Internet Orientationfr.ch permettant à tous les jeunes qui n'avaient pas encore de solutions de s'inscrire sur le site et d'être ainsi connus par les employeurs potentiels. Pour des raisons de protection des données personnelles, un accord écrit des parents a été demandé.

2. Formation des adultes

2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- prise de connaissance de la nouvelle loi sur la formation professionnelle;
- élaboration d'un mandat pour l'organisation d'une action de sensibilisation dans le cadre du Festival de la formation des adultes.

La septième édition du prix d'encouragement à la formation des adultes a récompensé l'Étrier&Co à Marly pour son travail de pionnier dans le domaine de la promotion de la qualité de vie au sein des collectivités publiques et de la prévention de la violence et des incivilités.

Un montant de 20 300 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

2.2 Université populaire

En 2004/05, 3260 (3372) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 48 223 heures/participants (49 553). 515 (555) cours ont été proposés et 309 (341) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. A la demande de l'Etat, un programme spécial appelé «Université populaire des aînés» a été proposé. Une subvention de 70 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 1 fr. 50 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 148 334 fr. 50.

2.2.1 Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons 81,21 % (81,68 %)

2.2.2 Subventions

Canton	17,57 %	(17,26 %)
Communes	1,22 %	(1,07 %)
Total des subventions	18,79 %	(18,33 %)

2.3 Association Lire et Ecrire

Le contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire est entré en vigueur. Une subvention annuelle de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

2.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Ce programme de formation de formateurs et formatrices d'adultes est mis sur pied sous l'égide des conseillers et les conseillères d'Etat et les ministres des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg.

14 participants, dont 4 personnes domiciliées dans le canton de Fribourg, suivent le cycle de formation 2004-2006.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 27 720 francs.

2.5 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. 9 étudiant-e-s fribourgeois-e-s sont inscrit-e-s aux cours de cette école.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 24 000 francs.

2.6 Reconnaissance et validation des acquis

La Commission cantonale pour la reconnaissance et la validation des acquis instituée par le Conseil d'Etat a élaboré un rapport qui recense les besoins existants dans ce domaine, définit la procédure à mettre en place, planifie les modifications de la législation, désigne les organismes responsables et indique les incidences financières et en personnel. Deux expériences-pilote ont été menées, l'une avec les gestionnaires en logistique et l'autre avec les maçons.

XI. Subsidés de formation

1. Commission des subsidés de formation

La Commission s'est réunie deux fois en séance plénière et treize fois en séance de sous-commission. Elle a examiné des demandes de bourse, de prêt et 50 réclamations et a préparé ses observations sur trois recours adressés au Tribunal administratif.

Deux séances d'un groupe de travail «législation» ont servi à de premières réflexions en vue d'une révision de la loi du 28 novembre 1990 sur les bourses et prêts de formation.

Les séances plénières ont principalement servi à définir, à l'attention du Conseil d'Etat, les principaux points du projet de réponse à la motion, déposée le 19 novembre 2004 par les députées Maria-Grazia Conti et Antoinette Romanens. Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat d'étudier des modifications du système actuel des bourses et prêts de formation. Les séances plénières ont également servi à compléter les directives internes de la commission, en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2004/05.

2. Bourses

La comparaison avec l'année 2003/04 démontre que le nombre de demandes n'a pratiquement pas changé.

Années scolaires	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2003/04	3 323	1 798	1 525	45,89 %
2004/05	3 238	1 745	1 493	46,11 %

Le taux de couverture du manque calculé a pu être maintenu (75 %).

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2005.

Ils se répartissent dans les 9 catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<i>Secteurs du secondaire II:</i>		
Ecoles de maturité gymnasiale	549	1 707 002
Autres formations générales	319	945 652
Ecoles professionnelles (à plein temps)	272	912 529
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	662	1 607 051
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	30	93 590
<i>Secteurs du tertiaire:</i>		
Formations professionnelles supérieures	58	304 464
Hautes écoles spécialisées	233	1 099 909
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	387	1 959 090
Formation continue	15	65 401
Total	2 525	8 694 688

Pour l'année de formation 2004/05, les subsides du canton ont permis de couvrir 75 % des besoins calculés des bénéficiaires. Le découvert restant a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix.

Les communes déterminent leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier.

Les contributions des communes ont été les suivantes:

Année	Nombre de communes	Subsides communaux en francs
2004	125	989 848
2005	122	959 005

Les institutions privées bénéficiant d'une subvention fédérale ont versé 97 876 (91 065) francs à des personnes en formation.

Sous réserve des disponibilités du crédit, la Confédération a fixé à 48 % le taux de subventionnement en faveur des bourses pour le canton de Fribourg. Toutefois, le décompte final de l'année 2004, reçu fin décembre 2005, a démontré que le crédit réduit dans le cadre du programme d'allègement des Chambres fédérales ne suffit largement plus à couvrir les dépenses des cantons selon le taux fixé. Par conséquent, le taux de subventionnement est diminué d'une manière linéaire pour tous les cantons et le taux de subvention pour le canton de Fribourg s'élève à environ 40 %.

Pour les subventions 2003 et 2004 aux communes et institutions, versées en avance par le canton, une correction a dû être apportée.

3. Prêts de formation

La Commission a examiné dans l'année civile 57 (58) demandes, dont 53 (54) ont été admises. Le montant budgétisé de 500 000 (450 000) francs n'a pas été entièrement utilisé.

La Confédération subventionne les intérêts (4 %) pour les prêts accordés depuis le 1^{er} janvier 2000 au même taux que pour les bourses.

XII. Service du sport

1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique

En 2005, la Commission s'est réunie à six reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires présentée par la sous-commission et proposé au Conseil d'Etat la répartition du bénéfice 2004 de la «LOTERIE ROMAN-DE Sport» (LORO Sport) et du Sport-Toto (STT);
- entériné les nouvelles directives du Sport-Toto;
- élaboré les nouvelles lignes directrices concernant l'attribution de subventions pour le sport scolaire facultatif;
- traité sept réclamations concernant des subventions LORO Sport /STT, attribué treize subsides extraordinaires et décidé d'une «action Sport-Toto» en faveur de l'acquisition par les patinoires de casques pour le patinage scolaire;
- aidé l'Association fribourgeoise des sports dans l'organisation du «Village du sport» dans le cadre de la Foire de Fribourg et pris connaissance du rapport final présenté lors de la séance du 23 novembre 2005;
- visité lors de sa séance du 9 septembre le centre équestre LIEBHERR à Riaz et rencontré M. Hans et M^{me} Christina Liebherr;
- proposé au Conseil d'Etat deux candidats au prix sportif de l'Etat;
- décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à M. David Gallay (athlétisme, sprint) de Farvagny-le-Petit et à M. Daniel Winkler (escalade sportive) de Villars-sur-Glâne;
- suivi le travail des groupes «formation des dirigeants» et «sport dans la vie» et mis en veilleuse le groupe «centre cantonal de compétences» (en attendant le rapport sur le postulat Berset/Bourgeois et la version finale du concept cantonal);
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2. Education physique (école)

L'éducation physique et le sport sont enseignés dans tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Les champs d'activités principaux ont été les suivants durant l'année 2005:

2.1 Formation continue des enseignants

Formation continue obligatoire:

Plus de 250 personnes ont suivi un cours de perfectionnement de sauvetage en natation. 800 enseignantes et enseignants ont été sensibilisés à l'importance de l'intégration de moments de mouvements dans la journée d'un écolier.

Formation continue facultative:

Propositions de cours, réponses à des demandes, séminaires, cours fractionnés; telles ont été les formules proposées. Au niveau primaire, des cours décentralisés ont été organisés afin de permettre aux enseignantes et enseignants de se former à proximité de leur lieu de travail.

Cela représente au total plus d'une soixantaine de cours et séminaires suivis par environ 1800 personnes

2.2 Sport scolaire facultatif

Une trentaine d'établissements scolaires ont proposé des activités de sport scolaire facultatif. On peut noter une augmentation de l'offre au niveau du secondaire II.

2.3 Championnats scolaires

En 2005, les enfants du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes: ski, snowboard, basketball et football.

Les classes des cycles d'orientation ont participé à des tournois de basketball, handball, hockey sur glace, tchoukball et football. Les rencontres chorégraphiques ont permis à plusieurs classes de présenter leur spectacle.

Les «collégiades», organisées sur une journée, ont vu se mesurer les élèves des gymnases.

2.4 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (Sport-Toto et/ou fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Un projet pilote pour les cadres de «ski romand» et de «Schneesport Mittelland» permet à une vingtaine de skieurs de s'entraîner un demi-jour par semaine sur temps de classe depuis le 1^{er} novembre 2005.

3. Jeunesse + Sport

L'année 2005 fut la troisième année de fonctionnement selon «J+S 2000» et la première sans versement de subside d'encouragement par l'Office fédéral du sport (OFSP). Par contre, la prise en charge d'une partie des frais liés à la banque nationale de données J+S a été reportée par l'OFSP à 2006. Les statistiques détaillées concernant les activités des jeunes et la formation des cadres seront présentées par le Service de statistique.

3.1 Activité et perfectionnement des experts

153 (171) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S.

23 (26) experts fribourgeois, 24 valaisans, 1 neuchâtelois et 1 jurassien ont suivi le cours central régional ski et snowboard, organisé par J+S Fribourg, à Zermatt, 45 (48) ont participé à d'autres cours centraux à Macolin.

3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

292 (413) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 9 (16) cours cantonaux de formation de moniteurs. 270 (377) ont suivi le cours de base et 22 (36) le cours de formation continue I. Un cours de formation (course d'orientation) et cinq modules de perfectionnement (course d'orientation, cyclisme, hockey sur glace, plongeon, volleyball) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

676 (562) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 20 (14) cours cantonaux de perfectionnement.

3.3 Matériel J+S

La centralisation du matériel à l'arsenal fédéral de Bienne fonctionne à la satisfaction des cantons et des groupements. Les cantons envoient les commandes par courrier électronique. L'envoi du matériel aux groupements est à la charge de J+S, le renvoi à Bienne à la charge des groupements.

3.4 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive à Finhaut a réuni 8 jeunes. Les deux camps de Natation/polysport à Tenero ont réuni au total 135 (139) jeunes; 21 (22) jeunes ont participé au camp de canoë à La Roche (sous tente) et 11 (17) ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du camp organisé par J+S Neuchâtel à St-Blaise.

3.5 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les sociétés et les écoles

Les cours et camps J+S ont recueilli au total 26 539 (27 000) inscriptions dans les disciplines suivantes: patinage à roulettes, karaté, sport de camp, voile, squash, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique et aux agrès, gymnastique et danse, judo, ju-jitsu, canoë, unihockey, hockey inline, athlétisme, lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, hockey de route, plongeon, tchoukball, natation de sauvetage, escalade sportive, tennis, tennis de table, volleyball, sport de camp et trekking, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices et moniteurs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 1 893 810 francs (1 806 444 francs).

4. Sport-Toto

Le montant de la part cantonale au bénéfice de la «LOTERIE ROMANDE Sport» a été de 2 046 735 francs, le montant provenant du SPORT-TOTO de 31 458 francs.

Ce montant a été réparti comme suit:

	Fr.
– aide pour l'activité sportive ordinaire	624 505
– constructions et achats de matériel	396 530
– aide aux sportifs de pointe ou de talent	220 000
– manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	250 000
– commissions	5 000
– dépenses administratives diverses	30 000
– Publicité	10 000
– Action Sport-Toto	20 000
– attribution au fonds de réserve	<u>522 158</u>
Total	2 078 193

67 (58) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire.

Le montant concernant l'aide pour l'activité ordinaire est un montant provisoire. L'aide définitive (+ 10 à 20 %) sera connue à la fin des travaux de dépouillement de l'enquête 2005 menée par l'Association fribourgeoise des sports auprès de ses membres; l'attribution au fonds de réserve diminuera de ce montant.

XIII. Service de la culture

1. Promotion de la culture

1.1 Examen périodique des subventions cantonales

Conformément à la loi du 17 novembre 1999 sur les subventions et à son règlement d'exécution, le Service a procédé à l'examen des dispositions suivantes concernant l'octroi de subventions cantonales relatives à la promotion de la culture:

- l'art. 8 al. 1 de la loi du 24 mai 1991 sur les affaires culturelles (LAC) et les art. 12 et 13 de son règlement d'exécution du 14 août 1992 (Relac)
- l'art. 4 al. 3 de la loi du 2 octobre 1991 sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE).

Cet examen a fait l'objet de deux rapports, munis de propositions, qui ont été transmis au Conseil d'Etat.

1.2 Commissions

1.2.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission s'est réunie à trois reprises. Elle a procédé à l'examen des fonds qui sont rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et elle a émis des propositions concernant leur gestion.

1.2.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 193 (180) demandes de subventions qui ont été adressées au Service, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année dernière. Elle a examiné les dossiers constitués par le Service en vue du renouvellement éventuel des partenariats de création pluriannuels et des aides à la création renouvelables qui arrivaient à échéance à fin 2005. Elle a préavisé favorablement le renouvellement des partenariats de création suivants pour les années 2006, 2007 et 2008: Théâtre des Osses/Centre dramatique fribourgeois (1 000 000 de francs/année), Compagnie Da Motus (130 000 francs/année), Compagnie Fabienne Berger (130 000 francs/année), Ensemble vocal Orlando (80 000 francs/année). Par contre, elle a préavisé négativement le renouvellement du partenariat de création du Guignol à roulettes, celui-ci pouvant bénéficier à l'avenir d'aides à la création ponctuelles pour ses activités. La commission a également préavisé favorablement la reconduction des aides à la création renouvelables suivantes pour les années 2006, 2007 et 2008: Fri-Art /Centre d'art contemporain (95 000/année), Belluard/Bollwerk International (150 000 francs/année), Opéra de Fribourg (160 000 francs/année).

La commission a donné un préavis favorable en vue de l'instauration, pour les années 2005, 2006 et 2007, d'une forme inédite de soutien à la danse professionnelle appelée «RésiDanse fribourgeoise», et ce conjointement avec l'Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne. Le but de cette aide est de permettre l'accueil de deux résidences de création par

année pour deux troupes de danse professionnelles fribourgeoises. La contribution annuelle de l'Etat aux frais de ces résidences a été fixée à 100 000 francs.

1.3 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 500 000 francs, dont 2 000 000 de francs provenant du Fonds cantonal de la culture, lequel a bénéficié d'un don d'un montant de 1 500 000 francs de l'organe fribourgeois de la Loterie romande et d'un montant de 500 000 francs correspondant à une partie des taxes sur les loteries.

1.3.1 Eléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 87 % des subventions attribuées, respectivement 13 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

– théâtre:	46,1 %
– musique:	15,5 %
– danse:	12,7 %
– arts visuels:	9,4 %
– cinéma/vidéo:	2,9 %
– littérature / édition:	3,5 %
– divers:	9,9 %

Le site du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 72 000 reprises par des usagers provenant du monde entier.

1.3.2 Partenariats de création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'un partenariat de création pluriannuel pour un montant global de 1 400 000 francs: Théâtre des Osses (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie Fabienne Berger (Promasens), Guignol à roulettes (Fribourg), Ensemble Orlando (Fribourg).

1.3.3 Aides à la création renouvelables

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide à la création renouvelable, pour un montant global de 500 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Festival international du Belluard et l'Espace Nuithonie (concept RésiDanse Fribourgeoise).

1.3.4 Aides à la création

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 917 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Chœur Symphonique de Fribourg, Concerts de la Semaine Sainte, Christophe Pochon et les Sangliers Rieurs, Chœur du Conservatoire, Association «RE-Naissance», Chœur d'hommes La Persévérance, Cavi, Orchestre des Jeunes de Fribourg, Bonny B. Band, Cäcilienverband Deutschfreiburg, Al Comet, Hansruedi Egli, Cortez, Yvan Marro, Chœur de May, Michael Fleiner, Oua.ch, Chœur des XVI,

Chœur mixte de Bulle, L'Harmonie de Broc, Andreas Burri, Dieter Kohler, Praz Diablats, Guy Sansonnens, L'Opéra de Poche, Denis Beuret, Chœur mixte paroissial de Montagny-Tours, Lè Vangle, Air Sonic, Laisa Bill, Jean-Fabrice Perroulaz, Chœur mixte paroissial de Treyvaux, Kaléidoine, Big Band du Conservatoire de Fribourg, Susi Fux, Attack Vertical, François Ingold, Black Cargoes, Marvin (musique, chant, rock, jazz);

Editions Cabédita, IG Ofenhausfreunde Seeland, Sensler Museum, Helvetica Archeologica, Editions La Sarine, Association «Arts de Faire», Editions de l'Aire, Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux, Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Galerie Ollier, Marianne Freidig, Editions A la Carte, Adrien Guignard, Editions de l'Œil, Service EMB pour les éditeurs, Association des Amis de Charles-Albert Cingria, Editions L'Age d'Homme, Editions Gruériennes, Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires, Viviane Aebi (littérature / édition);

Cirque Toamême, Kunos Circus Theater, Talman Ensemble, Théâtre de l'Ecrou, Nouvelle Troupe du Théâtre de Marionnettes de Fribourg, L'Aire du Théâtre, Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Tréteaux de Chalamala, Théâtre de la Cité, Cycle d'orientation de la Gruyère, Nouveau Théâtre, Fondation «Attitude», Open-Tréteaux, Compagnie Les Hérons Bleus, Fribourg La Médiévale, Théâtre «On m'ladit», L'Oranger, Compagnie «L'Au-de-l'Astre», D'Avril Productions (théâtre);

Sunday Pictures SA, Forum Image, Verein «Student in the Box-Film», CIP Productions, Association des Amis et Amies de Jacques Thévoz, (cinéma / vidéo);

Isabelle Krieg, Jacques Basler, Jean-Luc Cramatte, Michel Roggo, Hugues de Würstemberger, Philippe Joner, Laurence Cotting, Ivo Vonlanthen, Virginia Muro, Pierre-Alain Morel, Michel Gremaud, Chantal Carrel, Véronique Chuard, Jean-Marc Schwaller, Jean-Marc Giossi, Jean-Baptiste Bruderer, Renato K, Gilbert Gendre, David Clerc, Anne Blanchet (arts visuels, photographie);

Compagnie Drift, Compagnie Sé-Geste, Tonia Schilling, Association «Action-Danse» (danse).

1.3.5 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 362 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Fondation «Bex & Arts», Festival international de films de Fribourg, Rencontres théâtrales de Bulle, Association des amis de l'orgue du collègue St-Michel (Fribourg), Académie d'orgue de Fribourg, Kirchenkonzerte Murten, Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Estivale Estavayer-le-Lac, Musica Virtuosa (Fribourg), Association Guitare Passion (Fribourg), Schmittner Openair, Festival «Sciences et Cité», Stone Hill Festival (Alterswil), Fondation Bind-schedler pour la promotion de l'art de la marionnette (Fribourg), Association «Matran Sculpte», Association «Guitare et Luth» (Gruyères), Fête du Livre et du Papier

(Gruyères), Triennale internationale du Papier (Charmey), Festival Les Montanuits (Montagny), Ludimania (Domdidier), Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Société de développement de Broc, Les Amis de l'Archéologie (Fribourg), Vokalensemble Belcanto (St. Antoni), Société des concerts de la ville de Bulle, L'Appel du Manoir (Gruyères), Association des orgues de Grandvillard, Association «La Lanterne Magique» (Fribourg).

1.3.6 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 218 000 francs à 35 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.3.7 Dons de la Loterie romande

D'entente avec la Direction, la commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 500 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Espace Moncor (Villars-sur-Glâne), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Fri-Art (Fribourg), Festival Michel Corboz (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Le Nouveau Monde (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

1.4 Bourse d'encouragement à la création littéraire

Suite à la mise au concours de l'édition 2005 de la Bourse, 24 candidatures, 19 en français et 5 en allemand, ont été déposées. Sur proposition d'un comité de lecture, la Bourse 2005, d'un montant de 15 000 francs, a été attribuée à M^{me} Isabelle Flückiger, domiciliée à Fribourg. Grâce à ce soutien financier, M^{me} Flückiger pourra consacrer plusieurs mois à l'écriture et à l'aboutissement d'un nouveau roman.

1.5 Infrastructures culturelles

La Direction et le Service ont suivi l'évolution du projet de construction d'une salle de concert et de spectacle à Fribourg. Sur la proposition de la Direction, le Conseil d'Etat, conformément à l'art. 4 al. 3 LICE, a décidé l'octroi d'une subvention de 300 000 francs en faveur de l'infrastructure culturelle de l'Ancienne Gare à Fribourg, ainsi que d'une subvention de 550 000 francs destinée à la création et à l'aménagement d'un Centre suisse du papier peint au Château de Mézières (Fondation Edith Moret).

1.6 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des Conférences suisse et romande des affaires culturelles, dont la

présidence de cette dernière incombe au canton de Fribourg pour les années 2005 et 2006.

Le Chef du Service représente la Direction au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande. Il participe également aux travaux du groupe de projet chargé de préparer la création d'une Haute école de musique de Suisse romande en réseau.

C'est le cinéaste Bernhard Zitz, domicilié à Düdingen, qui a été choisi pour occuper durant six mois l'atelier-appartement «Schönhauser» loué par le Service à Berlin.

L'artiste visuel Philippe Joner, domicilié à Lentigny, a été désigné pour occuper durant six mois l'appartement/atelier loué conjointement par les cantons de la Conférence romande des affaires culturelles à Barcelone.

1.7 Enquête photographique fribourgeoise

En 1996, la Direction créait «l'Enquête photographique fribourgeoise». Par cette initiative, l'Etat confie à un (une) photographe la réalisation d'une enquête ayant pour thème ou sujet le canton de Fribourg. A l'échéance du dépôt des candidatures pour l'Enquête 2005, le Service a reçu 27 projets provenant de toute la Suisse et de l'étranger. Le jury ad hoc a porté son choix sur le projet de Nicolas Savary, photographe fribourgeois domicilié à Lausanne, intitulé «L'âge critique». Cette enquête photographique s'attachera à décrire les relations qu'entretiennent les adolescents avec la société adulte dans cet espace particulier que sont les cycles d'orientation.

1.8 Culture et école

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme de 32 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois. En tout, plus de 16 000 élèves ont participé aux 136 représentations proposées à des prix de faveur.

Par ailleurs, le Service de la culture a accordé un soutien financier à huit musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et des d'animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une trentaine d'ateliers ont ainsi été proposés.

Le montant total accordé pour «Culture et école» s'élève à 87 160 francs.

1.9 Coordination entre les institutions culturelles

Le Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales et deux séances plénières avec les responsables des institutions culturelles qui lui sont rattachées.

2. Archives de l'Etat

2.1 Versements d'archives

Au total 486,05 (761,90) mètres linéaires de documents ont été versés aux Archives de l'Etat dont 462,40 (738,10) mètres provenant des services de l'Etat.

2.1.1 Versements d'archives d'origine publique

Les principaux fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat:

du Secrétariat du Grand Conseil: dossiers divers n^{os} 1-460, 1923-2003 (18 m);

de la Chancellerie d'Etat:

- série complète en français et en allemand des bulletins des lois, 1803-2001 (8 m);
- 30 classeurs d'affaires traitées (correspondance diverse, relations avec les médias, organisation de manifestations, etc.), 1941-1988 (2,50 m);
- un exemplaire authentifié de la Constitution 2004;
- du Service d'achat du matériel et des imprimés: publications réalisées en 2005 (0,50 m);

de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

- du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande: dossiers, 1947-2001 (4 m);
- du Musée d'histoire naturelle: un certificat de santé pour l'alpage, 1894;

de la Direction de la sécurité et de la justice:

- 550 boîtes de fichiers de permis de conduire, 1957-1998 (94 m);
- du Service de la justice: sceaux des notaires Brodard, Rosset et Torche et un microfilm du registre matricule des notaires du canton de Fribourg, 1821-30.05.2004;
- de la police cantonale: journal d'information de la police cantonale pour 2004 (0,30 m);
- du Service des prisons: dossiers de détenus, 1986-1992 (7 m);
- du Service d'identification judiciaire: dossiers, 1987-2000 (74 m);
- du Service de la population et des migrants: dossiers des personnes décédées, naturalisées ou ayant quitté le canton, n^{os} 100 001 à 109 000 (68 m);

de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- du Service des forêts et de la faune: environ 300 plans d'aménagement forestier et plans d'ensemble, 1837-1865 (0,50 m);
- de la Préfecture de la Veveyse: 71 plans de forêts, 1840-1957 et 9 plans topographiques, 1924-1929 de communes de la Veveyse et de la Glâne;

du Tribunal administratif: dossiers de diverses cours, 1994 (9 m);

du Tribunal cantonal: différents dossiers, 1851-1998 (48 m);

de la Justice de paix de la Singine: du Service des tutelles de Rechthalten, dossiers 1-409, 1893-2004 (9,8 m);

du Tribunal civil du Lac: 8 registres de protocoles du Président, 1910-1937, 10 de protocoles civils, 1908-1938 et 11 registres divers; dossiers civils 1984-1990, Feuille officielle suisse de commerce, 1951-2001; 5 photos de Présidents du Tribunal, 1857-1939 (33 m);

du Tribunal de la Glâne: dossiers civils et pénaux 1950-1975 avec leurs répertoires (54 m) et affaires diverses 1988-1991 (1,60 m), (total 55,60 m);

du Tribunal de la Veveyse: protocoles et minutes des affaires civiles et pénales, registres des bénéficiaires d'inventaires, des décrets, des testaments, etc., 1762-1971 (5 m);

de la Chambre pénale des mineurs: dossiers, 1980-1987 (26 m);

de la succession du notaire Michel Torche: 70 registres de minutes et 14 classeurs d'actes en brevet, 1975-2004 (7,80 m);

du notaire retraité Rémi Brodard: 42 registres de minutes, 1987-2005 (3,40 m);

du notaire retraité Alexis Rosset: 48 registres de minutes, 1953-1987 (5,50 m).

Les fonds suivants ont été déposés ou remis par:

- la paroisse d'Arconciel: 6 dossiers divers, XX^e s. et 80 registres de comptes du fonds de la paroisse, 1881-1971 (0,35 m);
- l'Abbaye des maréchaux: 3 diplômes de membres, 1905-1932, un diplôme vierge et deux photos d'un cours de maréchalerie, 1903, 1905;
- l'Association FriArt et Centre d'art contemporain (CAC): dossiers, 1981-2004 (2 m);
- le Jahrgängerverein 1922, Deutschfreiburg, 1922-2005 (0,30 m).

2.1.2 Versements d'archives (dons et dépôts) de personnes privées

Nous avons reçu 3,30 m (20 m) de dons de particuliers, dont, entre autres:

- M. Jean-François de Bourgknecht: 3 procès-verbaux du conseil d'administration de Sarina S.A., 1969-1981, 1987-1990 (0,30 m);
- M. Anton Jungo: fonds de l'abbé Peter Pauchard: 1 album de photos de l'institut de Drognens et correspondance concernant Bellechasse, 1952-1966;
- succession du professeur Alfred A. Schmid: 93 volumes «Monuments d'art de la Suisse» et «Inventaire suisse d'architecture» (3 m).

2.2 Travaux de restauration, de conservation, de reliure et de microfilmage

Des spécialistes ont restauré le Eidbuch 1508-1798 (Livre auxiliaire 114) ainsi que les comptes des Trésoriers CT 108b, 123b, 127, 128, 133b, 136b et 137.

Un collaborateur a poursuivi la mise sous enveloppes non acides des plans des architectes Cuony et Genoud fin XIX^e

– début XX^e s. Les parchemins grand format des bailliages et des couvents ont été sortis de leurs meubles en Novopan et mis à plat dans des meubles ad hoc.

Les journaux 2003 ont été reliés et 70 volumes de folios d'état civil ont été préparés ou reliés.

L'atelier de microfilmage a microfilmé 130 (480) registres de baptêmes, mariages et décès déposés aux Archives et 228 (421) registres provenant de 42 (46) paroisses auxquelles ils ont ensuite été restitués, ainsi que 68 registres divers.

2.3 Travaux de classement et d'inventaire

Les travaux de classement et d'inventaire suivants ont été achevés et des répertoires mis à la disposition du public soit, par ordre chronologique:

- tri et inventaire du fonds de famille de Courten concernant des familles patriciennes telles que Bocard, Buman, Brünisholz, Endrion, Weck, etc., 1438 – XX^e s., 62 p.;
- inventaire de registres versés par le Tribunal de la Veveyse, 1803-1971, 12 p.;
- tri et inventaire du fonds de la famille de Vevey, 1879-2004, 182 p.;
- 29 registres du Tribunal du Lac, 1908-1938 dans le répertoire déjà existant.

Au cours de l'année 2005 a été entrepris ou s'est poursuivi, l'établissement des inventaires suivants, par ordre chronologique:

- répertoire de l'emplacement des fonds aux Archives à Fribourg et au dépôt de Bulle;
- inventaire pour la paroisse de Bösinggen de 37 parchemins et papiers, 1395-1837, et 64 extraits de registres d'autres paroisses, 1808-1857;
- répertoire des registres du fonds de l'Hôpital des Bourgeois, XV^e-XX^e siècle (50 m);
- état des fonds et parchemins du Vénérable Chapitre de St-Nicolas, XV^e-XX^e s.;
- répertoire sommaire des photocopies de fiches et de généalogies du fonds Justin Sciboz concernant Treyvaux et ses habitants, XV^e-XX^e s., 14 p.;
- inventaire du livre/copie de Guillaume de Praroman, datant d'environ 1545;
- répertoire des registres des paroisses, XVI^e-XX^e s., 367 p. (333 p. en 2004);
- inventaire sommaire du livre de formulaires de notaires et chronique Fruyo, XVIII^e s.;
- poursuite du classement du fonds de l'Helvétique, 1798-1803, Diète nouvelle série, 1803-1848 et documents concernant la monnaie fribourgeoise, 1806-1847;
- fonds des registres de l'état civil, 1876-2004;

- répertoire des plans du bureau d'architecture Cuony et Genoud, fin XIX^e – début XX^e s.;
- répertoire des dossiers de Bellechasse, XIX^e-XX^e s. environ 700 dossiers traités;
- tri des documents de l'Office des poursuites de la Gruyère, 1959-1992;
- mise à jour du fonds des Titres de l'Etat avec adjonction des Titres, 2003-2005.

2.4 Acquisitions

Outre des dons de particuliers, les Archives ont acquis 101 (110) ouvrages pour la bibliothèque.

Les Archives ont acheté, par ordre chronologique: un testament olographe de Jean Helfer, 1691-1764; un plan géométrique du territoire et dîmes de Cormondes, 1695; un plan géométrique du domaine Léchelles, 1743; un compte de la Confrérie du St-Rosaire de Torny-le-Grand, 1768-1918; un ouvrage de Pierre Esseiva de cours d'arithmétique et d'algèbre à l'usage du Collège St-Michel, 1788; un traité complet d'arithmétique de l'abbé Maignon, 1798; deux livres «Inscriptions des poisons» de la Pharmacie Monnerat à Estavayer-le-Lac, 1835-1935; un cahier de thèses théologiques des prêtres fribourgeois 1858-1866; quatre cahiers du cours pour les forestiers à Bulle, 1877-1878; une lettre sur le projet de construction du pont de Pérolles en 1910; un journal de Louis de Boccard (1866-1956), 1920, 287 plaques sèches au gelatino-bromure d'argent et environ 100 photos sur film concernant principalement les familles de Boccard, Courten, de Roten, de Weck.

2.5 Service au public

11 040 (10 987) documents et 3357 (2502) microfilms ont été consultés, du 1^{er} décembre 2004 au 30 novembre 2005, par 672 (591) lecteurs représentant 3437 (3329) passages qui se répartissent de la manière suivante:

- 382 (326) personnes, soit 316 (258) pour des recherches généalogiques et 66 (68) pour des renseignements divers;
- 290 (265) scientifiques, dont 51 (48) se sont intéressés au Moyen Age, 77 (72) à l'Ancien Régime et 162 (145) aux XIX^e et XX^e siècles.

Les Archives de l'Etat ont transmis 482 (224) dossiers à divers services.

22 (26) visites guidées ont été organisées pour des étudiants, des collaborateurs de l'Etat et des membres d'associations diverses, soit 380 (565) personnes.

2.6 Préarchivage

Les archivistes ont visité 28 (19) services de l'Etat: soit, par ordre alphabétique: la Chambre pénale des mineurs, le Commandement de la Gendarmerie et le Service d'identification judiciaire (Police cantonale), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Justice de paix de Dompière, la Justice de paix et le Service des tutelles de Rechthalten, la Préfecture de la Singine, le Registre foncier de la Gruyère, le Secrétariat du Grand Conseil, le Secrétariat géné-

ral de la Direction de la sécurité et de la justice, le Service comptable de l'Hôpital cantonal, le Service de la population et des migrants, le Service de la protection de la population, le Service de l'enfance et de la jeunesse, le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, le Service des affaires militaires et de la protection de la population, le Service des biens culturels, le Service des forêts et de la faune, le Service des prisons, le Service des probations (ancien patronage), le Service des ressources humaines, le Tribunal administratif, le Tribunal cantonal, le Tribunal de la Broye, le Tribunal de la Glâne, le Tribunal de la Sarine et le Tribunal et l'office des poursuites de la Veveysse.

Des tiers ont également demandé des conseils en matière d'archivage, à savoir: l'Association FriArt, le Jahrgängerverein 1922 Deutschfreiburg, la pharmacie Deschenaux, les scouts fribourgeois et la Société d'étudiants Alemania.

Les archivistes se sont rendus dans les communes de Cerniat, Fétigny, Fribourg, Lentigny (La Brillaz) et Morat.

2.7 Informatique

La version allemande du guide des Archives est disponible sur Internet depuis 2005, de même que le module qui donne un accès direct à la base de données des répertoires des Archives (octobre 2005). La liste des registres des paroisses est mise à jour.

Le site des Archives a été consulté 91 531 (103 610) fois de novembre 2004 à la fin octobre 2005. Ceci représente une moyenne mensuelle de 7628 (8634 en 2004) visites. En octobre 2005, la base de données a été consultée 532 fois (dès le 12 octobre).

Les versions 4.0, 4.1. et 4.1.1. de l'application scope ont été installées et de nouveaux modules ont été acquis.

Les archivistes ont continué leur participation au «User-group scope».

En tout, 4225 pages (2004: 90 fonds pour 3326 pages et 2 fichiers) dont 3493 pages de répertoires et 732 pages de bordereaux ont été insérées dans la base de données.

Les Archives sont représentées au Comité de pilotage et dans l'équipe de projet d'étude intitulé «Schéma directeur GED» pour la mise en place d'une «GED/Workflow/Archivage» au sein de l'Etat de Fribourg ainsi que dans le groupe de travail sur l'archivage des documents numériques à caractère patrimonial.

2.8 Publications fribourgeoises, conférences, expositions et divers

Les archivistes ont publié (par ordre alphabétique):

- 600 Jahre Vennerbrief. 24.06.1404-24.06.2004, dans: Freiburger Geschichtsblätter (FG) 85/2005, 41 p.;
- Das freiburger Militär während der Mediation: Von der lokalen Ehrengarde zum eidgenössischen Grenzschutz, in: Francis Python, Pouvoir et sociétés à Fribourg sous la Médiation (1803-1814), Fribourg 2005, p. 279-320;
- Ein stürmisches Geschäft im alten Bulle, dans: FG 85/2005, 10 p.;

- Erst edle Hengste, dann starke Stiere, dans: Freiburger Nachrichten, 11.08.2005, p. 9.;
- Heilung eines verhexten Mädchens und andere Wunder des hl. Nikolaus von Tolentin bei den Freiburger Augustinereremiten (17. Jh.), dans: FG 85/2005;
- Hengste-Prämierung zur Hebung der Qualität. Die Förderung der Freiburger Pferdezucht 1806, in: Freiburger Nachrichten, 07.01.2005, S. 5-6;
- Les prédicateurs du Moyen Age étaient influents en Romandie. Interview avec Monique Durussel, dans: La Liberté, 11.12.2004, p. 10;
- Un nom, des images, des reliques, dans: Saint Nicolas. Les aventures du patron de Fribourg, Fribourg 2005, p. 19-38;
- Vom Buchdrucker zum Tabakrappierer, von der Dienstmagd zur Wäscherin: die Berufe in der Stadt Freiburg nach der Volkszählung vom März 1811, dans: Francis Python, Pouvoir et sociétés à Fribourg sous la Médiation (1803-1814), Fribourg 2005, p. 235-260.

Les archivistes ont donné les conférences suivantes (par ordre alphabétique):

- La profession d'historienne et d'archiviste dans le cadre de «Job-Info.2005», journée d'orientation professionnelle sur les professions universitaires et para-universitaires;
- Le projet et la réalisation de la base de données scopeArchiv aux Archives de l'Etat de Fribourg dans le cadre du Forum des archivistes genevois;
- Les chartreuses en Suisse romande. Université de Lausanne, Séminaire de recherche en histoire médiévale;
- Mit Hexenbesen und Zaubersalbe. Die Anfänge der Hexenverfolgungen in der Westschweiz im 15. Jh. pour le Deutscher Geschichtsforschender Verein Freiburg.

2.9 Formation permanente

Le personnel des Archives a suivi un cours organisé par l'Etat relatif à la sécurité et la prévention de la violence. Les archivistes ont suivi des cours de formation professionnelle en relation avec l'archivistique et l'archivage électronique et un collaborateur scientifique le cours d'introduction organisé par l'Association des Archivistes suisses.

2.10 Bâtiments

Des films de sécurité ont été appliqués sur les fenêtres du sous-sol, du rez-de-chaussée et du dépôt au 1^{er} étage et environ 700 mètres de rayonnage ont été rajoutés au dépôt de Bulle.

2.11 Commission des Archives

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle s'est occupée principalement du budget, du règlement de la salle de lecture et du rapport annuel.

3. Bibliothèque cantonale et universitaire

3.1 Direction et services généraux

3.1.1 Direction

Afin de préparer l'engagement du crédit d'étude pour l'extension du bâtiment inscrit au budget, le groupe de pilotage a continué à fonctionner sous la direction du chef du Service de la culture, avec la participation du Service des bâtiments et des représentants de la BCU. Un bureau d'architectes a été mandaté par le Service des bâtiments afin de mettre à jour et d'informatiser les plans du bâtiment à la rue Joseph-Piller 2 ainsi que d'établir l'étude de faisabilité.

Le Comité des directeurs des grandes bibliothèques romandes (CDROM) a pris ou préparé des décisions notamment dans les domaines suivants:

- introduction des règles de catalogage anglo-américaines AACR2;
- politique de dépôt en relation avec le serveur de documents RERO DOC, notamment son utilisation pour les «pre-prints» et «postprints» provenant des universités romandes;
- importation de notices bibliographiques;
- fonctionnalités et architecture de RERO: à la demande du CDROM, un expert extérieur a mené une étude sur les choix conceptuels et techniques à faire. Sur cette base, une préférence a été donnée à une solution centralisée avec des possibilités d'autonomie locale.

Le Conseil exécutif de RERO – où le directeur de la BCU siège en tant que représentant du CDROM – a pris des décisions notamment dans les domaines suivants:

- préparation d'une nouvelle clé de répartition du financement de RERO;
- préparation des statuts pour la transformation de RERO en association;
- projet d'intégration de ressources, notamment à l'aide d'un serveur de liens (la BCU est une des quatre bibliothèques pilotes).

La Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'est occupée notamment des thèmes suivants:

- organisation, financement et mandat de prestation du Consortium des bibliothèques universitaires suisses;
- archivage de l'information numérisée («e-archiving»);
- coordination des résiliations d'abonnements de périodiques sur papier;
- projet AAI de Switch (infrastructure d'authentification et d'autorisation);
- adhésion à la déclaration de Berlin («open access») par les universités suisses.

3.1.2 Administration, comptabilité, secrétariat

Une employée au service du prêt a été engagée en remplacement d'un départ. La BCU a accueilli 15 personnes en programme d'occupation, d'un à douze mois chacun.

3.1.3 Bâtiments, équipements

A part l'entretien courant, les travaux concernant la rénovation du chauffage et de la climatisation de la BCU-Centrale se sont poursuivis. Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs pour l'étude du changement de l'installation de production de froid.

Pour la BCU-Beauregard, quelques pannes ont nécessité l'intervention des entreprises. Une plate-forme élévatrice pour le bus est en cours d'aménagement.

3.1.4 Formation professionnelle

Un apprenti AID (assistant en information documentaire) a terminé son apprentissage, alors que les trois autres poursuivent leur formation. A la rentrée, la BCU a engagé deux nouvelles apprenties AID, dont une en partenariat avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle: celle-ci y effectue sa première année d'apprentissage. En outre, elle a accueilli pour des stages une apprentie du Centre fribourgeois de documentation pédagogique et un apprenti de la Médiathèque du Lycée cantonal de Porrentruy. Quatre stages extérieurs d'une durée d'un à deux mois ont été organisés pour les apprentis AID de la BCU.

Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation, une personne a effectué les 12 mois d'immersion professionnelle nécessaires à l'admission à la HES. A la rentrée, la BCU a accueilli deux nouvelles futures étudiantes HES.

Suite à un appel du Service du Personnel et d'Organisation (SPO) à créer de nouvelles places d'apprentissage au sein de l'Etat, il a été décidé de proposer un apprentissage de médiaticien à la BCU.

La deuxième volée du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque s'est conclue avec une cérémonie le 25 novembre. Tous les participants (17) ont obtenu le certificat.

3.1.5 Formation continue

Sept interventions ont été organisées. Elles étaient consacrées aux sujets suivants:

- visite et présentation des Archives de l'Etat de Fribourg;
- présentation de la Phonothèque nationale suisse;
- serveur de documents RERO;
- visite et présentation de la Bibliothèque de la Ville et de la Deutsche Bibliothek de Fribourg;
- présentation de la nouvelle bibliothèque cantonale de Bâle campagne de Liestal;
- séance d'information concernant le passage aux règles de catalogage anglo-américaines AACR2;
- l'ergonomie au travail.

3.1.6 Informatique

Le serveur principal (serveur d'application et de données) a été remplacé. Le serveur de documents a été installé au SITEL et sa capacité augmentée.

Les nouvelles applications suivantes du logiciel Virtua ont été mises en service:

- intégration des acquisitions aux bases de production du catalogue collectif et du catalogue local;
- mise en œuvre du module de gestion des périodiques;
- envoi des avis et des rappels par courriel aux usagers ayant une adresse électronique (la grande majorité), ce qui permet de diminuer considérablement les frais postaux.

Le prêt informatisé a été mis en œuvre dans deux nouvelles bibliothèques associées: Haute Ecole de Santé et Haute Ecole de travail social.

Pour des raisons pratiques, la gestion du serveur pour le web gateway a été confiée à l'équipe RERO qui exploitait déjà le serveur local de la BCU.

3.1.7 Coordination avec l'Université

Le groupe de coordination s'est réuni en principe une fois par mois. Il a traité notamment les sujets suivants:

- la repourvue de postes (personnel de bibliothèques décentralisées, opérations de recatalogage, personnel d'appui financé par l'Université, programmes d'occupation);
- le financement des périodiques électroniques, et notamment les négociations avec l'éditeur Elsevier;
- l'utilisation des moyens financiers disponibles en 2006, en particulier les crédits pour l'achat de documents et l'accès aux ressources électroniques;
- questions liées au Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque (cf. 3.1.4.);
- l'adhésion au serveur institutionnel RERO DOC et sa promotion au sein de l'Université;
- l'extension de la BCU et les questions liées aux locaux des bibliothèques décentralisées sises à l'Université.

3.1.8 Coordination avec les bibliothèques associées et avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

Bibliothèques associées

Le module de prêt du logiciel Virtua été mis en place pour les bibliothèques de la Haute Ecole de Santé (HEdS) et de la Haute Ecole de travail social (HEF-TS).

Le coordinateur a traité différents dossiers, entre autres, l'introduction d'une carte unique de lecteur pour le Réseau fribourgeois, la révision des pages du site web de la BCU, le projet de nouvelle bibliothèque et l'informatisation du prêt pour la Bibliothèque du Conservatoire, l'éventuelle entrée dans le Réseau fribourgeois de la Bibliothèque du Tribunal cantonal et du Musée suisse des marionnettes.

Le bibliothécaire itinérant engagé à 40 % a assumé diverses formations et a participé au suivi général des 12 bibliothèques associées membres du Réseau. Il se charge de traiter les ouvrages des bibliothèques qui ne sont pas dotées en personnel qualifié.

Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

L'ABF a fêté son dixième anniversaire. A cette occasion, elle a notamment invité à une fête les représentants des autorités politiques cantonales et communales. Le don de la Loterie Romande de 123 510 francs a été entièrement redistribué à 33 bibliothèques publiques et mixtes (publiques et scolaires) du canton.

Des cours de formation continue ont été mis sur pied:

- Visite de SIKJM (Institut Suisse jeunesse et média) à Zurich;
- Quelques astuces pour réparer et mieux conserver les livres et soirée à l'atelier de reliure de la BCU;
- Themenorientierte Medienpräsentation und Bibliotheksbesuche;
- Verfassung eines Bibliotheksreglements;
- Ecole et bibliothèque, une dynamique pour mieux lire: échange enseignants-bibliothécaires;
- Le droit d'auteur dans les bibliothèques suisses d'aujourd'hui;
- Rencontre des responsables de bibliothèque sur le thème: les expositions en bibliothèques;
- Découverte des ressources électroniques du site web de la BCU;
- Le prêt entre bibliothèques et le prêt des fonds de la BCU aux bibliothèques du canton.

3.1.9 Relations publiques

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, la BCU a publié les documents suivants:

- prospectus BCU: Profil, ressources et services 2005/06
- Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université.
- prospectus Programme culturel 05 et Programme culturel 05 – 06;
- programme Ciné Plus 2005/06;
- programmes Ciné Plus printemps 2005 et 2005/06;
- BCU Info, numéros 50 – 52;
- Rapport annuel 2004;
- une série de 20 signets, dans le cadre de la campagne de sensibilisation en faveur de la conservation des documents et de l'exposition Des livres pour demain;
- un article dans Unireflets, numéro 10: Einer für alle: Der Dokumentenserver RERO DOC.

Afin d'améliorer l'information rapide des usagers, deux panneaux électroniques ont été mis en service.

Le site Internet de la BCU s'est sensiblement enrichi. Les versions française et allemande ont été mises sur un pied d'égalité au niveau de l'adressage.

3.2 Activités culturelles*3.2.1 Expositions*

- Palestine, mai 1970. Photographies d'Armand Deriaz dans le cadre du FIFF;
- Fribourg Grand Format. Photographies et reportages par les photographes de La Liberté;
- Fribourg et ses internés polonais (1940-1945);
- Présentation d'éditions originales d'œuvres de Jules Verne, publiées dans la collection de cartonnages polychromes de l'éditeur parisien Hetzel, provenant d'une collection privée;
- André Kertész, le double d'une vie. Rétrospective de l'œuvre du photographe pour le 20^e anniversaire de sa mort;
- Des livres pour demain: 30 ans de restauration de manuscrits et d'incunables à la BCU;
- Multilinguisme ou Babylone en Suisse. Résultat du concours de caricatures organisé par le Service de presse et communication de l'Université;
- Le Fribourg de Jacques Thévoz dans les années 40 – 60.

3.2.2 Publications

- Chronique fribourgeoise 2004;
- Le Fribourg de Jacques Thévoz dans les années 40 – 60;
- Ce que je dois à Fribourg, Jacques Chessex.

3.2.3 Animations, conférences

Les Soirées de la Rotonde:

- Gedichte und Prosa in Mundart und Schriftsprache von Meinrad, Hubert und Marcel Schaller;
- Gonzague de Reynold et l'Europe par Alain Chardon-nens;
- Wahres und Erdichtetes aus der Reihe Freiburger Bibliothek. Autoren und Texte präsentiert von Moritz Boschung; Lesung von René Perler;
- Parlez-moi d'amour, lecture de textes et musique pour la Saint Valentin en collaboration avec la Société fribourgeoise des Auteurs;
- Sartre, témoin de lui-même par Denis Bertholet;
- Le reportage photographique: témoigner entre émotion et esthétisme, dans le cadre du Festival Science & Cité;
- Réfugiés et internés en Suisse (1940-1945) entre mémoire et histoire par Claude Hauser;
- Les mots de la faim, lecture de textes littéraires autour de la nourriture, dans le cadre de la Semaine du goût;
- De Tito à Castro, charmes et tribulations du voyage en pays communistes par Jo Berset;
- Quantum sufficit: l'équilibre en restauration par Andrea Giovannini;

- Dichterlesung von Franz Aebischer.

Les Midis de la Rotonde:

- Führung durch die Ausstellung: Allergattig Lütt von Romano Riedo;
- Visite commentée de l'exposition: Palestine, mai 1970 par Armand Deriaz;
- Visites commentées de l'exposition: Fribourg Grand Format par Alain Wicht et Sid Hammouche;
- Führung durch die Ausstellung: Freiburg im Grossformat von Charles Ellena;
- Visites commentées de l'exposition: Fribourg et ses internés polonais par Jacek Sygnarski;
- Visites commentées de l'exposition: André Kertész, le double d'une vie par Emmanuel Schmutz;
- Dans le cadre de la Semaine du goût: Le mangeur des champs et le mangeur des villes aux XVIII^e et XIX^e siècles par Michel Schlup;
- Im Rahmen der Semaine du goût: Wenns schön riecht, ist genug gebacken mit Claudia Engler;
- Visite commentée de l'exposition: Des livres pour demain par Joseph Leisibach;
- Führung durch die Ausstellung: Bücher für die Zukunft von Joseph Leisibach;
- Visite commentée de l'exposition: Le Fribourg de Jacques Thévoz par Emmanuel Schmutz.

3.2.4 Cinéplus – activités cinématographiques

Quelque 1818 spectateurs ont pris part aux projections de 23 films différents. Et c'est plus de 3918 élèves du secondaire inférieur et supérieur qui ont visionné les films proposés dans le cadre des activités culturelles.

3.2.5 Collaborations

- Collaboration au site Internet MEMO pour le canton;
- Visites commentées de l'exposition Encyclopédie à Bulle, Collège du sud, 26 avril et 10 mai;
- Introduction au livre ancien 27 mai, 3 et 10 juin;
- Présentation de la bibliothèque de Peter Falck (1468-1519) au Colloque La collection comme tradition;
- 100 × saint Nicolas. Exposition au Musée d'art et d'histoire, Fribourg;
- Conférence: Les expositions en bibliothèque, dans le cadre de l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF);
- Palmarès et remise des prix du concours de caricature: Multilinguisme ou Babylone en Suisse, organisé par le Service de presse et communication de l'Université;
- Clôture du Festival de la Formation (COFFA) et remise du Grand livre: La parole aux mots.

3.3 Conservation et patrimoine

3.3.1 Manuscrits et incunables

Acquisitions par achats:

- Livre de la paroisse d'Arconciel, 1751ss. Ms.;
- F. Dillier, Bemerkungen über meine Reise mit der Familie de Blacas ... Freiburg 1832. Ms.;
- Jacques Legrand, Sophologium. [Strasbourg, Ad. Rusch, vers 1470]. Incunable.

Acquisitions par don:

- Papiers Ferdinand Rüegg, 2 suppléments.

Traitement:

- Classement et inventarisation des nouvelles acquisitions, L 2078-2080;
- Papiers Albert Gockel: inventaire et conservation;
- Concours de Musique Sacrée, 2003: inventaire et conservation;
- Fonds Lucien Marsaux: travaux de classification et de conservation;
- Fonds Joseph Bovet: préparation du nouveau catalogue virtuel;
- Fonds André Ducret, début du traitement;
- Fonds Oscar Moret, fin des travaux de conservation.

Catalogage des manuscrits médiévaux:

- 24 manuscrits médiévaux ont été décrits (fin des travaux de description);
- Début des travaux de publication: rédaction de l'introduction, préparation d'un manuscrit pour un devis d'édition.

Restauration de manuscrits et d'incunables:

- L 1117: Histoire de la passion. XV^e s.;
- Z 53: Bernardinus Senensis, Sermones de evangelio. Bâle, N. Kessler, s.d.;
- Z 185: Breviarium Lausannense. Genève 1480 (2^e partie).

3.3.2 Patrimoine imprimé et livres précieux

Acquisitions par achats:

- Savary, Léon: Le secret de Joachim Ascalles. – Genève, 1923 (Un des 5 ex. sur Japon, hors commerce);
- Schweizerisches Noth- und Hülf-Buch, zur Vermehrung des häuslichen Glückes. – Freiburg: Aloys Eggen-dorfer, 1828;
- Vie criminelle de Pierre Ribotel de Léchelle (canton de Fribourg). – Payerne: Duboux, 1851.

Acquisitions par dons:

- Philon d'Alexandrie. – Omnia quae extant opera. – Frankfurt, 1691;

- Valmont de Bomare, Jacques-Christophe. – Dizionario ragionato universale d'istoria naturale. – Venezia, 1766-1771 (12 vol.);
- Série d'œuvres de Jean-Pierre Humbert, financée par les EEF.

Traitement et consultation:

Le prêt de livres anciens et précieux en salle de lecture surveillée a enregistré 182 (115) consultations, pour un total de 386 (214) volumes consultés. Dans le cadre du recatalogage sur Virtua des imprimés anciens, 395 (232) titres, dont 96 (112) imprimés fribourgeois, représentant 1058 (518) volumes ont été catalogués, indexés par matières et pourvus d'indices de classification Brunet-Parguez. Le secteur a déménagé et pris en charge les ouvrages de la bibliothèque de la famille de Castella, et a commencé le traitement catalogographique.

3.3.3 Patrimoine audiovisuel

Le fonds des cartes postales a été augmenté de 60 pièces rares. L'archivage du Fonds Jean Mülhauser père (1902-1966) et de ses enfants Hans et Trudy a continué par le tirage de 1337 planches de contact. 811 négatifs du fonds Thévoz ont été scannés dans le cadre de l'opération Mémoirav et ont été catalogués; ils sont consultables sur le site web de la BCU. 110 tirages du fonds Thévoz ont été réalisés. 221 plaques de verre du fonds Ramstein ont aussi été scannées.

Le fonds Semadeni composé de quelque 8000 vues aériennes (négatifs et positifs) des années 50 est venu compléter les collections photographiques ainsi que 15 photographies du château de Rue provenant de la famille de Maillardoz. Le fonds Bruderer riche de 25 bobines de films de durées variables au format 9,5 datant des années 30-40 documente la vie fribourgeoise de cette époque. 7 de ces documents ont déjà été transférés sur des supports numériques.

L'identification et le transfert des archives audiovisuelles du fonds Kaelin se poursuivent: 39 bandes magnétiques ont été analysées et 4 enregistrements de qualité ont été transférés sur cédéroms. Dans un souci de conservation des collections, 757 (962) documents ont été transférés ou copiés. Les régies son et vidéo ont été utilisées 1773 (1781) heures.

600 documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

3.3.4 Conservation et reliure

Travaux de reliure	2005	2004
– Reliures	127	227
– Dorures	111	55
– Brochages (bindos)	337	160
– Rognages	1 657	200

Travaux de conservation	2005	2004
– Réparations de volumes endommagés	166	224
– Boîtes spéciales de conservation	27	52
– Passe-partout	188	111

Les relieurs ont assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 535 (628) commandes de reproductions représentant un total de 8106 (10 549) photocopies ont été traitées, ainsi que 71 (64) commandes de fac-simile de numéros complets de journaux fribourgeois.

3.3.5 Dépôt légal

	2005	2004
Monographies (total)	2 557	2 086
– Dépôt légal	1 427	1 053
– Achats	615	318
– Dons	515	715

417 (543) affiches ont été collectées, dont 98 (100) en dépôt légal et 319 (443) en don. En outre, 14 (6) cartes de géographie ont été acquises, dont 2 (1) ont été achetées, 11 (4) reçues en don et 1 (1) recueillie à titre de dépôt légal.

Périodiques fribourgeois	2005	2004
– Fascicules reçus et bulletinés	978	1 720
– Nouveaux périodiques reçus	17	46
	2005	2004
– Documents audio	89	119
– Documents vidéo	14	15
– Cédéroms	3	7
Total	106	141

3.3.6 Documentation fribourgeoise

Au 31 décembre, la BF comptait 25 374 (23 521) notices.

Bibliographie fribourgeoise	2005	2004
– Notices pourvues d'indexation BF	1 047	1 720
– Documents imprimés	948	1 564
– Documents audiovisuels	99	156
– Notices analytiques	677	289
– Notices d'autorité	462	838
Patrimoine audiovisuel fribourgeois	2005	2004
– Enregistrements audio	35	42
– Enregistrements vidéo	58	39
Total	93	81

3.4 Acquisitions

3.4.1 Statistiques

Monographies	2005	2004
– Achats sur le budget de la Centrale	16 859	7 496
– Achats sur le budget de l'Université	11 964	13 162
– Achats sur crédits spéciaux	1 721	1 997
– Dons	2 632	3 458
– Dépôt légal	1 660	1 273
– Echanges	699	658
– Bibliothèques déposées	621	1 834
– Périodiques: nouveaux abonnements	76	371
– Périodiques: numéros spéciaux	402	494
Total	36 634	30 743

Périodiques	2005	2004
– Etat de la collection	5 081	5 092
– Périodiques électroniques abonnés via le Consortium	3 657	4 928

	2005	2004
hors Consortium	581	480
gratuits	10 419	8 105
– Bases de données (cédéroms et en ligne)	372	320

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 27 864 (32 494) fascicules.

3.4.2 Activités

La BCU a continué sa collaboration au sein du Consortium suisse des bibliothèques universitaires fondé en 1999 et subventionné par la Confédération. Celui-ci négocie pour l'ensemble des bibliothèques partenaires des contrats avec les grands éditeurs internationaux de périodiques électroniques et de bases de données en ligne. De ce fait, la BCU a pu élargir à nouveau son offre pour (*Index of christian art*, *ACM*, *Project Muse* offrant l'accès à plus de 300 titres en sciences humaines). Par contre et pour des raisons financières, le contrat n'a pas pu être renouvelé avec l'éditeur Elsevier.

3.4.3 Reliure et équipement des documents

	2005	2004
– Volumes reliés par des entreprises extérieures	5 502	6 376
– Volumes cotés	43 333	36 577
– Volumes magnétisés	21 787	23 454

Ces chiffres incluent les travaux en faveur des bibliothèques sises à l'Université.

3.5 Catalogage

3.5.1 Statistiques

Catalogage formel

81 891 volumes ont été traités (77 322) se répartissant ainsi:

	2005	2004
– Nouveau catalogage	31 516	32 852
– Recatalogage	35 285	34 255
– Divers	2 847	2 372
– Total BCU	69 648	69 479
– Bibliothèques associées	12 243	7 843
– Total	81 891	77 322

Catalogage matières

75 900 volumes ont été traités (73 811) se répartissant ainsi:

	2005	2004
– Volumes indexés par la BCU	15 536	16 392
– Volumes indexés par une autre bibliothèque	19 229	18 024
– Volumes non indexables	36 399	35 331
– Notices d'autorité et de concordance	4 736	4 064
– Total	75 900	73 811

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant: 37 % (44 %) pour le catalogage formel et 49 % (49 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 45 % (43 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le cataloga-

ge formel, respectivement 25 % (24 %) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

Le fichier informatisé de la Bibliothèque a atteint les 1 042 685 (970 955) notices, sans les notices d'autorité, et recense 1 364 433 (1 277 416) exemplaires.

3.5.2 Recatalogage

Les différentes opérations de recatalogage en cours se sont poursuivies, tant au niveau de la Centrale que dans certaines bibliothèques décentralisées sises à l'Université. A signaler que le retraitement des fonds de l'automatisation (IAUTOM), de la patrologie (SPATR) et de l'histoire moderne (SHMOD) s'est terminé.

Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale: 15 921 vol. (10 713);
- à l'Université: 19 364 vol. (23 542).

De 1985 à 2005, 491 991 volumes ont été recatalogués dont 35 285 cette année (34 255).

3.6 Services au public

3.6.1 Statistiques

	2005	2004
– Volumes prêtés à domicile	266 125	231 495
– Volumes prêtés en Salle de lecture	16 885	15 511
– Volumes prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	86 673	92 702
– Volumes reçus des autres bibliothèques	7 629	9 641
– Volumes envoyés à d'autres bibliothèques	7 988	10 411
– Envois de photocopies commandées	1 007	1 074
– Réception de documents photocopiés	821	788
– Total	387 128	361 622
– Accès aux magasins par les usagers, contrôlés par carte	3 500	3 500
– Envoi de copies de journaux fribourgeois (commandes)	535	629

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

3.6.2 Fonctionnement

Afin de mieux satisfaire les usagers et tout particulièrement le public cantonal, le service du prêt de la BCU-Centrale et de la médiathèque bénéficie depuis le mois de septembre d'une ouverture sans interruption le samedi de 10 h 00 à 16 h 00, soit deux heures supplémentaires.

3.6.3 Médiathèque

Les chiffres de prêt ont augmenté fortement: 50 882 (30 182) documents audiovisuels ont été prêtés et 11 020 (7219) livres ont été empruntés. 611 (423) documents vidéo ont été enregistrés et traités. Une révision

complète des fonds de cet espace a permis de constater que très peu de documents étaient manquants. Les 8000 cassettes VHS de films de fiction ont été retraitées dans le catalogue du réseau fribourgeois.

La base de données Ciné-Index notifiant les références des articles contenus dans les principales revues de cinéma disponibles en consultation à la médiathèque a été augmentée de 3391 notices (4000).

3.6.4 Prêt entre bibliothèques

A la suite des changements de tarifs mis en place au 1^{er} janvier, les demandes de prêt entre bibliothèques ont diminué de 20 à 25 % aussi bien pour les demandes des usagers que pour celles des autres bibliothèques en Suisse. Le nombre de demandes est cependant plus élevé qu'en 2002-2003, avant l'introduction de l'application ILL RERO.

3.6.5 Magasins

La révision complète des fonds se poursuit et permet de prendre des mesures de conservation. Le traitement systématique des fascicules de périodiques continue afin qu'ils apparaissent dans le catalogue informatisé. Suite à la mise à disposition de la nouvelle Bibliothèque de Pérolles 2 (BP2), 700 titres de périodiques en sciences économiques ont été définitivement transférés de la BCU-Centrale à la BP2. Le bâtiment de la Tour rouge a été vidé; un dernier tri a été effectué en collaboration avec un antiquaire.

3.6.6 Accès aux ressources électroniques

La BCU offre à ses utilisateurs l'accès à env. 3657 titres de périodiques en version électronique; il faut ajouter à ce chiffre env. 581 titres hors Consortium et 10 419 titres gratuits, soit au total 14 657 titres. L'offre de périodiques du Consortium uniquement a généré la consultation de plus de 100 000 articles (125 000). 372 (320) bases de données sont à disposition; le nombre de recherches effectuées se monte quant à lui à plus de 320 000 (510 000).

568 444 (561 467) visites sur le site web ont été recensées. Cinq postes publics «ouverts» permettent un accès complet à Internet.

3.6.7 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 22 visites guidées pour un total de 349 personnes (637) et propose à ses usagers un programme d'initiation à l'utilisation de la BCU et à la recherche documentaire en bibliothèque.

Au cours de l'année académique 2004/05 plus de 500 étudiants de 9 branches ont profité du programme intégré de formation.

3.7 Site de Beaugard

3.7.1 Statistiques

Documents prêtés	2005	2004
– demandés via la BCU-Centrale	18 610	17 534
– prêtés directement à la BCU-Beaugard	732	1 056

Recatalogage	2005	2004
– par le personnel de la BCU-Centrale	5 739	4 954
– par le bibliothécaire itinérant	400	715
– par le personnel de l'Université	6 593	6 996
Total	12 732	12 665

3.7.2 Activités

Prêt

Le Prêt via la BCU-Centrale s'est stabilisé en moyenne à 74 (70) prêts par jour. Suite à la numérisation en 2004 de l'ancien catalogue sur fiches, 1275 (318 sur 4 mois) commandes ont été passées et traitées, soit une moyenne de 106 (80) par mois.

Recatalogage

Pour la BCU-Centrale, le recatalogage des cotes EB, EBF, EBQ (Beaux-arts), EC (Théâtre, cinéma) et ED (Rhétorique, journalisme) s'est achevé tandis que celui de la cote EE (poésie) a commencé.

Pour l'Université, le recatalogage des retours des bibliothèques suivantes s'est achevé: Bibliothèque d'informatique (IAUTOM) et Bibliothèque du Séminaire des sciences politiques (SPOL). Le recatalogage des retours du Séminaire de théologie pastorale (STHP) a débuté.

Fonds manuscrits ou photographiques

Plusieurs fonds sont entreposés dans les locaux de la BCU-Beaugard:

- manuscrits: Bovet, Dubas, Jauquier, Jungo, Kaelin, Marmier, Les Nouvelles littéraires, Pfingsttag, Ruffieux, Scheller, Schwab, Studer, Union de Fribourg; le fonds Wei a été rapatrié à la BCU-Centrale;
- photographiques et audio-visuels: A7A, Expo.02-FRI-Style, Flechtner, Mülhauser, Pfingsttag, Prêtre, Schmid.

Bibliothèques particulières

Le Fonds des paroisses a été transféré à la BCU-Beaugard. Le traitement de la Bibliothèque de la Fondation Archivum Helveto-Polonicum (AHP) se poursuit; au total, 17 500 documents figurent dans le catalogue informatisé.

3.8 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

L'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires du Plateau de Pérolles à la fin du mois d'octobre coïncidait avec l'ouverture officielle de la Bibliothèque Pérolles2 (BP2) – économie, société, informatique, sport. La journée portes ouvertes organisée pour l'occasion a permis de faire connaître à la population fribourgeoise la nouvelle structure, les services offerts et les ressources documentaires disponibles.

Grâce à ces nouveaux locaux, des surfaces importantes ont pu être libérées à Miséricorde. L'idée initiale prévoyait un aménagement en une salle de travail non surveillée. Ce projet fait l'objet d'un réexamen en raison de la pénurie de places de travail pour les étudiants, en particulier dans les bibliothèques des sciences humaines.

3.9 Commission

Durant l'année, la Commission a tenu deux séances. Elle a approuvé les comptes 2004 et donné un préavis favorable au projet de budget pour 2006.

Elle a été informée du financement des périodiques électroniques et du serveur de documents RERO DOC. Elle a également pris connaissance des nouvelles règles de catalogage et des relations entre la BCU et l'Association des bibliothèques fribourgeoises; elle a pris part au 10^e anniversaire de cette dernière. La Commission a pris acte avec une grande satisfaction de la donation de la bibliothèque de Castella.

Elle a été associée aux réflexions suivantes: projet de statuts de la Bibliothèque de Pérolles2 (BP2), rapport annuel et perspectives d'extension et de réaménagement des locaux de la BCU. Les membres de la Commission ont visité les nouveaux locaux de la Bibliothèque du site «Pérolles 2» de l'Université de Fribourg.

4. Conservatoire

4.1 Elèves

Données selon la statistique de juin 2005 (juin 2004).

4.1.1 Classification par branche:

Cours individuels: 4674 (4697) élèves:

	2004	2005		2004	2005
1. Piano	1357	1351	17. Accordéon	37	40
2. Guitare	425	415	18. Harpe	40	38
3. Trompette	402	411	19. Alto (cuivres)	44	35
4. Violon	365	355	20. Hautbois	29	32
5. Flûte traversière	322	324	21. Cor	21	29
6. Flûte à bec	319	304	22. Synthétiseur (jazz)	36	29
7. Chant	263	274	23. Orgue	29	28
8. Clarinette	175	177	24. Basson	16	18
9. Saxophone	136	139	25. Guit. élect. (+basse)	13	15
10. Piano jazz	119	124	26. Saxophone jazz	11	10
11. Batterie jazz	102	99	27. Théorie jazz	4	10
12. Violoncelle	99	89	28. Clavecin	6	8
13. Guitare jazz	77	88	29. Alto (cordes)	7	8
14. Euphonium, tuba	81	76	30. Contrebasse (jazz)	6	5
15. Trombone	47	46	31. Contrebasse classique	3	3
16. Percussion class.	36	41			

Cours collectifs: pris par 593 (640) élèves: 2004 2005

– Initiation à la musique:		
Rythmique Jaques-Dalcroze	79	63
Méthode Willems	58	56
Méthode Orff	31	39
– Solfège débutants, certificat et classes professionnelles	103	121
– Branches théoriques, harmonie, contrepoint, analyse	115	112
– Danse classique	66	54
– Histoire de la musique: élèves professionnels + auditeurs	41	42
– Art dramatique	22	29
– Pédagogie	29	20

	2004	2005
– Musique de chambre	13	14
– Direction chorale (classe prof. et non prof.)	16	14
– Ensemble jazz	9	10
– Atelier scénique	10	8
– Improvisation à l'orgue	5	5
– Direction de fanfares	6	3

Nombre total de cours: juin 2005, pris par 5266 (5291) élèves.

Nombre effectif d'élèves (moyenne 2004/05): 4948 (4812).

A noter qu'un même élève peut figurer dans deux ou trois cours individuels et plusieurs cours collectifs (cf. classes professionnelles).

4.1.2 Classification par degré

	2004	2005		2004	2005
1. Inférieur	2641	2680	4. Certificat	271	247
2. Moyen	1248	1254	5. Dipl. d'enseignement	73	66
3. Secondaire	530	519	6. Virtuosité	15	18

4.1.3 Classification par âge et par sexe pour 2005

2176	cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans
1364	cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans
969	cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans
752	cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans

4.1.4 Certificats et diplômes

Au terme de l'année scolaire 2004/05, le Conservatoire a délivré les diplômes et certificats suivants:

6 diplômes de virtuosité: chant, orgue, trompette, violon;
 16 diplômes d'enseignement: accordéon, chant, clarinette, direction d'ensembles à vent, guitare, piano, violon, tuba;
 11 certificats d'études: chant, cor, clarinette, guitare, piano, trompette, violon;
 26 certificats «amateur»: accordéon, chant, clarinette, contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, orgue, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle.

4.2 Examens

Les examens de passage (entrées en degré moyen, secondaire ou classe de certificat), intermédiaires (classe de certificat ou classes professionnelles), éliminatoires et finals pour l'obtention du certificat amateur, du certificat d'études, du diplôme d'enseignement, du diplôme de direction ou du diplôme de virtuosité se sont déroulés de janvier à juin. Ces épreuves ont été évaluées par 77 (70) experts: 55 experts externes (50), 10 professeurs (10), 7 doyens (7) et 5 conseillers artistiques (5). Le directeur a présidé le jury de toutes les sessions d'examens d'entrée en classe de certificat, intermédiaires des classes de certificat (amateur et d'études) et finals pour l'obtention d'un certificat amateur. La présidence des examens de passage des

classes professionnelles, éliminatoires et finals des classes préprofessionnelles (certificat d'études) et professionnelles (diplôme d'enseignement, de direction et de virtuosité) a été partagée avec la responsable des classes professionnelles.

Les statistiques: premier semestre: examens intermédiaires des classes de certificat: 69 (33); examens de passage: entrées en degré moyen ou secondaire: 224 (216), examens d'entrée en classe de certificat: 35 (40); deuxième semestre: examens de passage: entrées en degré moyen ou secondaire: 631 (668), examens d'entrée en classe de certificat: 95 (80), examens d'admission en classe de virtuosité: 5 (3), examens de passage classes professionnelles: 37 (67); examens éliminatoires et finals (branche principale et branches obligatoires) pour l'obtention d'un certificat amateur, certificat d'études, diplôme d'enseignement ou diplôme de virtuosité: 218 (246).

Pendant l'année scolaire, 77 (70) experts ont évalué 1314 (1359) examens.

4.3 Année scolaire 2004/05, Centenaire du Conservatoire

L'Oratorio «*Qohélet*» présenté à l'aula de l'Université les 9 et 10 avril 2005 a mis un terme aux festivités. Cette œuvre contemporaine pour solistes, chœur et orchestre, commandée à Caroline Charrière, professeure et compositrice, a permis de rassembler près de 70 professeurs, élèves et proches de l'institution pour deux concerts exceptionnels.

4.4 Projet de Haute école de musique de Suisse occidentale

Le 20 décembre 2004, la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) et la HES-SO ont signé un accord pour le transfert du dossier «Haute école de musique de la Suisse occidentale» vers la HES-SO, en se conformant ainsi à la logique de la révision de la LHES. Ce transfert est effectif dès le 1^{er} janvier 2005. Le 17 juin 2005, le Comité stratégique de la HES-SO a fixé à la rentrée 2005 la date de création du nouveau domaine «musique». Les filières des Conservatoires/Hautes écoles de musique de Lausanne et Genève ont déjà été reconnues par l'instance compétente, la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique). Les filières du Conservatoire de Fribourg, du Conservatoire neuchâtelois, du Conservatoire supérieur et Académie Tibor-Varga (Sion), de la Haute école de jazz vaudoise (EJMA) et de l'Institut Jaques-Dalcroze (Genève) sont encore soumises à reconnaissance. Conformément à la planification prévue, la CIIP a fait parvenir le 20 décembre 2004 à la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux, les Lignes directrices de la demande de reconnaissance des diplômes des filières musique de la HES-SO. Celle-ci, tout en évaluant positivement un certain nombre d'éléments du dossier, a estimé que l'absence d'un certain nombre d'éléments concrets réalisés, rendait «toute évaluation difficile». Cette réponse demandait en fait la preuve par l'acte: la Commission voulait pouvoir juger sur pièce et non sur projet. Dès lors, dans sa séance du 28 avril, le Comité de pilotage décidait de sur-

seoir à l'envoi d'une annonce rapide de demande de reconnaissance et prenait acte que les cantons concernés (FR, NE, VS) devaient engager sur leurs propres ressources les moyens nécessaires pour la mise à niveau de leurs sites. Dès le 1^{er} juillet, la compétence de reconnaître des filières relève de la Confédération (OFFT).

L'intégration de la musique à la HES-SO a fait un pas décisif le 18 juin. A cette date, le Comité stratégique créait le domaine Musique de la HES-SO. Celui-ci est organisé conformément aux principes de la nouvelle gouvernance de la HES-SO (transversalité) et doté de compétences étendues sur le plan académique. Le domaine est piloté par un Conseil composé comme suit: Philippe Dinkel, directeur du Conservatoire de Genève, responsable – René Michon, chargé de mission HEM pour le Canton de Neuchâtel, référent du réseau romand «pédagogie» – Pierre Wavre, directeur du Conservatoire de Lausanne, référent du réseau romand «interprétation» – Xavier Bouvier, directeur adjoint du Conservatoire de Genève, référent du réseau romand «théorie» – Monica Buckland, directrice du Conservatoire supérieur et Académie Tibor-Varga (Sion), coordinatrice du réseau «recherche» – France Christine Fournet, chargée de mission HEM et responsable des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg, coordinatrice du réseau «formation continue».

Contrairement à ce qui avait été prévu, l'intégration du Domaine Musique dans le système de financement de la HES-SO n'a pas été possible. L'intégration n'étant qu'une question de temps (la nouvelle convention HES-SO, qui comprendra la musique, devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008), un mode opératoire a cependant été trouvé, qui respecte l'indépendance des sites tout en s'assurant que les décisions prises par le Conseil de domaine ne sont pas incompatibles avec celles de la HES-SO. Dans ces conditions, les charges nécessaires à la mise à niveau Haute école de musique des sites non accrédités ont été reportées sur les cantons.

L'intégration de la musique à la HES-SO rend inutile le maintien d'un Comité de pilotage pour le projet. Les relais institutionnels passent désormais par les instances cantonales HES et le domaine Musique est représenté avec voix consultative au Comité directeur. Le comité de pilotage a donc été dissous à la fin de l'année.

4.5 Classes professionnelles

La mise sur pied des structures HEM a permis la signature de conventions avec plusieurs institutions musicales régionales telles que La musique de Landwehr de Fribourg, la Société de musique La Gérinia de Marly, le Festival International de Musiques Sacrées de Fribourg, l'Ensemble Orlando de Fribourg, l'Opéra de Fribourg, l'Académie Internationale d'Orgue de Fribourg, l'Association Guitare et Luth et l'Atelier de Musique ancienne du Château de Gruyères, l'Association Guitare Passion. D'autre part, les récents contacts avec le Conservatoire Royal de Bruxelles et l'Ecole normale de Paris permettront de consolider les collaborations internationales en matière d'échanges pédagogiques et de reconnaissance des diplômes.

Avec l'adoption des structures HEM, les professeurs des classes professionnelles ont été nommés soit professeurs

titulaires, soit professeurs chargés de cours. Les stages sont effectués par des professeurs invités. Certains ont reçu des fonctions de responsable de filière ou de coordinateur d'enseignement. La fonction de conseiller artistique octroyée à cinq professeurs est une fonction qui se transforme progressivement en tant que prestation de la section HEM à la section préprofessionnelle.

4.6 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2004/05, 201 (207) professeurs ont assuré en moyenne 3040 (3070) heures d'enseignement hebdomadaire (110 EPT pour l'enseignement non professionnel – 8 EPT pour l'enseignement professionnel). Dès la rentrée 2005, le Conservatoire propose un nouveau cours de culture musicale s'adressant aux élèves de l'Ecole de musique; dispensé sur trois niveaux, il garantit le lien avec l'initiation musicale et le pré-solfège Willems et la classe de certificat d'études préprofessionnelle.

4.7 Activités culturelles

La vie annuelle du Conservatoire se manifeste, à l'intention des parents et des mélomanes par plusieurs centaines d'auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2004/05), par des examens publics pour les diplômés et la virtuosité, et par des concerts. Pour ne rappeler que quelques événements, citons:

- le 20 janvier, concert des professeurs avec Olivier Lattion, piano, et Nicolas Murith, flûte traversière;
- le 12 mars, le Conservatoire accueille le 30^e Concours suisse de musique pour la Jeunesse. Plus de 30 musiciens (piano et cuivres) venus de la Suisse entière participent au concours régional de Fribourg, épreuve de sélection pour le concours final qui aura lieu à Lugano le 9 mai;
- le 18 mars, concert avec la Camerata, ensemble constitué des élèves professionnels de la classe de violon;
- du 1^{er} au 8 mai, voyage d'étude des élèves professionnels de la classe de Ricardo Castro à Belgaï (Portugal);
- les 9, 10 et 12 mai: concerts à l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle avec les élèves des classes de cordes dans le cadre du projet Glaus-Tinguely (création d'une œuvre pour cordes avec le compositeur Daniel Glaus);
- le 24 août, récital de piano avec M. Christoph Busching et M^{me} Svetlana Flat, pianistes allemands;
- les 20 et 21 octobre, concerts de musique contemporaine avec les professeurs à l'Espace Jean Tinguely et à l'église de Corpataux;
- le 10 novembre, concert de la Camerata au Temple de Fribourg.

Le Chœur du Conservatoire (CCF), a vu l'intégration dans ses rangs, durant la saison 2004/05, des élèves HEM de 1^{re} année, avec les échéances suivantes:

18 – 19 déc. 2004: concerts Carissimi-Charpentier (Bulle, Fribourg)

24 – 25 mars 2005: Passion selon saint Marc de J.-S. Bach (Fribourg) à l'occasion de la 20^e édition des Concerts de la Semaine Sainte.

Dès le mois d'avril, le chœur s'est attelé à la préparation d'un nouveau programme, la *Messe en ut mineur* KV 427 de W.A. Mozart dans une version inédite, en vue des concerts des 3 et 4 décembre (Bulle et Fribourg), marquant le 30^e anniversaire de sa création: il s'agissait en l'occurrence d'une première audition suisse de la version de Robert D. Levin.

Depuis la rentrée d'automne, les élèves HEM ne participent plus formellement à l'activité du chœur du Conservatoire, même s'ils y sont cordialement accueillis. En effet, le Conservatoire a nouvellement organisé à leur intention un Atelier de chant choral qui réunit hebdomadairement les élèves HEM de 1^{re} et de 2^e année (tronc commun) pour une activité chorale indépendante.

Le Big Band du Conservatoire (BBCF), dir. Max Jendly, a donné quatre concerts au cours de l'année: le 15 mai (Congrès Sciences et Cité à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg), le 3 juillet (en compagnie du trompettiste Carlos Baumann à la Jazz Parade de Fribourg), les 28 et 29 octobre (enregistrement du nouveau CD «Round Monk» au Nouveau Monde de Fribourg avec Yvan Ischer, saxophone, Carlos Baumann, trompette, Danilo Moccia et Vincent Lachat, trombones). L'orchestre a compté 44 répétitions, dont cinq répétitions au cours du week-end de travail de printemps (workshops avec quatre musiciens professionnels: Carlos Baumann, trompette, Danilo Moccia, trombone, Michel Weber, saxophone et Roby Seidel, saxophone et chef d'orchestre). Le BBCF a connu de nombreux changements dans ses rangs, sans pour autant modifier sa formation de base, et a vu l'intégration de plusieurs jeunes musiciens. Les répétitions ont lieu, en alternance, le jeudi soir et le samedi matin à la Villa Gallia, à Pérolles.

4.8 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves, étudiants professionnels et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- le 28 janvier, cours d'histoire de la musique avec le professeur Pierre Pincemaille;
- le 1^{er} février, cours de maître avec M. Matthias Spaeter, guitare (atelier de basse continue);
- le 19 février, cours de maître avec M. Laurent Tinguely, trompette;
- le 22 avril, cours de maître avec les membres du quatuor à cordes «Mosaïques»;
- le 23 avril, formation continue avec M. Francis Coletta, guitare;
- le 12 juin, stage de musique de chambre à Blonay pour 20 élèves et 4 professeurs de Bulle;
- le 24 août, formation continue avec MM. Jean-Marc Bulliard et Pascal Widder, cuivres;

- le 24 août, formation continue avec M. Eckard Lind, guitare;
- le 24 août, formation continue avec M. Christoph Busching et M^{me} Svetlana Flat, piano;
- Le 25 août, formation continue avec M. Julio Fernandez, spécialiste en communication;
- le 25 août, visite, conférence et concert proposés aux professeurs dans le cadre de l'Atelier de musique ancienne organisé par l'Association guitare et luth à Gruyères;
- les 11,12 et 13 octobre, cours de maître avec M^{me} Mady Mesplé, chant.

Au mois d'avril, les classes de danse du Conservatoire ont présenté le spectacle «Le Carnaval des animaux» et «Les inmontrables» au Collège St-Michel. Les danseurs ont également donné un spectacle au Home médicalisé de la Sarine. Au mois de mai, les professeurs ont accueilli M. Oliver Matz, directeur de la section danse de la Haute Ecole de musique de Zurich ainsi que M^{me} Susan Natiez, présidente de l'Association suisse des professeurs de danse classique (ASPD), lors des examens de passage. Durant les mois de mai et juin, quatre élèves ont participé au Concours international de Soleure (demi-finale) et un élève a été admis à l'Ecole de l'Opéra de Munich. En novembre, un élève a atteint la finale du Concours international de Nyon. Durant l'automne, les élèves ont profité, durant cinq week-ends, d'un cours d'anatomie et de musculation dispensé par M^{me} Jennifer Peynter.

4.9 Bâtiments à Fribourg et à Bulle

Durant l'année, le Conservatoire a connu d'importants travaux de construction et de rénovation à Granges-Paccot, avec la réalisation d'une nouvelle aile comprenant des studios pour l'enseignement, la construction d'un hall foyer, la réfection totale de l'aula ainsi que le rafraîchissement des studios d'enseignement. En février 2006 débiteront d'importants travaux de rénovation des locaux du bâtiment existant (administration et studios). Durant ce même mois, l'administration déménagera provisoirement dans la nouvelle aile pour permettre la réfection des bureaux et certains professeurs prendront possession, à titre définitif ou provisoire, des studios de la nouvelle aile. La mise en exploitation des nouvelles infrastructures est prévue pour la rentrée scolaire 2006/07 et l'inauguration officielle des bâtiments pour le début de l'automne 2006.

Le 13 décembre 2004, le Conseil général de la Ville de Bulle a accepté le crédit d'investissement pour l'aménagement du bâtiment sis rue du Marché 28, occupé jusqu'au mois de juin 2004 par les classes du cycle d'orientation de la Gruyère. Le contrat, signé au début de l'année par l'Etat de Fribourg et la ville de Bulle, prévoit une location sur une durée de 20 ans. L'école de musique de la Gruyère, succursale du Conservatoire de Fribourg, quittera définitivement en décembre 2006 le bâtiment actuel situé à la rue du Marché 16 et se déplacera de quelques mètres pour investir les locaux à la rue du Marché 28. D'importants travaux de réfection auront lieu durant l'année 2006 et le bâtiment, réparti sur 4 étages, offrira 23 studios de 20 à 30 m², deux

salles de 65 et 90 m² (pour cours collectifs et auditions), une aula de 115 m², un bureau pour le secrétariat et la réception ainsi qu'une cafétéria. L'inauguration du nouveau bâtiment est prévue en février 2007.

4.10 Site internet (www.fr.ch/cof)

Le nombre de visiteurs est constant et reste important. Le site du Conservatoire a été consulté par 74 000 visiteurs (75 000 en 2004). Conformément à l'Ordonnance du 3 mai 2005 relative aux sites internet de l'Etat, le Conservatoire abandonne à la fin 2005 le système «Frontpage» pour adopter dès le début 2006 le système informatique de gestion du contenu centralisé (CMS).

5. Musée d'art et d'histoire

5.1 Personnel

Engagement temporaire de plusieurs stagiaires, civilistes et assistants scientifiques pour la préparation ponctuelle d'expositions.

5.2 Expositions

- La tête des nôtres – Le portrait fribourgeois au XX^e siècle (10 septembre 2004 au 9 janvier 2005);
- Les Lacustres – 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg (4 mars au 16 mai);
- Marie Vieli – Peintures et papiers (18 mars au 16 mai);
- Isabelle Krieg – Installation dans les jardins du Musée;
- Daniel Spoerri – Le hasard comme maître (17 juin au 30 octobre);
- 100 x Saint Nicolas – L'éternelle jeunesse du patron de Fribourg.

Les expositions précitées ont reçu en tout 20 627 (21 360) visiteurs dont 229 (218) classes représentant 3842 (3552) élèves. Moyenne journalière de 68 (70) visiteurs.

25 (38) visites ont été commentées par la directrice, 25 (29) par la directrice adjointe, 2 (1) par la collaboratrice scientifique, 21 (40) par l'adjointe à la direction et 30 (12) par des guides extérieures. Il y a donc eu au total 103 (120) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

5.2.1 Réaménagement des salles de l'Hôtel Ratzé

Les dernières salles de l'Hôtel Ratzé ont été réaménagées:

- «Sculpture et peinture à Fribourg autour de 1500», pas d'inauguration;
- «Un temps de révolutions», inaugurée le jeudi 20 octobre.

5.2.2 Découvertes de 6 à 7

Présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du Musée. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

5.2.3 *Dimanche en famille*

Chaque premier dimanche du mois, de 11 h à midi, adolescents et adultes sont invités à découvrir avec un(e) guide une thématique particulière de notre exposition permanente. Une activité adaptée est proposée aux enfants (4 à 10 ans) pendant la visite des adultes. Cette activité a eu lieu dix fois.

5.2.4 *Ma Me Mi Mo Mu*

autrement dit: «Mangeons mercredi midi un morceau au musée». Le Musée a proposé d'entamer la pause de midi par la présentation d'une œuvre de la collection (durée: 10 minutes). Les visiteurs avaient ensuite l'occasion de déguster un encas dans les jardins ou dans le hall du musée. 30 œuvres ont été présentées les mercredis à 12 h 15.

5.3 Site internet

Le site internet du Musée d'art et d'histoire a été consulté à 135 209 (136 842) reprises.

5.4 Dons

Peinture:

M^{me} Marie-Thérèse Piller, Berne: H. Hals, «Annonciation», début du XIX^e siècle, huile sur toile. M. Hermann Schöpfer: Inconnu, «Le Lac noir», 2^e quart du XX^e siècle, esquisse à l'huile sur carton.

Arts graphiques et imprimés

Cdmt Ecoles trm / rens 13: Le boucher Corpaato, «Livre d'or, devant de couverture», 1998, acrylique sur carton. Miriam Tinguely: Jean Tinguely, 19 «Lettres adressées à sa fille», 1984-89, technique mixte sur papier. 2 lettres de Niki de Saint Phalle, technique mixte sur papier. M. Albin Uldry: «Affiche du pavillon français de l'exposition universelle de Montréal», 1967, offset. Hoirs du Prof. A.A. Schmid: Hafis Bertschinger, «Sans titre», 1984, eau-forte; Heinrich Brupbacher, «Tableau des couvents et des R.R.P.P. de l'ordre des frères mineurs», 1806, eau-forte; Emmanuel Curty, «Vue de la vallée du Gottéron», non daté, crayon et aquarelle sur papier; Philippe de Fégely, Le porte de Bourguillon», 1830, lithographie; Inconnu, «Le pont suspendu», milieu du XIX^e siècle, lithographie; Inconnu, «Pont de fils de fer de Fribourg», milieu du XIX^e siècle, eau-forte; Inconnu, «Notre-Dame», XIX^e siècle, deux lithographies; Marcel Hayoz, Chapelle de Gurmels, 1987, lithographie en couleurs; Le Barbier Laîné, M^{me} Jourdain, Ruines de la Tour-Châtilion / Rarogne, («Tableaux de la Suisse»), 1780, eau-forte double; Mathieu Merian, «Freyburg In Uechtlandt», 1654, gravure au burin; Raymond Meuwly, «Ange musicien», 1955, huile sur papier; idem, «Sans titre», non daté, technique mixte sur papier; idem, 36 lithographies en couleurs: «Danseuse à la poitrine nue», 1951; «Femme aux oranges», 1952; «Femme aux corbeilles de fruits», 1952; «Femme pensive», 1952; «Femme à l'oiseau», 1953; «Filles aux pieds nus», 1953; «Trois filles», 1954; «Nativité», 1954; «Jeune fille au bustier», 1955; «Ange musicien», 1955; «Colombe pascale», 1956; «Jeune mère», 1956; Leçon de flûte»,

1956; «Portrait de trois quarts», 1956; «Femme au henin», 1956; «Oiseau-Lyre», 1957; «Table d'autel», 1958; «Branches et fruits», 1958; «Deux paons verts», 1958; «Paons», 1958; «Cerfs-volants», 1958; «Coucher de soleil», 1959; «Reine au long col», 1959; «Flûtiste et sa famille», 1960; «Nu de profil», 1960; «Femme au bustier», 1960; «Péché originel», 1961; «Jonas», 1961; «Colombe de l'arche de Noé», 1961; «Porteuses d'amphore», 1961; «Sans titre», 1962; «Lune bleue», 1962; «Petite Crucifixion», 1964; «Eruption VI», 1965; «Sans titre», 1967; «Sans titre», 1972; J. C. Schabelitz, éditeur, «L'Obélisque près de Morat», première moitié du XIX^e siècle, aquarelle; M. Hans Werhonic: «Leben und Wunderwerk des heiligen Nicolai Erz-Bischoffen zu Myren», Quenz Johann Jacob (édition), Fribourg 1699, relié, 189 pages.

Arts Appliqués:

Jwan Luginbühl: Idem, «Sans titre», 1993, lithographie, épreuve d'artiste; idem, «Radrennfahrer», 1997, lithographie, épreuve d'artiste; idem, «Sans titre», 2004, lithographie, épreuve d'artiste. M^{me} Trudi Mülhauser: Travaux de couvent, Lot de petits moules disparates et de mains, XIX^e siècle, cire. M. Séverin Schaller: «Balance à plateau», XIX^e siècle, fer. Miriam Tinguely: Jean Tinguely, Chandelier à 5 branches, années 80 du XX^e siècle, fer, assemblage.

5.5 Dépôts

Archives de l'Etat: Inconnu, «Lot de dessins représentant des instruments de gymnastique», 1872, encre et aquarelle sur papier. Hoirs Pierre Dreyer: Inconnu, «Jouets de curé», début XX^e siècle, différents métaux, verre, papier; idem: Inconnu: «Ornements de messe», début XX^e siècle, coton. M. Alfons Brügger: Inconnu, «Jouets de curé», début XX^e siècle, différents métaux. Entreprises Electriques Fribourgeoises.: Joseph Reichlen, «Portrait de Louis de Weck-Reynold», vers 1900, huile sur toile.

Remis par des services de l'Etat

Suite de quatre fauteuils, 1820, noyer. Paire de fauteuils Restauration, vers 1830, noyer et tissu de velours gaufré. Lot de quatre tables d'archives, 1918, chêne. Deux manteaux de cérémonie d'huissiers d'Etat, vers 1950, lin.

5.6 Acquisitions

Peinture: Attribué à Jean-Baptiste Bonjour, «Portrait de trois enfants de Reyff», vers 1837, huile sur toile. Idem, «Portrait de deux enfants de Reyff», vers 1837, huile sur toile. Jozef Mehoffer, «Autoportrait», 1944, huile sur toile. Thévoz, Gaston, «Casquette d'étudiant», non daté, huile sur carton. Vieli Marie, Sans titre, 2005, acrylique sur toile. Vonlanthen Louis, «Fontaine à Auvernier», non daté, huile sur toile. Idem, «Maison rose à Hauterive», non daté, huile sur toile. Weck-Boccard Eugène, «Portrait de femme», vers 1900, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: Aeby, Teddy, «Construction de la tour de Saint-Nicolas», 1981-82, eau-forte rehaussée à la gouache. Charles-Ange Boily et Boulland, «Mosaïque d'Apollo» et «Mesure de cristal de six setières de contenance», gravure au burin annotée à la plume. Bonnet Fran-

çois, Huit carnets de croquis, XIX^e siècle, crayon et aquarelle sur papier, relié cuir. Imprimerie Kümmerly Frères Berne, «Affiche de l'exposition industrielle cantonale de Fribourg, 1892, lithographie. Reichlen, Joseph, «Evêché de Fribourg», non daté, crayon sur papier. Robert Henri, «Portrait de l'abbé Jules Bondallaz», 1930-40, crayon sur papier. Spoerri Daniel, «Ertrinkungstod», 1972, sérigraphie sur tissu, X/100.

Arts appliqués: Hugentobler J., Théière, pot et sucrier, Tir cantonal, 1905, argent. Idem, Gobelet, Tir cantonal Fribourg, 1905, argent. Idem, Gobelet, Tir cantonal Morat, 1923. Inconnu, Lustre Napoléon III, 3^e quart du XIX^e siècle, bronze patiné. Inconnu, Grand lustre Directoire, vers 1800, bronze et verre de cristal taillé. Inconnu: «Vitrail d'alliance Peter Wallier – Elsbeth von Affry, 1594, verre et plomb. Inconnu, Chandelier gothique tardif, fer forgé. Sesselfabrik Galtern, Tabouret, 1930, hêtre. Inconnu, Vitrail de l'Abbesse Marie Joseph Maillardoz, du monastère de la Fille-Dieu à Romont, 1680, verre et plomb. Weissenbach, J. Antoine, Coupe, Tir fédéral Fribourg, 1881, argent.

5.7 Service pédagogique

Au Musée d'art et d'histoire, 17 classes (296 élèves) ont été accueillies dans les ateliers suivants: «Construire une ville! Maquette collective» («Les lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg»); «Le bateau de saint Nicolas. Peindre comme au Moyen Age» et «Le périple de saint Nicolas: de Myre à Fribourg» («100 × Saint Nicolas»).

5.8 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différents locaux d'entreposage des collections ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement d'expertises technologique et de conseils techniques. Il a procédé à l'inventaire, au rapatriement et au reconditionnement du legs Rico Weber dans les dépôts du musée. Il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur divers objets de la collection lors de la mise en place des salles d'exposition permanente consacrées au 19^e siècle dans l'Hôtel Ratzé. Il a établi les constats d'état et procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage de l'exposition «Daniel Spoerri». et de l'exposition «100 × Saint-Nicolas». En rapport avec cette exposition, l'atelier a également procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur plusieurs objets présentés dans ces expositions. Il a accueilli deux étudiantes de l'école de restauration de Berne pour des stages en cours de formation d'une durée de 6 semaines chacun.

5.9 Commission

La Commission et le bureau se sont réunis deux fois; ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2006 et aux propositions d'acquisitions.

6. Musée d'histoire naturelle

6.1 Généralités

Le Musée d'histoire naturelle a recensé 41 204 (40 587) visiteurs, dont 7678 (7484) élèves provenant de 473(458) classes. Cette année, le chiffre de 1 016 649 (1 015 081) accès au site internet du Musée a été atteint.

Le directeur du Musée est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, du Comité de Fribourg Tourisme et de la Commission Culture & Histoire du 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg. Sur invitation du Ministre de l'environnement de la République démocratique du Congo, il s'est aussi rendu à Kinshasa dans le but d'acquérir le cadavre d'un singe Bonobo. Le voyage et la naturalisation de l'animal ont été financés par la Société des Amis du Musée d'histoire naturelle.

Le directeur adjoint a représenté le Musée au sein de deux commissions (Möserkommission Düringen et Rechthalten – St. Ursen). Il a aussi effectué un voyage de deux jours à Weissenburg bei Eichstätt, en Allemagne, afin d'évaluer l'opportunité d'une acquisition pour les collections paléontologiques.

Le Musée est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 190 (173) animaux blessés ont été apportés; 72 (74) ont été soignés et relâchés; 110 (94) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 8 (6) animaux étaient encore en soins.

Le dépliant «Information», mentionnant les expositions, les nouvelles acquisitions et les activités du Musée, a paru à deux reprises. Il a été remis gratuitement au corps enseignant et au public. La parution de ce dépliant en couleurs est intégralement financée par la Société des Amis du Musée.

6.2 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 207 (220) objets les plus divers à 172 (92) personnes. Plusieurs élèves ont aussi emprunté de la documentation pour réaliser un exposé ou un travail de maturité.

Une page internet a été créée à l'intention des enseignantes et enseignants. Elle propose toutes les informations utiles en vue d'une future visite du Musée, mais aussi des dossiers pédagogiques en ligne ou à commander. Huit dossiers pédagogiques ont été rédigés sur l'exposition permanente «Faune régionale» récemment rénovée.

Par ailleurs, une collaboration a été mise en place entre le Musée et le Centre fri-tic dans le cadre du projet «Mon animal préféré».

6.3 Animations diverses

Plusieurs visites guidées ont eu lieu lors des expositions temporaires et des deux petits déjeuners organisés par la Société des Amis du Musée. Une soirée festive a notamment été mise sur pied pour les 20 ans de l'Association du Quartier de Pérolles lors de l'exposition temporaire «Hiboux et Chouettes».

Deux activités ont été proposées cette année dans le cadre du Passeport-vacances, soit une nuit au Musée avec contes et jeux de rôle pour 20 enfants de Fribourg, et une visite de l'atelier de taxidermie, avec présentation d'un film sur la naturalisation et visite guidée du Musée pour 19 enfants de Planfayon.

6.4 Collaborations diverses

Le Musée a participé à diverses émissions de la Radio suisse romande, de Radio Fribourg, de la Télévision suisse romande, de Radio Freiburg, de Telebärn et de la Schweizer Radio DRS. Outre les expositions temporaires, les médias suisses et étrangers se sont notamment intéressés au suivi satellitaire qui a fait les titres d'une huitantaine d'articles et émissions, et en particulier d'un reportage sur les balises Argos diffusé sur *Euronews* dans la semaine du 14 au 20 mars.

Les activités de suivi satellitaire de Cigognes blanches, de Milans royaux et de Hiboux grands-ducs se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site du Musée et 1820 (1283) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique. A l'issue d'une enquête internationale publiée dans *Tracker News* «Longevity & long-term Tracking», il s'est avéré que la Cigogne Max, qui a déjà la deuxième plus grande longévité, a battu un record mondial: celui de l'animal encore vivant suivi le plus longtemps par satellites.

Le Musée, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli 3 (3) civilistes pour une durée totale de 9 (9) mois. En outre, il a collaboré avec le Service public de l'emploi en permettant à une personne d'effectuer un programme d'emploi temporaire au Musée, avec la Biomedizinische & Naturwissenschaftliche Forschung de l'Université de Berne qui a permis l'engagement d'un botaniste durant 6 mois, et avec le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg, grâce auquel le Musée a bénéficié des connaissances d'une pédagogue dans le cadre d'un stage postuniversitaire.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

6.5 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien des expositions permanentes.

6.6 Expositions temporaires

- «Champignons» (16 octobre 2004 – 9 janvier 2005)
- «Neige et glace» (27 novembre 2004 – 13 février 2005)
- «MusOeufs FrEiburg» (5 mars 2005 – 10 avril 2005)
- «Chanvre» (23 avril 2005 – 4 septembre 2005)
- «Oiseaux, richesse de notre région» (14 mai 2005 – 7 août 2005)
- «Les Cécilies, amphibiens mystérieux» (10 septembre 2005 – 15 janvier 2006)
- «Hiboux et Chouettes» (8 octobre 2005 – 23 avril 2006)

6.7 Expositions permanentes

Les deux bornes interactives consacrées aux Préalpes et au Plateau, dans la salle d'exposition «Faune régionale», sont en voie d'achèvement.

Une nouvelle vitrine a pris place dans la salle «Poissons – Amphibiens – Reptiles» et présente le crâne et l'appareil branchial du requin blanc exposé depuis 2004.

6.8 Prêt d'expositions temporaires

Quelques éléments de l'exposition «Vache» ont été exposés dans le cadre de l'exposition «Meuh!» du Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds du 3 avril 2004 au 28 février 2005. L'exposition «Tremblements de Terre» a été présentée au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques de Berne du 7 mars au 4 mai 2005. L'exposition «Renard, un voisin à découvrir» a été montrée du 8 mai au 16 octobre 2005 au Schweizer Museum für Wild und Jagd, au Schloss Landshut de Utzenstorf. Une partie de l'exposition «Tremblements de Terre» est présentée par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments dans son nouveau siège à Granges-Paccot depuis le 9 septembre 2005. L'exposition «Chanvre» a été remise à la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies qui se chargera de la faire circuler auprès des écoles et des établissements intéressés. Enfin, l'exposition «Neige & Glace» a été prêtée à la Bibliothèque communale et scolaire de Collombey-Muraz du 15 novembre au 21 décembre 2005.

6.9 Collections

Les inventaires des différentes collections du Musée se sont poursuivis.

Les collections paléontologiques du Musée se sont enrichies de 8 (25) échantillons. Il s'agit de différentes plaques de schiste comprenant des fossiles de Trilobites, d'Ophiures et de Lys de mer provenant du massif rhénan, en Allemagne.

La collection minéralogique compte désormais plus de 650 (194) échantillons supplémentaires. Ils proviennent en grande partie de la collection de M. Alfred Frey d'Estavayer-le-Lac. La collection Frey regroupe 3400 échantillons dont beaucoup sont rares et de grande qualité. Ces pièces proviennent du canton de Fribourg (ancienne carrière d'Enney, près de Gruyères), d'autres régions de la Suisse et de l'étranger.

A l'atelier de taxidermie, 131 (122) pièces ont été cataloguées, dont un Jaseur boréal, un Faucon hobereau, une Chouette de Tengmalm, une Chouette chevêche, une Spatule rose, un Merle à plastron, une Locustelle tachetée, un Pipit des arbres, deux Faisans à huppe blanche, une Sarcelle élégante, une Grue demoiselle et le crâne d'un Requin blanc.

L'inventaire des collections malacologiques s'est poursuivi. Elles se sont enrichies de 386 (254) nouvelles espèces, soit 132 bivalves et 254 gastéropodes marins.

En botanique, l'inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises s'est poursuivi en vue d'une publication et d'une

future exposition temporaire. Plus de soixante excursions scientifiques ont été effectuées. L'objectif était de contrôler et de visiter les sites potentiels de 200 plantes rares des Préalpes fribourgeoises, de les photographier et d'estimer le degré de menace qu'elles encourent. A la fin de l'année 2005, 80 % de ces plantes prioritaires ont été recensées. Les quelque 2000 photographies digitales et 3000 diapositives réalisées dans le cadre de ce projet seront inventoriées et intégrées à la banque de données iconographiques du Musée. Au cours de ces expéditions, plusieurs découvertes importantes ont été faites comme celles de la Bugrane à feuilles rondes, du Renoncule de Küpfer et de l'Etoile-jau-ne naine.

Les inventaires des herbiers du canton de Fribourg (Herbiers réunis) se sont poursuivis et plusieurs collections scientifiques sont désormais consultables sur le site internet du Musée et notamment plusieurs herbiers représentant plus de 16 000 (14 000) plantes.

6.10 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2004 et examiné le projet de budget 2006. Elle a aussi débattu la question de la délocalisation du Musée et le problème du manque récurrent de locaux.

6.11 Dons

297 (201) personnes ont fait don au Musée d'histoire naturelle de 430 (384) animaux ou objets.

7. Château de Gruyères

7.1 Personnel

Pas de changement dans le personnel fixe.

7.2 Expositions

- Noël au Château: Les crèches du Erzgebirge (20 novembre 2004 au 9 janvier 2005)
- Yves Eigenmann: Instants d'année (22 janvier au 17 avril 2005)
- Ivo Soldini: Sculptures et dessins (30 avril au 4 septembre 2005)
- Patrick Woodroffe: Le jardinier des myosotis (17 septembre au 30 octobre 2005)
- Grzegorz Rosinski: De Thorgal à Skarbek (12 novembre 2005 au 29 janvier 2006)
- Noël au Château: Les crèches de l'atelier Huggler-Wyss, Brienz (19 novembre 2005 au 8 janvier 2006)

Parallèlement aux expositions, le Château a organisé différentes animations et des spectacles:

- Illumination du Château dans le cadre du festival «Science et cité» par Gerry Hofstetter (22 mai 2005)
- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec la compagnie des Tours, 25 et 26 juin 2005)

- Fête nationale du 1^{er} août. Retransmission en direct depuis l'esplanade du Château par la Télévision suisse romande.
- Atelier de musique ancienne. Construction d'un luth médiéval et d'une guiterne avec David Van Edwards. Quatre concerts dans l'église paroissiale de Gruyères (du 22 au 29 août 2005).

312 (364) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 167 837 (168 274) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 459 (460) visiteurs.

7.3 Collection

Les dépliants en treize langues avec la description du Château et de la collection ont été revus et corrigés. Dans le cadre du réaménagement de la salle de Bourgogne, l'atelier de restauration de la Fondation Abegg (Riggisberg) a effectué des travaux de conservation sur les trois chapes de l'Ordre de la toison d'or. Elles ont été montées sur des supports spécifiques et installées dans de nouvelles vitrines. Dans la salle des gardes, la cheminée a été réaménagée de façon à pouvoir être à nouveau utilisable. Dans la salle des baillis, la plaque de cheminée aux armes de König von Mohr a été restituée au Musée d'art et d'histoire de Fribourg et remplacée par une plaque de leur collection aux armes inconnues. Le Service des biens culturels a consacré le cahier n° 16 du Patrimoine fribourgeois au Château.

7.4 Bâtiments

Les travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne conciergerie ont débuté au mois de septembre en étroite collaboration avec le Service archéologique et le Service des biens culturels. Ces interventions permettront de réhabiliter le bâtiment et d'installer une nouvelle zone d'accueil ainsi qu'un spectacle multimédia. Des travaux d'entretien ont été effectués aux galeries de la cour intérieure et aux portes de l'entrée principale et de la chapelle. Des tuiles ont été remplacées sur différents toits.

7.5 Informatique

Le site internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté par 81 246 visiteurs.

7.6 Dons, acquisitions

Yves Eigenmann a fait don des 56 tirages originaux présentés dans l'exposition «Instants d'année».

7.7 Service pédagogique

Durant l'année, 223 (167) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 16 (32) classes des 5^e et 6^e années primaires du canton de Fribourg. Quatre (4) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

7.8 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni quatre fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni cinq fois.

8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont

8.1 Généralités

L'année a été marquée par les activités liées au Fonds Ruth et Frieder Ryser. L'inventaire scientifique de la collection de peintures sous verre a été intensifié. Suite au décès de Frieder Ryser, partenaire et mécène du Centre, la collection a été transférée à Romont. En même temps, le Centre était étroitement impliqué dans le projet de réaménagement et d'extension du Musée Suisse du Vitrail, dont la réalisation a débuté au mois de juin. La participation au Pôle national de recherche «Mediality, historical perspectives», sous la direction du Séminaire d'histoire de l'Université de Zurich, donne une nouvelle perspective à la collaboration universitaire du Centre. Une doctorante en histoire de l'art a été engagée dans le cadre de ce projet. Le Centre a organisé un cours de formation continue dans la conservation et restauration des vitraux historiques, avec l'Association professionnelle suisse du vitrail, et il a réalisé une sortie d'étude à Kappel am Albis avec la Société des amis du Musée Suisse du Vitrail. Il a accueilli des stagiaires en conservation des monuments historiques d'Argentine et de Taiwan. Les collaborateurs scientifiques ont continué à promouvoir le Centre à travers les publications et participations à des colloques, en parallèle avec les recherches de base et aux mandats. Les documentations ont été élargies et consultées par des chercheurs suisses et étrangers.

8.2 Conservation et technologie

Le Centre a contribué à la conservation de vitraux de toutes les époques en Suisse et à l'étranger, notamment dans les cathédrales de Fribourg et de Coire, les collégiales de Neuchâtel et de Berne, les anciennes abbayes de Königsfelden et de Kappel am Albis, les cloîtres de Wettingen et de Muri, l'église de Crevoladossola et l'Hôtel de ville de Bâle. Dans le canton de Fribourg, les églises de Saint-Jean, de Saint-Maurice et des Cordeliers à Fribourg, d'Avrydevant-Pont, Heitenried, Matran et La Roche, la chapelle de Mariazell et le château de Gruyères ont fait partie des monuments étudiés. La conservation et restauration des vitraux de la cathédrale provenant de l'église de Vallon/Carignan a commencé dans les locaux du Centre, en collaboration avec des peintres verriers et des restaurateurs de vitraux privés. Le Centre a contribué à l'étude et la publication de l'Office fédéral de la culture sur la conservation des monuments historiques en Suisse durant le XX^e siècle.

8.3 Recherches historiques

La recherche de base sur les plans national et international du Corpus vitrearum s'est poursuivie avec les projets concernant l'ancienne abbaye de Königsfelden et le can-

ton de Schaffhouse. L'inventaire des vitraux historiques du canton de Fribourg a été élargi sur toute la Suisse romande; il a obtenu un soutien important de la Loterie Romande. Des études plus ponctuelles ont été consacrées entre autres à la collection de vitraux du château de Gruyères, comme contribution à la publication du Service des biens culturels. L'art du vitrail plus récent a fait l'objet de recherches dans le cadre du projet de publication sur les vitraux du canton de Genève et de la gestion scientifique des fonds de documentation du Centre. Une étude sur les peintures sous verre du XVII^e et XVIII^e siècles a été entamée en collaboration avec la fondation Edmund Müller à Beromünster. Le Centre a été sollicité par de nombreuses institutions et des particuliers pour fournir des renseignements et expertises sur des vitraux et peintures sous verres historiques ainsi que sur la création d'œuvres nouvelles.

9. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: «Jean Tinguely et Jo Siffert, témoignage d'une amitié» (jusqu'au 13.02.05) et «Daniel Spoerri et les artistes du Giardino», du 17.06. au 30.10). Il a également proposé vingt concerts dont sept en collaboration avec le Conservatoire. L'Espace a été visité par 14 038 personnes (16 920); il a été loué à 91 (135) reprises pour diverses manifestations. Au total 50 (47) visites commentées et 12 (18) animations pédagogiques ont été organisées.

10. Musée romain de Vallon

10.1 Expositions

Les expositions temporaires suivantes ont été présentées: «La mosaïque de la Venatio. 20 ans de découvertes autour des scènes de chasse (jusqu'au 6.11)» et «Romain de la tête aux pieds» (dès le 3.12). Le Musée a été visité par 7649 visiteurs; (8189). Au total 48 (96) visites commentées et 28 (52) animations pédagogiques ont été organisées.

10.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois.

XIV. Service archéologique

1. Généralités

Suite au départ à la retraite le 30 juin 2005 de M. Urs Kappeler, le poste a été repourvu par M^{me} Christine Favre, active auparavant pour la conservation-restauration du mobilier métallique sur la A1, qui partage depuis l'automne ses activités entre les projets du canton et ceux liés à la A1.

Après avoir passé 29 ans sur les sites de fouilles dans le canton, M. Karl Revertera a démissionné pour raison d'âge le 31 octobre.

M. Noé Terrapon ayant souhaité bénéficier d'une année sabbatique en raison de l'opportunité d'une collaboration sur la fouille d'Ostie dans le domaine de la conservation-restauration, il est remplacé durant son absence par M^{lle} Florence Lagger.

Le Service a pu bénéficier de la collaboration bienvenue de personnes astreintes au service civil pour des périodes allant de 3 à 6 mois, aussi bien sur le terrain que dans les dépôts.

2. Fouilles et études de bâtiments

2.1 Interventions diverses

Arconciel/La Souche (suite de la fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bösingen/Cyrusmatte (fouille de vestiges gallo-romains); Bösingen/Fendringenstrasse (fouille de vestiges gallo-romains et de l'époque de La Tène ainsi que de tombes de l'âge du Bronze); Bossonnens/St-Claude (suite de la fouille-école dans le bourg médiéval); Bulle/Planchy d'Avau (fouille d'une occupation protohistorique sur le tracé de la H189)/Le Terraillet (fouille partielle d'un tumulus)/Route du Verdel (documentation d'un four à chaux médiéval); Estavayer-le-Gibloux/Au Village (fouille d'un fanum gallo-romain, vestiges d'une occupation du second âge du Fer); Fribourg/Tivoli (fouille et documentation de tronçons de murs liés à la fortification de la Porte de Romont); Posieux/Abbaye d'Hauterive (fouille du cloître); La Tour-de-Trême/Les Partsis (fin de la fouille d'une occupation préhistorique sur le tracé de la H189); Saint-Aubin/Les Attes (relevé de vestiges gallo-romains); Sévaz/La Condémine (fouille de vestiges protohistoriques à l'emplacement du futur bâtiment LIDL); Villars-sur-Glâne/Les Daillettes (fin de la fouille d'un tumulus); Villeneuve/Le Pommay (fouille d'un habitat gallo-romain); Wünnwil-Flamatt/Schlösslistrasse (relevé de murs anciens).

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de sondages et/ou de fouilles dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Châtel-St-Denis/Château; Estavayer-le-Lac/Rue du Four/Rue de l'Hôtel de Ville 16/Place de l'Eglise 6/Rue des Rochettes 6/Ruelle de la Fausse Porte; Fribourg/Cathédrale St-Nicolas/Grand-Rue 47, 48, 68/Ruelle des Maçons 8-10/Rue du Pont Muré 16-18/Eglise St-Jean/Rue de la Samaritaine 6;

Heitenried/Eglise St-Michel; Gruyères/Château (fouille de la Conciergerie); Murten/Hauptgasse 23/Ryf 30; Romont/Château

3. Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises.

Grâce à ces investigations, qui rendent en outre possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, de nouveaux sites ont été repérés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation de nos Préalpes durant le Mésolithique, plusieurs nouveaux points de découverte ont été recensés lors d'une campagne de prospection réalisée par des étudiant-e-s encadré-e-s par du personnel du SAEF (Charmey/Petit-Mont).

Le Service a réalisé de nombreux sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des sondages ont ainsi été effectués à Arconciel/Pré de l'Arche; Bösingen/Fendringenstrasse; Bas-Vully/Chemin aux Maisonnets; Bulle/Le Terraillet; Charmey/Le Petit Mont; Courgevau/Champ Olivier; Font/Vers le Lac; Matran/Perru; Muntelier/Fischergässli; Sévaz/Condémine.

En outre, de nombreux chantiers ont fait l'objet d'un suivi de la part du Service. Ce sont notamment: Arconciel/Pré de l'Arche; Broc/Chapelle des Marches; Bulle/Rue de la Rieta/Route du Verdel; Bussy-Sévaz/Route cantonale; Gillarens/Au Bulloz; Greng/Mühle; Gruyères/Rue du Bourg; Muntelier/Dorfmatte; Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours; Sankt-Antoni/Menzishaus; Ulmiz/Nebenhaulen; Villars-sur-Glâne/Bertigny; Villaz-St-Pierre/Le Clos.

4. Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration qui ont notamment touché les ruines de Bossonnens, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg, ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg, comme par exemple les châteaux de Gruyères et de Châtel-St-Denis, ou encore la cathédrale Saint-Nicolas. Les deux services ont également collaboré à la rédaction du numéro de la revue «Patrimoine fribourgeois» consacré au château de Gruyères, ainsi que pour des publications telles que les «Fiches du patrimoine de la Ville de Fribourg» (Grand-Places/Neuveville-15-2/Place Notre-Dame 14-16 et Grand-Rue 68).

5. Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire, 527 préavis (539) ont été formulés. 75 (43) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 66 (34) dans le district de la Gruyère. 39 (53) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 26 (25) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont été préavisés.

Seuls 13 % (11 %) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce du début du chantier concerné.

La consolidation des périmètres archéologiques sur le serveur SDE (SIG ArcView) a été effectuée pour 38 (18) communes. Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 40 (14) communes a été mis à jour.

6. Travaux postfouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire

6.1 Elaboration et publications

6.1.1 Monographies

SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise (Fribourg 2005).

Concernant les sites autoroutiers de la Broye et du Lac, priorité va être donnée à une monographie de synthèse présentant une grande partie des interventions archéologiques effectuées sur l'A1; l'élaboration de la publication des autres sites fouillés est parallèlement en cours (Sévaz/Tudinges 1, Frasses/Praz au Doux, Châbles/Les Biolleyres, Morat/Löwenberg, Courgevau/Le Marais 1, Lully/La Faye, Morat/Combette et Frasses/Les Champs Montants).

Deux publications importantes, dont la parution est prévue pour 2006, sont en cours d'élaboration. Il s'agit des monographies présentant la synthèse des interventions effectuées sur l'établissement gallo-romain de Vallon/Sur Dom pierre ainsi que la nécropole gallo-romaine d'Arconciel/Pré de l'Arche.

6.1.2 «Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise» (CAF) 7, 2005

6.1.3 Articles

C. Agustoni, «Une année de jubilés», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; T. Anderson – D. Castella – P. Sankot, «Une ferme gauloise (LTD1) à Courgevau (FR, Suisse)», Actes du 19^e colloque de l'AFEAF, Bienne 2005; T. Anderson, «Châbles-Les Saux», in: *Les meulières. Recherche, protection et valorisation d'un patrimoine industriel européen*, Grenoble 2005; A.-F. Auberson, «Peser, changer, compter à Fribourg et ailleurs», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 81-87; A.-F. Auberson – G. Bourgarel, «Le bourg de Pont-en-Ogoz», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fri-

bourgeoise, Fribourg 2005, 136-143; R. Blumer – C. Andrey – E. Rossier – E. Sauter et A. Schoenenberger, «Archéologie de la route d'évitement H189: dernières interventions à Bulle et à La Tour-de-Trême», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; G. Bourgarel «L'ancien logis abbatial de la Maigrauge, un précieux témoin des origines du monastère», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; G. Bourgarel, «La basilique Notre-Dame: une veille dame dévoile peu à peu ses merveilles», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; G. Bourgarel, «La maison à Fribourg au XIII^e siècle», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 70-77; G. Bourgarel, «L'ancienne abbatale de la Maigrauge aux origines de l'abbaye; La construction de l'église de la Maigrauge; Le cloître de la Maigrauge», in: N. Delétra-Carreras, *L'abbaye de la Maigrauge 1255-2005: 750 ans de vie*, Fribourg 2005, 69-75, 90-95, 321-325; G. Bourgarel – D. de Raemy, «Les coseigneurs d'Estavayer-le-Lac et leurs demeures au XV^e siècle», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 58-69; C. Buchiller, «Geschmückt in die Unterwelt: eine keltische Nekropole in Kerzers», in: SAEF, 'A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland, Fribourg 2005, 106-113; C. Buchiller – G. Graenert, «'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; C. Buchiller – S. Menoud, «Futurs maîtres au vert: quand archéologues et enseignants collaborent pour ... le futur de notre passé», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; D. Bugnon – M. Mauvilly, «Redécouverte d'un tronçon de voie romaine sur la rive sud du lac de Morat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; D. Castella, «Lully et les pratiques funéraires au Haut-Empire», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 114-123; D. de Raemy, «La ville et le château de Gruyères au Moyen Âge», *Patrimoine Fribourgeoise* 16, 2005, 16-33; M. Fuchs, «Place aux dieux! La chapelle domestique de Vallon sous l'Empire romain», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 182-189; M. Fuchs – S. Garnerie-Peyrollaz, «Ein Streifzug durch eine bemalte römische Wandelhalle in Bödingen», in: SAEF, 'A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland, Fribourg 2005, 32-37; G. Graenert, «Gurmels im Frühmittelalter: Kirchen für das Seelenheil», in: SAEF, 'A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland, Fribourg 2005, 88-95; G. Graenert, «L'arme d'un seigneur franc: l'épée damassée de Riaz», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 144-151; G. Graenert – A. Schoenenberger, «Prêts pour l'au-delà: deux nécropoles médiévales à La Tour-de-Trême», in: SAEF, 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise, Fribourg 2005, 162-171; G. Graenert, «Tot und begraben: das Bestattungswesen», in: R. Windler et al. (Hrsg.), *Die Schweiz vom Paläolithikum bis zum frühen Mittelalter, Band VI: Frühmittelalter*, Basel 2005, 145-172; G. Graenert, «Bauern, Handwerker und Grundherren: Produktion und Produktionsstrukturen», in: R. Windler et al. (Hrsg.), *Die Schweiz vom Paläolithikum bis zum frühen Mittelalter, Band VI: Frühmittelalter*, Basel 2005, 331-346; M. Mauvilly, «A la poursuite des chasseurs-cueilleurs méso-lithiques dans les Préalpes», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; M. Mauvilly – J.-L. Boisubert,

«Sur la trace des «premiers Fribourgeois» à Châtel-Saint-Denis», in: SAEF, 'A>Z' *Balade archéologique en terre fribourgeoise*, Fribourg 2005, 38-47; M. Mauvilly – J.-L. Bois-saubert, «Montilier/Dorf, fouille Strandweg 1992/1993, nouvelles données sur la Culture Cortaillod au bord du lac de Morat», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; M. Mauvilly – L. Braillard, «Jaun und die Freiburger Voralpen – nicht nur Rohstoffe für Jäger und Sammler», in: SAEF, *A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland*, Fribourg 2005, 96-105; M. Mauvilly – L. Dafflon – M. Ruffieux – V. Senn, «Bussy/Champ au Doux, un nouvel habitat du Bronze final dans la Broye», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; M. Mauvilly – V. Piu-z Loubier, «Enney/La Ronhlynetta ou les tribulations d'une ancienne série mésolithique et d'un collectionneur d'exception», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; M. Mauvilly – M. Ruffieux, «Sévaz et les artisans du feu à l'âge du fer», in: SAEF, 'A>Z' *Balade archéologique en terre fribourgeoise*, Fribourg 2005, 152-161; M. Mauvilly – L. Stöckli – L. Dafflon, «Ursy ou les racines du monde rural fribourgeois», in: SAEF, 'A>Z' *Balade archéologique en terre fribourgeoise*, Fribourg 2005, 172-181; M.-A. Rodot – R. Martineau – J. Bonvalot – G. Galetti, «Nature et provenance des matériaux céramiques Horgen (3179-3118 av. J.-C.) de Montilier/Platzbünden», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; M. Ruffieux – M. Mauvilly, «Hügel für die Ahnen. Eine frühkeltische Nekropole in Düdingen», in: SAEF, *A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland*, Fribourg 2005, 48-57; M. Ruffieux – S. Wolf, «La production céramique entre le IX^e et le V^e siècle avant J.-C. dans la Broye», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 7, 2005, à paraître; P.-A. Vauthey, «Arconciel: les siècles en héritage», in: SAEF, 'A>Z' *Balade archéologique en terre fribourgeoise*, Fribourg 2005, 20-31; S. et M. Volken, «Aux pieds de nos aïeux. Les chaussures de Fribourg/Porte de Romont», in: SAEF, 'A>Z' *Balade archéologique en terre fribourgeoise*, Fribourg 2005, 78-80; C. Wolf, «Muntelier: Leben am Murtensee ... vor 6000 Jahren!», in: SAEF, *A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland*, Fribourg 2005, 124-135; C. Wolf, «Zumholz ... zu guter Letzt», in: SAEF, *A>Z' Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland*, Fribourg 2005, 190-191.

6.1.4 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2004», CAF 7, 2005.

ASSPA 88, 2005, passim.

6.2 Bureau des graphistes et dessinateurs

- Mise en valeur muséographique: Bösingen/Cyrusmatte, Fribourg/Grand Rue, Estavayer-le-Lac/Château de Chenaux, Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours.
- Mise en page/layout: Exposition 'A>Z' Balade archéologique en terre fribourgeoise.
- Etude de la nécropole gallo-romaine d'Arconciel/Pré de l'Arche: divers dessins.
- Monographie du site de Vallon/Sur Dompierre.
- Collaborations diverses pour le volume 7 des Cahiers d'archéologie fribourgeoise.

- Nombreuses collaborations pour la préparation de conférences.

6.3 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

Plusieurs modifications étant intervenues sur le plan du personnel (cf. supra) ainsi que la mise à contribution régulière de cinq personnes du LCR pour assumer depuis novembre la surveillance de l'exposition «A>Z, Balade archéologique...», ont pour conséquence que cette année, les différentes tâches habituellement réalisées par le LCR ont dû être menées à bien avec les moyens disponibles.

Le LCR a réceptionné et conditionné provisoirement 1364 objets. Sur le plan de la conservation préventive, le LCR a poursuivi le contrôle climatologique dans les divers dépôts de stockage de mobilier archéologique (taux d'humidité notamment). Comme chaque année, de nombreux actes de conservation curative ont été menés, à l'instar de la déchloration de mobilier ferreux concernant notamment des objets retenus pour l'exposition «A>Z, Balade archéologique...» ainsi que d'autres objets de Fribourg/Notre-Dame et Estavayer/Motte Châtel 8 (MAG); parallèlement à ces travaux, le LCR a assuré des recherches de collage aussi bien sur du mobilier médiéval que sur de la céramique romaine; de nombreux marquages ont également été effectués dans le cadre de la préparation du matériel archéologique en vue d'expositions du Service ou à l'occasion de prêts d'objets à des institutions extérieures. Le rangement d'éléments visuels (dias, images numériques) et écrits (rapports) de la documentation de travail s'est poursuivi.

6.3.1 Radiographies

Poursuite de la collaboration avec le CIMED, notamment concernant la technique de fabrication d'une épingle particulière de l'Age du Bronze provenant de Frasses/Les Champs Montants.

6.3.2 Traitements

- Enduits peints: (Estavayer-le-Gibloux, Vallon/Sur Dompierre, Bösingen/Cyrusmatte); reconditionnement définitif pour rangement en dépôt après étude de ces ensembles
- Pierre: nettoyage et au besoin consolidation d'objets d'Arconciel/Es Nés I (GAL)
- Collage et remontage de matériel céramique, terre cuite et faïence: Bösingen/Cyrusmatte et Fendringenstrasse (GAL), Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure et Au Village (GAL), Bulle/Condémine (GAL), Villeneuve/Le Pommay (GAL); Fribourg/Grand-Rue 10 (MAG)
- Dégagement de matériel métallique: Arconciel/Es Nés I (GAL) et Arconciel/Es Nés II (HMA), Bulle/Condémine (GAL), Estavayer-le-Gibloux/Au Village, Bulle/La Prila (projet H189), Frasses/Champs/Montants, Frasses/En Bochat, Lully/La Faye (GAL) (projet A1). Un survey suivi d'un rapport a été entrepris concernant la conservation des garnitures de ceinture damasquinées de nos collections (observation notamment des garnitures revenues des salles d'exposition du MAHF)

- Marquage et conditionnement de matériel divers provenant d'ensembles en cours de remontage: (par ex. Fribourg/Grand-Rue 10, catelles de poêle médiévale) ou d'ensembles réunis pour étude (par ex., Arconciel/La Souche, artefacts mésolithiques)
- Un traitement d'imprégnation a été réalisé sur le matériel organique de BUS-FON 2. Des prises d'empreinte et des moulages des statuettes en bronze du laraire exposées au Musée romain de Vallon ont été menées à bien
- Des recherches de collage après nettoyage ont été effectuées sur des ensembles de verre provenant des sites gallo-romains de Bulle/Condémine et Estavayer-le-Gibloux et de divers sites de Bulle et La Tour-de-Trême (projet H189)
- Le LCR a par ailleurs collaboré au conditionnement en dépôt des anciennes collections revenues du MAHF (céramique, terre cuite, métaux, matières organiques)
- Des travaux particuliers ont été effectués pour des tiers, notamment des interventions de conservation-restauration ainsi que des copies et des soclages d'objets, pour le Musée de la Bible et de l'Orient à Fribourg
- Le Service a d'autre part été sollicité pour une collaboration avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie de La Chaux-de-Fonds relative au traitement d'imprégnation et de stabilisation d'un ours des cavernes provenant de la commune de Charmey et destiné à être exposé au Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

6.4 Inventaire du mobilier, collections

- Prêt d'objets: collaboration (recherche, préparation et rangement) d'objets prêtés pour des expositions temporaires (Avenches, Bienne, Soleure puis Lucerne, expo «A>Z. balade archéologique...», Vallon, Bâle, Les Cerlattez); contrôle et gestion des mouvements des objets rentrant une fois les expositions terminées (expos de Vallon, d'Avenches, de Bienne, expo «Les Lacustres...»)
- Fin de l'intégration et inventaire (contrôle, ajouts, corrections) dans les dépôts idoines des objets déménagés du MAHF/Ratzé (total: 1366 objets)
- Inventaire et rangement des objets fragiles ou de dimensions particulières reconditionnés, spécialement les collections métalliques dans les dépôts A23 et B08
- Création d'une base de données des pilotis et autre matériel ligneux analysés; contrôle du conditionnement et rangement en dépôt
- Création d'un listing de contrôle des entités (palettes et cartons) du dépôt de Villarsiviriaux
- Saisie ou contrôle et complément de saisie pour des objets des collections prêtés pour expositions/portes ouvertes, etc.

6.5 Laboratoire photo

- Nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences

- Réalisation d'images dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée Romain de Vallon
- Collaboration avec le team graphistes dans le cadre de publications.

7. Autres activités

7.1 Site Web

Constamment enrichi, le site internet du Service n'existe pour le moment qu'en version française.

7.2 Visites guidées

- l'Abri-sous-roche d'Arconciel-la-Souche
- Vallée du Petit-Mont
- l'Abbaye de la Maigrange à Fribourg
- vieille ville de Fribourg
- fortification celtique de l'oppidum du Vully
- portes ouvertes sur les sites mésolithique d'Arconciel/La Souche, gallo-romain d'Estavayer-le-Gibloux et de Bösinggen et moyen-âgeux du château de Bossonnens
- bâtiment et activités du Service archéologique à Fribourg pour divers groupes et classes d'écoles, visites de fouilles pour groupes et classes d'écoles; visites guidées de l'exposition temporaire
- passeport vacances de la ville de Fribourg et environs.

7.3 Cours et manifestations

- Troisième collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise: «L'histoire d'avant l'Histoire», cours d'introduction à l'archéologie fribourgeoise
- Manifestation à l'Université de Fribourg organisée par le chef de secteur Pré- et Protohistoire
- Organisation d'une Table Ronde autour d'une thématique sur le Mésolithique par le chef de secteur Pré- et Protohistoire
- Cours à l'Université de Genève et à Lausanne (en Architecture) donné par le chef de secteur Moyen Age
- Cours sur le dessin des objets archéologiques pour les étudiants des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg
- Orientation professionnelle (information) pour les futurs étudiants en archéologie
- 1^{re} collaboration au Passeports-Métiers/Berufsinfo-Pass en octobre concernant 41 étudiants de 3^e année secondaire
- Organisation d'initiation ludique à la fouille pour les enfants dans le cadre des Ludimaniak d'Estavayer-le-Lac en juin

- Conférences de presse, interviews et présentations à divers colloques donnés par l'archéologue cantonal et les collaboratrices et collaborateurs du Service.

7.4 Exposition/Muséographie et autres

Collaboration avec le Musée cantonal d'archéologie de Lausanne et le MAHF pour la reprise de l'exposition «Les lacustres. 150 ans d'archéologie entre Vaud et Fribourg» au MAHF, accompagnement (visites guidées, conférences, document pédagogique) du 4 mars au 16 mai 2005.

Réalisation de l'exposition temporaire «A>Z. Balade archéologique en terre fribourgeoise/Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland, en collaboration avec l'Association des Amis de l'archéologie, studio KO, Yverdon-les-Bains et Jacquenoudesign à Penthalaz; collaboration à l'animation pédagogique accompagnant ce projet (diverses activités et projet «Les enfants mettent l'archéologie en vitrine»).

Collaboration avec le Musée Romain de Vallon: assistance au montage et au démontage de l'exposition «La Mosaïque de la Venatio. 20 ans de découvertes autour des scènes de chasse» et «Romains de la tête aux pieds» ainsi que pour le layout du document accompagnant l'exposition jubilaire.

Animation par différents conférenciers du Service de nombreuses présentations organisées dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie ainsi que prise en charge d'un cycle de 6 conférences dans le cadre de l'exposition temporaire

Archivage: Collaboration active au nouveau groupe de travail «Groupe de travail sur l'archivage des documents numériques à caractère patrimonial». Depuis juin 2005, le Service est représenté au comité de l'association Archéologie suisse / Archäologie Schweiz / Archeologia svizzera.

XV. Service des biens culturels

1. Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

1.1 Recensement des biens culturels immeubles

Le recensement constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour.

Le recensement a été révisé dans 7 communes: Wünnewil-Flamatt, Cerniat, Granges-Paccot, Sâles, Rue, Montagny et Châtel-Saint-Denis. Au total, sur près de 6400 immeubles considérés, 1021 ont été recensés et évalués.

Faute de moyens, la rédaction des recensements a été interrompue et le recensement thématique des manoirs et maisons de campagne reporté. Le Service a par contre assuré un travail de recherches d'archives pour le projet d'étude des pavés de la Ville de Fribourg. En outre, 11 immeubles ont fait l'objet de documentation étendue. Des études particulières ont été menées sur la Ville de Bulle en relation avec un projet de publication commémorant le bicentenaire du grand incendie de 1805.

La base de données des biens culturels immeubles est constamment mise à jour et développée, y compris le module «auteurs» qui lui est attaché (voir ci-dessous point 4).

1.2 Recensement des biens culturels meubles

Le recensement des biens culturels meubles (ou du patrimoine religieux) bénéficie d'une subvention de 27 % de l'Office fédéral de la protection de la population. Le recensement de la paroisse de Sâles a été terminé; les recensements des paroisses de Charmey et de Vuisternens-devant-Romont ont été entrepris; la documentation des biens meubles de la paroisse d'Estavayer-le-Lac a été complétée et la rédaction du recensement a commencé. Un complément de recensement a été réalisé dans la paroisse de Hauteville.

La base de données Museumplus nouvellement installée a nécessité des adaptations.

Chargé du suivi de quelques dossiers de conservation et restauration, le responsable a participé à la réalisation d'une plaque sur la chapelle de Posat restaurée.

1.3 «Monuments d'art et d'histoire de Suisse»

Le rédacteur a poursuivi le dépouillement des archives d'Estavayer-le-Lac; cette tâche est en voie d'achèvement. Il a procédé à la visite des édifices susceptibles d'être

publiés. Les informations recueillies sont en cours de classement par thèmes et par objets susceptibles d'être publiés selon les critères de recherche et rédactionnels des Monuments d'Art et d'Histoire. La campagne de relevés et de photographies devant illustrer la publication future s'est poursuivie.

2. Mesures de protection

Sur la base des recensements, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

2.1 Biens culturels immeubles

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a examiné 68 demandes relatives à des révisions totales ou modifications partielles de plans d'aménagement local, en examen préalable ou final, et préparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son Bureau.

2.2 Biens culturels meubles

66 biens culturels appartenant à des paroisses ont été mis sous protection (plusieurs procédures restent pendantes).

2.3 Inventaire

Chaque année, des moyens importants sont engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux autorisations de transformation ou démolition, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

3. Conservation des biens culturels

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils et aides financières.

3.1 Préavis pour demandes de permis

Toutes phases de procédure confondues (consultations hors procédure, demandes préalables, demandes de permis, prises de position après préavis ou après décision), le Service a examiné 1164 demandes, hormis les demandes relatives aux révisions de plans d'aménagement local (voir ci-dessus point 2.1). La Commission des biens culturels et son Bureau ont émis 893 préavis. Le Service, en son nom, a pris position sur 271 demandes. Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 41 %, immeubles non recensés et nouvelles constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 54 %, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 5 %.

3.2 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. La participation de l'Etat prend la forme de l'attribution de subventions. Le taux de la subvention est déterminé en fonction de la valeur de l'objet comme bien culturel. Selon la réglementation en vigueur, il varie de 10 % à 24 %. Le taux de 24 % est réservé aux cas pour lesquels une subvention fédérale est octroyée au titre d'objets d'importance nationale. De 1997 à 2001, le montant alloué au budget est passé de 2 000 000 francs à 1 500 000 francs. Le montant est resté au même niveau jusqu'en 2004. Il a été augmenté à 1 800 000 francs en 2005.

Le montant alloué au budget a servi pour 28 % (près de 500 000 francs) à honorer des demandes de paiement déposées et traitées en 2004. Un montant de 41 000 francs a été versé à des institutions ou associations pour des actions favorisant la connaissance et le respect des biens culturels. Les subventions versées pour les travaux de conservation et restauration de biens culturels protégés concernent 75 objets. Le montant total est réparti pour 73 % à des privés et pour 27 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses).

Les demandes d'octroi de subvention traitées en 2005 par la Commission des biens culturels représentent un montant total prévu de 1 461 000 francs. Elles concernent 68 objets. Les subventions sollicitées par des privés représentent 60 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 40 %.

Des subventions fédérales ont été versées en 2005 pour 22 objets et représentent un montant de près de 1 655 000 francs. Des subventions fédérales ont été octroyées pour 16 objets et représentent un montant de plus de 2 112 000 francs.

Dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant d'environ 35 000 francs.

4. Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

Un concept de tri et d'archivage de la documentation constituée depuis 1970 en marge des travaux de restauration et de conservation d'immeubles et de meubles a été élaboré. Plus de 700 documents, classés et archivés, sont actuellement à la disposition des propriétaires et des chercheurs.

La section recensement a poursuivi la saisie d'informations d'une petite base de données dite des «auteurs», associée à la base de données du recensement des biens culturels immeubles. Ce travail a pour but de rassembler des

informations éparses sur les artistes, les artisans et les maîtres d'ouvrages ayant œuvré dans le canton, informations collectées lors des travaux de documentation et de recensement des immeubles. Ce fichier informatisé contient près de 3000 entrées.

La documentation sur le patrimoine culturel a été complétée. 165 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail qui compte actuellement 10 401 unités. Un travail de classement et tri d'anciennes photographies a été mené durant l'année. Près de 20 000 tirages ont été identifiés et enrichissent désormais la photothèque du Service.

5. Publications et actions de sensibilisation

Le Service est chargé de favoriser la connaissance et le respect des biens culturels.

Le 16^e numéro de la revue Patrimoine Fribourgeois consacré au château de Gruyères ainsi que la quatrième série des fiches sur la Ville de Fribourg ont paru en fin d'année. La section recensement a également été chargée de la rédaction d'une plaquette éditée à l'occasion de l'ouverture du nouveau site de l'ECAB. Elle a également collaboré à la réalisation de l'ouvrage «L'incendie de Bulle en 1805. Ville détruite, ville reconstruite». En raison d'un manque de ressources, la publication de fiches présentant des cas de conservation et restauration d'immeubles protégés est toujours suspendue.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des journées européennes du patrimoine 2005. Près de 3300 personnes ont participé aux visites organisées. Divers collaborateurs du Service ont été sollicités pour des cours, conférences et visites guidées, à la demande notamment de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, d'enseignants du degré primaire (formation continue), du Service des améliorations foncières, de l'Association des communes de la Haute-Sarine, de la section Gruyère-Veveyse de Patrimoine Suisse, de la section fribourgeoise de Domus Antiqua, de la Société fribourgeoise d'héraldique, de l'Abbaye des Maréchaux, de la section bernoise de la Fédération des Architectes Suisses et du Comptoir gruérien. Le Service a en outre présenté le métier d'historien d'art pour les «Passeports Métiers».

6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises

Plusieurs dossiers ont bénéficié de la subvention de 27 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: documentation photographique des façades des vieilles villes de Fribourg et d'Estavayer-le-Lac, recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois et digitalisation de photos anciennes, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle.

Un cours cantonal de protection des biens culturels a été organisé.

7. Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 10 séances; le Bureau de la commission des biens culturels, 42 séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, 2 séances.

La Sous-commission du recensement du patrimoine architectural contemporain, instituée par le Conseil d'Etat en octobre 1996, a tenu 1 séance. La phase d'évaluation des objets recensés est achevée. La publication du recensement est en préparation.

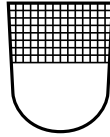
8. Gestion par mandat de prestations (GMP)

Le Service fait partie des unités pilotes choisies par le Conseil d'Etat pour le projet d'introduction de la gestion par mandat de prestations. La phase expérimentale de mise en œuvre de la gestion par mandats de prestations qui a débuté le 1^{er} janvier 2001 a pris fin le 31 décembre 2004.

Afin de permettre aux unités pilotes de continuer à pratiquer la GMP jusqu'aux prochaines échéances, le Conseil d'Etat a proposé de prolonger le décret du 8 février 2000 jusqu'à la fin de la législature en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2006, ce qui permettra également d'adapter et d'améliorer le modèle de GMP. Le chef de service a participé à un groupe de travail en vue de l'amélioration des instruments de gestion.

9. Analyse des subventions

En application de la loi sur les subventions (LSub), le Service a procédé en 2004 à l'examen des subventions dans le domaine de la protection des biens culturels. L'année 2005 a été consacrée à la mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil d'Etat sur la base des résultats de l'analyse. La mise en œuvre de ces mesures se poursuivra et sera achevée en 2006.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction
de la sécurité et de la justice

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Direction	5	7. Appareils de jeu et salons de jeu	21
I. Législation	5	8. Patentes de commerce	21
II. Instruction d'affaires contentieuses	5	9. Poids et mesures	21
III. Conférences intercantionales des Directeurs ..	6		
Police cantonale (POL)	6	Service de l'exécution des peines (SEP)	22
1. Ressources humaines	6	1. Personnel	22
2. Activité de la Police cantonale	7	2. Dispositions légales	22
3. Événements de l'année 2005	8	3. Exécution des peines et mesures en 2005	22
4. Domaines particuliers	9	4. Recours en grâce	23
5. Logistique	10	5. Casier judiciaire	23
Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP)	12	Service des prisons (SPri)	24
A. Organisation du service	12	1. Personnel	24
B. Affaires militaires	12	2. Détenus	24
C. Protection de la population	15	3. Subsistance	25
D. Protection civile	16	4. Locaux	25
Service de la population et des migrants (SPoMi)	19	5. Occupation des détenus	25
1. Personnel et organisation	19	6. Assistance des détenus	25
2. Police des étrangers	19	Service de probation (SProb)	26
3. Domaine de l'asile	19	1. Personnel	26
4. Main-d'œuvre étrangère	20	2. Dispositions légales	26
5. Passeports et cartes d'identité suisses	20	3. Activités	26
Service de la police du commerce (SPoCo)	21	Service de la justice (SJ)	29
1. Personnel	21	A. Collège électoral	29
2. Etablissements publics	21	B. Tribunaux d'arrondissement	29
3. Commerce des boissons	21	C. Office des juges d'instruction	30
4. Loteries et collectes	21	D. Barreau	30
5. Contrôle des cinémas	21	E. Notariat	30
6. Entreprises de sécurité	21	F. Assistance judiciaire en matière civile	30
		G. Entraide judiciaire	30
		H. Bureau de la médiation pénale pour les mineurs	30

Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)	32
A. Personnel	32
B. Activités	32
C. Données statistiques	32
Service de législation (SLeg)	33
1. Personnel	33
2. Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution	33
3. Projets de mise en œuvre de la Constitution	33
4. Elaboration d'autres projets législatifs	33
5. Collaboration à l'élaboration de la législation spéciale	33
6. RSF, BDLF, sites Internet et Intranet	34
7. Divers	34
Office de la circulation et de la navigation (OCN)	34

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	34
Ministère public (MP)	34
1. Personnel	34
2. Affaires pénales	35
3. Affaires civiles	35
4. Affaires administratives	35
5. Remarques générales	35
6. Statistiques	36
Etablissements de Bellechasse (EB)	36
Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données (APrD)	36

Direction

I. Législation

A. Lois et décrets

Loi du 22 juin 2005 modifiant l'organisation judiciaire

Loi du 12 octobre 2005 modifiant certaines dispositions de procédure pénale

Loi du 15 novembre 2005 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Loi du 17 novembre 2005 sur la légalisation des signatures

Décret du 17 novembre 2005 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat intercantonal sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)

B. Ordonnances

Ordonnance du 18 janvier 2005 modifiant la circonscription de sections militaires

Ordonnance du 22 mars 2005 relative à l'information du public sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale

Règlement du 24 mars 2005 sur l'élaboration des actes législatifs (REAL)

Ordonnance du 28 juin 2005 modifiant la dénomination du Service de patronage ainsi que certaines dispositions relatives à l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général

Ordonnance du 28 juin 2005 fixant le nombre et l'étendue des cantonnements de ramonage

Règlement du 31 octobre 2005 sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat

Ordonnance du 31 octobre 2005 modifiant l'arrêté limitant et interdisant la navigation sur certains lacs

Tarif du 14 novembre 2005 des contributions de remplacement et de rachat applicable en 2006 pour les abris de protection civile

Ordonnance du 6 décembre 2005 modifiant l'arrêté fixant les émoluments en matière de circulation routière

Ordonnance du 12 décembre 2005 concernant les profils d'ADN

Ordonnance du 12 décembre 2005 modifiant l'arrêté concernant le tarif de ramonage

Ordonnance du 20 décembre 2005 modifiant la circonscription de sections militaires

Ordonnance du 20 décembre 2005 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

II. Instruction d'affaires contentieuses

1. La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence. Elle traite aussi, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. La situation de ces recours pour 2005 est la suivante:

Recours déposés	38
dont	
Admis	2
Rejetés	27
Sans objet vu retrait de la décision ou décès	4
Irrecevables	4
Encore pendants à la DSJ au 1 ^{er} janvier 2006	1

Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service des affaires militaires et de la protection de la population, Service de la police du commerce, Service de l'exécution des peines, Etablissements de Bellechasse. A remarquer qu'une décision rendue sur recours par la Direction a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif; ce recours est encore pendant au 1^{er} janvier 2006.

2. La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation est à cet égard la suivante:

Requêtes déposées en 2005	1
Requêtes liquidées en 2005	
a) par une détermination de la Direction	1
b) par une détermination du Conseil d'Etat	1
c) par un jugement du Tribunal fédéral	1
Requêtes encore pendants au 31 décembre 2005	5

3. La Direction instruit aussi les requêtes concernant certains chefs de responsabilité de droit fédéral. Au 31 décembre 2005, l'instruction de 3 cas de responsabilité, mettant en cause des membres d'autorités tutélaires, est pendante et un procès est pendant au Tribunal administratif (responsabilité en matière de LP).

III. Conférences intercantionales des Directeurs

A. Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

- La CCDJP, présidée par le Conseiller d'Etat Markus Notter (ZH), a tenu deux séances plénières. Le 10 novembre, elle a commémoré son centenaire et organisé à cette occasion un colloque international sur le processus de réforme de la poursuite pénale.
- Elle a traité en particulier des sujets suivants:
 - Sur le plan des relations internationales: la mise en place d'un dispositif pour l'application des accords de Schengen/Dublin dans différents domaines; les Centres de coopération policière avec les pays voisins; le Championnat d'Europe de football (Euro 2008).
 - Statistiques judiciaires: la poursuite de la tenue des statistiques judiciaires et de son projet d'adaptation ont été remis en question à la suite des mesures d'économie décidées par la Confédération; aussi, une nouvelle clef de répartition a dû être élaborée et adoptée. En plus, une nouvelle conception de la statistique policière de la criminalité a pu être arrêtée.
 - Asile: le dialogue critique entre les cantons et la Confédération s'est poursuivi; les cantons s'opposent aux transferts de charges proposés par la Confédération; ces mesures augmenteraient considérablement les dépenses des cantons.
 - Engagements de police intercantonaux permettant à la Confédération et aux cantons de pourvoir à la sécurité du pays: de nouvelles procédures ont été adoptées; elles permettent de répartir à satisfaction les responsabilités et les compétences des différents partenaires.
 - Transport de détenus (Train-Street): suite au retrait de la Confédération de ce système, les cantons ont dû trouver une autre solution; la Confédération a finalement accordé une participation financière.

B. Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

- La CDMP, présidée par le Conseiller d'Etat Ernest Hasler (AG), a tenu une séance.
- En présence du chef du DDPS et du chef de l'Armée, les sujets principaux suivants ont été traités:
 - Etat actuel du projet de réseau radio de sécurité Polycom. Le réseau du canton de Fribourg, comme celui de bon nombre de cantons non frontaliers, se trouve en phase de planification.
 - Accord des cantons sur les prestations d'aide internationale, par la protection civile, en cas de catastrophes et de situations d'urgence.
 - Présentation du chef du DDPS: état des lieux politique suite aux décisions du Conseil fédéral du

11 mai 2005 relatives à la phase de développement de l'armée 2008/2011.

- Orientation du chef de l'Armée sur le nouveau plan de stationnement de l'armée arrêté par le DDPS; confirmation que le canton de Fribourg accueillera à partir de 2006 un centre logistique et un centre infrastructure sur le site de Grolley.

I. Police cantonale (POL)

1. Ressources humaines

1.1 Effectif au 31.12.2005

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement et services généraux	40	24	2	46	1	113
Gendarmerie	292	–	19	13	3	327
Police de sûreté	82	–	–	7	–	89
Total	414	24	21	66	4	529

1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	5	26	1	15	47
Départs à la retraite	16	–	–	1	17
Démissions	3	3	–	5	11

1.3 Formation et formation continue

En 2005, 24 aspirants ont suivi avec succès l'école de police (EAP), à savoir 21 gendarmes (dont quatre femmes) et trois inspecteurs (dont une femme). Au terme de leur formation, ces aspirants ont tous passé avec succès les examens pour l'octroi du brevet fédéral de policier. Cet examen était organisé pour la première fois au sein de la Police cantonale fribourgeoise. L'EAP 2006, quant à elle, comptera 25 aspirants, soit 19 gendarmes (dont quatre femmes) et six inspecteurs (dont trois femmes).

Sur la base du concept général de formation continue élaboré en 2002, le centre de formation a organisé des journées de séminaires spécifiques pour les diverses catégories de cadres, à savoir les officiers, les sous-officiers supérieurs et les chefs et sous-chefs de groupe. Les thèmes traités étaient notamment l'appréciation de la situation et la donnée d'ordre, la gestion d'événements majeurs et divers aspects juridiques liés à la pratique.

Deux cours de répétition ont été organisés, l'un pour le personnel de la police de sûreté (12 participant-e-s) et l'autre pour celui de la gendarmerie (21 participant-e-s). Les thèmes enseignés portaient sur l'enquête judiciaire, la culture d'entreprise, la tactique de police, la sécurité personnelle et divers aspects juridiques.

Différents autres cours et formations ont été dispensés aux agents et agentes de la Police cantonale, en particulier trois entraînements de tir (pour tous), une répétition quant à l'utilisation du bâton tactique (160 agents et agentes) et une sensibilisation sur le thème «courses d'urgence» (tous les agents et agentes de la gendarmerie).

Le personnel de la Police cantonale a, par ailleurs, été inscrit pour le suivi de cours externes, tout particulièrement pour des enseignements dispensés par l'Institut suisse de police (ISP) ou l'Etat de Fribourg.

En résumé, en 2005, chaque collaborateur et collaboratrice de la Police cantonale a suivi, en moyenne, 7,2 jours de formation continue.

En outre, parallèlement à son rôle de coordinateur interne, le centre de formation a organisé différents cours au profit de partenaires de la Police cantonale, en particulier les agents et agentes des polices locales, les sapeurs-pompiers ou encore les gardes-faune.

2. Activité de la Police cantonale

2.1 Affaires traitées

	2005	2004
Rapports de police établis	20 364	19 176
soit pour la gendarmerie	14 307	13 364
soit pour la police de sûreté	6 057	5 812
Événements traités	54 620	47 914
Plaintes pénales enregistrées	10 444	10 964
Réquisitions traitées	27 242	29 852
soit pour la gendarmerie	26 797	29 131
soit pour la police de sûreté	445	451
Appels téléphoniques entrants	150 460	133 432
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 032	78 812
Alarmes traitées	943	979
soit pour incendie	218	198
soit pour effraction/agression	725	781
Transports de détenus et prévenus	4 556	5 047
soit dans le canton	3 627	4 041
soit hors canton	929	1 006
Identifications par le SIJ	305	341
soit par empreintes digitales	92	147
soit par ADN	134	132
soit par traces de semelles	79	62
Relations par ADN	179	117
soit internes	18	26
soit avec d'autres cantons	161	91

2.2 Arrestations

	2005		2004		Total	
	CH	Etr.	CH	Etr.	2005	2004
Gendarmerie	54	176	69	142	230	211
Police de sûreté	76	100	42	137	176	179
Total	130	276	111	279	406	390

2.3 Circulation et navigation

L'activité de la Police cantonale en ce domaine a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2005, de nouvelles dispositions fédérales en matière de circulation routière destinées à renforcer la sécurité sur la route et, partant, à limiter le nombre d'accidents et de victimes. Parmi les adaptations, il est spécialement relevé la fixation à 0,5 ‰ du taux d'alcoolémie maximal autorisé (précédemment 0,8 ‰), ainsi que la compétence reconnue aux services de police de procéder à des contrôles systématiques quant à la capacité de conduire.

Dans le cadre d'un effort général de sécurisation du trafic, il a été procédé au nombre suivant de contrôles d'alcoolémie, soit lors de contrôles systématiques (planifiés ou à l'initiative des agents et agentes), soit lors de contrôles ponctuels sur indice d'ivresse.

	Nombre de contrôles	Conducteurs en état d'ivresse
Janvier	2 858	3,1 %
Février	1 815	4,4 %
Mars	984	10,2 %
Avril	917	10,1 %
Mai	1 795	7,2 %
Juin	1 767	6,4 %
Juillet	1 599	5,9 %
Août	2 659	5,6 %
Septembre	2 347	5,4 %
Octobre	2 391	5,2 %
Novembre	1 445	6,8 %
Décembre	1 568	5,3 %
Total	22 145	5,8 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est relevé ce qui suit:

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Sarine	686	632	391	389	3	4
Singine	207	240	125	182	1	5
Gruyère	276	269	171	211	8	5
Lac	176	129	128	94	1	4
Glâne	72	72	45	63	1	3
Broye	94	85	52	66	0	2
Veveyse	68	77	43	59	0	2
Total	1 579	1 504	955	1 064	14	25

	2005	2004
Saisies du permis de conduire	1 112	972
Conducteurs empêchés de prendre la route	59	463
Contrôles de vitesse	2 452	2 623
Fuites après accident	417	355
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	74	71
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 3 237 328	Fr. 3 283 198
Entreprises de transport contrôlées	71	59
Accompagnements de transports spéciaux	165	89
Accidents de navigation	1	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	3	8
Engagements du groupe des plongeurs	7	10

2.4 Stupéfiants

	2005	2004
Personnes dénoncées	1 326	1 197
dont des femmes	424	185
dont des mineurs	206	248
dont des trafiquants purs	67	66
dont des trafiquants consommateurs	176	116
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	12 193	6 495.5
marijuana (en grammes)	40 720	–
héroïne (en grammes)	591	21 133.6
cocaïne (en grammes)	440	1 438
pastilles thai, LSD, ecstasy, amphétamines	1 357	165
Morts par surdose	4	7
Vols par effraction dans des pharmacies et hôpitaux	31	18

S'agissant de la culture du chanvre, il est relevé ce qui suit:

	2005	2004
Champs	11 (superficie de 80 000 m ²)	33 (superficie de 153 174 m ²)
dont en Sarine	1	1
dont en Singine	6	14
dont en Glâne	0	2
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	3	9
dont en Broye	1	8
dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	–	116 kg
Enquêtes pénales en cours	–	35

3. Evénements de l'année 2005

3.1 Evénements principaux

janvier: suite au tsunami survenu en Asie du Sud Est à fin décembre 2004, participation successive de 2 agents de la Police cantonale aux travaux d'identification des cadavres en Thaïlande, dans le cadre d'un engagement du DVI-Team Suisse

juin: service de sécurité pour la rencontre triangulaire des Ministres de l'Economie de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse, à Fribourg

juillet – août: intempéries en Suisse et dans le canton de Fribourg, notamment pluies abondantes et débordement de plusieurs cours d'eau

octobre: participation à l'exercice ORCAF restreint «Bloody Mary» à Misery

novembre: série d'incendies de voitures en ville de Fribourg et dans ses alentours proches

3.2 Engagements hors canton

La Police cantonale est intervenue hors du territoire fribourgeois à deux reprises (une en 2004). Une première fois, suite à la demande d'entraide de la Confédération helvétique, pour le World Economic Forum (WEF), à Davos, du 24 au 30 janvier 2005. La seconde intervention l'a été, sur requête des autorités du canton de Genève, pour la rencontre internationale de football entre l'Angleterre et l'Argentine, du 11 au 13 novembre 2005.

3.3 Actions de prévention

01.01 – 31.12 La ceinture pour la vie
Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité.

01.01 – 31.12 TECO
Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant.

17.05 – 27.05 «2 roues – 1 vie»
Opération de sensibilisation effectuée à l'intérieur des localités, avec interception des motards et distribution d'une brochure traitant du comportement adéquat et des dangers de la circulation.

Juin – juillet Action deux-roues «Task Force»
Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception, après annonce par le biais des médias.

22.08 – 09.09 Rentrée scolaire
Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers.

22.09 A pied à l'école
Effort préventif pour encourager les enfants à se rendre à pied à l'école.

28.11 – 16.12 Eclairage
Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard.

3.4 Charte d'entreprise

L'état-major a élaboré une charte d'entreprise, qui énonce, sous la devise «Avec cœur et compétence», la mission générale, les valeurs, les facteurs de succès et les principes déontologiques ayant cours, pour tous, au sein de la Police cantonale. En février 2005, la charte d'entreprise a été remise à chaque collaborateur et collaboratrice par le

Directeur de la police. Depuis lors, elle constitue un document de référence et définit une ligne de conduite pour tout le personnel de la Police cantonale.

4. Domaines particuliers

4.1 Gens du voyage

L'intervention de la Police cantonale a été sollicitée à 75 reprises lors de l'arrivée et de l'installation des gens du voyage (en 2004, 32 interventions). Ces personnes sont demeurées 194 jours sur le territoire fribourgeois. En l'absence de tout terrain directement affecté à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu de séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces discussions sont généralement menées par un officier de police judiciaire.

4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 25 services de protection rapprochée (en 2004, 24 services), dont six à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse (en 2004, 4 services).

4.3 Refoulement à l'étranger

A cinq reprises (en 2004, six reprises), la Police cantonale a procédé à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. A noter que trois agents et agentes (en 2004, quatre agents et agentes) ont été spécialement formés auprès de l'Institut suisse de police (ISP) pour l'exécution de ces refoulements.

4.4 Chiens de police

	2005	2004
Nombre de chiens	13	15
dont polyvalents	6	6
dont formés à la recherche de personnes	1	1
dont en formation	3	4
Nombre d'engagements	333	361
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	33	24
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	101	100
dont des recherches de personnes	60	38
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	4

Les chiens drogue ont contribué à la découverte des quantités suivantes de stupéfiants, en plus d'un montant total de 22 447 francs.

	2005	2004
Cocaïne	159 g	128,7 g
Haschisch	4 462 g	6 761,7 g
Marijuana	8 207,5 g	7 226 g
Héroïne	–	3 692 g
Chanvre	87 g	–
Speed	–	–
Ecstasy	84	34

4.5 Cellule «relations humaines»

En 2005, la cellule «relations humaines» a été particulièrement impliquée dans le cadre de l'organisation en cas de catastrophe (ORCAF). Elle a notamment collaboré à la journée de formation «Pythagore» du 13 juillet 2005, et son responsable a été intégré à la direction de l'exercice «Bloody Mary» du 18 octobre 2005, à Misery.

Deux engagements particuliers sont à mettre en exergue. Tout d'abord, la conduite d'un débriefing en faveur du personnel policier valaisan engagé lors de l'accident d'un car sur la route du Grand St-Bernard. Ensuite, le concours prêté à la gestion du groupe de travail fribourgeois institué pour porter aide et soutien aux victimes du tsunami en Asie. Concrètement, deux personnes ont reçu une assistance personnelle, ainsi qu'un soutien financier de la part de la Chaîne du Bonheur.

La formation de base et continue des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale a également occupé le responsable de la cellule en 2005. Celui-ci, qui a exercé la fonction d'expert pour les examens du brevet fédéral de policier, s'est également impliqué dans l'établissement d'un programme de formation romand en matière de psychologie policière. Un manuel commun à tous a été élaboré.

4.6 Education routière

	2005	2004
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 152	1 209
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 598	1 610
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	474	385
Examens pour obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 291	1 331
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	11	10

4.7 Bureau des armes et explosifs (BAE)

L'activité du BAE pour 2005 a été la suivante:

	2005	2004
Autorisations d'achat d'armes	221	209
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	59	40
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	16	13
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	–	3
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques	113	113
Permis d'acquisition de matières explosives	11	15
Permis de port d'armes	56	43
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	1	–

4.8 Service de presse

Dans le cadre de son activité de communication avec les médias, le service de presse de la Police cantonale a notamment apporté son concours pour la gestion des sujets suivants:

- sur toute l'année:
 - introduction du 0,5 %, développement et mise en œuvre d'un concept général d'information
 - élaboration et médiatisation des réunions de quartiers mises en place dans le cadre du projet «police de proximité»
- de janvier à avril: tsunami en Asie du Sud-Est: gestion de l'information concernant les victimes fribourgeoises
- mai: présentation du nouvel uniforme de police romand
- août: intempéries

Durant l'année 2005, le service de presse a également organisé des conférences de presse et offert la possibilité aux médias de prendre part à diverses manifestations particulières, dont notamment celles-ci.

- 23.02: conférence de presse annuelle de la Police cantonale
- 13.05: conférence de presse relative à l'affaire ALBATROS (trafic de stupéfiants portant sur 100 kg d'héroïne)
- 10.06: conférence de presse sur le projet «police de proximité», aux Grand-Places, à Fribourg

Le développement et la mise en œuvre d'un site Internet pour la Police cantonale a été l'un des objectifs majeurs du service de presse et de prévention pour l'année 2005.

Ce service a en outre donné une quinzaine de conférences sur le thème de la communication ou pour présenter l'activité de police. Cela a été le cas notamment pour des groupes de personnes âgées, des universitaires, des écoles, des corps de sapeurs-pompiers. Le service de presse a aussi participé activement à l'organisation de nombreuses visites de la Police cantonale. Par ailleurs, il était présent, avec un stand, à la Foire de Plaffeien, du 13 au 16 octobre 2005.

Enfin, sous l'angle de la prévention, environ 40 visites ont été rendues au domicile de particuliers, essentiellement à titre de conseil pour la lutte contre le cambriolage.

5. Logistique

5.1 Informatique et télécommunication

Au cours de l'année 2005, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- migration des postes de travail informatiques sur Windows XP
- amélioration du module de transmission et d'interrogation de l'application Zéphyr
- développement de modules spécifiques dans l'application Zéphyr
- études complémentaires dans le cadre du projet Polycorn
- remplacement de l'application du système d'aide à l'engagement au CEA et des composants hardware
- amélioration de l'application de gestion des amendes d'ordre
- élaboration de la documentation d'installation de tous les logiciels.

5.2 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2005	2004
Voitures	166	164
Motos	16	16
Bateaux	5	5

5.3 Intendance

Le secteur de l'intendance a notamment traité les objets suivants:

- étude et établissement de plans en vue de la construction du poste de police de la ville de Fribourg, dans le bâtiment en projet à la Rue des Pilettes;
- transfert de fichiers et dossiers auprès des Archives cantonales (200 000 fiches et 10 000 dossiers de police);
- divers travaux d'étude dans le cadre du projet d'entretien des 30 postes de police de chef-lieu et de campagne;
- recherche et location des bien-fonds et locaux nécessaires pour la mise en fourrière des véhicules séquestrés (un par région).

5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Pour l'année 2005, les réalisations suivantes sont en particulier à mentionner:

- participation aux travaux du groupe de travail intercantonal UNIMATOS pour la création et la commande d'un nouvel uniforme de police sur le plan romand;
- participation à une étude interne effectuée en vue du changement de l'arme de service;
- contrôle de la qualité de l'air dans les deux caves de tir, à Granges-Paccot;
- montage d'un nouveau pare-balles dans la cave de tir, à Granges-Paccot.

5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi, pour l'année 2005, 18 074 factures (16 371 en 2004) sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un chiffre d'affaires de 3 528 280 francs (3 503 080 80 francs 2004) a été réalisé.

II. Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP)

A. Organisation du service

Le SAMPP a réduit son effectif d'un 0,5 EP au sein du Bureau de la taxe d'exemption. En comparaison aux autres cantons romands et en proportion du nombre d'habitants, l'administration militaire cantonale assume ses tâches avec l'effectif le plus limité.

B. Affaires militaires

1. Activité particulière

En juin 2005, le chef du DDPS a adopté le nouveau concept d'implantation des sites militaires en Suisse. Le SAMPP s'est dès lors fortement engagé pour la défense des intérêts du canton, notamment dans le contexte du placement des collaborateurs cantonaux qui feront l'objet de suppression de postes dans le cadre de la fermeture de l'arsenal de Fribourg programmée à fin 2006.

Les nombreuses démarches entreprises pour valoriser les exploitations militaires sises sur territoire cantonal ont été à la base de l'attribution définitive au canton de Fribourg d'un centre logistique et d'un centre infrastructure. Les deux centres seront installés à Grolley. Les pourparlers engagés auprès du DDPS pour le maintien d'une activité militaire sur le site du PAA de Romont n'ont, pour l'heure, pas abouti.

2. Marche du service

2.1 Promotions d'officiers

62 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, soit:

- 3 colonels
- 7 lieutenants-colonels
- 13 majors
- 10 capitaines
- 2 premiers-lieutenants
- 27 lieutenants.

2.2 Service d'instruction des formations

Depuis le 01.01.2004, le canton de Fribourg est chargé du traitement des demandes de déplacement de service pour tous les soldats (officiers et sous-officiers non compris) domiciliés sur son territoire.

En 2005, 1642 demandes ont abouti à 1219 (74 %) déplacements de service ainsi qu'à 423 (26 %) refus.

Les motifs des demandes de déplacement de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	2,6 %
Etudes	41,4 %
Professionnel	29,7 %
Perfectionnement professionnel	6,8 %
Séjour à l'étranger	3,9 %
Demande de service civil	0,1 %
Raisons médicales	11,7 %
Autres raisons	3,8 %

2.3 Tirs hors service

2.3.1 Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2005	Nomination au 1.1.2006
1 FR Sarine	lt col Philippe Nicolet (pdt) cpl Andreas Körner	cap Frédéric Gaillard (pdt) lt Julien Rudaz
3 FR Gruyère		lt Julien Grand

2.3.2 Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2005	10 287	6 319	855	1 613
2004	11 424	6 542	838	1 574
2003	14 222	6 894	846	1 611

Nombre des jeunes tireurs

2005	874
2004	895
2003	924

2.3.3 Dispenses des tirs obligatoires

2005	209
2004	132

2.4 Affaires disciplinaires et pénales

1629 (1801 en l'an 2004) enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 772 (922) décisions disciplinaires.

10 (8) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Neuf ont été rejetés et un partiellement admis.

32 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, huit pour un deuxième défaut, deux pour un troisième défaut et un pour un quatrième défaut.

2.5 Recrutement

2.5.1 Journées d'information

25 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1987 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification de l'école de recrues des 972 conscrits de langue française a été établie de la manière suivante:

Conscrits de la classe d'âge 1987 (972)

Année	Printemps	Eté	Automne
2006	2,7 %	6,9 %	6,4 %
2007	7,7 %	19,6 %	31,8 %
2008	4,3 %	6,6 %	10,9 %
2009	0,1 %	0,8 %	2,2 %

Pour les 381 conscrits alémaniques la situation se présente comme suit:

Conscrits de la classe d'âge 1987 (381)

Année	Printemps	Eté	Automne
2006	3,1 %	3,9 %	6,8 %
2007	9,7 %	17,1 %	36,5 %
2008	8,1 %	2,9 %	10,8 %
2009	0,3 %	0,0 %	0,8 %

2.5.2 Organisation du recrutement

En 2005, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	951	456
Aptes au service militaire	586 (61,6 %)	298 (65,4 %)
	dont 75 service long	dont 25 service long
Aptes au service PCi	158 (16,6 %)	115 (25,2 %)
Inaptes au service PCi	132 (13,9 %)	27 (5,9 %)
Inaptes au service PCi in abs	35 (3,7 %)	11 (2,4 %)
Ajournés au recrutement compl.	30 (3,1 %)	3 (0,7 %)
Ajournés d'une année	9 (1,0 %)	2 (0,4 %)
Ajournés de deux années	1 (0,1 %)	0 (0)

2.5.3 Service sans arme

Sept demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une demande a été retirée, trois ont été acceptées et deux refusées. Un cas est en suspens.

2.6 Libérations de service

1807 militaires des classes d'âge 1969 à 1970 ainsi qu'une partie de la classe d'âge 1971 (obligations terminées) ont été libérés au 30.06.2005 et 786 militaires des classes d'âge 1971 (solde) 1972, 1973, 1974 et 1975 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 30.12.2005. Les inspections de libération ont été organisées sur six jours à raison de trois détachements par jour sur la place d'armes de Fribourg. Pour la première fois, ces inspections se sont déroulées en tenue civile, ce qui n'a pas fait l'objet de remarques de la part des militaires libérés.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires désirant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un extrait du casier judiciaire suisse ne datant pas de plus de trois mois. De plus, un contrôle de police auprès de la Police cantonale a été effectué pour tous les requérants. Sur les 2457 militaires armés, 647 (26,33 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'ar-

me en toute propriété, une indemnité imposée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1955, les capitaines de la classe d'âge 1963 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1969, soit au total 98 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2004, de l'Armée XXI, a entraîné une série de modifications pour le régime de la taxe d'exemption:

- Age limite de l'assujettissement à la taxe ramené à 30 ans (34 ans pour celui qui a déplacé son service).
- Taux de la taxe fixé à 3 %, au lieu de 2 % jusqu'ici.
- Introduction d'un intérêt compensatoire identique à celui perçu pour l'impôt fédéral direct.
- Déduction en fonction du service accompli dans la protection civile, réduite de 10 % à 4 %.

Suppression de la déduction pour le service accompli par les sapeurs-pompiers bénéficiant de l'exemption du service de protection civile.

Ces modifications ont déployé leurs effets pour la première fois en 2005 (année d'assujettissement 2004).

2131 renvois de services militaires et 1055 renvois d'ER ont été examinés en 2005. Pour la plupart de ces annonces, transmises par l'EM de conduite de l'armée (PISA 2000) par l'intermédiaire de l'administration fédérale des contributions, une décision de taxation a été notifiée.

Avec le processus des libérations des classes d'âges, le Bureau de la taxe d'exemption a, sur la lancée de 2004, répondu à de nombreuses demandes de remboursement de taxes, le plus souvent refusées en raison du service non remplacé.

Le remplacement du serveur TEO, planifié initialement en 2004, s'est concrétisé en septembre 2005. Plusieurs mises à jour du logiciel TEO ont été nécessaires en fonction de l'introduction de l'intérêt compensatoire.

L'effectif du personnel du Bureau de la taxe d'exemption a été réduit au 01.08.2005. Il se compose actuellement de trois personnes totalisant 2,2 EP.

2.7.1 Perception

	2005	2004
Taxes payées par des assujettis en Suisse	4 402 487.05	6 834 822.20
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	402.90	499.00
Intérêts moratoires portés en compte	10 697.50	
Intérêts sur montants à restituer	901.80	
Perception brute	4 402 889.95	6 835 321.20

	2005	2004
Remboursements (remplacement de service)	46 313.40	91 098.70
Produit net de la perception	4 356 576.55	6 744 222.50
Part de la Confédération (80 %)	3 485 261.25	5 395 378.00
Part du canton (20 %)	871 315.30	1 348 844.50

2.7.2 Statistiques

	2004	2005
Décisions de taxation provisoires (toutes années confondues)	8 527	3 161
Décisions de taxation définitives (toutes années confondues)	11 331	8 441
Taxe moyenne par assujetti Assujettis sans facture (année d'assujettissement 2004)	Fr. 572.50	587.75
Exonérés art. 4 LTEO	1 530	474
Signalés au RIPOL	47	4

Catégories d'assujettissement (année 2004)

Assujettis incorporés ayant manqué le service militaire	895	1 467
Assujettis pas incorporés dans l'armée	1 839	1 276
Assujettis incorporés dans la protection civile	11 254	4 561
Assujettis incorporés dans un corps de sapeurs-pompiers	715	0
Assujettis ayant manqué le service civil	32	56
Assujettis avec prestations en capital provenant de la prévoyance	225	35
Arriérés	Fr. 1 859 144.50	1 873 072.60
Taxes abandonnées	Fr. 15 214.15	31 288.05
Taxes remises	Fr. 26 553.20	77 922.85
Taxes prescrites	Fr. 0.00	7 006.00
Montant des actes de défaut de biens	Fr. 46 857.15	141 534.05
Décisions de remboursement (services remplacés)	275	172
Décisions de restitutions (révisions, excédents)	2 244	595
Congé étranger – examen de l'assujettissement	86	80
Décisions de facilités de paiement (toutes années)	1 085	677
Décisions de facilités de paiement non respectées et annulées	282	196
Décisions de remise de la taxe	113	281
Réclamations	518	177
Recours au tribunal administratif	2	2
Sommations	3 859	1 703
Derniers avertissements / deuxièmes sommations	1 038	940
Mises en demeure de paiement avant poursuite	606	0
Réquisitions de poursuites (toutes années)	760	459

	2004	2005
Plaintes pénales pour distractions de biens saisis	8	8
Demandes de mainlevée d'opposition	8	38
Réquisitions de continuer la poursuite	330	1 005
Réquisitions de ventes	0	11
Productions à l'Office des faillites	19	2
Avances de frais de poursuites payées	Fr. 35 270.90	89 976.30

3. Intendance des bâtiments militaires

3.1 Confection du matériel d'armée/travaux à domicile

L'Intendance des bâtiments a fait confectionner et a livré à la Confédération sa quote-part d'effets neufs, soit:

- 5 000 sachets de propreté personnels
- 4 000 fourreaux pour brosse à graisse
- 10 000 brosse à graisse

Les montants suivants ont été payés pour le travail de confection à domicile:

Nature du travail	Personnes/ entreprises	Fr. 2004	Fr. 2005
Confection d'articles de sellerie	4 selliers	109 235.80	93 961.50

Les commandes passées par la Confédération pour la confection d'habillement sont actuellement toujours suspendues et seront vraisemblablement définitivement abolies.

3.2 Arsenal

Entretien des bâtiments

En fonction de la résiliation au 31.12.2006 de la Convention entre la Confédération et le canton de Fribourg et compte tenu de la fermeture de l'Arsenal de Fribourg pour cette échéance, les travaux d'entretien se sont limités au strict minimum.

En prévision de la future utilisation des locaux de l'Arsenal, les plans du bâtiment principal ont été mis à jour et informatisés par un bureau d'architecte.

3.3 Caserne de la Poya

Entretien des bâtiments

Les travaux de rénovation de la chaufferie du bâtiment 3, engagés en 2004, ont été menés à terme en 2005.

La 2^e étape de l'assainissement des couverts situés devant les garages (halle 1) a été effectuée (bois, piliers, murs et ferblanterie).

Toutes les portes d'entrée de la caserne de la Poya ont été rénovées en ce qui concerne la peinture, la serrurerie et les joints. Afin de favoriser les économies d'énergie, des fermetures automatiques ont été posées à chaque porte.

Les locaux affectés à la garde et à la poste de campagne ont été assainis.

4. Camp du Lac Noir

4.1 Effectif

L'effectif comprend un employé permanent et trois auxiliaires, soit au total 2 EP.

4.2 Entretien des bâtiments

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Assainissement des siphons, des grilles, de l'évacuation d'eau et d'une partie du carrelage dans les cuisines du bâtiment A.
- Transformation/modification des congélateurs et des chambres froides au bâtiment A.
- Remplacement de la pompe submersible dans la fosse des eaux usées.
- Installation de distributeurs de savon et de poubelles dans tous les sanitaires du camp.

4.3 Achat et entretien de mobilier

- Le remplacement des chaises des réfectoires datant des années 70 est planifié en trois étapes. Avec la 2^e étape en 2005, 150 chaises ont été achetées.
- Le 50 % des lits du camp militaires ont été équipés de literie nordique (1^{re} étape). L'autre partie sera équipée en 2006.

4.4 Journées d'occupation

2004	2005
54 882	54 271

Sur les 54 271 journées, 32 501 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges et 8102 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 13 668 journées, ce qui représente une augmentation de 927 journées.

C. Protection de la population

1. Activités administratives

1.1 Concept cantonal de la protection de la population

Le rapport final d'analyse des risques a été présenté. Un rapport d'étude préliminaire sur les mesures de précaution (prévention et préparation) a été établi. Ces deux études constituent une des bases du concept cantonal de la protection de la population.

En septembre 2005, la définition de projet «Protéger la population contre les catastrophes et dans les situations d'urgence» a été arrêtée. Quatre sous-projets ont été mis sur pied, à savoir:

- «Préparation et engagement en cas de catastrophes et de situations d'urgence»
- «Préparation et engagement en cas de grands sinistres»
- «Tâches et organisation de la commune dans le cadre de la protection de la population (prévention, préparation et engagement)»

- «Prévention des catastrophes»

La première phase de travail (concepts généraux) est terminée. Les 2^e et 3^e phases de ce concept auront lieu en 2006.

1.2 Travaux particuliers

Le système de mobilisation rapide GAFRI appelé à remplacer le système AMWA-T a été installé, mais ne sera mis en service qu'au début 2006. Les nouveaux groupes de mise sur pied du système GAFRI ont été formés. Les données personnelles des destinataires ont été transférées. Parallèlement, la gestion administrative du personnel incorporé dans les organes de conduite et d'intervention de l'ORCAF a été poursuivie.

En outre les activités suivantes ont été réalisées durant l'année par le secteur de la protection de la population:

- Suivi des températures (en collaboration avec le SEN) et introduction d'un avis canicule.
- Introduction de la présentation électronique de la situation de la centrale nationale d'alarme (CENAL).
- Etablissement d'un concept de formation pour les soldats aide de commandement de la protection civile appelés à collaborer au sein du poste de commandement des opérations de l'ORCAF.
- En collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, établissement, à l'intention de la Conférence des préfets, de critères sanitaires pour l'autorisation de grandes manifestations.

2. Travaux ORCAF

2.1 Préparatifs

La commission du plan ORCAF a siégé à trois reprises en 2005 pour traiter principalement de l'avancement des travaux ORCAF et des programmes d'activité de la protection de la population.

Le nouveau plan ORCAF, revu en 2004 et accepté par la Commission du plan ORCAF au début 2005, a été distribué aux destinataires en mars 2005. La prochaine révision interviendra après la mise en vigueur de la loi sur la protection de la population et son ordonnance d'application.

Une directive provisoire pour les transmissions ORCAF a été élaborée. Avant l'introduction du système Polycom, les liaisons radio de conduite ORCAF seront assurées au moyen de stations de la police cantonale et du canal K.

Un concept de diffusion des messages WARN émis par MétéoSuisse a été mis en place.

Des «laissez-passer» pour les membres ORCAF (non uniformés), permettant l'accès aux différentes zones d'un sinistre ORCAF, ont été réalisés et distribués.

Un groupe de coordination ORCAF (GROCAF), composé de représentants de tous les services ORCAF, a été institué. Ce groupe chargé de traiter de domaines opérationnels de l'ORCAF s'est réuni trois fois durant l'année.

Diverses instructions ou informations sur l'ORCAF ont été conduites par la protection de la population, en particulier

l'instruction Pythagore destinée à l'ensemble des cadres de l'ORCAF et l'information donnée aux cadres supérieurs de l'Etat.

2.2 Exercices

A l'occasion d'une réunion de travail d'une demi-journée les membres du PC des opérations ORCAF ont été instruits sur leurs missions, sur l'organisation de PC et sur la technique de travail en état-major.

Un exercice d'engagement ORCAF restreint d'une journée a été organisé pour entraîner la mise sur pied et la collaboration du PC d'engagement ORCAF et des formations d'intervention. Cet exercice a été monté avec une direction d'exercice forte d'une vingtaine de personnes, avec 70 figurants, le tout menant à l'engagement de plus de 200 intervenants. Le déroulement de l'exercice a permis de retirer de très nombreux enseignements tant négatifs que positifs. Ces enseignements devront être exploités dès 2006 pour qu'une amélioration sensible de l'efficacité de l'ORCAF puisse être constatée.

Un exercice d'état-major, destiné à entraîner la collaboration entre l'organe de conduite civil cantonal (PCO) et l'état-major de liaison territorial cantonal a eu lieu en novembre 2005, sous la direction de la région territoriale 1. Sur la base d'un scénario de tremblement de terre à Fribourg, cet exercice a permis, outre l'entraînement du travail en état-major, de mieux connaître les moyens que l'armée pourrait mettre à disposition du canton lors d'un tel événement.

2.3 Engagements réels

Les intempéries d'août 2005 ont nécessité la mise sur pied de la cellule de crise ORCAF. Cet engagement a constitué la première mise sur pied de cette cellule nouvellement instituée dans le plan ORCAF. Cette cellule a bien fonctionné. Les mesures prises se sont avérées judicieuses.

Un groupe de coordination «grippe aviaire» a été institué en décembre 2005. Le groupe a pour mission de préparer un concept d'intervention en cas de contamination ainsi qu'un concept de communication.

D. Protection civile

1. Généralités

L'année 2005 a été marquée par la consolidation de la nouvelle organisation de la protection civile dans le canton de Fribourg (PCi XXI FR). La majorité des cours de répétition a ainsi pu se dérouler selon la planification établie. Cependant, en raison de l'absence de la documentation d'instruction de la Confédération, les cours prévus pour le perfectionnement de l'instruction de base ont été annulés.

Le logiciel de la maison OM, mis en service avec succès en 2004, a été complété avec le module «matériel» permettant la gestion de l'ensemble du matériel de la protection civile utilisé par les corps locaux et compagnies d'intervention. La centralisation du matériel de réserve (matériel surnuméraire) n'a cependant pas pu être réalisée, les locaux de l'arsenal de Fribourg prévus à cet effet n'étant pas encore disponibles.

Le nouveau site Internet du SAMPP, comprenant les pages relatives au secteur de la protection civile est opérationnel. Il répond au nouveau standard «Fri-Info» introduit par l'Etat.

2. Personnel

2.1 Instructeurs

Deux collaborateurs ont terminé leur formation et obtenu en mai 2005 leur brevet fédéral d'instructeur de protection civile assorti d'un CFC FSEA I (formation d'adultes).

2.2 Divers

Trois collaborateurs ont suivi le cours de formateurs/trices dans le cadre de la réforme de l'apprentissage de commerce. Les apprentis du SAMPP effectueront désormais un module de formation de six mois auprès du secteur de la protection civile.

3. Administration

Les travaux administratifs liés aux astreints à la protection civile (les convocations, les dispenses, le contrôle des jours accomplis) effectués au moyen du système informatique OM ont été exécutés à entière satisfaction. La centralisation de ces travaux administratifs auprès de la protection civile cantonale fait aujourd'hui ses preuves.

Dans le but de diminuer le nombre des demandes de dispense, une information personnelle sur le service à accomplir en 2006 a été transmise à tous les astreints actifs. Cette information contenait une notice relative aux conséquences pénales suite à des défauts à l'entrée en service. Le nombre de dénonciations pour infraction à la loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile, dans le domaine de l'obligation de servir, est actuellement trop important.

Un modèle de Convention intercommunale réglant la collaboration entre les communes partenaires d'un groupement de protection civile a été élaboré. Il a été bien accueilli. Quelques conventions réalisées sur la base de ce modèle standard ont d'ores et déjà été signées.

Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile	152
1. Renoncations après enquête pénale préliminaire	30
2. Avertissements (cas de peu de gravité):	15
3. Dénonciations pour infraction à la LF	104
4. Sanctions/décisions	
a. Amende et/ou peine prononcée	71
b. Non-lieu	2
c. Renvoi au juge de répression	3
d. En cours	28

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, deux seulement ont fait l'objet d'une opposition.

4. Instruction

Les cours de répétition des compagnies d'intervention ainsi que ceux des corps locaux mis sur pied pour l'exécution de travaux au profit de la collectivité se sont bien déroulés.

La nouvelle procédure de demande de travaux passant par les commissions de districts a été bien accueillie par les communes, associations et autres organisateurs de manifestations.

En application de la Convention intercantonale (cantons romands + Berne), des cours intercantonaux destinés aux cadres et spécialistes ont eu lieu à Sugiez, Grône, Spiez et Genève. La qualité de l'instruction diffusée dans ces cours s'est avérée excellente. Le centre d'instruction de Sugiez a organisé les cours centralisés destinés aux chefs des groupes d'appui, aux préposés construction et aux préposés matériel.

Pour répondre aux besoins de l'ORCAF, les collaborateurs d'état-major ont suivi une semaine d'instruction supplémentaire. Les spécialistes ainsi formés seront à même d'être engagés au sein du poste de commandement des opérations de l'ORCAF, en appui de la police.

11 écoles de formation de base ont eu lieu en 2005, 232 astreints ont suivi leur formation. Ce nombre important de participants a occasionné une nette augmentation des journées d'occupation du Centre de Sugiez, soit au total 4553 journées (3185 en 2004).

5. Organisation

Les commissions régionales se sont réunies à une reprise pour la région Sud, deux reprises pour la région Centre et trois reprises pour la région Nord. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2006, sur les demandes de travaux pratiques et sur les projets de cahier des charges des commandants des compagnies PCi d'intervention et des commandants des corps locaux.

Des fusions entre corps locaux sont intervenues:

- Le corps local de Romont regroupe désormais les corps locaux de Romont et Vuisternens-devant-Romont (7 communes).
- Le corps local de Bulle regroupe les corps locaux de Bulle et de La Tour-de-Trême.

La protection civile dispose désormais de huit véhicules de transport de 14 places. Ils sont décentralisés à raison de deux véhicules par compagnie PCi d'intervention et deux véhicules au Centre d'instruction de Sugiez. Ils servent à l'instruction et à l'engagement.

Recrutement 2005

336 nouveaux astreints à la protection civile ont été recrutés à raison de 215 au Centre de recrutement de Lausanne et 121 au Centre de Sumiswald. Le nombre des incorporés est trop important. Il dépasse largement la planification.

Cours de répétition

428 (2004: 233) cours de répétition ont été mis sur pied en 2005. Ils ont porté essentiellement sur l'entretien périodique des installations et les travaux pratiques en faveur de la collectivité.

Déplacements de services

Des dispenses de services ne sont accordées que lorsque l'astreint à la PCi fait valoir un intérêt privé ou profession-

nel prioritaire. Ainsi, sur les 5710 convocations établies, 912 dispenses ont été prononcées et 35 astreints ont été licenciés pour des raisons médicales.

6. Matériel et constructions

Équipement pour le personnel

Acquisition complémentaire de 200 paires de bottes de combat pour pionniers.

Contrôles et inspections

Les organisations de Belfaux, La Brillaz, Fribourg, Hesasch, Jaun, La Jogne, Villaz-Saint-Pierre et Wünnewil-Flamatt ont été inspectées.

Ces inspections ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu, entreposé de manière adéquate et prêt à l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations dans ce domaine. Montant: 107 571 francs.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions des organisations suivantes ont été contrôlées:

Belmont, Düdingen, Fribourg (Châtelet et Jura), Givisiez, Granges-Paccot ainsi que l'unité d'hôpital protégée des hôpitaux d'Estavayer-le-Lac et de Tafers.

Toutes ces constructions répondent aux normes prescrites. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

Listes de contrôle pour l'entretien

Les listes et les documents de contrôle pour l'entretien des constructions ont été réalisés pour l'unité d'hôpital protégée des hôpitaux de Billens, Estavayer-le-Lac, Fribourg (hôpital cantonal) et Tafers.

Sirènes

Les frais d'abonnement des télécommandes de sirènes SFI-457 se sont élevés à 37 580 francs, dont 16 699 francs à charge du canton. Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 11 sirènes fixes ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Abris privés

Constructions annoncées en 2005: 99, soit 5 074 places protégées
Constructions réalisées en 2005: 80, soit 3 706 places protégées

Abris publics

Constructions
annoncées en 2005: 0

Constructions
réalisées en 2005: 5, soit 952 places protégées: La
Brillaz, Massonnens, Misery-
Courtion, Saint-Aubin, Villaz-
Saint-Pierre

En cours de construction:

Attalens, Chénens, Corpataux-Magnedens, Corserey, Ecu-
blens, Fétigny, Granges, Le Glèbe, Les Montets, Ried,
Rossens, Sâles, Semsales, Vuisternens-devant-Romont.

Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:

Alterswil, Cottens, La Sonnaz (Lossy)

Subventions versées:

Confédération 1 414 524 francs
Canton 141 118 francs

*Constructions destinées aux organismes de protection**Installations réalisées en 2005:*

- Massonnens: direction locale
- Saint-Aubin: direction locale
- Villaz-Saint-Pierre: poste de commandement III, poste
d'attente III
- Attalens: direction locale

Installations en cours de construction:

- Avry: poste de commandement III,
poste d'attente III
- Chénens: direction locale
- Corpataux-Magnedens: direction locale
- Corserey: direction locale
- Ecublens: direction locale
- Granges: poste d'attente III
- Les Montets: poste d'attente III
- Vuisternens-devant-
Romont: poste de commandement III,
poste d'attente III

Subventions versées:

- Confédération 1 174 938 francs
- Canton 43 186 francs

III. Service de la population et des migrants (SPoMi)

1. Personnel et organisation

L'effectif du personnel permanent n'a pas subi de modification (35,1 EPT). Par contre, tout comme les années précédentes, l'accroissement régulier des tâches générées par l'augmentation du nombre des personnes de nationalité étrangère ainsi que la forte demande de nouveaux passeports suisses ont rendu indispensable l'appui de personnel temporaire. Au regard de la problématique de l'exécution des renvois de ressortissants étrangers, les ressources spécialisées ont été concentrées dans un même secteur (section asile et exécution des renvois). Ce secteur assure également toutes les auditions de police des étrangers.

2. Police des étrangers

Les dispositions ayant introduit progressivement depuis 2002 la libre circulation des personnes en provenance de l'Europe des 15 et de l'AELE continuent de soutenir une forte progression de la population étrangère résidente du canton. Cette population a connu en 2005 un accroissement global de 3,6 % (3,4 % en 2004). Parallèlement, un nombre plus important de situations a nécessité des mesures administratives.

2.1 Nouveaux permis annuels

2927 (2496) nouvelles autorisations annuelles de séjour ont été accordées.

2.2 Autorisations de séjour de courte durée

3148 (2933) autorisations de séjour de courte durée, avec ou sans activité lucrative (étudiants), ont été délivrées par le service.

2.3 Autorisations d'établissement

2904 (2101) nouvelles autorisations d'établissement ont été délivrées par le service.

2.4 Prolongations d'autorisations de séjour et d'établissement

Le service a procédé à 13 464 (16 446) prolongations d'autorisations de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement.

2.5 Récapitulation des permis délivrés

	2004	2005
Permis de séjour annuels (permis B)	2 496	2 927
Permis d'établissement (permis C)	2 101	2 904
Permis de séjour de courte durée (permis L)	2 933	3 148
Prolongations de permis B-C	16 446	13 464
Totaux	23 976	22 443

2.6 Effectif de la population étrangère totale résidant dans le canton en date du 31 décembre 2005, sans les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement

	2004	2005
Permis courte durée	1 241	1 522
Permis B	11 440	11 707
Permis C	25 477	26 310
Totaux	38 158	39 539

2.7 Mesures administratives

	2004	2005
Rejets par le service de demandes nominatives d'assurances d'autorisations de séjour ou d'autorisations d'entrée	55	143
Décisions de refoulement	105	247
Décisions de refus ou de révocation d'autorisations de séjour	128	95
Menaces d'expulsion	7	24
Décisions d'expulsion selon l'art. 10 LSEE	4	15
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	172	144
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	87	95
Séances de contrôle auprès du Tribunal administratif	40	53
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	17	7
Rejets de demandes de permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13 f OLE)	31	45
Recours interjetés au Tribunal administratif contre l'ensemble de ces mesures administratives	101	93
Recours admis par le Tribunal administratif	1	1
Recours admis partiellement	2	–
Recours admis avec renvoi pour nouvelle décision	1	–
Affaires rayées du rôle par le Tribunal administratif	7	6
Interdictions d'entrée en Suisse prononcées par l'Office fédéral des migrations (ODM), sur proposition du canton	238	264

2.8 Assentiments

252 (283) assentiments au travail en faveur de ressortissants étrangers résidant dans d'autres cantons ont été délivrés.

2.9 Visas de retour

162 (172) visas de retour en Suisse ont été accordés à des étrangers en 2005.

3. Domaine de l'asile

La baisse du nombre des requérants d'asile nouvellement attribués au canton s'est poursuivie en 2005 (– 27 % par rapport à 2004). Cette diminution est notamment liée aux dispositions restrictives appliquées aux personnes ayant

fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière sur leur demande d'asile (NEM). L'effectif total des ressortissants étrangers relevant de l'asile dans le canton a quant à lui reculé de 11,6 % par rapport à 2004. Par contre, les mesures de refoulement en raison de séjours illégaux (clandestins) ont fortement augmenté (+ 135 %).

3.1 Activités dans le domaine de l'asile:

	2004	2005
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	24	20
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg selon la clé de répartition fédérale	445	324
Auditions effectuées par le service (cas asile et police des étrangers)	201	281
Demandeurs d'asile ayant obtenu un permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13f OLE)	81	84
Requérants d'asile mis au bénéfice d'une admission provisoire par l'Office fédéral des migrations (ODM)	166	137
Décisions positives rendues par l'ODM	53	54
Décisions négatives rendues par l'ODM	516	313
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	167	104
Dossiers en suspens auprès du canton en vue d'audition (asile)	12	5
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2005	1 029	820
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2005	674	685

3.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement:

	2004	2005
Agences temporaires	269	258
Industrie	13	25
Hôtellerie	37	26
Commerce	13	13
Construction	25	13
Hôpitaux	5	8
Divers	54	81
Totaux	416	424

4. Main-d'œuvre étrangère

Le Conseil fédéral a mis à la disposition des cantons, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'extension pour la Suisse de l'Accord sur la libre circulation des personnes, des contingents spéciaux supplémentaires destinés aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE. 152 autorisations de séjour de courte durée ont ainsi exceptionnellement été délivrées dans le canton à des ressortissants étrangers peu qualifiés au sens de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE). Conformément aux prescriptions fédérales, ces autorisations ont été limitées à la branche de l'agriculture.

S'agissant des ressortissants européens soumis à la procédure d'annonce, l'accroissement de leur nombre tient principalement au fait que, pour l'année 2004, cette procédure n'était applicable qu'à partir du 1^{er} juin. L'augmentation des annonces est néanmoins sensible pour ce qui concerne les travailleurs détachés par des entreprises sises dans l'UE/AELE en vue d'effectuer des prestations dans le canton de Fribourg. En comparaison intercantonale, leur nombre reste néanmoins relativement faible.

4.1 Ressortissants CE/AELE

Annonces	2004	2005
– pour activité limitée à trois mois maximum auprès d'un employeur suisse	457	981
– pour travailleurs détachés	174	580
– pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	47	46

4.2 Ressortissants des pays tiers

4.2.1 Autorisations préalables	2004	2005
Autorisations de longue durée	32	50
Autorisations de courte durée	47	178
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	140	133
Autorisations pour artistes de cabaret	698	585
4.2.2 Préavis	3 911	3 257

4.3 Mesures administratives

En vertu de l'art. 55 OLE, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises ou gravement les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes de main-d'œuvre étrangère ou peut être mis en garde par sommation écrite.

	2004	2005
Avertissements	182	203
Sommations	48	115
Suspensions	8	19

5. Passeports et cartes d'identité suisses

La demande globale en établissement de passeports et de cartes d'identité n'a connu qu'un léger fléchissement de 4,1 % en 2005 par rapport à 2004. Cette demande est restée en outre nettement supérieure (+ 13,6 %) à celle de l'année 2003 qui marquait pourtant l'introduction du nouveau passeport suisse. L'absence de retard dans son processus d'établissement a continué à contribuer à la réduction du nombre de passeports provisoires ayant dû être confectionnés.

5.1 Le service a délivré les documents suivants en 2005

	2004	2005
Nouveaux passeports	24 992	24 025
Cartes d'identité	30 641	29 598
Passeports provisoires	1 629	1 262

IV. Service de la police du commerce (SPoCo)

1. Personnel

Le Service de la police du commerce comprend un chef de service, un adjoint et deux secrétaires, dont une à mi-temps

2. Etablissements publics

En 2005, la Direction a octroyé:

- 20 nouvelles patentes B d'établissement avec alcool,
- 1 nouvelle patente E complémentaire de bar d'hôtel,
- 2 nouvelles patentes D de dancing ou de cabaret,
- 17 nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation,
- 13 nouvelles patentes spéciales H,
- 5 nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier,
- 183 patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité.

Il a en outre procédé au renouvellement de 427 patentes, autorisé 15 changements de dénomination d'établissement et accordé sept extensions de patente.

Il a de plus ordonné la fermeture provisoire de cinq établissements.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2005 est le suivant:

Etablissements hôteliers	190
Etablissements avec alcool	512
Etablissements sans alcool	15
Dancings, cabarets	32
Bars d'hôtel	16
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	98
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	467
Etablissements parahôteliers	86
Total	1 420

La Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance de la Direction, trois cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, qui ont été suivis par 101 personnes, dont 86 en langue française et 15 en langue allemande.

La Direction a délivré 53 certificats de capacité professionnelle. En outre, 19 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

3. Commerce des boissons

Au 31 décembre 2005, 517 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

4. Loteries et collectes

En 2005, 158 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 140 en 2004. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

49 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 45 prévues au calendrier du Bureau de renseignements ont été autorisées.

5. Contrôles des cinémas

Les directeurs de salles de cinéma ont annoncé 278 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 278.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

6. Entreprises de sécurité

En 2005 ont été délivrées:

- 99 autorisations d'engager du personnel
- 62 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de quatre personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Il a de plus refusé l'engagement de deux agents de sécurité.

Par ailleurs, il a octroyé deux autorisations d'exploiter une entreprise de sécurité.

La Commission d'examen pour les entreprises de sécurité a organisé deux sessions d'examens.

On compte actuellement 10 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

7. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2005, le Service a octroyé 1270 autorisations d'exploiter un appareil à sous. Parmi celles-ci, jusqu'au 31 mars 2005, 1092 concernaient des appareils à sous servant aux jeux de hasard. Il a en outre octroyé 634 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 14 salons de jeu dans le canton.

8. Patentes de commerce

En 2005, 446 cartes de légitimation pour commerçants itinérants ont été délivrées.

9. Poids et mesures

Ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales: 1162 balances pour la vente directe au public, 580 balances non destinées à la vente directe au public, 36 balances pour véhicules routiers, quatre balances ferroviaires, 52 balances spéciales, 41 instruments de pesage totalisateur continu à fonctionnement automatique, 22 instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique, 280 instruments de pesage étiqueteurs de prix, 104 poids, 956 ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers, un distributeur routier de gaz naturel à haute pression, 37 ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires, 39 compteurs massiques, six caisses de cubage et 413 appareils mesureurs des gaz d'échappement.

V. Service de l'exécution des peines (SEP)

1. Personnel

L'effectif du Service de l'exécution des peines comprend un chef de service, deux collaboratrices administratives et une apprentie.

2. Dispositions légales

Les bases légales de l'activité du Service de l'exécution des peines se trouvent principalement dans le code de procédure pénale (art. 247 et 248), dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 1975 sur l'organisation du Service pénitentiaire, dans le règlement du 11 juillet 1986 concernant l'exécution des peines par journées séparées et sous forme de semi-détention ainsi que dans le règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général.

3. Exécution des peines et mesures en 2005

3.1 Exécution de courtes peines d'emprisonnement dans les prisons du canton

133 personnes ont subi des peines de moins de six mois à la Prison centrale ou dans les prisons de district.

- 80 personnes ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.
- 2 personnes ont demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.
- 51 personnes qui ne remplissaient pas les conditions pour l'octroi d'un régime facilité ont purgé leur peine en détention normale à la Prison centrale, dans les prisons de district et parfois aux Etablissements de Bellechasse.

3.2 Exécution dans d'autres cantons

472 condamnations prononcées par les autorités judiciaires de notre canton (y compris amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les condamnés étaient domiciliés ou séjournaient hors canton.

3.3 Travail d'intérêt général

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, le 1^{er} août 1993, des peines d'arrêts et d'emprisonnement jusqu'à 90 jours peuvent être exécutées sous forme de travail d'intérêt général. Ce travail doit être accompli au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant

besoin d'aide. Pour exécuter l'équivalent d'une journée de privation de liberté, le condamné doit fournir quatre heures de travail d'intérêt général.

Au 1^{er} janvier 2005, 38 personnes avaient commencé à exécuter leur peine en travail d'intérêt général ou obtenu une autorisation. En 2005, 332 nouvelles autorisations ont été accordées. Au 1^{er} juillet 2005, la gestion du travail d'intérêt général a été transmise au Service de probation. Le Service de l'exécution des peines garde la compétence pour les accords d'autorisations, les décisions de suppressions et le traitement des recours. Dans 39 cas, des procédures de suppressions ont dû être prononcées pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. Dans quatre cas, la suppression a été reconsidérée, cinq recours ont été traités, une personne est décédée.

3.4 Exécution de longues peines et de mesures du Code pénal

- 211 personnes ont exécuté des peines de plus de 90 jours dans des établissements concordataires ou non concordataires. En outre, neuf personnes ont été internées en vertu des articles 43, 44 et 100^{bis} du code pénal suisse, dans des établissements, des maisons d'éducation au travail, des centres pour toxicomanes ou alcooliques ainsi que dans des cliniques et hôpitaux.

Ces personnes ont été placées comme suit:

	Journées de détention	Détenus
– Etablissements de Bellechasse	18 299	117
– Etablissements de la plaine de l'Orbe	3 500	15
– Colonie pénitentiaire de Crêtelongue/VS	987	10
– Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	3 142	15
– Prison de La Tuilière à Lonay/VD	808	7
– Pénitencier de Witzwil/BE	538	2
– Pénitencier de Realta, Cazis/GR	2 544	19
– Pénitencier de Wauwilermoos, Egolzwil/LU	376	3
– Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	353	3
– Pénitencier de Hindelbank/BE	156	2
– Pénitencier de Frauenfeld/TG	211	2
– Maison d'arrêts de Riant-Parc/GE	191	3
– Prison de Thorberg/BE	628	4
– Centre de mesures St-Jean/BE	410	2
– Maison d'éducation au travail Pramont/VS	447	2
– Fondation Bartimée/VD	234	1
– Centre Le Radeau/FR	182	1
– Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	76	1
– Centre La Pâquerette des champs/GE	214	1
– Centre Le Levant/NE	301	1
Total	33 597	211

- En section de fin de peine (semi-liberté), 30 personnes ont été placées comme suit:

– Prison centrale	723	5
– Prison de Bulle	185	2
– Maison Montfleury/GE	332	5

– Maison Le Vallon/GE	1193	11
– Klosterfichten/BS	153	1
– Wohnheim Eschenhof/BE	173	1
– Wohnheim Lindenfeld	228	2
Total	2 987	30

Les personnes placées en régime de fin de peine ont respecté les conditions de la semi-liberté.

c) Libération conditionnelle

La Commission consultative de libération conditionnelle s'est réunie à cinq reprises pour examiner 65 cas. Cette commission donne son préavis chaque fois qu'une peine de plus d'une année d'emprisonnement ou une mesure prise en application du code pénal suisse permet une libération conditionnelle ou à l'essai. Ses préavis, qui furent toujours suivis par le Chef de la Direction de la sécurité et de la justice ont abouti aux décisions suivantes:

– libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	42
– libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	13
– refus de libération	2
– révocation d'une libération conditionnelle	6
– avertissement	2
Total	65

Quatre personnes ont déposé des recours au Tribunal administratif contre les décisions de la Direction de la sécurité et de la justice. Les quatre recours ont été rejetés.

Libération pour des peines de moins d'une année:

– libération conditionnelle après l'exécution du minimum légal	27
– refus	0
– révocation	0
Total	27

3.5 Amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (30 francs = 1 jour d'arrêts).

En 2005, les autorités judiciaires ont adressé au Service de l'exécution des peines 1729 ordonnances de conversion d'amendes totalisant un montant de 445 650.65 francs convertis en 14 855 jours d'arrêts. Grâce à la possibilité de payer les amendes même après conversion, 263 564.10 francs ont été encaissés par l'intermédiaire du Service de l'exécution des peines.

3.6 Divers

– Convocations pour l'exécution d'une peine dans un établissement de détention	169
– Envoi du questionnaire pour le choix du mode d'exécution de courtes peines	414
– Reports d'exécution pour des motifs d'ordre médical, professionnel ou familial	14
– Interruption de l'exécution des peines	1
– Annonces au Moniteur suisse de police (MSP)	109
– Annonces au Journal cantonal des recherches (JCR)	387
– Arrestations	159
– Transferts	103

4. Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité cinq recours en grâce en 2005. Trois recours ont été rejetés, deux ont été accordés.

5. Casier judiciaire

Le Service de coordination du casier judiciaire, quant à lui, a traité 2390 inscriptions concernant les condamnés avec sursis ayant subi le délai d'épreuve: dans 2001 cas (84 %), il a ordonné la radiation de l'inscription; dans 389 cas (16 %), les conditions d'une radiation n'étaient pas réunies.

VI. Service des prisons (SPri)

1. Personnel

L'effectif du personnel se présente comme suit: un directeur, un adjoint du directeur, 14 surveillants (13.5 EP) dont deux surveillants à la prison de Bulle, trois surveillantes (2,5 postes), un surveillant-réceptionniste, un surveillant d'atelier (50 %), un secrétaire (40 %) et une infirmière (50 %).

2. Détenus

Les établissements hébergent, en principe, les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeures ou mineures:

- les inculpés en détention préventive pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention préventive au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;
- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;

- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quinze jours au plus par journées séparées;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de six mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime de la semi-liberté (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de trois mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

2.1 Entrées en 2005

	Suisses	Etrangers
– Hommes – Prison centrale	148	429
– Hommes – Prison de Bulle	39	61
– Hommes – Prison de Romont	9	22
– Femmes – Prison centrale	22	38
Total	218	550

2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention préventive					
– Prison centrale	2 778	354	9 899	259	13 290
– Prison de Bulle	453	0	1 605	0	2 058
– Prison de Romont	102	0	1 130	0	1 232
Détention des mineurs					
– Prison centrale	68	0	263	17	348
– Prison de Bulle	0	0	0	0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
– Prison centrale	905	17	1 330	9	2 261
– Prison de Bulle	52	0	172	0	224
– Prison de Romont	0	0	6	0	6
Exécution par journées séparées	2	0	0	0	2
Exécution en semi-détention					
– Prison centrale	793	0	1 137	0	1 930
– Prison de Bulle	517	0	473	0	990
Exécution en semi-liberté					
– Prison centrale	556	0	248	0	804
– Prison de Bulle	61	0	217	0	278
Mesures de contrainte	0	0	1 822	13	1 835
Arrêts militaire – Bulle	10	0	0	0	10
Totaux	6 297	371	18 302	298	25 268

3. Subsistance

Le plan des menus, s'étendant sur plusieurs semaines, permet de varier au mieux l'ordinaire servi. Les repas sont préparés par un cuisinier professionnel à la Prison centrale, et pour les prisons de district les repas de midi sont livrés par une institution.

Aucune réclamation n'a été enregistrée par la direction de l'établissement en 2005, en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

4. Locaux

4.1 Les locaux de la Prison centrale sont divisés en huit secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	37 places
– la détention des mineurs:	3 places
– l'exécution de courtes peines hommes:	11 places
– la détention préventive femmes:	5 places
– l'exécution des peines pour femmes (dès le 01.09.2005):	0 place
– l'exécution de la semi-liberté (dès le 01.09.2005):	4 places
– l'exécution par journées séparées et de la semi-détention:	7 places
– l'exécution des mesures de contrainte:	<u>9 places</u>
Total des places à disposition:	76 places

4.2 Les locaux de la prison de Bulle sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	6 places
– l'exécution de peines pour hommes:	<u>5 places</u>
Total des places à disposition:	11 places

4.3 Les locaux de la prison de Romont (utilisés du 28.02. au 15.12.2005) sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	5 places
– l'exécution de peines pour hommes:	<u>2 places</u>
Total des places à disposition:	7 places

5. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention préventive n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'emprisonnement peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, un certain nombre de détenus sont occupés aux travaux de cuisine, de jardinage, d'entretien et de nettoyage des locaux. Par ailleurs, l'introduction des régimes d'exécution de peines par journées séparées, sous forme de semi-détention ou de semi-liberté, a en grande partie résolu la question du travail des détenus. L'engagement d'un surveillant d'atelier (50 %) à la Prison centrale et la mise en service d'un atelier ont résolu en partie la question du travail en ce qui concerne les détenus en préventive, en exécution de peines et en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers qui doivent, dans certains cas, séjourner plusieurs mois à la prison.

6. Assistance des détenus

Durant l'année 2005, le chef de service a eu 453 entretiens avec les détenus. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, le Dr. Roger Riedo et le Dr. Marc-Antoine Gamba ainsi que par une infirmière (poste à 50 %). Au cours de l'année 2005, les médecins de la Prison centrale ont consulté 484 détenus. En ce qui concerne les prisons de district, le personnel fait appel au médecin de garde (en 2005, 44 consultations). Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions. Il est regrettable qu'aucun établissement de soins du canton ne soit à même de recevoir des détenus pour traitement tout en assurant un minimum de sécurité. Cette situation oblige les juges d'instruction à faire hospitaliser les prévenus dans les quartiers cellulaires des hôpitaux de Genève ou de Berne.

Depuis février 2004, chaque mercredi après-midi, le Service psychosocial intervient directement à la Prison centrale. D'autre part, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison, notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes. La présence de détenus de cette dernière catégorie dans un milieu carcéral tel que celui de la Prison centrale continue à poser des problèmes délicats qui devront trouver une solution dans le cadre d'un examen général avec les milieux médicaux concernés.

Les aumôniers catholiques et réformés assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. Un culte est organisé selon la demande et en fonction des possibilités. En outre, les aumôniers des missions catholiques italiennes ou espagnoles, de même que d'autres prêtres ou laïcs, viennent rendre visite aux pensionnaires.

Les détenus qui en ont besoin peuvent également bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation ont, entre autres missions, la charge du service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles, dûment autorisées par le Service de probation en application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus, se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis de 15 à 16 heures, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention préventive avec l'autorisation du juge d'instruction.

VII. Service de probation (SProb)

1. Personnel

L'effectif du Service de probation est inchangé depuis le 1^{er} septembre 2003, l'équipe est composée d'un chef de service, d'une adjointe du chef de service, de trois assistants sociaux, de trois secrétaires occupant des postes à temps partiels et d'une apprentie de commerce. Comme chaque année, le Service bénéficie de la présence de stagiaires en travail social provenant des HES-S² ou de la Chaire de Travail Social de l'Université de Fribourg. Ce sont quatre personnes qui ont fait en 2005 des stages d'une durée variant de trois à six mois. Il faut mentionner encore que dès le 1^{er} juillet 2005 et avec l'accord du Service du personnel et d'organisation, les collaborateurs du Service de probation, à l'exception des collaborateurs administratifs, portent désormais l'appellation générique de «agent de probation».

2. Dispositions légales

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 47 et 379 du Code pénal suisse (CPS) et du Règlement cantonal du 10 décembre 1973 concernant le Service de probation. Il a notamment pour tâches d'assurer, en vertu de l'art 113 CPP et sous l'autorité des juges d'instruction, le suivi et le contrôle des prévenus libérés provisoirement. Le Service de probation assume également le suivi social pénal et postpénal des détenus condamnés par la justice fribourgeoise et placés en détention dans le cadre du Concordat romand et du Tessin sur l'exécution des peines et des mesures. Il garantit par ailleurs, en vertu du Règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, la mise en œuvre, la gestion et le suivi de l'ensemble des peines sous cette forme.

3. Activités

L'année 2005 fut, à de multiples égards, une année charnière et riche en événements pour le Service de probation.

Après deux années passées au sein de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le Service a réintégré la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) le 1^{er} janvier 2005.

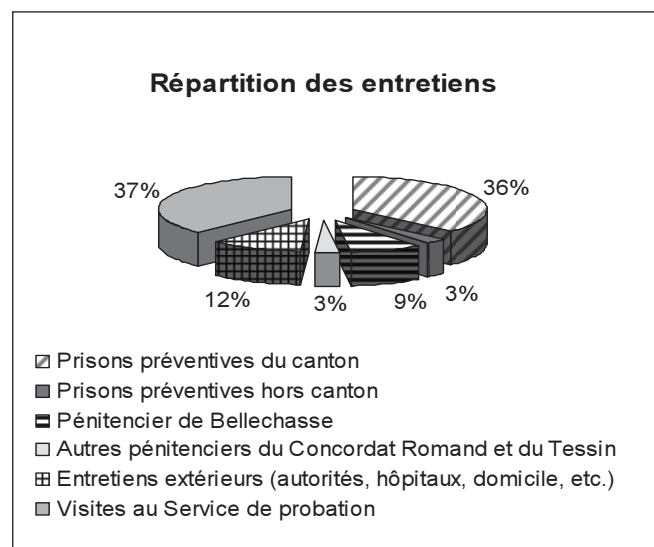
Le 1^{er} juillet 2005, en vertu de l'Ordonnance du 28 juin 2005 modifiant la dénomination du Service du patronage ainsi que certaines dispositions relatives à l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, le Service a changé de dénomination pour répondre à l'avenir à l'appellation de Service de probation. À cette même date et en vertu de la même disposition légale, il a repris la gestion et la mise en œuvre des peines sous forme de travail d'intérêt général, le Service d'exécution des peines gardant la res-

ponsabilité d'octroyer et/ou de retirer les autorisations. Cette nouvelle activité a nécessité la création d'un secteur «Peines en milieu ouvert» (PMO) au sein du Service de probation.

La forte augmentation de la population carcérale enregistrée durant l'année 2004 n'a pas fléchi et le Service de probation a poursuivi son activité en prison préventive hors canton en se rendant régulièrement durant les premiers mois de l'année à la prison préventive de La Croisée à Orbe (VD) dans laquelle se trouvaient en permanence une quinzaine de prévenus fribourgeois.

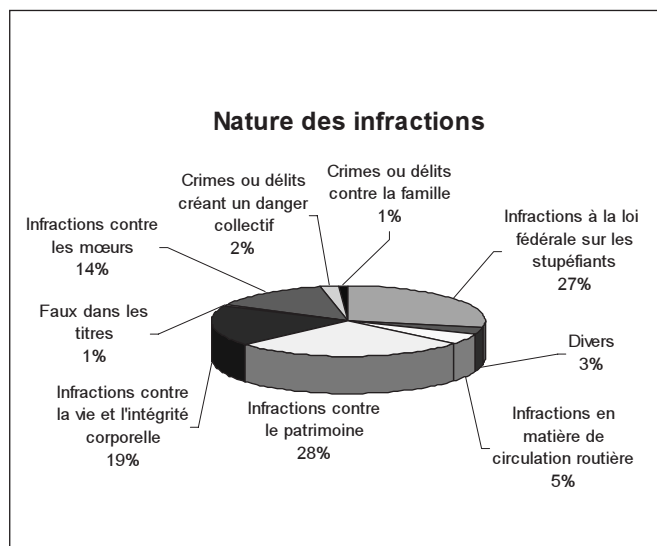
3.1 Données chiffrées

Durant l'année 2005, le Service de probation a réalisé 1639 entretiens dans les prisons préventives et les établissements d'exécution de peines du canton et hors canton ainsi que 1577 rencontres dans les bureaux du Service ou à l'extérieur du Service (autorités, hôpitaux, domicile, foyer, lieux publics, etc.) pour un total de 3216 entretiens.



En ce qui concerne les mandats officiels de patronage (181 mandats) et l'évolution de la nature des délits durant l'année 2005, il faut mentionner un léger fléchissement de la courbe des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, qui pour la première fois en dix ans, interrompt sa constante progression pour atteindre 19 %. A relever encore que près d'une personne sur deux (48 % des mandats) bénéficie d'un mandat de patronage à la suite d'une libération conditionnelle en vertu de l'art. 38 ch. 2 CPS.

La proportion entre les hommes (91 %) et les femmes (9 %) est restée inchangée durant l'année 2005, de même que le taux de récidives qui reste stable à 20 %. Un quart des personnes suivies ont moins de 25 ans.



Les secours versés représentent un montant de 226 281 fr. 15, dont 132 900 francs. 60 ont été remboursés. Le secours financier est accordé sous forme de montants en espèces, vivres, vêtements, bons de transports ou sous forme de participation à des séances de psychothérapie, à des cours ou à des formations diverses (permis de conduire).

3.2 Travail d'intérêt général (TIG)

Le Travail d'intérêt général (TIG) désigne une forme récente d'exécution de peine dite alternative ou substitutive à l'emprisonnement. Découlant d'une évolution de la conception de la sanction pénale, l'accomplissement d'un travail utile à la collectivité en remplacement d'une incarcération, met en œuvre le principe de réparation ou de restauration du lien social et représente un bon exemple d'une forme d'exécution de peine gérée par les Services de probation.

Admise dans la plupart des pays européens comme peine alternative (et appliquée de manière encore expérimentale dans certains pays), cette disposition est apparue en Suisse en 1974 dans le cadre de la justice pénale des mineurs (art. 82-99 Code pénal suisse).

L'Ordonnance 3 relative au Code pénal suisse, dans sa modification du 04.12.1995, permet l'exécution de courtes peines, soit d'une durée de trois mois au plus, sous forme de travail d'intérêt général. L'exécution ne peut être ordonnée qu'avec le consentement du condamné et se déroule au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide, désignés par l'autorité compétente. Quatre heures de travail d'intérêt général correspondent à un jour de privation de liberté. Le condamné doit, en règle générale, fournir au moins dix heures de travail par semaine.

À l'heure actuelle, le TIG est appliqué par la plupart des cantons. Il est considéré comme une sanction socialement constructive, qui présente un potentiel important de resocialisation et d'intégration. En accomplissant un travail d'intérêt général, le condamné fournit une contribution positive à la société et cette forme alternative d'exécution de peine s'insère parfaitement dans les objectifs visés par les Services de probation.

Le Service de probation a les attributions suivantes:

- il convoque la personne condamnée et examine avec elle les modalités de la conversion de la peine;
- il désigne le bénéficiaire et fixe les dates d'exécution et le travail à accomplir;
- il établit le contrat avec la personne condamnée et le bénéficiaire;
- il contrôle l'exécution de la peine sous forme de travail d'intérêt général.

Au cours des cinq dernières années, la progression des TIG dans le canton est constante. Le nombre de dossiers était de 139 en 2001, correspondant à 3817 journées de détention. En 2005, ce sont 305 dossiers traités représentant un total de 36 361 heures, équivalent à 9090 journées de détention qui ont été exécutées sous cette forme. La durée moyenne d'un programme TIG est de 119 heures.

3.3 Appartements

Pour tenter de résoudre les problèmes d'hébergement après une incarcération d'une personne, le Service de probation a loué, il y a une vingtaine d'années, 2 studios en ville de Fribourg. Dès le début, ces studios furent occupés en permanence. Aujourd'hui, ce sont huit studios et un appartement de 2 ½ pièces, occupé par un couple, qui sont à disposition des personnes sortant d'une période privative de liberté.

Depuis quelques années, notre souci porte prioritairement sur la nécessaire responsabilisation des personnes occupant ces studios. Selon une procédure bien rôdée, nous faisons à chaque mouvement, entrée ou sortie, un état des lieux en présence du locataire, qui signe un bail de sous-location dans lequel figurent notamment ses droits et ses obligations. Celui-ci donne également son accord pour que le Service de probation procède à des visites régulières du logement, dans la mesure du possible en sa présence, afin d'en vérifier le bon entretien. Depuis la mise en œuvre de ces contrôles, nous constatons une plus grande propreté et beaucoup moins de dégâts. La durée d'occupation des logements est approximativement de 2½ ans, mais nous relevons une tendance à l'allongement de la durée de location en raison, notamment, de la difficulté à trouver des logements à bas prix. La gestion de ces appartements est du ressort d'un agent de probation qui assure le suivi des démarches. Une bonne collaboration est de mise avec les différentes régies de la place afin de traiter ensemble les situations problématiques.

La demande pour une possibilité d'hébergement de la part de nos clients est grande. Ces appartements, souvent petits et situés dans un environnement peu attractif, sont la première étape d'une réinsertion. Le faible intérêt qu'ils représentent pour le locataire permet, en général, d'éviter des séjours de longue durée et favorise ainsi une rotation nécessaire afin que le plus grand nombre en bénéficie.

3.4 Mesures de sécurité

Dans le courant de l'année 2005, le Service de probation a bénéficié des mesures mises en place à la suite de l'adoption par le Conseil d'Etat du rapport concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité des autorités et du personnel de l'Etat. Dans leurs conclusions, les auteurs du rapport recommandaient un certain nombre de mesures tant au niveau architectural et technique, qu'au niveau de la formation du personnel. Les collaborateurs du Service de probation ont bénéficiés des cours «Prévention de la violence» dispensés par la Haute Ecole fribourgeoise de travail social. Parallèlement une installation de sécurité a été mise en service et quelques menues adaptations réalisées au niveau de l'aménagement. La conjugaison de ces mesures permet de répondre au mieux aux recommandations mentionnées dans ce rapport.

3.5 Divers

Il faut mentionner encore que le Service de probation du canton de Fribourg a accueilli cette année la Conférence suisse des directrices et directeurs de probation. Cette rencontre qui a eu lieu les 17 et 18 novembre 2005 à Fribourg a notamment permis de mettre la dernière main au document «Fondements et domaines d'activités des Services de probation en Suisse». Ce document a pour ambition de favoriser le dialogue et les échanges quant aux approches cantonales et se propose de développer une harmonisation des pratiques des Services de probation en respectant les particularités cantonales. Un certain nombre de procédures communes ont par ailleurs été adoptées, singulièrement en ce qui concerne les modalités de transfert de mandat entre les cantons.

VIII. Service de la justice (SJ)

Le Service de la justice comprend une cheffe de service, une conseillère juridique (50 %), une adjointe administrative et une secrétaire (75 %).

A. Collège électoral

Dans ses séances des 18 janvier, 14 mars, 28 juin, 30 août, 10 octobre, 12 décembre et 20 décembre 2005, le Collège électoral a procédé aux élections suivantes:

1. Juges de la détention

M. Guy Krayenbühl
M. Sébastien Pédroli

2. Tribunaux d'arrondissement

Sarine:

M. Jean-Marc Sallin, président
M. Frédéric Chassot, président ad hoc
M. Christian Ayer, juge-suppléant

Gruyère:

M^{me} Carmen Sudan, juge
M. René Cudré-Mauroux, juge-suppléant

Glâne:

M^{me} Charlotte Aeberhardt, juge-suppléante

Broye:

M^{me} Claire-Lise Sudan, juge
M^{me} Micheline Guerry, juge-suppléante

Veveyse:

M^{me} Jeannick Cardinaux, juge
M. Roland Dumoulin, juge-suppléant

3. Chambres des prud'hommes

Gruyère:

M^{me} Yolande Progin, assessseure (représentant les employeurs)

4. Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance

M. Christian Delaloye, président
M. Jérôme Delabays, vice-président
M. Lionello Zanatta, assesseur
M. Pierre-André Etienne, assesseur-suppléant
M. Simon Cottet, assesseur-suppléant

5. Commission d'expropriation

M. German Imoberdorf, assesseur (de langue allemande)

6. Chambre pénale des mineurs

M. Jean-Marcel Juriens, assesseur (de langue française)

M. Claude Pauchard, assesseur (de langue allemande)

M^{me} Béatrice Ackermann-Clerc, assessseure-suppléante (de langue française)

7. Justices de paix

Farvagny:

M. Jean-Marie Villet, 1^{er} assesseur
M^{me} Sonia Nicolet, 2^e assessseure
M. Christian Seydoux, 1^{er} suppléant

Le Mouret:

M. Bernard Aebischer, 1^{er} assesseur
M. Jean-Louis Sciboz, 2^e suppléant

Rechthalten:

M. Josef Bapst, 1^{er} assesseur
M. Nicolas Bürgisser, 2^e assesseur
M. Andreas Bapst, 1^{er} suppléant
M^{me} Marianne Hauser, 2^e suppléante

Gruyères:

M. Daniel Perritaz, 1^{er} assesseur
M. Joseph Geinoz, 2^e assesseur
M^{me} Sandra Jungo, 1^{re} suppléante

Bulle:

M^{me} Mireille Barbey, 1^{re} assessseure
M^{me} Astrid Morand, 2^e assessseure
M. René Jaquet, 2^e suppléant

Vuippens:

M. André Fragnière, 1^{er} assesseur
M^{me} Thérèse Doutaz, 2^e assessseure
M. Denis Romanens, 1^{er} suppléant
M. Francis Saucy, 2^e suppléant

Morat:

M^{me} Claudine Lerf, juge de paix

Dompierre:

M. Benoît Rimaz, 1^{er} suppléant
M. Bernard Macherel, 2^e suppléant

Cugy:

M. Jean-Bernard Renevey, 2^e assesseur
M^{me} Marie-José Fontaine, 1^{re} suppléante

B. Tribunaux d'arrondissement

1. Tribunal de la Sarine

Le Président Pierre-Emmanuel Esseiva a quitté sa fonction pour raison d'âge le 31 mars 2005. Il a été remplacé au Tribunal pénal de la Sarine par M. Jean-Marc Sallin qui était, jusqu'à son élection, substitut du procureur.

2. Tribunal de la Gruyère

Les présidents Sansonnens et Vallet ont démissionné, respectivement de la présidence et de la vice-présidence de la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, en raison de l'accroissement des affaires du tribunal.

Le Collège électoral, pour les remplacer, a élu à la présidence de cette Commission M^e Christian Delaloye et à la vice-présidence M. Jérôme Delabays, président du Tribunal de la Sarine.

3. Tribunal de la Broye

Le 11 novembre 2005, le Président Jean-Luc Baechler a donné sa démission pour poursuivre sa carrière dans le secteur privé.

C. Office des juges d'instruction

En raison d'une jurisprudence du Tribunal fédéral concernant l'indépendance du juge chargé de statuer sur la détention préventive, le Collège électoral a procédé à l'élection de deux juges de la détention, M^{es} Sébastien Pedrol et Guy Krayenbühl, compétents pour statuer sur la mise en détention préventive ainsi que sur les requêtes de mise en liberté.

D. Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Sonia Bulliard, Camille Gasser, Rose-Marie Genoud, Anne-Sophie Guillaume, Andreane Jordan, Sophie Maillard, Selin Necipoglu, Florence Page, Jacy Pillonel, Isabelle Python, Gilda Scheggia, Isabelle Théron, Anna Ulvsbäck Noël, Yvonne Wampfler et Caroline Wiman et MM. David Aïoutz, Claudio Buchs, Laurent Chassot, Christophe Perritaz, José Rodriguez et Christian Tappenbeck.

La Commission du barreau a inscrit au Registre cantonal des avocats et des avocates cinq personnes titulaires d'un brevet de capacité fribourgeois ainsi que 2 avocats titulaires d'un brevet d'un autre canton.

En outre, la Commission du barreau a délivré 40 autorisations de stage.

Etaient inscrits au 31 décembre 2005:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	134
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	1
Avocats stagiaires	103

La Commission du barreau a classé cinq dénonciations à l'encontre d'avocats, reçues en 2004 et pendantes au 1^{er} janvier 2005.

La Commission du barreau a reçu sept dénonciations à l'encontre d'avocats en 2005; elle en a classé trois et quatre restent pendantes au 31 décembre 2005.

E. Notariat

Au 31 décembre 2005, il y avait 42 notaires en exercice, dont quatre notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

F. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, le Service de la justice a reçu 1108 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	2	14	4	7	27
Tribunal administratif	–	37	–	5	42
Tribunal de la Sarine	28	322	1	75	426
Tribunal de la Singine	3	66	1	33	103
Tribunal de la Gruyère	19	146	–	12	177
Tribunal du Lac	5	58	3	13	79
Tribunal de la Glâne	1	31	1	11	44
Tribunal de la Broye	8	37	1	4	50
Tribunal de la Veveyse	5	42	2	3	52
Justices de paix	–	105	–	3	108
Totaux	71	858	13	166	1 108

* remb. = remboursement

780 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2005 pour un montant de 1 492 209 fr. (1 059 151 fr. en 2004 pour 593 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	1 036 037
Actions en séparation de corps	203 847
Actions en paternité ou en désaveu	19 717
Affaires tutélaires	100 146
Affaires du droit des obligations	33 681
Recours administratifs	44 057
Divers	54 724
Total	1 492 209

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2005, un montant de 115 957 francs a été récupéré à ce titre.

G. Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2005, il a traité 17 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 18 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

H. Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

Le Bureau de la médiation a débuté son activité le 1^{er} novembre 2004. Les statistiques ci-après prennent donc en compte les affaires transmises par les juges des mineurs dès cette date et jusqu'à la fin 2005.

Statistiques

Pour la période prise en compte (1^{er} novembre 2004 – 31 décembre 2005, soit 14 mois), il y a lieu de tenir compte, dans l'analyse des résultats chiffrés, d'une part que les dossiers ont d'abord été délégués progressivement par les juges, qui devaient eux-mêmes commencer à mettre en application la nouvelle législation sur la médiation. D'autre part, du côté des médiateurs, après la période de mise en route et d'installation (novembre 2004 – janvier 2005) qui ne permit pas un roulement complet pour les affaires, l'équipe ne fut finalement prête à prendre des cas en allemand que depuis le 1^{er} avril 2005 (donc seulement neuf mois d'activité pour la partie germanophone). Grosso modo, les chiffres peuvent ainsi être réduits à la portion d'une année entière.

1. Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):	77
49 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause	49
14 affaires concernaient 2 mineurs mis en cause	28
14 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 7)	51
Nombre de mineurs impliqués comme mis en cause:	128

2. Répartition selon le sexe

Garçons	116
Filles	12

3. Répartition selon la langue

Français	100
Allemand	28

4. Provenance

Fribourg-Ville	15
Sarine-Campagne	23
Gruyère	21
Broye	25
Glâne	6
Veveyse	9
Singine	20
Lac	9

5. Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	40
Processus de médiation n'ayant pas abouti	9
Processus en cours au 31 décembre 2005	28

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

A. Personnel

Le personnel comprend une cheffe de service (entrée en fonction: 1^{er} avril 2005), un adjoint ainsi qu'une secrétaire à 60 %.

B. Activités

Le Service surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance professionnelle (art. 61 ss LPP).

1. Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques. La surveillance s'étend surtout au contrôle de l'emploi conforme à leur destination des biens de la fondation. Les modifications statutaires doivent être approuvées par le Service, tandis que la modification du but nécessite l'approbation de la Direction.

Comme au cours des années précédentes, le nombre des fondations classiques placées sous la surveillance du Service a encore augmenté en 2005.

2. Institutions de prévoyance professionnelle

Les institutions de prévoyance professionnelle protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles ont pour objet la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires pour cadres, fondations patronales et de secours, etc.) sont également surveillées par le Service. Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie en particulier la conformité des dispositions régle-

mentaires avec les prescriptions légales, il exige de l'institution de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

L'année 2005 a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, de la deuxième partie de la 1^{re} révision de la LPP. Les modifications légales requièrent l'adaptation de la plupart des règlements de prévoyance.

Des changements économiques et la complexité croissante des dispositions légales amènent un certain nombre d'institutions de prévoyance à la liquidation partielle ou totale. Comme les années précédentes, le Service a donc constaté un nombre important de liquidations d'institutions de prévoyance, a approuvé des plans de répartition de fonds libres et dissout des institutions de prévoyance.

Grâce au meilleur rendement des placements et aux mesures d'assainissement, le nombre d'institutions de prévoyance se trouvant en situation de découvert au sens de l'art. 44 OPP2 a encore diminué par rapport à l'exercice précédent (de 12 à 8). Parmi les institutions de prévoyance de droit public, une institution a un degré d'équilibre inférieur à 100 %, de sorte que son équilibre financier n'est pas réalisé. Les données y relatives ont été transmises à l'Office fédéral des assurances sociales au début du mois de septembre 2005.

C. Données statistiques

1. Fondations classiques

Au 31 décembre 2005, 271 fondations classiques, dont neuf en liquidation, étaient placées sous la surveillance du Service. En 2005, 14 nouvelles fondations ont fait l'objet d'une décision d'assujettissement et quatre d'une décision de radiation.

2. Institutions de prévoyance professionnelle

Au 31 décembre 2005, le Service assurait la surveillance de 204 institutions de prévoyance. Les institutions de prévoyance actives représentent une valeur totale au bilan supérieure à CHF 4 milliards. Par ailleurs, 88 de ces institutions de prévoyance étaient en cours de liquidation.

X. Service de législation (SLeg)

1. Personnel

Le SLeg comprend un chef de service, un chef de service adjoint, une conseillère juridique et une juriste à mi-temps, deux conseillers juridiques, ainsi qu'une secrétaire à mi-temps.

2. Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg joue un rôle important dans la mise en œuvre de la Constitution du 16 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage, et ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce Comité. A ce titre, ils accomplissent une tâche de préparation de dossiers et de proposition qui a permis au Conseil d'Etat d'adopter la planification définitive des travaux.

Par la plupart de ses collaborateurs, le SLeg est engagé dans de nombreux projets de mise en œuvre qu'il mène en propre ou auxquels il collabore avec la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 3). Il émet en outre des observations sur tous les textes mis en consultation par les Directions.

L'information interne et externe n'est pas oubliée. L'ouverture d'un site Intranet et d'un site Internet a donné accès aux documents utiles dès le printemps. Les personnes de contact des Directions sont régulièrement tenues au courant des aspects généraux de la mise en œuvre de la Constitution.

Le SLeg a été très impliqué dans l'édition du numéro spécial de la Revue fribourgeoise de jurisprudence consacré à la nouvelle Constitution et paru au mois de mars. Il a par ailleurs établi un index des matières de la Constitution dans les deux langues officielles. Enfin, il fournit régulièrement des résultats de recherches ciblées sur les travaux de la Constituante. Les outils de lecture de la Constitution sont ainsi à disposition des autorités et citoyens intéressés.

3. Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg assume, par son chef adjoint, la direction du projet consacré à l'élaboration d'une nouvelle loi régissant l'organisation et le fonctionnement du Grand Conseil et est représenté au sein du Comité de pilotage. Le chef de projet a réalisé tous les travaux préparatoires, rédigeant une cinquantaine de documents de travail pour le Comité. Après vingt séances, ce Comité a pu remettre au Bureau du Grand Conseil, en janvier 2006, ses avant-projets de loi et d'ordonnance parlementaire sur le Grand Conseil. Le SLeg a par ailleurs fourni à plusieurs reprises des avis relatifs à l'interprétation de la loi actuelle.

Le SLeg est fortement impliqué dans l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'information du public et l'accès

aux documents officiels, qui doit aboutir à l'introduction du principe de transparence au sein des organes de l'Etat et des communes. Il a notamment assuré la direction de ce projet et a établi les propositions nécessaires aux dix séances tenues durant l'année par la commission ad hoc.

Il a élaboré l'avant-projet de décret définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2007-2011 et le projet de message y relatif; le décret a été adopté le 16 novembre 2005.

Il a préparé l'avant-projet de loi introduisant le partenariat enregistré dans la législation cantonale. Cet avant-projet, qui procède à l'adaptation d'une trentaine de lois, a été mis en consultation à la fin 2005.

Il collabore activement avec la Direction des institutions à l'élaboration de plusieurs projets touchant en particulier les droits politiques (entre autres: motion populaire, droit de pétition, actes urgents).

4. Elaboration d'autres projets législatifs

Le SLeg a élaboré les projets qui ont abouti à la loi du 17 novembre 2005 sur la légalisation des signatures et à son ordonnance d'application du 10 janvier 2006. Ces textes ont permis l'abrogation de la loi du 16 juin 1838, dont la révision était demandée depuis un certain temps.

Il a rédigé un avant-projet de loi sur les polices communales.

Il a remanié le projet de règlement sur l'élaboration des actes législatifs sur la base de la consultation réalisée à fin 2004; le Conseil d'Etat a adopté ce règlement en mai. Cet acte traite notamment du rôle des services centraux, de la coordination et de la planification en matière législative, ainsi que des procédures de consultation.

Il a préparé un avant-projet de règlement sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat, qui a été mis en consultation au printemps, puis rédigé le projet définitif que le Conseil d'Etat a adopté à la fin octobre. Cet acte pose les règles générales sur les commissions prévues à l'article 53 LOCEA.

Le SLeg a apporté son concours aux projets menés dans le domaine de l'information du public qui ont abouti à l'adoption de l'ordonnance relative à l'information du public sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale et de l'ordonnance relative aux sites Internet de l'Etat.

5. Collaboration à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une trentaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. Parmi les objets relevant du Grand Conseil, on peut citer en particulier les avant-projets de lois sur la Haute école fribourgeoise de tra-

vail social, sur l'agriculture, sur l'Institut agricole, sur la statistique cantonale, sur le Réseau hospitalier fribourgeois, sur l'équilibre budgétaire. Parmi les objets relevant du Conseil d'Etat, on peut citer notamment les projets de règlements sur le tourisme et sur le Service des bâtiments.

Le SLeg est représenté au sein du Comité de pilotage RPT et du groupe de travail «Amélioration du potentiel de recettes du canton».

Il a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

6. RSF, BDLF, sites Internet et Intranet

Le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données (BDLF) de la législation fribourgeoise, ainsi qu'un site Internet et un site Intranet.

Il a procédé aux mises à jour n^{os} 33 et 34 du RSF, qui donnent l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2005. Il a aussi procédé, directement à partir de ses fichiers, à la publication du Répertoire 2005 de ce Recueil.

Il a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF, en français et en allemand. Disponible sur Internet, ce complément mentionne toutes les modifications législatives publiées dans le ROF depuis la dernière mise à jour du RSF.

Il a fait procéder au microfilmage de sa collection épurée du Bulletin des lois de 1803 à 2001, afin de sauvegarder toutes les annotations (modifications et notes matérielles) inscrites au regard de chaque acte.

Il a procédé à 11 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1^{er} décembre 2005 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un CD-ROM édité par la Chancellerie genevoise, ainsi que sur un DVD comportant la législation des cantons latins.

Les deux sites électroniques gérés par le SLeg, l'un sur Intranet et l'autre sur Internet, offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Le site Internet, qui donne accès à la BDLF, a reçu en 2005 plus de 180 000 visites, soit plus de 700 visites par jour ouvrable.

Enfin, le SLeg a participé activement au groupe de travail institué par la Chancellerie fédérale et qui a pour but d'établir un standard suisse pour la structure des actes législatifs en vue d'en faciliter la recherche et la consultation par le biais d'Internet. Il a organisé une séance d'information pour les organes fribourgeois concernés et rédigé le projet de réponse du canton de Fribourg à la consultation fédérale sur cet objet.

7. Divers

Le SLeg est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Outre les travaux qu'il a effectués pour le numéro spécial consacré à la nouvelle Constitution cantonale, il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de cette revue et établit le répertoire annuel de celle-ci.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il a assuré la traduction en allemand de plusieurs projets qu'il a élaborés.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, des membres du SLeg ont animé un séminaire consacré à une introduction générale au droit et dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur les trois Pouvoirs et les principes de l'activité administrative.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

L'activité de l'Office de la circulation et de la navigation fait l'objet d'un rapport particulier.

XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)

L'activité de l'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments fait l'objet d'un rapport particulier.

XIII. Ministère public (MP)

1. Personnel

Le 18 janvier 2005, le Collège électoral a élu M^e Jean-Marc Sallin Président du tribunal de la Sarine pour succéder à Pierre-Emmanuel Esseiva. Il avait débuté ses fonctions de

Substitut du Procureur général le 1^{er} novembre 1998, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale fribourgeoise. Après plus de six ans d'activité au sein du Ministère public, durant lesquelles il a démontré ses grandes qualités de pénaliste, il a quitté ses fonctions le 31 mars 2005.

Pour le remplacer, M^e Raphaël Bourquin, déjà Substitut du Procureur général avec un taux d'activité à 60 %, a été nommé à un poste à plein temps, dès le 1^{er} avril 2005.

Dès cette date-là, M^e Patrick Rohner a été nommé Substitut et a repris le poste laissé vacant par M^e Bourquin.

Le poste de stagiaire a été occupé successivement par MM. David Aioutz et Jonathan Cornu, chacun pour une période de six mois.

Malgré la création de plusieurs postes de substituts depuis 1998, les officiers du Ministère public doivent opérer des choix dans le traitement des dossiers. Cette situation est insatisfaisante à terme. Un poste supplémentaire à 40 % requis dans le cadre de la procédure budgétaire a pourtant été refusé.

2. Affaires pénales

La statistique générale entraîne les commentaires suivants:

- les comparutions devant les tribunaux de 1^{re} instance ont très légèrement diminué (62 séances en moins). Toutefois, leur nombre est toujours supérieur à celui de 2003, qui était de 218 séances;
- la participation aux enquêtes pénales ne cesse d'augmenter: 194 en 2003, 221 en 2004 et 284 en 2005;
- les comparutions devant la Cour d'appel restent stables. Sur les 15 recours interjetés par le Ministère public, 2 ont été rejetés, un admis partiellement, un déclaré irrecevable; trois ont été retirés (cf. remarques générales);
- sur six recours interjetés auprès de la Chambre pénale, quatre ont été admis dans leur intégralité et 2 partiellement;
- les réponses motivées aux recours en appel interjetés par la défense sont en nette augmentation, passant de 36 à 55;
- en 2005, le nombre des dossiers examinés avant de décider de la participation du Ministère public aux enquêtes pénales est en très nette augmentation: 94 dossiers de plus qu'en 2004;
- le nombre des décisions soumises au contrôle du Ministère public (jugements de 1^{re} instance, ordonnances pénales des juges d'instructions et des préfetures) connaît une certaine stabilité, après avoir nettement augmenté de 2002 à 2004 (en 2002, 27 117 décisions, en 2003, 32 020 et en 2004, 36 158);
- le nombre de dossiers en allemand représentent 18 % des dossiers pendants. Ce pourcentage n'est guère représentatif de l'importance et des difficultés rencontrées. En 2005, la majorité des paysans chanvriers a été jugée; l'un des accusés s'est vu confisquer le montant de Fr. 780 000.–, somme dévolue à l'Etat. A aussi été

jugée une affaire d'assassinat qui a défrayé la chronique et qui a fait l'objet d'un recours en appel de l'accusée. De nombreux recours de cette dernière ont entraîné maintes interventions du Ministère public.

3. Affaires civiles

Comme les années précédentes, le Service cantonal de l'Etat civil informe régulièrement le Ministère public des mariages conclus entre un époux suisse et un étranger ne respectant pas les exigences légales helvétiques. Une procédure en annulation de mariage a été introduite, pour le motif que l'époux d'origine suisse était incapable de discernement au moment de la célébration du mariage.

4. Affaires administratives

Le nombre de recours administratifs est resté stable par rapport à 2004, année qui avait connu une augmentation de 100 %. Les décisions attaquées concernent essentiellement des questions relatives au statut du personnel.

5. Remarques générales

Dans l'affaire de trafic de stupéfiants où plusieurs dizaines de personnes avaient été mis en prévention, tous les principaux protagonistes ont été jugés en 1^{re} instance. Le Ministère public a interjeté plusieurs recours en appel, en particulier sur la question de la participation à une organisation criminelle (CP 260 ter). A la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral, le Ministère public s'est vu contraint de retirer trois de ses recours. Dans une autre cause, il a réussi à obtenir une aggravation de peine à l'encontre de l'un des accusés. Actuellement est pendant un recours concernant la quotité de la peine, suite à la collaboration importante à l'enquête du principal accusé, collaboration qui a permis de démanteler une grande partie du trafic.

Quelques dossiers anciens et importants ont été liquidés, dont celui de la Spar – und Leihkasse Bödingen (SLK). Par contre, ne sont toujours pas fixés les débats relatifs à Cannabioland, une instigation à assassinat et des escroqueries relatives à des prestations sociales. Ces divers retards portent atteinte une fois de plus à la crédibilité de la justice fribourgeoise.

Préoccupé par la montée significative de la violence, conséquence d'incivilités de tous ordres, le Ministère public est intervenu dans plusieurs affaires d'agressions, formant opposition notamment contre 2 ordonnances pénales, jugeant les peines trop clémentes. L'une des causes a ainsi été renvoyée devant un tribunal pénal. Il est inquiétant de constater que la plupart des agressions naissent à la suite de banales divergences, par ex. entre voisins. Doit aussi être souligné le nombre croissant de brigandages, pour certains commis au moyen de simple cutter.

Il faut aussi relever la recrudescence des infractions au patrimoine dont les auteurs étrangers séjournent depuis peu dans des foyers d'accueil. Le butin est généralement destiné aux pays de l'Est.

L'augmentation des infractions commises par des jeunes adultes, voire des mineurs, est préoccupante. Parmi les plus graves jugées en 2005 figurent un infanticide et un cas de lésions corporelles graves lors d'un passage à tabac. La victime souffre de séquelles à vie.

Une attention particulière a été portée sur les quotités de peine prononcées lors d'accidents de circulation, ceci avec succès. En effet, le Tribunal fédéral a admis un recours du Ministère public entraînant une aggravation de la qualification juridique, partant une augmentation de peine à l'encontre de l'automobiliste ayant blessé une personne âgée se trouvant sur un passage piétons.

Le Ministère public soutient la volonté de lutter contre les infractions commises dans le milieu de la prostitution, ces dernières n'étant pas limitées à de simples violations à la législation sur le séjour et l'établissement des étrangers.

6. Statistiques

Statistique générale

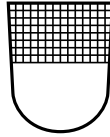
	2004	2005
Comparutions devant les TP de 1 ^{re} Instance	362	304
Participations aux enquêtes pénales	221	284
dont obligatoires	272	
dont urgentes	12	
Comparution devant la Cour d'appel	18	15
Visa de jugements et ordonnances pénales	36 158	33 505
Oppositions	5	9
Demandes de rédaction intégrale	8	6
Recours en appel	12	15
admis	—	—
rejetés	1	2
Recours à la Chambre pénale	7	6
admis	3	4
rejetés	—	—
Réponses motivées à la Chambre pénale	113	120
Demandes d'observations		
de la Chambre pénale	216	216
Réponses motivées aux recours en appel	36	55
Pourvoi en nullité	2	2
Réponses à des pourvois en nullité au TF	16	5
Réponses à des recours de droit public au TF	27	15
Examen de dossier pour décider de		
la participation aux enquêtes pénales	169	263
Affaires dénoncées aux Juges d'instruction	5	1
Recours administratifs déposés	14	12
Recours administratifs liquidés	5	8
Instructions ouvertes	158	172
Instructions pendantes	115	111
Dossiers en 1 ^{re} instance	110	146
Recours pendants	21	32

XIV. Etablissements de Bellechasse (EB)

L'activité des Etablissements de Bellechasse fait l'objet d'un rapport particulier.

XV. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données (APrD)

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction
des institutions, de l'agriculture
et des forêts

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Direction	5	Service de l'agriculture	21
I. Législation	5	I. Encouragement à l'agriculture	21
1. Lois et décrets	5	1. Généralités	21
2. Ordonnances	5	2. Personnel	21
3. Convention	5	3. Préposés locaux	21
II. Généralités	5	4. Bail à ferme agricole pour parcelles	21
III. Personnel	7	5. Surface agricole utile (SAU)	21
IV. Affaires contentieuses	7	6. Contributions agricoles	21
V. Autorité foncière cantonale	7	7. Elevage bovin	22
1. Droit foncier rural	7	8. Elevage chevalin	23
2. Bail à ferme agricole	7	9. Elevage porcin, ovin et caprin	24
VI. Bureau et Commission de l'égalité hommes- femmes et de la famille	7	10. Viticulture	24
VII. Exercice des droits politiques	8	11. Patentes de commerce de bétail	25
1. Elections communales	8	12. Aménagement du territoire	25
2. Votations	8	13. Protection de l'environnement	25
VIII. Préfectures	9	14. Protection de la nature: ordonnance sur la qualité écologique (OQE)	26
1. Généralités	9	II. Vignes	26
2. Personnel et administration	9	Service des améliorations foncières	27
3. Activités judiciaires et administratives	9	1. Généralités	27
4. Activités au niveau communal	10	2. Activités	27
5. Collaboration intercommunale	11	Institut agricole de l'Etat de Fribourg ..	30
Service de l'état civil et des naturalisations	17	1. Généralités	30
1. Généralités	17	2. Formation professionnelle	30
2. Etat civil	17	3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG	31
3. Naturalisations	18	Service vétérinaire	33
Service des communes	19	1. Généralités	33
1. Généralités	19	2. Personnel	33
2. Personnel	19	3. Activités	33
3. Surveillance et décisions y relatives	19		
4. Limite de l'endettement légal	19		
5. Associations de communes	19		
6. Activités de gestion-conseil	19		
7. Rapports entre l'Etat et les Eglises	19		
8. Travaux législatifs	20		
9. Autres activités	20		
10. Statistiques	20		

Service des forêts et de la faune	36
I. Forêts	36
1. Généralités	36
2. Personnel	36
3. Projets d'innovation	36
4. Formation	36
5. Dangers naturels	37
6. Promotion du bois	38
7. Protection de la nature en forêt	38
8. Projets techniques	38
9. Planification forestière	39
10. Statistique forestière	39
11. Dégâts aux forêts	39
12. Mesures de sylviculture	39
13. Police forestière	40
II. Chasse, faune et pêche	40
1. Administration	40
2. Chasse	40
3. Pêche	41

Direction

Les chiffres () sont ceux du compte rendu 2004

I. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

1. Lois et décrets

- Décret du 16 mars 2005 relatif à l'organisation d'élections communales générales anticipées dans les communes fusionnant au 1^{er} janvier 2006
- Loi du 16 mars 2005 introduisant les droits politiques des étrangers et des Suisses de l'étranger
- Décret du 16 mars 2005 relatif à la fusion des communes d'Esmonts et Vuarmarens
- Décret du 16 mars 2005 relatif à la fusion des communes d'Autavaux, Forel et Montbrelloz
- Décret du 16 mars 2005 relatif aux naturalisations
- Décret du 21 juin 2005 relatif à la fusion des communes d'Agriswil et Ried bei Kerzers
- Décret du 21 juin 2005 relatif à la fusion des communes de Bollion, Lully et Seiry
- Loi du 21 juin 2005 modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs
- Décret du 21 juin 2005 relatif aux naturalisations
- Décret du 8 septembre 2005 relatif aux naturalisations
- Décret du 16 novembre 2005 définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2007-2001
- Loi du 14 décembre 2005 modifiant la loi sur les agglomérations
- Décret du 14 décembre 2005 prorogeant le décret relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg
- Décret du 15 décembre 2005 relatif aux naturalisations

2. Ordonnances

- Ordonnance du 22 février 2005 modifiant l'ordonnance relative à la classification des communes pour les années 2005 et 2006
- Ordonnance du 14 mars 2005 concernant la lutte contre bostryche

- Ordonnance du 12 avril 2005 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- Ordonnance du 12 avril 2005 fixant, pour la période d'assurance 2005/06, les primes dues à Sanima et l'estimation maximale des espèces assurées
- Ordonnance du 18 mai 2005 modifiant l'ordonnance relative à la classification des communes pour les années 2005 et 2006
- Ordonnance du 18 mai 2005 fixant les conditions d'estivage
- Ordonnance du 14 juin 2005 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2005
- Ordonnance du 5 juillet 2005 fixant les écolages, les taxes et autres frais de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (OEIAG)
- Ordonnance du 13 septembre modifiant l'ordonnance relative à la classification des communes pour les années 2005 et 2006
- Ordonnance modifiant la convention relative à la gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel
- Ordonnance du 25 octobre 2005 fixant le montant de la contribution cantonale à l'estivage pour l'exercice 2005
- Ordonnance du 14 novembre 2005 modifiant le règlement sur l'exercice des droits politiques
- Ordonnance du 16 décembre 2005 prolongeant la chasse du sanglier en plaine

3. Convention

- Convention cadre du 3 mai 2005 sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat

II. Généralités

Outre les activités figurant en tête des rapports de chaque service, établissement ou autre unité administrative, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) s'est occupée des principaux dossiers suivants ou a accompli les tâches particulières suivantes:

1. Le processus de mise en œuvre de la Constitution du 16 mai 2004 a été spécialement marqué par la planification des travaux (même si quelques projets étaient déjà lancés), par l'évaluation des besoins financiers y relatifs, par l'adoption d'instructions budgétaires et par la mise au point de l'organisation de projet.

Le Comité de pilotage, présidé par le Directeur des institutions, a siégé à quatre reprises. Il a en outre mis sur pied une rencontre avec les personnes de contact des Directions pour un utile échange d'informations sur l'évolution des travaux législatifs.

La planification adoptée au mois de mars par le Conseil d'Etat retient 64 projets de mise en œuvre de la Constitution. Par leur nature, ils sont inégalement répartis entre Directions-pilotes, la DIAF étant la plus chargée avec 23 projets, devant la DSJ (17) et la DSAS (11). De nombreux projets font cependant appel à des Directions associées. Les principales lois modifiées durant l'année écoulée sont la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP, droits politiques des étrangers et des Suisses de l'étranger) et la loi sur les finances de l'Etat (LFE, équilibre budgétaire).

Les coûts de la mise en œuvre sont restés jusqu'ici sensiblement au-dessous du budget. Des dépenses plus importantes sont attendues en 2006.

Le 25 octobre 2005, le Conseil d'Etat a formalisé par arrêté l'organisation de projet de la mise en œuvre. La composition du Comité de pilotage n'est pas modifiée, mais les rôles des divers acteurs engagés dans le processus sont précisés. L'arrêté instaure en outre des règles sur la procédure budgétaire et sur l'information.

A signaler enfin que la nouvelle Constitution a obtenu la garantie fédérale le 13 juin 2005.

2. Dans le cadre de la poursuite des travaux en faveur d'une politique familiale cantonale coordonnée et suite au rapport de la Commission cantonale pour une politique familiale globale et au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à ce propos, un comité de pilotage et un comité de projet ont été constitués par le Conseil d'Etat. Trois missions principales ont été confiées à cette organisation de projet, à savoir:

- le suivi de la coordination des travaux par les Directions concernées dans les domaines prioritaires arrêtés par le Conseil d'Etat se rapportant à l'accueil de la petite enfance, le développement de l'assurance maternité et la création d'une deuxième année d'école enfantine;
- la coordination des autres activités en faveur de la famille et la définition, dans ces domaines, de tâches prioritaires;
- la mise en place d'une meilleure politique d'information sur les mesures existantes dans les domaines d'aides publiques aux familles et destinées principalement aux éventuels bénéficiaires.

3. Dans le cadre de ses nouvelles structures organisationnelles qui ont été encore consolidées, le Service de l'Etat civil et des naturalisations, par ses Offices d'état civil de district, a poursuivi ses travaux d'informatisation et de saisie des données individuelles concernant les actes d'état civil.

Le SECiN, suite notamment à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, a élaboré un nouveau projet de loi portant modification de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, qui prévoit entre autres l'abolition du denier de naturalisation.

4. Les activités dans le domaine des communes ont porté sur les trois points forts suivants:

- la fin du processus des fusions selon le régime spécial instauré par le décret du 11 novembre 1999 relatif à l'encouragement aux fusions de communes. Ainsi, du 1^{er} janvier 2000 au 30 décembre 2005, 41 décrets portant sur des projets de fusions de communes ont été soumis au Grand Conseil, le nombre de communes passant durant cette même période de 245 à 168 communes.
- l'élaboration d'un projet de modification de la loi sur les communes ayant pour objet principal les dispositions se rapportant à la surveillance des communes. Un projet de loi a été soumis au Grand Conseil à fin décembre 2005.
- la poursuite des travaux sur la péréquation intercommunale, une première partie portant sur la péréquation des ressources a été menée à terme.

5. Sur le plan agricole, un avant-projet de loi sur l'agriculture et sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve ont été élaborés. Après une large consultation, deux avant-projets de loi ont été élaborés. Ils seront soumis au Conseil d'Etat en début 2006. Enfin, une attention particulière a été donnée au nouveau rapport sur l'évolution de la politique agricole fédérale (PA 2011), une réponse circonstanciée a ainsi été élaborée à l'intention du Conseil d'Etat.

6. Deux dossiers particuliers concernant les domaines vétérinaire et de la protection des animaux ont été traités, à savoir l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la détention des chiens, qui a été soumis à la procédure de consultation et en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) les travaux de réorganisation des activités de contrôle de l'hygiène des viandes, des denrées alimentaires et de la qualité du lait, suite à la motion du député Jacques Bourgeois qui vise à mieux harmoniser ces différentes activités. Ces deux projets devraient aboutir en 2006 à l'adoption d'une législation spécifique pour chacun des deux domaines.

7. Dans le domaine forestier, les activités, en plus de la poursuite des travaux de mise en place des corporations de triage, ont été centrées sur le projet en cours de modification de la loi fédérale sur les forêts et la réforme au niveau de la Confédération de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et sur leurs effets induits au niveau cantonal.

8. La DIAF, par son Conseiller d'Etat, directeur, a participé aux 3 séances de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture et à 2 séances de la Conférence Suisse des directeurs cantonaux des forêts et 1 séance de la Conférence des directeurs de l'état civil.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture a abordé les thèmes principaux suivants:

- l'examen des directives sur la réduction des paiements directs;
- le rapport du Département fédéral de l'économie publique sur l'évolution de la politique agricole (PA 2011)

- la nouvelle ordonnance fédérale sur la production primaire;
- la révision de l'ordonnance sur la qualité du lait;
- la réorganisation des services de conseil en agriculture;
- l'accord de libre échange avec les Etats-Unis

La Conférence des directeurs cantonaux des forêts s'est penchée quant à elle sur les aspects suivants:

- la révision de la loi fédérale sur les forêts;
- la mise en application dans les cantons des conventions-programmes Confédération-cantons;
- la formation dans le domaine forestier et les diplômes y relatifs;
- la stratégie de la Confédération pour la réparation des dégâts dus aux intempéries.

Enfin, lors de leur Assemblée annuelle, les Autorités de surveillance de l'état civil à Sarnen et Stans ont traité spécialement de la gestion de la banque de données relative à l'état civil «Infostar».

III. Personnel

Aucun changement à signaler.

IV. Affaires contentieuses

La Direction connaît en principe des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service vétérinaire et le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi des autres recours que la loi place dans sa compétence. Elle doit également statuer sur les oppositions formulées en matière forestière.

Recours liquidés:	18
Recours pendants au 31.12.2005:	6
Oppositions liquidées:	1
Oppositions pendantes:	0

La Direction a en outre instruit quatre cas de prétention en responsabilité civile en vue de la préparation de la détermination du Conseil d'Etat. Deux cas de prétention en responsabilité civile ont été portés devant les autorités judiciaires suite à la détermination du Conseil d'Etat.

V. Autorité foncière cantonale

1. Droit foncier rural

L'Autorité foncière cantonale (AFC), dont le secrétariat est assuré par le personnel rattaché au Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de

première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991.

Le 11 janvier 2005, le Conseil d'Etat a nommé avec effet immédiat, M. Henri Nuoffer, juriste et secrétaire de la Conférence romande des chefs de départements de justice et police (CLDJP), comme président de l'AFC en remplacement de Me Michel Torche, avocat-notaire, décédé.

Durant l'année 2005 l'AFC a traité 534 (430) requêtes dont:

- 325 décisions se rapportant respectivement à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisitions d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- 155 décisions portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- 50 décisions de fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- 4 décisions se rapportant à une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)

5 décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2. Bail à ferme agricole

Conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, l'Autorité foncière a été saisie de 54 (67) requêtes, soit:

- 19 portant sur la réduction de la durée de bail
- 1 portant sur la détermination du fermage licite
- 5 affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- 22 approbations de fermage d'entreprises agricoles.

Elle a, en outre, admis 7 oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé à 7 réductions du fermage.

Ces dossiers ont été traités lors de 15 séances plénières et de séances hebdomadaires avec effectif restreint (décisions par voie présidentielle).

VI. Bureau et Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution et de contrôle pour toutes les questions relevant de l'égalité des droits entre femmes et hommes et de la politique familiale.

Parmi les principales tâches accomplies par le Bureau, il y a lieu de relever:

- L'organisation du Festival des familles en tant que programme cadre de l'exposition itinérante «Nos chers petits – joie & exaspération» que le BEF a coordonné à Fribourg. Près de 50 organisations du canton ont participé à ce Festival des familles, ont animé les lieux de

l'exposition par une activité, une conférence ou d'autres interventions, ou ont encore présenté leurs prestations à l'aide d'un panneau. C'est toujours dans le contexte de ce festival que le BEF a organisé le 29 novembre un débat politique sur le thème de l'accueil extrafamilial réunissant les président-e-s des partis politiques, les associations actives dans le domaine des familles et les parents concernés. Autre activité dans ce cadre, l'organisation d'un théâtre interactif dans les bus de la ville sur le thème des pères actifs auprès de leurs enfants en collaboration avec Manivelle – Théâtre en mouvement. Enfin, la présentation cartographique des résultats d'une enquête adressée aux structures existantes et d'un sondage mené auprès de toutes les communes du canton concernant les accueils extrascolaires;

- La rédaction et la publication d'une brochure intitulée «Une politique familiale pour le canton de Fribourg» dans les deux langues. Cette publication propose une synthèse du rapport pour une politique familiale, les actes du colloque du 7 octobre 2004 («Politique en faveur de la famille et de l'égalité: signal d'avenir du canton de Fribourg») ainsi que des perspectives de mise en œuvre concrète;
- La coordination des séances de la Commission contre la violence conjugale (police, justice, social, santé, aide aux victimes, préfectures); l'organisation et la coordination, le 12 mai 2005, d'une conférence publique sur la modification du code pénal (poursuite d'office de la violence conjugale);
- L'organisation sur le plan cantonal, le 10 novembre 2005, de la 5^e Journée des Filles destinée aux filles de 5^e classe primaire; la promotion d'une brochure «Projet de vie» favorisant, en classe, les activités et réflexions sur le partage des tâches et la conciliation travail/famille pour les garçons; la participation au groupe d'accompagnement de la Journée nationale des filles; la mise en place du bureau romand coordonnant cette manifestation;
- Les consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées à propos de discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat); les conseils et informations aux personnes privées ainsi qu'aux professionnel-le-s sur des questions liées à l'égalité ou aux questions familiales;
- Les prises de position et réponses données à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (12 consultations ou prises de position en 2005);
- La présidence de la Conférence Latine des délégué-e-s à l'égalité; la collaboration aux travaux des Conférences Suisse et Latine des délégué-e-s à l'égalité, notamment la préparation d'une campagne romande pour les 10 ans d'existence de la loi sur l'égalité en 2006;

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. La Commission collabore avec le Bureau, elle assure également la liaison avec les associations intéressées. Elle a tenu 4 séances plénières durant l'année; ses membres sont répartis

en deux groupes de travail sur la «reconnaissance du bénévolat» et les «pères actifs auprès de leurs enfants».

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (LEg: loi fédérale sur l'égalité). Il assume également le secrétariat du club des questions familiales du Grand Conseil.

Le Bureau assure la coprésidence et le secrétariat de la Commission cantonale contre la violence conjugale qui a tenu 4 séances plénières en 2005; ses membres sont répartis en trois groupes de travail: «interventions», «prise en charge» et «communication et sensibilisation».

VII. Exercice des droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants:

1. Elections communales

- Arrêté du 5 juillet 2005 convoquant pour le dimanche 25 septembre 2005 le corps électoral des communes fusionnant au 1^{er} janvier 2006 en vue du renouvellement intégral des conseils communaux.
- Arrêté du 5 juillet 2005 convoquant pour le dimanche 23 octobre 2005 le corps électoral des communes de Bulle et La Tour-de-Trême en vue du renouvellement intégral du conseil communal et du conseil général.

2. Votations

2.1 Votations fédérales

- Arrêté du 12 avril 2005 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 5 juin 2005 portant sur les objets suivants:
 - Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin.
 - Loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (loi sur le partenariat, LPart).
- Arrêté du 5 juillet 2005 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 25 septembre portant sur les objets suivants:
 - Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes.
- Arrêté du 4 octobre 2005 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du 27 novembre 2005 portant sur les objets suivants:

- Arrêté fédéral du 17 juin 2005 concernant l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques».
- Modification du 8 octobre 2004 de la loi sur le travail (Heures d'ouverture des commerces dans les centres de transports publics).

2.2 Votations cantonales

- Arrêté du 5 avril 2005 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du 5 juin 2005 portant sur l'objet suivant:
 - Loi du 14 octobre 2004 modifiant la loi sur l'exercice du commerce
- Arrêté du 5 juillet 2005 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du 25 septembre 2005 portant sur l'objet suivant:
 - Décret du 12 mai 2005 relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole des métiers de Fribourg.
 - Loi du 14 décembre 2004 modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu.

Les résultats de ces scrutins figurent sous la partie réservée à la Chancellerie.

VIII. Préfectures

1. Généralités

Comme pour les autres années, en plus de leurs tâches spécifiques telles qu'elles ressortent du tableau ci-après sous point 3, les préfectures ont entrepris et accompli de nombreuses activités et interventions dans le cadre de leur mission générale. Pour cette année encore, les domaines les plus importants concernés au cours de l'année sous revue ont été les fusions de communes, la collaboration intercommunale et l'information, aussi bien des collectivités locales et des membres de leurs Autorités que des particuliers.

2. Personnel et administration

2.1 Préfecture de la Sarine

M. Jean-François Nadler, responsable des autorisations, légalisations, mises à l'enquête et recensement, a pris sa retraite après de nombreuses années au service de l'Etat de Fribourg. M. Romain Gendre a été engagé à ce même poste.

2.2 Préfecture de la Singine

Aucun changement.

2.3 Préfecture de la Gruyère

M^{me} Bellinda Tria a terminé son apprentissage et a été remplacée par M^{me} Marilyn Brodard.

2.4 Préfecture du Lac

M^{me} Maude Favarger a été engagée dès le 1^{er} juin 2005 en qualité de juriste auprès de la préfecture. A fin novembre 2005, M^{me} Karin Schick, secrétaire-comptable, a donné sa démission; elle a été remplacée par M^{me} Anna Gaschen-Habegger.

2.5 Préfecture de la Glâne

Aucun changement

2.6 Préfecture de la Broye

Suite au départ de M^{me} Béatrice Rey, secrétaire, la préfecture a engagé M^{me} Eliane Beer pour lui succéder

2.7 Préfecture de la Veveyse

M^{me} Valérie Savoy, ayant terminé son apprentissage, a été remplacée par M^{me} Christel Chillier.

3. Activités judiciaires et administratives

Le tableau ci-après présente les statistiques de ces activités, selon leur nature:

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	9 418 (9 333)	1 003 (1 080)	1 770 (1 535)	1 056 (954)	474 (451)	1 011 (1 303)	428 (339)
Tentatives de conciliation	469 (462)	53 (56)	122 (132)	58 (42)	64 (58)	77 (62)	36 (43)
– ayant abouti	306 (290)	24 (38)	78 (95)	23 (17)	28 (30)	45 (40)	13 (21)
– ayant échoué, transmises au juge compétent	153 (164)	19 (15)	44 (37)	35 (22)	28 (12)	32 (22)	11 (8)
Ordonnances pénales	8 750 (8 638)	950 (962)	1 648 (1 403)	953 (873)	401 (385)	885 (989)	392 (296)
– définitives	8 576 (8 458)	927 (938)	1 608 (1 355)	918 (840)	361 (366)	851 (974)	338 (255)
– frappées d'opposition	174 (180)	23 (24)	40 (48)	35 (33)	40 (19)	34 (15)	14 (13)
Recours	120 (266)	17 (22)	43 (58)	20 (45)	34 (31)	22 (216)	6 (9)
Permis de construire	958 (899)	486 (571)	690 (707)	511 (510)	307 (336)	546 (480)	342 (351)
Privations de liberté	32 (29)	– (–)	– (–)	– (–)	3 (1)	– (–)	1 (1)
Permis de chasse	309 (329)	333 (348)	570 (566)	149 (149)	157 (159)	120 (137)	166 (174)
Permis de pêche	1 471 (1 576)	1 181 (1 206)	1 738 (1 646)	2 127 (1 956)	218 (205)	434 (583)	223 (238)
Patentes	577 (648)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Mises en bière	21 (22)	(4)	6 (3)	1 (2)	2 (1)	– (–)	2 (1)
Autorisations diverses*	2 975 (3 186)	1 401 (1 555)	1 069 (1 302)	1 756 (469)	1 100 (1 310)	1 411 (873)	752 (390)

* N.B. Cette soudaine augmentation est liée à l'utilisation de SAP, logiciel informatique qui demande d'énumérer les diverses autorisations délivrées pour une même manifestation.

4. Activités au niveau communal

4.1 Préfecture de la Sarine

Dans les 36 communes que compte le district de la Sarine, à relever en particulier le nombre de changements au niveau des élus communaux qui reste très élevé.

4.2 Préfecture de la Singine

Même si le préfet a dû intervenir à plusieurs reprises auprès des communes dans le cadre de ses activités d'autorité de surveillance, en particulier au sein du conseil communal de Tentligen ou encore en qualité de médiateur entre les organes communaux eux-mêmes ou entre les organes communaux et les citoyens, il a pu être constaté au cours des visites officielles des communes que celles-ci sont bien gérées.

Au cours de l'année sous revue, plusieurs démissions de conseillers communaux ont été enregistrées, qui sont dues à la charge plus complexe de la fonction de conseiller communal et aux attentes croissantes des citoyens à l'égard de l'autorité communale.

4.3 Préfecture de la Gruyère

Au niveau des fusions de communes, il y a lieu de relever en particulier le regroupement des communes de Bulle et de la Tour-de-Trême à la suite d'un vote populaire sur le référendum qui avait été déposé contre cette fusion. La Préfecture y a aussi contribué par un suivi constant des travaux. Elle a par ailleurs poursuivi et renforcé sa collaboration avec les autorités et les administrations communales. Elle a donné de nombreux conseils et renseignements dans les domaines les plus divers.

Une activité de soutien et d'information a été particulièrement déployée pour assister les communes dans le domaine de la Police des constructions, des votations fédérales et cantonales, lors des élections complémentaires au niveau communal et des élections communales anticipées dans deux localités (séances d'information aux communautés étrangères). Elle a tenu à jour régulièrement son site Internet à l'usage des communes et des administrés.

4.4 Préfecture du Lac

Après les fusions de Cordast et de Gurmels, suite notamment au rejet du recours par la Préfecture du Lac et celle de Ried et d'Agriswil, le district du Lac compte 167 conseillers communaux. Parmi eux trois membres ont donné leur démission. Dans le cadre de ses différentes activités d'information et de conseil, les thèmes suivants ont spécialement été abordés:

- le concept hospitalier de Nord-est avec l'Hôpital de Meyriez;
- l'examen, dans le cadre de la procédure de consultation, du réseau hospitalier fribourgeois, du réseau de santé du Lac, de la révision du plan directeur régional, un rapport des pompiers pour le district du Lac, la formation du personnel communal, la gestion des tenanciers de restaurants, le contrôle et les mesures du bruit.

4.5 Préfecture de la Glâne

La Préfecture a soutenu et a été impliquée, à des degrés divers, dans les procédures de fusion. Ainsi, au 31 décembre 2005, le district de la Glâne compte 20 communes, alors qu'en 2000, elle en comptait 43.

Neuf conseillers communaux ont abandonné leur fonction au cours de la législature en cours (2002-2006)

La préfecture de la Glâne a été désignée pour veiller au bon fonctionnement du conseil communal de Vuisternens-en-Ogoz (mesures d'assistance) (selon décision arrêtée par le Conseil d'Etat, le 04.10.2005).

A noter enfin:

- la poursuite dans le cadre de l'Association des communes de la Glâne d'un projet visant à coordonner, simplifier et gérer conjointement les besoins informatiques des communes et associations de communes, en lien avec l'Etat.
- la continuation des travaux, initiés par la Préfecture de la Glâne et visant à proposer une ou de nouvelles clés de répartition des charges des diverses associations de communes ou ententes intercommunales, en collaboration avec l'Association des communes de la Glâne et le Secrétariat de la Région Glâne – Veveysse. Ce projet est actuellement soumis aux assemblées communales et conseils généraux glânois.

4.6 Préfecture de la Broye

Concernant les fusions de communes, deux projets ont été soumis au verdict des assemblées communales. Si la fusion des communes de Bollion, Lully et Seiry a été menée à son terme, la fusion des communes de Les Montets et Nuvilly n'a malheureusement pas abouti. Le district de la Broye comptera ainsi 31 communes au 1^{er} janvier 2006.

La préfecture a également dû veiller au bon fonctionnement des communes de Montbrelloz et Cugy en procédant à la désignation de conseillers communaux ad hoc le temps de pallier les démissions (Montbrelloz) ou de reconstituer les nouvelles autorités d'une commune fusionnée (Cugy).

4.7 Préfecture de la Veveysse

Le préfet et son lieutenant ont terminé leur inspection des administrations communales, ainsi que le requiert l'art. 146 de la loi sur les communes. Un rapport synthétique a été adressé au Service des communes. Ce dernier reconnaît la très grande qualité du travail accompli.

Le préfet a participé à nombre d'assemblées communales, ainsi qu'à une séance, au moins, de chaque conseil général. Les buts poursuivis étaient soit de se rendre compte de la qualité du dialogue entre législatif et exécutif communal, soit de présenter le projet de salle de sport dont le district doit s'équiper en 2006.

5. Collaboration intercommunale

5.1 Préfecture de la Sarine

- Association de communes du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

Après de nombreuses procédures d'opposition à la nouvelle construction du CO de Sarine-Campagne, les travaux ont pu débuter par les terrassements au mois de septembre. La pose de la première pierre du bâtiment a eu lieu le 30 novembre. Ces diverses procédures ont entraîné une année de retard sur les travaux, ce qui a nécessité la mise en place d'une troisième année transitoire sur le site où sont implantés les containers accueillant les élèves.

- Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Le Home Médicalisé de la Sarine (HMS) sis au Guintzet, sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne, est un des seuls qui ne dispose pas encore de chambres à un lit. Suite au concours d'architecture lancé par l'Assemblée des délégués de l'Association, c'est le projet présenté par le Bureau Linder & Zühlke, à Fribourg, qui a été primé et choisi par l'Assemblée. Cette dernière a voté le crédit de construction de 7 millions. Les travaux de construction débuteront au printemps 2006. Ainsi, le HMS pourra accueillir dans ses bâtiments 110 pensionnaires en chambres à un lit.

- Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)

La mise en place des mesures préconisées dans le cadre du projet général de la CUTAF se poursuit normalement avec notamment la création de nouvelles lignes de transport public et l'aménagement d'infrastructures constructives dans des communes membres de l'Association. Comme prévu, le bureau spécialisé chargé de l'élaboration du projet d'agglomération a déposé son projet d'agglomération qui a été mis en consultation auprès des communes concernées. Ce projet d'agglomération pourra ainsi être présenté aux instances fédérales au courant du printemps 2006.

- Association intercommunale pour la promotion culturelle (CORIOLIS)

Les cinq communes formant le pilier central à la réalisation des infrastructures de Villars-sur-Glâne (Espace Nuithonie) et Fribourg (salle de concert/théâtre), à savoir Fribourg, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne, Givisiez et Corminboeuf ont adopté les nouveaux statuts de l'Association «Coriolis» dont les buts sont le financement des investissements et l'exploitation des deux salles de spectacle. En novembre, le Conseil général de la Ville de Fribourg a voté le crédit investissements pour la salle de concert/théâtre. Un référendum ayant été lancé, il reviendra au peuple de la Ville de Fribourg de se prononcer au sujet du crédit en mai 2006.

- Fondation de soins et d'aide à domicile (SPITEX)

Le 1^{er} janvier est entrée en fonction la nouvelle organisation de soins et aide à domicile basée sur une structure juridique sous forme d'une fondation de droit privé. Aussi bien l'antenne administrative que les six antennes locales ont entamé avec succès leurs activités grâce à l'esprit de collaboration des aides familiales et personnes chargées des soins à domicile.

- Agglomération fribourgeoise

Les travaux de constitution d'une agglomération fribourgeoise regroupant dix communes ont vécu une étape importante avec la décision de l'Assemblée constitutive fixant le nombre et le genre des domaines d'activités. Il s'agit de l'environnement, des transports et de l'aménagement du territoire, de la promotion économique et du tourisme. Ces cinq domaines d'activités seront complétés par une collaboration au niveau de Coriolis Promotion (subventionnement des activités culturelles à l'exclusion des investissements au niveau des infrastructures) ainsi que de la promotion du bilinguisme dans le cadre de la collaboration intercommunale.

5.2 Préfecture de la Singine

- Association des communes pour le cycle d'orientation du district de la Singine

En plus des activités courantes des organes de cette association, à signaler en particulier:

- le début des travaux de construction du CO de Wünnwil;
- le projet de reprise des bâtiments scolaire de la Gouglera en lieu et place d'une nouvelle construction pour le CO de Plaffeien n'a pas abouti;
- la décision de l'Assemblée des délégués, suite à la précédente décision, d'accorder un crédit pour la mise au concours pour le réaménagement du centre scolaire de Plaffeien.

- Association communale pour l'hôpital, le home médicalisé et le service social médical en Singine

Les thèmes suivant ont occupé de manière significative les organes concernés:

- la révision partielle des statuts de l'Association qui ont pu être approuvés par la Direction du Conseil d'Etat compétente;
- l'élaboration du concept hospitalier «Nord-est» avec l'Association des communes pour l'hôpital de district du Lac et sur approbation par le Comité de l'Association;
- la clôture des comptes relatifs aux travaux de l'hôpital et du home médicalisé du district de la Singine et leur approbation par les instances cantonales concernées;
- l'élaboration d'un réseau de santé en faveur des personnes âgées en vue de l'aménagement des structures d'accueil adéquates et en particulier la mise en place d'une section pour les malades mentaux;
- la conclusion d'une convention avec la Société Sense AG en charge des services d'ambulance et de sauvetage et l'Association des médecins singinois à propos des services de piquet et d'urgence;
- la prise de position favorable sur le projet de loi sur la création du réseau hospitalier fribourgeois.

– La «Region Sense»

Dans le cadre des activités de cette association de communes, il est à relever:

- la révision partielle des statuts: leur approbation par les assemblées communales des communes membres et par la Direction cantonale compétente, en ce sens qu'à l'avenir, les présidents ou les syndics des communes singinoises concernées seront membres du Comité;
 - le soutien au maintien, dans le cadre de la politique régionale, des crédits «LIM» pour les projets régionaux et locaux;
 - l'élaboration d'une chartre économique en collaboration avec les représentants de l'économie à l'intention à la fois des communes et de l'économie;
 - la mise sur pied d'un groupe de travail comprenant tous les milieux intéressés chargé de toutes les questions relatives au trafic sur les routes alpestres et forestières, en particulier dans le secteur du Lac Noir, dans le périmètre du syndicat multiple de cette région;
 - l'examen des effets et des formes de collaboration avec l'agglomération de Fribourg en voie de constitution;
 - l'étude de la mise en réseau intercommunal de l'approvisionnement en eau dans les situations d'urgence;
 - la décision d'entreprendre une étude sur le trafic en Basse Singine en complément de l'étude cantonale;
 - la mise sur pied de nouvelles structures touristiques pour le district de la Singine sur la base de la nouvelle loi sur le tourisme;
 - les prises de position sur les projets touristiques de la région du Lac Noir;
 - la poursuite des travaux en vue de la création d'un label «Energistadt Sense»;
 - la prise de position sur les horaires des transports publics;
 - la définition des centres intercommunaux du district de la Singine en conformité avec le plan directeur d'aménagement.
- Association des syndics du district de la Singine
- Outre les travaux déjà mentionnés pour l'Association des communes, les syndics se sont occupés des principales questions suivantes:
- les problèmes liés à la culture de chanvre;
 - la réorganisation des activités du conseil en faveur des parents;
 - le projet de création d'un groupe d'agents intercommunaux, spécialistes dans le domaine de la construction;
 - la participation des communes au financement du Conservatoire;

- la préparation des élections communales en 2006;
- l'examen des affaires soumises au Grand Conseil et à l'Association cantonale des communes.

- Collaboration intercommunale avec les communes de la Sarine

A signaler:

- Les travaux de constitution de l'Assemblée de l'agglomération de Fribourg avec la participation des communes de Düdingen et de Tifers, le préfet assurant la vice-présidence du Bureau;
- La participation au Comité de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) dont font partie les communes de Düdingen, St-Ursen et Tifers;
- Autres collaborations:
 - l'ouverture du home médicalisé «Auried» par la Fondation St. Wolfgang;
 - la conclusion d'une convention entre plusieurs communes et sociétés de tir en vue de l'exécution des tirs obligatoires;
 - la clarification avec l'Association des fonctionnaires communaux de l'offre de formation pour les employés communaux.

5.3 Préfecture de la Gruyère

A noter dans les différents domaines considérés, les activités particulières suivantes:

- Association du Cycle d'orientation de la Gruyère:

Présidence de l'Assemblée des délégués et du Comité d'école, dont la gestion particulière de la politique des transports, de l'organisation de la location de la salle de spectacles et de la gestion des effectifs scolaires a été une des préoccupations principales.
- Association Régionale la Gruyère:

Présidence de l'assemblée des délégués et du comité de direction avec la mise en place d'un conseil régional des remontées mécaniques et d'un groupe de travail des rives du lac de la Gruyère, ainsi que le soutien au projet du Centre thermo ludique de Charmey.
- Association du Réseau de santé de la Gruyère:

Présidence de l'Assemblée des délégués et du groupe de travail relatif à la réorganisation de la structure (fusion de l'aide des soins à domicile et intégration du Service social de la Gruyère).
- Fondation Pro Gruyères:

Présidence du Conseil de fondation. Suivi général des travaux de la première étape du pavage de la cité.
- Fondation du Château de Gruyères:

Vice-présidence du Conseil de Fondation. Collaboration aux dossiers de la rénovation du bâtiment de la conciergerie et du spectacle multimédias.

- Commission du Collège du Sud:

Président de la Commission et poursuite du mandat de surveillance et de soutien en faveur du Collège, de l'École de commerce et de l'École de degré diplômé.
- Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF):

Présidence de la Commission, décisions d'octroi d'indemnités forfaitaires aux personnes concernées et préavis pour l'engagement du personnel nécessaire au service.
- Commission de district pour les établissements médico-sociaux (CODEMS):

Présidence de la Commission, calcul des frais financiers et surveillance de la coordination de l'offre dans le district. Visite des homes du district et renforcement des contacts avec leurs responsables.
- Association touristique La Gruyère (ATG):

Participation au comité de direction et collaboration aux réflexions relatives à l'avenir du tourisme gruérien et à la réorganisation des structures le régissant.
- Commission cantonale des dangers naturels (CCDN):

Vice-présidence de la Commission et poursuite de la préparation de la cartographie des dangers.
- Commission tripartite pour les ORP du Sud:

Présidence à tour de rôle par les Préfets de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveysse. Participation aux réunions de la Commission en relation avec le monde de l'emploi.
- Association «Stop Violence en Gruyère»:

Présidence de l'Association et du comité de direction. Poursuite et développement de l'action de prévention et de soutien en faveur de la jeunesse.
- Lutte contre le feu et les éléments naturels:

Participation avec le Lieutenant de Préfet à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers et visite des différents cours donnés dans le district en relation avec l'instruction et la prévention.
- Etablissements publics:

Surveillance renforcée de la gestion des établissements publics, collaboration avec les exploitants, le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale. Collaboration avec la Justice pénale en matière de lutte contre les stupéfiants et de reconversion de l'activité d'un établissement public.
- Fondation Rieter, Odette Saudan et Rose Lorétan:

Présidence des trois Fondations. Décision d'octroi d'aide en faveur des apprenti(e)s, des personnes âgées ou handicapées domiciliés en Gruyère.
- Association des communes du district du Lac
 - la révision du plan directeur régional en vue de son adaptation au plan directeur cantonal, en particulier sous l'angle du besoin de son adaptation et de la définition d'un premier concept;
 - les travaux en vue de l'élaboration d'un concept de transports publics;
 - la prise de position sur le projet du réseau hospitalier fribourgeois;
 - la présidence de l'Assemblée des délégués et la participation à de nombreuses séances du Comité.
- Association pour l'Hôpital du district du Lac
 - la participation à la restructuration et à l'élaboration d'un nouveau concept «Nord-est» pour la collaboration avec les hôpitaux de Merlach et de Tafers;
 - la prise de position sur le recours de Santé-Suisse à propos de la liste des hôpitaux, dans le cadre de la planification hospitalière;
 - la réponse à la consultation sur le projet de réseau hospitalier fribourgeois;
 - la présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association des communes pour le home médicalisé St-François à Courtepin
 - la participation à de nombreuses séances de l'Assemblée des délégués et du Comité.
- Association des communes pour le home médicalisé de la région de Morat
 - la présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association du Cycle d'orientation de la région de Morat
 - la participation à la révision du règlement concernant l'utilisation des installations sportives, en particulier sous l'angle des patentes pour la gestion de buvettes lors de manifestations publiques;
 - la présidence de l'Assemblée des délégués et la participation à de nombreuses séances de comité.
- Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
 - le soutien aux propositions des communes du Haut-Lac français, en particulier sur la prise en charge de leurs élèves durant la pause de midi;
 - la participation à l'Assemblée des délégués et à plusieurs séances de comité.
- Autres activités
 - l'engagement en faveur du projet Redwood, d'implantation d'une entreprise de biotechnologie sur le territoire de la commune de Galmiz;
 - la direction d'une commission de projet chargée de l'élaboration des bases pour la création d'un réseau de santé du district du Lac, avec pour objectifs de

5.4 Préfecture du Lac

A relever les principales activités suivantes:

regrouper les différentes associations de communes dans les domaines des hôpitaux et des homes pour personnes âgées;

- la présidence de la Commission de district pour les soins et l'aide à domicile (SPITEX), qui s'est occupée principalement:
 - des besoins concernant l'activité des indemnités forfaitaires pour les soins à domicile;
 - la coordination des activités de quatre organisations de SPITEX, à travers la Conférence des présidents
- la conduite de la Commission de district du Lac des homes médicalisés pour personnes âgées;
- la présidence de l'Association de district de Pro Senectute;
- la conduite de la Commission de l'orientation professionnelle du district du Lac, en charge spécialement des questions de personnel;
- la présidence de la Commission régionale tripartite de l'Office régional de placement des districts du Lac et de la Singine;
- la présidence de l'Association régionale pour l'économie, le tourisme et la culture, qui s'est chargée principalement de l'élaboration et de la mise en application d'un nouveau concept de financement;
- la création d'un triage forestier;
- la participation à la fondation «Starts», fondation pour l'encouragement et l'intégration des jeunes chômeurs, pour la partie alémanique et la participation en tant que membre du comité;
- la vice-présidence de «TRIVAPOR», association en faveur de la remise en service du bateau à vapeur «Le Neuchâtel» sur les trois lacs du pied du Jura;
- activités de soutien et d'encouragement des activités culturelles dans le district du Lac et le sport, en particulier «Murten Classics» et la course Morat-Fribourg.

5.5 Préfecture de la Glâne

Relativement à la collaboration intercommunale et régionale, ou concernant des affaires cantonales, les points suivants méritent d'être cités plus particulièrement:

- Dans le cadre de l'Association de communes pour le cycle d'orientation de la Glâne:

La fin des travaux de construction du Centre culturel et sportif de la Glâne, «Le Bicubic» à Romont, l'inauguration et la mise sur pied de la première saison culturelle du Bicubic;

- Dans le cadre de l'Association pour le développement de la Glâne–Veveyse (ADGV–région LIM), dont le préfet est vice-président:

Les travaux en vue de la mise sur pied de nouveaux organes au niveau touristique.

- Dans le cadre de l'Association de communes à buts multiples pour l'hôpital et les services médico-sociaux du district (Réseau Santé de la Glâne):

- l'adoption par les délégués des communes de la Glâne, ceux de la Gruyère et de la Veveyse formant le HSF, des crédits nécessaires à transformation du site hospitalier HSF de Billens en centre de soins et de réadaptation avec de nouvelles missions cantonales en matière d'alcoologie et réadaptation cardio-vasculaire ambulatoire. Ces crédits ont été approuvés par le Grand Conseil.

- le suivi de l'intégration opérationnelle du Home médicalisé «Foyer Sainte-Marguerite» à Vuisterens-devant-Romont dans le Réseau Santé de la Glâne, qui a débouché sur la reprise pure et simple du patrimoine de la fondation propriétaire du foyer par les communes de la Glâne;

- l'abandon du Centre médical de la Glâne, structure conjointe au Réseau Santé Glâne, à l'HSF et à l'Association des médecins de garde de la Glâne (AMGG), faute pour les médecins d'avoir accepté de reconduire leur participation financière.

- Dans le cadre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen pays de Glâne et de la commune de Sâles (AIMPGPS):

La poursuite des études relatives au plan général d'évacuation des eaux des communes concernées, et celle liée à la problématique des boues d'épuration.

- Autres données:

- La constitution des deux dernières corporations de triage prévues en Glâne, la Corporation Glâne-Sud et la Corporation forestière de La Neirigue.

- La constitution d'un syndicat d'améliorations foncières (procédure simplifiée) à Auboranges.

- La constitution des organes en vue des premiers travaux liés à l'amélioration de la route cantonale Romont – Vaulruz, travaux depuis longtemps et souvent appelés de leurs vœux par les politiciens et la population glânoise.

- La participation du préfet comme membre de la commission de bâtisse chargée de la réalisation des travaux de transformation et d'extension du Musée suisse du vitrail, dans le cadre du château, siège de la préfecture et propriété de l'Etat.

- La participation du préfet en qualité de président de la Commission pour les Gens du voyage, avec une implication marquée dans la réalisation, la finalisation et la présentation de ce rapport.

5.6 Préfecture de la Broye

L'activité du préfet s'est exercée essentiellement dans les domaines suivants:

- Cycle d'orientation

Après que les délégués se soient finalement prononcés en faveur d'une extension du CO de la Broye sur deux

- sites, Estavayer-le-Lac et Domdidier, signifiant du même coup la fermeture définitive du site de Cousset, une commission de bâtisse, présidée par le préfet, a été instaurée. Par ailleurs, les communes membres ont accepté la création d'une seconde direction, sur le site de Domdidier, contribuant ainsi grandement à faciliter la conduite pédagogique d'une entité avoisinant le millier d'élèves. Ce second directeur entrera en fonction à la rentrée 2006/2007.
- Hôpital de la Broye

Le comité s'est attaché à suivre les travaux de finition de construction et de transformations du site d'Estavayer-le-Lac, tout en suivant avec attention l'évolution du différend relatif à la prise en charge du dépassement des devis de construction. Il a également suivi la constitution du futur Réseau hospitalier fribourgeois.
 - Services médico-sociaux

Différents dossiers ont retenu l'attention du préfet durant cette année 2005, parmi lesquels:

 - Les homes médicalisés du district (Domdidier, Estavayer-le-Lac, Gletterens et Montagny) connaissent des taux d'occupation importants. Un groupe de travail a ainsi été instauré afin de rechercher de nouvelles propositions pour répondre aux besoins des personnes âgées.
 - Le préfet a assumé la présidence de la commission de district pour l'aide familiale et les soins à domicile (COSAF), chargée, entre autres tâches, de l'application du règlement sur l'octroi des indemnités forfaitaires.
 - La mission confiée à l'Association pour l'aide et les soins à domicile du district de la Broye (ASDB) de gérer les services d'aide et de soins à domicile donne satisfaction.
 - Services auxiliaires

Le préfet a présidé la commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. L'accès aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité demeure une préoccupation, quand bien même de nouvelles procédures ont été instaurées.
 - Commission jeunesse

Cette commission, chargée d'examiner les problèmes rencontrés dans le district et présidée par le préfet, a multiplié les contacts avec l'association des communes de la Broye (Ascobroye) et les services de l'Etat concernés par la problématique afin de proposer des mesures d'accompagnement et de prise en charge de la jeunesse dans le district. Les communes ont été informés du projet en cours et seront appelés à se prononcer sur les mesures proposées durant l'année 2006.
 - Association des communes de la Broye (ASCOBROYE)

Le préfet a participé aux différentes séances de comité ainsi qu'aux assemblées en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.
 - Office régional de placement (ORP)

Le préfet a présidé la commission de surveillance tripartite de l'ORP de la Broye.
 - Communauté régionale de la Broye (COREB)

Un projet de révision générale des statuts est ainsi à l'étude afin d'impliquer davantage les communes dans le fonctionnement de la COREB. Parallèlement, la COREB a instauré un fond de développement régional, auquel a adhéré la majorité des communes de la Broye, visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et le développement du tissu économique régional.
 - Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Outre la gestion des affaires courantes, le conseil d'administration, dont le préfet a repris la présidence au 1^{er} avril 2005, a porté son attention sur un certain nombre de dossiers importants afin d'assurer la pérennité de l'hôpital.
 - Ambulance et SMUR

Un effort substantiel a été demandé par le canton de Vaud aux communes du district de la Broye afin que celles-ci assument une part de financement qui corresponde au nombre d'interventions touchant leur territoire. Bien que la mise à niveau soit étalée dans le temps, l'effort est important, ce d'autant plus que le canton de Fribourg n'impose pas aux communes d'organiser et de financer le SMUR, contrairement au service d'ambulance.
 - Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Le fait marquant de l'année 2005 aura été pour la Broye l'ouverture du Gymnase intercantonal. Pour ce faire, le Conseil du Gymnase dont le préfet fait partie, a siégé à de nombreuses reprises afin que les conditions soient réunies pour que la première rentrée scolaire soit une réussite.
 - Office régional de placement (ORP)

L'étude de faisabilité d'un ORP intercantonal (Estavayer-le-Lac/Payerne) semble définitivement abandonnée.
 - Aérodrome mixte / aéropôle

Le dossier a fait un pas significatif avec la possibilité d'augmenter sensiblement le nombre de mouvements civils. Il n'en demeure pas moins que les premières entreprises se font toujours attendre.
 - Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf

La commission poursuit ses travaux afin de favoriser l'entretien et le renforcement des berges.
 - Tourisme et culture

La poursuite de l'étude du concept «Broye Tourisme»
 - Réseau Santé Broye

Les communes de la Broye ont trouvé un accord avec le Réseau de la Broye et du Nord Vaudois, afin que les ser-

vices du Bureau régional d'information et d'orientation (Brio) puissent desservir l'ensemble de la région.

- Structures d'accueil de la petite enfance

Les discussions se poursuivent avec les districts voisins du canton de Vaud afin de résoudre la problématique sous l'angle de l'intercantonalité.

5.7 Préfecture de la Veveyse

- *Association de communes pour le Cycle d'orientation (CO)*

L'événement important a été la détermination de ladite association en faveur de la construction d'une halle de sports. A l'unanimité, chaque législatif communal a accepté le partenariat proposé avec le chef-lieu, ainsi que la fraction des 10 millions de francs qui seront nécessaires à cette construction devant accueillir les élèves du CO ainsi que ceux des écoles primaires de Châtel-St-Denis.

- *Association de communes pour le Réseau Santé de la Veveyse (RSV)*

Après une première année de fonctionnement, cette nouvelle structure a atteint ses objectifs, en particulier quant au développement de synergies entre les services médico-sociaux, notamment les EMS, l'HSF et le service de puériculture.

- *Conférence des syndicats*

Ladite conférence s'est substituée au comité de l'Association des communes de la Veveyse. Elle présente l'avantage de fonctionner très simplement et de traiter les dossiers les plus chauds avec une certaine célérité. Elle est pour beaucoup dans le renforcement de la solidarité entre les communes du district.

- *Région Glâne – Veveyse (RGV)*

Cette zone LIM a été présidée, en 2005, par le préfet de la Veveyse. Un travail important et un suivi du dossier ont permis de dynamiser toute la région et de tendre vers les objectifs arrêtés dans les fiches d'action de son programme de développement régional.

En particulier, les efforts du Centre de création et d'accompagnement pour PME (CCAPP), l'une des branches de la RGV, commencent à porter leurs fruits. Avec l'aide du Secrétariat régional, quelques créateurs d'entreprises se sont lancés.

- *Autres associations ou commissions*

La commission pour les EMS (CODEMS) a achevé son projet d'unités d'accueil de jour et a rendu sa copie au service concerné pour décision.

Le préfet préside ou participe à différentes commissions ou autres groupes, à savoir: la commission pour l'aide et les soins à domicile, la commission tripartite ORP, l'association de district «Tous unis contre la violence», la commission d'école du collège du sud, le conseil de l'éducation, la commission pour les services auxiliaires, la commission «Transports publics», la commission «Jeunesse», mise sur pied en 2005 par les quatre piliers de l'économie fribourgeoise.

Pour traiter des affaires supra-communales et/ou de district, le préfet préside également l'institution dite du «Petit conseil», composée de l'ensemble des députés veveysans au Grand Conseil.

La préfecture a suivi les travaux de plusieurs associations intercommunales dépassant les frontières du district, notamment l'Association Veveyse-Oron-Glâne (VOG) qui s'occupe des eaux usées, ou encore l'Association Veveyse-Gruyère-Glâne (AVGG) qui s'occupe de l'approvisionnement en eau.

Service de l'état civil et des naturalisations

1. Généralités

L'année 2005 a été une année de consolidation de la restructuration engagée. La formation des officiers de l'état civil a été approfondie, notamment en relation avec l'exploitation de la banque de données informatisées de l'état civil. C'est ainsi que la «phase événements 2.2» (reconnaisances, décès, adoptions, changements de noms, etc.) a été mise en service au printemps 2005 et désormais le système Infostar fonctionne dans son intégralité. Les officiers de l'état civil sont maintenant à l'aise dans l'exploitation quotidienne d'Infostar.

Les travaux pour l'affection définitive de l'office de l'état civil de la Veveyse ont également été entrepris, mais en raison de retards, n'ont pu être achevés avant la fin de l'année, comme initialement prévu.

Dans le domaine des naturalisations, le service a élaboré un avant-projet de modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Cette révision de la loi était commandée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale ainsi que par une retouche du droit fédéral.

2. Etat civil

Durant l'année 2005, le Service de l'état civil et des naturalisations a traité les objets ci-après:

2.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

transcription d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2004, ci-après OEC)	1416	(1350)
transcriptions refusées	4	(9)
transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	214	(202)
transmission au Service de la police des étrangers d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1667	(1763)

2.2 Mariages

certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC)	24	(25)
examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	545	(558)
dossiers de procédure de mariage retirés	34	(4)
autorisation de mariage pour étrangers domiciliés à l'étranger (art. 69 OEC)	1	(1)

2.3 Reconnaissances

examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	61	(142)
--	----	-------

2.4 Changements d'état civil

rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	151	(146)
rectifications judiciaires (art. 42 CC et 30 OEC)	3	(2)
instructions diverses relatives au service de l'état civil	308	(281)
adoptions (art. 264 ss CC)		
a) prononcées par la DIAF	26	(46)
b) demande refusée	1	(-)
c) demande retirée	1	(-)
d) prononcées par d'autres cantons	12	(20)
changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
a) accordés par le SECiN	131	(168)
b) demande refusée	1	(-)
c) demandes retirées	11	(-)
d) reçus d'autres cantons	19	(72)
déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 de la loi sur le droit international privé)	244	(198)
déclaration de soumission du nom refusée	1	(-)
déclarations concernant le nom	21	(52)

2.5 Droit de cité

(loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, ci-après LN, et loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, ci-après LDCF)

contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
a) selon art. 21, 23 et 58 LN	17	(13)
b) selon art. 21 LDCF	4	(3)
contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	546	(591)
naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	707	(733)
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons	71	(79)
naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	301	(479)
naturalisations facilitées (art. 31, 58a et 58b LN)	58	(113)
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	6	(7)
conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	34	(40)
bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF)	2	(1)
pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	40	(61)
pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	6	(15)
libérations du droit de cité fribourgeois (art. 29 LDCF)	11	(9)
libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	6	(4)
annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN)	3	(6)
dénonciations suite à la naturalisation facilitée	17	(17)

2.6 Divers

autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	26	(28)
recherche d'un membre de la famille	10	(-)

2.7. Offices décentralisés de l'état civil

En 2005, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

• Naissances	2238	(2833)
• Reconnaissances	409	(346)
• Mariages	1356	(1323)
• Décès	1798	(1831)

3. Naturalisations

3.1 Généralités

Durant l'année 2005, le Service des naturalisations a enregistré 1144 (1295) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues. Le nombre de nouvelles demandes est resté stable, grosso modo 100 demandes par mois.

3.2 Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 357 (386) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

1 Afghanistan	1 Irlande
1 Albanie	11 Italie
5 Allemagne	1 Liban
3 Angola	24 Macédoine
2 Belgique	2 Maurice (Ile Maurice)
16 Bosnie-Herzégovine	1 Pays-Bas
1 Bulgarie	2 Pologne
1 Cambodge	19 Portugal
2 Canada	4 République démocratique du Congo
5 Cap-Vert	2 Roumanie
5 Chili	3 Russie
1 Colombie	1 Rwanda
6 Croatie	124 Serbie et Monténégro
1 Erythrée	1 Slovénie
15 Espagne	2 Slovaquie
1 Etats-Unis	6 Somalie
7 France	11 Sri Lanka
4 Grande-Bretagne	4 Tunisie
1 Hongrie	42 Turquie
3 Inde	6 Vietnam
1 Irak	
4 Iran	

Personnes confédérées:

2 Argovie	1 Genève
-----------	----------

Parmi ces 357 (386) dossiers de naturalisation ordinaire, 144 (177) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 707 (733) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 351 (372) ressortissant(e)s étranger(ères) avec 96 (105) conjoints étrangers et 260 (256) enfants étrangers.

3.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 3 (8) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 21 (13) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 13 (9) libérations du droit de cité fribourgeois.

3.4 Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, après préavis du Service de l'état civil et des naturalisations, a traité 482 (711) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

426 (590) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

12 (27) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés d'un père Suisse non marié avec la mère (art. 31 LN);

43 (87) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a LN);

1 (7) demande de naturalisation facilitée d'enfants étrangers d'une Suisse par mariage antérieur avec un Suisse et remariée à un étranger (art. 58b LN);

3.5 Réintégration (art. 21, 23 et 58 LN)

17 (12) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

3.6 Révocations (art. 41 LN)

3 (-) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office fédéral des migrations suite à la dénonciation par le canton.

Service des communes

1. Généralités

L'année 2005 a vu la fin des mesures d'encouragement aux fusions de communes. Elle fut également marquée par la poursuite des travaux de révision totale de la péréquation financière et d'une révision partielle de la loi sur les communes.

2. Personnel

Monsieur Patrick Cudré-Mauroux, conseiller juridique, a démissionné au mois de juin 2005 et a été remplacé par Madame Zuzana Fajfr.

3. Surveillance et décisions y relatives

Au cours de l'année 2005, le Service s'est occupé de 408 requêtes de communes et d'associations de communes.

- a) 9 requêtes ont fait l'objet d'arrêtés du Conseil d'Etat, à savoir:
- 2 autorisations d'impôts dépassant 100 % de l'impôt cantonal de base sur le revenu et la fortune
 - 2 dissolutions d'associations de communes
 - 3 approbations d'armoirie de commune
 - 1 approbation de statuts d'associations
 - 1 divers
- b) 200 requêtes ont fait l'objet de décisions du Service, soit:
- 114 autorisations de financer des dépenses d'investissement
 - 7 autorisations d'achats immobiliers et autres transactions immobilières
 - 29 autorisations à caractère financier (cautionnements, comptes de trésorerie)
 - 31 approbations de règlements communaux
 - 19 modifications de statuts d'associations de communes
- c) En outre, le Service a enregistré 29 communications relatives à des changements de coefficients d'impôts communaux et préavisé 143 règlements communaux, à l'intention des Directions dont ils relèvent.

Le solde des requêtes concernait des avis de droit, des renseignements juridiques, des analyses de situations financières et des limites de l'endettement légal ou d'autres dossiers qui ne font pas l'objet d'une décision ou d'un arrêté.

4. Limite de l'endettement légal

Le Service des communes établit pour toutes les communes, associations intercommunales et établissements communaux de droit public, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisa-

tions de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2004.

5. Associations de communes

Une association de communes a été créée en 2005, soit l'Association de la crèche «Barbotine» et une association a été dissoute, soit l'Association pour le captage d'eau dans la nappe phréatique de Grandvillard (AICEG). Par tâche, la répartition des associations se présente ainsi:

Ecoles	8
Culture	2
Salles de sport	3
Hôpitaux de district	2
Homes	9
Eau potable	15
Evacuation et épuration des eaux	23
Régions	8
Buts multiples	7
Aide sociale	2
Protection civile	1
Police	1
Transports	1
Structures d'accueil de la petite enfance	1
Total	83

6. Activités de gestion-conseil

Par activités de gestion-conseil, il faut entendre les conseils et mandats de nature économique et financière (tels la mise en oeuvre d'une planification financière, les calculs de marge nette d'autofinancement, les capacités d'emprunt ou d'investissement, le calcul de tarifs et charges de préférence pour des tâches particulières) et les conseils juridiques (notamment en ce qui concerne la préparation des statuts d'associations de communes).

Dans le cadre du contrôle financier, le Service des communes établit divers documents à l'attention de toutes les communes, notamment l'analyse de la situation financière, en tant qu'outil d'aide à la décision, effectuée sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2004. Au 1^{er} janvier 2006, un nouveau programme informatique (programme CAFCom) de données sera mis en application et permettra de récolter un grand nombre d'informations comptables, financières et administratives et de transmettre de nouveaux documents utiles aux communes pour leur gestion.

Un groupe de travail étudie actuellement la mise en place d'un nouveau plan comptable harmonisé des communes, associations de communes et établissements communaux. De plus, il a collaboré activement avec l'Association des communes fribourgeoises à l'élaboration d'un programme de planification financière pour les communes.

7. Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2005, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. L'essentiel de son activité durant l'année 2005 a consisté à élaborer une conven-

tion-cadre qui tient compte des principes communs applicables pour tous les établissements de l'Etat en matière d'aumônerie. La convention-cadre, valant pour les deux Eglises reconnues et pour tous les établissements de l'Etat, a été signée au nom de l'Etat de Fribourg au mois de mai 2005 ainsi qu'au nom de l'Eglise catholique romaine et de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg au mois de mai, respectivement au mois de juin 2005. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Concernant la possibilité d'appliquer par analogie des principes de la convention-cadre aux relations entre les Eglises et l'Association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH), la question est encore ouverte et devra être discutée au sein du groupe de travail AFIH.

En principe, la Commission cantonale n'est pas compétente pour traiter les problèmes liés à l'aumônerie dans les institutions pour personnes handicapées ou inadaptées. Avec l'autorisation du Conseil d'Etat, elle a toutefois décidé de constituer en 2005 un groupe de travail AFIH dont le but est de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés dans les institutions de l'AFIH. Ce groupe s'est réuni une fois en 2005, et il compte des représentants de l'AFIH, des Eglises et de la Direction de la santé et des affaires sociales.

8. Travaux législatifs

Le Service des communes a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir

une révision partielle de la loi sur les agglomérations (adoptée par le Grand Conseil le 14 décembre 2005);

une révision partielle du décret relatif à l'aide financière en faveur de l'agglomération de Fribourg (adoptée par le Grand Conseil le 14 décembre 2005);

une révision partielle de la loi sur les communes (procédures de consultation au printemps 2005; message et projet de loi adoptés par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2005).

9. Autres activités

Le Service s'est également chargé de préparer à l'intention du Conseil d'Etat, le rapport et le message relatifs aux fusions de communes suivantes: Esmonts et Vuarmarens (nouvelle commune Vuarmarens), Autavaux, Forel et Montbrelloz (nouvelle commune Vernay), Agriswil et Ried bei Kerzers (nouvelle commune Ried bei Kerzers), Bollion, Lully et Seiry (nouvelle commune Lully). A noter qu'au 31 décembre 2005, le nombre de communes s'établit à 176.

Il était en outre actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Ainsi, le Service participe au groupe de travail «TA Städte».

Le suivi du dossier de l'agglomération s'est poursuivi en 2005. En outre, le Service fait parti du groupe technique de l'agglomération, chargé d'accompagner l'élaboration d'un projet d'agglomération au sens du concept de l'Office fédéral du développement territorial.

Le Service est partenaire pour la mise en œuvre et le développement de la formation intercantonale de secrétaires communaux; il a préparé également des supports de cours pour une partie d'un module de formation et une collaboratrice du Service a dispensé des heures d'enseignement.

Il est également présent dans plusieurs groupes de travail, respectivement plusieurs commissions. On citera à cet égard:

FREUlex, adaptation du droit cantonal aux Accords sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne;

Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;

Groupe d'accompagnement de l'unité «politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;

Commission de coordination des examens périodiques de subventions;

Groupe d'accompagnement de l'Office fédéral du développement territorial chargé de faire des propositions sur le cadre légal du «projet d'agglomération»;

Assemblée constitutive de l'agglomération;

Comité de pilotage «réformes des structures sanitaires»;

Comité de pilotage «programme informatique CAFCom»;

Groupe de travail «amélioration du potentiel des recettes du canton»;

Groupe de travail «structures territoriales»;

Groupe de travail «site informatique de la DIAF».

Le concours du Service a été sollicité pour diverses conférences ou séances d'information sur des sujets relevant des institutions communales.

On notera enfin que le Service des communes dispose depuis la fin de l'année 2005 de plusieurs pages web sur le site internet de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il est ainsi désormais possible de télécharger de nombreux documents qui jusqu'ici devaient être commandés.

10. Statistiques

Tous les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg.

Service de l'agriculture

I. Encouragement à l'agriculture

1. Généralités

L'examen des subventions pour l'encouragement à l'élevage était bienvenu pour redéfinir une politique d'élevage cantonale après l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'agriculture.

2. Personnel

Une nouvelle apprentie de commerce a été engagée en remplacement de Mlle Karine Erricolo qui a terminé son apprentissage en juin 2005. Il s'agit de Mlle Corinne Moënnat de Vuisternens-devant-Romont.

3. Préposés locaux

En vertu de la loi du 7 février 1996 instituant des préposés locaux de l'agriculture, les fonctions d'inspecteurs du bétail et de gérants des cultures sont confiées à un préposé local à l'agriculture.

Au 31 décembre 2005, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 177 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

4. Bail à ferme agricole pour parcelles

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2005, 76 contrats de bail à ferme agricole dont 46 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 23 fermages, soit 30 % des contrats traités.

5. Surface agricole utile (SAU)

Le projet est entré dans la phase active de l'actualisation de la couverture du sol, respectivement du contrôle de la SAU, selon le cahier des charges établi à cet effet. En 2005, l'actualisation de la couverture du sol a concerné 13 communes.

6. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

6.1 Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations	Contributions versées en milliers de Fr.
– Contributions à la surface	3 156 (3 190)	96 957 (97 001)
– Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1 887 (1 980)	15 607 (15 467)

Genre de contributions	Nombre d'exploitations	Contributions versées en milliers de Fr.
– Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 783 (1 823)	12 333 (12 448)
– Contributions générales pour des terrains en pente	1 491 (1 521)	2 797 (2 832)
– Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17 (17)	19 (19)
– Contributions suite à la sécheresse de 2003	28 (27)	141 (119)
Total paiements directs généraux		127 854 (127 886)
– Contributions pour la compensation écologique	3 067 (3 121)	7 393 (7 375)
– Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 233 (1 173)	2 404 (2 327)
– Contributions pour la culture biologique	108 (112)	756 (756)
– Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 321 (1 841)	4 062 (4 075)
– Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 440 (2 437)	12 881 (12 566)
– Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	634 (629)	7 014 (7 112)
– Contribution pour la protection des eaux	57 (38)	678 (446)
– Contribution pour la qualité écologique, partie biologique	237 (238)	134 (128)
– Contribution pour la qualité écologique, partie réseau	454 (348)	385 (290)
– Contributions pour la qualité écologique partie biologique/réseau	105 (92)	126 (98)
Total des contributions écologiques		35 833 (35 173)
Contributions à la culture des champs	576 (563)	2 819 (2 569)
Total des contributions fédérales		166 506 (165 628)

6.2 Contributions cantonales

– Contributions à l'estivage	42 (45)	189 (181)
– Contributions pour la protection des eaux	57 (38)	129 (84)
– Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	237 (238)	15 (14)
– Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	454 (348)	43 (32)
– Contributions pour la qualité écologique partie biologique réseau	105 (92)	14 (11)
– Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	47 (47)	145 (99)
Total des contributions cantonales		535 (421)

Les chiffres énoncés ci-dessus appellent les remarques suivantes:

- 3156 exploitations ont reçu des paiements directs, soit 34 exploitations, respectivement 1,1 pour-cent de moins qu'en 2004.
- Le montant total des paiements directs versés en 2005, soit 166,5 millions de francs, est de un million plus élevé qu'en 2004.
- La totalité des contributions écologiques a augmenté de 0,7 million, en raison notamment du nombre croissant d'exploitations remplissant les conditions des programmes de sortie des animaux en plein air et en raison, aussi, du nombre croissant d'agriculteurs qui participent au programme nitrate et font partie des réseaux écologiques.
- Suite à la sécheresse de 2003, les contributions s'élèvent à 0,26 million de francs; 0,12 million de francs ont été versés en 2004 et 0,14 million de francs en 2005.

7. Elevage bovin

7.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage bovin

En application de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage bovin une aide financière de 1 300 000 francs. 912 000 francs ont servi au co-financement des mesures prévues par la Confédération et le solde, soit 388 000 francs, en faveur de mesures cantonales spécifiques pour l'encouragement de l'élevage bovin.

7.2 Marché-concours de taureaux

Organisé par le Service de l'agriculture, la Station cantonale des productions animales et végétales à Grangeneuve et les Fédérations cantonales d'élevage bovin, le Marché-concours de Bulle est un concours cantonal obligatoire pour les reproducteurs mâles affectés à la monte naturelle ou artificielle. Le Marché-concours 2005 s'est déroulé les 27 et 28 septembre 2005 à Espace-Gruyère à Bulle.

Tous les taureaux ont été classés au ring par un seul juge par ring. Les résultats se présentent comme suit:

	Race tachetée rouge	Race holstein	Total moyen
Taureaux inscrits	352	100	452
Taureaux présentés	297	83	380
Taureaux admis au herd-book	296	83	379
Taureaux refusés	1	0	1
Commercialisation:			
– Taureaux de 7-18 mois vendus pour l'élevage	82	39	121
– Prix moyen en francs	3 124	2 926	3 060

Vu le succès réalisé en 2004, la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail a organisé le 28 septembre 2005, un marché pour les taureaux et vaches de boucherie. 47 taureaux et plus de 50 vaches et génisses ont été vendus par ce canal. Le poids moyen des taureaux sans dents de remplacement était de 590 kg poids vif. Le prix au poids vif s'est élevé de 3,50 à 4,95 francs par kg. Les taureaux adultes ont été vendus de 2.65 à 3.35 francs par kg poids vif. En plus, chaque taureau de boucherie a bénéficié d'une prime cantonale de 110 francs.

7.3 Expertises de taureaux en janvier 2005

Les expertises de taureaux pour la race tachetée rouge ont eu lieu du 6 au 12 janvier 2005 sur les 6 places officielles réparties dans le canton. Des 120 taureaux inscrits, 111 ont été admis au herd-book.

Depuis 2003, les taureaux de la race holstein sont appréciés selon le système DLC (description linéaire et classification), au domicile du propriétaire, par la fédération suisse de la race holstein.

7.4 Exposition nationale de vaches laitières holstein et red-holstein

Sous les auspices du Service de l'agriculture, les Fédérations cantonales des races tachetée rouge et holstein ont organisé la 35^e Exposition de vaches laitières à Bulle (Espace-Gruyère) du 1^{er} au 3 avril 2005, ouverte aux races red-holstein et holstein de tous les cantons suisses. Quelques animaux de la race brune ont été présentés dans un stand.

L'effectif des animaux se présentait comme suit:

Race	Bêtes inscrites au catalogue	dont provenant du canton de Fribourg	Total bêtes présentées	dont provenant du canton de Fribourg
Holstein	238	144	163	102
Tachetée rouge	298	175	217	125
Totaux	536	319	380	227

JUNIOR-EXPO Bulle 2005

C'est toujours dans un esprit novateur que du 1^{er} au 3 décembre 2005 les jeunes éleveurs fribourgeois ont exposé plus de 800 génisses et vaches des races tachetée rouge et holstein en provenance de tous les cantons confédérés.

L'école suisse des jeunes éleveurs n'a pas été organisée en 2005.

Les cinq meilleurs candidats de l'école 2004 ont participé avec succès à la finale 2005 en Belgique.

Swiss-Expo

La Swiss-Expo 2005 a permis à de nombreux éleveurs de toute la Suisse d'exposer environ 1000 animaux de toutes les races présentes en Suisse. Des éleveurs réputés de France ont fait défiler quelques magnifiques vaches.

Plusieurs éleveurs fribourgeois se sont distingués lors de cette manifestation.

Expo internationale d'Epinal (France)

Une quinzaine de vaches des races tachetée rouge et holstein ont été exposées lors de cette manifestation. Les vaches red-holstein et Holstein du canton de Fribourg ont remporté plusieurs prix de Championnat.

7.5 Syndicats d'élevage et effectif du bétail

	Race tachetée rouge	Race holstein	Race brune	Race à viande
Nombre de syndicats d'élevage	107	37	2	0
Effectif admis				
Herd-book en 2005	33 375	22 209	547	576

7.6 Description linéaire et classification

Depuis 2003, toutes les races bovines ont adopté le système de la description linéaire et classification (DLC). L'organisation de cette méthode incombe aux Fédérations suisses d'élevage. Ces descriptions ont lieu directement chez les éleveurs, deux fois par an.

Nombre de têtes soumises à la DLC en 2005, par race:

Race tachetée rouge	10 026	(10 713)
Holstein	7 706	(7 515)
Brune	166	(119)
Association suisse des détenteurs de vaches nourrices et mères	622	(425)
Jersey	6	(1)
Grauvieh Pro Specie Rara	0	(0)
Total	18 526	(18 772)

7.7 Jubilés de syndicats et Expositions régionales

Plusieurs syndicats d'élevage ont marqué l'anniversaire de leur fondation:

Syndicats d'élevage	Année de fondation	Effectif de bétail	Nombre de membres
Race tachetée rouge:			
Alterswil	1905	449	19
Bösingen	1930	222	11
Bossonnens	1945	125	4
Belfaux	1895	414	16
La Roche	1955	224	8
Ueberstorf	1895	792	38
Race holstein:			
Givisiez	1895	857	17

7.8 Jury cantonal des experts

Le jury est composé de 5 experts, membres de l'ancien jury de la race tachetée rouge.

L'introduction généralisée de la DLC dans toutes les races ne nécessite plus l'intervention des experts cantonaux. Les personnes chargées de l'application de la DLC sont choisies, formées, contrôlées et payées par les Fédérations suisses d'élevage.

La Fédération fribourgeoise de la race tachetée rouge a, en collaboration avec le Service de l'agriculture, choisi, formé et nommé 10 juges qui pourront être appelés à fonctionner dans les expositions régionales et cantonales.

La Fédération holstein dispose également de 8 juges fribourgeois formés pour le classement au ring lors des jubilés et des expositions.

Les éleveurs de la race brune, domiciliés dans le canton de Fribourg, sont rattachés à la Fédération romande de la race brune; le siège se trouve dans le canton de Vaud.

Le Service cantonal de l'agriculture a co-organisé un cours d'expert intercantonal pour l'appréciation des taureaux d'élevage. Ce cours a eu lieu dans le canton de Neuchâtel, six experts fribourgeois y ont participé.

7.9 Activités diverses

Le responsable du secteur de l'élevage bovin rencontre une à deux fois par an les experts du jury supérieur, les comités des jeunes éleveurs. Il participe aux séances des comités des Fédérations cantonales tachetée rouge, holstein et brune et la Fédération des sélectionneurs de bétail bovin.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs du contrôle laitier, les résultats d'aptitudes à la traite, les concours de familles d'élevage et les résultats DLC, l'identité des vaches fribourgeoises ayant produit 100 000 kg de lait, sont contenus dans les rapports des Fédérations suisses et cantonales d'élevage.

8. Elevage chevalin

8.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du cheval

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage chevalin, les prestations suivantes:

	2005 en milliers de Fr.	2004 en milliers de Fr.
A) Soutien cantonal lié au soutien de la Confédération		
– Contribution aux organisations d'élevage reconnues	69	(76)
– Contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes	45	(45)
B) Autre soutien cantonal spécifique		
– Primes d'élevage	31	(34)
– Autres allocations (organisations, épreuves)	6	(5)
Totaux	151	(160)

Le soutien cantonal 2005, autre que celui qui est lié au soutien de la Confédération, est composé des primes d'élevage (syndicats, étalonniers, chevaux qui ont réussi le test en terrain), d'une contribution au test en terrain de Grangeneuve (2500 francs), à la Fédération cantonale (1800 francs) ainsi que, pour la première fois en 2005, d'une contribution à la liste de chevaux à vendre (2000 francs).

8.2 Syndicats d'élevage chevalin

Au 31 décembre 2005, le canton de Fribourg comptait dix syndicats chevalins, dont huit de la race Franches-Montagnes, un de la race Demi-sang et un de la race Hafling. La répartition des chevaux détenus dans le canton selon les races et pour lesquels une prime cantonale a été versée est la suivante:

	2005	2004
Franches-Montagnes	550	(555)
Demi-sang	43	(31)
Hafling	16	(28)
Totaux	609	(614)

Les effectifs mentionnés ci-dessus correspondent aux juments, aux poulains de l'année ainsi qu'aux étalons. Les jeunes chevaux de 18 mois et de 2½ ans ne sont pas pris en compte.

9. Elevage porcin, ovin et caprin

9.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du menu bétail

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage du menu bétail les prestations suivantes:

	2005	2004
	en milliers de Fr.	en milliers de Fr.
A) Soutien cantonal lié au soutien de la Confédération		
– Contribution aux organisations d'élevage reconnues	167	(162)
B) Autre soutien cantonal spécifique		
– Primes d'élevage	42	(29)
– Autres allocations (organisations, épreuves)	8	(8)
Totaux	217	(199)
– dont soutien à l'élevage ovin/caprin	124	(110)
– dont soutien à l'élevage porcin	93	(89)

Pour l'élevage porcin, le soutien comprend exclusivement le soutien aux organisations reconnues par la Confédération, contrairement au soutien à l'élevage ovin et caprin. Les autres allocations sont composées de la contribution au Marché-concours de Bulle (5400 francs) à la Fédération (1800 francs) et à l'insémination artificielle des chèvres (390 francs).

9.2 Effectif ovin inscrit au herd-book

	Nombre de sujets inscrits au herd-book	
Race Blanc des Alpes	713	(785)
Race Oxford	339	(341)
Race Brun noir du pays	1 538	(1 629)
Race Nez-noir	76	(68)
Race Charollais	270	(302)
Race Suffolk	20	(0)
Totaux	2 956	(3 125)

Le nombre de syndicats ovins est de 24, ce qui est identique à l'année précédente.

9.3 Effectif caprin inscrit au herd-book

Sur les 8 syndicats et l'unique station d'élevage, seuls 2 syndicats et la station de Botterens ne détiennent qu'une seule race de chèvres. Les autres syndicats détiennent 2 ou 3 races différentes. Outre les races mentionnées ci-dessous, des chèvres d'autres races plus rares comme la chèvre Boergoat, la chèvre grisonne à raies, la chèvre Col noir et la chèvre Paon sont également élevées dans le canton de Fribourg. Le nombre de syndicats est resté identique à l'année passée.

Nombre de sujets inscrits au herd-book
2004 2003

Race Chamoisée	934	(1 067)
Race Gessenay	373	(317)
Race Toggenbourg	24	(30)
Race Appenzell	13	(12)
Autres races	48	(12)
Totaux	1 392	(1 438)

Les effectifs 2005 n'étant pas encore disponibles, les effectifs ci-dessus sont ceux de l'année 2004.

9.4 Appréciation

L'appréciation des moutons et des chèvres a été effectuée sous la responsabilité du Service de l'agriculture sur mandat des Fédérations d'élevages respectives reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

10. Viticulture

10.1 Reconstitution du vignoble

Ont été traitées 30 demandes d'attribution de subventions cantonales pour la reconstitution de vignes, portant sur une superficie totale de 37 787 m², soit par région:

Vully, 22 demandes portant sur une surface de 30 042 m²,

Cheyres, 8 demandes portant sur une surface de 7745 m²

En outre, dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur la viticulture et l'importation de vin, 14 demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 21 138 m².

10.2 Vendanges

L'appellation d'origine contrôlée a été introduite pour l'ensemble des vignobles fribourgeois par le règlement du 15 septembre 1997 (AOC).

Pour la vendange 2005, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 4 juillet 2005, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Cépages blancs:	1,1 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,05 kg/m ²	65°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,25 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,1 kg/m ²	65°

(* La teneur minimale en pourcent de sucre (degré Oechsle) a été fixée pour le Pinot noir à 68°Oe.

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères per-

mettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'appellation d'origine (AO).

La vendange 2005 a fourni des rendements qui sont inférieurs aux deux années précédentes. Le rendement total est inférieur pour l'ensemble du vignoble cantonal à 1 million de kilos de raisin. En 2005 encore, un important travail de dégrappage a été effectué par les producteurs pour maîtriser quantité et qualité. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré oechslé est élevé et la vendange est très équilibrée, ce qui augure un excellent millésime.

L'année 2005 aura été marquée par un hiver long qui a retardé le débourrement de la vigne. Puis un développement rapide a abouti à une belle floraison. Cependant, le soir du 29 juin, un violent orage de grêle s'est abattu sur la région du Vully, causant des dégâts sensibles à la vigne. Puis un début d'été favorable a permis à la vigne de se stabiliser. Malheureusement, en juillet c'est au tour du vignoble de Font d'être grêlé, puis le 16 août c'est le vignoble de Cheyres qui a été touché. Ces épisodes de grêle ont causé un bref arrêt de végétation.

Un automne plus sec avec des températures fraîches la nuit ont permis à la vigne d'arriver à la vendange en bon état sanitaire, malgré les intempéries de l'été. Les conditions favorables en septembre ont également contribué à assurer la qualité de la vendange qui a débuté le 26 septembre pour se terminer le 18 octobre. Le volume de la vendange qui est légèrement inférieur à 1 million de kilos peut être considéré comme faible. Cependant, les sondages effectués ont montré une très belle qualité sanitaire de la vendange et de bonnes teneur en sucre (degrés oechslé) ce qui laisse augurer d'un millésime équilibré et de belle qualité. Ainsi, l'ensemble de la vendange 2005 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	568 544	72.87
Pinot Noir	164 857	89.11
Gamay	7 407	85.81
Spécialités blanches	71 206	89.32
Spécialités rouges	38 427	84.09
Cheyres		
Chasselas	44 968	70.84
Pinot Noir	55 638	86.59
Gamay	2 456	86.44
Spécialités blanches	4 502	87.54
Spécialités rouges	6 297	85.70

11. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 62 patentes principales et 10 patentes de courtier. 34 patentes ont été délivrées à des propriétaires de chenils (art. 6 de l'arrêté du 21 décembre 1982 relatif à l'impôt sur les chiens).

Aucun candidat n'a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 12 avril 2005 fixant pour la période d'assurance 2005/06 les primes dues à SANIMA.

12. Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2005:

- 92 (111) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations et 24 (32) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement;
- 268 (311) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, porcheries, poulaillers, chalets d'alpage, local de préparation de viande, buvettes, tables d'hôtes, dont 2 émanant directement de communes.
- 86 (92) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, à l'examen préalable ou à l'examen final, ou études préliminaires en vue de la révision prochaine du PAL.

13. Protection de l'environnement

13.1 Protection du sol

a) Permis de construire

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 48 (38) demandes de permis de construire en zone agricole, relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol, tels la pose de conduites d'eau, la création de chemins, de biotopes, l'exploitation de gravières, l'exécution de remblayages.

b) Semis sans labour

En application du décret du 26 juin 2003 sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 47 agriculteurs pour un montant total de 145 391 francs. Ce montant est composé du solde du soutien pour 2004 (28 897 francs) et du soutien 2005 (116 494 francs). Ces contributions sont liées à des contrats d'une durée de 5 ans entre l'agriculteur et le Service. Les surfaces sous contrat sont de 305 hectares.

c) Erosion

Sur la base des résultats de la phase pilote qui a débuté au 1^{er} mai 2004 pour se terminer au 30 avril 2005, le groupe de travail interservices a décidé de mettre en place un projet de lutte contre l'érosion dont le principal objectif est de prévenir et lutter contre l'érosion des sols agricoles dans tout le

canton de Fribourg. Ce projet a débuté le 1^{er} septembre 2005. Il touche les 146 communes situées dans la région de plaine. Durant les 4 premiers mois du projet, 70 cas d'érosion ont été relevés par les préposés locaux et communiqués à l'Institut agricole de Grangeneuve. Il est prévu d'exiger de l'agriculteur qu'il établisse un plan pluriannuel en cas d'érosion répétée (à partir du 2^e ou du 3^e cas selon la gravité de l'érosion), ce qui n'a pas encore dû être fait en 2005. Le contrôle du respect de ce plan sera effectué par l'AFAPI. En cas de non-respect, l'AFAPI en informera le SAgrri qui, le cas échéant, prendra des mesures de réduction des paiements directs comme cela se fait déjà pour tous les autres points des prestations écologiques requises (PER).

13.2 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Middel, Courgevoux, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. La part cantonale des indemnités versées s'élève à 82 195 francs qui sont répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages. De plus, le canton a apporté un soutien de 46 575 francs pour la restructuration de deux exploitations sises sur les communes de Cugy et Lurtigen.

14. Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique, 237 exploitations ont touché pour le volet qualité biologique de cette ordonnance, un montant total de 149 698 francs. 454 exploitations ont bénéficié d'un bonus de 429 256 francs pour le volet mise en réseau des surfaces combinées écologiques. 105 exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 140 826 francs. En 2005, il y a 4 nouveaux projets de mise en réseau OQE qui ont été reconnus dans le canton de Fribourg, ce qui monte à 16 le nombre total de réseaux OQE reconnus dans le canton. L'ordonnance sur la qualité écologique est financée à raison de 90 pour-cent par la Confédération et 10 pour-cent par le canton.

II. Vignes

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

- Faverges blanc 25 750 lt de vin clair (104 000)
- Ogoz (uniquement du raisin blanc) 2 450 lt de vin clair (12 200)
- Faverges rouge 8 160 lt de vin clair (31 150)

Suite aux dégâts causés par la grêle, le volume de la vendange 2005 représente le quart d'une récolte normale.

Ventes de la récolte précédente:

- Faverges blanc 2004 85 600 lt de vin (77 500)
- Ogoz 2004 7 280 lt de vin (13 680)
- Faverges rouge 2003 28 520 lt de vin (23 190)

Stock au 31.12.2005:

- Faverges blanc 2004 23 020 bouteilles (11 170)
- Ogoz 2004 5 660 bouteilles (2 240)
- Faverges rouge 2003 3 500 bouteilles (2 920)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2004 sera mise en bouteilles au printemps 2006 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2006.

Vully

Volume de la vendange:

- Etat de Fribourg blanc 13 400 lt de vin clair (14 600)
- Château de Mur blanc 12 300 lt de vin clair (13 400)
- Etat de Fribourg rouge 3 900 lt de vin clair (2 600)
- Château de Mur rouge 7 550 lt de vin clair (8 100)

Ventes de la récolte précédente:

- Etat de Fribourg blanc 2004 12 040 lt de vin (8 500)
- Château de Mur blanc 2004 10 830 lt de vin (13 960)
- Etat de Fribourg rouge 2004 1 390 lt de vin (640)
- Château de Mur rouge 2004 5 940 lt de vin (4 825)

Stock au 31.12.2005:

- Etat de Fribourg blanc 2004 3 650 bouteilles (4 500)
- Château de Mur blanc 2004 3 510 bouteilles (1 340)
- Etat de Fribourg rouge 2004 1 720 bouteilles (1 085)
- Château de Mur rouge 2004 3 090 bouteilles (1 250)

Service des améliorations foncières

1. Généralités

L'année 2005 a été marquée par le subventionnement de quatre projets d'irrigation pour des consortiums d'agriculteurs devant arroser des cultures spéciales (pommes de terre et légumes). Aucune aide pour ce genre de projet n'était accordée auparavant par la Confédération et par voie de conséquence par le canton. L'aide spéciale en faveur de l'assainissement des ouvrages de stockage des engrais de ferme s'est terminée à la fin 2005.

2. Activités

2.1 Personnel

M. Robert Grether, comptable, a quitté le service durant l'année et a été remplacé par M^{me} Corinne Haering.

2.2 Travaux subventionnés par le canton

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2005, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Nombre de projets	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5	3 775 000	1 225 040
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	24	4 872 512	1 459 421
Adductions d'eau	6	3 689 893	455 242
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains, ...)	7	3 748 000	778 600
Constructions rurales et laiteries	57	28 900 500	3 429 700
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	21	2 622 700	452 000
Total 2005	120	47 608 605	7 800 003
Total 2004	102	45 967 581	8 104 903
Total 2003	103	42 874 937	7 206 071
Total 2002	120	51 630 188	9 185 124
Total 2001	110	34 288 827	6 297 006

Les variations annuelles dans l'octroi des subventions cantonales s'expliquent par les différences des crédits fédéraux à disposition et par le fait que certains projets ne sont pas subventionnés la même année par le canton et la Confédération. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page, s'élève à 735 800 francs pour 18 cas.

Le total des subventions allouées en 2005 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 648 150 francs pour un devis subventionnable de 2 769 700 francs correspondant à 35 projets ou étapes.

2.3 Travaux subventionnés par la Confédération

Récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2005:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 637 697
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 558 862
Adductions d'eau	947 500
Autres améliorations foncières	878 200
Constructions rurales et laiteries	2 894 400
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–

Total des subventions fédérales allouées au canton:

en 2005	7 916 659
en 2004	7 673 341
en 2003	7 679 415
en 2002	8 022 328
en 2001	6 481 082

En 2005, le canton de Fribourg a pu bénéficier d'un montant supplémentaire de plus de 200 000 francs provenant de crédits non utilisés par d'autres cantons.

2.4 Travaux terminés en 2005

Il s'agit des entreprises ou étapes dont le décompte a été établi en 2005.

	Nombre de projets	Coût effectif Fr.
Remaniements parcellaires	9	8 797 000
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	11	2 405 879
Adductions d'eau	5	4 286 893
Autres améliorations foncières	3	780 000
Constructions rurales et laiteries	48	26 066 646
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	9	1 549 380
Total 2005	85	43 885 798
Total 2004	77	40 676 841
Total 2003	91	41 722 976
Total 2002	100	38 794 493
Total 2001	103	45 102 029

Cette récapitulation n'a jamais pris en compte le Fonds des améliorations foncières.

2.5 Subventions versées en 2005 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 522 890	1 834 898
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 548 971	1 742 348
Adductions d'eau	571 032	1 273 920
Autres améliorations foncières	402 354	546 095
Constructions rurales et laiteries	3 406 400	2 582 800
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	246 680	–
Total versé en 2005	7 698 327	7 980 061

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Total versé en 2004	7 898 295	7 398 149
Total versé en 2003	7 572 035	7 467 518
Total versé en 2002	7 444 251	9 284 410
Total versé en 2001	6 321 191	6 943 053

Au 31 décembre 2005, quatre décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2004:	0 décompte
au 31.12.2003:	6 décomptes
au 31.12.2002:	2 décomptes
au 31.12.2001:	16 décomptes

L'augmentation en 2002 du total des versements fédéraux par rapport aux années précédentes s'explique par la mise à disposition de crédits supérieurs aux années précédentes accordés à la Division fédérale des améliorations structurelles et par le report de montants non utilisés par certains cantons.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

2.6 Subventions versées en 2005 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2005	510 855
Total pour 2004	600 917
Total pour 2003	748 462
Total pour 2002	1 045 844
Total pour 2001	1 278 914

La diminution par rapport à 2004 s'explique par la mise à disposition de crédits supplémentaires de la part de la Confédération, ce qui a permis de subventionner des projets avec l'aide de la Confédération et non seulement du Fonds des améliorations foncières. La diminution par rapport à 2003 et aux années précédentes provient principalement de l'abandon du subventionnement des ruraux communautaires en zone de plaine par le biais du Fonds des améliorations foncières. A partir de 2002, ces ruraux communautaires sont subventionnés avec les autres constructions rurales sises en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page.

2.7 Etat des engagements par genre d'entreprises

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2005 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 362 133
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 805 370
Assainissements de terrains	272 000
Adductions d'eau	295 320
Autres améliorations foncières	220 600
Constructions rurales et laiteries	1 981 900

	Fr.
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	866 470
Total des engagements au 31 décembre 2005	8 803 793
Idem au 31 décembre 2004	6 483 689
Idem au 31 décembre 2003	7 024 197
Idem au 31 décembre 2002	8 378 440
Idem au 31 décembre 2001	6 837 234

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2005 s'élèvent à 620 554 francs.

2.8 Remarques générales concernant certaines entreprises

a) Remaniements parcellaires

Afin de s'adapter aux conditions financières de l'agriculture, quatre remaniements parcellaires simplifiés ont été constitués volontairement en 2005, à savoir Gurmels, Misery-Courtion, Chapelle (Broye) et Auboranges; ce qui porte à seize le nombre de ce type de syndicats constitués depuis 1998.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

b) Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes

Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone des collines, est resté à la même hauteur qu'en 2004, après quelques années de fortes diminutions.

c) Adductions d'eau

Les demandes concernant cette rubrique sont importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibilité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

d) Autres améliorations foncières

En 2005, quatre projets d'irrigation, deux projets de raccordements électriques et un projet d'assainissement de terrains ont été subventionnés. Les projets d'irrigation concernent des consortiums d'agriculteurs devant arroser des cultures de pommes de terre ou de légumes. C'est la première année que la Confédération soutient de tels projets, ce qui représente une aide indispensable à ces agriculteurs dynamiques confrontés à l'obligation d'assurer non seulement la qualité de leurs produits mais aussi la quantité.

e) Constructions rurales et laiteries

L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 18 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine en 2005, 19 en 2004, 18 en 2003 et 32 en 2002.

f) Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme

Depuis la mise sur pied en 1988 du programme cantonal d'assainissement de ces installations, 1634 cas ont été subventionnés à titre individuel, représentant un volume de 640 434 m³. Les subventions cantonales allouées à ce titre depuis 1988 s'élèvent au total à 39 882 000 francs. A ces chiffres s'ajoutent 395 ouvrages réalisés dans le cadre du subventionnement d'une rationalisation de bâtiment ou d'un assainissement d'étable, représentant 166 464 m³. Ce total de 807 000 m³ subventionné représente un effort très important en faveur de la protection des eaux.

Le nombre de cas subventionnés à titre individuel dans le cadre du programme d'assainissement s'est terminé à la fin 2005, selon décision du Conseil d'Etat.

2.9 Activité des commissions

a) Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA)

Cette commission, instituée le 25 novembre 2003 par le Conseil d'Etat, réunit les activités des anciennes commissions suivantes:

- la Commission cantonale des crédits agricoles,
- la Commission consultative en matière d'améliorations foncières,
- la Commission de coordination en matière de bâtiments ruraux.

Elle a siégé à onze reprises en commission plénière en 2005. L'examen de problèmes spéciaux a été confié à une sous-commission qui a siégé à quatre reprises.

b) Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Affaires pendantes	au 31 décembre 2004	7
Affaires enregistrées	en 2005	9
Affaires liquidées	en 2005	16
Affaires suspendues	au 31 décembre 2005	—
Affaires pendantes	au 31 décembre 2005	—

c) Commission d'acquisition d'immeubles

La Commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 29 reprises au cours de l'année 2005, dix fois en séance plénière et dix-neuf fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- 2 intéressent le Service des autoroutes
- 10 intéressent le Service des ponts et chaussées
- 3 intéressent le Service des bâtiments
- 4 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 6 intéressent les communes ou paroisses
- 1 intéresse la Confédération

2.10 Mandats confiés au service

Le Service a pris en charge de manière plus spéciale et suivie la direction technique d'un projet spécifique, à savoir l'aménagement d'un chemin alpestre à forte pente.

2.11 Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 26 664 francs (en 2004: 14 778 francs, en 2003: 81 530 francs, en 2002: 119 490 francs et en 2001: 293 613 francs). De ce total, 8 400 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.12 Fonds des améliorations foncières

a) Mouvement du Fonds

Les recettes comprennent:

	Fr.
• versements au Fonds sur position 3435/380.002	500 000.—
• les intérêts annuels 2 %	65 596.40
• les versements des registres fonciers	<u>3 156 403.55</u>
Total des recettes	3 721 999.95

Les dépenses englobent:

• versement au budget sur position 3435/402.001	3 156 403.55
• versement au budget sur position 3435/480.002	500 000.—
• augmentation de la fortune	<u>65 596.40</u>
Total des dépenses	3 721 999.95

b) Etat du Fonds au 31 décembre 2005

Fortune au 31 décembre 2004	3 279 818.90
Augmentation de la fortune	65 596.40
Fortune au 31 décembre 2005	3 345 415.30

c) Remarques générales

Le montant de la fortune ci-dessus ne tient pas compte du prêt de deux millions à Prolait (Plate-forme laitière de Suisse occidentale) qui fait suite au décret du 12 décembre 2002 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise. Le remboursement est prévu à partir de 2008 sur une durée maximale de dix ans.

Les recettes du Fonds varient en fonction du volume des ventes portant sur des terrains agricoles affectés à d'autres buts que l'agriculture. Les versements des registres fonciers ont été nettement inférieurs en 2005 par rapport à 2004. Les variations sont assez prononcées d'une année à l'autre comme le démontre le relevé des cinq dernières années:

	Fr.
2001	2 758 282
2002	3 187 755
2003	2 428 448
2004	3 834 698
2005	3 156 404

Législation

Modification de l'art. 47 al. 3 et introduction de l'art. 85a (nouveau) du règlement du 11 août 1992 d'exécution de la loi sur les améliorations foncières.

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

1. Généralités

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de services, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, forestières, laitières, agro-alimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources.

Outre les missions ordinaires et permanentes assignées à l'IAG, il importe de relever les activités et éléments particuliers suivants:

- pour la cinquième année consécutive, l'effectif des élèves a augmenté
- organisation, en collaboration avec l'Association suisse des détenteurs de vaches mères et nourrices, de la manifestation Beef.05 qui a attiré durant un week-end plus de 10 000 personnes sur le site de Grangeneuve
- assainissements de la porcherie de l'exploitation de l'Abbaye de Sorens, des caves des ateliers laitiers et installation d'un robot de cave
- organisation d'une séance d'information à Lurtigen, sur les projets de réduction des nitrates dans les eaux souterraines
- renouvellement de la certification ISO 9001, obtention de la certification EduQua pour les activités de formation continue et renouvellement de l'accréditation du LAAF selon la norme EN 17025
- participation au Comptoir de Bulle par l'intermédiaire de la vulgarisation agricole et des élèves des cours d'agro-commerçants, à la Foire de Fribourg par l'intermédiaire des collaborateurs de l'exploitation maraîchère et horticole, au Comptoir de la Broye par l'intermédiaire du Centre de formation laitière et agro-alimentaire
- obtention du label «bourgeon» pour l'exploitation agricole de l'Abbaye de Sorens, après deux ans de reconversion au bio
- conclusion d'une convention de collaboration au niveau des activités de conseil en matière d'économie laitière et de laboratoire entre les cantons de Berne et Fribourg
- participation à de nombreuses consultations, en particulier concernant les modifications légales prévues dans le cadre de la Politique Agricole 2011 et la réorganisation du droit sur les denrées alimentaires et l'hygiène
- participation à l'élaboration des avant-projets de loi cantonale sur l'agriculture et sur l'IAG
- décision de la Commission cantonale de formation agricole de former deux apprentis par exploitation d'apprentissage sous certaines conditions

2. Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle (agriculture et forêt, industrie laitière et agro-alimentaire, économie familiale), soutenus par le Conseil de surveillance et les Commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 851 (814) élèves.

2.1 Centre de formation agricole et forestière

	Nombre d'élèves/candidats	
– Ecole professionnelle agricole	151	(148)
– Ecole professionnelle des forestiers-bûcherons	48	(50)
– Ecole d'agriculture	127	(91)
– Cours préparatoire au brevet agricole	49	(58)
– Cours préparatoire pour les examens fédéraux de maîtrise agricole	86	(87)
– Cours d'agro-commerçant	10	(11)

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), l'organisation AgriAli-form a vu le jour en mai 2005. Elle a pour tâche de fédérer les organisations professionnelles actives dans la formation professionnelle des métiers de la terre. Cette organisation du monde du travail regroupe six métiers: agriculteur, viticulteur, encaveur, arboriculteur, maraîcher et aviculteur. L'IAG, dans le cadre de cette nouvelle structure participe activement à la préparation de l'ordonnance de formation et en particulier de son nouveau plan de formation.

La répartition des salles de classe de l'Ecole d'agriculture a été revue de façon à favoriser le bilinguisme. Le regroupement par étage qui se faisait auparavant sur le critère de la langue est maintenant réalisé en fonction du niveau de formation. Des passerelles qui permettent aux élèves de suivre des cours dans l'autre langue ont été réalisées.

Le Centre de formation agricole et forestière a utilisé la plateforme standard outlook-exchange déployée par le Service informatique de l'Etat de Fribourg (Sitel) comme outil de gestion d'école. Les horaires, la gestion des apprenants et des maîtres d'apprentissage sont réalisés à l'aide du même outil qui passe ainsi d'un simple système de messagerie électronique à une solution de collaboration moderne.

2.2 Centre de formation laitière et agro-alimentaire

	Nombre d'élèves/candidats	
– Cours d'introduction I + II	57	(46)
– Apprentissage technologues en industrie laitière	101	(97)
– Apprentissage technologues en denrées alimentaires	35	(31)
– Cours de brevet de technologue en industrie laitière	11	(11)
– Cours de diplôme de technologue en industrie laitière	11	(–)
– Ecole supérieure technique agro-alimentaire	9	(15)

Le nombre total d'apprenants au Centre de formation laitière et agro-alimentaire en 2005/06 a augmenté par rap-

port à l'année précédente. L'ouverture d'un cours de diplôme fédéral pour technologue en industrie laitière contribue notablement à cette évolution.

Depuis la formation initiale avec CFC jusqu'à la formation supérieure, le Centre de formation offre toutes les possibilités de formation professionnelle dans les domaines laitier et agro-alimentaire pour les jeunes de la Suisse romande. La situation relativement centralisée de Grangeneuve ne pose pas de problèmes majeurs aux élèves pour se déplacer jusqu'au lieu de leur école.

L'OFFT a accepté l'ordonnance sur la formation des employé-e-s en industrie laitière. Il s'agit d'une formation initiale de deux ans avec obtention d'une attestation fédérale destinée à des apprentis rencontrant quelques difficultés scolaires, mais ayant de bonnes aptitudes pratiques. L'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale implique que le Centre de formation offre à la prochaine rentrée les cours de formation professionnelle aux jeunes Romands intéressés par cette nouvelle profession.

2.3 Centre de formation en économie familiale

	Nombre d'élèves/candidats	
– Tronc commun: aide familial-e, assistant-e en soins et santé communautaire, gestionnaire en économie familiale	52	(55)
– Gestionnaire en économie familiale, formation modulaire	27	(35)
– Cours préparatoire aux examens de brevet et de diplôme	11	(10)
– Apprentissage de gestionnaire en économie familiale	38	(41)
– Apprentissage élémentaire de gestionnaire en économie familiale (d)	8	(8)
– Apprentissage d'aide familiale	20	(20)

L'ordonnance des gestionnaires en économie familiale a été réajustée – nouvelle appellation «gestionnaire en intendance». D'autre part, le projet de la formation initiale de deux ans «d'employé-e en intendance» a été accepté le 23 novembre 2005.

Le Centre de formation en économie familiale, en collaboration avec le canton de Vaud, continue de proposer la formation de la paysanne pour la Suisse romande. Tous les modules annoncés pour la préparation au brevet ont eu lieu. Les premiers examens de cette nouvelle formule auront lieu le 31 janvier 2006.

Pour la section alémanique, le Centre de formation en économie familiale va à nouveau proposer une formation modulaire, d'abord pour le brevet de paysanne. Les modules de base seront suivis avec les gestionnaires en intendance, puis les suivants seront organisés indépendamment les uns des autres.

3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG

3.1 Le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) et le laboratoire agro-alimentaire fribourgeois (LAAF)

L'ordonnance fédérale sur le SICL devenant caduque au 31 décembre 2006 et la nouvelle législation sur les denrées

alimentaires entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 ont remis en question l'existence d'un service d'inspection et de consultation laitière.

Face à cette situation et pour ne pas mettre en péril le fonctionnement de l'économie laitière fribourgeoise, des solutions de rechange ont dû être trouvées. Elles passent par une convention de collaboration signée entre les cantons de Berne et de Fribourg, puis, dans une deuxième étape, par le canton de Neuchâtel. Cette convention prévoit les dispositions suivantes:

- Inspection laitière: chaque canton organise sa propre structure. Pour Fribourg, cela implique la prise en compte de la motion «Bourgeois».
- Consultation laitière: de concert avec les organisations laitières, un service de consultation sera mis sur pied pour l'ensemble des trois cantons. Ce service devra être opérationnel au 31 décembre 2006, son siège est à Grangeneuve.
- Laboratoire: Grangeneuve cède au 31 décembre 2006 l'exécution des analyses pour le contrôle officiel des laits de producteurs au laboratoire de la Fédération d'élevage de la tacheté rouge. En contrepartie, le LAAF a repris au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des analyses liées à l'assurance qualité laitière pour les territoires fribourgeois, bernois et neuchâtelois.

3.2 Les stations agricoles et le service de vulgarisation en économie familiale

Le nombre de membres affiliés est de 2 050 pour la vulgarisation agricole et de 780 pour la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptable a bouclé 1140 comptabilités agricoles dont plus que la moitié est tenue par l'agriculteur sur son ordinateur.

En 2005, les stations ont été actives dans les domaines particuliers suivants:

- vulgarisation des nouvelles exigences PER contenues dans la PA 2007, notamment la lutte contre l'érosion
- mise à disposition de ressources pour le Marché-concours des taureaux, l'Expo-Bulle et le Marché-concours du petit bétail à Bulle
- rédaction du bulletin de la bourse des légumes pour les maraîchers de Fribourg, Berne et Soleure
- gestion des dossiers FRIBO, des projets nitrates (LEaux, art. 62a) et des indemnités pour les zones S
- collaboration aux projets «alpages sans frontières» et «alpages ouverts»
- conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations de recherche agronomique (RAC, FAL, FiBL) et Swissgranum et promotion des cultures de pois et de blés fourragers
- mise en valeur des produits de la ferme (environ 2300 paysannes ont participé aux différentes séances) dans le cadre de la vulgarisation en économie familiale

- participation au projet national «inventaire du patrimoine culinaire» (environ 30 produits fribourgeois)
- séances d'information sur:
 - sortie du contingent
 - PA 2011
 - actualités dans la production végétale, visites de cultures
 - détention des veaux (en collaboration avec le vétérinaire)
 - production de viande au pâturage
- demande de conseils individuels dans les domaines:
 - collaboration interexploitation, en particulier communauté partielle d'exploitation
 - sortie du contingent laitier
 - bail à ferme
 - reprise de domaine

Service vétérinaire

1. Généralités

Dans le domaine de la santé animale et publique, la progression de la grippe aviaire depuis l'Est a obligé le Conseil fédéral à prendre des mesures de précaution. Il a ainsi décidé en octobre dernier d'interdire l'élevage de volailles en plein air en Suisse jusqu'au 15 décembre 2005. Pendant cette période, les marchés et les expositions de volailles ont également été interdits. Ces mesures préventives appliquées en toute urgence et sans grandes difficultés dans notre canton, comme dans les autres, visaient à protéger la volaille suisse d'une éventuelle propagation du virus de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. L'enregistrement obligatoire a fait apparaître 2530 «nouveaux» détenteurs répertoriés.

L'ordonnance sur les médicaments vétérinaires mise en vigueur principalement en 2005, a également engendré des modifications au niveau des contrôles officiels (bleus). Quant aux contrôles des pharmacies vétérinaires et des conventions vétérinaires (Médvét), la préparation de la mise en application a demandé de nombreuses séances et discussions au niveau suisse.

Le suivi des animaux perdus est ainsi garanti par un système d'annonce obligatoire et publié sur le plan suisse sur un site internet.

2. Personnel

Madame Franziska Rothenbühler a été engagée comme collaboratrice supplémentaire. Elle est particulièrement en charge des dossiers de protection des animaux sauvages.

Le service collabore de manière étroite avec 20 (21) vétérinaires de cantonnement, 2 vétérinaires officiels effectuant des contrôles bleus, 2 inspecteurs des viandes et 24 (23) contrôleurs des viandes vétérinaires.

3. Activités

3.1 Lutte contre les épizooties

Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas ni aucune suspicion signalée.

Grippe aviaire: les mesures de précaution pour éviter l'apparition de la grippe aviaire, prises en urgence par le Conseil fédéral le 25 octobre 2005, ont été appliquées sans grosses difficultés. Seules 10 dérogations à l'obligation de confiner les volailles ont été accordées, pour des autruches principalement. 17 demandes ont été refusées et 5 ont été retirées spontanément après discussion avec le détenteur. Un seul récalcitrant a dû être dénoncé au juge d'instruction. L'enregistrement obligatoire a fait apparaître 2530 «nouveaux» détenteurs de volailles. Au total nous avons ainsi 3450 éleveurs de volaille dans le canton. La préparation à une éventuelle intervention est effectuée: toute la documentation d'urgence est établie et la formation de l'équipe d'intervention est en cours.

Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB).

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE), de la brucellose ovine et caprine et de la maladie d'Aujeszky des porcs s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête exécutée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral.

Dans le canton, 221 (284) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 93 (178) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 62 (40) concernant la brucellose ovine, 25 (23) concernant la brucellose caprine et 41 (43) concernant la maladie d'Aujeszky. Toutes ces analyses ont donné des résultats négatifs.

D'autre part, dans le cadre d'un programme de surveillance des Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les ovins et caprins, 687 prélèvements ont été effectués dans plusieurs abattoirs par 3 vétérinaires spécialement formés. Toutes les analyses se sont révélées négatives.

En matière d'arthrite / encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 142 (307) exploitations ont été contrôlées. A cet effet, 1133 (1817) analyses ont été effectuées qui ont toutes donné des résultats négatifs.

Epizooties à combattre

0 (5) chiens positifs à la leptospirose.

7 (8) exploitations touchées par la coxiellose.

2 (3) cas de salmonellose, dont un pigeon et un bovin.

1 (0) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 1024 (1089) bovins de 89 (93) exploitations ont ainsi été vaccinés.

3674 (3567) moutons ont été traités préventivement contre la gale.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, 1 (4) exploitation s'est révélée positive et a dû assainir sa porcherie. 3 (5) exploitations ont été mises sous séquestre pour suspicion de pneumonies jusqu'à infirmation de la maladie, 1 (2) exploitation a été sous surveillance pour suspicion de pneumonie. Par ailleurs, 1 cas d'actinobacillose du porc a été diagnostiqué où l'exploitation a été mise sous séquestre et devra être assainie en 2006.

2 cas (0) de chlamydiose des oiseaux chez un ovin et un caprin.

57 (37) exploitations détenant plus de 50 poules pondeuses ont été soumises à un programme de dépistage de *Salmonella Enteritidis*. Dans 5 (3) exploitations l'analyse sérologique des œufs a donné un résultat positif, l'analyse bactériologique ayant, dans tous les cas, infirmé la suspicion.

6 (10) cas de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 24 (20) colonies.

2 (12) cas de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 3 (21) colonies.

Epizooties à surveiller

4 cas (1) de paratuberculose chez des bovins et un mouton.

1 cas (3) de campylobactériose chez un fourmilier.

1 cas (2) de listériose chez un caprin.

Aucun cas (1) de pseudotuberculose des moutons et des chèvres.

Aucun cas (1) d'avortement enzootique des brebis.

Aucun cas (0) d'artérite infectieuse des équidés.

Aucun cas (5) d'acariose des abeilles.

1 cas (2) de néosporose des bovins.

4 cas (8) de cryptosporidiose.

BVD/MD (diarrhée virale bovine/maladie des muqueuses): la préparation du programme de lutte et de l'information aux détenteurs est en cours. En 2005, 31 cas de BVD/MD ont été enregistrés.

Contrôles officiels

Les contrôles officiels des exploitations détenant des animaux de rente, appelés contrôles bleus, ont pour but la surveillance de l'état sanitaire des animaux, l'utilisation des médicaments vétérinaires et le contrôle de l'identification et du trafic des animaux. Les deux vétérinaires officiels ont ainsi contrôlé 163 (197) exploitations.

3.2 Hygiène des viandes

Abattages ordinaires

351 236 (322 321) animaux ont été abattus. La viande de 350 408 (321 601) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 828 (720) animaux a été déclarée impropre à la consommation, soit 0,23 % (0,22 %) des abattages.

Abattages d'animaux malades ou accidentés

1482 (1505) animaux ont été abattus. La viande de 1169 (1143) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 313 (362) animaux a été déclarée impropre à la consommation, ce qui représente 21,12 % (24,05 %) des abattages d'animaux malades.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

2332 (2257) animaux ont été abattus. La viande de 2331 (2255) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1 (2) animal a été déclarée impropre à la consommation, soit 0,04 % (0,09 %).

Sarcosporidiose / Cysticercose

25 (40) cas de sarcosporidiose ont été décelés, dont 0 (2) provenant du canton, ce qui a entraîné la déclaration de 25 (40) carcasses impropres.

Sur 497 (608) cas de cysticercose décelés aux abattoirs, 1 carcasse (0) a été déclarée impropre à la consommation et

496 (608) ont pu être libérées à la consommation après congélation. En ce qui concerne les animaux provenant du canton, leur nombre s'élève à 156 (216).

3.3 Protection des animaux

1151 (1117) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'AFAPI l'an passé. 89,3 % (88,4 %) de ces exploitations étaient conformes à la LPA. Pour la première année, les agriculteurs détenant des chevaux ont été contrôlés (47 avaient des manquements avec cette catégorie d'animaux, soit le 28,5 %). En excluant les manquements avec les chevaux, 10,7 % (11,6 %) des exploitations contrôlées (soit 123) présentaient des manquements dont:

- 31,7 % (43,8 %) concernaient un manquement qualitatif, dont 16,3 % (14,6 %) concernaient le dresse-vaches
- 41,5 % (37,7 %) concernaient la sortie du bétail
- 29,3 % (36,9 %) concernaient les veaux attachés
- 14,6 % (15,4 %) concernaient le journal des sorties
- 5,7 % (6,2 %) concernaient la construction.

En parallèle avec les contrôles PER, 104 (77) inspections locales ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux. 3 (11) mandats ont été envoyés aux vétérinaires officiels pour diverses interventions. 151 plaintes pour des animaux mal détenus sont parvenues au service vétérinaire l'an passé, transmises par des particuliers (60), par la SPA Fribourg (32), par les abattoirs (20), par les communes (8), la Police (5) et le solde (26) par l'Office des juges d'instruction (tests de dangerosité de chiens), les vétérinaires, le Service des forêts et de la faune, les préfetures et d'autres sociétés ou associations.

29 (25) dossiers de plaintes ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation et 3 (5) interdictions de détention d'animaux ont été prononcées.

25 (25) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues à notre service dont la majorité des demandes concernait les furets (9), les aras et cacatoès de grande taille (9) et les caméléons (4). Le solde des nouvelles demandes d'autorisation concernait des iguanes et des daims. A part les nouvelles demandes, 32 demandes de renouvellement nous sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (17), des serpents venimeux (5) et des iguanes (3). Le solde des demandes de renouvellement concernait des aras, des furets, des kangourous, des chouettes et un renard.

Préavis de construction: le Service des constructions et de l'aménagement nous a transmis 163 (174) dossiers de construction, pour lesquels nous avons émis notre préavis.

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2005. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 63 (74) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées
- 59 (73) autorisations ont été accordées

- 0 (4) préavis favorables ont été donnés à des demandes intercantionales
- 4 (4) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu

3.4 Importations et Exportations

Depuis juillet 2004, il n'est plus nécessaire de demander à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) une autorisation d'importation pour les animaux en provenance de l'UE suivants: volaille d'élevage et de rente (oeufs/poussins), bovins, ovins et caprins. Cependant, après importation, ces animaux restent soumis à une surveillance vétérinaire officielle, selon les directives du Vétérinaire cantonal. Pour les animaux en provenance d'autres pays ou pour ceux énumérés dans l'Ordonnance concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux ou de produits d'animaux (OITE), une autorisation de l'OVF demeure obligatoire.

Pour l'exportation, 386 (643) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers et 40 pour de la viande de volaille.

De plus, notre service a établi 36 certificats d'exportation avec le nouveau système de l'Union européenne pour la

notification électronique du trafic des animaux «Traces» pour l'estivage de bovins en France, 34 certificats pour l'exportation temporaire ou définitive de chevaux, 11 certificats d'exportation pour d'autres animaux (serpents anacondas, singes de nuit, etc.) et 5 certificats pour des embryons bovins.

3.5 Transhumance des moutons

4 (4) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du service vétérinaire, transhument dans le canton.

3.6 Autorisations de valorisation des déchets de cuisine

La nouvelle législation sur les sous-produits animaux a exigé un assainissement et une mise en conformité des installations, ce qui fait que certains détenteurs de porcs ont renoncé à cette valorisation. Fin 2005, il reste 5 détenteurs d'autorisation dans le canton.

3.7 Autorisation d'inséminer dans sa propre exploitation

8 détenteurs ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation.

Service des forêts et de la faune

I. Forêts

1. Généralités

Les propriétaires forestiers publics et privés restent confrontés à une situation économique très difficile. Face aux travaux qui doivent être réalisés en forêt (par exemple reconstitution de surfaces dévastées, soins aux jeunes forêts, remise en état des chemins forestiers), les recettes de ventes de bois sont insuffisantes; leur niveau stagne toujours au-dessous du niveau d'avant l'ouragan Lothar (décembre 1999). S'ajoutent à cela les effets des réductions des crédits forestiers fédéraux.

En 2005 le nombre des arrondissements forestiers a été réduit de 7 à 6 et leur répartition géographique a été modifiée. Dans le cadre du départ à la retraite de l'ingénieur forestier du 7^e arrondissement, district de la Veveyse et Glâne-Sud, un poste a été supprimé et les arrondissements 5 et 6 ont été modifiés. Actuellement le 6^e arrondissement forestier comprend les districts de la Glâne et de la Veveyse et est localisé à Romont; il sera déplacé au Château à Châtel-St-Denis après les travaux de transformation en cours. Le 5^e arrondissement forestier, anciennement district du Lac et Basse-Broye, comprend dès lors la totalité du district de la Broye en plus du district du Lac.

2. Personnel

2.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (y c. apprentie)	8.9
• Ingénieurs forestiers, chefs de secteur	13.0
• Forestiers	20.0
• Forestiers-bûcherons, ouvriers, apprentis	58.25

Un poste d'ingénieur forestier et 8,5 postes de forestiers-bûcherons ont été supprimés.

2.2 Personnel technique et scientifique

Le poste d'ingénieur forestier du 7^e arrondissement a été supprimé suite au départ à la retraite de M. Jacques Deschenaux, au 31 mai 2005.

M. Daniel Christinaz, collaborateur auprès du secteur dangers naturels et génie forestier, a pris sa retraite au 31 décembre 2005.

2.3 Personnel administratif

M^{me} Karin Ackermann occupe le poste de secrétaire auprès du 2^e arrondissement forestier à partir du 1^{er} septembre 2005.

3. Projets d'innovation

3.1 Corporations de triage

Pour améliorer la viabilité économique de leurs entreprises, les propriétaires forestiers publics poursuivent la mise en place des nouvelles unités de gestion. Six nou-

velles unités ont été créées: *Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac*, *Corporation du triage forestier Glâne-Sud*, *Corporation forestière de la Neirigue*, *Corporation forestière du Haut-Lac*, *Corporation forestière Basse-Veveyse*, *Unité de gestion Bulle – La Tour-de-Trême – Bouleyres*.

La situation des corporations de triage et unités de gestion forestière se présente comme suit à fin 2005:

- 15 corporations de triage et 10 unités de gestion forestière ont été créées.
- 10 périmètres font l'objet d'un projet de corporation ou d'unité de gestion forestière.

3.2 Examen périodique des subventions

Un examen des subventions aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles a été réalisé en 2005. Des propositions ont été formulées en perspective du changement de système de subventionnement à travers l'introduction de la RPT en 2008.

3.3 Adaptation à la RPT

Un projet d'adaptation aux changements induits par la RPT a débuté en 2005 et se poursuivra jusqu'en 2008. Des travaux préparatoires ont été réalisés, dont un calendrier des différentes étapes.

3.4 Limitation du trafic sur les chemins forestiers

Les mesures de restriction du trafic motorisé en forêt ont été poursuivies en 2005. Parallèlement, les services concernés (Service des ponts et chaussées, Service des améliorations foncières, Service de l'informatique et des télécommunications, Service des forêts et de la faune) ont évalué différents logiciels pour choisir une solution permettant une gestion et un suivi efficace de ces mesures de signalisation.

3.5 Améliorations en forêt privée

En janvier 2005, le remaniement parcellaire simplifié de Vuissens a été constitué. Ce projet est lié à la reconstitution des forêts à la suite de Lothar et des dégâts du bostryche.

4. Formation

4.1 Formation continue

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Ainsi, des cours de «sensibilisation au maniement de la tronçonneuse» ont été organisés durant les mois de novembre 2004 et mars 2005.

Des cours de répétition de secourisme ont été organisés en mai et en septembre pour le personnel forestier allemand.

Un cours SIG (Systèmes d'Information Géographique) a eu lieu en novembre 2004 et des cours de soins modérés ont été organisés en avril 2005.

Deux cours spéciaux ont été mis sur pied. Il s'agit d'un cours concernant les néophytes donné aux forestiers et d'un cours «Pflegekurs für Forstarbeiter des 2. und 5. Kreises». Ils se sont déroulés en juin 2005.

4.2 Formation professionnelle (apprentissage de forestier-bûcheron)

a) Examens de fin d'apprentissage

16 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 13 francophones et 3 alémaniques.

15 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 1 candidat était un répétant et 1 candidat s'est présenté aux examens de formation pratique.

11 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 4 échecs.

Le nombre des forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 536.

b) Examens intermédiaires

19 apprentis de 1^{re} année (12 francophones et 7 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Tous sont promus en deuxième année.

17 apprentis de 2^e année (14 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Sur ces 17 apprentis, 3 ont des résultats insuffisants pour la pratique. Des séances ont eu lieu avec les apprentis qui ont reçu une note insuffisante. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année d'apprentissage.

c) Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2005, 12 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 10 francophones et 2 alémaniques.

d) Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2005

1 ^{re} année:	12	(10 F et 2 A)
2 ^e année:	17	(11 F et 6 A)
3 ^e année:	17	(14 F et 3 A)
Total:	46	(35 F et 11 A)

e) Cours d'introduction pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours d'introduction de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de génie forestier, de secourisme, ainsi que des cours de maçonnerie et de menuiserie.

f) Cours à Grangeneuve

Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

4.3 Autres formations

a) Brevets et diplômes

4 participants fribourgeois ont terminé leur formation de contremaître forestier et ont reçu le brevet de contremaître. Un participant a terminé son école de forestier à Lyss et a obtenu le diplôme de forestier ESF.

b) Stagiaires

4 étudiants de l'école de gardes forestiers et 2 étudiants ingénieurs forestiers de l'EPFZ ont effectué un stage auprès du Service des forêts et de la faune.

5. Dangers naturels

Les principales activités du Service des forêts et de la faune dans le domaine des dangers naturels, par ailleurs souvent exécutées en étroite collaboration avec d'autres services, ont été poursuivies:

- **Cartographie des dangers naturels:** Les travaux pour les trois périmètres restants dans les Préalpes ont abouti et les résultats définitifs sont disponibles. Les nouvelles possibilités des outils SIG rendent nécessaires une harmonisation des différents lots par une synthèse au niveau informatique. La distribution aux communes de ce produit, sous CD-ROM qui permet de visualiser les cartes, aura lieu en 2006 (zone préalpine). Dans l'attente de résultats d'une modélisation des différents dangers pour toute la Suisse (projet «Silvaprotect» de l'OFEV avec des sous-produits de type carte indicative des dangers), l'extension du programme à la partie «Plateau» a été repoussée.
- **Cadastre des événements StorMe:** L'année 2005 a été marquée par des événements d'orage et de grêle les 29 mai et 18 juillet, ainsi que par des intempéries exceptionnelles les 22 et 23 août. Ces événements ont créé des inondations, d'importantes érosions avec du charriage et des dépôts d'alluvions, ainsi que de très nombreux glissements spontanés. Le volume des dégâts est estimé à env. 10 000 000 francs. Lors d'une action immédiate coordonnée par le Service des forêts et de la faune, env. 140 sites avec des phénomènes de différente ampleur ont été recensés. Pour l'instant, 69 nouveaux événements particuliers ont été répertoriés dans le cadastre (2 chutes/éboulements, 51 glissements, 16 inondations).
- **Projets de mesures de protection:** La réalisation de différents projets a été poursuivie, notamment l'assainissement du glissement Hohberg, des mesures dans le bassin versant de la Mortivue à Semsales, AMIZOM Cousimbert, des mesures d'assainissement après l'orage du 12 juin 2003 à l'Aettenberg. Un projet forestier global a été établi pour traiter un certain nombre de problèmes suite aux intempéries du mois d'août 2005. Il a été approuvé par le canton; la Confédération est actuellement en train de le traiter.

Le point fort du Service des forêts et de la faune consiste en la réalisation de mesures de protection, souvent en lien avec la présence de la forêt. Des travaux peu médiatisés

mais importants sont couramment menés afin de résoudre de nombreux problèmes d'ampleur locale.

Quelques aspects financiers d'autres projets concernant des ouvrages de protection sont mentionnés dans le chapitre 8 «Projets techniques».

6. Promotion du bois

Plusieurs projets ont été suivis en collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, comme par exemple l'étude du renouvellement d'un chauffage à copeaux à Domdidier. De plus, une étude sur le potentiel du bois énergie dans le canton a été lancée en 2005.

7. Protection de la nature en forêt

7.1 Réserves forestières

En 2005, aucune nouvelle réserve forestière n'a été créée. Toutefois, les études et tractations pour la création de réserves forestières sur les hauts de la Berra-Cousimbert, ainsi que le long de la Neirigue sont en cours. Le projet d'extension de la réserve forestière existante d'«En Biffé» n'a pas abouti.

7.2 Cartographie des stations forestières

En 2005, 7 lots représentant une surface totale de 2253 ha de forêt répartis sur 6 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2005, le Service des forêts et de la faune dispose de 25 513 ha de forêt cartographiés. Cela représente 63,8 % de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

8. Projets techniques

8.1 Projets approuvés en 2005 par le canton et la Confédération

Communes, syndicats et particuliers

Les programmes d'allègement budgétaire au niveau fédéral, liés à un contingentement des possibilités d'engagement, continuent à restreindre le lancement de nouvelles activités. Dans l'attente du nouveau système de subventionnement fédéral par des conventions, les nouveaux engagements sous forme de projets n'ont jamais été aussi faibles depuis au moins 10 ans. Le projet global de réfection des chemins forestiers a toutefois permis l'entrée en matière de 27 petits projets de détail, qui sont gérés dans un cadre déjà approuvé.

Ne sont mentionnés ci-dessous que les projets pour lesquels les deux instances cantonale et fédérale ont rendu leur décision d'approbation en 2005.

	Nbre	Devis Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	0	–	–	–
Amélioration des conditions de gestion 421.2*	2	1 270 000	492 960	127 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection	1	516 800	122 580	361 760
Projets de sylviculture B/C	0	–	–	–
Total	3	1 786 800	615 540	488 760

Etat de Fribourg

Aucun projet n'a été approuvé.

8.2 Décomptes présentés et subventions versées en 2005

Pour différentes raisons, les indications financières ne correspondent pas exactement aux chiffres de la comptabilité. Aussi, l'introduction de projets globaux au niveau de la Confédération peut changer le mode de fonctionnement dans la gestion des projets.

a) Communes et tiers

A la fin de l'année en cours, 37 projets (individuels et globaux) étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 11 projets ont été bouclés par des décomptes finaux.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés et versés par la Confédération.

Les subventions cantonales atteignent en moyenne env. 20 % de la subvention fédérale.

	Nbre décomptes	Montant décompté* Fr.	Subv. féd. versées Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	19	2 138 000	1 026 000
Amélioration des conditions de gestion 421.2*	7	792 000	292 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	7	797 000	558 000
Sylviculture B/C 411.2/3	30	4 362 000	2 617 000
Total	63	8 089 000	4 493 000

Tous les chiffres sont arrondis.

* Ces décomptes concernent le soutien pour la mise en place des corporations de triages.

b) Décomptes des projets de l'Etat de Fribourg

A la fin de l'année en cours, 6 projets subventionnés par la Confédération étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 3 projets ont été bouclés par un décompte final.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés par la Confédération.

	Nbre décomptes	Montant décompté* Fr.	Subv. féd. versées Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	2	210 000	104 000
Amélioration des conditions de gestion 421.2*	2	292 000	146 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	1	58 000	41 000
Sylviculture B/C 411.2/3	1	61 000	40 000
Total	6	621 000	331 000

Tous les chiffres sont arrondis.

8.3 Crédits d'investissement

Au total, 62 contrats sont actuellement en cours de traitement. Des contrats pour 8 crédits d'un montant total de 1 976 426 francs ont été conclus (avance de la subvention fédérale pour la composante 413, véhicules forestiers, création de corporations de triage, mesures d'urgence

intempéries, remaniement parcellaire). 11 contrats ont pu être clôturés grâce aux remboursements des dernières annuités. Durant l'année, 63 remboursements d'un montant total de 2 211 306 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, 11 versements d'un montant total de 1 863 426 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Aucun versement au fonds n'a été demandé à la Confédération en 2005 étant donné que les remboursements des crédits en cours sont suffisants pour assurer les transactions nécessaires. Par rapport à l'an passé, le niveau d'endettement de ce programme reste inchangé; il atteint environ 5 882 000 francs à fin 2005.

9. Planification forestière

Conformément aux prescriptions légales, les révisions des plans d'aménagement forestiers suivants ont été effectuées au cours de l'année écoulée:

- Arrondissement 1: La cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour les triages 1.1, 1.2, 1.4 et 1.5.
- Arrondissement 3: Le plan forestier régional de la vallée de la Jogne a été transmis au Conseil d'Etat pour approbation. La cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour le triage 3.1.
- Arrondissements 5: Le plan forestier régional de la Broye vaudoise et fribourgeoise a été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 17 août 2005. La cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour les triages 5.4 et 5.5.
- Arrondissement 6: La cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour le triage 6.1.

10. Statistique forestière

10.1 Forêts publiques

a) Superficie

Surface forestière productive	22 500 ha
Surface d'arbustes et de buissons	1 100 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	1 400 ha
Total	25 000 ha

(soit quelque 58 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations et des ventes de bois (B.) se présente comme suit pour les années 2000 à 2004:

Année	Exploitations m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
2000	472 600	85	6	9
2001	366 800	85	7	8

Année	Exploitations m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
2002	240 000	81	8	11
2003	236 600	78	9	13
2004	223 000	80	10	10
2005	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2006.			

10.2 Forêts privées

Le tableau ci-après indique, pour chaque arrondissement, les surfaces des forêts privées et des exploitations y relatives durant l'année 2004:

Arrondissement	Surface ha	Exploitation 2003 m ³
1 ^{er} Sarine	1 500	10 000
2 ^e Singine/Gruyère	4 400	26 600
3 ^e Gruyère	4 000	23 500
4 ^e Gruyère	3 000	21 000
5 ^e Lac/Broye	2 700	21 900
6 ^e Glâne/Veveyse	2 400	10 800
Total	18 000	113 800

(soit quelque 42 % de la surface forestière totale du canton)

Les chiffres pour l'année 2005 seront disponibles au mois de juin 2006.

11. Dégâts aux forêts

La prolifération du bostryche typographe continue de causer d'importants dégâts aux forêts, bien que le volume de bois endommagé (environ 70 000 m³) soit en baisse par rapport à l'année 2004. Dans les forêts de montagne, les subventions fédérales et cantonales ont été octroyées, alors que seule la subvention cantonale est versée dans les forêts de plaine. Un crédit d'investissement a été utilisé pour avancer les subventions fédérales manquantes en 2005.

- Montant des travaux décomptés: 7 557 000 fr.
- Subventions cantonales: 1 299 000 fr.
- Subventions fédérales: 4 109 000 fr.
 - 3 005 000 fr. subventions octroyées par la Confédération
 - 858 000 fr. avance grâce à un crédit d'investissement
 - 246 000 fr. mise en attente des crédits 2006

Tous les chiffres sont arrondis.

12. Mesures de sylviculture

12.1 Soins aux jeunes peuplements (Sylviculture A)

Le montant des soins aux jeunes peuplements forestiers réalisés en 2005 est particulièrement bas car les crédits de la Confédération ont été fortement diminués.

- Montant des travaux décomptés: 462 000 fr.
- Subventions cantonales: 88 000 fr.
- Subventions fédérales: 231 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

12.2 Soins aux forêts protectrices (Sylviculture B/C)

Divers travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis, mais ils ont encore été partiellement déterminés par les problèmes liés aux dégâts consécutifs à l'ouragan Lothar. Les attaques du bostryche typographe ont diminué par rapport à 2004 et la reprise d'un rythme normal des travaux devient possible dans certains secteurs.

En principe, la lutte contre le bostryche est décomptée sous la rubrique «Dégâts aux forêts» mais les interventions nécessaires dans les périmètres de projets approuvés sont décomptées si possible dans la sylviculture B/C.

Le chapitre 8 «Projets techniques» fournit quelques aperçus quant au volume financier décompté pour ces travaux. Actuellement, on peut compter 19 différents projets concernant la sylviculture B/C.

Les chapitres 5 et 8 renseignent également sur les activités dans ce domaine.

12.3 Reconstitution des forêts

Les coupes budgétaires fédérales massives dans le secteur forestier ont contraint le canton à réduire et écourter le projet de reconstitution des forêts détruites par Lothar et les bostryches. Pour rappel, le projet cantonal de 2001 prévoyait 35 000 000 francs de travaux de reconstitution à réaliser entre 2002 et 2011 sur 2 200 ha. Dès 2005, le projet est plafonné à 14 000 000 francs de travaux et écourté à fin 2007.

• Montant des travaux décomptés:	2 046 000 fr.
• Subventions cantonales:	358 000 fr.
• Subventions fédérales:	1 023 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

13. Police forestière

13.1 Défrichements

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 8 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

• Approvisionnement en eau	5 950 m ²
• Construction	8 661 m ²
• Installation de transport	535 m ²
• Installation touristique	200 m ²
• Route	272 m ²
Total	15 618 m ²

13.2 Exploitations préjudiciables

Le Service des forêts et de la faune a rendu 17 autorisations d'exploitations préjudiciables pour des constructions ou des installations en forêt.

13.3 Constatations de la nature forestière

La Direction a rendu 9 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service des forêts et de la faune.

13.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service des forêts et de la faune a donné 254 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que des préavis pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartiers situés à proximité de forêts.

II. Chasse, faune et pêche

1. Administration

1.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (chefs de secteurs, secrétaire)	3
• Gardes-faune	15

M. Fabrice Maradan a été engagé comme garde-faune; il est entré en fonction le 1^{er} mars 2005.

1.2 Formation

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP), a eu lieu à Bâle; son thème était la revitalisation des cours d'eau; 6 gardes fribourgeois y ont pris part.

Deux cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEV. L'un était consacré à la planification de la chasse et a eu lieu à Zerne (GR); 13 gardes fribourgeois y ont pris part. L'autre était consacré aux grands prédateurs et a eu lieu à Morat et à Berne; 9 gardes fribourgeois y ont pris part.

1.3 Rapports de dénonciation

En 2005, les gardes-faune permanents et les gardes-pêche auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

19 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
45 rapports en matière de pêche
58 rapports en matière de protection des eaux
55 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons

En outre, 14 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

Le secteur pêche a traité 276 dossiers concernant des interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, corrections, extractions de matériaux, curages, prélèvements et déversements d'eau, etc.); 120 décisions en matière de pêche ont été rendues par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour ces interventions.

2. Chasse

2.1 Saison de chasse 2005/2006

En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnassiers était autorisé du 19 septembre au 1^{er} octobre. Pour la septième année consécutive, la chasse

du chevreuil n'était pas autorisée en montagne parce que la population de cette espèce y est basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 19 septembre au 31 octobre; du 19 septembre au 15 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 22 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. La chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne, en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 19 septembre au 8 octobre. Une chasse complémentaire du cerf a eu lieu les 10, 11, 12, 17, 18 et 19 novembre. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 3 au 8 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a eu lieu dans le district franc fédéral de la Dent-de-Lys et à ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer notamment le faisan jusqu'au 30 octobre, les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2005, le nombre de chasseurs était de 708. Durant cette chasse, 1191 chevreuils (dont 222 jeunes), 325 chamois (dont 66 jeunes), 15 cerfs (dont 1 jeune) et 5 bouquetins ont été abattus.

2.2 Statistique des permis de chasse délivrés en 2005

367	permis A (chasse en montagne)
668	permis B (chasse générale en plaine)
85	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
85	permis pour la chasse du cerf
499	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
28	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
0	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
11	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

2.3 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2004 et l'hiver 2004/2005

383	permis A (chasse en montagne)
688	permis B (chasse générale en plaine)
85	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
93	permis pour la chasse du cerf
531	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
26	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)

0	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
9	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 728.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2004 – 2005:

Chamois	345	Blaireaux	8
Chevreuils	1 218	Fouines	12
Bouquetins	0	Martres	2
Cerfs	9	Chats haret	15
Lièvres bruns	1	Faisans	0
Lièvres variables	0	Bécasses	44
Sangliers	41	Colombidés	93
Marmottes	11	Corvidés	332
Renards	2 035	Oiseaux d'eau	491

2.4 Animaux péris

Du mois d'avril 2004 au mois de mars 2005 ont été trouvés morts:

109	chamois (34 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
656	chevreuils (53 % tués par le trafic routier)
15	bouquetins (80 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
1	cerf
39	lièvres bruns (70 % tués par le trafic routier)
6	sangliers (50 % tués par le trafic routier)
1 041	renards (68 % tués par le trafic routier)
261	blaireaux (81 % tués par le trafic routier)

3. Pêche

3.1 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2005, les permis suivants ont été délivrés:

- Rivières et lacs cantonaux (permis A):

1 446	permis annuels
211	permis de 6 mois
81	permis de 7 jours
1 168	permis d'un jour
- Rivières seulement (permis B):

219	permis annuels
64	permis de 6 mois
- Lacs cantonaux seulement (permis C):

493	permis annuels
232	permis de 6 mois
- Permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

1 034	permis annuels
3	permis de 7 jours
341	permis d'un jour
- Permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

173	permis annuels
706	permis d'un jour
- 23 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.2 Pêche affermée

En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 74 lots de pêche mis aux enchères, 70 sont affermés.

3.3 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2005, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

8 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 91 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 105 permis de pêche de loisir (permis D) et 48 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Palées	96.0	61.3	79.0	82.1	81.1	76.7	49.0	52.1
Bondelles	87.9	121.7	118.6	123.4	152.0	161.7	135.8	105.1
Truites	2.8	2.6	3.4	3.4	3.1	2.8	2.2	2.3
Ombles-chev.	0.7	2.6	1.8	1.3	1.0	1.2	0.8	1.5
Perches	21.7	52.7	64.5	38.1	43.5	50.5	55.2	39.2
Brochets	8.2	6.9	9.3	6.1	7.8	7.8	5.0	6.1
Vengerons	26.8	29.0	30.1	29.4	19.2	17.8	19.8	29.9
Brèmes	1.1	0.9	1.2	1.7	0.3	0.4	1.3	2.8
Autres	3.9	7.1	7.2	3.4	1.0	1.6	2.7	1.1

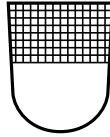
3.4 Pêche dans le lac de Morat

En 2005, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 273 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 413 permis de pêche de loisir (permis D) et 114 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Corégones	0.8	0.6	0.6	0.5	0.3	0.4	0.1	0.4
Truites	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.4	0.3	0.2
Brochets	0.7	1.1	0.8	0.9	1.4	1.3	1.4	1.9
Perches	4.5	5.2	5.4	8.1	9.3	10.3	9.2	6.6
Brèmes	1.2	1.0	1.2	0.2	1.4	1.5	1.1	2.0
Vengerons	3.5	3.5	1.9	4.6	3.0	6.3	5.1	8.0
Silures	0.2	3.3	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4
Sandres	4.9	7.7	7.8					
Autres	0.2	0.3	0.2	3.1	1.7	1.9	1.0	0.5



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction de l'économie
et de l'emploi

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Direction	5	Service des transports et de l'énergie ...	17
I. Législation	5	I. Service	17
1. Loi et décrets	5	II. Transports	17
2. Ordonnances et règlements	5	III. Energie	18
II. Généralités	5	Service de la statistique	20
III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	6	1. Généralités	20
IV. Tourisme	6	2. Activités	20
Promotion économique du canton de Fribourg	7	3. Statistique progressive de la population (ESPOP)	20
1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	7	4. Statistique scolaire	20
2. Activités de la Promotion économique	8	5. Statistique des enseignants	20
3. Développement régional	9	6. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières	20
Service public de l'emploi	11	7. Test conjoncturel	21
I. Généralités	11	8. Statistique de l'emploi	21
1. Généralités	11	9. Enquête sur la structure des salaires	21
2. Ressources humaines	11	10. Publications	21
3. Formation	11	11. Site Internet	21
II. Sections	11	12. Autres activités	21
1. Section Chômage	11	Service du logement	22
2. Section Marché du travail	12	1. Encouragement à la construction de logements	22
3. Section juridique	13	2. Réalisations précédentes	22
4. Section Services généraux	14	3. Amélioration du logement dans les régions de montagne	22
Caisse publique de chômage	15	4. Lutte contre les abus dans le secteur locatif ...	23
1. Organisation	15	5. Réserves de terrains	23
2. Décisions	15	6. Vente d'immeubles aux étrangers	23
3. Statistiques	15	7. Commission cantonale du logement	23
Service du registre du commerce	16		
1. Activité	16		
2. Etat des sociétés inscrites au registre du commerce	16		

Service de la formation professionnelle .	24	Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	25
1. Généralités	24	1. Formation tertiaire: contexte général	25
2. Commission cantonale de la formation professionnelle	24	2. Contexte local: évolution de la HEF-TG	25
3. Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation prof. initiale ..	24	3. Mission de la HEF-TG	26
4. Cours interentreprises	24	4. Autres événements	28
5. Formation continue à des fins professionnelles	24	5. La HEF-TG en chiffres 2004/2005 et 2005/2006	28
6. Enseignement professionnel	24	6. L'Ecole technique de la construction (ETC)	30
7. Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles	24	7. Etat des fondations	30
8. Formation commerciale de base	25		
9. Réforme des professions de la vente	25		
10. Ecole des Métiers	25		

Direction

I. Législation

1. Loi et décrets

Décret du 12 mai 2005 relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole des métiers de Fribourg.

Décret du 7 septembre 2005 portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées.

Loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme (LT).

2. Ordonnances et règlements

Ordonnance du 11 janvier 2005 modifiant l'arrêté concernant les communes à vocation touristique.

Ordonnance du 11 janvier 2005 modifiant l'arrêté fixant les taxes locales de séjour.

Ordonnance du 22 mars 2005 fixant les limites de revenu et de fortune des locataires donnant droit à un abaissement supplémentaire selon la loi encourageant la construction de logements à caractère social.

Ordonnance du 13 septembre 2005 indiquant les effectifs au 31 décembre 2004 de la population dite «légale» et de la population résidente des communes du canton de Fribourg.

II. Généralités

La Direction a préparé la réponse du Conseil d'Etat à des consultations organisées par la Confédération sur les sujets suivants:

- Ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail: Hôtels, restaurants et cafés;
- Loi fédérale sur la perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC);
- Avant-projets d'ordonnances liées à la révision partielle de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES);
- Initiative parlementaire Conseil national. Loi sur l'organisation de la Poste. Modification;
- Projet d'ordonnance sur l'institut fédéral des hautes études en formation professionnelle;
- Avant-projet de loi sur l'examen et le renforcement du cautionnement des arts et métiers (initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national);
- Recensement fédéral de la population de 2010: Décisions actuelles du Conseil fédéral / questions aux cantons;

- Ordonnance concernant les prescriptions de sécurité pour les installations de transports par conduites (SITC);
- Révision de la loi sur l'information des consommatrices et consommateurs (LIC);
- Arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la RC dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2005 une séance de travail, ainsi que son assemblée générale le 27 octobre 2005.

Elle a notamment traité:

- de la nouvelle politique régionale proposée par la Confédération;
- de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie deux fois en 2005 et a notamment traité des objets suivants:

- nouvelle politique régionale de la Confédération;
- concept de plate-forme de promotion thématique intercantonale;
- mise en œuvre d'une marque commune de la CDEP-SO.

La CDEP-SO a estimé utile de choisir une marque commune pour des projets communs de promotion; son choix s'est porté sur la marque «Gate West – Switzerland – Geneva business Region». Elle a également défini les principes d'utilisation de cette marque.

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

La CTP a tenu son assemblée générale le 22 septembre 2005, au cours de laquelle elle a notamment examiné la réforme des chemins de fer 2 proposée par la Confédération.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2005 et a traité notamment:

- de la stratégie des cantons en politique énergétique;
- de la gestion des déchets radioactifs;

- de la taxe CO₂ et du centime climatique;
- de la libéralisation du marché de l'électricité.

III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2005, 34 décisions, soit:

- 27 décisions accordant l'autorisation;
- 6 décisions constatant le non-assujettissement;
- 1 radiation de charges.

Les 27 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 15 autorisations de revente HLM (dont, sur un HLM, 7 reventes d'appartement individuel);
- 1 donation HLM;
- 11 logements de vacances:
 - Secteur Vallée de la Jogne et Berra: 4
 - Secteur Veveyse: 1
 - Secteur Bas-Intyamon: 4
 - Secteur Haut-Intyamon: 1
 - Secteur Singine: 1

IV. Tourisme

Ainsi que l'ont établi les statistiques fédérales, l'hôtellerie suisse a enregistré en 2005 des résultats «nuitées» en progression de quelque 2,5 %. Pour satisfaisant qu'il puisse paraître, ce constat doit toutefois être doublement relativisé, d'une part, parce que les chiffres 2005 se comparent à ceux de l'exercice 2003, vu que la statistique touristique nationale a purement et simplement été supprimée en 2004, et, d'autre part, parce que les données saisies ne sont pas identiques entre l'ancienne et la nouvelle statistique. Dans ce contexte, le bilan global 2005 de l'hôtellerie nationale devrait être en hausse de quelque 2 %, une tendance à mettre entièrement à l'actif de la clientèle étrangère.

S'agissant des données relatives à l'hôtellerie fribourgeoise, la même circonspection est de rigueur, d'autant que les chiffres publiés font état d'une progression 2003-2005 particulièrement spectaculaire de 20,5 % ou de 55 000 nuitées, progression qu'explique en partie la prise en compte statistique de 24 établissements et de quelque 570 lits supplémentaires. On observera cependant que, pour la même période de deux ans, les données résultant de la perception de la taxe de séjour – elles, réellement comparables – font apparaître une progression des nuitées hôtelières fribourgeoises de quelque 14 %, une tendance que confirme la comparaison des résultats 2004 et 2005 (25 000 nuitées supplémentaires, soit une augmentation de 9,8 %).

Pour l'hôtellerie fribourgeoise, l'évolution de l'activité a été ainsi objectivement très positive en 2005; elle est due

sans doute notamment à l'ouverture ou à la réouverture de plusieurs importants établissements, ainsi qu'à l'intensification des activités de marketing coordonné déployées sur les principaux marchés de prospection du tourisme fribourgeois.

S'agissant de la parahôtellerie – importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et globalement moins sensible à la conjoncture – les premières évaluations laissent entrevoir un tassement des résultats des exercices précédents (diminution de 37 000 nuitées, soit de 2,1 %).

En outre, les activités touristiques «à la journée» (excursionnisme) ont fortement bénéficié en début d'année d'un hiver 2004-2005 bien enneigé, dont les domaines skiables des Préalpes fribourgeoises ont titré le meilleur profit. Quant à l'été qui a suivi, il fut relativement favorisé par la météo: certaines activités de plein air (piscines) n'en ont pas moins connu un succès mitigé, alors qu'à l'inverse bon nombre des principaux lieux de visites (musées, etc.) ont enregistré des résultats dans la moyenne des bonnes années.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière l'année touristique fribourgeoise 2005, il sied par ailleurs de mentionner:

- l'adoption par le Grand Conseil, le 13 octobre 2005, d'une nouvelle loi sur le tourisme;
- la présence du canton de Fribourg à Zurich, en qualité d'hôte d'honneur des festivités du Sechseläuten;
- l'exécution par l'UFT, en application de sa stratégie promotionnelle privilégiant l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels, d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, France, Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud et les Produits du Terroir du Pays de Fribourg;
- l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de plus de 160 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux en provenance notamment d'Allemagne, du Brésil, de Chine, de Corée du Sud, des Emirats arabes unis, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, de Grande Bretagne, de Hollande, d'Inde, de Malaisie et de Russie;
- la tenue en Pays de Fribourg de plusieurs événements d'importance nationale ou internationale, tels que la rencontre de Coupe Davis Suisse-Pays-Bas et les deux journées Slow Up du Lac de Morat et du Lac de la Gruyère;
- l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment la brochure *Pays de Fribourg – Emotion* (document de base et sa partie *Info*, traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), le *Manuel de vente* (destiné aux milieux professionnels) ou encore le *Guide des Hôtels*;

- l'exploitation et la poursuite du développement du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe, parallèlement à la gestion et au perfectionnement continu de l'important site Internet consacré au Pays de Fribourg touristique (www.pays-de-fribourg.ch – www.freiburgerland.ch – www.myfribourg.com);
- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- la publication de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
- l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2005, de dix-neuf (des vingt-six) sociétés de développement;
- l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg, dans le cadre notamment du projet national SwissMobile;
- les activités des Associations régionale de promotion touristique d'Estavayer-le-Lac et sa Région (ATER), de la Région de Fribourg (ATRF), de la Glâne-Veveyse (ATGV), de la Gruyère (ATG), du district du Lac (ARL) et du Sense-Oberland (TVSO);
- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par six prestataires touristiques fribourgeois supplémentaires.

La contribution ordinaire de l'Etat – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique, qui présentait, au 31 décembre 2005, un actif de 1 039 795,10 francs, il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion du Fonds a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 157 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- Port de petite batellerie, à Cheyres: nouvel équipement;
- Centre thermo-ludique «Les Bains de Charmey SA», à Charmey: nouvel équipement;
- Hôtel de Ville, à Estavayer-le-Lac: rénovation intégrale et agrandissement;
- Maison d'hébergement collectif «Chalet St-Joseph», à Cerniat: rénovation et agrandissement.

Promotion économique du canton de Fribourg

1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

1.1 Economie mondiale

En 2005, malgré la flambée des prix du pétrole, les perspectives économiques ont été plutôt favorables à l'économie mondiale. Le prix du baril, qui est monté à plus de 65 dollars en août et septembre, a eu un impact négatif insuffisant pour stopper la croissance mondiale. Cela s'explique notamment par le fait que de nombreux pays continuent à enregistrer une inflation modérée et maintiennent des taux d'intérêt relativement bas. Ainsi, la croissance du produit intérieur brut mondial devrait avoisiner les 4,4 % et se poursuivre en 2006, selon l'institut conjoncturel bâlois BAK.

Dans la zone euro, l'économie tourne au ralenti, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) prévue de 1,2 %. Dans cet espace économique, seuls les pays d'Europe de l'Est font preuve de dynamisme et progressent. La croissance devrait toutefois s'améliorer en 2006, comme l'indiquent les données conjoncturelles positives des derniers mois.

Dans les pôles de croissance, l'évolution importante se poursuivra. Ainsi, les Etats-Unis, dont le PIB a augmenté de 3,5 % en 2005, tablent sur une croissance de 3,8 % en 2006. La Chine, quant à elle, continuera son impressionnant développement: son PIB, qui devrait croître de plus de 9 % en 2005, augmentera de 8,5 % en 2006.

1.2 Economie suisse

En Suisse, la situation s'est améliorée depuis le début de l'année 2005 et les indicateurs laissent présager une future hausse. Cette évolution positive devrait concerner aussi bien les exportations (+ 3,2 %) que la demande intérieure. Sur cette base, les spécialistes du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) revoient leurs pronostics (+ 0,9 %) et prévoient une croissance du PIB de 1,3 % en 2005. Cette croissance est notamment engendrée par les forts investissements dans la construction (+ 2,5 %).

La croissance devrait se poursuivre en 2006, les estimations indiquant une augmentation du PIB de 1,7 %. Outre une augmentation des exportations (+ 4,2 %) et de la consommation privée, le seco s'attend à une forte hausse des investissements en biens d'équipement. Les investissements dans la construction devraient se maintenir à leur niveau actuel mais cesser toutefois leur progression.

Dans ce contexte, l'inflation devrait rester modérée en 2006 comme en 2005. Les taux d'intérêts, quant à eux, devraient progressivement remonter, tout en demeurant à un niveau bas.

1.3 Economie fribourgeoise

La croissance s'est maintenue dans le canton de Fribourg en 2005. Pour 2006, l'institut BAK estime que l'économie fribourgeoise devrait garder son rythme actuel, avec un taux de croissance du PIB de 1,4 %, semblable à celui de 2005. L'industrie alimentaire devrait subir un coup d'arrêt suite à des restructurations dans le secteur. Inversement, l'industrie des biens d'équipement et les branches prestataires de services devraient générer de la valeur ajoutée.

Au niveau du marché de l'emploi, bien qu'il n'y ait pas eu d'amélioration notable, le canton de Fribourg a maintenu son taux de chômage assez largement en dessous du taux national, à 3,1 %, contre 3,8 % au niveau suisse.

Le canton se montre particulièrement dynamique dans le commerce extérieur, ses exportations ayant augmenté de 110 % en 10 ans, contre 52 % au niveau suisse, pour se monter à 5,279 milliards de francs en 2005. La part des exportations dans le PIB cantonal suit d'ailleurs la même tendance puisque celles-ci représentent 52 % du PIB fribourgeois, contre 33 % au niveau suisse.

Au niveau démographique, le canton de Fribourg continue sa progression. Sa population croît nettement plus rapidement que la population suisse et, selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique, elle augmentera de 22 % d'ici à 2040, alors que la population du pays ne progressera que peu (+ 2,3 %). Cette évolution est principalement due à une migration externe, des personnes résidant dans les cantons voisins se déplaçant dans le canton de Fribourg.

2. Activités de la Promotion économique

2.1 Activités à l'étranger

En 2005, la prospection à l'étranger a été poursuivie et intensifiée sur les marchés prioritaires définis cinq ans plus tôt (Allemagne, Amérique du Nord et France) et le réseau de partenaires suisses et étrangers a été renforcé. L'élément marquant de l'année a été la concrétisation de la collaboration avec la Promotion économique du canton de Genève. Mise en place en 2004 et fondée sur la complémentarité de l'offre des deux cantons, ainsi que sur la similitude des structures des deux services, qui regroupent chacun les activités de promotion endogène et exogène, cette coopération a déjà porté ses premiers fruits en 2005. Par des actions de prospection communes, les deux cantons ont ainsi pu chacun bénéficier de l'implantation de multinationales, leaders mondiaux dans leur domaine d'activité.

2.1.2 Allemagne

La promotion du canton de Fribourg en Allemagne a été assurée par une participation aux séminaires «RéusSite:Suisse», organisés par le seco à Heiligendamm (D) et à Interlaken, ainsi que par le renforcement du réseau constitué dans ce pays.

Le mandat à temps partiel du représentant en Allemagne de la Promotion économique, qui entend y organiser différemment sa représentation, a été résilié au début de l'année 2005.

Douze visites d'entreprises ont eu lieu en Allemagne et quatre entreprises se sont déplacées dans le canton de Fribourg, afin d'y examiner une éventuelle implantation.

Durant l'année 2005, deux nouvelles entreprises d'origine allemande ont décidé de s'implanter dans le canton de Fribourg.

2.1.3 Amérique du Nord

Les activités de la Promotion économique en Amérique du Nord se sont concentrées sur le démarchage direct d'entreprises potentiellement intéressées à une implantation en Suisse. Une vingtaine de nouvelles entreprises ont ainsi été rencontrées.

De nombreux autres contacts ont été créés ou renforcés avec des dirigeants d'entreprises et des experts et consultants internationaux lors de participations à des séminaires et lors de présentations spécifiques à ces conseillers spécialisés.

La coopération instaurée avec la Promotion économique genevoise s'est concrétisée par deux implantations majeures en provenance de la Silicon Valley. Grâce au soutien actif de Genève, VeriSign, leader mondial de la sécurité sur Internet, a choisi d'établir à Fribourg son centre européen pour la sécurité des transactions et le développement de nouveaux produits. Suite au démarchage effectué par Fribourg, Electronic Arts, leader mondial des jeux vidéo, a décidé d'installer son nouveau siège international à Genève.

Deux filiales de multinationales américaines se sont en outre implantées dans le canton.

2.1.4 France

La stratégie mise en place en 2004 a été poursuivie. Les premiers fruits de l'engagement du représentant basé en France ont été récoltés. Outre les implantations et les visites d'entreprises dans le canton de Fribourg, cette approche a permis de tisser de nombreux liens et plusieurs projets sont prometteurs. Les représentants de la Promotion économique ont en outre participé à quatre séminaires organisés en France par le seco pour les investisseurs français.

2.2 Activités dans le canton

2.2.1 Nouveau guichet d'orientation pour les entreprises

Dans le but d'améliorer le soutien aux entreprises du canton, la Promotion économique a mis en place un guichet d'orientation pour les entreprises et a publié une brochure bilingue.

Le guichet informe, conseille et oriente les entreprises vers des partenaires compétents, à savoir les différentes organisations publiques et semi-publiques et les associations privées offrant des services aux entreprises.

La brochure «Des partenaires au service de votre entreprise» donne des informations sur les activités des divers partenaires et met en évidence les compétences de chacun pour répondre aux besoins des entreprises.

2.2.2 Prix à l'innovation 2005 du canton de Fribourg

La huitième édition du Prix à l'innovation a rencontré un beau succès auprès des entreprises et du public. 29 sociétés ont soumis un dossier de candidature. La firme Extramet, à Planfayon, a gagné le prix à l'innovation 2005, d'une valeur de 10 000 francs, pour le développement d'un nouveau type de métaux durs. Les métaux durs d'Extramet sont utilisés mondialement, notamment pour la fabrication d'outils. Le jury a en outre attribué un prix spécial d'une valeur de 5000 francs aux entreprises 3D Systems, à Marly, et Medion Diagnostics, à Guin.

2.3 Politique régionale

2.3.1 Nouvelle politique régionale (NPR)

Le projet de NPR mis en consultation en mai 2004 ayant suscité de nombreuses divergences et oppositions, le Conseil fédéral a décidé de mandater un groupe de travail formé de directeurs cantonaux de l'économie publique et de représentants de la Confédération dans le but d'améliorer le projet. Sur la base d'un nouveau rapport, le Conseil fédéral a fixé, lors de sa séance du 17 août 2005, l'orientation de la NPR. Le projet prévoit des instruments visant à stimuler la croissance économique dans les régions et maintient la possibilité d'octroyer des allègements fiscaux aux entreprises qui s'implantent. Le message du Conseil fédéral relatif à une nouvelle loi-cadre a été présenté en novembre 2005.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a, par arrêté du 8 novembre 2005, nommé un comité de pilotage et un groupe interdépartemental chargés de proposer une nouvelle politique régionale pour le canton.

2.3.2 Remontées mécaniques fribourgeoises

Suite au dépôt en 2004 d'un rapport réalisé par l'Institut Economie et Tourisme de la Haute Ecole Valaisanne (HEV) relatif à l'analyse financière et économique des remontées mécaniques du canton de Fribourg, une étude complémentaire appelée «Partenariats Agglomérations – Préalpes – Alpes pour la promotion de la relève des skieurs» a été mise en route par l'Association fribourgeoise des remontées mécaniques, en collaboration avec la Promotion économique et la HEV. Cette étude a pour but d'élaborer un projet modèle pour le développement de partenariats. Un premier rapport intermédiaire a été remis à la Confédération à la fin de l'année. L'étude devra également proposer un concept pour le maintien à long terme des stations des Préalpes en tant que trait d'union entre les villes et les Alpes.

2.4 Soutien aux partenaires

2.4.1 Centre de création d'entreprises Fri Up, Fribourg

En activité depuis l'année 2004, le Centre de création d'entreprises Fri Up a analysé les demandes de 15 sociétés. A la fin de l'année, cinq sociétés étaient en cours d'hébergement, une était en phase de préparation à l'hébergement et cinq étaient en contact. Quatre sociétés ont renoncé à leur projet.

2.4.2 Centre de création et d'accompagnement pour PME, CCAPP Romont

En fonction depuis l'année 2003, le CCAPP héberge actuellement trois sociétés. Des négociations ont lieu avec la commune de Châtel-St-Denis afin d'héberger dans des locaux appartenant à la commune une nouvelle société, aux mêmes conditions que celles du CCAPP.

2.4.3 Genilem Fribourg

En 2005, Genilem Fribourg, association offrant depuis 1998 un accompagnement aux créateurs d'entreprises, a reçu 72 sollicitations, ce qui équivaut à une augmentation d'environ 10 % par rapport à 2004. Onze entreprises ont été suivies et ont bénéficié d'un appui représentant 958 heures de travail.

3. Développement régional

a) Exécution de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) du 21 mars 1997

Prêts de la Confédération

Les prêts de la Confédération accordés selon les décisions prises par le canton jusqu'à fin 2005 se montent à 61 742 000 francs, correspondant à 202 décisions. Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Secteur concerné	Nombre de projets	Investissement total à fin 2005 Fr.	Prêts octroyés par la Confédération Fr.
Projets appartenant à plusieurs domaines	34	108 712 510	24 612 000
Culture	11	21 624 784	3 403 000
Formation	22	37 411 466	4 869 000
Santé publique	7	27 178 594	4 568 000
Approvisionnement en énergie, en eau, épuration des eaux	55	61 322 230	9 935 000
Loisirs et sports	11	29 858 290	3 829 000
Administration publique	28	34 790 795	6 560 000
Transports	32	21 468 098	3 874 000
Approvisionnement en bien de consommation	0	0	0
Protection contre les dommages causés par les forces naturelles	2	1 465 000	92 000
Total	202	343 831 767	61 742 000

Prêts du canton

En vertu de l'article 11 de la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, les prêts suivants ont été alloués:

	Prêts octroyés par le canton Fr.
Prêts alloués jusqu'à fin 2004:	43 734 400
Prêts alloués en 2005:	<u>4 642 000</u>
Total	48 376 400

Les amortissements réalisés jusqu'à fin 2005 s'élèvent à 24 407 067 francs. Selon la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, la limite des prêts est fixée à 50 millions de francs.

b) *Exécution de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique*

**1. Décisions prises durant l'année 2005
(aide aux communes, collectivités publiques)**

Au cours de l'année 2005, aucune demande n'a été soumise à la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique.

2. Contributions au service de l'intérêt versées en 2005

En 2005, les contributions au service de l'intérêt ont été allouées de la manière suivante:

Requérant	Projet	Montant Fr.
Domdidier	Equipement de la zone industrielle 2 ^e étape	10 978
CIG	Achat de terrain	28 383
Chiètres	Papiliorama-Nocturama	41 771

Requérant	Projet	Montant Fr.
Châtel-St-Denis	Acquisition de terrain dans la zone industrielle de Pra de Plan	20 369
Centre sportif du Château de Vuissens SA		
Vuissens	Création d'un golf 18 trous	<u>15 832</u>
Total		117 333

Aide aux associations de développement régional pour l'année 2005

Une aide financière de 27 000 francs pour le fonctionnement du secrétariat régional a été octroyée à l'Association des communes broyardes (Ascobroye) et à l'Association Régionale du Lac.

**3. Décisions prises durant l'année 2005
(aide aux entreprises)**

Au cours de l'année 2005, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné et accepté quatre demandes. Le Conseil d'Etat a aussi accepté les deux demandes qui lui ont été soumises.

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny Etat au 31.12.2005	Nombre	Montant Fr.
	6	7 519 000

**4. Contributions au service de l'intérêt versées
par le canton**

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées jusqu'à fin 2004:	11 788 052
Contributions au service de l'intérêt versées en 2005:	<u>1 856 583</u>
Total	13 644 635

Service public de l'emploi

I. Généralités

1. Généralités

La reprise économique a été plus nette en 2005. Toutefois, la phase de faible croissance qui s'est installée sur le pays ces dernières années plombe toujours la situation sur le marché du travail. La création d'emplois est demeurée faible et le taux de chômage, en moyenne annuelle, a légèrement augmenté dans le canton. Fribourg garde toutefois un taux de chômage sensiblement inférieur à celui affiché au niveau suisse. Pour la première fois, les trois offices régionaux de placement (ORP) du canton ont placé les demandeurs d'emploi après une durée moyenne de chômage inférieure à celle enregistrée au niveau national.

Au début de l'année, le Service public de l'emploi (SPE) a revu sa stratégie d'attribution des programmes d'emploi qualifiant cantonaux (PEQ LEAC) destinés aux demandeurs d'emploi en fin de droit. L'utilisation de ces programmes favorisait un chômage récurrent et ne répondait que partiellement à l'objectif de réinsertion professionnelle.

2. Ressources humaines

Au 31 décembre 2005, le SPE comptait 154 collaborateurs (76 femmes et 78 hommes) pour 131,1 équivalents plein temps. 120 travaillent dans la section Chômage, dont 20 dans le secteur des Mesures actives du marché du travail et 13 dans la section Marché du travail. Le solde de l'effectif est réparti entre la direction, la section juridique et les services généraux.

3. Formation

1000 jours de formation ont été octroyés aux collaborateurs, soit en moyenne 6,5 jours par personne. L'accent a été mis sur la formation imposée par l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI) pour tous les conseillers en personnel des ORP en vue de l'obtention d'un brevet fédéral (sept conseillers en personnel ont suivi cette filière en 2005). Enfin, 22 personnes ont suivi la formation initiale du SPE qui décrit les missions, les tâches et les procédures de travail.

II. Sections

1. Section Chômage

1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage dans le canton était identique au début et à la fin de l'année (3,3 %). Le taux moyen pour 2005 est de 3,1 % (2,9 % en 2004; 2,7 % en 2003). Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2004	2005	%	2005	%
Janvier	4 193	4 258	3,3	162 032	4,1
Février	4 123	4 259	3,3	160 451	4,1

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2004	2005	%	2005	%
Mars	3 894	4 103	3,2	155 681	3,9
Avril	3 656	3 944	3,1	150 671	3,8
Mai	3 406	3 788	3,0	145 370	3,7
Juin	3 326	3 620	2,8	140 661	3,6
Juillet	3 378	3 726	2,9	139 902	3,5
Août	3 532	3 882	3,0	142 359	3,6
Septembre	3 499	3 768	3,0	142 728	3,6
Octobre	3 608	3 838	3,0	144 066	3,7
Novembre	3 704	3 834	3,0	146 762	3,7
Décembre	4 037	4 168	3,3	151 764	3,8

En 2005, 972 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage, soit 7,7 % de moins que l'année précédente (1053). Quant au nombre de places vacantes enregistré auprès des ORP, il atteint la moyenne annuelle de 269, soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes.

1.2 Les offices régionaux de placement

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 6897 entretiens de conseil et de suivi. Ils ont proposé aux demandeurs d'emploi 1288 postes de travail chaque mois, ce qui s'est traduit par plus de 512 placements mensuels. Toujours en moyenne mensuelle, 1215 demandeurs d'emploi ont travaillé en gain intermédiaire. Chaque conseiller en personnel s'occupe en moyenne de 95 dossiers.

1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils leur permettant de conseiller utilement le demandeur d'emploi dans le cadre de ses recherches d'emploi et de l'augmentation de son aptitude au placement. D'autre part, il gère administrativement les mesures cantonales, à savoir les programmes d'emploi qualifiant (PEQ).

En 2005, 3650 personnes ont suivi des cours de perfectionnement professionnel et 2016 personnes ont participé à un programme d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été de 2,3 mois (2,6 mois en 2004).

Le secteur MMT a créé 29 nouveaux postes de PET auprès d'associations à but non lucratif. 26 contrôles ont été effectués, représentant plus de 450 audits auprès de ces associations et des participants.

Durant l'année scolaire 2004-2005, 287 jeunes sont passés par la Plateforme Jeunes. La majorité a intégré un semestre de motivations (SeMo). Le SPE a développé une permanence afin d'assurer le suivi des jeunes en cas de manque de place au sein d'un SeMo. En plus des quatre SeMo déjà existants (Déclic, Intervalle, le Centre de préformation de Grolley et le SeMo intercantonal de la Broye), le SPE a créé pour les participants de la partie alémanique un cinquième SeMo: deStart à Guin.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi qualifiant (PEQ) une nouvelle chance d'intégrer un emploi. En 2005, 350 personnes (485 contrats) ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations à but non lucratif et 97 personnes (127 contrats) ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées. Au début de l'année, le SPE a revu sa stratégie d'attribution des PEQ. Il a en effet été constaté que ces programmes étaient trop souvent un moyen pour le demandeur d'emploi de recouvrer un droit aux prestations fédérales et favorisait de ce fait un phénomène de chômage récurrent. La durée de ces PEQ a notamment été adaptée afin que ceux-ci correspondent pleinement aux objectifs fixés par la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs.

1.4 Sécurité au travail

En 2005, 65 contrôles ont été organisés dans des PET qui peuvent présenter certains risques. Ces contrôles visaient prioritairement à instaurer des normes d'hygiène et de sécurité concernant la poussière dans les ateliers des organisateurs. Ces contrôles ainsi que les concepts de sécurité de chaque fournisseur ont été validés et approuvés par le responsable du secteur PET de la SUVA.

1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) est destinée à améliorer la collaboration entre les partenaires de l'assurance-chômage, de l'aide sociale et de l'assurance-invalidité. Depuis 2002, le canton de Fribourg s'est engagé activement pour encourager le développement de la CII et a soutenu différentes initiatives locales et cantonales. La Commission cantonale de coordination de la CII a poursuivi ses travaux en menant notamment une réflexion sur le développement d'une formation à l'attention des professionnels concernés.

1.6 Book Trading

168 personnes (124 femmes et 44 hommes) ont participé à la mesure, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'année précédente. La moyenne de fréquentation est d'environ 40 jours par stagiaire. La certification EduQua a été reconduite avec succès et l'entreprise est désormais reconnue comme entreprise formatrice d'apprentis.

Un nouveau système de gestion «Bilan GT» a été introduit. L'utilisation de cet outil de travail est un atout dans la formation pratique des stagiaires et leur offre un argument supplémentaire lors de leurs postulations.

1.7 Frima 1606

Le programme d'emplois qualifiants Frima 1606, à la demande de la Ville de Fribourg, a rejoint le SPE au 1^{er} avril. Frima 1606 est un projet de formation continue pour demandeurs d'emplois dont le but est la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg sur la base du plan gravé de Martin Martini en 1606.

62 stagiaires ont fréquenté la mesure pendant l'année 2005, durant une période moyenne d'un peu plus de 18 semaines. 41,2 % des participants ont trouvé un emploi en

cours de mesure ou à l'issue de celle-ci; 7,8 % ont changé d'activité (changement de profession, reprise des études, etc.); 5,9 % ont pris leur retraite et 45,1 % ont quitté la mesure sans solution professionnelle.

1.8 Médiation

Les interventions des assurés sont en diminution par rapport à 2004 (-11). Toutefois, les effets de la révision de la LACI continuent à influencer l'activité du médiateur. 166 interventions ont été recensées. Elles concernent les assurés qui ont des problèmes avec les caisses de chômage et les ORP notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention de la médiation.

2. Section Marché du travail

2.1 Inspection du travail

L'Inspection du travail a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale. Fribourg a reconduit son expérience avec les autres cantons romands concernant la formation intercantonale de santé au travail. Un cours sur la construction et l'aménagement des locaux de travail et un cours sur la violence sur le lieu de travail ont été organisés.

2.1.1 Protection des travailleurs

Durant l'année, les inspecteurs ont effectué 495 visites d'entreprises (456 en 2004), en partie en collaboration avec le seco (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents.

2.1.2 Activités dans le domaine de la santé au travail

La pression médiatique et l'exécution de travaux d'envergure sur le territoire cantonal ont fait de l'amiante un important sujet de préoccupation. Quatre chantiers d'assainissement ont été étroitement suivis en collaboration avec la Suva. Trois chantiers ont été momentanément interrompus suite à une suspicion de présence de matériaux contenant de l'amiante. Le Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) a examiné 16 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

L'Inspection du travail a effectué sept enquêtes complètes dans des entreprises, en collaboration avec le LIST, au sujet des vapeurs de solvants, des poussières de silice, du climat des locaux, des gaz nocifs, ainsi que des poussières de métaux.

2.1.3 Dérogation à la durée normale de la semaine de travail

L'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois). Les dérogations à la durée normale de la semaine de travail pour une période de plus de six mois font l'objet de décisions du seco. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le seco	
	2004	2005	2004	2005
Travail de nuit	45	46	50	72
Travail du dimanche	90	77	36	59

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le seco	
	2004	2005	2004	2005
Travail en continu	–	–	12	7
Travail en 3 équipes	1	–	–	–
Total	136	123	98	138

2.1.4 Approbation de plans – autorisation d'exploiter

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. En ce qui concerne les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2004	2005
Agrandissements (transformations) industriels	19	27
Autorisations d'exploiter	10	23
Entreprises non industrielles	516	546
Total	545	596

2.1.5 Récipients sous pression

Pour des raisons de sécurité, les entreprises ou les privés employant des récipients sous pression (utilisés en général dans les installations de chauffage ou à air comprimé) doivent demander une autorisation d'exploitation à l'Inspection du travail.

	2004	2005
Récipients à air ou à gaz	45	76
Chaudières à vapeur ou à eau surchauffée	1	1
Total	46	77

2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE).

- Chômage et âge (février 2005).
- Chômage et nationalité (mars 2005).
- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier et deuxième semestre 2004 (avril 2005).
- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier semestre 2004 et le premier semestre 2005 (octobre 2005).
- Sondage conjoncturel dans le secteur informatique en Suisse romande (octobre 2005) en collaboration avec le Groupe Romand de l'Informatique (GRI).

2.3 Approvisionnement économique du pays

Dans le cadre des «Mesures en matière de prix», l'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays a réalisé, sur mandat de l'Office fédéral, un test surprise dont le but était d'établir un relevé des prix de vente de l'essence et du diesel pratiqués dans les stations-service.

Le canton a participé aux travaux préparatifs de la réglementation des huiles de chauffage dont le but est la définition des actions à entreprendre en cas de pénurie de mazout.

2.4 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE participe activement à la mise en place et au bon fonctionnement des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Un inspecteur de l'emploi a été engagé afin de surveiller le détachement de travailleurs étrangers sur sol fribourgeois. De plus, des observations ont été faites dans le domaine de l'agriculture et de la location de services. Au total, 44 contrôles portant sur 295 travailleurs ont été réalisés.

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés; il a instruit, à ce titre, 12 dossiers et prononcé deux sanctions pour infraction à la loi.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 1537 annonces dont 535 pour des travailleurs détachés, 958 pour prise d'emploi en Suisse et 44 pour des prestataires de services indépendants.

3. Section juridique

3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4155 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

- Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 3131
- Aptitudes au placement et autres décisions: 373
- Remises de l'obligation de restituer: 39
- Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 612.

Durant l'année 2005, la section juridique a également enregistré 391 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 385 décisions. 71,5 % des oppositions ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 18,2 % ont été admises, 6,7 % ont été partiellement admises et 3,6 % ont été rayées du rôle.

41 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 61 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 51 arrêts. 70,6 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 17,6 % ont été admis, 5,9 % ont été partiellement admis et 5,9 % ont été rayés du rôle.

3.2 Réduction d'horaires de travail et Intempéries

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2004	2005	Suisse	2004	2005	Suisse
Janvier	111	66	3 190	6 663	4 526	205 239
Février	110	87	3 500	6 328	5 160	242 864
Mars	204	90	3 710	12 969	6 059	272 528
Avril	132	73	2 696	8 729	3 339	179 408

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2004	2005	Suisse	2004	2005	Suisse
Mai	109	34	2 004	4 387	1 745	122 190
Juin	48	79	2 194	2 099	5 812	145 103
Juillet	28	66	1 140	1 156	8 249	80 236
Août	41	111	1 098	718	8 238	69 550
Septembre	58	104	1 332	2 896	8 685	87 819
Octobre	97	43	1 428	4 673	4 818	103 624
Novembre	37	26	1 687	2 791	2 700	113 248
Décembre	71	43	1 247	2 648	1 683	77 747

A cause de la vague de froid extraordinaire qui a traversé le pays au début de l'année 2005, la section juridique a reçu 1178 avis d'interruption de travail pour cause d'intempérie (453 décisions). En 2004, la section avait reçu 443 avis (204 décisions).

3.3 Placement privé et location de services

La section a délivré neuf nouvelles autorisations en 2005: sept pour le placement privé et deux pour la location de services. Sept autorisations ont été supprimées (quatre pour cessation d'activité, deux suite à des fusions et une suite à la faillite de l'entreprise).

La section a préavisé favorablement cinq demandes d'autorisation pour exercer le placement transfrontalier et deux pour exercer la location de services transfrontalière auprès du seco.

Quatre nouvelles autorisations ont en outre été établies suite au changement du responsable et deux suite à un changement d'adresse. Une faillite a été clôturée. Deux entreprises de location de services ont été amenées à augmenter leur cautionnement.

Durant l'année, quatre visites de contrôle ont été effectuées et deux rapports de contrôle ont été rédigés. Les pratiques illicites constatées au détriment des travailleurs concernent notamment les déductions de salaire non justifiées, les infractions à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), le non-respect du salaire minimum conventionnel et de l'affiliation obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats de mission et des contrats de location de services.

La section a déposé deux dénonciations pour infractions à la LSEE auprès de l'Office des juges d'instruction. Dans le premier cas, une amende a été prononcée contre l'entreprise fautive; le deuxième cas est encore pendant.

Par ailleurs, la section a mené 23 investigations afin de combattre et prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Suite à ces contrôles, quatre sociétés ont déposé une demande d'autorisation et d'autres ont cessé leurs activités dans ce domaine ou ont pu démontrer que leurs activités n'étaient pas soumises à autorisation.

Au niveau fédéral, la section a participé à deux séances du groupe directeur du système informatique national d'exécution de la Loi sur le service de l'emploi et a représenté, en cette qualité, la Suisse romande.

En 2005, 621 personnes de nationalité suisse et 216 de nationalité étrangère ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 2473 personnes de nationalité suisse et de 2373 de nationalité étrangère ont été loués par les agences de location de services fribourgeoises, ce qui correspond à 2 038 873 heures de mission.

4. Section Services généraux

4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois plus de 27 000 entrées sont enregistrées (+ 12 000 par rapport à 2004). Le SPE a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

Le SPE a édité une nouvelle brochure en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO), dont le but est la promotion de l'intégration des personnes sans emploi, en particulier des jeunes, au sein de l'administration cantonale.

4.2 Informatique

Le SPE a procédé au remaniement complet de son système de téléphonie. Tous les centraux et les appareils ont été changés et la téléphonie utilise désormais les lignes informatiques pour la transmission des données. Ces changements ont été rendus nécessaires par le vieillissement des installations et dans le but d'économiser les coûts des appels. Le réseau téléphonique du SPE a aussi été relié au réseau de l'Etat. Les améliorations de ce nouveau système se poursuivront en 2006.

4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

En 2005, le seco a révisé les comptabilités fédérales 2004. Au terme des révisions, toutes les comptabilités ont été approuvées. Le coût de fonctionnement du SPE a été de 13,5 millions de francs.

En outre, 4 690 000 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 1 756 000 francs, les PEQ associations 1 670 000 francs, et les PEQ canton et communes 1 264 000 francs. En moyenne mensuelle, les salaires LEAC représentaient 391 000 francs. Au 31 décembre 2005, le capital du Fonds se montait à 650 000 francs.

Caisse publique de chômage

1. Organisation

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton; en outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Décisions

La Caisse publique de chômage a notifié 2179 décisions. Elle a soumis au Service public de l'emploi 149 cas pour examen.

3. Statistiques

	2004	2005
<i>Demandes d'indemnités en cas de chômage total ou partiel</i>		
Nombre d'assurés	4 667	4 478
dont nouveaux assurés	4 350	4 062

	2004	2005
<i>Demandes d'indemnités en cas d'intempéries</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	94	148
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	40	18
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>		
Nombre d'assurés	215	206
Indemnités versées	2004	2005
	Fr.	Fr.
Chômage complet (IC)	56 023 990.30	52 149 751.30
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 767 084.55	4 805 420.40
Coût afférent au projet (organisateur)	15 528 423.35	15 654 235.35
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	2 286 840.50	4 372 201.05
Insolvabilité	1 065 468.85	742 287.55
Total	80 671 807.55	77 723 895.65

Service du registre du commerce

1. Activité

Durant l'année 2005, le Service du registre du commerce a traité 6222 dossiers, soit une diminution de 104 unités par rapport à l'année 2004, pour un total de 5400 inscriptions, soit une diminution de 208 inscriptions au journal du registre du commerce par rapport à l'année précédente. Ces 5400 inscriptions concernent 1141 nouvelles sociétés, 3332 modifications dans des sociétés existantes et 927 radiations de sociétés.

Le site Internet du Service du registre du commerce a fait l'objet de 209 693 consultations, soit une augmentation de 48 008 consultations par rapport à l'année 2004. La moyenne est d'environ 580 consultations par jour en provenance du monde entier.

Le Service du registre du commerce poursuit sa collaboration avec le Tribunal de la Sarine dans le cadre de la formation des apprenant-e-s, auquel-le-s des stages de six mois permettent d'accéder à la pratique du registre du commerce.

Dans le courant de l'année 2005, le Service du registre du commerce a également organisé des stages de formation pour la Brigade financière de la Police de sûreté du canton de Fribourg.

2. Etat des sociétés inscrites au registre du commerce

Au 31 décembre 2005, l'état des sociétés actives inscrites auprès du service du registre du commerce est le suivant:

Associations	151
Sociétés coopératives	681
Entreprises de droit public	23
Entreprises individuelles (EI)	4 984
Fondations	580
Sociétés anonymes	6 613
Sociétés à responsabilité limitée	2 574
Sociétés en commandite (SC)	24
Société en commandite par actions	2
Succursales d'une entreprise étrangère	171
Succursales d'une entreprise suisse	351
Entreprises non astreintes à inscription	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	415
Total	16 577

Le français est la langue d'inscription de 13135 sociétés, l'allemand celle de 3442 sociétés.

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites en 2004 et 2005 se présente comme suit:

	Ass	Coop	EI	Fond	SA	Sàrl	Succ	SNC & SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49

Service des transports et de l'énergie

I. Service

Dans le cadre de consultations communes aux sections «transports» et «énergie», le Service s'est prononcé sur différents projets, dont notamment:

- le projet d'agglomération de Fribourg: analyses, conception directrice, concept, plan cadre 2020;
- le plan directeur cantonal du canton de Vaud;
- la révision de plus de 70 plans d'aménagement communaux.

II. Transports

1. Procédures de consultation

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert deux procédures de consultation. La première concernait le plan sectoriel des transports, partie programme, et la deuxième la loi fédérale sur la perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du DETEC.

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service sur:

- le projet de mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand);
- le projet d'ordonnance relatif aux exigences techniques concernant les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (ETHand);
- la révision de la directive concernant la détermination et l'orthographe des noms des stations.

Au niveau des consultations cantonales, le Service s'est notamment prononcé sur:

- le rapport de la Commission financière de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg;
- le rapport 2005 sur le développement territorial;
- les mesures d'accompagnement de la H189 «transports en commun» (étude conceptuelle).

2. Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu deux séances consacrées principalement au programme d'allègement budgétaire PAB04 de la Confédération et au projet Frimobile.

Le Service a suivi les travaux relatifs à la mise en place d'une communauté tarifaire intégrale cantonale en collaboration avec les entreprises de transports et les cantons concernés.

Suite à la présentation du projet de restructuration «Focus» de CFF Cargo, le Service a veillé à ce que les termes de la convention sur les prestations entre la Confédération et les Chemins de fer fédéraux suisses soient respectés.

Sur le plan régional, le Service a poursuivi son activité avec les groupes d'accompagnement, composés notamment de représentants des districts concernés, pour planifier les futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise et a participé à plusieurs études régionales relatives, notamment, à la communauté tarifaire bernoise Libero et au RER bernois.

3. Horaires

Le Service a demandé aux entreprises de transports de lui transmettre les offres du trafic régional pour l'année 2006 et d'élaborer les projets d'horaire en étroite collaboration avec lui.

Se fondant sur la nouvelle législation en vigueur et sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2005 et 2006.

4. Rail 2000, 2^e étape

Le Service a suivi la planification de la deuxième étape de Rail 2000.

5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- la construction de la ligne de contact 132 kV Puidoux – Kerzers, tronçon Kleinbödingen – Ried;
- le rehaussement des quais 1 – 2 et la création du quai 3 en gare de Romont;
- la suppression du passage à niveau et la création d'accès dénivelés et d'un nouveau point d'arrêt à Sviriez;
- l'équipement des passages à niveau de Vuarat et de la halte de Remaufens;
- le renouvellement des installations de sécurité, la banalisation et l'automatisation du tronçon Palézieux – Romont.

Par ailleurs, se fondant sur l'article 56 de la loi sur les chemins de fer, le Service a préavisé favorablement la 22^e convention d'investissement en faveur du Chemin de fer du Lötschberg SA.

6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour une demande de concession automobile, deux demandes de

renouvellement, deux demandes d'extension et quinze demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré quinze autorisations pour le transport de voyageurs et retiré une autorisation.

7. Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé trois autorisations d'exploiter un téléski et quatorze autorisations d'exploiter un mini-téléski. Il a délivré une autorisation de construire dans le cadre d'une transformation d'un téléski et retiré deux autorisations d'exploiter. Il a transmis 34 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis. Par ailleurs, il s'est également prononcé sur un projet de déplacement et un projet de transformation de téléski.

8. Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile quatorze annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et deux annonces de démontage.

9. Navigation aérienne

Le Service s'est prononcé sur le champ d'aviation pour hélicoptères «Héliplane» à Villaz-St-Pierre.

III. Énergie

1. Procédures de consultation

Le DETEC a requis l'avis du Service sur:

- l'arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire;
- l'ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires, l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes dans le domaine des installations nucléaires, l'ordonnance sur les équipes de surveillance des installations nucléaires, l'ordonnance sur les récipients et les conduites classées pour la sécurité des installations nucléaires;
- l'ordonnance concernant les prescriptions de sécurité pour les installations de transport par conduites.

Au niveau des consultations cantonales, le Service s'est notamment prononcé sur:

- la révision partielle du droit de l'aménagement du territoire;
- plus de 1840 demandes de permis de construire.

2. Activités concernant l'énergie

La Commission cantonale de l'énergie a tenu une séance consacrée principalement à la présentation du projet

d'adaptation du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie et aux résultats de l'enquête 2004 sur l'analyse de l'efficacité des programmes cantonaux d'encouragement.

Le Service a poursuivi son programme d'information sur les températures moyennes et les degrés jours, qui permet la réalisation de la signature énergétique des bâtiments.

Il a également procédé à un examen de son programme de subventionnement conformément à la loi cantonale du 17 novembre 1999 sur les subventions.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Il a également poursuivi ses activités d'information dans les classes francophones du canton.

En matière de recherche et de développement, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire et du bois.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé trois autorisations.

4. Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 155 promesses de subvention représentant un montant de 624 000 francs pour une puissance de 5409 kW. En outre, il a délivré à la commune de Bulle une promesse de subvention d'un montant de 1 080 000 francs pour une puissance de 22 MW. Cette promesse de subvention tient compte d'une faisabilité de réalisation à moyen terme, soit jusqu'en 2012, qui verra la mise en place de quatre unités de production de chaleur à bois.

5. Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 132 promesses de subvention représentant un montant de 339 146 francs pour une surface totale installée de 1115 m².

6. Installations solaires photovoltaïques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré dix promesses de subvention représentant un montant de 442 917 francs pour une surface totale installée de 1352 m².

7. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 62 promesses de subvention représentant un montant de 825 958 francs pour une surface de référence énergétique de 28 081 m².

8. Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz:

- secteur rue de Romont, commune de Fribourg;
- secteur Bachmatte – Schuerli – Industriestrasse, commune de Düdingen;
- secteur Dort-Vert – Cormanon-Est, commune de Villars-sur-Glâne;
- communes de Morat, Galmiz et Ried bei Kerzers;
- communes de Domdidier et de Saint-Aubin.

Service de la statistique

1. Généralités

Législation

Le Service de la statistique a continué en 2005 les travaux de préparation des bases légales de la statistique cantonale. Le projet de loi mis en consultation au début de l'année a reçu un accueil favorable et a fait l'unanimité en commission parlementaire; il sera soumis au Grand Conseil durant le premier trimestre 2006.

Ressources humaines

Le service occupe huit équivalents plein-temps ainsi qu'une apprentie. En fonction depuis 1967, le chef de service, M. Gonzague Dutoit, a pris sa retraite en avril 2005. Il a été remplacé en août par M. Pierre Caille.

2. Activités

Recensement fédéral de la population

En juin 2005, le Conseil fédéral a pris la décision de réaliser le Recensement 2010 sous la forme d'une exploitation des registres des habitants, complétée par une série d'enquêtes thématiques par échantillon. Le projet élaboré par l'Office fédéral de la statistique (OFS) a été mis en consultation. Le canton de Fribourg, comme tous les autres cantons, s'est montré critique. Les cantons sont notamment d'avis que les registres des habitants ne seront pas prêts pour une exploitation centralisée de qualité suffisante. De plus, ils craignent un transfert des charges de la Confédération vers les cantons et communes. Le Conseil fédéral se prononcera à nouveau à la fin 2006 sur la base des résultats de la consultation. Le Service de la statistique fribourgeois suit le dossier dans le cadre de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique, dont il assure le secrétariat. Pour se préparer malgré tout au passage à un recensement par exploitation des registres, il a renforcé son effort de mise à jour et de coordination du Registre cantonal des bâtiments et logements.

Recensement fédéral des entreprises

Le recensement fédéral des entreprises est une enquête exhaustive réalisée au niveau national tous les trois ou quatre ans auprès de l'ensemble des établissements (au sens d'unités locales) des secteurs secondaire et tertiaire. Pour des raisons de proximité, les rappels téléphoniques des non répondants sont réalisés par les cantons. En 2005, le Service a procédé à la mise en place des rappels pour l'édition 2005, dont le jour de référence était le 30 septembre. Cette activité entièrement indemnisée par la Confédération sera terminée en mai 2006. Par ailleurs, le Service a pris la responsabilité de coordonner le relevé au sein de l'administration cantonale.

3. Statistique progressive de la population (ESPOP)

Le Service de la statistique est chargé d'organiser, d'effectuer la saisie et de contrôler le relevé annuel des arrivées et des départs, selon les décomptes communiqués par les communes. Cette enquête ne concerne que la population de nationalité suisse. Le registre fédéral des étrangers et les registres de l'état civil fournissent les autres données nécessaires à la statistique progressive de la population. C'est à partir de ces informations que l'OFS calcule la population résidante permanente des communes, qui sert ensuite au Service de la statistique du canton Fribourg pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidante.

L'ordonnance du Conseil d'Etat du 13 septembre 2005 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2004.

Durant l'année 2005, le Service a obtenu de l'OFS l'assurance d'être traité de façon prioritaire en 2006, afin de recevoir les premiers chiffres en juillet au lieu d'août ou septembre, de façon que la population dite «légale» puisse être disponible dès le début août pour calculer la répartition des sièges entre les cercles électoraux en vue des élections cantonales.

4. Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2004/2005 dans l'annuaire statistique 2005, ainsi que sur son site internet. Comme les années précédentes, il a transmis les données nécessaires à l'OFS et à l'assurance scolaire cantonale contre les accidents.

Le relevé pour l'année scolaire 2005/2006 a eu lieu le 12 octobre 2005 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des hautes écoles spécialisées et de l'Université.

5. Statistique des enseignants

Les données de l'enquête 2004 ont été transmises à l'OFS le 31 mars 2005, sans questionner directement les enseignants des écoles publiques des degrés préscolaire, primaire, secondaire I et secondaire II, y compris l'enseignement professionnel. Cette rationalisation a été rendue possible grâce à la collaboration du Service du personnel et d'organisation (SPO) et du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).

6. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) comme celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site internet *Statistique Fribourg*.

Pour le compte de l'OFS, le Service procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée, par sondage, auprès de 38 communes.

Pour l'OFS également, le Service a exécuté l'enquête annuelle sur la construction. Depuis de nombreuses années, elle s'effectue par un relevé auprès des architectes et ingénieurs ainsi que des communes et des services de l'Etat.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant désormais reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise ainsi chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. En gérant lui-même le registre des bâtiments et logements, le canton est mieux à même de coordonner les relations avec les communes. Il est aussi mieux armé pour préparer le passage à un recensement de la population basé sur l'exploitation des registres, comme le préconise le Conseil fédéral pour le recensement 2010 déjà.

7. Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

8. Statistique de l'emploi

Le Service de la statistique, en collaboration avec le SPO et le SITel, a transmis trimestriellement à l'OFS, après les avoir validées, les informations requises concernant l'administration cantonale.

9. Enquête sur la structure des salaires

Cette enquête nationale par échantillon a lieu tous les deux ans et fournit des résultats au niveau des sept grandes régions suisses. Depuis 2002, le canton de Fribourg finance une densification de l'échantillon afin de pouvoir disposer de résultats cantonaux. A la fin de l'année 2005, le Service a reçu les premiers résultats partiels 2004 et les a soumis à certaines validations. Les résultats complets et validés seront publiés au premier trimestre 2006 en collaboration avec l'Observatoire cantonal du marché du travail.

10. Publications

En février, mai, août et novembre, ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*. A fin 2005, cette publication s'adresse à 512 abonnés.

La publication semestrielle *Perspectives – Economie fribourgeoise* est réalisée avec le soutien de la Banque Cantonale de Fribourg. L'édition de printemps a paru en mai, celle d'automne en novembre.

L'édition 2005 de l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* a été distribuée le 23 décembre 2005 en même temps que la 21^e édition du mémento *Le canton de Fribourg en chiffres*. Cette dernière publication, éditée par la Banque Cantonale de Fribourg et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, est réalisée par le Service de la statistique.

11. Site Internet

Le site Internet *Statistique Fribourg* (www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/stat/), mis en fonction le 2 juin 2003, a poursuivi son développement en 2005. Il s'est notamment enrichi d'une nouvelle rubrique «Baromètre de l'économie fribourgeoise», présentant des tableaux, des graphiques et des chiffres comparatifs sur le canton de Fribourg, les cantons voisins et l'ensemble du pays.

Par ailleurs, toutes les publications éditées sur papier par le Service sont disponibles sur le site, avec toutefois une édition de retard pour les publications payantes.

12. Autres activités

Le service participe à plusieurs groupes de travail, notamment le Groupe interdépartemental sur la Nouvelle politique régionale et la Commission tripartite de surveillance du marché du travail, dans le cadre desquels il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques.

Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Service a calculé les résultats du Test d'aptitude *des connaissances en vue du passage au CO (TAC)*. Il a en outre développé un nouveau système d'évaluation et de gestion du nouvel examen 2006 intitulé «procédure de pré-orientation» (PPO) et collaboré à la préparation de l'enquête PISA.

Enfin, le Service répond en permanence à de nombreuses demandes de renseignements. En 2005, il a mis en place une procédure de traçage de ces demandes en vue d'estimer le volume et les coûts exacts.

Service du logement

1. Encouragement à la construction de logements

Au 1^{er} juin 2005, 1122 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 93 unités de plus que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2004, a légèrement augmenté de 0,94 % à 1 %. La construction de nouveaux logements a par conséquent permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, mais est partout inférieur à 1 % sauf dans le district de la Sarine.

Sarine	1,71 %
Glâne	0,66 %
Gruyère	0,85 %
Broye	0,39 %
Veveyse	0,46 %
Singine	0,65 %
Lac	0,48 %

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	21 %
3 pièces	25 %
4 pièces	35 %
5 pièces et plus	19 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 78 % sont à louer et 22 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

La nouvelle loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne seront toutefois pas appliqués avant 2009.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrièr-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche.

Etant donné la situation, il n'est plus possible d'annoncer des projets pour obtenir l'aide fédérale ni dans le domaine de l'accession à la propriété ni dans le secteur locatif. L'Office fédéral du logement ne procède plus aux examens préalables de projets locatifs.

Pour l'instant, seules subsistent des aides indirectes. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne). Pour des logements en propriété, les coopératives de cautionnement hypothécaire accordent des cautionnements qui peuvent être garantis par des arrièr-cautionnements de la Confédération (Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier, CRCI, dont le siège est à Lausanne).

L'activité du Service s'est concentrée sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par année) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 5 470 975 francs.; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 387 501 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 9500 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

2. Réalisations précédentes

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2005, sept ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 73 833 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

3. Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdus aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide leur est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Aucune promesse n'a été faite en 2005. Plusieurs demandes sont actuellement en cours d'examen.

Trois décomptes de construction, représentant une subvention totale de 120 000 francs, ont été approuvés pour des assainissements promis antérieurement.

4. Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 883 contestations de locataires en 2005. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	595	(71 %)
Pas d'entente	134	(16 %)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	59	(7 %)
Pas d'entrée en matière, retrait	38	(5 %)
Au tribunal arbitral	7	(1 %)
	<hr/>	
	883	(100 %)
Demandes pendantes à fin 2005	164	

5. Réserves de terrains

En 2005, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

6. Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2005, le Service n'a été saisi d'aucune demande dans ce domaine.

7. Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a tenu aucune séance en 2005.

Service de la formation professionnelle

1. Généralités

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, les quelque 325 règlements d'apprentissage doivent être adaptés, voire réformés. Pour l'année 2005, douze ordonnances sur la formation professionnelle initiale (nouvelle dénomination des règlements d'apprentissage) sont entrées en vigueur.

Un concours d'architecture, pour l'agrandissement des bâtiments de l'Association du centre professionnel cantonal, à Fribourg, a été réalisé.

2. Commission cantonale de la formation professionnelle

La Commission cantonale de la formation professionnelle a tenu deux séances consacrées principalement à la nomination des membres des commissions d'apprentissage, à l'information sur les travaux de l'avant-projet de la nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, aux salaires indicatifs et à l'introduction du nouvel apprentissage en deux ans.

3. Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation prof. initiale

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2004	2005	2004	2005
Maturité professionnelle post-CFC	120	159	307	347
Apprentissage (y compris maturité professionnelle intégrée)	5 899	5 833	1 492	1 640
Art. 32 OFPr (Art. 41 LFPr)	126	117	64	63
Formation pratique	15	23	9	15
Formation élémentaire	188	166	86	85
Préapprentissage	41	41		
Cours préparatoire	165	220		
Cours d'intégration	65	73		
Total	6 619	6 632	1 958	2 150

4. Cours interentreprises

6632 apprenti-e-s ont suivi les cours interentreprises durant l'année scolaire 2004/2005.

5. Formation continue à des fins professionnelles

Durant l'année scolaire 2004/05, 1434 personnes ont participé aux cours de perfectionnement professionnel organisés par des associations/institutions fribourgeoises, alors que 475 participant(e)s ont pris part aux cours à l'extérieur du canton.

Le centre de perfectionnement et d'informatique (CPI) a développé ses activités en se basant principalement sur les besoins de ses partenaires. Plus de 1000 personnes ont participé à des formations: 463 en informatique, 250 en marketing, 207 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 108 en ressources humaines et 3 en pédagogie.

6. Enseignement professionnel

a) Personnes en formation

Etablissements de formation	Classes	Personnes en formation		Total
		Français	Allemand	
EPAI Fribourg	294	2 151	797	2 948
EPC Fribourg	61	580	374	954
EMF Fribourg	21	272	59	331
EPAC Bulle	69	1 028	–	1 028
Autres écoles et institutions	–	451	17	468
Cours hors canton	–	695	629	1 324
Total	445	5 177	1 876	7 053

Ce total de 7053 personnes est plus élevé que celui mentionné sous chiffre 3 ci-dessus car il comprend également des apprenti-e-s dont le contrat a été conclu dans un autre canton.

b) Personnel enseignant

Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	Fribourg	241
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	Fribourg	61
Ecole des métiers (EMF)	Fribourg	62
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	Bulle	65
Total du personnel enseignant		429

7. Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles

La Bibliothèque des arts et métiers, a poursuivi son développement dans un souci de rester un outil pédagogique performant. Elle a acquis 1295 nouveaux ouvrages et en a prêté 8456. La statistique de fréquentation de la bibliothèque annonce 244 classes des écoles professionnelles et 19054 visiteurs, soit près de 6500 de plus que l'année précédente.

La bibliothèque/centre de ressources de l'École professionnelle artisanale et commerciale de Bulle a enregistré, quant à elle, 1439 prêts, 873 acquisitions d'ouvrages et de documents et 5688 visiteurs.

8. Formation commerciale de base

Le nombre de personnes en formation a légèrement diminué par rapport à 2004, malgré les mesures prises. Cette diminution est principalement due à la réforme de la formation commerciale de base et aux modifications des structures de ce domaine en pleine évolution.

9. Réforme des professions de la vente

La rentrée 2005 a été marquée par l'arrivée de la première volée des gestionnaires du commerce de détail (apprentissage de trois ans qui mène au certificat fédéral de capacité) et des assistant-e-s du commerce de détail (apprentissage de deux ans qui aboutit à l'attestation fédérale de formation professionnelle). Ces nouvelles professions vont remplacer progressivement les métiers de gestionnaires de vente et de vendeurs.

10. Ecole des Métiers

La construction de la nouvelle école a été plébiscitée par le peuple fribourgeois lors de la votation du 25 septembre 2005.

Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Formation tertiaire: contexte général

Le paysage suisse des hautes écoles, à savoir les Ecoles polytechniques fédérales (EPF), les Hautes écoles universitaires (HEU) et les Hautes écoles spécialisées (HES) reste en pleine mutation. La perspective de la mise en œuvre du *Rapport sur la refondation du paysage des hautes écoles* (Berne, octobre 2004) induit des mouvements de rapprochement entre hautes écoles ainsi qu'une certaine anticipation de la redistribution des tâches d'un bout à l'autre du pays, le tout étant placé sous le double signe de la concentration des forces et de l'économie des moyens. Par ailleurs, dans le contexte de l'élaboration du message FRI (formation, recherche et innovation) au plan fédéral, on constate une volonté de la part des autorités politiques d'accroître les moyens financiers destinés à la recherche dans les hautes écoles, ceci après des années de stagnation.

1.1 HES

Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, on peut affirmer que ce type de formation, axée sur la pratique, remporte un succès concluant. Cette évolution confirme l'importance d'une différenciation adéquate de l'offre de formation au niveau tertiaire aussi bien qu'au niveau secondaire supérieur. Ainsi, à la rentrée académique 2005/2006, sur un total de 165 000 étudiant-e-s commençant des études tertiaires, près d'un tiers, soit quelque 53 000 (32,1 %), ont choisi une HES, alors que 92 000 (55,8 %) entraient dans une HEU et 20 000 (12,1 %) dans une EPF. Cette progression des HES est particulièrement marquée dans le domaine de l'économie puisque selon l'Office fédéral de la statistique, dès 2007, le nombre total d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les Hautes écoles de gestion des sept HES dépassera celui de l'ensemble des étudiant-e-s des facultés de sciences économiques des HEU.

1.2 HES-SO

Plus grande des sept HES publiques suisses, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), compte désormais plus de 12 000 étudiant-e-s. Elle propose des formations dans 39 filières différentes, réparties sur près de 35 sites. L'année 2005 aura aussi signifié le début de l'intégration d'un nouveau domaine, celui de la musique et des arts de la scène, dans son offre globale de formation.

L'effort de structuration de la HES-SO se poursuit, en particulier en ce qui concerne la structure de conduite et la répartition de l'offre de formation en grands domaines. Ainsi, à fin 2005, sa structure de conduite se présente comme suit: un comité stratégique, une présidence du comité directeur, un comité directeur, un conseil de l'enseignement et un conseil de la recherche. Le comité directeur a aussi été restructuré, sa nouvelle composition étant la suivante: un-e président-e, deux vice-président-e-s, un-e représentant-e par canton/région, un-e représentant-e par domaine d'enseignement. Ces derniers seront désormais au nombre de six, à savoir: sciences de l'ingénieur, économie et services, santé, social, design et arts, musique/arts de la scène (en phase d'intégration).

L'élaboration de la Convention unique HES-SO qui remplacera l'actuel Concordat SO de 1997 et la Convention S2 de 2001 a commencé et se poursuivra en 2006.

2. Contexte local: évolution de la HEF-TG

2.1 HEF-TG

Dans la perspective annoncée d'un regroupement de tous les établissements fribourgeois de niveau HES (à l'exception de la HEP) sous une seule loi, un avant-projet de loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO Fribourg) est en cours de préparation.

Dans la droite ligne de cette évolution, des mesures concrètes ont déjà été prises. Ainsi, toutes les écoles de la future HES-SO Fribourg, outre le regroupement sous un seul service financier, sont maintenant rattachées à un seul

système informatique, ce qui représente à la fois un gain en efficacité et des économies d'échelle importantes.

2.2 Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)

Après deux années de réorganisation – mise en place des départements/filières dans le cadre de la mission d'enseignement, création d'instituts et de groupes de compétences pour profiler la recherche – l'heure est à la stabilisation des structures.

Au plan de la communication, 2005 a vu le démarrage de deux actions, l'une orientée vers l'interne, l'autre vers l'externe. Un audit de communication interne a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses des outils et procédures actuels et servira de base à l'élaboration d'un concept de communication interne qui sera mis en œuvre dans la première moitié de 2006. S'agissant de la communication externe, 2005 a permis de poser les jalons d'une association d'ancien(ne)s étudiant-e-s.

Concernant le bilinguisme, l'harmonisation de la formation scientifique de base et de la formation en langues permet de proposer l'enseignement des branches fondamentales en français et en allemand. Cette offre s'adresse aussi bien aux étudiant-e-s germanophones que francophones souhaitant développer leurs connaissances linguistiques. En outre, dès 2005, le département des technologies de l'information et de la communication propose un cursus bilingue dans ses deux filières.

2.3 Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR)

Depuis sa création, la HEG-FR a mis en place différentes stratégies. La stratégie actuelle mise sur l'amélioration de la qualité des différentes prestations de l'école. En collaboration avec les HEG de la HES-SO, elle a aussi mis en place un nouveau programme de formation pour les études de bachelor qui débutent leur cycle en 2005/2006. Ce nouveau programme est divisé en modules avec l'octroi de crédits qui permettent une meilleure mobilité des étudiant-e-s. La nouvelle définition des modules permet par ailleurs une meilleure cohérence des unités de cours.

3. Mission de la HEF-TG

La révision partielle, en 2005, de la loi fédérale sur les HES n'a entraîné aucun changement du point de vue du mandat légal confié aux HES, qui doivent remplir quatre missions fondamentales: enseignement, perfectionnement professionnel, recherche-développement/prestations à des tiers et collaborations sur les plans national et international.

En ce qui concerne la mission enseignement, les deux écoles de la HEF-TG sont pleinement impliquées dans la mise en œuvre du modèle de Bologne (introduction des cycles d'études bachelor et master). En conformité avec les prescriptions de la HES-SO, la HEG offre des études en cycle bachelor à partir de la rentrée académique 2005/2006. L'EIA fera de même à la rentrée 2006/2007.

Des rencontres régulières se déroulent entre le conseil de direction de la HEF-TG et le rectorat de l'Université de Fribourg. Des deux côtés s'affiche une volonté de collaboration claire dans des domaines communs aux deux hautes écoles (sciences, économie), avec pour but de continuer à exploiter les synergies possibles entre les deux institutions et de tirer profit d'une situation géographique unique en Suisse: celle du Plateau de Pérolles.

3.1 EIA-FR: Enseignement

Après avoir subi une stagnation au début de l'année académique 2004/2005, les effectifs ont repris leur progression de manière réjouissante. (48 étudiant-e-s supplémentaires à la rentrée 2005, pour un effectif total de 565).

Dans le domaine de l'architecture, une voie de formation à temps partiel en quatre ans a été mise en place. Elle permet aux étudiant-e-s qui financent eux-mêmes leurs études de travailler tous les matins et de suivre l'enseignement l'après-midi et le soir. Pour réduire les coûts, plus des $\frac{3}{4}$ des modules sont offerts dans des classes regroupant les étudiant-e-s à plein temps et à temps partiel.

Après des années d'efforts soutenus, l'autorisation d'ouvrir des filières de master HES en architecture est tombée le 2 juin 2005. Le feu vert du Département fédéral de l'économie a permis la mise sur pied de trois masters permettant aux détenteurs/détentrices de bachelor HES qui le désirent d'obtenir une reconnaissance européenne du diplôme d'architecte. La filière d'architecture de l'EIA-FR participe au projet «joint-master» organisé en commun par la HES-SO et la Berner Fachhochschule, sur les sites de Berthoud, Genève et Fribourg. Elle est chargée d'assurer l'administration et la gestion du réseau. Une quinzaine d'étudiant-e-s suivent cet enseignement qui a débuté en automne 2005.

3.2 HEG-FR: Enseignement

L'école termine une année académique conduite avec 13 classes parallèles pour le cursus d'économiste d'entreprise, comptant au total 310 étudiant-e-s, dont près de 40 % de femmes. Avec 120 étudiant-e-s dans les formations postgrades, la HEG-FR compte au total 430 étudiant-e-s et mise sur une croissance des effectifs en 2006. 21 candidat-e-s ont suivi les cours en allemand, 42 en français et 38 dans les deux langues. Ces dernier-e-s reçoivent un diplôme «bilingue», unique en Suisse pour ce type de formation.

3.3 EIA-FR: Perfectionnement professionnel

En 2005, comme les années précédentes, l'EIA-FR a assuré l'enseignement des modules technologiques du programme MBA de l'Institut international de management en télécommunications.

Dans le domaine des technologies de l'informatique et de la communication, une nouvelle formation postgrade a été élaborée avec les écoles de la HES-SO. Elle devrait prochainement être reconnue comme Master of Advanced Studies. Le cursus est focalisé sur les technologies du web, les applications mobiles et la sécurité.

Outre le cours d'introduction aux nouvelles normes de la construction «Swisscodes», dont le pôle romand de la direction du projet est à Fribourg, le département de la construction de l'EIA-FR a organisé un cours d'introduction à la méthode par éléments pour le Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction.

Comme chaque année, la filière de chimie de l'EIA-FR a accueilli 24 apprenti-e-s de la Berufsschule Aarau. Au total, ce sont 15 jours d'enseignement et de laboratoires qui leur ont été dispensés.

3.4 HEG-FR: Perfectionnement professionnel

Depuis 2003, les cours postgrades en gestion (en langues française et allemande) destinés aux cadres des entreprises connaissent un franc succès. Ils ont été enrichis par un module en gestion de projet. Les cours postgrades en environnement ont été scindés en un cours en management intégré (qualité, environnement, sécurité et responsabilité sociales) et un cours de droit et management environnemental. Enfin, malgré une concurrence accrue, la 7^e volée des études postgrades trilingues (Integrated management, Executive MBA) a débuté son cursus en mars 2005 avec une vingtaine de participant-e-s.

3.5 EIA-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

Les projets et prestations de service ont tous été réalisés dans le cadre des instituts et de leurs groupes de compétences, groupes créés en 2004.

Le chiffre d'affaires 2005 est de 6 millions, en augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. 70 % du chiffre d'affaires correspond à des projets de recherche et 30 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 29 % par des fonds de tiers, 47 % par la HES-SO et 24 % par d'autres fonds (CTI, fondations, etc.). Sur les 184 projets réalisés, 137 correspondent à des travaux de R&D et 47 à des prestations à des tiers. Deux projets ont été réalisés avec des partenaires étrangers et 24 avec des partenaires fribourgeois. Au total, 137 collaborateurs scientifiques et étudiant-e-s ont œuvré à plein temps ou à temps partiel, représentant 38 EPT. 56 professeurs représentant 9.8 EPT ont suivi ou dirigé ces projets. Cela signifie que 17,6 % de l'activité des professeurs est dédiée à la recherche alors qu'elle représente 50 % dans les universités. Ces 17,6 % correspondent à la moyenne suisse.

Enfin, en 2005, l'EIA a hébergé le réseau national de compétences en télécommunications (ICTnet) et géré tous les serveurs informatiques de la HES-SO.

Une dizaine d'exposés ont été présentés par des professeurs de l'école dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 67 articles ont été publiés dans des revues spécialisées ou dans les actes de conférences.

Au cours de l'année, quinze conférences importantes sur différents thèmes ont été organisées à l'EIA-FR.

Le 22 mai, dans le cadre d'une journée de réflexion pour ses chefs d'instituts et ses responsables de groupes de

compétences, l'EIA-FR a organisé un séminaire sur le thème de la création d'un cluster industriel fribourgeois. Ce séminaire a vu la participation de plus de 50 directeurs d'entreprises.

Le 18 novembre, l'EIA-FR a participé à l'organisation d'une journée de promotion de l'entrepreneurship auprès des étudiant-e-s du plateau de Pérolles. Une quinzaine de projets de start-up y ont été présentés.

En 2005, la HEF-TG a publié son premier rapport annuel d'activités Ra&D. Il présente l'ensemble des activités des groupes de compétences: projets, mandats, publications, etc. Pour chacun d'entre eux, deux projets y figurent de façon détaillée, dont l'un réalisé par un-e étudiant-e dans le cadre de son projet de diplôme. Ce rapport Ra&D a été financé par des partenaires industriels.

3.6 HEG-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

Une vingtaine de projets de recherche et de prestations à des tiers ont été menés en 2005 pour environ 700 000 francs. Les projets principaux sont relatifs à la gestion par mandats de prestations et à l'analyse des prestations de l'Etat (APE) pour le canton de Fribourg.

3.7 EIA-FR: Collaborations nationales et internationales

La passerelle bachelor-master mise en place dans les technologies de l'information avec l'Université de Fribourg a été plébiscitée par les étudiant-e-s. Une vingtaine d'entre eux ont suivi les cours de la passerelle, en parallèle avec leurs études d'ingénieur-e-s et une dizaine continuent en cycle master. Ce concept, unique en Suisse, permet à des étudiant-e-s HES d'effectuer le cursus complet de bachelor et master en cinq ans.

La filière de chimie entretient depuis de nombreuses années des relations très étroites avec la Fachhochschule d'Offenburg (D). Dans ce cadre a eu lieu, en septembre, un échange d'étudiant-e-s, dans le but de favoriser la mobilité, de pratiquer le bilinguisme et de faire connaître la culture de chaque école.

Vingt et un étudiant-e-s de l'EIA-FR ont effectué leur projet de diplôme dans des universités étrangères, aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique et en Norvège, ce qui correspond à près de 20 % de l'effectif des diplômant-e-s.

Treize étudiant-e-s étrangers ont effectué des stages de formation à Fribourg, dans le cadre de leur travail de bachelor, de leur travail de master ou de leur thèse de doctorat.

Le développement des relations internationales passe par une prospection continue effectuée par les professeurs. Vingt et un d'entre eux se sont déplacés en vue de préparer un travail de diplôme ou de poser les jalons de futures collaborations, alors que sept professeurs étrangers ont été accueillis à l'EIA-FR. Des accords de collaboration ont été conclus avec le Tecnologico de Monterrey, au Mexique, et l'Université St Joseph, au Liban.

3.8 HEG-FR: Collaborations nationales et internationales

La HEG-FR organisera en octobre 2006 le Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME), manifestation scientifique de l'Association internationale de recherche en entrepreneuriat et PME, qui regroupe des représentant-e-s d'une soixantaine d'universités de la francophonie. L'organisation de ce congrès représente un défi mobilisateur et stimulant, autant pour les professeurs que pour les étudiant-e-s, et a engendré un grand nombre de rencontres en 2005, dont une vingtaine avec des universités.

Des accords de collaborations ont été initiés en 2005 avec la Fachhochschule d'Aschaffenburg (D) et l'Université de Bucarest.

Enfin, la HEG-FR a joué un rôle important dans la coordination du réseau des chaires UNESCO du dialogue inter-culturel et interreligieux.

4. Autres événements

Tout au long de l'année, le département de la construction a organisé un cycle de conférences et d'expositions consacrées alternativement à l'architecture et au génie civil.

Du 20 au 24 mai, l'EIA-FR a participé à l'animation de la ville de Fribourg dans le cadre de la manifestation «Sciences et cité». Elle a réalisé le «Boulevard du temps», une installation de panneaux le long du boulevard de Pérolles décrivant diverses appréhensions du phénomène «temps».

Les journées portes ouvertes et d'exposition des travaux de diplôme se sont tenues les 2 et 3 décembre. Elles ont permis

aux étudiant-e-s fraîchement diplômé-e-s de présenter leurs travaux de fin d'étude et à la population fribourgeoise de découvrir la richesse et la variété des activités qui se déroulent à l'EIA-FR. A cette occasion, la filière d'informatique a fêté son vingtième anniversaire en accueillant ses ancien-ne-s étudiant-e-s.

Comme les années précédentes pour la mécanique et la chimie, le département des technologies de l'informatique et de la communication a organisé en octobre deux journées de présentation de ses activités, en collaboration avec la Chambre du commerce, de l'industrie et des services et une dizaine d'entreprises. Cette manifestation a attiré plus de 400 élèves de 2^e année des cycles d'orientation le premier jour et près de 900 personnes le second.

Au cours des vacances de février, puis au cours de celles d'automne, la filière de génie électrique a organisé, pour les élèves intéressés des cycles d'orientation, des stages de sensibilisation à la profession d'électronicien-ne et d'électricien-ne. Une quarantaine de jeunes gens ont pu découvrir le quotidien de ce métier.

Les 5 et 6 décembre, pour la cinquième année consécutive, l'EIA-FR a organisé, en collaboration avec la faculté des sciences de l'Université, des stages pour collégiennes dans les métiers de l'ingénierie et des sciences. Plus d'une centaine de jeunes filles ont ainsi pu s'adonner un ou deux jours durant à des activités pratiques de ces domaines, dans les deux institutions.

Le traditionnel Symposium de la HEG-FR s'est tenu en février sous le thème «Défis actuels des dirigeant-e-s». Quelque 200 entrepreneur-e-s, cadres de PME, ainsi que des responsables du secteur public y ont participé.

5. La HEF-TG en chiffres 2004/2005 et 2005/2006

5.1 Statistique des collaborateurs/collaboratrices

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	04/05	05/06	04/05	05/06	04/05	05/06
Professeur-e-s						
plein temps	54	56	2	8	56	64
temps partiel	64	61	30	27	94	88
Total	118	117	32	35	150	152
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	70	74	5	6	75	80
temps partiel	15	19	6	3	21	22
Total	85	93	11	9	96	102
Administration et direction						
plein temps	11	9	2	1	13	10
temps partiel	8	8	5	8	13	16
Total	19	17	7	9	26	26

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	04/05	05/06	04/05	05/06	04/05	05/06
Apprenti-e-s						
	19	22	–	–	19	22
Total général						
plein temps	154	161	9	15	163	176
temps partiel	87	88	41	38	128	126
Total	241	249	50	53	291	302

¹ Y compris l'école technique de la construction ETC

5.2 Statistiques des étudiant-e-s

Année académique 2004/2005 (2005/2006 pour l'ETC)

	<i>1^{re} année</i>	<i>2^e année</i>	<i>3^e année</i>	<i>4^e année</i>	<i>Total</i>	<i>Diplômes délivrés en 2005</i>
EIA-FR						
Architecture	37	24	24		85	16
Chimie	14	17	12		43	13
Génie civil	20	14	11		45	11
Informatique	24	35	23		82	21
Télécommunications	25	22	21		68	20
Génie électrique	48	–	–		124	
– Electronique	–	24	16		–	16
– Energie électrique	–	23	13		–	12
Mécanique	33	17	22		72	20
<i>Total EIA-FR</i>	<i>201</i>	<i>176</i>	<i>142</i>		<i>519</i>	<i>129</i>
HEG-FR						
Economie d'entreprise à plein temps	78	31	67	–	176	60
Economie d'entreprise en emploi	35	51	18	50	154	41
<i>Total HEG-FR</i>	<i>113</i>	<i>82</i>	<i>85</i>	<i>50</i>	<i>330</i>	<i>101</i>
ETC						
Conduite des travaux	22	14	10		46	14
Total HEF-TG	336	272	237	50	895	244
<i>Dont niveau HES</i>	<i>314</i>	<i>258</i>	<i>227</i>	<i>50</i>	<i>849</i>	<i>230</i>

5.3 Statistique par provenance (cantons, étrangers)

	EIA-FR	HEG-FR	ETC
Fribourg	296	236	17
Berne	15	57	5
Genève	5	1	
Jura	11	1	4
Neuchâtel	19	–	1
Tessin	47	–	
Vaud	46	25	9
Valais	28	3	10
Autres cantons	9	7	
Etranger	43	–	

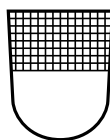
6. L'école technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES), qui se situe dans le secteur tertiaire non universitaire. Les ES jouent un rôle important dans la formation de spécialistes, actifs dans le monde du travail. En sus de l'offre en matière d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs, les ES permettent d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités aussi bien techniques que de gestion. En outre, elles visent à promouvoir la capacité d'une approche analytique des questions liées au monde professionnel ainsi que la mise en pratique des connaissances acquises.

La statistique des étudiants-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 5.1 et 5.2 ci-dessus.

7. Etat des fondations

Fondation	Etat au 31.12.2004	en CHF 31.12.2005
Habricht del Soto	34 949.80	35 648.80
Fond James Daler	69 565.40	70 956.70
Fond Frédéric Broillet, peintre	51 493.50	52 523.35
Fond Ampelio Regazzoni, sculpteur	18 948.95	19 327.95
Fonds Placide Perroset	8 001.25	8 161.30
Fonds J.-B. Zbinden	4 239.95	4 324.75
Fondations		
Caisse maladie EIA-FR	84 680.46	86 374.06



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction de la santé
et des affaires sociales

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Direction	3	3. Autres activités	25
1. Législation	3	4. Publications	26
2. Personnel	3	5. Données statistiques	26
3. Activités	3	VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)	27
Santé publique	6	1. Personnel	27
I. Service de la santé publique (SSP)	6	2. Activités	28
1. Personnel	6	3. Données statistiques	29
2. Activités en général	6	VII. Laboratoire cantonal (LC)	29
3. Professions de la santé	6	1. Personnel	29
4. Hôpitaux	7	2. Missions du Laboratoire cantonal	29
5. Hospitalisations hors canton	9	3. Activités en 2005 – l'essentiel en bref ...	30
6. Planification hospitalière	10	4. Dénonciations	33
7. Soins et aide familiale à domicile	11	Affaires sociales	34
8. Promotion de la santé et prévention	11	I. Service de la prévoyance sociale (SPS)	34
9. Activités du pharmacien cantonal	12	1. Personnel	34
10. Assurance-maladie	12	2. Activités	34
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	12	II. Service de l'action sociale (SASoc)	38
II. Service du médecin cantonal (SMC)	14	1. Personnel	38
1. Personnel	14	2. Aide aux personnes dans le besoin	38
2. Activités générales	14	3. Aide aux personnes victimes d'infractions	42
3. Activités spécifiques	14	4. Aide aux requérants d'asile, aux réfugiés et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (personne NEM)	44
III. Service dentaire scolaire (SDS)	15	5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	46
1. Personnel	15	III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ..	47
2. Activités	15	1. Mandats et personnel	47
IV. Service psychosocial (SPsy)	16	2. Activités générales	48
1. Personnel	16	3. Activités des secteurs	48
2. Activités principales	17		
3. Autres activités	23		
V. Service de pédopsychiatrie (SPP)	24		
1. Personnel	24		
2. Activités principales	24		

Direction

1. Législation

La liste, par ordre chronologique, des lois, décrets, ordonnances et règlements arrêtés en 2005 dans les domaines relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, est la suivante:

Loi du 1^{er} février 2005 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Décret du 13 mai 2005 relatif au subventionnement des travaux de transformation et de rénovation de l'Hôpital du Sud Fribourgeois, site de Billens.

Loi du 8 septembre 2005 modifiant la loi sur l'aide et les soins à domicile.

Loi du 11 octobre 2005 modifiant la loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Loi du 11 octobre 2005 modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées.

Ordonnance du 11 janvier 2005 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Ordonnance du 11 janvier 2005 fixant le montant de la prime annuelle de l'assurance scolaire contre les accidents.

Ordonnance du 11 janvier 2005 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les hôpitaux.

Ordonnance du 25 janvier 2005 approuvant l'annexe tarifaire 2005 à la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton adoptée par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

Ordonnance du 8 mars 2005 fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école enfantine.

Ordonnance du 8 mars 2005 fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école primaire.

Ordonnance du 14 mars 2005 approuvant l'avenant 1 à l'accord concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein.

Ordonnance du 22 mars 2005 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2005) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

Ordonnance du 22 mars 2005 approuvant les annexes I et II (forfaits journaliers 2005) à la convention concernant les soins dispensés dans les établissements médico-sociaux, passée entre santésuisse et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées.

Ordonnance du 12 avril 2005 approuvant la convention relative aux vaccinations des enfants et adolescents effectuées en milieu scolaire ainsi que son annexe I.

Ordonnance du 7 juin 2005 approuvant les annexes (forfaits hospitaliers 2005) aux conventions concernant le traitement hospitalier en division commune, passées entre santésuisse et divers hôpitaux.

Ordonnance du 28 juin 2005 d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Ordonnance du 20 décembre 2005 approuvant les conventions concernant le traitement hospitalier en division commune ainsi que leurs annexes fixant les forfaits hospitaliers 2005, passées entre santésuisse et l'Hôpital Daler, la Clinique Sainte-Anne SA et la Clinique Garcia SA, à Fribourg.

Ordonnance du 20 décembre 2005 approuvant l'annexe II (forfaits de gériatrie et de réhabilitation) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse et l'Hôpital du district du Lac, à Meyriez.

Ordonnance du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Ordonnance du 20 décembre 2005 approuvant l'annexe tarifaire 2006 à la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton adoptée par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

2. Personnel

Le personnel rattaché au secrétariat général de la Direction comprend un secrétaire général à plein temps (2 x 50 % jusqu'au 30.09.05), une assistante de direction à plein temps, une traductrice à 80 %, un conseiller juridique à plein temps, une conseillère scientifique à 60 % et une secrétaire à mi-temps. Ainsi après 10 ans de bonnes expériences, le système de job-sharing du poste de secrétaire général a trouvé son épilogue.

3. Activités

Planification hospitalière

En décembre 2004, le Conseil d'Etat a arrêté une nouvelle liste des hôpitaux (cf. RSF 822.0.21). Cela marquait la fin d'un processus de longue haleine. En effet, après la réalisation de l'Hôpital intercantonal de la Broye, la création de l'Hôpital Sud Fribourgeois, le Conseil d'Etat a également pu trouver une solution pour les hôpitaux des districts du Lac et de la Singine. Les assureurs, par leur association faitière, santésuisse, ont interjeté un recours administratif au Conseil fédéral le 31 janvier 2005 contre cette décision du Conseil d'Etat. Santésuisse conteste surtout le fait de main-

tenir 25 lits de soins aigus à Meyriez. Dans le cadre de l'échange d'écriture, le Conseil d'Etat a contesté cette manière de voir les choses. A fin 2005, le Conseil fédéral n'a pas encore rendu sa décision.

Réforme des structures sanitaires

La réorganisation du système hospitalier cantonal est en bonne voie. Au cours du 1^{er} trimestre 2006, un projet de loi visant à constituer le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) devrait être soumis au Grand Conseil. Le RHF regroupera en un établissement autonome de droit public tous les hôpitaux publics fribourgeois, à l'exception de l'Hôpital psychiatrique de Marsens. La réorganisation du système hospitalier avait été déclarée prioritaire en 2003 dans le rapport des structures sanitaires, faisant suite à un postulat accepté en 2000 par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat propose ainsi de franchir une nouvelle étape dans le domaine de la répartition des tâches entre Etat et communes.

La mise en réseau des divers hôpitaux publics fribourgeois vise à poursuivre les efforts entrepris dans le but de créer un système de santé axé sur la complémentarité des institutions. La multiplicité des structures juridiques actuelles empêche une collaboration optimale avec les autres acteurs du domaine de la santé (EMS, services d'aide et de soins à domicile, structures psychiatriques) et complique aussi la collaboration entre les hôpitaux. Le RHF, géré par un Conseil d'administration et une direction unique, gagnera en autonomie de gestion, dissociant ainsi les tâches dévolues à l'Etat et le management hospitalier. Une organisation plus rationnelle et une meilleure utilisation des ressources permettront des synergies menant à une meilleure efficacité économique de l'institution. A relever notamment, les aspects positifs d'une centralisation de services généraux, tels que la comptabilité, l'informatique ou encore les ressources humaines. L'efficacité économique attendue de la nouvelle structure permettra également de maintenir, voire de développer la qualité des prestations offertes. L'Etat reste garant de l'accès à des soins de qualité pour la population fribourgeoise et assure le financement du système. Mis en consultation au deuxième semestre 2005, le projet a été généralement bien accueilli.

Loi sur la jeunesse

Avec le projet de Loi sur l'enfance et la jeunesse, Fribourg fait un pas important vers la mise en œuvre d'une politique globale en faveur des enfants et des adolescents. Ce projet s'intègre également dans les objectifs d'une politique familiale globale. Bien accueilli lors de sa mise en consultation en 2004, il a été transmis au Grand Conseil en date du 25 octobre 2005. Ce projet sera discuté lors du premier semestre 2006.

Coordonner les efforts des différents acteurs, délimiter les responsabilités et compléter les mesures de protection, c'est en substance ce que propose le Conseil d'Etat dans son projet de Loi sur l'enfance et la jeunesse. Ce projet se base essentiellement sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse et sur la nouvelle Constitution cantonale.

Si l'on s'en tient à la définition des notions d'enfant (0 à 18 ans) et de jeune (13 à 25 ans) voulue par la loi, plus de 78 000 personnes (32 % de la population) sont concernées dans le canton de Fribourg. Objectif prioritaire du Conseil d'Etat pour la législature en cours, la protection et la promotion de la jeunesse exige un cadre organisationnel adapté. Ainsi, la nouvelle loi requiert la constitution d'une Commission de l'enfance et de la jeunesse et la création d'un poste de délégué-e. Organe de consultation du Conseil d'Etat, la Commission a également pour tâche d'épauler le ou la délégué-e dans la réalisation des projets découlant des décisions politiques. Ces deux éléments, complétés par un Conseil des jeunes aux compétences renforcées, devraient permettre une prise en compte globale des problématiques liées à l'enfance et à la jeunesse. L'idée d'instituer un observatoire de la jeunesse a été abandonnée, suite à l'écho peu favorable obtenu lors de la Consultation.

Réorganisation des contrôles des denrées alimentaires

Pour donner suite à une motion acceptée le 16 juin 2004, le Conseil d'Etat a mis sur pied une organisation de projet. En effet, la motion demande, entre autres, que les contrôles des denrées alimentaires, allant de la production primaire à la commercialisation incluse, soient régis par une seule instance. En pratique, il s'agit de coordonner une partie des activités des services du vétérinaire cantonal et du chimiste cantonal.

Après avoir entendu les différents milieux concernés lors de cinq séances au début 2005, un Comité de projet a rendu un rapport proposant différents modèles. Le Conseil d'Etat a finalement retenu comme hypothèse de travail le modèle «intégration». Ce modèle se caractérise par l'existence d'une unité de sécurité alimentaire au sein de la nouvelle organisation regroupant les services du vétérinaire cantonal et du chimiste cantonal. Le Comité de pilotage, composé de représentants de DSAS, DIAF et DFIN est chargé de concrétiser ce modèle et d'élaborer un projet de modification législative jusqu'en été 2006.

Commission de planification sanitaire

La Commission de planification sanitaire est chargée d'élaborer à l'intention du Conseil d'Etat le plan médico-hospitalier. Les autres volets de la planification concernant les soins ambulatoires, les organisations de soins et d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et autres établissements pour personnes âgées ainsi que l'organisation des soins en santé mentale sont également de son ressort.

Présidée par la Directrice de la santé et des affaires sociales, la Commission a siégé à trois reprises durant l'année 2005. Elle a notamment pris position sur la réforme des structures sanitaires et l'intégration du numéro téléphonique 144 à la Centrale de la police. Elle s'est également penchée sur la question des cliniques privées dans la planification hospitalière.

Approbation des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable

La Direction a approuvé au total 12 actes législatifs communaux: 5 concernaient des révisions partielles et 7 des révisions totales.

Traitement des recours

En sa qualité d'autorité de recours, la Direction de la santé et des affaires sociales a été saisie de 13 recours en 2005 (37 en 2004, 26 en 2003, 26 en 2002 et 25 en 2001). Cette diminution est due à l'introduction de la réclamation préalable dans le domaine des pensions alimentaires, autrefois domaine principal des recours. Durant le deuxième semestre 2005 notamment, un accent particulier a été mis sur le traitement de ces recours. 42 décisions ont ainsi pu être rendues.

Conférence suisse des directrices et des directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La CDS a tenu son assemblée annuelle les 19 et 20 mai 2005, à Fribourg. Lors de cette assemblée, les conseillers et conseillères d'Etat ont principalement traité des questions liées à la formation.

Dans le courant de l'année 2005, la CDS s'est également penchée sur les questions suivantes:

- Réglementation intercantonale de la médecine de pointe

En été 2005, le Gouvernement cantonal zurichois a rejeté la ratification de la convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée (CISCCM), élaborée par la CDS. Le canton de Zurich postule pour une concentration de la médecine de pointe sur un centre à Zurich et un autre en Suisse romande, tandis que la majorité des cantons veut la répartir sur 5 sites. La CDS a mandaté un groupe de travail afin de trouver un compromis d'ici le printemps 2006.

- Choix d'un système de tarification hospitalière

L'Association Swiss-DRG, présidée par la CDS, s'est prononcée en faveur du système allemand G-DRG de rémunération par cas. Cette structure tarifaire devra être adaptée à la situation de notre pays et être introduite dès 2008 pour une rémunération au niveau national des prestations hospitalières en milieu résidentiel.

Ce système de forfaits par cas liés aux prestations est destiné à être introduit non seulement dans tous les hôpitaux de Suisse, mais aussi auprès de toutes les assurances sociales obligatoires (assurance-maladie obligatoire, assurance-accidents, militaire et invalidité). Le choix de ce système permettra de franchir un pas important vers la réforme du financement hospitalier. Les coûts relatifs aux prestations des hôpitaux seront ainsi comparables, plus transparents et rémunérés selon des principes identiques.

- Coordination des plans de pandémie cantonaux

En collaboration avec l'Association des médecins cantonaux et l'Office fédéral de la santé publique, la CDS a déci-

dé de coordonner et d'harmoniser les plans cantonaux de pandémie. Cela dans le but de garantir des interventions similaires en cas de pandémie sur tout le territoire de la Suisse. Ces travaux se basent principalement sur les recommandations de l'OMS.

Conférence des directeurs et des directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Réunie en assemblée générale les 22 et 23 septembre 2005, à St. Gall, pour la dernière fois sous la présidence de M^{me} Ruth Lüthi, conseillère d'Etat, la conférence a élu sa nouvelle présidente en la personne de M^{me} Katharin Hilber, conseillère d'Etat saint-galloise.

Dans le courant de l'année 2005, la CDAS s'est principalement penchée sur les questions suivantes:

- Réforme de la péréquation financière (RTP)

L'avant-projet de la loi fédérale sur les institutions, destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPL) a fait l'objet d'un débat intense entre la CDAS et la Confédération. Le but de cette loi est de maintenir les prestations actuelles en faveur des institutions pour personnes invalides plusieurs années après l'entrée en vigueur de la RPT.

La CDAS a également nommé deux groupes de travail, l'un intitulé «Dispositions transitoires» et l'autre «Plans stratégiques cantonaux» afin de coordonner les travaux des cantons. Les deux groupes de travail joueront un rôle central dans la mise en œuvre de la RPT dans le domaine social.

- Révision des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

Après une intense discussion au niveau du Comité directeur et de l'assemblée générale, la CDAS recommande aux cantons d'appliquer les normes révisées de la CSIAS. Une évaluation permettra d'identifier d'éventuels problèmes d'application.

- Révision de la loi sur l'asile (LASi)

Juste au moment où les premiers effets de la suppression de l'aide sociale aux NEM (non-entrée en matière) devenaient manifestes, le Parlement a accepté une motion et le Conseil fédéral a proposé des mesures supplémentaires dans le cadre de la révision de la LASi. La CDAS s'est prononcée contre un élargissement de la suppression de l'aide sociale, avant de disposer de résultats plus solides du monitoring NEM ou de jugements du Tribunal fédéral.

Santé publique

I. Service de la santé publique (SSP)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une économiste à 50 % adjointe du chef de service, un économiste à temps complet, un économiste à 90 % depuis le 1^{er} janvier 2005 et une économiste à 50 %, un juriste à plein temps et un juriste à 80 %, un pharmacien cantonal à 50 %, une collaboratrice scientifique universitaire à 30 % depuis le 1^{er} août 2005, une déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé à 50 %, deux collaborateurs administratifs supérieurs à temps complet, une secrétaire à plein temps, une secrétaire à 80 %, une secrétaire à 50 %, une secrétaire à 20 % et un apprenti jusqu'à la fin du mois de juillet 2005.

2. Activités en général

Le Service de la santé publique est principalement chargé des tâches suivantes:

- a) suivi du dossier de la planification hospitalière;
- b) subventionnement des hôpitaux de district;
- c) subventionnement des services d'aide et de soins à domicile;
- d) gestion du financement des hospitalisations hors canton;
- e) suivi et subventionnement des institutions de promotion de la santé et de prévention, et des projets spécifiques en la matière;
- f) – gestion des autorisations de pratique pour les professionnel-le-s de santé;
 - préavis des demandes de permis de séjour pour des professionnel-le-s de santé;
 - gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire;
- g) gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;
- h) contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise dans le commerce, surveillance des pharmacies et des drogueries du canton et contrôle des stupéfiants;
- i) subventionnement des primes de l'assurance-maladie et de l'assurance scolaire contre les accidents.

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du service se sont fortement impliqués dans le groupe de travail chargé de donner suite au Rapport du Conseil d'Etat sur la réforme des structures sanitaires fribourgeoises, mis en consultation en 2003. Le Conseil d'Etat ayant décidé de donner la priorité à la réorganisation du système hospitalier cantonal et à la création d'un réseau hospitalier fribourgeois (RHF), en confiant la gestion du système fribourgeois à un établissement autonome de droit public, il s'est agi de prêter main-forte au spécialiste mandaté pour préparer un avant-projet de loi instituant le RHF,

avec les adaptations législatives qui en découlent. Cet avant-projet de loi a été mis en consultation par la Direction de la santé et des affaires sociales de fin août à mi novembre 2005. Une fois modifié selon les remarques faites dans le cadre de la consultation, ce projet sera examiné par le Conseil d'Etat en vue de sa transmission au Grand Conseil au cours du premier trimestre de l'année 2006.

Pour donner suite à la consultation de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale et au rapport de l'expertise menée par une délégation d'experts psychiatres de l'OMS, le service a pris en main le suivi du projet et la préparation des propositions à soumettre à la nouvelle commission chargée par le Conseil d'Etat de la finalisation du projet de loi. Ce dernier devrait être transmis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2006.

Le service a élaboré les deux projets d'ordonnance, fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école enfantine et à l'école primaire, dont le contenu avait été préparé par le Service du médecin cantonal. Ces ordonnances ont été adoptées par le Conseil d'Etat le 8 mars 2005.

Le service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales pour approbation 17 règlements communaux de cimetièrre et neuf règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Les collaboratrices et collaborateurs du service se sont occupés des questions relatives à l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec la Communauté européenne (CE) et la convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie, ainsi qu'à l'extension aux dix nouveaux membres (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie).

Le service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). Le nombre de visites sur le site s'élève à 93 825.

Par ailleurs, il faut souligner le fait que le service a été désigné pour participer à la phase pilote du projet d'Analyse des prestations de l'Etat (APE). Si un petit groupe de travail a été plus particulièrement chargé du projet APE, tous les collaborateurs et collaboratrices ont été impliqués dans ce processus, long et chronophage, qui a exigé de chacun et chacune un travail important et un effort considérable de juillet à décembre 2005. Les propositions faites dans le cadre de cette analyse doivent être examinées par la commission ad hoc dans le courant 2006.

3. Professions de la santé

a) Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la Direction a délivré:

- 30 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste

- 4 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste dépendant-e
- 4 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste assistant-e
- 2 autorisations de pratiquer la profession de diététicien-ne
- 2 autorisations de pratiquer la profession de droguiste
- 3 autorisations de pratiquer la profession d'ergothérapeute
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'hygiéniste dentaire
- 35 autorisations de pratiquer la profession d'infirmier-ière
- 4 autorisations de pratiquer la profession de logopédiste
- 26 autorisations de pratiquer la profession de médecin
- 12 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique
- 1 autorisation de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique adjoint-e
- 84 autorisations de pratiquer la profession de médecin assistant-e
- 6 autorisations de pratiquer la profession de médecin dépendant-e
- 2 autorisations de pratiquer la profession d'opticien et d'opticien-ne
- 6 autorisations de pratiquer la profession d'opticien-ne diplômé-e
- 7 autorisations de pratiquer la profession d'ostéopathe
- 13 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne
- 1 autorisation de pratiquer la profession de pharmacien-ne dépendant-e
- 3 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne assistant-e
- 11 autorisations de pratiquer la profession de physiothérapeute
- 3 autorisations de pratiquer la profession de podologue
- 5 autorisations de pratiquer la profession de psychologue-psychothérapeute
- 3 autorisations de pratiquer la profession de psychologue-psychothérapeute en formation
- 4 autorisations de pratiquer la profession de sage-femme
- 1 autorisation de pratiquer la profession de vétérinaire
- 1 autorisation de pratiquer la profession de vétérinaire assistant-e.

91 préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger exerçant une profession de la santé ont été donnés durant l'année 2005.

Suite à la décision des Chambres fédérales de prolonger d'une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 3 juillet 2008, la limitation de l'admission de médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire («moratoire» ou «gel de cabinets»), de nouvelles dispositions d'application ont été élaborées; ainsi, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance du 28 juin 2005 d'application de l'article 55 a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Pour le service, l'application du moratoire a continué à générer un nombre important de tâches administratives et juridiques.

b) Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 5^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 22 plaintes, dénonciations ou autres requêtes. Par ailleurs, 19 affaires enregistrées au rôle de la Commission les années précédentes ont également été traitées en 2005.

En 2005, la Commission a liquidé au total 19 affaires, soit:

- une par médiation,
- neuf par préavis à l'intention de la Direction de la santé et des affaires sociales,
- sept par décision de classement ou de non-entrée en matière,
- deux par l'émission d'instructions.

Au 31 décembre 2005, 25 dossiers restent pendents devant la Commission.

La Commission s'est réunie à onze reprises en séance ordinaire.

Ses membres ont en outre pris part, hors séances, aux tâches rendues nécessaires tant par l'instruction des dossiers (notamment des auditions et des inspections), que par la préparation de directives et circulaires ou par divers échanges de vues (notamment avec la préposée fribourgeoise à la protection des données et avec le pharmacien cantonal genevois).

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service de la santé publique. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

c) Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports. Néanmoins, le service est appelé à fournir des préavis concernant des concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

4. Hôpitaux

a) Activités générales

En application de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux et de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, le service surveille la gestion et l'administration des hôpitaux publics,

contrôle l'activité médico-hospitalière et accorde les subventions cantonales aux hôpitaux de district. Pour ce faire, il adresse à ces établissements les directives pour la préparation des budgets et des comptes, puis procède à l'analyse des documents qui lui sont transmis. Le service assure le secrétariat des Commissions médicale et de gestion, qui préavisent à l'intention du Conseil d'Etat les demandes budgétaires et les comptes présentés par les hôpitaux, et prépare les séances de ces commissions. Il élabore, pour le compte de la Direction de la santé et des affaires sociales, les projets d'arrêtés concernant les budgets et les comptes des hôpitaux de district, en formulant des propositions d'enveloppe budgétaire et de corrections éventuelles d'enveloppes.

En outre, le service répond aux diverses questions relatives au domaine hospitalier et participe aux commissions inter-cantonales et fédérales. Il est également chargé des travaux liés à la planification hospitalière, à sa concrétisation et à la mise à jour de la liste des hôpitaux.

Par ailleurs, le service élabore les projets de message et de décret relatifs aux travaux de construction et de rénovation des hôpitaux. Il est amené à participer aux commissions de bâtisse lors de l'exécution de certaines constructions. Enfin, le service veille au respect de projets adoptés par le Grand Conseil et procède au subventionnement des travaux.

b) Subventionnement

L'excédent d'exploitation des hôpitaux cantonaux se monte à 83 440 016 francs, soit 20 107 115 francs pour l'Hôpital psychiatrique de Marsens et 63 332 901 francs pour l'Hôpital cantonal de Bertigny. Ces chiffres comprennent un montant de 18 672 124 francs représentant la participation sarinoise aux frais d'exploitation de l'Hôpital cantonal en tant qu'hôpital du district de la Sarine.

Le service a analysé les comptes 2004 et les budgets 2006 des hôpitaux de district.

En 2005, les hôpitaux de district ont reçu une subvention cantonale de 26 345 326 fr. 80 pour leurs frais d'exploitation. Ce montant comprend les acomptes prévisionnels qui s'élèvent à 26 118 000 fr. 80, ainsi qu'un montant de 227 326 francs représentant la correction des comptes 2004. Les montants payés se répartissent entre les hôpitaux de district de la manière suivante:

Tafers:	Fr. 4 738 002.00 dont Fr. 126 060.00 pour la correction des comptes 2004.
HSF:	Fr. 14 317 830.00 dont Fr. 288 945.60 pour la correction des comptes 2004.
Meyriez:	Fr. 3 183 590.40 dont Fr. 150 196.80 pour la correction des comptes 2004.
HIB:	Fr. 4 105 904.40 dont Fr. 37 482.80 pour la correction des comptes 2004.

Pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation du Centre de soins et de réadaptation de Billens, un montant de 2 000 000 francs a été prévu au budget 2005 du service pour le paiement des premiers acomptes concernant la subvention cantonale. Etant donné le retard pris dans le démarrage des travaux, ce montant a été entièrement reporté sur 2006.

c) Statistiques

Le service est aussi chargé de l'établissement de la statistique fédérale et des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Le service a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2004. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

Statistiques générales d'exploitation en 2005 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ÉTABLISSEMENTS	Nombre moyen de lits	Nombre de sorties	Nombre de journées de malades	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour	Nombre moyen de patients présents
Hôpitaux cantonaux						
Hôpital cantonal de Bertigny	351	10 841	101 970	80 %	9.4	279
Hôpital psychiatrique de Marsens	190	1 639	68 741	99 %	41.9	188
Hôpitaux de district						
Hôpital de la Singine, Tafers	67	2 601	20 581	84 %	7.9	56
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Riaz	98	4 354	28 358	79 %	6.5	78
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Billens	35	561	10 469	82 %	18.7	29
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Châtel-St-Denis	45	620	13 436	82 %	21.7	37
Hôpital du Lac, Meyriez	41	1 546	11 514	77 %	7.4	32
Hôpital intercant. de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac	46	779	16 712	100 %	21.5	46
Hôpital intercant. de la Broye, Site de Payerne	99	4 849	30 382	84 %	6.3	83
Cliniques privées de Fribourg						
	137	6 800	38 508	77 %	5.7	106
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 109	34 590	340 671	84 %	9.8	933

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et des dispositions cantonales d'exécution, le canton de résidence du patient participe financièrement aux frais d'hospitalisations hors canton avec raison médicale, c'est-à-dire en cas d'urgence survenue hors canton ou si le traitement nécessaire ne peut pas être fourni par un hôpital situé dans le canton de Fribourg sur la base de la liste négative des prestations établie par le Service du médecin cantonal. A cet effet, le service gère la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers dont la raison médicale a préalablement été formellement reconnue et pour lesquels une garantie de paiement a été octroyée par le Service du médecin cantonal. Le service négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et du Tessin ainsi qu'avec l'Inselspital à Berne.

Par ailleurs, le service établit et met à jour la liste, fixée par le Conseil d'Etat, des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg, nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise que l'offre hospitalière interne ne couvre pas.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la compétence de la reconnaissance formelle de la raison médicale a été transférée et centralisée au Service du médecin cantonal. Auparavant, cette tâche était assurée par les médecins-experts de l'Hôpital

canton de Bertigny. Afin que l'Etat puisse se déterminer sur sa participation financière concernant les hospitalisations hors canton, les médecins traitants ou les hôpitaux de destination adressent au canton de résidence des patients des demandes de garantie de paiement, au moyen de formulaires comprenant notamment les données médicales justifiant les traitements hors canton. Outre la validité de la raison médicale, le Service du médecin cantonal procède à l'examen et à la vérification des autres conditions légales telle que notamment le lieu de résidence du patient, le statut et la reconnaissance de l'hôpital de destination.

Concernant les séjours 2005, environ 4400 demandes de participation financière ont été examinées. Près de 67 % de ces demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, car les conditions fixées par la LAMal n'étaient pas remplies. Les décisions émises par le Service du médecin cantonal, au nom de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) par délégation de compétence, sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants, aux assureurs-maladie et, en cas de refus de participation financière de l'Etat, également aux patients. Ces décisions sont susceptibles de recours au Tribunal administratif. En 2005, 27 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif. Dans le cadre de cette procédure, 11 demandes ont été finalement octroyées par la DSAS, sur la base d'informations médicales complémentaires, 8 décisions de refus de participation financière ont été confirmées par le Tribunal administratif, 3 recours ont été retirés tandis que 5 affaires sont encore en cours.

	Financement accordé par			Financement rejeté par		Recours retiré	Affaire en cours	Total
	DSAS	Tribunal administratif	Tribunal fédéral	Tribunal administratif	Tribunal fédéral			
Recours 2003	2	–	–	5	1	2	–	10
Recours 2004	7	–	–	5	–	5	1	18
Recours 2005	11	–	–	8	–	3	5	27

En 2005, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 25 160 685 francs. Environ 16,7 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours et près de 8,4 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2005.

	Séjours antérieurs à 2004	Séjours 2004	Séjours 2005	Total
Comptes 2004	8 471 816	12 427 945	–	20 899 761
Comptes 2005	206 563	8 238 087	16 716 035	25 160 685

Il convient de rappeler, que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement, par convenance personnelle (sans raison médicale avérée), aux services d'un hôpital situé hors canton sans cependant

bénéficier de la contribution financière de l'Etat. Sur la base du relevé 2002 effectué par l'Office fédéral de la statistique, l'Etat de Fribourg participerait au financement d'environ un tiers de l'ensemble des hospitalisations des patients fribourgeois hors canton. Par ailleurs, toutes les demandes acceptées ne font pas forcément l'objet in fine d'une prise en charge financière par le canton en raison notamment d'un report ou d'une annulation du séjour hospitalier prévu, de la prise en charge a posteriori par une autre assurance sociale telle que l'assurance accident ou invalidité, ou de demandes déposées à double en provenance de sources différentes pour un même cas (médecins envoyeurs et hôpital de destination par exemple).

La facturation des séjours 2005 n'étant pas achevée à fin 2005, les dernières données disponibles pour une période achevée se rapportent à l'année 2004. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre la prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

Catégories d'hôpitaux	Séjours 2004	Jours 2004	Montant 2004
• CHUV (VD)	857	7 568	7 643 486
• Hôpital de l'Île (BE)	1 010	7 547	8 138 413
• Hôpitaux universitaires de Genève (GE)	93	837	1 152 564
• Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	20	241	273 998
• Autres hôpitaux universitaires	6	31	268 912
Hôpitaux universitaires	1 986	16 224	17 477 373
• Hôpital de l'Enfance (VD)	17	135	61 171
• Hôpital ophthalmique Jules Gonin (VD)	36	116	130 293
• Hôpital orthopédique (VD)	14	115	72 582
• Autres hôpitaux spécialisés	5	53	33 772
Hôpitaux spécialisés	72	419	297 818
Hôpitaux de soins généraux	259	1 494	1 131 900
• Berner Klinik (VS)	66	1 493	424 143
• Berner Reha Zentrum (BE)	46	958	224 678
• Bethesda Klinik (BE)	29	794	189 504
• Institution de Lavigny (VD)	6	70	24 579
• Centre de réada. cardio-vasculaire (JU)	–	–	–
• Centre pour paraplégique (LU)	–	–	–
• Autres hôpitaux de réadaptation	7	72	28 150
Hôpitaux de réadaptation	154	3 387	891 054
• Universitäre psychiatrische Dienste (BE)	24	1 409	499 574
• Autres hôpitaux psychiatriques	40	1 230	368 313
Hôpitaux psychiatriques	64	2 639	867 887
Total	2 535	24 163	20 666 032

La répartition des séjours hospitaliers hors canton 2004 selon le type de prestations montre la prédominance des prestations de chirurgie, notamment vasculaire et viscérale, ainsi que de médecine, notamment la cardiologie.

Type de prestations	Séjours 2004	Jours 2004	Montant 2004
Médecine	1 083	5 893	6 779 016
Chirurgie	633	6 609	7 547 976
Gynécologie / Obstétrique	121	1 084	648 772
ORL	37	180	188 113
Ophthalmologie	68	259	261 834
Pédiatrie	202	1 558	1 435 355
Anesthésiologie et réanimation	3	16	11 700
Soins intensifs	52	714	768 687
Radio-diagnostic, -oncologie, médecine nucléaire	20	105	148 369
Rhumatologie, médecine physique et rééducation	175	4 221	1 366 788
Psychiatrie	81	2 966	1 087 867
Divers	60	558	421 555
Total	2 535	24 163	20 666 032

Concernant les transplantations d'organes solides, 19 patients fribourgeois ont bénéficié d'une de ces interventions spécifiques en 2004.

Type de transplantation	Séjours 2004	Jours 2004	Montant 2004
Transplantation cardiaque	4	199	191 400
Transplantation rénale	9	125	325 850
Transplantation hépatique	4	73	278 200
Transplantation pulmonaire	–	–	–
Transplantation simultanée reins et pancréas	2	70	134 900
Total	19	467	930 350

6. Planification hospitalière

L'Hôpital du Sud Fribourgeois a continué sa phase de restructuration, qui ne sera complètement terminée qu'avec la réalisation des travaux de transformation du site de Billens. A cet effet, le service s'est fortement impliqué dans le suivi de la mise au point du projet de transformation de l'Hôpital de Billens, pour lequel un crédit d'investissement a été accepté par le Grand Conseil par décret du 13 mai 2005.

Pour les hôpitaux du Nord-Est du canton et avant tout pour l'Hôpital du district du Lac à Meyriez, 2005 a été placé sous le signe de la concrétisation du rapport du groupe de travail «future offre de prestations de l'hôpital du district du Lac à Meyriez», adopté par le Conseil d'Etat en été 2004. Le service a accompagné les travaux de réflexion de l'Hôpital de Meyriez et de l'Hôpital du district de la Singine, à Tafers, et veillé à l'application des recommandations du rapport de 2004.

Le service est chargé de la gestion de la liste des hôpitaux du canton et du traitement des recours liés à sa mise à jour. Par son inscription sur cette liste, un hôpital est réputé admis à fournir des prestations à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, conformément à l'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour chaque hôpital, la liste indique la catégorie, le mandat et le nombre maximal de lits admis.

La nouvelle liste des hôpitaux du canton de Fribourg, de même que la nouvelle liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Les deux listes ont fait l'objet d'un recours auprès du Conseil fédéral. En date du 24 janvier 2005, REHAB Basel AG a déposé un recours contre l'ordonnance du 13 décembre 2004 du Conseil d'Etat fixant la liste des hôpitaux situés hors du canton. En date du 31 janvier 2005, santé-suisse Fribourg a déposé un recours contre l'ordonnance du 13 décembre 2004 du Conseil d'Etat fixant la liste des hôpitaux du canton de Fribourg, s'opposant en particulier à la planification prévue pour le Lac.

Dans le cadre de la procédure d'instruction des recours par l'Office fédéral de la justice, le service a été amené à plusieurs reprises à préparer les prises de position du Conseil d'Etat à l'intention des organes fédéraux.

Par décision du 21 mars 2005, l'Office fédéral de la justice a retiré l'effet suspensif assorti au recours contre la liste des hôpitaux du canton de Fribourg. A fin 2005, la décision finale quant au fond est encore pendante. Concernant la liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg, le

Conseil fédéral a conclu, par décision du 31 août 2005, au rejet du recours de REHAB Basel AG.

La liste des hôpitaux du canton de Fribourg a fait l'objet d'une nouvelle modification par ordonnance du Conseil d'Etat du 29 novembre 2005, pour tenir compte de la reprise de l'exploitation de la Clinique Sainte-Anne par la Clinique Garcia et de la résiliation du mandat de lithotripsie extracorporelle par onde de choc établi entre la Clinique Daler et la Direction de la santé et des affaires sociales. Cette liste est entrée en vigueur au 1^{er} août 2005.

Par ailleurs, un expert externe a été chargé de réaliser une étude spécifique sur la planification de la prise en charge des soins dans les établissements privés. Dans le cadre de cette étude en cours, le service est amené à fournir à l'expert toutes les informations pertinentes.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service de la santé publique est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse des directives aux services pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse en détail les données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le service assure également le secrétariat et le suivi des dossiers de la Commission cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le service analyse les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter et de reconnaissance. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

Les services d'aide et de soins à domicile ont connu de forts chamboulements dans leur organisation en 2005. Il n'y a plus que 12 services contre 18 en 2004. Tous les services offrent désormais les soins et l'aide familiale à domicile. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services, qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite des subventions fédérales reçues par les services et des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le taux de subventionnement est de 47,5 % pour le personnel soignant et de 28,5 % pour le personnel d'aide. Pour 2005, les subventions ont atteint 2 768 891 fr. 40 (2 625 228 fr. 40 en 2004) et ont été réparties comme suit:

Subventions cantonales versées en 2005

	Soins à domicile	Aide à domicile
Sarine	439 942.30	546 004.65
Singine	174 680.90	98 629.20
Gruyère	179 564.30	259 279.25
Lac	58 214.35	132 792.30
Glâne	154 696.95	211 738.95
Broye	136 216.50	144 089.15
Veveyse	108 880.90	124 179.70
Total	1 252 178.20	1 516 713.20

Il faut encore souligner, que le 7 septembre 2005, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi, laquelle s'intitule désormais la Loi sur l'aide et les soins à domicile (LASD). Le Service de la santé publique a également élaboré le projet de règlement d'exécution de la loi et a travaillé à la préparation de divers documents en relation avec la loi révisée. L'entrée en vigueur de la loi révisée est fixée au 1^{er} janvier 2006.

8. Promotion de la santé et prévention (voir II. Service du médecin cantonal, ch. 3)

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi ainsi qu'à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention.

Le service est également chargé du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie trois fois pendant l'année et a essentiellement pris connaissance des projets en cours de réalisation dans le canton.

En 2005, le service s'est employé à finaliser et à mettre en œuvre le concept de «santé scolaire» en collaboration avec le Service du médecin cantonal et les services concernés de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

En parallèle, le service collabore avec le Service de la formation professionnelle à la mise en œuvre d'un concept de prévention des dépendances dans les écoles professionnelles du canton; ce concept prévoit en particulier l'interdiction de fumer dans les bâtiments scolaires et il est entré en vigueur le 24 août 2005.

Au budget du Service de la santé publique émergeant, d'une part, les subventions de prestations d'institutions de promotion de la santé et de prévention, et, d'autre part, les subventions pour des projets spécifiques. En 2005, un montant total de 1 209 950 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 1 010 170 fr. 70 à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

Pour ce qui a trait aux prestations d'institutions, le montant de la subvention couvre les activités constantes des institutions concernées, à savoir notamment: l'analyse des besoins, la mise en œuvre et le suivi des prestations correspondant à leur mission, l'élaboration de concepts généraux et de projets spécifiques, la collaboration avec d'autres partenaires pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de projets spécifiques, ainsi que la diffusion de l'information. Les institutions qui reçoivent des subventions à ce titre sont le Release, le Verein für Gesundheitsförderung und Suchtprävention et la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.

Le service prépare des mandats de prestations à passer avec la plupart des institutions de promotion de la santé et de prévention. Ces mandats permettront de définir plus

clairement la relation de l'Etat avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise.

S'agissant des projets spécifiques, qui désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées sur une thématique particulière, ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Ces projets spécifiques s'inscrivent dans le cadre des «Domaines prioritaires de santé» approuvés par le Conseil d'Etat en mars 1999 (suicides, comportements néfastes à la santé, accidents, utilisation inadéquate des services de santé).

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2005 portent sur des thématiques variées, par exemple: promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus et des jeunes enfants, suicide, alimentation saine, troubles de l'alimentation, tabac, alcool, comportements de dépendance, cancer du sein et du col de l'utérus, problèmes psychosociaux des adolescents et des adolescentes.

Certains projets menés dans le canton ont été présentés lors de la 7^e Conférence nationale sur la promotion de la santé, organisée à Fribourg par la fondation Promotion Santé Suisse en collaboration avec le service, les 27 et 28 janvier 2005.

Au niveau intercantonal, le service a également été actif dans le cadre de la coordination romande, notamment pour le Programme intercantonal de promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus, le programme de promotion de la santé par une alimentation équilibrée Fourchette verte, ainsi que la plateforme CIAO destinée aux adolescent-e-s de Suisse romande, qui a pour but de diffuser l'information de prévention et de promotion de la santé dans une dizaine de domaines intéressant les jeunes, tels que les drogues, la sexualité, les droits, la santé ou les relations.

Enfin, le service s'est fortement impliqué dans l'examen périodique des subventions en matière de promotion de la santé et prévention, conformément aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Le rapport d'examen sera établi pour la fin janvier 2006.

Cet examen entend vérifier la pertinence des critères d'octroi mis en œuvre par rapport aux objectifs définis en matière de prévention des dépendances et de promotion de la santé, évaluer les résultats obtenus et clarifier l'organisation du subventionnement visé par l'article 98 al. 1 de la loi sur la santé.

9. Activités du pharmacien cantonal

Avec la réouverture d'une pharmacie en Veveysse et d'une droguerie dans le district du Lac, le canton compte, comme lieux de remise de médicaments placés sous la surveillance du Pharmacien cantonal:

- 65 officines publiques;
- 2 pharmacies centrales des hôpitaux publics (Hôpital cantonal Fribourg et Marsens, Hôpital du Sud Fribourgeois);

- 13 pharmacies privées de médecins (dans les régions où les possibilités d'accès à une pharmacie trop distante sont limitées);
- 51 autorisations d'assistance pharmaceutique dans des institutions de santé (établissements hospitaliers et médico-sociaux);
- 14 drogueries.

Le Pharmacien cantonal a aussi procédé aux inspections d'entreprises, dont une multinationale, en vue de leur autorisation de commerce de gros. Trois nouveaux sites ont ainsi été inspectés.

Il est à relever que le service a collaboré à l'élaboration de la convention concernant l'exploitation du service régional pour inspecter les entreprises de produits thérapeutiques, adoptée par la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales le 5 septembre 2005. Par la création de l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOP-Th), cette convention a permis de donner à l'ancien Inspectorat romand de la fabrication des agents thérapeutiques (IRFAT) la structure juridique indispensable à l'obtention de l'accréditation requise par la loi fédérale sur les produits thérapeutiques. La convention attribue également les inspections des distributeurs de médicaments aux pharmaciens cantonaux et leur offre la possibilité de collaborer entre eux pour ces activités. Ceci leur permet de s'insérer dans le système d'assurance qualité développé par l'inspecteurat, voire de bénéficier de l'accréditation pour l'inspection des entreprises de commerce de gros de médicaments, avec un coût réduit pour les cantons.

La nouvelle répartition des tâches entre les cantons et l'Institut suisse des produits thérapeutiques, Swissmedic, réglée la loi fédérale sur les produits thérapeutiques, devrait diminuer assez sensiblement les interventions du Pharmacien cantonal, notamment pour ce qui concerne la surveillance aux frontières des importations illicites de médicaments, le respect des dispositions légales ainsi que les mesures, voire les dénonciations pénales qui peuvent en découler.

10. Assurance-maladie

Un avant-projet de modification de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) a été élaboré et mis en consultation de juillet à septembre 2005. Ce projet, très bien accueilli par les organismes consultés, a ensuite été modifié pour tenir compte des remarques émises dans le cadre de la consultation, puis transmis au Conseil d'Etat à l'attention du Grand Conseil, qui l'examinera au début de l'année 2006.

S'agissant de la réduction de primes accordées aux assurés de condition modeste en 2005, 89 683 personnes en ont bénéficié, pour un montant total de 117 303 817 francs. Pour le surplus, il y a lieu de consulter le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) présenté au Grand Conseil.

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le personnel de l'ASA comprend deux collaborateurs à plein temps dont l'un, responsable de l'institution, est spé-

cialisé dans la liquidation des sinistres et l'autre, collaborateur administratif, dans la facturation informatisée et la gestion des grands fichiers cantonaux. Par suite de la dissolution de la Mutualité Assurances au 31.12.2004, la responsabilité de la gestion comptable (en particulier, bouclage des comptes et contentieux) est assumée par Mutuel Assurances du Groupe Mutuel dès le 1^{er} janvier 2005.

L'ASA a pour but d'intervenir financièrement lors d'une lésion corporelle subie par une ou un élève et doit garantir:

- le paiement de tous les frais de traitement (immédiats et futurs) à charge des parents, à titre complémentaire et subsidiaire;
- une indemnité en cas de décès;
- le versement d'un capital en cas d'invalidité.

Pour chaque cas de sinistre, l'ASA prend en charge les frais non couverts par l'assurance-maladie, à savoir: le solde des frais qui touche les soins dentaires, la quote-part de 10 % (traitement ambulatoire et séjour hospitalier), la franchise annuelle à option, la franchise annuelle ordinaire, les transports, les frais de recherches et de sauvetage, les lunettes cassées, les moyens orthopédiques, les prothèses et les béquilles.

Les cas de décès (indemnité de 5000 francs) et d'invalidité (capital de 150 000 francs progressif à 350 %) sont annoncés à la Nationale Suisse Assurances qui réassure ces deux risques.

Pour remplir ces tâches, l'ASA encaisse des primes et reçoit des subventions cantonales et communales. Ainsi, durant le deuxième trimestre de chaque année scolaire, l'ASA expédie des décomptes de prime (30 francs par élève) à plus de 21 000 familles du canton. Une prime intégrale de 40 francs (sans subventionnement) est encaissée auprès des élèves «hors-canton». Une prime facultative est encore encaissée pour plus de 300 enfants en âge préscolaire. Quant aux subventions, un décompte est adressé à toutes les communes pour le paiement de la subvention communale annuelle (selon effectif des élèves et classification de la commune). Le canton s'acquitte d'une subvention égale au montant de la subvention communale.

Enfin l'ASA remplit le rôle d'organe de contrôle pour l'obligation d'assurance du risque accident (gestion des élèves assurés auprès d'une assurance privée).

a) Données statistiques

Prestations payées	Fr. 317 162.00
Nombre d'accidents survenus en 2005	1 432
Nombre d'accidents annoncés en 2005 (mais survenus au cours des années antérieures)	46
Total	1 478

Chaque année, il y a une différence entre le nombre de cas d'accidents annoncés et celui des prestations servies. L'Assurance scolaire contre les accidents étant complémentaire et subsidiaire aux autres caisses-maladie, elle n'intervient donc pas nécessairement dans chaque cas ou n'intervient qu'ultérieurement pour des prestations non reconnues par ces dernières. Dans bien des cas, le traitement doit être différé en raison de l'âge de la victime.

Année d'accident	Nombre de prestations servies en 2004	Montant
1982	1	3 881.45
1984	2	255.15
1985	1	1 807.35
1986	2	305.35
1987	2	2 689.85
1988	7	3 939.15
1989	4	5 233.95
1990	3	9 878.00
1991	9	12 057.80
1992	5	8 859.35
1993	9	12 195.05
1994	12	10 536.85
1995	24	23 937.10
1996	11	5 855.35
1997	10	3 595.70
1998	8	1 314.80
1999	10	3 473.30
2000	7	2 932.00
2001	12	2 450.15
2002	32	14 969.65
2003	55	16 993.45
2004	417	65 463.75
2005	659	104 537.45
Total	1 302	317 162.00

La répartition des frais selon leur nature est la suivante:

Frais médicaux et hospitaliers	42,45 %
Soins dentaires	40,35 %
Frais de transports	7,90 %
Appareils, prothèses, lunettes	9,00 %
Frais de sauvetage	0,30 %

En 2005, un cas de décès et un cas d'invalidité ont été annoncés à la Nationale Suisse Assurances. Cette dernière a réglé deux cas d'invalidité représentant une somme de 526 795 fr. 90 et un cas de décès pour un montant de 5000 francs. Cependant, au 31 décembre 2005, huit cas d'invalidité restaient en suspens pour une réserve totale de 1 011 000 francs. La prime de réassurance pour décès et invalidité s'élève à 31 fr. 40 par assuré, soit une somme totale d'environ 850 000 francs.

b) Cotisations

Un montant de 1 010 250 francs a été facturé pour les assurés «obligatoires» à 30 francs (33 675), un montant de 11 370 francs pour les assurés «préscolaires» à 30 francs (379) et un montant de 8240 francs pour les assurés «hors-canton» à 40 francs (206).

Lors de cette facturation, 5447 assurés privés ont été dispensés de l'obligation d'assurance auprès de l'ASA.

c) Subventions

Les subventions des 182 communes représentent la somme totale de 166 550 francs. La subvention cantonale s'élève également à 166 550 francs.

II. Service du médecin cantonal (SMC)

1. Personnel

Le personnel comprend un médecin cantonal, un médecin cantonal adjoint, une collaboratrice administrative, trois secrétaires se partageant 1,25 EPT, une apprentie employée de commerce, deux EPT occupés par trois infirmières en soins généraux.

2. Activités générales

Le Service du médecin cantonal a donné de nombreux préavis sur des projets fédéraux et cantonaux en matière de santé et pris position sur plusieurs interventions parlementaires. Trois institutions de santé ont été inspectées dans le cadre des autorisations d'exploiter. Plusieurs dossiers ont été étudiés dans ce même contexte. Le médecin cantonal adjoint a participé à la préparation et à l'exécution d'un exercice cantonal dans le cadre de l'ORCAF. En outre, il a participé à diverses séances pour l'analyse des risques, la prévention et la préparation de catastrophes.

3. Activités spécifiques

a) Lutte contre les maladies transmissibles

Parmi les nouvelles maladies transmissibles annoncées conformément à la loi fédérale sur les épidémies et ayant nécessité des enquêtes épidémiologiques, signalons en particulier: 39 cas de salmonelloses, 7 cas de shigelloses, 21 cas d'hépatite B (dont 1 chronique), 40 cas d'hépatite C (dont 4 chroniques), 5 cas d'hépatite cumulée B+C (dont 2 chroniques), 2 cas probables d'infections invasives à méningocoques (méningite, septicémie). Des mesures préparatoires concernant la grippe aviaire ont été prises en application des instructions de l'Office fédéral de la santé publique et en coordination avec le Service vétérinaire cantonal, le Pharmacien cantonal et l'Hôpital cantonal ainsi que l'ensemble des médecins de 1^{er} recours.

Le service a mandaté la Ligue pulmonaire fribourgeoise pour effectuer 4 contrôles d'entourage, parfois étendus, dans des cas de tuberculose déclarée.

3 nouveaux cas de SIDA ont été déclarés et 19 tests se sont révélés HIV positifs. La prévention de cette maladie et l'aide aux personnes touchées sont assurées en collaboration avec le Service du planning familial et d'information sexuelle et le Groupe fribourgeois de coordination contre le SIDA, ainsi que le centre Empreinte. Parmi les autres maladies annoncées, signalons 2 cas d'encéphalite à tiques, 3 cas de légionellose, 7 cas d'hépatite A, 6 cas de paludisme, 7 cas d'escherichia coli, 1 cas d'hémophilus influenzae, 31 cas de pneumocoques et 5 cas de rougeole (tous les 5 non vaccinés).

585 vaccinations dont 325 contre la fièvre jaune ont été administrées à des voyageurs dont 152 ont profité d'une consultation médicale spécialisée. 89 vaccinations contre l'hépatite B ont été faites aux élèves de l'Ecole du personnel soignant et au personnel de la police. A la demande d'entreprises privées, 96 personnes ont été vaccinées contre la grippe.

b) Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton en 1^{ère} et 5^{ème} année primaire, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Lors de la rentrée scolaire 2005/2006, ces contrôles ont été réalisés dès l'école enfantine. Les médecins scolaires ont en outre administré les vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescents dans les CO contre l'hépatite B a remporté un bon succès, puisque environ 75 % des jeunes ont été vaccinés.

c) Toxicomanies

382 personnes bénéficient d'un traitement autorisé de substitution: 289 hommes et 93 femmes dont la fourchette d'âge se situe entre 20 et 62 ans. Parmi ces patients, 35 ont un traitement à la buprénorphine, 345 un traitement de méthadone par voie orale et 2 patients reçoivent d'autres produits. 201 cas sont suivis par l'UTA à Fribourg, 22 par le Service psychosocial à Bulle et le nombre restant par les 51 médecins autorisés à les traiter.

d) Institutions de santé – personnes âgées

90 lits médicalisés (dont 20 courts séjours) supplémentaires ont été reconnus dans 12 établissements. 4 homes simples ont fait l'objet d'une visite dans le cadre de la procédure approfondie pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter. Des visites standard répondant aux exigences inter-cantoniales, couplées à une procédure approfondie pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter, ont été menées dans 16 EMS. Plusieurs dossiers de homes simples et médicalisés ont été étudiés dans le cadre de l'octroi de l'autorisation d'exploiter.

La Commission d'experts EMS a été appelée à 2 reprises à statuer sur des recours contre l'évaluation du degré de dépendance de pensionnaires d'EMS.

e) Prévention et promotion de la santé

Les projets de prévention développés par diverses institutions ont continué selon les 4 axes prioritaires reconnus par le Conseil d'Etat en mars 1999 (suicides, comportements néfastes à la santé, accidents, utilisation inadéquate des services de santé). Sur mandat de l'Etat, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a poursuivi, pour la 2^e année, le programme de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Ainsi, en 2 ans, toutes les femmes domiciliées dans le canton de Fribourg, âgées de 50 à 70 ans (27 921), ont été invitées à cet examen préventif et en 2005, 5845 mammographies ont été réalisées. Le taux de participation est monté à 44,7 % (16 % en 2004). En 2 ans, sur 7719 femmes ayant participé au programme, une cinquantaine de cancers invasifs ont été dépistés. Toujours sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a mis sur pied un registre fribourgeois des tumeurs qui sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2006. Le canton de Fribourg sera ainsi le 10^e registre des tumeurs de Suisse et cela permettra d'avoir une vue épidémiologique précise et continue des cancers

dans le canton de Fribourg, des effets des mesures préventives, ainsi que d'autres éléments liés aux traitements et à la lutte contre le cancer.

Le service a diffusé sur son site web (www.fr.ch/smc) une information et des conseils concernant la prévention des effets négatifs des canicules sur la santé. En collaboration avec le Service de la protection de la population, une information a été communiquée à toutes les communes et aux établissements pour personnes âgées.

f) Hospitalisations hors canton

Le Service du médecin cantonal a réglé au total 1966 garanties de paiements pour les hospitalisations hors canton.

III. Service dentaire scolaire

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un médecin dentiste conseil à temps partiel, quatre médecins dentistes spécialistes en orthodontie, dont trois à temps partiel, huit médecins dentistes, dont deux à temps partiel, une hygiéniste dentaire à temps partiel, quinze assistantes en médecine dentaire, dont dix à temps partiel, trois apprenties, deux éducatrices en hygiène dentaire à temps partiel et quatre secrétaires à mi-temps.

2. Activités

L'activité du Service dentaire scolaire est essentiellement axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, les affections parodontales et la correction des malformations bucco-dentaires. Pour mener à bien ses différentes tâches, le service est divisé en trois sections:

a) Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton, en âge de scolarité obligatoire, un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école infantine à la sixième primaire, chaque classe est visitée en principe une fois par année. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre de classes et d'élèves, il faut toujours 18 à 20 mois aux deux éducatrices pour visiter l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent, ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 859 classes et ont dispensé leur enseignement à 15 225 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le service et aussi grâce au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression très inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge.

Cette année, le service a participé à la journée romande de prophylaxie qui s'est déroulée à Lausanne. Une cinquantaine de spécialistes de toute la Romandie ont participé à cette journée. Cette manifestation fut, d'une part, l'occasion de présenter le travail effectué dans notre canton, de rappeler les valeurs essentielles d'une bonne prophylaxie dentaire et, d'autre part, de faire le bilan de la santé bucco-dentaire en Suisse romande.

b) Soins dentaires

Le service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose toujours de quatre cliniques dentaires itinérantes, dont deux sont à l'usage exclusif des contrôles et de sept cliniques fixes qui fonctionnent selon l'horaire scolaire. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

Pour 2005, le service s'était fixé comme objectif prioritaire de desservir toutes les communes du canton qui n'avaient pas eu la visite de la clinique dentaire en 2004. Ceci s'est avéré assez délicat à organiser. En effet, le service poursuit ses restructurations dans le but d'améliorer les prestations des soins et de garantir une meilleure rentabilité de son fonctionnement. Le concept prévoit qu'à moyen terme, le Service dentaire scolaire ne desservira plus les communes du canton au moyen de cliniques itinérantes, mais proposera aux communes qui ne disposent pas de leur propre service dentaire ou d'une convention avec un dentiste privé, de faire contrôler et soigner leurs enfants dans des cabinets fixes, installés dans plusieurs localités du canton. Dans la réorganisation du Service dentaire scolaire, diverses étapes ont déjà été franchies:

- 1999: regroupement des communes du plateau de Marly sur la clinique de Marly;
- 2000: diminution des déplacements de la clinique N° 2 qui desservait la Glâne;
- 2001: suppression de la clinique N° 1 qui desservait notamment la Singine et le Lac; prise en charge des enfants de ces districts par les cliniques fixes de Düdingen, Marly et Fribourg ainsi que par une clinique itinérante stationnée en alternance à Tafers, Wünnewil et Schmitten;
- 2002: regroupement des enfants de La Tour-de-Trême sur la clinique de Bulle et de ceux de Granges-Paccot sur la clinique de Villars-sur-Glâne.
- 2003: suppression des cliniques itinérantes N° 2 et 4 desservant respectivement les districts de la Glâne et de la Gruyère et remplacées par des cliniques dentaires fixes. Les contrôles dentaires continuent à être assurés dans ces deux districts par une caravane dentaire. Aménagement d'un cabinet au collège du Sud à Bulle pour la pratique de l'orthodontie.

Il faut relever avec satisfaction que les différentes restructurations ont apporté, année après année, une augmentation

réjouissante du nombre de patients et sensiblement amélioré la rentabilité du service. Toutefois, cette augmentation de la demande pose de nouveaux problèmes. Avec le personnel en place, le service ne peut plus contrôler et soigner les enfants dans les délais prescrits par la loi, qui prévoit que le médecin dentiste scolaire examine la dentition des enfants au moins une fois par année.

En 2005, la clinique de Marly a continué de contrôler et soigner les enfants selon les critères définis par l'OMS. Les données ainsi fournies permettent d'établir une étude comparative sur le développement de la carie entre une région de suisse et différentes régions du globe.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes est de nouveau en légère progression par rapport aux années précédentes. En effet, ce nombre est passé de 111 en 2000, à 69 en 2001, 64 en 2002, 36 en 2003, 34 en 2004 et 45 en 2005. Cette augmentation est à mettre en relation avec les objectifs du service qui étaient de desservir en 2005 les communes du canton qui n'avaient pas été contrôlées en 2004.

En 2005, le Service dentaire scolaire a contrôlé 8144 enfants dont 6682 ont bénéficié de soins appropriés.

c) Soins orthodontiques

Située au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg, la clinique orthodontique est spécialisée dans le traitement des malformations dento-faciales.

Cette année encore, le fonctionnement de la clinique a été fortement perturbé par le départ subit, début mai, d'un des trois médecins orthodontistes. Pour pallier ce départ et surtout continuer à assurer la prise en charge des patients, les deux orthodontistes restant ont accepté une surcharge de travail conséquente. Et grâce aux efforts conjoints de tout le personnel de la clinique orthodontique, aucun patient n'a eu à pâtir véritablement de cette situation.

En 2005, grâce à une conjoncture relativement stable, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Pour la première fois depuis fort longtemps, plus de 120 patients sont encore enregistrés sur une liste d'attente. Le chiffre d'affaires de la clinique orthodontique se monte à 1 368 695 francs. 1931 enfants ont été traités lors de 7278 rendez-vous.

CLINIQUES	1. Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire 2 + 5	2. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique 3 + 4	3. Nbre d'enfants soignés à la clinique	4. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5. Nbre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique
Fribourg	2 553	1 491	1 363	121	1 062	302 628.20	58,40 %
Romont / Glâne	1 505	1 032	871	35	473	194 940.50	68,57 %
N° 3 Sarine	3 369	970	754	215	2 399	181 192.15	28,79 %
N° 4 Vudalla Bulle / Gruyère	676	400	349	22	276	138 935.70	59,17 %
N° 5 Broye	1 975	980	859	120	995	173 780.50	49,62 %
N° 8 Marly, je/ve	1 516	635	508	127	881	89 814.10	41,89 %
N° 9 Villars-s-Glâne, lu/ma	1 395	905	524	360	490	122 444.40	64,87 %
N° 10 Collège Sud Bulle / Gruyère	2 971	1 106	985	105	1 865	192 756.75	37,23 %
N° 11 Düdingen, me/je/ve	2 697	625	469	156	2 072	72 572.40	23,17 %
Total	18 657	8 144	6 682	1 261	10 513	1 469 064.70	43,65 %

IV. Service psychosocial (SPsy)

Le Service psychosocial (SPsy) est le service public de psychiatrie ambulatoire du canton. Il prend en charge tout le spectre des affections psychiatriques, mais avec un accent particulier sur les situations urgentes, les cas nécessitant des interventions sociales et les toxicodépendances. Il assure par ailleurs les consultations psychiatriques dans des hôpitaux et des institutions publiques (homes, prisons, postes de police...).

Le SPsy déploie son activité sur plusieurs sites: le Service de Fribourg-Ville, auquel sont rattachées l'Unité de traitement des addictions (UTA, anciennement UST) et les antennes d'Estavayer-le-Lac et de Meyriez; le Service psychosocial de Bulle; l'Hôpital Cantonal (HCF), l'Hôpital du Sud Fribourgeois (HSF) et d'autres hôpitaux et institutions.

1. Personnel

Le Service psychosocial fribourgeois compte 33,4 équivalents plein temps dont 1380 % de médecins, 300 % de psychologues, 210 % d'assistants sociaux, 650 % d'infirmiers et 800 % de personnel administratif. En raison de postes momentanément vacants, l'effectif réel au 31.12.2005 était de 31,9 équivalents plein temps.

Au Service psychosocial de Fribourg (SPsy) travaillent un médecin-directeur, un médecin sous-directeur, un médecin adjoint, deux médecins permanents à temps partiel, deux médecins-cheffes de clinique à temps partiel, quatre médecins-assistants à plein temps, un médecin-assistant ainsi que quatre psychologues à temps partiel. Le poste et demi attribué au travail social est assumé par deux assistantes sociales à temps partiel. Le personnel infirmier se compose d'une infirmière responsable à plein temps, d'une infirmière

re à plein temps, ainsi que de deux infirmières à temps partiel.

L'adjoint du chef de service est responsable de la gestion administrative de l'ensemble des unités du service et de la gestion du personnel. Quatre secrétaires et une réceptionniste à temps partiel se répartissent le travail administratif. Une employée d'administration à temps partiel s'occupe de la saisie, de la facturation des prestations et du suivi des débiteurs.

L'Unité de traitement des addictions (UTA) est placée sous la responsabilité du médecin sous-directeur. Deux médecins-assistants à temps partiel, deux psychologues à temps partiel, plusieurs infirmiers et infirmières (2,5 équivalents plein temps) ainsi qu'une secrétaire à mi-temps y sont rattachés. Pour ce qui est de la prise en charge sociale, l'UTA travaille en collaboration avec le service social de la Fondation «Le Tremplin».

Le médecin adjoint est responsable de la psychiatrie de consultation-liaison à l'Hôpital cantonal. Il y consacre le 60 % de son temps de travail. Il est secondé par un médecin-assistant à 50 %.

Depuis le 1^{er} octobre, le SPsy assure également un service de consultation de liaison à l'Hôpital du Sud Fribourgeois. Un médecin-chef de clinique y travaille à 50 %.

La consultation médicale à l'antenne d'Estavayer-le-Lac est assurée par un médecin permanent à raison de 2 jours par semaine. Quant à la consultation médicale à l'antenne de Meyriez, elle est assumée par un médecin permanent bilingue à 50 %.

Le Service psychosocial de Bulle comprend un médecin-sous-directeur, un médecin-chef de clinique et un médecin-assistant à plein temps ainsi qu'une psychologue, une assistante sociale et deux infirmières à temps partiel. Les tâches administratives, la saisie des prestations sont effectuées par deux secrétaires à temps partiel.

Durant l'année, deux psychologues en formation ainsi que trois élèves de l'Ecole du personnel soignant et trois élèves ambulanciers ont effectué un stage auprès du Service psychosocial de Fribourg.

Le SPsy de Bulle a accueilli deux élèves infirmières. Quant à l'UTA, deux élèves infirmières et deux psychologues ont également accompli un stage.

Enfin, pour parer au manque d'effectif dans les services de consultation de Fribourg et de Bulle, le secteur administratif a bénéficié de l'appart d'une secrétaire qui a effectué un stage d'occupation. Ce stage s'est déroulé dans le cadre d'un programme de qualification cantonal au sens de la Loi sur l'Emploi et l'Aide aux Chômeurs (LEAC).

2. Activités principales

a) Vue d'ensemble

Les tableaux statistiques donnent un reflet précis de l'évolution de l'activité du service, avec les chiffres comparatifs de l'année précédente.

Après plusieurs années d'augmentation importante et régulière (+ 64 % entre 1998 et 2003), le nombre d'admissions

tend à se stabiliser, comme c'était déjà le cas en 2004. Globalement, il est légèrement inférieur à celui de l'année passée (2335 contre 2426 en 2004). Cette stabilisation s'observe dans presque tous les sites, à l'exception de Bulle (de 379 à 398) et surtout de l'Unité de traitement des addictions (UTA) (de 106 à 170). L'augmentation dans cette unité est due au fait que l'UTA, issue de l'ancienne UST (Unité spécialisée en toxicomanie), a étendu son champ d'action à l'ensemble des dépendances.

La stagnation globale du nombre de nouveaux cas ne peut pas s'expliquer par une stabilisation des troubles psychiatriques dans le canton, car les admissions à l'Hôpital de Marsens sont en nette augmentation, en particulier en psychiatrie adulte. La baisse observée sur le site de Fribourg peut s'expliquer par la vacance momentanée d'un poste de médecin-assistant, et l'abandon en cours d'année de l'activité LAVI.

Quant au volume global des prestations, il n'a guère varié par rapport à l'année précédente. Les prestations médicales ont passé de 16 640 à 15 545 (- 6 %), les prestations psychologiques de 1541 à 2088, les prestations sociales de 880 à 1010. La baisse des prestations infirmières (de 30 170 à 26 566) est due principalement à la régression des remises de méthadone à l'UTA (- 5569).

Parmi les innovations intervenues durant l'année, deux méritent d'être particulièrement signalées.

Tout d'abord, la transformation de l'UST (Unité spécialisée en toxicomanie) en UTA (Unité de traitement des addictions), qui a élargi son champ d'action, auparavant limité à la prise en charge des toxicomanies aux drogues illicites, à l'ensemble des pathologies de la dépendance (alcool, tabac, médicaments, jeux excessifs). Ce changement permet l'utilisation optimale des compétences de l'équipe thérapeutique, car il existe de nombreux points communs entre les différents types de dépendances, tant sur le plan étiologique que thérapeutique.

L'autre innovation est l'ouverture de la consultation de psychiatrie de liaison à l'Hôpital du Sud Fribourgeois (HSF). Celle-ci est assurée depuis octobre 2005 par une cheffe de clinique à 50 %, et couvre les trois sites de l'Hôpital, à Riaz, à Châtel-St-Denis et à Romont. Elle correspond à la nécessité de développer les soins psychiatriques en milieu somatique, comme le préconisait le rapport des experts de l'OMS de 2004 sur la psychiatrie fribourgeoise. Désormais, le seul hôpital public du canton à n'être pas desservi par la liaison est celui de Tavel, mais des discussions devraient bientôt être engagées pour combler cette lacune.

Un autre événement dans la vie du service est l'abandon en juin 2005 du Service de consultations LAVI pour hommes et victimes de la circulation. Cette activité a été reprise par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), qui assurait déjà cette fonction pour les mineurs. A cette fin, un 60 % de poste d'assistant social a été transféré au Service de l'enfance et de la jeunesse. Cette réorganisation permet une meilleure utilisation des compétences du personnel. Pour le Service psychosocial, ce changement a l'avantage de permettre aux assistants sociaux du service de mieux se

concentrer sur leurs tâches spécifiques, qui sont le soutien social aux patients et l'animation de groupes thérapeutiques.

En 2005, le service a procédé à 435 hospitalisations (2004: 437) dont la majorité à l'Hôpital de Marsens (404). 187 d'entre elles constituaient une mesure de privation de liberté à fins d'assistance (2004: 172). Une proportion importante (25 %) des admissions s'est faite en urgence (2004: 31 %), ou en semi-urgence (6,2 %), c'est-à-dire dans un délai de 48 heures (2004: 5,3 %).

Afin de mieux faire connaître les activités du service, une documentation a été établie à l'intention du public, présentant soit l'ensemble des prestations offertes, soit les différentes offres de thérapie groupale séparément.

Le nombre d'expertises effectuées par le service est passé de 61 en 2004 à 65 en 2005, après avoir augmenté de 15 l'année précédente. La demande est toujours très importante de la part de l'AI principalement, mais également de la part de la Justice, car la psychiatrie privée ne parvient pas à répondre aux besoins en la matière. Un problème préoccupant est celui de l'évaluation de la dangerosité de détenus en détention préventive. En effet, les juges font de plus en plus souvent appel au Service psychosocial pour évaluer dans quelles mesures un individu arrêté pour comportement violent risque de récidiver. Ces évaluations sont demandées à court terme, car le maintien en préventive doit être dûment motivé. Cela place le service en position délicate, car ces évaluations sont réputées difficiles et requièrent beaucoup de temps. Une réunion avec l'Office des juges d'instruction a permis de trouver une solution acceptable à ce problème.

La violence est d'ailleurs une préoccupation quotidienne à la Prison centrale, où le SPsy a ouvert l'an passé une consultation hebdomadaire. Cette violence se manifeste sous la forme d'agressions dirigées contre autrui ou contre soi-même (tentative de suicide ou automutilation). Dans ce contexte, la consultation assurée par le SPsy s'avère très bénéfique, permettant de détecter et de traiter à temps les cas à risque.

La violence ne concerne pas seulement les détenus, mais également un certain nombre de patients du service, les comportements impulsifs semblant devenir plus fréquents dans la société en général. A ce titre, le personnel a bénéficié de la formation sur la prévention des risques et la ges-

tion de la violence organisée par l'Etat de Fribourg. Cette formation a déjà débouché sur un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles, qui sont encore à développer.

La formation occupe toujours une place importante dans le service. Mis à part les formations internes sous forme de présentations ou de colloques, de nombreux collaborateurs ont bénéficié de formations extérieures: en thérapie cognitive pour les infirmières; en thérapie dialectique et familiale pour les psychologues; en diverses méthodes diagnostiques et thérapeutiques pour les médecins; en informatique pour le personnel administratif.

Comme au cours des années précédentes, le service a participé à diverses recherches cliniques (troubles bipolaires, troubles psychotiques), ce qui a l'avantage de stimuler la réflexion et de permettre des contacts intéressants, en particulier avec les milieux universitaires.

Dans le cadre des lunch-meetings du service, huit exposés ont été organisés, donnés par des spécialistes extérieurs, sur des sujets touchant aux récentes évolutions en psychiatrie. Ils servent à la fois la formation interne et sont ouverts à tous les psychiatres installés dans le canton. Durant le mois de mai, trois médecins-cadres ont apporté leurs contributions au festival «Science et Cité» en animant des exposés-discussions ouverts au public.

Sur le plan administratif, l'introduction du Tarmed en 2004 avait amélioré le degré d'autofinancement, en permettant la facturation de nouvelles prestations. Cet avantage paraît compromis par les fluctuations de la valeur du point. En effet, durant 2005, celui-ci a baissé de 92 centimes à 88 centimes en juillet, en système du tiers payant. Une nouvelle baisse à 75 centimes est prévue pour 2006; dans ces conditions, les prévisions budgétaires deviennent difficiles.

L'absentéisme des patients constitue également un sujet de préoccupation. Durant l'année, 2193 rendez-vous de consultations médicales n'ont pas été respectés, dont 1380 sans excuse préalable.

b) Données chiffrées

Les tableaux statistiques rendent compte de manière plus précise de l'activité. A l'exception du tableau concernant les nouveaux cas, ils ne comprennent pas l'activité à l'Hôpital cantonal, car certaines données statistiques ne sont pas enregistrées pour les patients examinés sur ce site.

Nouveaux cas:

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	HCF	Total
Troubles psychiques	979	75	74	170	398	623	2 319
Cas LAVI	16	—	—	—	—	—	16
Total	995	75	74	170	398	623	2 335
Rappel 2004	1 109	88	80	106	379	664	2 426

Les totaux font apparaître une stabilisation globale des nouveaux cas, avec une légère réduction sur le site de Fribourg, une augmentation à Bulle et une progression de 60 % à l'UTA (ancienne UST), due à l'élargissement des prestations de cette unité à toutes les formes de dépendances.

Prestations médicales:

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	HCF	Total
Consultations individuelles	5 116	343	415	878	2 955	823	10 530
Consultations urgentes ou de crise	575	9	4	46	332	–	966
Consultations de couple ou de famille	89	–	–	2	36	–	127
Thérapie de groupe	–	–	–	–	–	–	–
Consultations à l'extérieur	39	–	6	2	18	–	65
Autres prestations	1 202	171	81	1 040	1 363	–	3 857
Total	7 021	523	506	1 968	4 704	823	15 545
Rappel 2004	7 371	688	520	1 787	5 501	773	16 640

Le chiffre global des prestations est en légère régression par rapport à 2004 (– 6 %), avec une augmentation à l'UTA et à l'HCF, et une diminution sur les autres sites.

Expertises:

	Fribourg	Bulle	Total
Expertises AI44	3	–	47
Expertises judiciaires	11	1	12
Expertises autres	5	1	6
Total	60	5	65
Rappel 2004	56	5	61

Le nombre total d'expertises s'est encore légèrement accru (+ 7 %), alors qu'il avait augmenté de 60 % l'année précédente, la demande provenant tant de l'AI que des autorités judiciaires. Le SPsy étant loin de pouvoir répondre à la totalité de ces demandes, les délais d'attente sont souvent importants.

Prestations sociales:

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Consultations sociales	484	1	14	7	153	659
Consultations groupes	2	–	–	–	3	5
Thérapie de groupe	102	–	–	–	68	170
Consultations LAVI	176	–	–	–	–	176
Total	764	1	14	7	224	1 010
Rappel 2004	603	–	2	–	275	880

Le tableau montre une augmentation globale des prestations sociales (+ 15 %), avec un accroissement à Fribourg et une diminution à Bulle. Les prestations LAVI ont diminué de 52 %, en raison du transfert de cette activité dans un autre service (SEJ).

Prestations psychologiques:

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Thérapie individuelle	423	–	–	432	411	1 266
Thérapie de couple/famille	25	–	–	20	2	47
Thérapie de groupe	106	8	–	46	89	249
Passation de tests	8	–	–	–	–	8
Analyse de tests	14	–	–	–	–	14
Autres prestations	174	–	–	285	45	504
Total	750	8	–	783	547	2 088
Rappel 2004	875	20	–	186	460	1 541

Le nombre global des prestations a augmenté de 35 %, reflétant la création de nouveaux postes de psychologues.

Prestations infirmières:

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Méthadone, Buprénorphine	1	–	–	12 135	2 344	14 480
Antabus	589	–	–	198	647	1 434
Autres médicaments	2 439	2	–	927	1 857	5 225
Injections, prises de sang	670	–	–	89	462	1 221
Perfusions	51	–	–	–	11	62

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Contrôles d'urine	56	–	–	42	92	190
Approches corporelles	47	–	–	–	172	219
Entretiens	1 117	11	16	915	380	2 439
Thérapie de groupe	717	12	–	–	222	951
Autres	134	–	–	56	155	345
Total	5 821	25	16	14 362	6 342	26 566
Rappel 2004	5 386	59	21	19 505	5 199	30 170

On note une baisse globale des prestations (– 3604, – 12 %), principalement due à la diminution des remises de méthadone par l'UTA (– 5569, – 31 %), ces remises étant de plus en plus déléguées aux pharmacies. Par contre, les entretiens infirmiers ont augmenté (+ 788, + 48 %), de même que les animations de thérapie de groupe (+ 87, + 10 %).

Répartition des diagnostics des nouveaux cas selon CIM-10:

F 0	Troubles mentaux organiques	1,6 %
F 1	Troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives	16,0 %
	dont F 10: alcool	7,8 %
	dont F 11: opiacés	3,8 %
F 2	Psychoses non organiques	7,6 %
	dont F 20: schizophrénies	3,43 %
F 3	Troubles de l'humeur	18,9 %
	dont F 32: épisodes dépressifs	9,5 %
F 4	Troubles névrotiques et réactionnels	32,6 %
	dont F 43: troubles réactionnels	23,6 %
F 5	Troubles alimentaires, sexuels et autres syndromes comportementaux	1,5 %
F 6	Troubles de la personnalité	7,8 %
F 7	Retard mental	0,2 %
F 8-9	Troubles débutant dans l'enfance	0,4 %
Autres	Autres et sans diagnostics	13,0 %

Ce tableau présente les diagnostics ayant motivé le traitement ou l'examen pour les nouveaux cas de l'ensemble du SPsy, à l'exception des consultations à l'Hôpital cantonal. Comme les années précédentes, les troubles névrotiques et réactionnels se trouvent nettement en tête (32 %), suivis des troubles de l'humeur (18,9 %) et des troubles dus à l'abus de substances (16 %).

Lieu de domicile des patients par district:

Sarine:	46,3 %
Gruyère:	18,5 %
Singine:	4,2 %
Broye:	9,0 %
Glâne:	3,6 %
Lac:	7,9 %
Veveyse:	3,9 %
Hors canton:	4,5 %

Les patients provenant des districts alémaniques (Lac, Singine), ainsi que ceux domiciliés dans les districts dépourvus de service de consultation SPsy (Glâne, Veveyse) sont nettement sous-représentés. Les parts des districts de la Sarine

(de 44,9 % en 2004 à 46,3 %) et de la Gruyère (de 17,5 % en 2004 à 18,5 %) sont en augmentation.

Langue:

Globalement, les germanophones ne constituent que 11,4 % de la clientèle (11,4 % au site de Fribourg; 74 % au site de Meyriez). Leur proportion est stable par rapport à 2004 (11,5 %). Elle avait augmenté de 8,4 % à 10,2 % entre 2002 et 2003.

Nationalité:

La proportion d'étrangers est globalement de 30,5 % (2004: 29,2 %), dont 32,7 % à Fribourg et 31,5 % à Bulle. 70 nationalités sont représentées, avec tous les problèmes de langue que cela implique.

Mode d'admission:

25,2 % des nouveaux cas ont été admis en urgence et 6,2 % en semi-urgence (dans les 48 heures). Ces chiffres mettent en évidence le rôle du SPsy dans les situations de crise. Le chiffre pour les admissions en urgence est cependant en régression (2004: 31,2 %), car la garde est désormais partagée avec la psychiatrie privée.

Initiateurs de la demande de consultation:

Une grande part des patients consultent à leur propre initiative (32,6 %), 20,8 % sont envoyés par leur médecin traitant et 6,3 % par leur famille ou leurs proches. 2,2 % ont été examinés à la demande de la police.

Situation sociale:

Avec 8,8 %, les personnes au chômage sont en proportion plus élevée parmi les patients que dans la population fribourgeoise, de même que les bénéficiaires de prestations AI (9,4 %) et les requérants d'asile (3,5 %). Ce dernier groupe est en régression par rapport à 2003 (4,8 %) et 2004 (3,8 %).

Age et sexe:

La moyenne d'âge des patients reste relativement basse, même si elle a légèrement augmenté par rapport à 2004: 8,3 % ont moins de 20 ans, 21,3 % moins de 25 ans, 32,2 % moins de 30 ans et 46,8 % moins de 35 ans. (En 2004: 47,6 % des patients étaient âgés de moins de 35 ans).

Seuls 4,5 % ont plus de 65 ans. Concernant le sexe des patients, les hommes sont légèrement plus représentés (50,4 %) que les femmes.

c) Site de consultation de Fribourg-Ville

La baisse des nouveaux cas (- 10 %) enregistrée sur ce site s'explique en partie par une vacance de trois mois d'un poste de médecin-assistant, et le transfert de l'activité LAVI au SEJ.

Le travail pluridisciplinaire entre catégories professionnelles (médecins, infirmières, psychologues, assistants sociaux) a été restructuré autour du CBI (cahier de bord institutionnel), outil de travail désormais informatisé pour faciliter l'échange d'informations.

Psychologues

Un nouveau psychologue a été engagé à la fin de l'année 2005 à 40 %. Le secteur psychologique du site de Fribourg compte donc actuellement un 100 % de poste de psychologue, complété par une stagiaire à 50 %. Le secteur psychologique offre différentes prestations: passation de tests, psychothérapies individuelles et de groupes, encadrement de stagiaires. L'engagement de stagiaires psychologues a permis la mise en place d'une recherche sur les tentatives de suicide. Cette étude, qui a débuté en 2003, a pris fin en mars 2005. L'analyse des résultats et la rédaction d'un article sont encore en cours. Les tentatives de suicide et les comportements auto-dommageables sont en constante augmentation et représentent une charge de travail importante pour le SPsy de Fribourg. Le secteur psychologique offre depuis 2005 une supervision interne, ciblée sur la prise en charge de ces problématiques. Cette supervision est destinée plus particulièrement aux médecins assistants du SPsy de Fribourg, de Bulle et de l'UTA.

Groupes thérapeutiques

Les groupes thérapeutiques sont une offre spécifique et bien établie du SPsy et permettent de répondre d'une manière économique aux besoins croissants d'aide et de soins.

De divers types, ils s'adressent à des problématiques psychologiques spécifiques rencontrées fréquemment chez les patients, indépendamment des catégories diagnostiques. Ils reposent sur des modules bien structurés de type cognitivo-comportemental. Ils sont animés par des psychologues, des assistants sociaux et des infirmières, sous supervision médicale.

Le groupe germanophone «Gesprächsgruppe» a été remplacé par un nouveau groupe de langue allemande axé sur l'affirmation de soi. Le nouveau module, qui s'intitule «Selbstbestimmung, Kommunikation und Sozialkompetenz», a été conceptualisé et mis en œuvre avec succès.

Le groupe «gestion des émotions», destiné aux patients borderline, répond à un grand besoin thérapeutique pour ces cas difficiles. Plusieurs collaborateurs ont approfondi leur formation pour l'animation de ce groupe.

Les groupes «affirmation de soi» et «relaxation» apportent des solutions à des difficultés qui se rencontrent à travers une large gamme de diagnostics.

Le groupe «alimentation», nouvellement créé, s'adresse aux patients présentant un excès de poids en rapport avec leur médication. Il les aide à adopter un comportement alimentaire approprié.

Les groupes «abus d'alcool», suspendus l'an passé, ont été réactivés et sont désormais inclus dans les offres de l'UTA destinées aux divers types de dépendances. Ils sont menés en collaboration avec la Fondation «Le Torry».

Groupe	Nombre de séances	Nombre moyen de participants par séance
Affirmation de soi	20	8,7
Gestion des émotions	16	6,4
Selbstbestimmung (all.)	12	4,9
Alimentation	8	6,8
Relaxation	30	4,2

Accompagnement social

Par l'engagement de deux nouvelles assistantes sociales (130 %) en septembre 2004, le secteur social du SPsy a retrouvé progressivement une place plus importante dans le cadre de l'activité interdisciplinaire du service. Le transfert de l'activité LAVI au SEJ au 1^{er} juin 2005 a permis à l'équipe de renforcer son activité dans le domaine du suivi social des patients psychiatriques. En 2005, 111 dossiers sociaux ont été suivis.

A travers la participation à des conférences publiques, des séances de formation et des réunions d'échange et d'information auprès d'autres services et instances du réseau social fribourgeois, le secteur social du SPsy a noué et investi les liens interinstitutionnels, dans le souci constant d'offrir des prestations de qualité à ses usagers.

A l'interne, le secteur social s'est impliqué dans le développement, la mise en œuvre et la coordination de l'outil de travail informatique pour la prise en charge interdisciplinaire de situations de crise (CBI, cahier de bord interdisciplinaire). Il a également coordonné l'élaboration d'une documentation informative à l'intention des patients, des médecins et nos organisations partenaires par rapport à l'offre de psychothérapie groupale des différents sites.

d) Unité spécialisée en toxicomanie (UST) / Unité de traitement des addictions (UTA)

En 2005, l'Unité spécialisée en toxicomanie a vécu des changements organisationnels majeurs dans le domaine de la prise en charge des personnes dépendantes. En effet, l'Unité a élargi ses prestations, passant du traitement des toxicodépendances aux drogues illégales au traitement de toutes sortes de comportements addictifs comme l'alcoolisme, l'abus de médicaments ou le jeu excessif. En conséquence, son nom a été modifié en celui de «Unité de traitement des addictions» (UTA). Ce changement est intervenu au mois de mai 2005. Cela dit, l'activité principale de l'année est restée l'aide aux personnes dépendantes aux drogues illégales, dont la plupart reçoivent une médication substitutive.

L'élargissement des prestations a entraîné une augmentation progressive du nombre de patients traités pour les problèmes autres que la dépendance aux drogues illégales. Le nombre de patients concernés par cette forme de dépendance est d'ailleurs resté stable, puisqu'à 2005, ils étaient au nombre de 260 dans la file active et recevaient, pour la plupart, un traitement avec des agents médicamenteux substitutifs.

Il est à noter que la polyvalence de l'équipe pluridisciplinaire a permis d'accroître l'accompagnement de type psychologique, sans pour autant préteriter le programme de remise de médicaments, qui avait tendance à dominer les prestations fournies par les infirmiers. Courant 2005, 3 des patients sont décédés, soit par overdose, soit par accident ou suicide (5 décès en 2004).

Au cours de l'année passée, plusieurs événements ont également ponctué la vie de l'Unité, dont le départ de deux infirmiers (ce qui correspond à une baisse de 1,5 équivalents plein temps). Ces postes d'infirmiers ont été transformés en un poste de psychologue et un poste de secrétaire. En effet, l'Unité déplaçant le centre de gravité de son activité de l'accompagnement des personnes toxicodépendantes – comprenant notamment des prestations de type pharmacie, soit la remise de traitements assurée par les infirmiers – vers un travail davantage axé sur l'accompagnement psychologique, il était important de renforcer l'équipe des psychologues. L'Unité vise également à mieux anticiper le traitement destiné aux patients souffrant d'addiction, dont les besoins et les attentes sont plus marqués d'un point de vue psychologique. Par ailleurs, il était nécessaire de créer un poste administratif pour absorber une surcharge du travail dans ce domaine et augmenter la qualité de l'accueil et de la réception de l'Unité.

L'UTA a donc renforcé ses compétences psychologiques en augmentant le taux d'activité consacré aux psychologues, puisqu'il passe de 0,5 équivalent plein temps à 1,5 équivalent plein temps. Les deux psychologues qui ont pris leur fonction dans l'Unité ont d'ores et déjà pu mettre en place des spécificités psycho-éducatives et ont par exemple développé des activités groupales d'intervention motivationnelle et de prévention des rechutes addictives.

L'UTA a poursuivi son engagement dans la vie du Quartier d'Alt et, même s'il n'y a pas eu d'événement majeur à signaler en 2005, l'Unité s'est engagée dans les activités communautaires qui ont été proposées dans le quartier.

e) Psychiatrie de liaison à l'Hôpital cantonal de Fribourg (HCF)

Les consultations psychiatriques de liaison à l'Hôpital cantonal de Fribourg ont été réalisées par le médecin adjoint en collaboration avec un médecin-assistant du Service psychosocial. Les interventions de garde réalisées par les médecins-assistants du Service psychosocial au Service des urgences de l'Hôpital cantonal sont comprises dans les statistiques 2005.

Le nombre global de consultations de liaison effectuées en 2005 est passé à 823. Les nouveaux cas s'élèvent à 623 et les consultations de suivi à 200 pour 100 patients ayant

bénéficié de plusieurs consultations. Les consultations au Service des urgences de l'Hôpital cantonal s'élèvent à 154, dont 146 durant la garde psychiatrique, ce qui comprend également un certain nombre de consultations urgentes aux étages. 115 hospitalisations en milieu psychiatrique ont été nécessaires, dont 4 hors canton. 59 privations de liberté ont été requises par les psychiatres consultants du Service psycho-social.

Concernant l'âge des patients consultés, il est possible de relever 26 consultations auprès de personnes de moins de 18 ans et 135 consultations auprès de personnes de plus de 65 ans. La répartition des diagnostics comprend 58 troubles mentaux organiques, 96 troubles mentaux et troubles du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives et en particulier d'alcool, 52 troubles psychotiques, 152 troubles de l'humeur, 201 troubles de l'adaptation, 7 troubles alimentaires, 37 troubles de la personnalité et 20 autres. Les tentatives de suicide recensées à l'Hôpital cantonal de Fribourg s'élèvent à 118 pour 2005 (103 en 2003 et 112 en 2004).

Globalement, l'activité de psychiatrie de liaison est donc stable autant dans le nombre de consultations que dans la répartition des diagnostics par rapport aux années précédentes.

f) Psychiatrie de liaison à l'Hôpital du Sud Fribourgeois (HSF)

Depuis le 1^{er} octobre 2005, une médecin-chef de clinique est présente à l'Hôpital du Sud Fribourgeois (HSF) quatre demi-journées par semaine dans le cadre d'un nouveau poste à 50 % accordé à la psychiatrie de liaison. Une convention a été signée entre le SPsy et le HSF concernant l'activité du psychiatre de liaison. Ce dernier est responsable des consultations et des suivis psychiatriques demandés par les médecins-assistants des urgences et des divers services des trois sites du HSF (de Riaz, de Billens et de Châtel-St-Denis), ainsi que de la supervision des équipes soignantes et d'une psychologue stagiaire engagée par le HSF à un taux d'activité de 70 %.

Entre les mois d'octobre et décembre 2005, 46 consultations psychiatriques ont été effectuées dont 42 par le psychiatre de liaison et 4 par le service de garde psychiatrique. Dix-huit consiliums ont été motivés par des tentatives de suicide et 15 transferts en milieu psychiatrique ont été nécessaires dont 5 en privation de liberté.

g) Antenne d'Estavayer-le-Lac

Depuis octobre 2005, la consultation à l'antenne d'Estavayer-le-Lac est assurée par une médecin permanente, spécialiste en psychiatrie adulte, travaillant également au SPsy de Fribourg depuis plusieurs années. Elle a remplacé une cheffe de clinique.

Au niveau des prestations, la priorité est toujours donnée à la psychiatrie de liaison à l'intérieur de l'Hôpital Inter-cantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac, ainsi qu'auprès des institutions de la région (La Traversée, La Rosière, Les Mouettes). On note une diminution des demandes de l'EMS Les Mouettes, car un nombre croissant de consulta-

tions se fait par le service de psychogériatrie de Marsens. La demande de consiliums, faite par les médecins généralistes de la région, reste stable. Le nombre de nouveaux cas est de 78, avec une demande de soins toujours en augmentation. Pour faire face à cette augmentation, une partie des patients vus en consilium doit être dirigée vers les psychiatres installés en cabinet, donc principalement à Fribourg, ce qui pose souvent un problème d'organisation aux patients.

Pendant l'année 2005, une collaboration précieuse a été développée avec un infirmier indépendant, actif dans la région, pour les suivis psychiatriques à domicile.

h) Antenne de Meyriez

L'antenne de psychiatrie adulte de Meyriez a progressivement étendu son offre durant cette 3^e année de son existence.

Le psychiatre responsable a augmenté son temps de présence de 40 à 50 %, répartis sur trois jours de la semaine. Les deux accents principaux concernent d'une part les évaluations, traitements et soins psychiatriques, d'autre part l'activité de consultation liaison à l'Hôpital de Meyriez. Dans ces deux domaines, la demande a été intense durant l'année. En 2005 ont eu lieu 435 consultations (2004: 424), dont 74 (2004: 80) étaient des premiers entretiens (admissions) et 49 des consiliums (2004: 57). La légère régression des consiliums est probablement due à la restructuration en cours de l'hôpital.

i) Service psychosocial de Bulle

Le Service psycho-social de Bulle a vu le nombre de ses nouveaux cas (398) augmenter de 5 % en 2005. Les prestations médicales ont été stables quant à leur quantité facturable. Il faut remarquer qu'il s'agissait plus souvent d'entretiens faits dans l'urgence; les consultations d'aide en urgence des patients en traitement ont augmenté de 40 %. Cela signifie probablement que les pathologies traitées sont plus graves.

Les prestations psychologiques ont augmenté à 547 (+ 8 %).

Les prestations infirmières ont augmenté de 22 %. Cette augmentation touche tous les secteurs des activités infirmières; distribution de médicaments (+ 22 %), remise d'Antabus (+ 18 %), distribution de méthadone (+ 52 %), prise en charge corporelle de relaxation (+ 26,5 %) et les contrôles d'urine pour l'Office cantonal de la circulation et de la navigation (+ 57 %).

Le personnel a poursuivi sa formation sur les techniques d'animation de groupes thérapeutiques pour les borderline.

Les demandes de nouveaux cas d'urgence et de semi-urgence restent importantes (32,2 % des cas). 42,2 % viennent consulter sur leur propre initiative ou sur le conseil de leur famille. 28,7 % sont adressés par leur médecin de famille. Les 29 % restants sont adressés par des institutions; institutions judiciaires ou policières 19 %, hôpital psychiatrique (essentiellement Marsens) 15 %, hôpital somatique 10,5 %, services psychiatriques ambulatoires 6 %.

Les nouveaux patients suivis à Bulle viennent principalement de la Gruyère (58 %), puis de la Veveyse (15 %) et de la Glâne (13 %). Le reste est réparti sur la population des autres districts. 31,5 % de la clientèle est d'origine étrangère et vient de 36 pays différents, par ordre d'importance: le Portugal 30 %, la France 16 %, l'Espagne 8,8 %, le Kosovo 6,5 %, la Serbie 4 %, l'Italie 4 %, l'Albanie 2,4 %. Les 28,3 % restants sont répartis entre 29 pays.

3. Autres activités

a) Site de consultation de Fribourg-Ville

Le médecin-directeur a présenté divers exposés à l'intention de confrères et de diverses associations. En mai 2005, il a présenté des exposés et animé des rencontres avec le public dans le cadre des journées «Science et Cité». Il a suivi un symposium international consacré aux troubles bipolaires. Il a participé aux travaux et aux séances de la Commission chargée de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale. Il a poursuivi son enseignement de la psychopharmacologie au département de psychologie et à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a siégé comme suppléant à la Commission consultative de libération conditionnelle.

Le médecin responsable de l'UTA a participé à deux congrès internationaux dans le domaine de la toxicodépendance dans la psychiatrie. Il a également donné des cours à l'Université de Fribourg pour les psychologues sur le thème des addictions. Il assure également une partie de l'enseignement des jeunes psychiatres dans le cadre de la formation post-graduée à Lausanne.

Le médecin adjoint participe à la formation continue des médecins-assistants de l'Hôpital cantonal de Fribourg et anime un colloque interactif mensuel en psychiatrie d'urgence. Il organise et supervise l'accueil de médecins stagiaires de 5^e année de médecine à Lausanne et à Genève en psychiatrie de liaison et au sein du Service psycho-social. Il poursuit sa participation au sein du Comité de l'Association Prévention du Suicide dans le canton de Fribourg et y anime un groupe de travail. Il réalise des supervisions hebdomadaires en approche systémique et familiale à l'Hôpital psychiatrique de Marsens et des supervisions trimestrielles au Foyer St-Louis à Fribourg. Depuis l'automne 2005, le médecin adjoint est également mandaté de superviser et de coordonner la psychiatrie pénitentiaire en détention préventive à Fribourg.

Le médecin adjoint préside un Groupe de travail interne à l'Hôpital cantonal mandaté par le Collège des Médecins de l'Hôpital cantonal, afin de préparer la création d'une Unité psychiatrique de crise dans le cadre de la réorganisation des soins en santé mentale. Il participe régulièrement aux séances du Comité du Collège des Médecins de l'Hôpital cantonal et organise la coordination de la psychiatrie de liaison dans le canton par le biais de rencontres régulières avec les médecins consultants aux antennes de Meyriez et d'Estavayer-le-Lac ainsi que depuis octobre 2005 à l'Hôpital du Sud Fribourgeois.

L'adjoint du chef de service a participé, au cours de l'année, à plusieurs séances liées au Tarmed avec les autres prestataires de soins du canton.

b) Site de consultation de Bulle

Le médecin sous-directeur et médecin responsable du Service psychosocial de Bulle a été membre actif du Comité de la Société fribourgeoise d'hygiène mentale et de celui de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale. Il a aussi été actif au sein de l'Association romande de psychothérapie psychanalytique (ARPP) et de l'Association fribourgeoise d'intervention systémique et de thérapie familiale (AFRISTHEF). Il a organisé une supervision d'équipe selon le modèle analytique, en collaboration avec le Service psychosocial de la Chaux-de-Fonds. Enfin, il a assuré un colloque hebdomadaire de liaison entre l'antenne de Bulle et l'antenne psychiatrique de Marsens.

La psychologue a terminé une formation sur la thérapie brève centrée sur les solutions au CERFASY à Neuchâtel. Elle a animé en collaboration avec deux infirmières du Service psychosocial un groupe de gestion des émotions, selon la méthode de thérapie comportementale dialectique pour les borderline.

Les infirmières ont participé à la formation de deux stagiaires infirmières. En août 2005, elles ont mis en route, en collaboration avec l'assistante médicale, un programme informatique «Desintox me» pour la gestion de la méthadone et des médicaments.

L'assistante sociale a participé au groupe de coordination médico-social de la Glâne et de la Gruyère. Ce groupe a mis sur pied une journée d'information ayant pour titre «Santé, Social, vos partenaires en Gruyère». Elle a organisé des expositions d'œuvres de patients au sein du Service psychosocial, ayant pour objectif l'aide à la réhabilitation sociale.

Aide aux victimes d'infractions (LAVI)

(Centre de consultation pour hommes et victimes de la circulation)

Au 1^{er} juin 2005, après 12 ans de fonctionnement dans les murs du SPsy, le Centre de consultation LAVI pour hommes et victimes de la circulation (y compris les dossiers ouverts ainsi que ses archives pour toute la période d'activité) a quitté le service pour être rattaché à la structure du SEJ. Afin d'assurer aux victimes des prestations de qualité et pour leur permettre d'être suivies par leurs personnes de référence jusqu'à la fin de leur accompagnement, des solutions intermédiaires souples ont pu être trouvées entre le SPsy et le SEJ.

La tendance, affichée depuis 2004, à la baisse du nombre de victimes accompagnées s'est confirmée durant les 5 premiers mois d'activité de l'année 2005. Sur les 64 dossiers traités, 48 étaient ouverts depuis 2004 et 16 correspondaient à de nouveaux cas, ce qui représente une baisse 27 % du nombre de dossiers traités.

V. Service de pédopsychiatrie (SPP)

Le Service de pédopsychiatrie s'occupe de la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire de la population mineure, soit des enfants et des adolescents jusqu'à 18 ans, du canton de Fribourg. En 2005, le SPP a continué à offrir des consultations ambulatoires dans sa polyclinique centrale à Fribourg, dans les consultations régionales à Meyriez (Hôpital du district du Lac), à Estavayer-le-Lac (Hôpital intercantonal de la Broye), à Bulle, ainsi qu'à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal.

1. Personnel

En 2005, le SPP a fonctionné avec une équipe de taille identique à celle de 2004, à savoir: un médecin-chef et un médecin-chef adjoint à plein temps, deux médecins cheffes de clinique à temps partiel, trois médecins-assistantes à plein temps, trois psychologues-psychothérapeutes et un assistant social à temps partiel, un psychologue-stagiaire à plein temps ainsi que quatre secrétaires et un adjoint administratif à temps partiel. La collaboration avec l'institution Time Out, le foyer d'observation semi-fermé pour jeunes, a été poursuivie et les prestations dans cette institution sont fournies par un médecin-cadre à 20 %. Au total, l'équipe du SPP compte 12,3 EPT.

2. Activités principales

a) Consultations à la Polyclinique centrale

La demande a augmenté à nouveau dans les 3 domaines thérapeutiques du service, à savoir: le médico-psychiatrique, le psychologique et le social, sans oublier le secteur administratif. Une partie importante des consultations concerne des entretiens diagnostics et de clarification. En effet, après le signalement d'un enfant ou d'un adolescent, il faut tout d'abord examiner le problème de santé psychique ou du développement pour arriver, si possible, à un diagnostic. Ceci permettra d'indiquer l'intervention la plus appropriée comme p.ex. une psychothérapie individuelle ou en groupe, une guidance parentale, un traitement médicamenteux, un travail en réseau, c'est-à-dire la collaboration avec les professionnels extérieurs de l'école ou d'autres services spécialisés, selon l'approche socio-psychiatrique du SPP. Bien évidemment, dans les situations d'urgence et pour les consilia à l'Hôpital cantonal, ce processus doit se faire en peu de temps, voire au cours d'une seule consultation. En raison d'une augmentation de la demande et de cas exigeant beaucoup de rigueur, le service comptait, fin 2005, plus de 100 situations en attente(118); et ceci malgré 113 retraits au cours de l'année.

b) Consultations régionales

La demande a également augmenté dans les consultations régionales. L'offre des consultations régionales est identique à l'offre de la polyclinique centrale, à l'exception des consultations psychologiques et sociales, centralisées à Fribourg pour des raisons de personnel. La possibilité d'élargir l'offre des consultations régionales en intégrant des prestations psychologiques et sociales sera examiné.

c) Consultations pédopsychiatriques et collaboration de psychiatres consultants et psychiatres de liaison à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal

La présence à mi-temps d'un médecin pédopsychiatre du SPP à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal et une plus grande disponibilité d'une médecin cheffe de clinique ont permis de maintenir, voire de renforcer la collaboration avec l'équipe médico-soignante de cette clinique. Les médecins sont disponibles pour les consilia, ainsi que pour la prise en charge de patients mineurs présentant des troubles psychosomatiques, psychosociaux et/ou somatiques graves. Les colloques bi-hebdomadaires avec un médecin cadre du SPP permettent aux pédiatres de mieux comprendre la dimension psychologique de la maladie de leurs petits patients. La consultation commune du médecin adjoint en pédiatrie gastro-entérologique et d'un médecin-cadre du SPP permet une meilleure prise en charge des enfants présentant des troubles du tract gastro-intestinal (troubles alimentaires, troubles d'excrétion, etc.).

d) Collaboration avec d'autres services et institutions

Le SPP, un service médical et socio-psychiatrique actif dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, est intégré d'office dans la palette des services, d'instances et de spécialistes s'occupant d'enfants de mêmes tranches d'âge. Par conséquent, il collabore avec un nombre important d'autres intervenants. Outre la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal et les unités pour adolescents de l'Hôpital psychiatrique cantonal, il s'agit notamment du Service de l'enfance et de la jeunesse, (SEJ), des services dits auxiliaires du domaine scolaire, du Service éducatif itinérant, (SEI), du Planning familial, des justices de paix et des juges de la Chambre pénale des mineurs, (CPM), du Centre thérapeutique de jour (CTJ), de plusieurs tribunaux, des institutions spécialisées pour enfants et adolescents et d'autres spécialistes de notre domaine. En effet, le travail socio-psychiatrique, appelé aussi travail en réseau ou travail systémique, avec son instrument privilégié qu'est la table ronde, est toujours et restera une approche indispensable à la pratique clinique quotidienne.

Deux collaborations méritent d'être mentionnées tout particulièrement. Premièrement, la collaboration intensive depuis plus de 5 ans avec le Service de la puériculture de l'Office familial. La consultation commune d'une puéricultrice et d'un médecin pédopsychiatre porte ses fruits dans la prévention des troubles du développement de la première petite enfance et est complétée par des supervisions de l'équipe soignante avec le médecin-chef du SPP. Deuxièmement, la collaboration avec Time Out, l'institution semi-fermée pour jeunes, qui occupe un 20 % de médecin cadre. Cette collaboration étroite permet de renforcer la coopération avec les instances de droit civil (juges de paix) et pénales (juges des mineurs) et prépare également le service aux nouvelles tâches qu'impliquera le nouveau droit pénal pour mineurs (DPMIn), dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2007.

e) Données chiffrées

Grâce à un nouveau logiciel, répondant aux exigences du nouveau tarif médical Tarmed, introduit en 2004, il est possible

de donner des informations chiffrées plus détaillées sur les activités du Service de pédopsychiatrie. En effet, les tableaux statistiques fournissent un synopsis des prestations, différenciées selon le fournisseur et le lieu de prestation.

Prestations médicales

	Fribourg	Bulle	Hôpital cantonal	Estavayer	Meyriez	Total
Consultations	2221	202	69	104	41	2637
Autres prestations	1879	176	15	84	24	2178
Total	4100	378	84	188	65	4815

Prestations psychologiques

	Fribourg	Bulle	Hôpital cantonal	Estavayer	Meyriez	Total
Consultations	1524	15	8	2		1549
Autres prestations	881		4			885
Total	2405	15	12	2		2434

Prestations sociales

	Fribourg	Bulle	Hôpital cantonal	Estavayer	Meyriez	Total
Consultations	328					328
Autres	102					102
Total	430					430

Quant à l'âge des patients, la majorité des cas concerne des enfants fréquentant l'école primaire. Le second groupe, presque aussi important, est composé des jeunes entre 13 et 16 ans. Le troisième groupe concerne des enfants en bas âge, c'est-à-dire en dessous de 5 ans. Le groupe des jeunes entre 17 et 18 ans, avec 37 situations, représente la 4^e tranche d'âge.

Langues: alors que les germanophones représentent environ un tiers de la population fribourgeoise, les patients germanophones, avec 15 % des cas, sont sous-représentés dans le service comme dans les autres institutions psychiatriques du canton.

Nationalité: La proportion des personnes provenant d'une autre nationalité et d'une autre culture est de 16,5 % et correspond donc presque au pourcentage de personnes étrangères au sein de la population du canton (15,3 %).

3. Autres activités

Dans l'intention d'informer le grand public, le médecin-chef et la médecin-chef adjointe ont donné plusieurs conférences et exposés portant sur des sujets de la psychiatrie et de la psychothérapie d'enfants et d'adolescents, comme par exemple les facteurs protecteurs et la résilience, le traitement par psycho-stimulants (Ritaline®), l'internet et la psychiatrie, les problèmes de l'adolescence, etc. Les deux médecins-cadres, les deux médecins cheffes de clinique, ainsi que la psychologue responsable ont poursuivi leur engagement dans l'enseignement et la formation, par exemple auprès de la Haute école de la santé et du social, de la Haute école de travail social, auprès d'équipes d'institutions (Time Out, Centre de formation professionnel Saint-Joseph à Courtepin CFPS etc.), des médiateurs scolaires ainsi que des médecins scolaires.

Le 11 décembre 2005, le médecin-chef a présenté un exposé dans le cadre de l'exposition «Petits enfants – joie et exaspération», ayant pour sujet la consultation bébé, un projet de consultation pour prévenir les troubles de la toute petite enfance.

La médecin-chef adjointe et la psychologue responsable continuent leur engagement au sein du GRIMABU (Groupe pour la prévention de la maltraitance et des abus sexuels) et du CAN-Team (child abuse and neglect prevention-team), un groupe de réflexion autour de situations complexes de la protection de l'enfant.

L'association PréSuiFri (Prévention du suicide dans le canton de Fribourg), sous la présidence du médecin-chef du SPP, a poursuivi ses activités en 2005. Deux journées de travail ont rencontré un grand intérêt et ont permis de coordonner les travaux préparatoires pour la création de protocoles d'intervention, c'est-à-dire de directives pour différents groupes de prévention indiqués, comme p.ex. les jeunes, les personnes âgées, les personnes malades, les proches et les hommes. Le médecin-chef, ainsi que d'autres membres du comité de PréSuiFri, ont présenté plusieurs conférences ayant pour sujet la prévention du suicide, par exemple à l'UMSA (Unité multidisciplinaire pour la santé des adolescents à Lausanne), au «Rond Point» à Estavayer-le-Lac, à la Haute école pédagogique, devant la Commission cantonale de prévention, etc.

Pour le médecin-chef, l'année 2005 était la 3^e et dernière année de sa présidence de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents. Dans cette fonction, il a présenté la situation de la psychiatrie infantile helvétique lors du Congrès annuel de la Société allemande de ce domaine, ceci en mars 2005 à Heidelberg. Il a collaboré à la préparation du congrès annuel de la SSPPEA, qui a eu lieu au début novembre 2005 à Münsterlingen («La pédopsychiatrie se développe-t-elle?»). De même, il a collaboré à plusieurs commissions et groupes de travail de sa société de discipline, par exemple pour la psychothérapie déléguée, la psychothérapie dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire, pour le travail d'information du grand public. Il est également membre du groupe d'organisation du congrès commun avec les associations psychologiques sur la psychothérapie dans le système de santé, qui aura lieu le 24 juin 2006 à Fribourg.

Le médecin-chef est membre de la Commission fédérale pour les questions de la famille (COFF) et a participé à diverses séances et journées de travail de cette commission. Le «Forum» de la COFF du 14.06.2005 était consacré à la discussion sur la compatibilité entre famille et travail.

Le SPP continue sa tâche de service de formation pour les futurs médecins pédopsychiatres et les futurs psychologues-psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Plusieurs membres de l'équipe thérapeutique sont en formation psychothérapeutique dans une des approches reconnues, à savoir l'approche psycho-dynamique, l'approche familialo-systémique ou l'approche cognitivo-comportementale. Les membres de l'équipe profitent régulièrement de supervisions avec des superviseurs externes dans une des approches. L'équipe complète a bénéficié de deux demi-journées de supervision afin d'améliorer son fonctionnement.

Plusieurs formations internes du SPP, animées par des intervenants internes ou externes, étaient également ouvertes à des professionnels intéressés, appartenant à d'autres institutions, ou à des spécialistes en cabinet privé. On ne peut citer que l'exposé sur la délinquance juvénile, le syndrome psycho-organique, la résilience, la psychotraumatologie, etc. Ces conférences ont permis des discussions et des échanges fructueux avec les collègues extérieurs au SPP.

4. Publications

Haemmerle Patrick (2005): «Kinder- und Jugendpsychiatrie – vielfältig und herausfordernd». Editorial zur Schwerpunktnummer Kinder- und Jugendpsychiatrie. Schweizer Zeitschrift für Psychiatrie & Neurologie, Nr. 2/2005.

Haemmerle Patrick (2005): «Kinderverträglich». Kinder- und Jugendpsychiatrie in den Kraft- und Spannungsfeldern zwischen Gegenwart und Zukunft. In: Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie, Nr. 6/2005.

Haemmerle Patrick (2005): «Allez-hop la psychiatrie!» Impressions et réflexions à l'issue d'un mandat présidentiel de 3 ans auprès de la SSPPEA. In: Bulletin Psy & Psy, Nr. 4/2005.

5. Données statistiques

Nouveaux cas:	575
Anciens cas:	106

Prestations et interventions particulières

Urgences (interventions dans les 24 h qui suivent le signalement)	33
Expertises (droit civil, pénal, militaire, AI, LAVI)	9
Consilia	42
Retraits	113
Liste d'attente le 31.12.05	118

Les données suivantes ne concernent que les nouveaux cas:

Age

0 – 5 ans	104
6 – 12 ans	226
13 – 16 ans	206
17 – 18 ans	37
plus de 18 ans	<u>2</u>
	575

Sexe

féminin	247
masculin	<u>328</u>
	575

Langue

français	487
allemand	86
autres	<u>2</u>
	575

Annoncé par

mère	365
père	43
patient(e)	6
tierce personne	161
	<u>575</u>

Répartition par district

Sarine	279
Singine	53
Gruyère	65
Lac	40
Glâne	28
Broye	78
Veveyse	16
Hors canton	16
	<u>575</u>

(Commentaire: le chiffre élevé de cette rubrique montre qu'il a été trouvé en moyenne chez chaque enfant 1 à 2 facteurs psychosociaux auxquels il faut attribuer une valeur pathogénétique quant à l'atteinte aux troubles diagnostiqués.)

*Diagnostic (diagnostics multiples possibles):
(selon CIM10, Classification Internationale des Maladies
multiaxiales)*

• troubles du comportement et troubles émotionnels (F9) dont 93 troubles de déficit d'attention avec hyperactivité («TDA/H») (F90)	398
• troubles dépressifs et anxieux (F3 + F92.0)	221
• troubles de l'adaptation et névrotiques (F4)	312
• troubles du développement (F8) dont 34 troubles envahissants du développement (troubles autistiques)	176
• niveau d'intelligence	
– retards mentaux	10
– surdouance	23
• troubles somatiques, somatoformes, psychosomatiques ou associés à des atteintes somatiques (F5 + F98 + axe IV) dont 13 troubles des conduites alimentaires (anorexie et boulimie) (F50) 17 troubles des fonctions sphinctériennes (énurésie et encoprésie) (F98.0 + F98.1) 5 tentatives de suicide (X60)	127
• troubles psychosociaux ou circonstances psychosociales anormales	1078

(Commentaire: le chiffre élevé de cette rubrique montre que nous avons trouvé en moyenne chez chaque enfant 1 à 2 facteurs psychosociaux auxquels nous avons dû attribuer une valeur pathogénétique quant à l'atteinte aux troubles diagnostiqués.)

VI. Service de planning familial et d'information sexuelle

Le Service de planning familial et d'information sexuelle a pour mandat la prévention et la promotion de la santé sexuelle et reproductive dans le canton de Fribourg, plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents. Le service comprend deux secteurs, dont les activités sont complémentaires.

1. Personnel

Le personnel du planning familial comprend une cheffe de service, trois conseillères en planning familial et une assistante médicale travaillant à temps partiel, ce qui représente 3,2 EPT. Des consultations médicales sont assurées deux jours par semaine (12 heures) par un médecin-assistant du service de gynécologie de l'Hôpital cantonal. Le service dispose aussi de deux antennes d'information et de conseil dans le canton, à Bulle et à Morat. La consultation de Bulle est ouverte deux après-midi par semaine dans les locaux du Réseau Santé Gruyère. L'antenne de Morat offre des consultations sur rendez-vous à l'Hôpital de Meyriez.

Le personnel de l'information sexuelle comprend une cheffe de service adjointe, responsable du secteur, travaillant à mi-temps et neuf formatrices fonctionnant à temps partiel, soit l'équivalent de 2,5 EPT. Font encore partie du personnel, un formateur et une formatrice travaillant avec un contrat-horaire.

2. Activités

a) *Planning familial et consultations en matière de grossesse*

Dans le cadre de son mandat, le service assume des tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et du VIH/Sida, à la prévention des abus sexuels. En 2005, les entretiens se répartissent de la manière suivante: 58 % des demandes concernent la contraception, 20 % touchent à la grossesse, 21 % concernent les infections sexuellement transmissibles et le VIH/Sida, 1 % est lié à d'autres questions de santé sexuelle. Par rapport à l'âge de la clientèle qui fréquente le SPFIS, 53 % des personnes ont moins de vingt ans et, dans ce pourcentage, 13 % sont âgées de moins de 16 ans. Ces chiffres sont stables. Il est à noter cependant une diminution du nombre de femmes requérantes d'asile.

En application de la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, le service a accordé 304 entretiens dont 73 concernent des demandes d'interruption de grossesse. Si le nombre d'entretiens liés à une demande d'interruption de grossesse a fortement diminué depuis l'introduction du régime du délai, les entretiens d'information et de soutien concernant la grossesse sont en augmentation.

Cette année, un accent particulier a été mis sur les activités à l'extérieur du service. A la demande de l'Ecole des Parents, antenne Gruyère-Veveyse, deux conseillères ont organisé en Gruyère un cours sur les transformations de la

puberté. Ce cours s'adressait à des filles de 10 à 12 ans et à leur mère. Une conseillère a animé un atelier sur la contraception à Espacefemmes. Deux conseillères ont participé à des tables rondes: l'une à la HES-SO, Haute Ecole de Santé Fribourg, dans le cadre des cours sur l'interculturalité, l'autre à l'Institution des Buissonnets sur le thème de «Sexualité et handicap».

La contraception d'urgence a été prescrite 314 fois (313 en 2004). La demande de cette prestation est stable malgré le fait que ce médicament soit en vente libre en pharmacie. En répondant à ces demandes, le service peut également faire de la prévention, ce qui permet de diminuer d'éventuels comportements à risques.

Prévention du VIH et du Sida

Dans ce domaine aussi, l'accent a été mis sur les interventions extérieures et la collaboration avec les partenaires du réseau. C'est ainsi que des conseillères et des formatrices en santé sexuelle ont participé avec Empreinte à la campagne romande de prévention du Sida, qui avait pour thème «Les femmes de plus de 35 ans et leur rôle dans la prévention du Sida». La démarche consistait à présenter le message de prévention dans des centres commerciaux du canton, durant les heures d'école. Dans le cadre de la journée mondiale du SIDA et en collaboration avec Espacefemmes, des conseillères sont intervenues dans les classes d'apprentissage de langue pour parler de la prévention du VIH/SIDA.

Autres activités

La responsable du service a participé à un groupe de travail intercantonal qui réfléchit à la création d'un planning familial dans la Broye. Elle est aussi membre d'un groupe de travail dans le cadre d'une formation pour professionnels, organisée par Prévention suicide Fribourg. Une conseillère a participé à une journée organisée par le Réseau Santé Gruyère qui présentait les acteurs de la santé et de la prévention dans le sud du canton. Trente-quatre associations étaient représentées. Une conseillère est intervenue dans le cadre de la formation continue des enseignants de langue alémanique sur les abus sexuels et les maltraitances.

Collaboration et formation

Le service continue sa collaboration avec les partenaires du réseau médical, social et éducatif, notamment avec l'Hôpital cantonal, l'Hôpital Sud Fribourgeois, les gynécologues, les pharmaciens, avec le Service psycho-social, le Service de pédopsychiatrie, le Service de l'enfance et de la jeunesse, avec Empreinte, la Croix-Rouge pour les requérants d'asile, Fri-Santé, Espacefemmes, avec la fondation pour la Femme et l'Enfant «Aux Etangs», la fondation de la Passerelle. Le service participe à différents groupements de professionnels de la santé et de la prévention, tels que le GES (groupement de promotion, de prévention et d'éducation à la santé du canton de Fribourg), le groupement de coordination du Réseau Santé Gruyère, le groupement fribourgeois Coordination Sida et le VSD (Verein Sozialtätige Deutsch Freiburg).

Le service collabore aussi avec Les foyers et institutions pour adolescents tels que Seedorf, les Peupliers, Time Out,

La Traversée, Transit pour développer un suivi dans le travail de prévention avec les jeunes vivant dans ces foyers. Dans ce but, à la demande d'institutions, deux rencontres ont été organisées entre des éducateurs et éducatrices et des conseillères du service.

Les conseillères et des formatrices en santé sexuelle ont participé à la formation continue de l'association suisse des conseillères en planning familial. Une conseillère a suivi la journée Sida organisée par l'Aide suisse contre le Sida. Une autre conseillère a participé à un symposium sur la gynécologie de l'enfant et de l'adolescente.

Deux futures conseillères en planning familial, en formation GESVAP (guidance en éducation sexuelle, vie affective et planning) ont effectué leur stage pratique dans le service.

b) Information sexuelle

Le nombre d'heures d'intervention dans les classes est stable: 2667 heures (2714 en 2004). L'année 2005 est caractérisée par un nombre important d'entretiens de suivi de situations par l'équipe de l'information sexuelle (52 h). Cela concerne surtout des jeunes qui ont des difficultés dans leur vie relationnelle et affective, et qui fréquentent des classes ou des institutions spécialisées. Plusieurs institutions accueillant des personnes vivant avec un handicap ont fait appel au service pour organiser des séances d'information individuelle ou en couple sur la sexualité et la vie affective.

Au cycle d'orientation francophone de Morat, une expérience intéressante d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'aide d'un théâtre interactif autour du thème de l'homosexualité. Cette prestation, qui s'adressait aux parents et adolescents, a été suivie d'interventions en classe.

Dans le but d'améliorer l'articulation entre l'information sexuelle et l'enseignement de la biologie auprès des adolescents, des rencontres ont eu lieu entre le service et des cycles d'orientation. Ces séances ont permis de clarifier le choix de l'année d'intervention (2^e année du CO) et d'améliorer la synchronisation du travail d'information et d'éducation. En 2005, ces entretiens ont concerné 6 cycles d'orientation dans le canton.

Collaboration et formation

La responsable de l'information sexuelle a poursuivi sa participation dans GRIMABU, le Groupe Interprofessionnel contre les Maltraitances et Abus Sexuels (7 rencontres), ainsi que dans CAN-TEAM, un sous-groupe de travail qui traite de situations d'abus sexuels et de maltraitances (8 rencontres). Elle collabore également régulièrement avec le service médical de la Ville de Fribourg.

Le service est présent dans les instances romandes de «Formation professionnelle en santé sexuelle et reproductive» sous forme de participation au conseil de formation romand, ainsi qu'au comité des questions professionnelles. La responsable a participé à un colloque de formation sur «L'engagement des professionnels auprès de personnes en difficultés». Elle est intervenue également dans la forma-

tion de base GESVAP (guidance en éducation sexuelle, vie affective et planning familial) à Lausanne. Deux formatrices en santé sexuelle ont achevé leur stage pédagogique dans le service.

3. Données statistiques

a) *Planning familial*

Consultations des conseillères en planning

Entretiens individuels, de couple	2152
Entretiens de groupes	73
Total	2225
français	87 %
allemand	11 %
anglais	1 %
autres	1 %
Entretiens téléphoniques	4186
Total	6411

Consultations médicales

Consultations gynécologiques	1377
Injections Depo-Provera	45
Total	1422

Nationalité

Suisse	62 %
Etrangère	38 %

Domicile

Ville de Fribourg	37 %
District de la Sarine	30 %
Singine et Lac	11 %
District de la Gruyère et de la Veveyse	10 %
District de la Glâne et de la Broye	6 %
Autres cantons	4 %
Inconnu	2 %

Personnes venues seules ou accompagnées

Seules	64 %
Avec parent, ami, autre	24 %
Avec partenaire	12 %

b) *Information sexuelle*

Type d'intervention

Interventions en classe	2667 heures
Soirées de parents	94 heures
Entretiens individuels, suivis de situation	52 heures

Lieu d'intervention

Fribourg	15 %
Autres communes du canton	85 %

Scolarité des participants

Adolescents et apprentis	17 %
Enfants écoles enfantines et primaires	73 %
Classes spécialisées	10 %

Nombre de classes

Ecoles enfantines, 1 ^{re} et 2 ^e primaires (prévention des abus sexuels)	272 classes
français	212
allemand	60
Ecoles primaires (information sexuelle)	238 classes
français	170
allemand	68
Cycles d'orientation (information sexuelle)	92 classes
français	90
allemand	2
Ecoles professionnelles (prévention Sida)	25 classes
français	24
allemand	1
Autres institutions	74 classes
français	62
allemand	12

VII. Laboratoire cantonal (LC)

1. Personnel

Le personnel comprend le chimiste cantonal, deux chimistes, un collaborateur scientifique à mi-temps, quatre inspecteurs des denrées alimentaires, un candidat inspecteur des denrées alimentaires, un inspecteur des eaux potables et des toxiques, deux secrétaires, une employée de bureau à mi-temps, quatre laborantines (dont deux à mi-temps), trois laborantins, une préparatrice.

2. Missions du Laboratoire cantonal

Le Laboratoire cantonal a pour mission de protéger la santé des consommatrices et consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger. Il doit également veiller à ce que la manutention des denrées soit faite dans de bonnes conditions d'hygiène et enfin protéger les consommatrices et consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées.

A ces tâches s'ajoutent la surveillance de la qualité des eaux de baignade (piscines, plages), la surveillance du commerce des toxiques, l'application de l'ordonnance sur la déclaration agricole et le contrôle des vigneron encaveurs.

Le droit alimentaire impose aux entreprises d'assurer elles-mêmes (autocontrôle) la conformité de leurs produits; l'Etat n'intervient que selon le principe de subsidiarité. Les contrôles (prélèvements, analyses, inspections) se font par sondage. La nature des produits (périssables ou non), les antécédents des commerces/entreprises et d'autres facteurs déterminent la fréquence des contrôles.

En appliquant ces principes (contrôle par sondage, priorités définies après une analyse du risque), une bonne sécurité alimentaire peut être assurée tout en limitant les coûts à un niveau acceptable. Le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels revient, pour le canton de Fribourg, à 2,5 millions de francs par an, soit moins de 10 francs par habi-

tant et par an. Le principe des contrôles par sondage basés sur une analyse des risques a aujourd'hui encore sa raison d'être, même si la tendance actuelle, sur pression de l'Europe, est d'introduire des contrôles beaucoup plus fréquents, plus systématiques et plus coûteux, en particulier dans le domaine du contrôle des produits laitiers et de la viande.

Depuis plusieurs années, le Laboratoire cantonal participe activement aux actions organisées au niveau national ou régional, que ce soit dans le domaine analytique ou dans le domaine de l'inspection. Cela permet de comparer la sécurité alimentaire du canton avec celle des autres cantons.

3. Activités en 2005 – l'essentiel en bref

Eau potable

Le Laboratoire cantonal attribue une très grande importance au contrôle de l'eau potable. Les cas et problèmes cités ci-après sont choisis parmi la multitude de problèmes rencontrés pendant l'année.

Rapport annuel pour chaque réseau public d'eau potable

Le Laboratoire cantonal analyse l'eau potable des réseaux publics au moins deux fois par an et établit un rapport suite à chaque prélèvement. En fin d'année, il rédige un rapport de synthèse pour chacun des 134 réseaux publics et évalue leur sécurité en tenant compte des résultats d'analyse de l'eau, des constats faits lors des inspections (en 2005, 38 réseaux critiques ont fait l'objet d'inspection), des mesures mises en place par les exploitants et des lacunes et défauts constatés. Alors que pour une majorité de réseaux, la sécurité est assurée, il en existe quelques-uns pour lesquels des assainissements sont indispensables.

A quoi sert une installation de chloration qui ne fonctionne pas?

En 2002, le Laboratoire cantonal avait exigé d'une administration communale qu'elle chlore en permanence l'eau provenant de sources situées dans une zone d'alpage. Suite à de mauvais résultats microbiologiques enregistrés en 2005, il a été constaté que le tuyau censé amener le chlore dans la conduite était obstrué. Le Laboratoire cantonal a immédiatement exigé que la commune remédie à ce défaut et lui remette mensuellement les relevés des quantités de chlore utilisées, ainsi que les résultats des mesures de chlore effectuées dans l'eau distribuée.

Contamination de l'eau d'un réseau public par une eau de puits polluée

Il y a déjà quelques années, le Laboratoire cantonal avait interdit l'utilisation de l'eau d'un puits, car celle-ci était sporadiquement contaminée. Durant la période de sécheresse de l'été 2005, les responsables du réseau sont passés outre cette interdiction et ont remis en service ce puits situé en zone agricole. Des analyses de routine ont révélé que l'eau du réseau communal était contaminée par des bactéries fécales. Cette pollution avait également touché le réseau du village voisin, les deux réseaux étant reliés. En prenant la décision d'utiliser l'eau du puits contaminée, les

responsables ont mis en danger la santé des consommateurs.

Une eau «potable» salée

Une consommatrice se plaignait du goût anormal de son eau et ne l'utilisait plus pour préparer le biberon de son enfant. Le captage de cette eau se trouvait à proximité d'une route. Les analyses et l'enquête effectuées ont démontré que du sel provenant du salage des routes s'était infiltré dans ce captage. Depuis lors, la maison est alimentée par l'eau du réseau public.

Armatures à l'origine du nickel et du plomb trouvés dans l'eau prélevée au robinet de consommation

Le Laboratoire cantonal a participé à une campagne nationale de recherche de métaux lourds dans l'eau prélevée au robinet de consommation. Les résultats pour l'ensemble de la Suisse montrent que les teneurs en nickel (18 % de cas) et en plomb (10 % des cas) dépassent les normes de la directive européenne 98/83. Ces métaux proviennent des armatures installées à l'intérieur des habitations. Les prélèvements ont été faits dans des immeubles relativement récents (moins de 2 ans). L'eau distribuée par les réseaux publics n'est, quant à elle, pas polluée par ces métaux. Les fabricants et distributeurs des armatures représentés par la SSI (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux) ont été invités à proposer des mesures d'assainissement. Une journée technique sera organisée en 2006 à ce sujet.

Des moisissures dans une eau minérale en bonbonne

Un consommateur a informé le Laboratoire cantonal qu'il avait constaté la présence de filaments blanchâtres (algues?) dans une bonbonne d'eau minérale de 20 l destinée à une fontaine d'eau. L'analyse révéla qu'il s'agissait de moisissures. Suite à divers contrôles, le producteur confirma qu'un lot de bonbonnes était contaminé par des moisissures suite à un problème survenu lors du conditionnement.

Lait et produits laitiers

Campagne nationale – les produits laitiers artisanaux font l'objet d'un nombre trop élevé de contestations

227 échantillons de produits laitiers et 75 eaux ont été analysés dans le cadre de la campagne nationale 2005 organisée en commun par les laboratoires cantonaux et l'Office vétérinaire fédéral. Cette campagne a confirmé que la qualité microbiologique des produits laitiers industriels est maîtrisée. Les problèmes se situent par contre au niveau des produits fabriqués par des entreprises artisanales et d'alpage. Plus de 20 % des échantillons de fromages frais, de beurres et de crèmes pasteurisées ont été contestés. En 2006, ces contrôles seront poursuivis.

Contamination évitable du sérac artisanal

53 % des échantillons de sérac provenant d'entreprises laitières artisanales ont été contestés en raison de résultats microbiologiques non conformes. Comme le sérac subit un traitement thermique lors de sa fabrication, il faut en

déduire que des contaminations ont lieu après ce traitement. L'application des bonnes pratiques de fabrication permet de maîtriser cette situation. En 2006, le sérac fera l'objet d'un contrôle renforcé dans le cadre de la campagne nationale.

Gruyère AOC – interventions

Alors que les années précédentes, plusieurs cas avaient été dénoncés par le Laboratoire cantonal pour infractions aux dispositions relatives au Gruyère AOC, 1 seul cas a été dénoncé en 2005. Les règles sont sans doute mieux respectées.

Viandes – produits à base de viande

Jambon – de l'eau au prix de la viande

Sur 48 échantillons de «jambon», 9 (= 18 %) ont été contestés pour une teneur en eau trop élevée. La grande majorité des fabricants des jambons contestés expliquait, que l'excès d'eau était dû à l'adjonction d'une trop grande quantité d'eau lors du saumurage.

Pizza au jambon, sandwich au jambon: pas toujours du jambon!

Dans 11 % des cas contrôlés en 2005, la désignation «au jambon» pour des pizzas ou des sandwiches était trompeuse; ce n'était pas du jambon qui entrait dans la composition de ces produits, mais des préparations à base de viande de porc. Ce point continuera à faire l'objet de contrôles lors des inspections en 2006.

Pâtés et terrines: risque que des micro-organismes s'y multiplient

Dans 38 % des échantillons de pâtés et 25 % des échantillons de terrines prélevés en 2005, les normes microbiologiques n'étaient pas respectées. Il s'agissait de produits industriels tranchés et reconditionnés par des boucheries artisanales. Il faut en conclure que celles-ci ne maîtrisent pas toutes les règles d'hygiène. La situation n'est pas satisfaisante. Des interventions ciblées auront lieu en 2006.

Déclaration de la provenance de la viande importée: des progrès à faire!

Dans 418 commerces, l'indication de la provenance de la viande importée a été contrôlée. L'absence et/ou la fausse déclaration de provenance ont été contestées à 46 reprises, soit dans 11 % des cas. Ces contrôles seront poursuivis en 2006.

Viande importée: la déclaration des modes de production interdits en Suisse n'est pas toujours conforme

Dans 10 des 79 commerces inspectés (12 %), les inspecteurs ont dû contester le non respect de ces dispositions relatives à la déclaration des modes de production interdits en Suisse. Dans le domaine de la restauration, le taux de contestation est en baisse.

Fruits – légumes

Agrumes: présence de fongicides mais pas de dépassement des valeurs de tolérance

Sur 20 échantillons d'agrumes analysés en 2005, 10 échantillons ne contenaient qu'un seul fongicide et 5 en contenaient deux. Aucun dépassement de la valeur de tolérance n'a été contesté. Le traitement conservateur des agrumes est donc largement répandu et les quantités appliquées sont bien maîtrisées. Il n'y a pas de raison de répéter cette campagne à brève échéance.

Salades: pas de dépassement des valeurs normatives de nitrates, bromure et dithiocarbamates

Les analyses effectuées sur 17 échantillons de salade n'ont révélé aucun dépassement des valeurs normatives en vigueur pour les nitrates, bromure et dithiocarbamates. Vu ces résultats, le Laboratoire cantonal limitera à l'avenir ses activités dans ce domaine à des contrôles ponctuels.

Divers produits

Uréthane dans les eaux-de-vie produites dans le canton

L'uréthane, un composé ayant des effets cancérigènes sur l'homme, se forme pendant et après la distillation des eaux-de-vie de fruits à noyau. Le Laboratoire cantonal de Fribourg a confié au Laboratoire cantonal du Jura l'analyse de 9 échantillons d'eaux-de-vie (3 de kirsch, 3 de prune, 1 d'abricot, 1 de berudge et 1 de mirabelle) produites dans le canton. 2 échantillons (1 eau-de-vie de mirabelle et 1 eau-de-vie de prune) ont été contestés en raison d'un dépassement de la valeur limite pour l'uréthane. Le Laboratoire cantonal a prononcé le retrait du commerce du solde de ces eaux-de-vie.

Aflatoxines dans les épices – à surveiller

La présence d'aflatoxines (toxines produites par des moisissures) a été recherchée dans 34 épices (25 paprikas et 9 muscades). Un échantillon présentait une teneur en aflatoxines supérieure à la valeur limite. Le lot correspondant a été retiré de la vente et détruit. Même si le taux de contestation est faible, une campagne annuelle de contrôle est justifiée, car les aflatoxines constituent un risque important pour la santé du consommateur.

Les teneurs en vitamines correspondent aux indications sur les emballages

En 2005, le Laboratoire cantonal a vérifié les teneurs en diverses vitamines de plusieurs produits mis dans le commerce par des entreprises fribourgeoises. Sur 23 échantillons, pour la plupart des aliments spéciaux (produits pour nourrissons, compléments alimentaires, etc.), 1 seul présentait une teneur en acide folique inférieure à la valeur déclarée. Par contre, de nombreux emballages n'étaient pas conformes aux dispositions légales pour d'autres motifs. Ce point fera l'objet de contrôles en 2006.

Huile de friteuse – la qualité s'est améliorée

Il y a 15 ans, 30 % environ des huiles de friteuses n'étaient pas conformes. Aujourd'hui, la situation s'est nettement

améliorée. Sur 583 huiles contrôlées, seules 7 ont dû être contestées. Des inspections sévères et répétées ont certainement contribué à ce résultat.

Mets préparés dans les établissements publics: pâtes et riz fréquemment contestés

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, à des prélèvements de divers produits en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Les pâtes alimentaires et le riz font fréquemment l'objet de contestation. Il s'agit de produits préparés en trop grande quantité et conservés généralement trop longtemps.

Boissons contenant de l'alcool – parfois absence des affiches précisant les âges de remise de ces boissons

La législation impose que les points de vente des boissons contenant de l'alcool soient munis d'un écriteau bien visible, sur lequel figurent les âges seuils auxquels les boissons peuvent être remises. Dans 15 % des 584 commerces contrôlés, l'absence d'affiche a dû être contestée. Ces contrôles seront poursuivis en 2006.

Objets usuels

Encore trop de nickel dans les parties métalliques de pièces de vêtement et de bijoux

139 pièces d'habillement contenant des parties métalliques ont été contrôlées. Sur 64 vêtements qui contenaient du nickel, 39 ont dû être retirés de la vente car leur teneur en nickel dépassait la valeur limite admise.

Sur 23 bijoux contrôlés en magasin, 12 contenaient du nickel. 7 présentaient des teneurs en nickel supérieures à la valeur limite. Ces produits ont été interdits de vente.

Cette situation insatisfaisante oblige le Laboratoire cantonal à poursuivre ces contrôles.

Réclamation de consommateurs / intoxications

Insectes dans des sandwiches

Une consommatrice a remis au Laboratoire cantonal un sandwich préemballé après avoir constaté que des insectes volaient dans l'emballage. Une inspection effectuée suite à cette réclamation révéla que d'autres sandwiches du même fournisseur étaient également souillés par des insectes. Ces constats ont aussitôt été communiqués au Laboratoire cantonal du canton dans lequel se trouvait la boulangerie produisant ces sandwiches. L'enquête effectuée sur place démontra que la farine était contaminée par des insectes. Des mesures ont été ordonnées pour assainir la situation.

Larves de mouches sur des côtelettes

Une consommatrice a remis au Laboratoire cantonal les restes d'une côtelette de porc grillée, car elle avait remarqué la présence de bâtonnets blanchâtres sur la viande. Après contrôle, ces bâtonnets se sont révélés être des larves de mouches vivantes. En effet, celles-ci, placées dans un réci-

piant fermé, conservé à température ambiante, se sont transformées de leur stade larvaire à leur stade adulte. La cuisson détruisant les œufs et larves de mouches, les larves présentes sur la côtelette devaient avoir été déposées après la cuisson. Il est par conséquent conseillé de protéger la viande des mouches aussi bien avant qu'après cuisson.

Pain au chanvre «hallucinant»

Après l'annonce, faite par le médecin cantonal, de l'hospitalisation de deux enfants pour cause d'hallucinations intervenues suite à la consommation de pain au chanvre, un inspecteur cantonal s'est rendu au stand où ce pain avait été acheté. Lors de l'inspection, il n'y avait plus de pain au chanvre mais d'autres produits contenant du chanvre. Le responsable du stand, qui s'était déclaré responsable pour le pain mis en vente, a été dénoncé aux autorités de poursuite pénale compétente.

Une famille, qui avait également acheté du pain au chanvre au même stand, a été victime de troubles après la consommation du pain; troubles qui ont nécessité la consultation d'un médecin. La famille, domiciliée dans un autre canton romand, a déposé plainte et, quelques semaines plus tard, la police a soumis au Laboratoire cantonal le reste du pain acheté. La teneur en THC trouvée dans ce pain dépassait nettement la valeur limite.

Sécurité alimentaire des entreprises du canton

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

Niveau 1: sécurité assurée:	pas de lacunes;
Niveau 2: sécurité amoindrie:	lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
Niveau 3: sécurité compromise:	lacunes et erreurs importantes;
Niveau 4: sécurité non assurée:	graves lacunes; risques pour la santé des consommateurs.

Pour 2005, 1022 inspections de commerces de denrées alimentaires et 134 rapports annuels établis pour chaque réseau public d'eau potable ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

	Niveau de danger			
	1	2	3	4
Commerces de denrées	902	105	14	1
Réseaux publics d'eau	80	49	5	0

Eau des piscines et plages publiques

Comme l'année passée, la qualité des eaux de piscines et de plages pour la baignade est bonne, à quelques exceptions près. La qualité de l'eau des piscines s'est améliorée depuis 1992, lentement mais systématiquement.

4. Dénonciations

13 cas ont été dénoncés aux autorités de poursuite pénale, soit:

- une entreprise de vente de fromage pour un Gruyère ne répondant pas aux exigences;
- une entreprise de vente de fromage pour un fromage importé bio qui ne l'était pas;
- un vendeur de pizza et kebab pour inobservation des règles d'hygiène;
- un boucher-traiteur pour prolongation des dates limites des produits à base de viande et inobservation des règles d'hygiène;
- une entreprise pour mise dans le commerce de vêtements munis de parties métalliques avec des teneurs en nickel trop élevées (répétition);
- un fromager vendant du fromage à pâte molle de France contenant des staphylocoques dépassant la valeur limite;
- une entreprise de denrées et médicaments pour infractions répétées au droit alimentaire depuis 2002;
- le responsable de la vente du pain au chanvre ayant provoqué des hallucinations/troubles de santé;
- un fabricant artisanal pour la mise en vente de fromages de chèvre contenant une teneur en staphylocoques supérieure à la valeur limite;
- un fabricant artisanal pour la mise en vente de fromage frais au lait cru de chèvre présentant un risque pour la santé et le non respect d'une interdiction de vente;
- deux restaurateurs pour inobservation des règles d'hygiène;
- une entreprise pour mise en vente d'un produit non autorisé comme denrée alimentaire et non enregistré comme médicament.

Affaires sociales

I. Service de la prévoyance sociale (SPS)

1. Personnel

Le personnel du service comprend un chef de service, un adjoint du chef de service, un chef de secteur, une inspectrice des institutions spécialisées à mi-temps, une réviseuse des comptes des institutions spécialisées, un collaborateur scientifique depuis le 1^{er} août 2005, trois secrétaires à mi-temps et une apprentie. Relevons encore la présence durant l'année de personnel de soutien en vue de l'introduction d'une nouvelle application informatique dans le service, et celle d'une stagiaire engagée au début de l'automne pour une année.

2. Activités

Le Service de la prévoyance sociale assure la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes handicapées ou inadaptées, ainsi que des personnes âgées.

Le service est formé de deux secteurs:

- le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées;
- le secteur des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées.

a) *Le secteur des institutions spécialisées*

Généralités

Les missions principales du secteur des institutions spécialisées sont la planification, la coordination et le subventionnement des institutions résidentielles pour personnes handicapées mentales, psychiques, physiques et sensorielles, ainsi que le contrôle des prestations fournies par ces institutions. Ce champ d'activité s'étend aussi aux institutions accueillant des personnes touchées par des problèmes de dépendance, aux ateliers protégés et aux maisons d'éducation pour mineurs.

En date du 11 octobre 2005, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées qui introduit, à titre exceptionnel, la possibilité de procéder à des placements de jeunes adultes dans des institutions spécialisées, par mesures éducatives. Cette prise en charge institutionnelle est prévue, en particulier, pour de jeunes mères accompagnées de leur(s) enfant(s). La modification légale entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Afin d'uniformiser et de coordonner l'élaboration des budgets des institutions spécialisées avec la procédure budgétaire de l'Etat de Fribourg, un groupe de travail, présidé par le SPS et composé de représentants de l'Association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH) et de la Conférence des directeurs d'institutions fribourgeoises pour personnes handicapées ou inadaptées (CODIF), de l'Administration des finances et de l'organe de révision externe à l'adminis-

tration mandaté par le Conseil d'Etat, a planché sur l'élaboration de nouvelles directives à l'attention des institutions spécialisées. Ces travaux ont été concrétisés dans la Directive de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) aux institutions spécialisées pour l'établissement du budget et la révision des comptes, datée du 1^{er} septembre 2005. Cette directive vise l'instauration d'une comptabilité analytique par centres de charge en vue de garantir une meilleure transparence et de permettre la comparaison des coûts des prestations dispensées. Cette comptabilité analytique sera introduite, à titre expérimental, dans le courant de l'année 2006.

Les travaux en cours en matière de comptabilité analytique revêtent aussi une importance en vue d'expérimenter un nouveau mode de financement des institutions spécialisées par contrat de prestations. Dans la mesure où les charges salariales du personnel d'encadrement représentent le 80 à 85 % des coûts des institutions, un financement par contrat de prestations doit donc s'attacher, prioritairement, à évaluer les prestations d'encadrement nécessaires à la prise en charge des personnes en situation de handicap. Un groupe de travail, coordonné par le SPS et composé de représentants proposés conjointement par l'AFIH et la CODIF, a été chargé d'élaborer un outil d'évaluation des besoins d'accompagnement. Cet outil permet d'exprimer le besoin de soutien de la personne en fonction de l'importance de son handicap, des exigences des environnements fréquentés et de sa présence dans ces milieux. Dans le courant de l'année 2006, le Conseil d'Etat sera informé des premiers résultats de l'expérimentation effectuée dans sept institutions pilotes. Si les résultats obtenus répondent aux attentes, la fiabilité de cet outil d'évaluation devra être confirmée dans le cadre d'un test à plus grande échelle.

Finalement, la Directive de la DSAS du 1^{er} septembre 2005 prévoit aussi une simplification de la procédure de révision des comptes des institutions spécialisées pour le SPS. En effet, les organes de révision des institutions devront, à l'avenir, accomplir leur tâche en se conformant aux «Recommandations relatives à la présentation des comptes» (Swiss GAAP RPC 21-Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique). Ils devront en particulier attester la conformité de certaines données nécessaires au SPS pour lui permettre d'établir les décomptes finaux et les décomptes individuels pour les pensionnaires et les collaboratrices et collaborateurs en ateliers protégés dont le domicile juridique est situé hors canton. L'introduction de ces normes se fera par étapes dès la révision des comptes 2005.

Quant au retard accumulé par le SPS dans la révision des comptes des institutions, il a été largement comblé durant l'année 2005. En effet, à l'exception des comptes 2003 d'une institution (recours pendant), tous les comptes des institutions ont été révisés par le SPS, état au 31 décembre 2003, avec le soutien d'un mandataire externe. La plupart des décomptes finaux, qui tiennent compte de la participation financière des autres cantons, ont été communiqués aux institutions. Les 10 derniers décomptes et les décisions y relatives seront transmis aux institutions concernées au début de l'année 2006, année durant laquelle auront lieu aussi les révisions des comptes 2004.

Statistiques

A la fin de l'année 2004, le canton comptait 729 places en homes et 995 places en ateliers protégés. En 2005, l'Office

fédéral des assurances sociales (OFAS), a accepté la création de 8 nouvelles places en homes et 15 nouvelles places en ateliers. La répartition de ces places, par type de handicap, figure sur les tableaux suivants

Nombre de places en institutions spécialisées 2004/2005

Homes avec ou sans occupation Centres de jour		2004			2005
Handicap mental	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Centre de jour	Nouv. places
Sonneg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	47		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery	27		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac	15			3
Home Clos Fleuri	Bulle	44	30		
Wohnschule Freiburg	Fribourg	5			- 5
Home La Colline	Ursy	30			
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32		8	
Wohnheime Sensler Stiftung	Tafers		44		
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Geschützte Wohnform SSEB	Murten		13		+ 5
La Farandole	Fribourg		36		
Appartements protégés de la Glâne	Romont		11		2
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		17		
Total des places		208	166	20	5

Homes avec ou sans occupation		2004			2005
Handicap psychique	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nouv. places	
Fondation Hannah	Les Sciernes-d'Albeuve	23			
Fondation Bellevue	Marsens	70			
La Traversée 3	Seiry	12			
Perspectives	Gumefens		26 (+ 3) *		3
Foyer St-Louis	Fribourg		37		
Appartements Fondation Bellevue	Bulle		7		
Applico, Schmitten, Düdingen	Schmitten		12		
La Traversée 1	Fribourg		13		
La Traversée 4	Fribourg		11		
Total des places		105	106 (+ 3) *		3

* () places non subventionnées par l'OFAS, figurant toutefois dans la planification cantonale

Homes avec ou sans occupation		2004			2005
Handicap physique	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nouv. places	
Foyer St-Camille	Marly	30	12		
Foyer des Préalpes	Villars-sur-Glâne	27			
Total des places		57	12		0

Homes avec ou sans occupation		2004		2005
		Home avec occupation	Home sans occupation	Nouv. places
Addiction-Dépendances	Lieux			
Le Torry	Fribourg	12 (+ 8) *		
Centre Le Radeau	Orsonnens	12		
Foyer Horizon	Pensier	8 (+ 6) *		
Appartement protégé «Le Belvédère»	Fribourg		6	
Total des places		32 (+ 14) *	6	0

* () places non subventionnées par l'OFAS, figurant toutefois dans la planification cantonale

Ateliers protégés		2004	2005
Handicap mental	Lieux	Places	Nouv. places
Sensler Stiftung für Behinderte	Tavel	50	
Behindertenwerkstatt (SSB)	Estavayer-le-Lac	49	1
Fondation broyarde	Bulle	110	
Ateliers protégés Clos-Fleuri			
Fondation du district du Lac pour personnes handicapées adultes (SSEB)	Montilier	50	
La Farandole	Fribourg	88	
Ateliers de la Glâne	Romont	38	4
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Schmitten	80	
Total des places		505	5

Ateliers protégés		2004	2005
Handicap psy chique	Lieux	Places	Nouv. places
Fondation Perspectives	Gumefens	41	2
Fondation Bellevue	Marsens, Bulle, Epagny	94	
Fondation St-Louis	Fribourg	35	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	85	
Fondation L'Estampille	Fribourg	30	
Applico	Murten, Schmitten	22	8
Total des places		307	10

Ateliers protégés		2004	2005
Handicap physique	Lieux	Places	Nouv. places
Ateliers de la Gérine	Marly	110	
Ateliers des Préalpes	Villars-sur-Glâne	53	
Total des places		163	

Ateliers protégés		2004	2005
Addictions-Dépendances	Lieux	Places	Nouv. places
Ateliers d'occupation Le Tremplin	Fribourg	12 (+ 8) *	
Total des places		12 (+ 8) *	

* () places non subventionnées par l'OFAS, figurant toutefois dans la planification cantonale

L'institution «Aux Etangs», qui accueille des jeunes femmes et leur(s) enfant(s) pour des mesures éducatives, a été ajoutée au tableau des maisons d'éducation. Cette institution compte 10 places: 6 pour des femmes mineures ou jeunes adultes et 3-4 places pour leur(s) enfant(s). Ainsi le canton dispose en 2005 de 163 places, réparties de la manière suivante:

Maisons-foyers d'éducation		2005
Problèmes socio-éducatifs	Lieux	Places
Le Bosquet	Givisiez	18
Foyer St-Etienne	Fribourg	40
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	23
Nid Clairval	Givisiez	15
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15
La Traversée jeunes filles	Corminboeuf	7
Les Peupliers	Oberried	0
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12
Centre éducatif et pédagogique	Estavayer-le-Lac	3
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10
Aux Etangs	Fribourg	10
Total des places		163

b) Le secteur des établissements médico-sociaux pour personnes âgées

Par ordonnance du 20 décembre 2005, le Conseil d'Etat a modifié la liste des établissements médico-sociaux et reconnu 50 nouveaux lits médicalisés longs séjours, ainsi que 5 lits médicalisés courts séjours pour 2006. Ces lits ont été attribués aux établissements suivants:

Lits longs séjours

– Maison Sainte-Jeanne-Antide, Givisiez	+ 3 lits
– Pflegeheim des Sensebezirks, Tafers	– 12 lits
– Pflegeheim Auried, Flamatt (nouveau)	+ 42 lits
– Foyer Saint-Vincent, Vuadens	+ 2 lits
– Foyer Saint-Germain, Gruyères	+ 3 lits
– Foyer Saint-Joseph, Sâles	+ 2 lits

– Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont	+ 5 lits
– Les Grèves du Lac, Gletterens	+ 5 lits

Lits courts séjours

– Alters- und Pflegeheim St. Martin, Tafers	1 lit
– Foyer Saint-Joseph, Sâles	1 lit
– Medizinisches Pflegeheim des Seebezirks, Meyriez	1 lit
– Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont	1 lit
– Maison Saint-Joseph, Châtel-Saint-Denis	1 lit

Au début de l'année 2005, le réseau des établissements médico-sociaux comptait 2133 lits. Pour 2006, il comptera 2183 lits longs séjours et 25 lits courts séjours, ce qui portera le taux de couverture de lits médicalisés pour 100 personnes de plus de 65 ans à 6,83 %.

Nombre de lits pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus

Par district	Population adaptée 2003 (recens. féd. 2000 + 2,57 %)	2004				2005			
		Nombre de lits EMS	%	Nombre de lits non EMS	%	Nombre de lits EMS	%	Nombre de lits non EMS	%
Sarine	10 668	724	6,79	86	0,81	727	6,81	83	0,78
Singine	4 712	291	6,18	23	0,49	321	6,81	23	0,49
Gruyère	5 776	415	7,18	104	1,80	422	7,31	97	1,68
Lac	3 724	216	5,80	82	2,20	216	5,80	82	2,20
Glâne	2 459	164	6,67	30	1,22	169	6,87	25	1,02
Broye	2 955	174	5,89	16	0,54	179	6,06	11	0,37
Veveyse	1 675	149	8,90	0	0,00	149	8,90	0	0,00
Canton	31 969	2 133	6,67	341	1,07	2 183	6,83	321	1,00

Par Ordonnance du 20 décembre 2005, le Conseil d'Etat a fixé pour 2006 le prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires et pour la participation des pouvoirs publics aux frais de l'accompagnement. Par rapport à l'année 2005, le prix de pension a été augmenté d'un franc pour chaque niveau de soins et sera de:

- 93 francs par jour pour les personnes indépendantes et du niveau de soins A
- 94 francs par jour pour le niveau de soins B
- 95 francs par jour pour le niveau de soins C
- 96 francs par jour pour le niveau de soins D.

Dans les homes ou parties de homes non reconnus comme EMS, le prix de pension sera de 104 francs par jour.

Le groupe de travail chargé d'analyser les prix de pension des EMS a tenu deux séances durant l'année 2005. Pour rappel, ce groupe de travail a pour mandat de définir le standard de chaque prestation hôtelière, de déterminer le coût de cette prestation, de proposer un système d'indexation régulière des prestations selon leur type, de proposer des règles de rémunération du personnel hôtelier des EMS et d'étudier des mesures de rationalisation entre les établissements. Au mois d'août 2004, le Conseil d'Etat avait demandé au Service de la prévoyance sociale de se renseigner auprès des autres cantons sur leur méthode de définition du prix de pension. Un rapport dans ce sens a été transmis au Conseil d'Etat et, dans une note du 20 juin 2005, ce dernier a donné son feu vert pour la suite des travaux et a accordé un financement complémentaire pour la rétribution d'un chef de projet externe au groupe de travail. Ce dernier devrait transmettre au Conseil d'Etat son rapport final au printemps 2006.

La commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées (COMEMS) s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2005. Les thèmes suivants ont été abordés: élaboration d'un dispositif cantonal d'indication pour les personnes âgées, adaptation du réseau à la prise en charge de cas psychogériatriques, développement des foyers de jour et nouvelle méthode de planification des lits EMS.

La DSAS, après avoir pris connaissance des projets des quelques établissements intéressés à la création d'une unité spécialisée de psychogériatrie, a retenu, en mai 2005, le projet de la Résidence des Chênes, à Fribourg. Ce projet prévoit la création d'une unité spécialisée de 12 lits pour le 1^{er} janvier 2007.

La participation des assureurs-maladie aux frais de soins a été adaptée en 2005. Ainsi, le forfait payé pour le niveau de soins A est passé de 12 francs à 15 fr. 50, de 27 francs à 36 fr. 50 pour le niveau de soins B, de 51 à 65 francs pour le niveau de soins C et de 81 à 82 francs pour le niveau de soins D.

La Caisse cantonale de compensation, qui calcule le droit aux subventions pour les frais de l'accompagnement, a rattrapé durant l'année 2005 l'intégralité de son retard dans le cadre du traitement des demandes en suspens. Ainsi, le

SPS a pu procéder à l'analyse statistique de certaines données en relation avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2002, de la nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS) et notamment sur les effets financiers de la franchise individuelle de 200 000 francs prise en compte pour le calcul de la subvention pour les frais de l'accompagnement. Il en ressort que les conséquences financières de la nouvelle loi se montent, en fin de comptes, à 8 761 000 francs, alors que l'estimation qui avait été faite lors de la votation populaire parlait d'une augmentation des coûts de dix millions de francs. Un autre fait intéressant est à relever dans le nombre de journées subventionnées. Ainsi, avant la prise en compte de la nouvelle franchise, aucune personne de niveau de soins A et uniquement quelques personnes de niveau de soins B avaient droit à une subvention pour les frais de l'accompagnement (12 082 journées subventionnées en 2001). Avec le passage au nouveau système, on constate que la loi a ouvert le droit aux subventions à certaines personnes de niveau de soins A (13 370 journées en 2002) et que le nombre de bénéficiaires de niveau de soins B a augmenté de manière sensible (101 049 journées en 2002). En l'espace d'une année, le nombre total de journées de soins subventionnées est passé de 308 218 journées en 2001 à 512 927 journées en 2002, ce qui représente une augmentation de 66,42 %.

II. Service de l'action sociale (SASoc)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une cheffe de service adjointe, un conseiller juridique et un conseiller scientifique, deux adjoints administratifs, une cheffe de bureau, deux secrétaires, cinq collaboratrices et collaborateurs administratifs, quatre secrétaires comptables, un apprenti de commerce, trois stagiaires, la première comme économiste, la deuxième comme sociologue, la troisième en tant que juriste, ainsi qu'une personne en programme d'occupation LACI. Employé soit à plein temps soit à temps partiel pour une dotation totale de 11,55 EPT, le personnel du service assume la gestion et le suivi de quatre domaines d'activité, à savoir l'aide aux personnes dans le besoin, l'aide aux victimes d'infractions, l'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, l'aide au recouvrement et l'avance de pensions alimentaires

2. Aide aux personnes dans le besoin

Le Service de l'action sociale est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton, auxquelles s'ajoutent celles relevant des conventions franco et germano-suisse pour les Fribourgeois domiciliés en France et en Allemagne. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres can-

tons confédérés. Le service a également pour mission de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Le service veille en outre à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du service.

La contribution au développement des mesures de politique sociale et la participation à de nombreuses consultations tant cantonales que fédérales a été l'une des tâches prépondérantes du service au cours de l'année 2005. Il a en particulier élaboré le rapport du Conseil d'Etat sur l'introduction d'un revenu déterminant unifié donnant suite au postulat (N° 249.04) accepté par le Grand Conseil en 2004. Par ailleurs, il s'est prononcé sur la prise de position sur la pauvreté dans le canton de Fribourg (postulat N° 272.05), sur la création d'une unité mobile d'urgences sociales (postulat N° 282.05), sur la violence physique et psychique envers les assistants sociaux, les autorités, les juges et les enseignants (postulat N° 279.05), sur l'endettement des jeunes (question N° 853.05), sur le conseil budgétaire et la gestion de dette pour la partie alémanique du canton (question N° 862.05), sur les mesures de lutte contre le phénomène de la violence conjugale (question N° 804.05), sur le soutien aux bénévoles des associations (question N° 287.05), sur l'avant-projet de loi sur la Haute Ecole fribourgeoise de travail social du 1^{er} mars 2005. Il a préparé à l'attention du Conseil d'Etat un rapport sur l'évaluation du dispositif de lutte contre le chômage de longue durée, contribué à la coordination des nouvelles dispositions légales traitant de la prise en charge des frais non couverts par l'assurance maladie dans le cadre des révisions de la LALAMAL et de l'ordonnance fixant les normes d'aide sociale. Tous ces travaux ont exigé un important effort de documentation et de connaissances scientifiques et se sont appuyés sur de multiples échanges avec notamment les services de l'Etat, les cantons, les universités et des centres de recherche, l'Office fédéral de la statistique et plusieurs organismes faitiers.

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Il a en particulier achevé, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'introduction de la nouvelle statistique suisse de l'aide sociale des données fribourgeoises (SOSTAT) afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2006. Le service a aussi répondu dans ce domaine à la consultation de l'OFS pour le réaménagement du questionnaire SOSTAT (restitué aux cantons le 7 décembre 2005 à Berne) et participé à l'élaboration de son complément consacré aux mesures d'insertion socioprofessionnelle.

Le service a par ailleurs poursuivi les travaux menés au sein de la Commission de coordination de la collaboration

interinstitutionnelle (CII), instituée par le Conseil d'Etat conformément aux recommandations de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Il a activement participé à la conduite du projet pilote mené en ville de Fribourg, destiné à préparer la généralisation du dispositif de collaboration interinstitutionnelle à l'ensemble du canton et pris part à l'élaboration du rapport rédigé à l'attention du Conseil d'Etat. Il a émis à l'attention de cette commission plusieurs propositions concernant le renforcement des liens avec le monde économique pour favoriser la réinsertion sur le marché du travail, sur le développement d'outils facilitant la collaboration interinstitutionnelle et sur une intensification de la coordination des mesures de réinsertion socio-professionnelle mises sur pied par les organes tant de l'aide sociale, que du chômage ou de l'assurance invalidité.

Le service a aussi été chargé de réunir les représentants des services sociaux régionaux (SSR) et du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), afin d'évaluer leurs processus d'échanges d'informations et d'élaborer des dispositions améliorant l'efficacité de leur collaboration. Un rapport sur la prise en charge subsidiaire des frais de placement et des frais accessoires au placement dans les maisons d'éducation ou les familles d'accueil a été établi le 15 juillet 2005 et une proposition de procédure de collaboration entre les SSR et le SEJ a été mise en consultation auprès des organismes concernés.

Le service a poursuivi ses efforts de coordination dans le champ de l'insertion, en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2005 plus d'une centaine d'activités réparties dans six catégories différentes (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Le service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans-abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mamans en difficulté. A noter encore que le service a participé à la plateforme de coordination du réseau des organisations fribourgeoises de bénévoles mise sur pied par Caritas Fribourg.

Parallèlement, le service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Conformément à la loi sur l'aide sociale (art. 34), il a assuré la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Pour ce faire, dans un souci d'efficacité et de rationalisation du travail, il a poursuivi l'automatisation des transferts de données fournies par les SSR ainsi que leur saisie comptable.

Sur le plan de l'information, le service a organisé le 17 mars à Grangeneuve et le 7 avril à Guin deux séances, l'une en français, l'autre en allemand, à l'attention des commissions sociales du canton auxquelles ont participé plus de 50 personnes. Y ont été abordées différentes problématiques en lien avec les normes d'aide sociale, des cas pratiques, des questions organisationnelles, des questions de politique sociale. Le service maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton. Le service assure une information régulière par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc), pour offrir à tous ses interlocuteurs ainsi qu'à l'ensemble du public une riche documentation dans tous ses domaines d'activité (aide sociale, asile, aide aux victimes d'infractions, pensions alimentaires, assises du social, promotion de l'action sociale). Ce site, régulièrement tenu à jour et complété par de nouvelles rubriques, bénéficie de plus de 8500 visites mensuelles en moyenne. Au cours de l'année, en réponse à des invitations d'organismes communaux, cantonaux et fédéraux, d'associations à but non lucratif oeuvrant dans le domaine social et de Hautes Ecoles sociales, il a présenté près d'une dizaine d'exposés sur les thèmes de l'aide sociale, de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, de la prévention de la violence dans les services sociaux, des sans-abri. Il a répondu régulièrement aux médias sur des thèmes d'actualité, notamment le bénévolat, la politique familiale, les «working poor», les normes d'aide sociale, les sans-abri.

Le service s'est investi dans le domaine de la prévention afin de repérer l'émergence de phénomènes sociaux et d'anticiper les mesures à prendre. Il s'est en particulier engagé dans la mise sur pied d'un Fonds cantonal de désendettement visant à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il a préparé les deux ordonnances y relatives, la première sur la création du Fonds et l'institution d'une commission cantonale chargée d'octroyer les prêts, la seconde sur les modalités d'utilisation dudit Fonds. Le service assumera, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Par ailleurs, il a poursuivi sa participation au sein du groupe de travail «sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, il a contribué à la mise sur pied et au pilotage de la formation «prévenir les risques et gérer les situations de violence»

pour les agents de l'Etat. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes des «working poor», des jeunes adultes en difficulté, de la famille, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, des nouveaux modèles sociaux, de la formation dans les métiers du social. Le service a également veillé à offrir à son personnel l'occasion de se perfectionner au travers d'une formation sur la conduite de l'entretien en situation professionnelle.

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le service était en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission de surveillance du marché du travail, dans la plateforme «exploitations agricoles en difficultés», dans la Commission cantonale sur la violence conjugale. Au niveau intercantonal, le service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch), en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS), dans laquelle le service occupe par ailleurs un siège au comité. Il est enfin représenté au comité directeur de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

A cela s'ajoute la participation active du service au chantier de la révision des normes d'aide sociale mis en route par la CSIAS, au travers de groupes de travail, de séminaires, de commissions ad hoc, de conférences de presse, de prises de position. Conformément aux exigences de la LASoc, le service a ensuite organisé dans le canton la mise en consultation de ces nouvelles normes servant de référence à toutes les législations cantonales d'aide sociale. Lesdites normes devraient entrer en vigueur dans le canton au cours de l'année 2006. Parallèlement, le service a, comme chaque année, participé au cours organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

Dans le domaine de la recherche et de la formation, le service a répondu à diverses enquêtes menées par des universités et d'autres centres de recherche. Il a en particulier répondu à une étude sur le suicide réalisée par le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) en collaboration avec la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEFTS). Il a répondu à une étude de la CSIAS sur les attentes des employeurs à l'égard des formations dans le domaine social. Il a participé le 30 septembre au colloque organisé à la suite de cette étude de la CSIAS. Le service a répondu à des consultations concernant la formation professionnelle «santé-social» du secondaire II. Il a aussi soutenu les efforts de formation en engageant, pour ses différents domaines d'activité, trois stagiaires de formation universitaire: un économiste, un juriste et un sociologue. Enfin, le service s'est engagé dans la réalisation des quatrièmes assises du social, qui auront lieu le 7 avril 2006 à Grangeneuve, en collaboration avec la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg, et seront consa-

créés au thème des «nouveaux modèles sociaux». Le groupe de préparation de ce colloque bilingue, conçu comme un espace d'échanges et d'initiation d'actions notamment en matière de politique sociale, comptera des représentants des sept Directions de l'administration cantonale.

Comme chaque année, le service a élaboré le recueil des statistiques de l'aide matérielle. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district, le tableau des subventions versées aux services sociaux spécialisés du canton, ainsi que des informations tirées des rapports d'activités émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2005 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 23 040 753 fr. 15 (en augmentation de 7,44 % par rapport à 2004) pour 4728 dossiers (+ 6,96 % par rapport à 2004) représentant 8809 personnes (- 0,48 % par rapport à 2004). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 3 662 092 francs et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 182 676 francs (pour de plus amples détails, se référer aux tableaux qui suivent le présent compte rendu).

Aide matérielle nette 2005 (période du 1.10.2004 – 30.09.2005)

Les remboursements personnels sont pris en compte

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition communes/Etat art. 32/33 LaSoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	6 101 669.20	55,06	1 258 993.60	92,61	5 829 168.80	55,00	13 189 831.60
Etrangers	4 980 543.20	44,94	100 485.70	7,39	4 769 892.65	45,00	9 850 921.55
Total	11 082 212.40	100	1 359 479.30	100	10 599 061.45	100	23 040 753.15

Aide matérielle 2005

Personnes domiciliées, en séjour ou de passage

Répartition des dossiers par cause d'aide sociale		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	675	14,28
Famille monopar./couple divisé	474	10,03
Maladie/accident/hospitalisation	322	6,81
Aide à l'enfance	62	1,31
Patronage	44	0,93
AVS/AI/PC: avances/insuf.	803	16,98
Revenus insuffisants	1 498	31,68
Placement HM/Home pr pers. âgées	28	0,59
Drogue/alcool	181	3,83
Hospit./accident/maladie/: de passage	56	1,18
Rapatriement: de passage	30	0,64
Cotisation assurance-maladie	8	0,17
Chômage: fins de droit	547	11,57
Total dossiers	4 728	100

Aide matérielle nette 2005 (période du 1.10.2004 – 30.09.2005)

Les remboursements personnels sont pris en compte / avant la répartition Etat/communes/autres cantons

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition par service social régional et par catégorie							
Services sociaux régionaux	Fribourgeois		Confédérés		Etrangers		Total
	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	
Fribourg-ville	2 387 405.65	490	1 604 922.95	272	4 866 053.95	736	8 858 382.55
Villars-sur-Glâne	335 923.55	92	261 120.60	39	136 736.95	146	733 781.10
Sonnaz	289 802.15	73	159 596.15	45	537 393.70	60	986 792.00
Marly	240 164.50	67	159 245.30	34	705 485.60	94	1 104 895.40
Haute-Sarine	175 538.90	44	141 371.85	28	57 734.05	13	374 644.80
Gibloux	445 087.35	71	410 598.30	36	188 826.45	31	1 044 512.10
Sarine-Ouest	169 249.70	42	88 789.35	14	132 767.55	29	390 806.60
Sense-Mittelland	99 715.25	26	162 596.35	22	736.95	8	263 048.55
Schmitten	174 388.75	20	208 448.45	17	63 036.25	9	445 873.45
Bösingen	44 531.60	4	42 989.80	9	72 594.05	10	160 115.45
Düdingen	340 623.90	39	253 707.95	31	263 834.75	25	858 166.60
Sense-Oberland	202 938.25	52	178 423.70	37	126 219.55	14	507 581.50
Wünnewil-Überstorf	149 368.95	29	355 281.00	59	193 531.10	46	698 181.05
Gruyère	736 971.05	262	374 056.75	128	745 293.05	209	1 856 320.85
Morat	55 970.40	19	360 428.45	38	220 118.30	39	636 517.15
Lac	254 049.75	42	443 088.70	66	402 104.35	52	1 099 242.80
Kerzers	28 061.65	6	245 125.85	31	227 689.50	25	500 877.00
Glâne-sud	27 079.50	13	88 243.45	29	30 560.20	7	145 883.15
Romont	168 330.10	32	152 019.40	24	85 209.35	53	405 558.85
Glâne	108 929.20	39	21 436.20	13	164 763.15	23	295 128.55
Broye	279 852.80	105	275 802.70	85	281 849.30	78	837 504.80
Basse-Veveyse	10 913.55	16	169 043.75	39	93 478.00	18	273 435.30
Haute-Veveyse	30 739.55	13	57 430.00	8	41 654.00	4	129 823.55
Châtel-St-Denis	121 680.15	23	96 002.70	42	107 126.15	25	324 809.00
Serv. de l'action soc.	1 239.00	3	1 506.70	5	106 125.30	88	108 871.00
Total	6 878 555.20	1 622	6 311 276.40	1 151	9 850 921.55	1 842	23 040 753.15

3. Aide aux victimes d'infractions

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 4 octobre 1991 (LAVI), conformément à la loi cantonale du 8 octobre 1992 d'application de la LAVI, qui garantit une aide à toute personne ayant subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le service veille, d'une

part, à la mise en place des procédures nécessaires pour garantir aux victimes d'infractions une aide efficace et, d'autre part, au bon fonctionnement des deux centres de consultation du canton chargés de fournir aux victimes une aide immédiate et à plus long terme. Le service se prononce sur les demandes présentées par lesdits centres et d'autres tiers qui interviennent en faveur des victimes, tels des psychothérapeutes ou des avocats. Il est également chargé de l'information concernant le dispositif cantonal

LAVI, de la formation spécifique des personnes chargées d'accorder l'aide dans les centres de consultation, du versement des subventions de l'Etat, et de la répartition des frais d'aide immédiate et à long terme entre l'Etat et les communes. Par ailleurs, le service est l'autorité compétente pour rendre les décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale, ainsi que pour le suivi des conventions liant l'Etat et les institutions privées auxquelles ce dernier a confié des tâches LAVI, à savoir Solidarité Femmes, La Main Tendue, ASADE (Adultes Sexuellement Abusé-e-s Durant l'Enfance).

Le service s'est particulièrement impliqué dans la procédure de révision de la LAVI. Le message du Conseil fédéral, ainsi que le projet de la nouvelle LAVI ont été publiés dans la Feuille fédérale le 9 novembre 2005 (cf. FF 2005 pp. 6683ss). Le Conseil fédéral devrait fixer l'entrée en vigueur de la nouvelle loi après l'expiration du délai de référendum. Parmi les nouveautés prévues, il convient de mentionner notamment l'augmentation du délai de deux ans à cinq ans pour former une demande d'indemnisation et/ou de réparation morale à la suite d'une infraction pénale, sous réserve de délais plus longs en faveur des enfants mineurs, ainsi que le plafonnement (montant maximum) des indemnités pour tort moral à 70 000 francs pour la victime directe et à 35 000 francs pour les proches de la victime. De plus, si l'infraction a été commise à l'étranger, aucune indemnité ni réparation morale ne pourront être accordées.

La fusion du centre de consultation pour enfants et adolescents avec le centre de consultation pour hommes et accidenté-e-s de la route est désormais réalisée: depuis le 1^{er} juin, le canton de Fribourg dispose ainsi du centre de consultation pour femmes, soit l'association Solidarité Femmes, qui travaille sur mandat du canton, et du centre de consultation sis à la rue Hans-Fries 1, à Fribourg, pour toutes les autres victimes LAVI.

Durant l'année 2005, le service a continué de développer un système de gestion du contentieux à l'encontre des auteurs des infractions pénales en cause. En effet, l'intervention de l'Etat en faveur des victimes ne saurait remplacer la réparation du dommage par l'auteur de l'infraction lui-même, lorsque celui-ci est en mesure de le faire. Une telle attitude est non seulement conforme à la LAVI, mais elle devrait aussi contribuer à la réinsertion sociale des délinquants et des criminels. C'est pourquoi, le service a demandé systématiquement aux auteurs d'infractions pénales concernés, souvent avec l'appui des services pénitentiaires, de rembourser à l'Etat les indemnités allouées aux victimes. Grâce à ces démarches de recouvrement, l'Etat a pu récupérer en 2005 un montant total de 27 820 francs, déduction faite des frais de contentieux. Ces démarches ont aussi amené le service à participer formellement à deux procès pénaux pour représenter l'Etat en tant que partie civile contre l'auteur de l'infraction pénale (art. 14 LAVI).

Le service a organisé la journée cantonale LAVI, qui s'est déroulée le 14 avril à Grangeneuve, avec environ 140 participants. Elle a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Le thème de cette journée était: «Comment mesurer l'atteinte subie par les victimes?» Par ailleurs, le service

est représenté au sein de la Commission cantonale contre la violence conjugale, qui a organisé à Fribourg, le 12 mai, une soirée d'information ouverte au public, concernant les nouvelles dispositions du code pénal permettant la poursuite d'office des infractions commises dans le cadre du couple. Il a été un des intervenants lors de la soirée d'information sur le même thème, le 24 novembre, destinée au personnel soignant de l'Hôpital cantonal de Fribourg. En outre, le service est représenté au sein de l'Organisation cantonale en cas de catastrophe (ORCAF) et a été amené à participer à deux journées de préparation de la mise sur pied du dispositif.

Le service a organisé en 2005 deux séances de formation continue pour le personnel des centres de consultation LAVI. Par ailleurs, dans le cadre de la coordination cantonale LAVI, qui compte dix-huit membres issus de la police, de la justice, du domaine médical, social et scolaire, le service a présidé deux séances, pour garantir et améliorer la coordination, l'information et la bonne collaboration entre les différents acteurs pouvant être confrontés à des situations qui relèvent de la LAVI. Le service est aussi membre de la conférence régionale LAVI, regroupant les cantons romands ainsi que les cantons de Berne et du Tessin. En outre, le service a été amené à participer à la première rencontre au niveau suisse des autorités cantonales d'indemnisation LAVI. Cette journée a eu lieu à Berne le 8 novembre et a été organisée par l'Office fédéral de la justice.

De manière générale, les prestations accordées aux victimes relèvent de l'aide immédiate ou à plus long terme et de l'indemnisation ou de la réparation morale. Sur le plan des statistiques fédérales, le service a participé au recensement fédéral des données relatives aux victimes d'infractions et aux prestations qui leur sont accordées. Les statistiques des cantons sont publiées dans une banque de données électronique, dont l'adresse est: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/rechtspflege.html.

S'agissant des données statistiques cantonales pour l'année 2005, le service a traité 365 dossiers, pour lesquels 559 écritures comptables ont été enregistrées, toutes prestations confondues. La comparaison avec les années précédentes montre une augmentation constante du nombre des cas LAVI, puisque le service avait traité 354 dossiers en 2004, 256 dossiers en 2003, 225 en 2002, 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. En 2005, le service a rendu 55 décisions formelles: 24 en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris en matière de frais d'avocat, et 31 décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale, étant précisé qu'au lieu de décisions, trois transactions ont été conclues avec l'aide des avocats des victimes, dans le cadre d'une affaire criminelle lourde de conséquences sur le plan humain et financier. D'après les statistiques tenues par le service, les prestations accordées aux victimes demeurent en général inférieures aux prétentions des victimes ou de leurs avocats. Néanmoins, la grande majorité des décisions rendues n'a pas fait l'objet d'un recours. Actuellement, deux procédures de recours sont pendantes auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales en matière d'aide immédiate et à plus long terme, cinq procédures sont pendantes devant le Tribunal administratif en matière d'indemnisation et de réparation

morale, et deux procédures sont pendantes devant le Tribunal fédéral. Les dépenses LAVI se sont élevées globalement à: 1 385 811 fr. 65 en 2005 (pour de plus amples détails se référer au tableau qui suit le présent compte rendu), contre 1 147 072 fr. 35 en 2004, 1 271 665 fr. 60 en 2003, 1 066 317 fr. 05 en 2002, 927 186 fr. 65 en 2001, 998 755 fr. 85 en 2000, 1 160 400 fr. 05 en 1999 et 960 533 francs en 1998.

<i>LAVI</i>	
<i>Activités et dépenses de l'exercice 2005</i>	
Subventions de l'Etat aux centres de consultation	Fr. 712 335.00
Frais d'aide immédiate	¹ Fr. 221 376.40
Frais d'aide à long terme	¹ Fr. 51 940.70
Frais d'avocat	¹ Fr. 18 811.85
¹ Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%): Fr. 292 128.95	
Indemnisation (dommage matériel)	² Fr. 34 457.85
Réparation morale	² Fr. 345 055.45
Divers	² Fr. 1 834.40
² Dépenses entièrement à charge de l'Etat: Fr. 381 347.70	
Total	<u>Fr. 1 385 811.65</u>

4. Aide aux requérants d'asile, aux réfugiés et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (personnes NEM)

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes à protéger sans autorisation de séjour, attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). Pour ce faire, il se réfère aux dispositions relevant du champ d'application défini dans la convention passée entre l'Etat et la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF), à qui un mandat a été confié. A noter qu'au cours de cette année 2005, le service a poursuivi les travaux en lien avec la révision de ladite convention. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2004, de la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB03) du 19 décembre 2003 et des ordonnances révisées sur l'asile, les personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM), exclues de la loi sur l'asile, sont considérées comme des personnes en situation illégale, relevant de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et de la loi fédérale sur l'assistance en cas de nécessité. En conséquence, il appartient au canton d'exécuter les renvois de ces personnes et d'assumer l'octroi et la prise en charge de l'aide sociale d'urgence au sens de l'article 12 de la Constitution fédérale. Le

service assume la responsabilité, la coordination et le suivi financier de l'octroi de l'aide d'urgence. La CRF a, quant à elle, accepté à titre provisoire, et ce jusqu'au 31 décembre 2005, les tâches liées à l'encadrement et à la prise en charge des personnes NEM. Par courrier du 27 septembre, la CRF a toutefois demandé à l'autorité cantonale d'être déchargée de cette mission à partir du 1^{er} janvier 2006. Une délégation de la CRF a confirmé cette volonté lors d'une rencontre avec la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) le 10 novembre. Le service a dès lors entrepris des démarches dans le but de trouver une institution ou une organisation susceptible d'assumer ce mandat. En fin d'année, le Conseil d'Etat a décidé de confier, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'accueil et l'encadrement des NEM à ORS (Organisation für Regie- und Spezialaufträge AG), société dont le siège est à Zürich. Une convention est en phase d'élaboration.

L'année 2005 a été marquée par la baisse continue du nombre de demandes d'asile enregistrées en Suisse, baisse amorcée en 2002 déjà. Alors qu'en 2004 on dénombrait encore 14 248 arrivées (contre 26 125 en 2002 et 20 806 en 2003), on en a dénombré 10 061 en 2005. Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués est également en forte diminution: - 550 entre le 1^{er} janvier 2003 et fin 2005. Au 31 décembre 2005, 1505 requérants d'asile séjournent dans le canton, contre 2058 au 31 décembre 2003 et 1703 au 31 décembre 2004.

Deux thématiques induites par les évolutions précisées ci-dessus ont exigé un investissement considérable du service au cours de l'année écoulée: la première concerne la redéfinition des concepts d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile, ainsi que des structures d'hébergement de la CRF, rendue nécessaire par la baisse importante de l'effectif des dites personnes. La seconde relève du suivi du nouveau dispositif pour la prise en charge des personnes NEM. Le service a été engagé tout au long de l'année dans les analyses et les réflexions qui ont conduit la CRF à réduire ses structures, afin de limiter les excédents budgétaires. En date du 7 juin, une délégation du Conseil d'Etat a rencontré les représentants de la CRF. Suite à cette rencontre et aux différents échanges avec la direction de la CRF, le Conseil d'Etat a accepté un découvert de 620 624 francs s'agissant du budget asile 2005.

Le redimensionnement des structures d'accueil de la CRF, entrepris en 2004, s'est poursuivi en 2005. Ainsi, la CRF a fermé le centre Terminus à Romont, le foyer de la Verrerie et le foyer de la Poya à Fribourg. Par ailleurs, la décision a été prise de ne pas reconduire le contrat de bail de l'immeuble de «La Chassotte» au-delà de son terme fixe du 30 juin 2006. Ces décisions ont impliqué des licenciements auprès de la CRF, qui, en la circonstance, a pu bénéficier dans ce domaine sensible du soutien du Conseil d'Etat; ce dernier s'est montré favorable à certaines mesures visant à replacer le personnel licencié de la CRF au sein de l'Etat. Celui-ci a demandé à ses Directions et établissements de donner, lors de procédures d'engagement, la priorité au personnel licencié de la CRF, lorsque les compétences professionnelles et personnelles sont au moins égales aux candidatures externes.

Nonobstant la forte baisse de l'effectif des requérants d'asile, le service et la CRF ont persévéré dans leurs efforts visant à mieux répartir les requérants d'asile dans les districts, conformément à l'ordonnance du 23 avril 2002, notamment en recherchant un objet immobilier susceptible de convenir à un centre de premier accueil pour les districts germanophones du Lac et de la Singine. Le service et la CRF ont repris les négociations avec la Fondation Altersheim St-Wolfgang, propriétaire d'un immeuble sis sur le territoire de la commune de Guin, à St-Wolfgang. La DSAS, le SASoc et la CRF ont rencontré à plusieurs reprises les autorités communales et ont organisé une séance d'information à l'intention de la population. Le 22 novembre, le Conseil d'Etat a décidé de reporter au printemps 2006 sa décision quant à l'achat dudit foyer. D'une part, en raison de la baisse très importante du nombre d'arrivées en Suisse de requérants d'asile, induisant une forte diminution de l'effectif de ces personnes domiciliées dans le canton, avec pour conséquence une baisse significative des subventions fédérales. D'autre part, en raison du projet de modification des ordonnances fédérales sur l'asile, mis en consultation à l'automne 2005 et qui pourrait notamment engendrer une diminution des subventions fédérales de 30 % pour les frais du personnel d'encadrement dès le 1^{er} avril 2006.

Au cours de l'année 2005, la CRF a réalisé les programmes d'occupation annoncés dans son plan d'action, accepté par la Confédération en décembre 2004. Par ailleurs, le SASoc a coordonné la mise sur pied par la CRF de programmes d'utilité publique, financés par des contributions complémentaires de la Confédération. Ces programmes se déroulent dans le cadre de l'aide apportée aux communes pour les travaux de déblaiement suite aux intempéries qu'a connues notre pays au cours de l'année 2005. Les communes de Fribourg et de Grandvillard, particulièrement touchées dans notre canton, ont pu bénéficier de l'aide d'un groupe de requérants d'asile, encadré par la CRF, pour effectuer des travaux de remise en état des berges de la Sarine en Basse-Ville et des rives de la Taouana à Grandvillard.

En novembre 2005, le service a déposé le plan d'action du canton pour les programmes d'occupation, qui seront réalisés en 2006 par la CRF. Malgré la baisse de l'effectif des requérants d'asile, la diversité des programmes et le nombre de places (138) mis à disposition restent une priorité. La CRF organisera les programmes suivants: menuiserie, couture, cuisine, jardinage, atelier de vélo, peinture en bâtiment, pressing laverie et utilité publique. Notre canton participe également à un programme intercantonal romand consacré à la rédaction d'un journal intitulé «Voix d'exils», réservé aux requérants d'asile. Toutes ces activités sont organisées dans de nouveaux locaux loués par la CRF et sont ainsi regroupées sous un même toit, dans un objectif d'émulation, de rationalisation et d'économie de transport. En outre, un nouveau projet d'intégration pour réfugiés et admis provisoires sera mis sur pied en 2006 par la CRF dans le domaine de l'hôtellerie, dans le but de faciliter l'accès au marché de l'emploi à ces personnes. Le financement de ce projet sera assuré par une subvention spéciale de la Confédération. Dans l'évaluation des projets d'intégration,

la Confédération tiendra notamment compte des bons résultats obtenus dans l'insertion des participants sur le marché du travail.

S'agissant de l'affiliation des requérants d'asile à l'assurance-maladie, elle s'est faite de façon proportionnelle auprès des caisses maladies. Ainsi, les 10 000 assurés au moins à l'assurance de base que compte le canton, (selon les statistiques 2003 de l'Office fédéral de la santé publique) sont affiliés auprès des caisses maladie suivantes: Assura, Avenir, Concordia, CSS, Helsana, CPT, Mutuel Assurances Sion et Visana.

Afin de satisfaire aux impératifs de la législation fédérale tout en essayant de garantir un traitement digne aux personnes NEM, le canton a mis en place pour les personnes concernées une structure d'accueil «bas-seuil» gérée par la CRF. Sise dans l'un des pavillons du foyer de la Poya à Fribourg, cette structure répond aux recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en matière d'aide d'urgence. Cette structure «bas-seuil», prévue pour 20 places, apporte aux personnes NEM une aide d'urgence en espèce, fixée par la DSAS à 10 francs par jour. L'aide d'urgence est octroyée sur décision du service uniquement aux personnes identifiées par la Police cantonale et pour une durée de sept jours. Durant l'hiver, la structure «bas-seuil» est ouverte 24 h sur 24. Durant l'été, elle est fermée la journée. Au cours de l'année 2005, cette structure a accueilli en moyenne une dizaine de personnes par jour. La CRF, quant à elle, a hébergé en moyenne une quinzaine de personnes NEM dans ses structures. Il s'agit pour la plupart de personnes dites vulnérables (familles monoparentales, personnes malades). Un groupe de travail réunissant les représentants de la CRF, du Service de la population et des migrants (SPoMi), de la Police cantonale et du SASoc a été mis sur pied afin d'évaluer régulièrement les tenants et aboutissants du dispositif mis en place.

En vertu de l'article 14f (nouveau) LSEE, la Confédération verse aux cantons des subventions forfaitaires afin de compenser les dépenses liées à l'aide d'urgence et aux frais de départ pour l'exécution du renvoi. Un monitoring a été mis sur pied par la Confédération en collaboration avec les cantons pour évaluer les coûts pendant une durée limitée à trois ans. Le canton a désigné le SASoc et le SPoMi comme organes de contact de l'ODM pour la transmission des informations nécessaires à l'établissement de ce monitoring. Il s'agit de faire ressortir au mieux les dépenses sociales, de santé et de police du canton induites par l'introduction de ces dispositions, ainsi que les informations liées à la sécurité publique. L'ODM publie des rapports trimestriels. Il ressort des derniers rapports que les subventions fédérales ne couvrent de loin pas le montant des dépenses. En effet, le montant des subventions fédérales 2005 s'élève pour notre canton à 34 048 francs (608 francs x 56 personnes), alors que les dépenses cantonales se montent à 851 000 francs. Cela s'explique par le fait qu'une partie de plus en plus importante de personnes NEM ne quitte pas le canton respectivement la Suisse, malgré la suppression de l'aide sociale et son remplacement par l'aide d'urgence. La durée croissante de leur séjour augmente non seulement le coût de l'aide d'urgence, mais également

les coûts des soins médicaux d'urgence. Par ailleurs, l'organisation des renvois s'avère extrêmement difficile, voire impossible pour les personnes qui ne disposent d'aucun document de voyage. La mise sur pied d'une structure «bas-seuil» répond aux exigences de l'article 12 de la Constitution fédérale de fournir une aide d'urgence, ce qui englobe, au titre du minimum vital, un toit soit un hébergement approprié. Cette structure a un coût d'exploitation incontournable, que la Confédération a refusé de subventionner jusqu'à ce jour, malgré les demandes répétées des cantons. Cependant, une consultation est en cours au niveau fédéral s'agissant de l'adaptation du forfait de l'aide d'urgence pour les personnes NEM. La Confédération y propose de fixer le montant de la subvention fédérale à 1800 francs par personne NEM, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 (forfait actuel: 608 francs). Comme dans d'autres cantons, le Conseil d'Etat est cependant d'avis que ce montant est manifestement insuffisant et qu'il y a lieu de l'augmenter encore.

Le service a répondu à de nombreuses consultations au niveau fédéral, notamment sur les sujets suivants: modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et d'autres ordonnances dans le cadre de l'adaptation des structures d'asile, modification du forfait de l'aide d'urgence pour les personnes NEM et de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et l'expulsion des étrangers, abrogation de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose et révision de l'ordonnance sur les mesures à prendre par le Service sanitaire de frontière. Il a préparé la réponse à la question (N° 806.05) concernant le durcissement du droit en matière d'asile et son exécution dans le canton de Fribourg.

Le service a été actif dans la Commission paritaire de gestion de l'asile, la Commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants, ainsi que la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes NEM et les premières expériences des cantons, le concept de l'aide d'urgence pour lesdites personnes et l'analyse des résultats du monitoring, le projet de révision de la LAsi et l'introduction d'un forfait global, les mesures d'intégration pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. Le service a participé à plusieurs séances d'information auprès des autorités communales, notamment à Guin. Une convention a été signée entre la Direction et la Chaire de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, dans le cadre d'une recherche sociale appliquée, réalisée par des étudiants. Cette recherche, mandatée par le service, avait pour thème les personnes NEM et leur problématique.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2005 à 17 998 524 francs dont 375 254 francs restent à la charge de l'Etat.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg. Le Conseil d'Etat a signé une convention avec cette oeuvre d'entraide, pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social, à la présentation des décomptes trimestriels, à la facturation à l'Office fédéral des migrations et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés. Suite à la modification d'une directive de l'ODM, les réfugiés peuvent désormais participer aux programmes d'emploi temporaire de l'assurance-chômage. Dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles dispositions, le service a participé à des séances de travail réunissant Caritas et le Service public de l'emploi. Le controlling des résultats dans le domaine de l'octroi de l'aide sociale aux réfugiés a été introduit dans les cantons dès le mois de septembre 2005. Le service a un rôle d'organe de contacts avec l'ODM et est chargé de transmettre les données saisies par Caritas dans le cadre de son mandat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés se sont élevés en 2005 à 1 555 371 francs, coûts entièrement remboursés par la Confédération.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service de l'action sociale est chargé de fournir l'aide appropriée en vue d'obtenir l'exécution des prestations d'entretien dues à l'enfant ainsi qu'au conjoint ou à l'ex-conjoint. Lorsque les père et mère ne satisfont pas à leur obligation d'entretien et si la situation des ayants droit le justifie, il verse des avances pour l'entretien de l'enfant. A ces avances de contributions d'entretien s'ajoutent celles en faveur du conjoint ou de l'ex-conjoint (art 79 et 81 al.1 LACC). Pour ce faire, le service est amené à assumer des tâches d'information, de conseil et d'écoute aussi bien auprès des bénéficiaires que des débiteurs, ainsi que des tâches de gestion, de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires et des débiteurs, ainsi que les tâches du service liées aux avances et au recouvrement des pensions alimentaires sont définis dans le code civil, sa loi d'application, l'arrêté du 14 décembre 1993 et les directives d'application de la DSAS.

Les activités quotidiennes du service sont notamment: détermination du droit à l'aide à l'encaissement et/ou à des avances, motivation des décisions d'octroi ou de refus desdites prestations, informations au bénéficiaire et au débiteur sur le traitement du dossier, accueil, écoute et conseil auxdites personnes, traitement des difficultés en lien avec l'application du principe de subrogation, facturation mensuelle aux débiteurs des contributions d'entretien, versement des avances aux bénéficiaires, encaissement des contributions d'entretien versées par le débiteur et gestion du contentieux des contributions d'entretien courantes et arriérées, révision périodique du droit aux prestations, tâches en lien avec l'exécution forcée ainsi qu'avec les procédures civiles et pénales, représentations du service dans le cadre de ces procédures. Dans un cadre plus large, le ser-

vice a participé aux séances de la Conférence romande des offices d'avances et de recouvrement de contributions d'entretien.

Au cours de l'année 2005, le service a poursuivi ses réflexions quant à un nouveau concept organisationnel, structurel et législatif dans le domaine des pensions alimentaires. Ce concept vise à améliorer non seulement les prestations du service, tant vis-à-vis des bénéficiaires, des débiteurs que des acteurs du dispositif cantonal, dans le respect du droit et des contingences financières, mais également les conditions de travail du personnel du service. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de souligner les travaux en cours, réalisés en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications, en lien avec la refonte totale du système de gestion informatique du dispositif, qu'il soit administratif, financier, comptable et analytique.

Parmi les dossiers thématiques liés à la réorganisation, outre les avis de droit et les nouveaux principes portant sur une pratique uniforme, il faut mentionner la mise en oeuvre de certains d'entre eux: gestion d'un compte de chèque postal propre au service, introduction de la réclamation dans les voies de droit, automatisation d'une attestation émise à l'intention de la bénéficiaire ou du débiteur pour la déclaration fiscale, mandat confié à un office d'encaissement spécialisé pour la récupération des contributions d'entretien arriérées, saisie unique des données de base enregistrées par les systèmes Host et Follow me.

Au 31 décembre 2005, les avances versées par l'Etat au titre d'avances de contributions d'entretien se sont élevées à 5 423 873 francs (5 231 763 francs en 2004). De ce montant, 2 396 303 francs (44,18 %) ont été récupérés, soit 2 385 303 francs par le service et 11 000 francs par l'office d'encaissement spécialisé mandaté. La part non récupérée est répartie à part égale entre l'Etat et les communes. En outre, 2 108 549 francs ont été récupérés par le service auprès des débiteurs dans le cadre de l'aide au recouvrement pour des contributions courantes et arriérées dues selon les jugements civils. Ce dernier montant a été reversé aux bénéficiaires.

Statistiquement parlant, il y a lieu de relever que sur les 239 demandes présentées (221 en 2004, 217 en 2003), 202 décisions d'ouverture ont été rendues par les collaboratrices et collaborateurs (199 en 2004, 193 en 2003). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2005 est de 1479 alors qu'il s'élevait à 1561 à fin 2004, la différence s'expliquant notamment par des travaux d'archivage ayant pu être effectués au cours de l'année. S'agissant des tâches en lien avec l'exécution forcée, relevons 109 poursuites (119 en 2004), 8 décisions de mainlevée, 50 procès-verbaux de saisie, 185 actes de défaut de biens (109 en 2004), 34 saisies de salaire (11 en 2004). En outre, 140 plaintes pénales (36 en 2004) ont été déposées. Sur les 128 ordonnances et jugements des autorités pénales (91 en 2004), 31 % font état d'une condamnation (54 % en 2004), 18 % d'un non-lieu (21 % en 2004), 52 % d'un classement (25 % en 2004) et 2 % d'une procédure en cours. Dans le suivi des dossiers, 611 d'entre eux concernant des avances de contribution d'entretien ont été révisés tout comme 111 dossiers d'aide à l'encaissement (sans octroi d'avances), ce

qui a induit au total 722 décisions du Service. De ces statistiques, un chiffre doit être mis en évidence: 52 % des ordonnances et jugements des autorités pénales ont débouché sur un classement du dossier alors qu'il n'était que de 25 % en 2004. Pour conclure, il faut souligner que la voie de la réclamation a été utilisée à 16 reprises en 2005, ce qui a permis de réduire à 2 unités le nombre de recours déposés auprès de la DSAS.

III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

1. Mandats et personnel

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) assume les mandats suivants:

- protection de l'enfance par l'exécution de mandats ordonnés, par la Justice de paix, le Tribunal civil ou la Chambre pénale des mineurs et protection de l'enfance sans mandat officiel, à la demande des enfants ou de leurs parents (secteur de l'action sociale directe);
- évaluation, autorisation et surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux (secteur des milieux d'accueil);
- consultations pour enfants, adolescents et hommes victimes d'infraction contre leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle et consultation pour les victimes d'infractions commises au sens de la législation sur la circulation routière (Centre LAVI).

Pour assumer ces tâches, le service a disposé en 2005 de forces en personnel qui se répartissaient de la manière suivante:

	Personnes	Postes EPT
• Direction	2	2,0
• Juriste	1	0,5
• Secteur administratif (+ 1 apprentie employée de commerce)	8	5,5
• Secteur de l'action sociale directe:		
Chefs de secteur	3	2,8
Assistants et assistants sociaux	22	16,9
• Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents:		
Assistants et assistant sociaux	3	1,9
Psychologue	1	0,5
• Secteur des milieux d'accueil:		
Chef de secteur	1	0,9
Assistants et assistants sociaux	6	3,6
Total:	48	34,6

Un poste d'assistant social à 40 % a été octroyé au budget 2005 afin de renforcer l'équipe «Intake» au sein du secteur de l'action sociale. Cette équipe s'occupe exclusivement des situations arrivant par la permanence et des situations de crise. Une action sociale «dans l'heure qui suit» peut ainsi être mise en place

Dans le courant de l'année 2005, les centres LAVI «enfants et adolescents» et «hommes et victimes de la route» ont été

regroupés au sein du SEJ. Un poste de 60 % a été transféré du Service psychosocial au Service de l'enfance et de la jeunesse dès mars 2005. L'assistant social engagé a développé son activité complètement dès le 1^{er} juin 2005. De plus, un poste de psychologue à 50 % a pu être repourvu dès le 1^{er} février 2005.

Une personne a débuté son apprentissage d'employé de commerce au sein du service en août 2005.

Trois personnes ont effectué un stage dans le cadre de leur formation auprès de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social ou de l'Université.

Huit personnes ont réalisé des programmes d'emploi temporaire auprès du service.

2. Activités générales

L'année 2005 a permis de voir aboutir le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse qui a été transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, le 25 octobre 2005.

Le service a poursuivi sa participation active au sein de plusieurs projets soutenus par le Conseil d'Etat:

- l'association pour la prévention du suicide dans le canton de Fribourg;
- le service d'action éducative en milieu ouvert de la Fondation Transit;
- l'association pour l'éducation familiale;
- le programme CHOICE de l'Association Release;
- la «Plateforme Jeunes»;
- le Groupe interprofessionnel fribourgeois de prévention de la maltraitance et des abus sexuels sur l'enfant (GRIMABU).

Dans les districts, les assistantes et assistants sociaux, outre leur implication et leur travail habituel de protection de l'enfance, ont poursuivi leur participation aux groupes de travail et aux manifestations dans les districts du canton.

Sur le plan statistique, le nombre d'enfants pris en charge est resté stable.

Généralités	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'enfants traités	1 877	2 196	2 200	2 326	2 355	2 336	2 581	2 496	2 481
Nombre d'interventions	1 500	1 887	1 856	1 944	2 005	1 997	2 253	2 120	2 107
Nombre de familles	1 255	1 458	1 464	1 537	1 612	1 604	1 796	1 786	1 442

Par contre, l'évolution des chiffres selon les types de mandats montre que de plus en plus de mandats de protection sont ordonnés par les autorités tutélaires.

Interventions par secteur	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CPM – Chambre pénale des mineurs	138	135	117	106	105	107	84	84	94
JDP – Justices de paix	555	722	744	786	971	1 244	1 371	1 296	1 368
Sans indication	2	9	22	52	70	18	40	55	91
SMO – Situations sans mandat officiel	549	728	644	675	600	512	662	583	482
TC/D - Tribunal civil de district	144	167	170	174	140	98	78	81	70

3. Activités des secteurs

3.1 Secteur de l'action sociale directe

En 2005, ce secteur a pleinement bénéficié des avantages découlant de sa réorganisation en 2003. La stabilité du personnel et son engagement dans les situations particulièrement délicates constituent un indicateur positif de son fonctionnement actuel. Il est pourtant important de souligner que les assistantes et assistants sociaux du secteur de l'action sociale directe sont de plus en plus pris en tenaille entre la nécessité d'assumer les mandats de protection de l'enfance ordonnés par les autorités et les revendications de certains parents, qui refusent leurs responsabilités dans la situation délicate de leurs enfants. Ces situations sont les plus vives dans le cadre des procédures matrimoniales et un bon nombre de contacts ont lieu sur un mode de plus en plus agressif.

Un atout de la réorganisation du secteur de l'action sociale directe réside sans conteste dans la mise en place, en avril 2003, de l'équipe «Intake» dont l'action se partage entre trois activités bien spécifiques:

- la prise en charge de situations dans le cadre de la permanence: la population – enfants, parents, tiers – peut joindre immédiatement une assistante ou un assistant social de cette équipe pour une demande de renseignement ou d'information, un conseil éducatif ou encore une intervention sans mandat officiel. Celle-ci peut se dérouler sur trois mois au maximum et pour autant que la situation de l'enfant ne nécessite pas la prise d'une mesure de protection;
- l'intervention au besoin dans des dossiers ouverts au sein des autres équipes, lorsqu'une crise survient et que l'assistant social en charge du dossier est indisponible, en raison de congés.
- la réalisation d'enquêtes très brèves et très ciblées demandées par les justices de paix ou les tribunaux civils.

Les interventions de l'équipe «Intake» ont lieu à court terme (moins de trois mois). Elles sont intensives et ont pour but de résoudre un problème.

3.2 Secteur des milieux d'accueil

Les activités du secteur consistent, d'une part, à évaluer et autoriser les milieux qui accueillent un ou plusieurs enfants lors de placements à des fins d'entretien ou en vue de l'adoption et, d'autre part, à surveiller ces milieux d'accueil. Ceux-ci se répartissent en 4 catégories:

- les parents nourriciers ou familles d'accueil,
- les parents nourriciers en vue de l'adoption,
- les milieux d'accueil à la journée ou mamans de jour,
- les structures d'accueil de la petite enfance.

En 2005, des procédures bien définies ont principalement été mises en application dans le domaine des accueils chez les parents nourriciers (familles d'accueil). Selon la situation, les milieux peuvent accueillir les enfants:

- en dépannage, car les adultes qui s'occupent d'eux sont momentanément indisponibles suite à une maladie ou un problème de vie,
- en urgence, car ils sont en danger et doivent être protégés immédiatement,
- de manière permanente, suite à une décision de protection ordonnée par une autorité,
- en tant que famille d'accueil ressource pour des week-ends ou des vacances.

Les assistantes et assistants sociaux qui assurent les mandats de protection de l'enfant s'efforcent toujours de trouver le milieu d'accueil qui sera le mieux à même de prendre en charge un enfant et sa situation personnelle. C'est pourquoi, conformément à la législation fédérale réglant le placement d'enfants, une évaluation est menée en vue de l'autorisation du milieu d'accueil. Cette autorisation ne peut être délivrée que si les qualités personnelles, les aptitudes éducatives, l'état de santé des parents nourriciers et des autres personnes vivant dans leur ménage, ainsi que les conditions de logement garantissent que l'enfant placé bénéficiera de soins, d'une éducation et d'une formation adéquats, et que le bien-être des autres enfants vivant dans la famille sera préservé.

Le secteur a évalué trois milieux d'accueil candidats au statut de famille d'accueil professionnelle. Deux préavis positifs ont été rendus au service de la prévoyance sociale, qui est chargé de reconnaître ces familles d'accueil professionnelles au sens de la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées.

En collaboration avec le SITel, le programme Follow Me de gestion des données du secteur a fait l'objet d'importantes adaptations.

Le secteur a élaboré des «Procédures de signalement ou de dénonciation» permettant de traiter les cas de dysfonctionnement ou de maltraitance survenant au sein de milieux d'accueil. En effet, ces dernières années, un nombre de plus en plus important de plaintes et de signalements a été déposé auprès du secteur, qui assume le mandat de surveillance des milieux d'accueil.

Dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance, deux études ont été menées en 2005, d'une part sur l'or-

ganisation du financement des structures d'accueil de la petite enfance et d'autre part, sur la manière dont les communes ont signé des conventions avec les structures d'accueil de la petite enfance. Ces études serviront à documenter les travaux de mise en œuvre de l'article 60 alinéa 3 de la Constitution fribourgeoise.

La rémunération de la surveillance des mamans de jour, déléguée aux associations d'accueil familial, a été fixée par de nouveaux mandats, entrés en vigueur en 2005. Désormais, cette rémunération se base sur le nombre de mamans de jour surveillées et non plus le nombre d'enfants placés.

Sur le plan statistique, le secteur des milieux d'accueil a suivi 504 dossiers en 2005, ce qui représente une augmentation du nombre de dossiers traités de 9 % par rapport à 2004. Ces dossiers se répartissent de la manière suivante:

	2004	2005
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type familial (parents nourriciers et parents nourriciers en vue de l'adoption)	260	304
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type institutionnel	193	191
Nombre d'associations d'accueil familial de jour	9	9
Total des dossiers ouverts au titre de l'autorisation ou de la surveillance	462	504

En 2005, les suivis en milieu d'accueil de type familial ont fait l'objet de 146 dossiers d'accueil chez des parents nourriciers (108 en 2004), de 128 dossiers d'accueil chez des parents nourriciers en vue de l'adoption (128 en 2004) et de 30 dossiers d'accueil à la journée (19 en 2004).

Les autorisations délivrées en 2005 se répartissent de la manière suivante:

	2004	2005
Parents nourriciers/familles d'accueil	18	20
Parents nourriciers en vue de l'adoption (décision de principe à l'issue de l'évaluation)	30	24
Parents nourriciers en vue de l'adoption (décision définitive à l'arrivée de l'enfant)	29	13
Institutions (nouvelle structure)	12	13
Institutions (modification ou renouvellement)	43	45

Le tableau suivant présente le pays d'origine des enfants accueillis en vue de leur adoption, et précise si ce pays a ratifié la Convention de la Haye sur l'adoption. Parfois, l'adoption a pu être réalisée avec l'aide d'un intermédiaire reconnu par la Confédération.

Etats d'origine	Conventionné CLHa	Intermédiaire	Total
Maroc	non	–	1
Ukraine	non	–	2
Haïti	Non	–	1
Thaïlande	Oui	–	1
Thaïlande	Oui	Fondation SOS Adoption	1
Népal	Non	ASAEN	1
Russie	Non	–	2
Inde	Oui	Fondation Enfants-Esprit	1
Liban	Non	–	1
Bolivie	Oui	Mouvement Enfance et Foyers	1
Bulgarie	Oui	Association Christina	<u>1</u>
			13

3.3 Centre de consultation LAVI

Le 1^{er} juin 2005, le Centre de consultation LAVI pour hommes et victimes de la route a été rattaché au Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents. Un poste de 60 % a été attribué au SEJ pour accomplir cette tâche supplémentaire. L'offre du secteur enfants et adolescents a été étoffée par l'engagement d'une psychologue à 50 %.

La mise en place de l'équipe et les nouvelles tâches ont constitué les principaux défis de cette année. L'organisation du centre de consultation LAVI doit tenir compte des spécificités des deux secteurs. En effet, la prise en charge des enfants et adolescents victimes reste une tâche primordiale du service, le principe d'une aide spéciale pour les enfants et les jeunes victimes ayant par ailleurs été inscrit dans la nouvelle Constitution fribourgeoise. Ainsi, deux assistantes sociales (130 %) et une psychologue (50 %) assurent l'accompagnement des enfants et adolescents. Un assistant social (60 %) s'occupe des hommes et des victimes de la route. La permanence téléphonique et les tâches générales sont assumées par toute l'équipe.

3.3.1 Consultation pour les enfants et les adolescents

Contrairement à la demande toujours croissante durant les premières années de fonctionnement, le nombre de nouvelles demandes a quelque peu baissé en 2005. Grâce à l'engagement de la psychologue, une aide psychologique spécifique est offerte au sein du centre. Ceci permet de réduire le nombre d'interventions par des psychologues tiers dans le cadre de l'aide immédiate et à long terme auprès des enfants victimes.

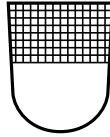
	2004	2005
Nouvelles demandes durant l'année	159	128
Situations reprise de l'année précédente	141	139
Total des situations traitées	300	266
Demandes de renseignements / triage	46	75
Conférences, présentations du centre	19	13

3.3.2 Consultation pour les hommes et les victimes de la route

La demande de la part des adultes a été importante dès le début de la nouvelle consultation au sein du SEJ. Le poste de 60 % prévu pour cette tâche semble d'emblée insuffisant pour assumer l'entier des consultations. L'accompagnement des victimes a néanmoins pu être assuré grâce à des heures supplémentaires du titulaire et à l'aide apportée par les collaboratrices du secteur enfants.

	2004	2005
Service psychosocial		
Nouvelles demandes durant l'année		
Depuis le 1 ^{er} juin 2005: 75	64	91
Situations reprise de l'année précédente	76	59
Total des situations traitées	140	150

La prise en charge des victimes nécessite souvent l'intervention de différents professionnels; la collaboration au sein de ce réseau est en train de se mettre en place.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction
des finances

Table des matières

I. Direction	3	6. Les statistiques fiscales	24
1. Législation	3	7. Evolution du nombre de contribuables .	24
2. Généralités	4	8. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2005	25
3. Activités	5	9. Procédures en soustraction fiscale	25
		10. Remises d'impôts	26
II. Administration des finances	8	VII. Service des impôts sur les successions et les donations	27
1. Personnel	8	1. Organisation / Personnel	27
2. Activités	8	2. Activités de taxation des impôts sur les successions et les donations	27
III. Inspection des finances	13	3. Autres activités	27
1. Personnel	13	4. Législation	27
2. Activités	13	VIII. Mensuration officielle	28
IV. Service de l'informatique et des télécommunications	14	1. Points fixes planimétriques et altimétriques	28
1. Les activités du SITel	14	2. Plans d'ensemble	28
2. Le budget de l'informatique	16	3. Mensurations parcellaires	28
3. La Commission informatique de l'Etat .	17	4. Géomatique	29
4. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement	17	IX. Registre foncier	31
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg	18	1. Les Bureaux du registre foncier	31
1. Personnel	18	2. L'activité fiscale du registre foncier	32
2. Activités	18	3. L'Autorité de surveillance du registre foncier	33
VI. Service cantonal des contributions	22		
1. Introduction	22		
2. Travaux effectués en 2005	22		
3. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modifications des 21 juin et 15 novembre 2005	23		
4. L'informatique au SCC	23		
5. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC	24		

I. Direction

1. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2005 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

1.1 Lois et décrets

Décret du 1^{er} février 2005 relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2004;

Décret du 11 mai 2005 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2004;

Décret du 21 juin 2005 relatif à l'initiative législative «Rabais d'impôt pour les familles»;

Loi du 21 juin 2005 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;

Loi du 9 septembre 2005 modifiant la loi sur les finances de l'Etat (équilibre budgétaire);

Loi du 15 novembre 2005 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;

Décret du 16 novembre 2005 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2006;

Décret du 16 novembre 2005 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006.

1.2 Ordonnances et arrêtés

Arrêté du 11 janvier 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Domdidier;

Arrêté du 11 janvier 2005 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire du périmètre du remaniement urbain «Merlachfeld», commune de Morat;

Ordonnance du 18 janvier 2005 relative à l'adoption de mesures favorisant la création de places de stages dans l'administration cantonale et l'intégration des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail;

Ordonnance du 18 janvier 2005 modifiant l'arrêté concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat;

Ordonnance du 15 février 2005 modifiant le règlement sur les subventions;

Arrêté du 15 février 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Düringen, lot VIII;

Ordonnance du 22 février 2005 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur le registre foncier;

Arrêté du 14 mars 2005 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2005 (144^e affectation);

Arrêté du 22 mars 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune du Mouret (Bois Derrey–secteur Essert);

Arrêté du 22 mars 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Treyvaux;

Arrêté du 22 mars 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Kerzers, lots V + VI, ainsi que du périmètre «Hubel»;

Ordonnance du 22 mars 2005 concernant l'adaptation de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat aux modifications de la LPP, de la LFLP et de leurs ordonnances;

Ordonnance du 22 mars 2005 fixant les taux de conversion pour le calcul de la rente de vieillesse dans le régime LPP de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat;

Règlement du 22 mars 2005 sur la mensuration officielle (RMO);

Tarif du 5 avril 2005 des frais de la cadastration des bâtiments;

Arrêté du 5 avril 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune des Montets, secteur Granges-de-Vesin;

Arrêté du 5 avril 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Russy;

Arrêté du 26 avril 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral du périmètre du remaniement forestier «Murtenbiet», secteur 3 (communes d'Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried bei Kerzers, Galmiz et Gurmels, secteur Wallenbuch);

Ordonnance du 3 mai 2005 relative aux sites Internet de l'Etat;

Arrêté du 20 juin 2005 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2005 (145^e affectation);

Arrêté du 17 août 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral du périmètre du remaniement forestier «Murtenbiet», secteur 2 (communes de Jeuss, Lurtigen, Salvenach, Ulmiz, Gurmels et Gurmels secteur Liebistorf);

Ordonnance du 17 août 2005 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 30 août 2005 modifiant le règlement sur les subventions;

Arrêté du 20 septembre 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral des communes de Cheiry et de Prévondavaux;

Arrêté 27 septembre 2005 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Pont-en-Ogoz, secteur Avry-devant-Pont (lots II et III);

Arrêté du 27 septembre 2005 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2005 (146^e affectation);

Ordonnance du 10 octobre 2005 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2006;

Ordonnance du 8 novembre 2005 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat;

Ordonnance du 6 décembre 2005 modifiant le tarif des honoraires perçus par l'Inspection des finances;

Ordonnance du 15 décembre 2005 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2006;

Ordonnance du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (substitut/e à l'office des poursuites);

Ordonnance du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (technicien/ne en analyses biomédicales);

Ordonnance du 20 décembre 2005 relative à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour 2006 et à l'adaptation au renchérissement;

Ordonnance du 20 décembre 2005 relative à la perception de l'impôt à la source;

Arrêté du 20 décembre 2005 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2005 (147^e affectation).

2. Généralités

2.1 Budget

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Nous reprenons ici quelques considérations et conclusions émises dans la présentation du budget 2006.

Le budget 2006 marque une étape importante dans le processus d'assainissement des finances cantonales entamé il y a quelques années. A l'exception du dépassement du plafond de la quote-part des subventions cantonales par rapport aux recettes fiscales, l'amélioration se concrétise sur les principaux indicateurs globaux, notamment avec:

- l'obtention d'un résultat bénéficiaire au budget de fonctionnement pour la première fois depuis l'introduction du nouveau modèle de comptes en 1996;
- la réalisation d'un degré d'autofinancement des investissements proche de 100 %;
- pratiquement, aucune nécessité d'avoir à faire appel à des ressources extérieures pour assurer le financement d'ensemble du ménage cantonal.

Par ailleurs, et tout en respectant strictement le principe nouveau de l'équilibre budgétaire, un an après l'inscription de celui-ci dans la Constitution, le canton est en mesure d'envisager simultanément une baisse d'impôt supplémentaire. Globalement, entre ce qui a déjà été décidé pour 2006 par le Grand Conseil et ce que le Conseil d'Etat entend proposer, c'est un allègement de 15,7 millions de francs qui est retenu au budget 2006, représentant 2,7 % du total des rentrées fiscales tirées de l'imposition des revenus des personnes physiques.

L'introduction, dans la nouvelle Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire, a poussé le Conseil d'Etat à accélérer le processus de régulation. La notion de cote d'alerte passe dès lors au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devrait redevenir d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution cantonale; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005).

En matière d'indicateurs de tendance, l'attention se focalise dorénavant sur la question de la quote-part des subventions cantonales. Le respect de l'article 21 de la loi sur les subventions, plus particulièrement du plafond de 25 %, s'avère de plus en plus difficile à réaliser, exercice après exercice. Au cours de ces dernières années, ce taux a constamment «flirté» avec cette limite. En 2004 pour le budget 2005, plusieurs mesures avaient dû être prises pour empêcher un dépassement du seuil. Etait notamment comprise dans ce dispositif l'augmentation de 5 % du taux de participation des communes au financement des prestations complémentaires AVS-AI. Le Grand Conseil avait cependant limité à une année la durée d'application de cette dernière mesure. De ce fait notamment, la quote-part franchit à nouveau au budget 2006 la barre des 25 %. Pour l'exercice 2007, le Conseil d'Etat devra proposer de nouvelles mesures de manière à respecter le plafond fixé dans la loi, dans l'attente d'une modification plus fondamentale du système en relation avec le projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (projet RPT).

Au total, le projet de budget 2006 est un bon budget, en premier lieu sous l'angle du retour à l'équilibre. Cela assurera aux finances cantonales une meilleure assise pour l'avenir, lorsqu'il s'agira notamment de réaliser la réforme découlant de la nouvelle péréquation financière fédérale.

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient que l'équilibre réalisé n'est pas définitivement acquis et que la tâche la plus difficile sera de confirmer, dans la durée surtout, les excellents résultats 2006. Ce qu'il entend faire en s'appuyant, comme par le passé, sur une politique budgétaire rigoureuse pour maintenir, en quantité et en qualité, les prestations fournies jusqu'à ce jour. L'assainissement des finances cantonales n'a pas été acquis au prix de sacrifices sur l'offre des services publics. Il a même été possible de faire face aux nombreux besoins supplémentaires de secteurs prioritaires, tels que la formation, la santé et le social.

2.2 Conférence suisse des directeurs cantonaux des finances

La Conférence suisse des directeurs cantonaux des finances a tenu trois séances en 2005, les 20 janvier, 12/13 mai et 23 septembre. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des représentants de l'administration fédérale des finances et des contributions, ainsi que des représentants de la Conférence suisse des impôts qui se compose des chefs des services cantonaux des contributions.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (imposition partielle pour les participations qualifiées). Cet objet est à l'étude depuis plusieurs années au niveau fédéral, pour l'impôt fédéral direct d'une part et d'autre part pour les impôts cantonaux et communaux directs par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui fixe des principes contraignants pour les cantons en la matière. Malgré plusieurs expertises et avant-projets, cet objet n'a pas encore abouti. Il en est d'ailleurs de même pour la réforme de l'imposition fiscale de la famille, voire de l'imposition individualisée des personnes physiques suite au refus du paquet fiscal fédéral lors de la votation populaire du 16 mai 2004.
- Le vaste projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le peuple suisse a accepté les modifications constitutionnelles de ce projet en votation populaire le 28 novembre 2004. La législation fédérale d'exécution a été élaborée au sein de 13 groupes de projet composés paritairement de représentants de la Confédération et des cantons. Les cantons devront prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de cette réforme dont l'entrée en vigueur est prévue au début 2008.
- Le programme d'allègement budgétaire et le projet de budget 2006 de la Confédération sur les points qui ont des incidences sur les finances des cantons (réserves d'or et bénéfices de la BNS, routes nationales, transports publics, réduction de primes LAMal).
- La mise en œuvre dans les cantons de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, ainsi qu'un nouveau modèle sur le plan suisse de certificat de salaire pour les administrations fiscales.
- La proposition au Conseil fédéral concernant la détermination de la capacité financière des cantons pour 2006 et 2007. Cet indice influence maintes répartitions financières entre les cantons et la Confédération.
- Les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons.
- L'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière).

2.3 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu 2 séances en 2005, les 25 février et 3 novembre. Elle réunit les directeurs des finances des 6 cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.
- Le projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier la propriété des routes nationales.
- Une enquête comparative sur les caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales en Suisse romande.
- Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs projets de la Confédération, tels que les mesures fédérales d'économies et l'affectation du produit de la vente d'or de la BNS.

3. Activités

3.1 Gestion par mandats de prestations (GMP)

En 2005, et comme c'est le cas depuis 2001, la conduite du projet «Gestion par mandats de prestations» (GMP) a été assumée par la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. La direction du projet (DIRPRO) a d'une part assuré la coordination des activités récurrentes (comptes 2004, budget 2006 et controlling en cours d'année) et a d'autre part, en collaboration avec des collaborateurs des unités pilotes et des services centraux, procédé à une analyse des différents instruments déployés auprès des unités pilotes, analyse qui a débouché sur des propositions d'amélioration dont la mise en œuvre occupera la DIRPRO tout au long de l'année 2006.

Les activités récurrentes

- Les comptes 2004 des unités pilotes

En application du décret du 8 février 2000 concernant la GMP, les unités pilotes ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus ainsi que sur les soldes de chaque groupe de produits et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La DIRPRO a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, la procédure d'établissement des comptes 2004 et a apporté son soutien aux unités pilotes.

- Le controlling 2005 des unités pilotes

Les unités pilotes GMP ont rendu compte du déploiement de leurs activités en délivrant un rapport de controlling pré-

sentant les résultats au 31 août 2005. Le rapport au 31 décembre 2005 est établi en février 2006. Chaque rapport est approuvé par la direction de l'unité concernée et fait l'objet d'un préavis par un groupe de travail, avant d'être transmis au Conseil d'Etat. La DIRPRO a coordonné l'établissement des rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes.

– L'établissement des budgets 2006 des unités pilotes

Les unités pilotes ont établi les budgets 2006 par groupe de produits dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. Le modèle GMP, qui veut que le Grand Conseil adopte les budgets par groupe de produits alors que l'administration gère de manière autonome les moyens à disposition fonctionne sans problème majeur. Dans ce cadre, la DIRPRO a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, l'établissement des budgets par groupe de produits et apporté son soutien aux unités pilotes.

Les travaux d'amélioration

Sur la base des options prises par le Conseil d'Etat dans le rapport n° 136 concernant la GMP, le Comité de pilotage GMP (COFIL) a décidé la mise en œuvre d'améliorations touchant trois domaines complémentaires:

– Amélioration des budgets annuels

Ce premier volet a concerné la qualité des informations fournies actuellement par les unités pilotes. Il s'est principalement agi pour les unités pilotes, en collaboration avec la DIRPRO et un consultant externe, de formuler de nouveaux indicateurs susceptibles de mieux rendre compte de l'atteinte des objectifs liés aux prestations fournies, tant aux niveaux quantitatif et qualitatif qu'à celui, plus difficile à formuler et à évaluer, des effets. Certains de ces nouveaux indicateurs ont déjà pu être introduits dans les budgets 2006; ceux qui nécessitent une collecte de données spécifiques seront introduits progressivement.

– Amélioration de l'instrumentation GMP

Même si le fonctionnement de l'instrumentation était considéré comme globalement satisfaisant, différentes observations émises au long de la phase expérimentale et lors de l'évaluation du projet rendaient nécessaires une analyse des différents instruments déployés durant la phase expérimentale. Des groupes de projet, composés de la DIRPRO, de collaborateurs des unités pilotes et de représentants des services centraux, ont ainsi traité plus particulièrement les aspects de la comptabilité analytique, des indicateurs, de la saisie des temps, du budget annuel, de la procédure budgétaire, de la planification financière par prestation, du controlling et du contrôle de gestion. Les travaux de ces groupes ont débouché sur la formulation de propositions d'amélioration dont la mise en œuvre se fera graduellement au cours de l'année 2006, voire 2007, selon les décisions prises en ce qui concerne la suite à donner au projet.

En particulier, le groupe chargé de la comptabilité analytique a formulé plusieurs mesures visant à assurer la fiabilité des informations de la comptabilité analytique, notamment par une refonte du modèle se basant sur les

recommandations de la Conférence des Directeurs cantonaux des finances émises par le biais du manuel KOLIBRI. En ce qui concerne les indicateurs de gestion, les difficultés rencontrées par les unités pilotes dans la définition d'indicateurs pertinents requiert l'élaboration d'un modèle de réflexion pour permettre aux unités de présenter des indicateurs répondant tant à leurs besoins opérationnels qu'à ceux des niveaux politiques.

Le groupe chargé de la saisie des temps s'est attelé pour sa part à la réalisation d'un cahier des charges illustrant les fonctionnalités nécessaires dans l'optique d'une refonte ou du remplacement de l'application actuelle de saisie des temps. Il y a lieu ici de relever l'importance de cet instrument pour la définition des coûts des prestations, les données qu'il fournit étant exploitées pour l'imputation des coûts dans la comptabilité analytique.

Les documents présentant les budgets par groupe de produits ont également été simplifiés de sorte qu'ils correspondent mieux aux besoins des différents destinataires. Ainsi, le fascicule du budget (et par analogie celui des comptes) présentera la synthèse des résultats par groupe de produits alors qu'un justificatif plus détaillé permettra de répondre aux besoins de l'administration et de la Commission des finances et de gestion. Différents aménagements ont en outre pu être apportés à la procédure budgétaire afin que les unités administratives pratiquant la GMP disposent du temps nécessaire à l'analyse et à l'ajustement des budgets par groupe de produits. La planification financière par prestation fait quant à elle actuellement l'objet d'une étude préliminaire et la mise en œuvre du concept pourrait se faire dès la planification financière 2007–2011.

Le groupe chargé du controlling s'est penché sur la refonte du modèle de rapport afin, là aussi, que les besoins des différents destinataires soient mieux pris en compte. Ce même groupe a également élaboré un modèle de contrôle de gestion définissant les tâches et responsabilités à chaque niveau hiérarchique (Conseil d'Etat, Directions, unités administratives).

– Amélioration des facteurs organisationnels

L'évaluation du projet GMP avait mis en évidence le manque d'implication des collaborateurs des unités pilotes dans le nouveau modèle de gestion. Le développement d'une approche participative pour la planification et l'analyse des résultats permet la diffusion d'une culture de gestion axée sur les prestations au sein des unités pilotes, notamment auprès des collaborateurs ayant la fonction de responsables de produits. Concrètement, la planification et l'analyse des résultats font l'objet d'ateliers réunissant les responsables de produits qui, au moyen de cas concrets et propres à leur unité administrative, acquièrent les méthodes de gestion nécessaires à l'application des principes de la GMP. Les résultats des premiers ateliers sont encourageants, une responsabilisation et une véritable discussion des objectifs et des coûts survenant au sein des unités administratives.

La mise en œuvre des différents volets de ces travaux d'amélioration permettra de disposer d'un modèle de gestion par prestation épuré de ces principales faiblesses.

Les ressources

Pour l'année 2005, l'équipe de projet était composée du chef du projet (environ 50 %) et de son adjoint (environ 90 %); l'implication du chef du projet dans le projet «Analyse des prestations de l'Etat» (APE) a eu pour conséquence une diminution des ressources disponibles pour la GMP. Cette situation est corrigée en 2006, l'essentiel du temps de travail du chef du projet étant à nouveau dévolu au projet GMP. Les charges totales engendrées par le fonctionnement du projet GMP se sont élevées en 2005 à un peu plus de 230 000 francs.

3.2 Autres domaines d'activités

Le montant des deux fonds des bénéficiaires de la Loterie romande auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2005 à 1 394 940 francs (4 412 742 francs à fin 2004) pour les affectations futures et pour les cas urgents, compte tenu des intérêts 2005 imputés à ces fonds.

S'agissant de l'activité juridique, une part importante a porté sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Force est de constater que le nombre des dossiers reste important même s'il a diminué en 2005. L'activité juridique s'est par ailleurs déployée en particulier dans le domaine législatif avec, à côté de la mise en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale, l'élaboration de la nouvelle loi concernant l'impôt sur les successions et les donations dont l'avant-projet sera mis en consultation dans le courant du 1^{er} trimestre 2006.

II. Administration des finances

1. Personnel

Durant l'exercice 2005, l'Administration des finances (AFin), y compris la centrale téléphonique, a occupé en moyenne 24,4 unités équivalent plein temps.

2. Activités

En 2005, l'AFin s'est consacrée à la réalisation des principales tâches suivantes: l'attribution et la gestion du produit de la vente de l'or de la BNS, la modification de la loi sur les finances (équilibre budgétaire), le projet de budget 2006, le suivi des relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle périodique des subventions, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de la trésorerie. L'AFin a également été active notamment dans les domaines suivants: la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, l'amélioration des outils utilisés dans le cadre de la gestion par mandats de prestations, les projets de cantonalisation des hôpitaux de districts et de péréquation financière intercommunale.

1. L'attribution et la gestion du produit de la vente de l'or de la BNS revenant au canton

Dans l'histoire financière de l'Etat de Fribourg, l'année 2005 sera considérée comme exceptionnelle et unique. En effet, en application de la Constitution fédérale et de l'article 31 de la loi sur la Banque nationale suisse (BNS) et après de longues discussions sur le plan fédéral, la Confédération et les cantons – copropriétaires de la BNS – se sont vu attribuer le produit de la vente des 1300 tonnes d'or (21 milliards de francs) de la BNS qui n'étaient plus nécessaires à la politique monétaire. Le montant versé aux cantons s'est élevé à 14,0 milliards de francs. Le canton de Fribourg a reçu 757 001 290 francs. Ce montant lui a été réparti en fonction de la population résidante et de la capacité financière. Il représente le 5,4 % du total des montants octroyés aux cantons. Cette rentrée extraordinaire a fait l'objet de dix versements hebdomadaires entre le 12 mai 2005 et le 14 juillet 2005. Les comptes 2005 de l'Etat de Fribourg enregistrent cette recette exceptionnelle.

La question de l'utilisation de ce capital a fait l'objet de discussions nourries dans l'ensemble du pays. Sur le plan cantonal, deux motions (J.J. Collaud / D. Boivin et A. Romanens / S. Berset) et deux postulats (G. Godel / M. Buchmann et P.A. Page / M. Losey) ont été déposés en rapport avec l'utilisation du produit de l'or de la BNS. L'Administration des finances a joué un rôle actif dans la préparation des réponses du Conseil d'Etat à ces diverses interventions parlementaires. Au terme d'une discussion en deux temps au Grand Conseil, ce dernier a décidé d'affecter en priorité le capital reçu à la réduction de la dette publique. Il a également convenu de ne pas élaborer de loi

sur l'utilisation de ce capital. Précisons encore que, dans le cadre de ces discussions parlementaires, J.J. Collaud, A. Romanens et J.L. Romanens ont déposé une motion et un postulat. La motion demande la création d'une deuxième année d'école enfantine dans le canton. Le postulat propose d'examiner les moyens de mieux encourager la création de places d'apprentissage.

Fort de la décision claire du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a chargé l'Administration des finances d'entreprendre des démarches afin de rembourser certains emprunts par anticipation. Jusqu'à la fin 2005, quatre emprunts ont été dénoncés pour un montant total de 125 millions de francs. L'économie annuelle et répétitive d'intérêts représente plus de 5,2 millions de francs. Le solde des capitaux disponibles servira notamment au remboursement des emprunts arrivant à échéance. Dans cette attente, les fonds sont placés, compte tenu du niveau actuel des taux, essentiellement à court terme, dans des placements privilégiant la sécurité et la garantie du capital.

2. Modifications de la loi sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution

Les nouvelles dispositions constitutionnelles en matière d'équilibre budgétaire (art. 83 Cst) ont nécessité l'adaptation de la loi sur les finances. L'Administration des finances a fait diligence pour que ces adaptations soient parmi les premières dispositions d'exécution de la Constitution à être soumises au Grand Conseil. La modification de la loi sur les finances est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle a engendré les travaux suivants pour l'Administration des finances:

- mise en consultation d'un avant-projet de loi auprès des autres Directions de l'Etat et des partis politiques cantonaux;
- rédaction du message n° 206 accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur les finances de l'Etat (équilibre budgétaire) du 20 juin 2005;
- préparation du dossier présenté lors de la conférence de presse du 8 juillet 2005;
- préparation de l'ordonnance du 8 novembre 2005 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat.

Avec le nouveau dispositif législatif, l'équilibre budgétaire est devenu la règle. A moins de connaître une situation conjoncturelle particulièrement difficile ou de devoir faire face à des besoins financiers exceptionnels, le budget de fonctionnement de l'Etat devra être équilibré. Les déficits éventuels causés par la mauvaise conjoncture ou des événements exceptionnels devront faire l'objet de compensation dans les budgets futurs.

3. Le projet de budget 2006

Trois objectifs principaux ont orienté les travaux du Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2006:

- atteindre l'équilibre budgétaire;

- répondre aux multiples attentes en matière de réduction de la pression fiscale;
- maintenir, en quantité et en qualité, les prestations fournies jusqu'à ce jour.

Le projet de budget 2006, arrêté par le Conseil d'Etat le 13 septembre 2005, est conforme à ces objectifs. Lors de son examen, le Grand Conseil n'y a apporté qu'une retouche modeste, consistant en un allègement supplémentaire en matière d'imposition des véhicules.

Le budget 2006 finalement adopté par le Grand Conseil le 16 novembre 2005 présente les principaux résultats prévisionnels suivants:

- un excédent de revenus de 0,2 million de francs au compte de fonctionnement;
- un excédent de dépenses de 86,1 millions de francs au compte des investissements;
- un excédent total de dépenses de 85,9 millions de francs au compte administratif;
- une insuffisance de financement de 2,1 millions de francs. Quant à la quote-part des subventions cantonales par rapport aux recettes fiscales cantonales, elle atteint 25,69 %.

4. Suivi des relations financières avec la Confédération

La mise en œuvre de la RPT implique un travail important au sein de l'administration cantonale. Les principales contributions de l'administration des finances en la matière ont été les suivantes durant l'année 2005:

- secrétariat du Comité de pilotage RPT: préparation de la documentation pour les séances, tenu des procès-verbaux et de la correspondance;
- préparation des réponses aux deux consultations fédérales relatives à la législation d'exécution RPT (2^e message sur la RPT);
- rédaction du rapport N° 230 sur la mise en œuvre dans le canton de Fribourg de la RPT du 8 novembre 2005, dont le Grand Conseil a pris acte lors de sa séance du 15 décembre 2005;
- préparation de la réponse à la consultation menée par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) sur la version apurée de l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI);
- rédaction du message N° 226 accompagnant le projet de décret portant adhésion du canton de Fribourg à l'ACI du 31 octobre 2005, qui devrait être traité par le Grand Conseil en 2006;
- entretien des contacts, pour les questions techniques et financières, avec la CdC et le Département fédéral des finances; suivi des travaux préparatoires inhérents au prochain bilan global des incidences financières de la RPT.

5. Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Durant l'année 2005, la section NIGEFI a concentré ses efforts sur trois axes, à savoir:

- Sécurité des données;
- Poursuite des déploiements;
- Intégration de diverses solutions informatiques avec le progiciel SAP.

5.1 Sécurité des données

L'importance prise, en tant que système d'information, du progiciel SAP à l'Etat de Fribourg nécessite une attention toute particulière en matière de sécurité et de pérennité des données mémorisées.

Pour faire face à cette problématique et réduire le risque d'indisponibilité du système en cas de panne majeure, nous avons procédé à l'installation d'une «doubleure» sur une infrastructure décentralisée. Cette dernière peut en cas de besoins relayer le système principal.

En complément aux sauvegardes usuelles, cette infrastructure «récupère» plusieurs fois par jour les journaux d'activité (log) issus du système principal. Le risque de perte de données est ainsi réduit à moins d'une heure en cas de catastrophe majeure.

5.2 Poursuite des déploiements

Les déploiements du progiciel dans les divers services de l'administration cantonale ont été, par rapport aux années précédentes, moins nombreux en 2005. Toutefois, la couverture fonctionnelle du progiciel s'est enrichie de deux nouveaux modules:

- La gestion des achats et des stocks

Ce module permet le traitement des processus d'achat de la demande d'offre au paiement de la facture ainsi que les problématiques comptables et logistiques liées aux mouvements de stocks.

Le Service des achats, du matériel et des imprimés utilise depuis le 1^{er} septembre 2005 ce nouveau module ainsi que le module de facturation SD.

- La facturation simplifiée

Cette application a pour but de répondre de manière simple et intuitive à des besoins limités en matière de facturation, notamment en terme de volume et de complexité (tarification, documents à produire, statistiques), tout en conservant les avantages d'une solution intégrée. Cette solution a notamment été déployée au début décembre auprès du Service des communes.

Les modules de comptabilité financière et analytique ont été déployés, au 1^{er} janvier 2006, auprès des Etablissements de Bellechasse. Ce déploiement permettra l'abandon du logiciel FIFI et simplifiera les travaux de consolidation en fin d'année.

Le Service de l'enfance et de la jeunesse bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2006 des modules de comptabilité de SAP pour la gestion comptable des mandats de tutelle et curatelle confiés par l'autorité compétente.

5.3 Intégration de diverses solutions informatiques avec le progiciel SAP

Les récents choix en matière d'informatique cantonale démontrent qu'un progiciel de gestion ne peut à lui seul solutionner toutes les problématiques informatiques de l'administration cantonale. Fort de ce constat il est impératif que les différents outils applicatifs puissent communiquer entre eux et s'échanger le résultat de processus «métier» spécifiques. Pour le progiciel SAP, il s'agit principalement d'intégrer des données comptables.

Durant l'année écoulée, une première intégration de ce type a été réalisée dans le cadre du projet monétique. Il est désormais possible pour les clients des Préfectures, du Service du registre du commerce, des Offices d'état civil et du Service financier cantonal de s'acquitter des prestations reçues au moyen des cartes de débit (Maestro et Postcard).

Une solution Intranet permettant «l'achat en ligne» de matériel et d'imprimés auprès du Service des achats du matériel et des imprimés est en cours de réalisation. Cette solution intégrée avec le module de facturation de SAP permettra de supprimer les saisies multiples et de raccourcir les temps de traitements.

Dans le cadre de la refonte des applications du Service cantonal des contributions, des possibilités d'intégration avec SAP ont été évaluées dans le domaine de la compensation de créances.

6. Le contrôle périodique des subventions

En 2005, la cinquième série d'examens des subventions menée en application de la loi sur les subventions a été réalisée. A ce jour, les $\frac{3}{4}$ de toutes les subventions ont fait l'objet d'un examen.

• Examens des subventions 2005

Conformément à la planification, 13 examens ont été réalisés durant l'année. Deux examens n'étaient toutefois pas achevés à la fin 2005 et seront finalisés au début de l'année 2006. Les examens de subventions dans le domaine de l'aménagement et de la protection des eaux ont été suspendus, dans l'attente d'un nouveau projet de loi sur les eaux.

Après une formation de base dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat d'avril à fin octobre. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission); laquelle les a en partie traités durant sa séance de décembre. La Commission fera part de ses propositions au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre de l'année 2006 pour cette cinquième série d'examens.

• Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est mis à jour périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

• Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède par le $\frac{1}{4}$ du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette contrainte.

Il faut mentionner également que la méthode de calcul des subventions nettes a été adaptée aux nouvelles possibilités offertes par les outils comptables et informatiques. De manière générale, le calcul est dorénavant opéré sur les chiffres réels du budget, contrairement à la méthode d'estimation utilisée jusqu'ici. Le règlement sur les subventions (RSub) a été modifié en août 2005, afin de codifier ce nouveau mode de calcul.

En outre, l'Administration des finances a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

7. Les comptes 2005

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour $\frac{2}{3}$ par la comptabilité générale et $\frac{1}{3}$ dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2005 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent compte rendu se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1995 à 2005 et des comptes généraux de 1999 à 2005.

Année	Bilan		
	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
1995	1 318 987 254.13	1 226 134 760.52	+ 92 852 493.61
1996	1 349 281 615.42	1 248 477 532.84	+ 100 804 082.58
1997	1 354 753 014.34	1 281 161 321.96	+ 73 591 692.38
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58	+ 73 476 440.03

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr.	Insuf./+excédent de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent	
1999	1 999,3	1 891,8	- 17,5	257,8	142,5	- 115,3	- 132,8	- 32,3
2000	1 968,5	1 962,4	- 6,1	245,6	139,2	- 106,4	- 112,5	- 21,9
2001	2 048,8	2 043,9	- 4,9	262,2	135,5	- 126,7	- 131,6	- 42,1
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	- 4,2
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	- 94,0	- 48,3	+ 47,6
2005	2 497,8	3 346,9	+ 849,1	173,5	85,5	- 88,0	+ 761,1	+ 908,9

8. Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2004 et 2005:

	2004	2005
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 201,40	1 131,99
Comptes bancaires et postaux:		
- encaissements (en millions de francs)	3 610,05	7 262,19
- paiements (en millions de francs)	3 690,06	7 312,63
- écritures enregistrées	6 613	7 192

La très forte augmentation du volume des encaissements et des paiements s'explique principalement par les mouvements de fonds liés au versement du capital de la BNS et au placement des liquidités s'y rapportant.

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2005, le volume des prêts à court terme a été de 2,775 mia de francs. Le nombre de prêts a fortement augmenté à la suite du versement du produit de la vente de l'or de la

BNS. Il atteint 46 prêts contre 3 en 2004. L'AFin gère et tient la comptabilité de 47 fonds et fondations;

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2005, la dette à moyen et long terme de l'Etat a diminué de 125 millions de francs. Quatre emprunts ont été remboursés pour un total de 125 millions de francs.

- gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (19,9 millions, 208 prêts), les réserves de terrains (1,8 million, 7 prêts).

- autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique.

9. Le service financier cantonal

Dès le 1^{er} janvier 2004, les services financiers de districts et la Recette générale de l'Etat sont réunis en un seul service intitulé «Service financier cantonal». Ce secteur fait partie intégrante de l'AFin et il a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs.

Une analyse statistique des paiements effectués à l'aide du module SD de SAP et traités par le Service financier cantonal permet de montrer le rôle important pris par ce service. En 2005, le montant total des factures traitées s'est élevé à plus de 121 millions de francs (2004: 115 millions de francs) dont plus de 90 millions de francs (2004: 87 millions de francs) à l'aide de SAP. Cela correspondait à près de 88 000 factures. A fin 2005, les poursuites en cours se montent à 772 000 francs (2004: 962 000 francs).

10. Contrôle budgétaire

Ce contrôle s'exerce sur deux plans. Il est opéré tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur la question des dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle prévise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2005, celui-ci a admis 33 demandes (24 en 2004) portant sur un montant total de 26,1 millions de francs (13,5 millions en 2004), représentant le 1,07 % (0,57 % en 2004) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2005. Ce volume des crédits supplémentaires se situe au-

dessus de la moyenne qui s'élève à 0,79 % pour la période 1990–2004. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2006. Il souligne la nécessité d'un suivi budgétaire plus rigoureux et d'une meilleure anticipation de la part des unités administratives. Toutes les unités administratives seront sensibilisées prochainement à cette problématique.

11. La Centrale téléphonique de l'administration cantonale

A la suite d'un départ à la retraite, l'AFin a proposé au SITel de reprendre la gestion de toutes les tâches techniques liées à la téléphonie. Une fraction de poste de travail de 60 % a été transférée au SITel à partir du 1^{er} juillet 2005. Les tâches administratives en rapport avec la centrale téléphonique relevant désormais de l'AFin sont les suivantes:

- répartition mensuelle des taxes téléphoniques et frais d'abonnement pour les services reliés au central de l'Etat;
- traitement des mutations et des incidents;
- support aux utilisateurs;
- facturation mensuelle des taxes de conversations privées;
- participation à la mise à jour de l'annuaire Swisscom et gestion de l'annuaire téléphonique informatisé en collaboration avec la Chancellerie d'Etat.

Les récupérations de taxes téléphoniques privées ont atteint environ 110 000 francs en 2005.

12. Autres activités

- Participation aux comités de pilotage de la réforme des structures hospitalières et de la péréquation financière intercommunale;
- Réponses à des consultations cantonales et fédérales;

- Préavis d'objets à incidences financières (message, loi, décret, arrêté, ordonnance) soumis au Conseil d'Etat;
- Présidence et élaboration d'un rapport pour le groupe de travail des administrations des finances des cantons romands sur les projets de budgets 2006 des HES-SO et HES-S2;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2004 et le budget 2006;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes et au budget;
- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2005;
- Recherche et analyse portant sur les relations de l'Etat avec la Banque cantonale de Fribourg;
- Présidence et participation aux groupes de projet chargés de l'amélioration de l'instrumentation de la GMP (gestion par mandats de prestations) et aux travaux de controlling;
- Appui aux travaux du groupe de travail chargé du réexamen des procédures budgétaires et de révision des comptes dans le secteur des institutions spécialisées;
- Participation aux travaux de groupes de travail chargés des réformes structurelles et des restructurations, notamment pour l'analyse des prestations de l'Etat;
- Edition du dépliant 2005 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales;
- Entretien du site Intranet de l'AFin;
- Participation à divers séminaires, conférences et commissions.

III. Inspection des finances

1. Personnel

A la fin 2005, l'Inspection des finances (IF) comprenait le chef de service, cinq inspecteurs financiers et une secrétaire à 30 %. Notons que l'adjoint au chef de service a pris sa retraite au 31 juillet 2005 et qu'il a été remplacé par un inspecteur financier en novembre 2005. De plus, le nouveau poste d'inspecteur financier n'a été pourvu qu'en novembre 2005 au lieu de janvier 2005 (difficultés d'engagement liées au niveau salarial et à la langue allemande souhaitée).

2. Activités

En 2005, les principales activités du service ont été l'analyse des procédures liées aux impôts cantonaux et fédéraux pour les personnes physiques ainsi que l'audit des procédures relatives au tronçon d'entretien (P3) sur la RN12. Ces deux contrôles ont été effectués conjointement avec les instances fédérales. De plus, le service a procédé aux vérifications ordinaires des secteurs de l'administration cantonale et d'organismes para-étatiques ainsi qu'à un contrôle d'un compte de construction.

2.1 Vérifications ordinaires de comptes et contrôle spécial

Le service a effectué, en 2005, 66 révisions dont un contrôle spécial.

Sur les 66 contrôles susmentionnés, 36 ont donné lieu à 82 remarques, observations ou constatations et à 51 recommandations. Selon l'article 54 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, trois organes contrôlés ont dû prendre position par écrit. Les réponses y relatives ont été jointes aux rapports.

Les travaux de révision ont touché 32 secteurs de l'administration cantonale proprement dite et 34 organismes, institutions ou fonds divers. Dix contrôles ont été effectués en collaboration avec d'autres organes de révision. La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Les contrôles effectués se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir judiciaire	4
Pouvoir exécutif – Administration	28
Fonds et fondations	20
Mandats divers	13
Contrôle spécial	1

Le contrôle spécial concerne un mandat de la Commission des finances et de gestion relatif à l'existence, l'utilisation et la non présentation d'un compte postal dans les comptes généraux de l'Etat.

Les 66 rapports de vérification concernent la Chancellerie d'Etat et les Directions suivantes:

Chancellerie d'Etat	2
Instruction publique, culture et sport	17
Sécurité et justice	9
Institutions, agriculture et forêts	11
Economie et emploi	12
Santé et affaires sociales	6
Finances	6
Aménagement, environnement et constructions	3

En application de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution du 12 mars 1996, 58 rapports ont été transmis au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil ainsi qu'à l'Administration des finances. Huit ont été adressés uniquement à des conseils de fondation ou d'écoles.

Finalement, trois rapports ont été soumis au Tribunal cantonal, autorité de haute surveillance des secteurs judiciaires. Enfin, sept rapports concernant des secteurs de l'Etat bénéficiant d'une participation financière de la Confédération ont été transmis à diverses instances fédérales.

2.2 Travaux divers

- Participation aux séances de trois groupes de travail et d'un conseil d'administration.
- Contrôle permanent des décomptes du secteur Jeunesse et Sports.
- Problèmes particuliers liés à la TVA pour certains secteurs de l'Etat.

IV. Service de l'informatique et des télécommunications

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris la télématique et la bureautique, dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat. Il a en particulier pour tâches:

- l'élaboration de la politique informatique et du plan informatique, et de veiller à leur application;
- de fournir des prestations informatiques (étude, développement, production et maintenance);
- de conseiller les organes de décision et de les assister dans la définition, l'organisation et la conduite de projets;
- de procéder à l'acquisition de matériel et de logiciel, de négocier les contrats de service et de proposer l'engagement de personnel informatique, en accord avec les services et établissements concernés;
- de veiller à l'application des mesures relatives à la sécurité informatique et d'accomplir les tâches qui lui incombent en vertu des dispositions sur la sécurité des données personnelles;
- d'assurer la formation du personnel des établissements et services utilisateurs, de fournir conseil et assistance, ainsi que de donner les directives et les instructions nécessaires;
- d'assurer la coordination à l'intérieur de l'administration et dans les relations avec la Confédération, les cantons, les communes et d'autres organes publics ou privés.

Il accomplit ses tâches en étroite collaboration avec les Directions, établissements, services et écoles. Sont réservées les attributions, dans le domaine informatique, de l'Université et des hautes écoles fribourgeoises appartenant à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale.

Le SITel compte 63 personnes, comptées en équivalents plein temps, ainsi que 6 apprentis et quelques stagiaires.

1. Les activités du SITel

1.1 Aperçu des activités en général

L'informatique a considérablement évolué et gagné en maturité durant les dernières années. La maîtrise du système informatique a été assurée dans un contexte en évolution très rapide.

Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- La gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg.
- Les prestations modulées selon les standards définis (catalogue de prestations).

- Une démarche de projet maîtrisée privilégiant les solutions mutualisées.
- Une infrastructure maîtrisée et mutualisée.

Les activités visaient à poursuivre un objectif d'optimisation continue des ressources consacrées à l'informatique.

1.2 Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

1.2.1 Bases légales

Le CC SIT a participé très activement à la procédure de consultation relative au projet de loi fédérale sur la géoinformation (LGéo).

1.2.2 Coordination

La coordination sert en premier lieu à améliorer les conditions de travail des directions et des services de l'Etat de Fribourg. En interne, la coordination dans le domaine du SIT s'est principalement faite au niveau de la mutualisation des infrastructures (serveurs et bases de données), de l'harmonisation des solutions techniques et logicielles (SIG serveur, SIG bureautiques, plate-forme de développement) et du partage des ressources disponibles.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités de divers groupements d'intérêts (tels que l'OSIG ou geosuisse), dans le cadre de programmes et de projets de la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux.

La collaboration entre cantons prend de plus en plus d'ampleur, que ce soit au sein de la CC GEO (conférence des services cantonaux de géoinformation), de la «collaboration intercantonale romande en matière de SIT» (BE, FR, GE, JU, NE, VD et VS), de collaborations intercantionales sectorielles (p. ex. dans le domaine de la gestion intégrée des eaux) ou dans le cadre de projets particuliers.

Enfin, le CC SIT collabore avec plusieurs hautes écoles, en particulier pour des travaux de recherche prospective, ainsi qu'avec des communes (surtout Fribourg), des régies (EEF et ECAB), diverses associations et des sociétés privées.

1.2.3 Projets

Parmi les dizaines de projets dans lesquels le CC SIT a été impliqué en 2005, on peut relever en particulier, en guise de témoignage de l'essor des SIG, les projets du SPC (cadastre du bruit, système d'information sur les eaux, cadastre des accidents, cadastre des canalisations et signalisation routière), ceux du SEn (cadastre des sites contaminés, données de l'OPAM, atlas de l'approvisionnement en eau, qualité des eaux) et ceux de la PromFR (zones d'activité d'importance cantonale et d'importance régionale).

Il convient d'évoquer également les projets du CC SIT et du SITel, centrés sur le niveau de service et les prestations fournies (administration et organisation, orientation stratégique, communication, technologies et infrastructures) ainsi que plusieurs projets transversaux tels que la mise en place d'un géorépertoire.

1.2.4 Données géographiques

Le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux intéressants de données (cartes régionales issues des données routières TeleAtlas, plans de localités et de régions, cartes topographiques des cantons voisins, bibliothèque de signalisation routière, cartes géologiques vectorielles et inventaire des voies de communication historiques de la Suisse).

En partenariat avec le SCG, le CC SIT a participé à l'acquisition de nouvelles photographies aériennes. Les prises de vue ont été effectuées le 9 août 2005 et seront livrées sous la forme d'orthophotos au début de l'année 2006.

1.2.5 Information et promotion

Tandis que le site internet de SYSIF (<http://www.sysif.ch>) est régulièrement mis à jour, le site intranet complète parfaitement, pour la communication interne, les envois d'informations par courriel aux divers groupes d'intérêt.

Depuis environ deux ans, la promotion du SIT tend à s'effectuer de plus en plus dans le cadre de contacts bilatéraux avec les services et surtout dans le cadre de leurs projets.

Enfin, plusieurs cours ont été organisés par le CC SIT en collaboration avec des partenaires privés et avec l'EPFL. Il s'agissait à la fois de cours de base et de cours spécialisés portant sur l'utilisation de logiciels SIG bureautiques et de cours dédiés à l'exploitation de géodonnées particulières telles que les modèles d'altitude laser.

1.3 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solution, intégration)

Chargés de l'acquisition, du développement et de la mise en place de solutions informatiques, mais aussi de la maintenance, de l'assistance et du support des applications, les collaborateurs de la section ont maintenu une trentaine d'applications métiers et ont mené plus de 20 projets de nature et de taille variée. Ils ont maintenu et fait évoluer les quelque 200 bases de données.

Principaux projets menés en 2005:

- Service cantonal des contributions (SCC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du SCC, le SITel assume la gestion du programme complet, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et l'assurance qualité.

Dans le cadre du projet de refonte des applications de taxation des personnes physiques et d'encaissement, le SITel est principalement engagé dans la mise en place de la nouvelle plate-forme d'exploitation et dans l'intégration de ces nouvelles applications avec des applications existantes telles que celles des registres fiscaux ou le progiciel comptable SAP. Les collaborateurs du SITel ont également assuré la validation de l'architecture technique et ont vérifié la stabilité et la performance des futures applications.

Le projet de mise en place d'une nouvelle plate-forme de communication s'est poursuivi en 2005. Ce projet permettra un renforcement des communications électroniques et une ouverture sécurisée vers les contribuables et les partenaires de l'administration cantonale, notamment les com-

munes du canton. La première utilisation productive est prévue pour le premier semestre 2006.

- Offices des poursuites

La future application jouit déjà avant son achèvement d'un grand intérêt en Suisse romande. Ainsi, tous les cantons romands ont souhaité une présentation du produit. Le canton de Vaud s'intéresse à acquérir cette future application.

Malgré l'investissement des équipes métiers et informatiques, la mise en production prévue pour fin 2005 n'a pas pu être tenue. La complexité de la reprise des données, des fluctuations et des accidents au niveau de l'équipe informatique en sont les principales causes. Cette mise en production s'effectuera au premier trimestre 2006. Le retard n'a pas d'impact sur l'activité des offices des poursuites.

- Service du personnel et d'organisation (SPO)

Dans le cadre du remplacement du progiciel de gestion du personnel, le SITel a assisté le SPO dans la conduite du projet et dans les négociations avec le fournisseur IBM. Il a également mis en place les infrastructures de développement et d'assurance qualité. Les collaborateurs ont participé activement à la spécification et à la conception technique de la future plate-forme. Afin de réduire les coûts, le SITel réalise également la migration des états et des échanges entre le futur progiciel HR-Access et les systèmes existants tels que ceux avec la Caisse de pension ou l'Administration des finances.

1.4 Section Computing services & Network CS (exploitation des infrastructures, du réseau, des postes de travail et la sécurité opérationnelle)

La section de «production informatique» a comme mission principale de mettre à disposition les outils informatiques dont les collaborateurs de l'administration cantonale ont besoin. A ce titre, elle assure l'exploitation de l'ensemble des infrastructures informatiques, télématiques et téléphoniques.

En plus des activités opérationnelles orientées sur les utilisateurs finaux, les efforts du personnel se sont concentrés également sur la dernière phase de la mise en œuvre de l'architecture de sécurité (projet DArCS). Ce projet vise à garantir la fiabilité et la pérennité de l'ensemble des systèmes d'information.

Ainsi en 2005, l'on constate une légère diminution du nombre d'incidents annoncés au User Support. Cette tendance réjouissante s'explique en grande partie par les investissements consentis ces dernières années en vue de pérenniser les infrastructures et pour assurer une qualité et stabilité accrue de services aux utilisateurs.

1.4.1 Le secteur «postes de travail»

Le secteur postes de travail s'est employé à remplacer un cinquième du parc sous la responsabilité du SITel, soit 500 postes de travail environ, afin de diminuer l'écart entre la nouvelle et l'ancienne génération de PCs. Ce renouvellement permet d'offrir aux utilisateurs un parc stable, homogène et performant et qui de surcroît facilite les travaux de

maintenance du SITel. De même, le changement de 150 imprimantes a permis de réduire le nombre de modèles et par la même occasion, le nombre de pannes. Par ailleurs, avec ses 814 interventions téléphoniques et dépannages sur sites, ce secteur démontre sa proximité aux utilisateurs, ainsi que son souci constant de répondre aux besoins des utilisateurs.

1.4.2 Le secteur «Exploitation»

Composé de quatre domaines principaux d'activités liés aux infrastructures centrales et au support à la clientèle, ce secteur a été fortement impliqué dans de nombreuses modifications importantes de l'infrastructure informatique. Les phases d'étude et la participation à de nombreux projets font également partie des tâches courantes.

Concernant le Host (Mainframe), la migration des applications initialisées il y a deux ans suit son cours. Toutefois un haut niveau de performance de cette plate-forme doit être conservé pour les applications qui sont encore en production. Par exemple, l'archivage informatisé des données est toujours effectué sur les disques du mainframe et le service doit régulièrement mettre à niveau les logiciels.

De nouvelles plates-formes WebLogic appelées à remplacer le mainframe ont été installées, notamment pour les applications CICLOP (Office des poursuites), HRACCESS (Service du personnel) et PlatCom (Service des contributions). Le personnel a été formé à ces nouvelles technologies et à leurs spécificités.

Les sauvegardes des données sont capitales. A cet effet, de nouveaux équipements informatiques ont été acquis et le transfert des données sur les nouveaux supports a nécessité de nombreux jours de travail.

Les administrateurs de serveurs ont installé 2 nouveaux systèmes de stockage de fichiers (SAN = Storage Area Network) représentant un espace disponible de plus de 18 TB afin de faire face à la croissance actuelle et future en matière de stockage de données. Ils ont également participé activement à la mise en place de DArCS. La mise à jour des divers logiciels d'exploitation, de communication et de protection constitue une part importante de leur travail.

Le système SAP revêtant une importance de plus en plus grande, une solution de «disaster recovery» (reprise après désastre) a été testée et mise en production. Le projet monétique (paiement à l'aide de cartes bancaires), l'installation d'outils de gestion performants et la mise à niveau de la base de données Oracle ont également été menés à terme.

Près des trois quarts des annonces d'incidents enregistrés dans la base de données du User Support sont réglés le jour même et environ deux tiers des incidents sont réglés directement par cette petite unité.

1.4.3 Le secteur «WebServices»

Le secteur WebServices installe et administre le parc des principaux serveurs Web de l'Etat de Fribourg. Ce secteur a fait l'objet d'une forte demande de la part des services de l'Etat et son renforcement en personnel a permis de répondre aux différents besoins concernant le conseil, les

projets, les sites, les applications ainsi que l'infrastructure Web. Ainsi, les réponses aux diverses sollicitations ont été fournies dans les délais ainsi que dans le respect de la qualité de service.

Par ailleurs, les infrastructures nécessaires à la plate-forme Fri-Info – projet majeur de l'année 2005 – ont été mises en production à la date prévue et ont ainsi permis de concrétiser le nouveau portail de l'Etat de Fribourg (www.fr.ch). Les «Directives techniques relatives aux sites, applications et transactions Internet de l'Etat de Fribourg» ont été mises à la disposition de la Commission Fri-Info.

L'utilisation de l'outil permettant de surveiller la disponibilité et les performances des systèmes Web a été généralisée, ce qui a contribué à une amélioration ciblée de la disponibilité de certains sites. Finalement, la sécurité et l'intégrité des contenus Web ont été assurées tout au long de l'année.

1.4.4 Le secteur «réseau»

Quelques nouveaux tronçons de fibre optique ont été mis en service, notamment en ville de Fribourg et dans la région de Morat – Sugiez – Bellechasse. Dans le but d'augmenter la fiabilité et la stabilité du réseau, tous les nœuds névralgiques bénéficient maintenant de liaisons redondantes. Le projet «FRINET» qui prévoyait le câblage en fibre optique des chefs-lieux de districts du canton de Fribourg est terminé selon sa forme initiale.

A la fin de l'année 2005, il a été décidé de lancer un projet de reprise informatique de la documentation concernant tous les tronçons de fibre optique. Ce projet devrait se terminer en 2007. Il est donc toujours nécessaire de disposer des moyens permettant de maintenir le réseau cantonal et de pouvoir répondre aux divers besoins des services et établissements (p.ex. déménagements).

Le projet DARCS (nouvelle architecture de sécurité) vient de se terminer par deux audits de sécurité. Ceux-ci ont permis de contrôler tout le travail qui a été effectué dans le cadre de ce projet et d'effectuer encore quelques ajustements. Le SITel dispose donc maintenant d'une plate-forme de sécurité évolutive répondant aux critères de disponibilité et de performance qu'exige une organisation aussi vaste que celle de l'Etat.

Un autre grand axe de cette année a été la reprise de la gestion de toute la solution téléphonique étatique suite au départ à la retraite du titulaire du poste. Ceci a demandé un effort tant sur le plan technique qu'administratif. Plusieurs migrations de grands centraux téléphoniques ont eu lieu que ce soit en technologie traditionnelle ou «Voie sur IP». Dans les années futures, le SITel continuera cette standardisation du parc afin de réduire les coûts dans ce domaine.

2. Le budget de l'informatique

Le SITel a donné son préavis dans les trois lectures budgétaires et un détail comparatif du budget de l'informatique cantonale 2006.

Avec une gestion globale du budget au SITel pour le remplacement du matériel informatique, des synergies peuvent être réalisées.

En juin 2005, le SITel a repris une grande partie de l'activité de la centrale téléphonique de l'administration.

3. La Commission informatique de l'Etat

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu trois séances pendant l'année 2005. Conformément aux dispositions prévues dans son cahier des charges, la commission a donné son préavis ou a été informée sur les projets suivants:

- Positionnement stratégique des outils de développement J2EE et .NET.
- Choix de la plate-forme d'échanges (serveur d'applications) pour l'Etat.
- Choix du scénario de l'architecture WEB pour le SCC.
- Certificats d'authentification en collaboration avec la Confédération; projet PKI (public key infrastructure).
- Suivi du plan d'actions de l'abandon de la plate-forme Host (Mainframe).
- Validation des lignes directrices de la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat.
- Organisation du service de piquet du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).
- Budget informatique cantonal 2006.

- Etude sur la gestion de l'informatique dans les écoles en collaboration avec Fri-Tic.
- Validation de la charte d'identité du SITel (Mission, ambitions, valeurs).

4. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) s'est réunie à trois reprises en 2005. Ses tâches ont été les suivantes:

- La commission a consacré l'essentiel de ses activités à la préparation et à l'examen du budget 2006. Dans ce contexte, un comité de pilotage pour l'informatique des écoles, sous la conduite du SITel, a procédé à l'examen du budget informatique et donné son préavis à la Commission, à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers.
- Elle a donné son préavis concernant l'organisation de l'informatique pour les écoles.
- Elle a adopté un guide concernant le matériel pour les écoles primaires.
- Elle a examiné les besoins des écoles en matière informatique, les stratégies informatiques et les procédures budgétaires.
- La préparation du budget 2007 est déléguée au groupe de pilotage Informatique des écoles sous la conduite du SITel.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg

1. Personnel

L'effectif du personnel se monte en 2005 à 23,8 EPT (équivalent plein temps), à l'instar de l'année 2004. Dans le cadre du projet dénommé APE (analyse des prestations de l'Etat) et pour la durée de ce projet, une personne supplémentaire a été engagée, ce qui porte temporairement l'effectif du personnel du Service du personnel et d'organisation (SPO) à 24,8 EPT.

2. Activités

2.1 Généralités

Après la mise en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) et de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), période qui a marqué l'année 2004, succède la phase d'étude et de réalisation des grands projets voulus par ces deux importantes lois. En 2005, une partie importante des activités du SPO a donc été consacrée à des études et à la réalisation desdits projets. Il convient de citer en priorité le projet APE (analyse des prestations) et le projet CPO (conduite par objectifs), sur lesquels le compte rendu reviendra plus précisément (ch. 2.4). Par ailleurs, le SPO a géré durant l'année 2005 un projet de migration informatique de son logiciel relatif au budget et aux salaires (ch. 2.2).

Le programme mis en place à fin 2004 pour les jeunes demandeurs d'emploi a permis l'engagement de 8 jeunes pour des périodes minimales de six mois. Grâce à cette première expérience professionnelle, leur chance de trouver du travail a été considérablement augmentée. Ce programme porte ses fruits et cette action va se poursuivre.

a) Travaux administratifs

Les annonces parues dans la presse pour des emplois vacants au sein de l'Etat de Fribourg n'ont pas diminué en 2005; plus de 80 personnes en moyenne ont postulé pour chaque poste administratif, ce nombre est encore plus élevé pour les emplois à temps partiel. En outre, on constate qu'un nombre toujours croissant de collaborateurs ou collaboratrices demande une modification de leur taux d'activité. Sur environ 8500 personnes gérées directement par le SPO, celui-ci a enregistré la démission et la prise de la retraite de 218 collaborateurs et collaboratrices.

En 2005, le SPO a élaboré 571 contrats et avenants (566 en 2004) selon le tableau récapitulatif ci-dessous, en précisant que les contrats des établissements et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ne sont pas établis par le service:

Directions	Contrats d'engagement	Modifications contractuelles
Chancellerie d'Etat	7	7
Instruction publique, culture et sport	7	3
Sécurité et justice	132	83
Institutions, agriculture et forêts	27	13
Economie et emploi	67	29
Santé et affaires sociales	40	54
Finances	48	22
Aménagement, environnement et constructions	19	13
Totaux	347	224

b) Travaux juridiques

En 2005, le SPO a assumé ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat. Un soutien juridique a également été apporté dans le cadre des projets menés par le SPO.

La tâche de conseil et de soutien du SPO continue à s'étendre aux communes et aux institutions subventionnées, en raison de la référence toujours plus générale faite à la législation sur le personnel de l'Etat par ces entités. Dans ce dernier cadre, le SPO a été amené à examiner la conformité de la convention collective liant l'AFIH à la FOPIS avec les règles de la LPers. C'est en effet sur la base de cette convention collective que les salaires des institutions spécialisées sont subventionnés par l'Etat.

Deux consultations ont été organisées à l'interne de l'administration sur des modifications de dispositions légales et réglementaires: l'une concerne les conséquences de la nouvelle loi fédérale sur l'allocation de maternité, l'autre porte sur une contribution de solidarité octroyée facultativement par le personnel à la FEDE. Les consultations arriveront à leur terme en février 2006 et déboucheront, le cas échéant, sur une modification du règlement du personnel de l'Etat (allocation de maternité) et de la loi sur le personnel de l'Etat (contribution de solidarité à la FEDE).

Le SPO a procédé sur requête de la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions du personnel à un inventaire et une analyse de l'ensemble des indemnités versées au personnel de l'Etat. La FEDE a été associée à ces travaux. Ils se poursuivront encore en 2006.

c) Santé et sécurité à la place de travail

Un groupe de travail, constitué des responsables Santé et sécurité au travail (ci-après: SST) des cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg, a terminé le manuel santé et sécurité au travail. Sous la régie de l'Etat de Fribourg, une version online de ce manuel a également pu être réalisée (publication en 2006).

Le guide «comportement en cas d'urgence» pour tous les établissements, Directions et services a été élaboré. Sa version online (publication en 2006) explique au collaborateur et à la collaboratrice le comportement à adopter en cas d'incendie, d'accident, d'évacuation, de violence, etc. Des affiches avec le même graphisme sont prévues pour la distribution au sein du personnel.

Le responsable du système SST a également participé à un groupe de travail, dirigé par la Haute école fribourgeoise du travail social (HEF-TS), dont le mandat était d'étudier les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat afin de faire face à toute forme de violence dans un service. De nombreux collaborateurs et collaboratrices ont suivi les cours «prévenir les risques et gérer la violence» organisé par ce groupe de travail.

L'identification des dangers à la place de travail et la réalisation des mesures à entreprendre ont été organisées dans différentes entités de l'Etat. Des améliorations ont ainsi pu être réalisées dans le domaine de l'agriculture (Institut agricole de Grangeneuve et les Etablissements de Bellechasse), des routes nationales et cantonales, dans la conciergerie, dans le domaine de l'enseignement (Université, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Collèges, Cycles d'orientation, Haute école pédagogique, etc.) et auprès de plusieurs places de travail informatisées de l'administration centrale. Divers cours sur l'ergonomie à la place de travail informatisée ont été donnés au personnel dans plusieurs entités.

d) Evaluation des fonctions

En 2005, le Conseil d'Etat a confié un nouveau et troisième mandat d'évaluation à la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (ci-après: CEF). Ce nouveau mandat a été divisé en trois étapes et regroupe au total plus de 50 fonctions.

La première étape, déjà réalisée en 2005, s'est portée sur l'évaluation de fonctions concernées par de récentes et importantes évolutions sur le plan de la formation, avec notamment la mise en place des filières HES-SO, HES-S2, HEG et HEP. Un certain nombre de fonctions liées à ces nouvelles filières de formation ont été réévaluées. Il s'agit de plusieurs fonctions dans le domaine médical, paramédical et social telles que les fonctions d'infirmière ou de physiothérapeute, et des fonctions d'enseignant-e du degré primaire et d'enseignant-e d'école enfantine. Sur la base du rapport déposé par la CEF et du préavis du SPO, le Conseil d'Etat a décidé, par l'ordonnance du 17 août 2005, de modifier la classification des fonctions évaluées des niveaux de formation HES ou HEP et de fixer la classification des nouvelles fonctions d'assistant-e en soins et santé communautaire et de gestionnaire en intendance. La Commission a débuté les travaux d'évaluation de fonctions faisant partie de la deuxième étape qui regroupe 15 fonctions provenant essentiellement des domaines pédagogiques, thérapeutiques et des soins dentaires. En outre, la commission a été chargée par le Conseil d'Etat d'étudier la procédure d'évaluation pour les fonctions cadres à l'aide du système EVALFRI. Au cours de l'année 2005, la Commission d'évaluation, dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, s'est réunie 14 fois en séance plénière.

2.2 Informatique et planification

La section «Informatique et planification» du SPO est responsable du développement, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes informatiques destinés à la ges-

tion des ressources humaines. Dans ce cadre, elle assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Elle gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

Outre ces tâches régulières, la section a géré le projet de migration du progiciel «salaires-budget» Sigagip. Ce projet a débuté le 30 novembre 2004 par la décision du Conseil d'Etat de migrer sur le logiciel HR Access. L'année 2005 a été marquée par l'élaboration des bases contractuelles et par la réalisation de la première étape du projet, soit l'étude détaillée et la construction d'un prototype. HR Access entrera en production le 1^{er} janvier 2007. Le projet est mené en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).

2.3 Gestion et assurances sociales

a) Assurance accidents obligatoire (LAA)

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève à 80 % de 106 800 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 850 millions. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel.

Un cinquième des primes versées vont à la SUVA et quatre cinquièmes à un pool d'assureurs privés représenté par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool fut de 9,1 ‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA fut de 14 ‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool fut de 1,86 ‰ et ceux de la SUVA furent de 6,928 ‰, respectivement de 28,514 ‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA est sollicité tout au long de l'année. Plus de 2000 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat furent enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (17 %) et la Nationale (83 %). Le 1/6^e relève d'accidents professionnels et les 5/6^e d'accidents non professionnels. Environ 50 % des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ le 30 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2003	2004	2005
Nombre de cas d'assurance LAA	2 053	2 011	2 098
– accidents professionnels	336	352	371
– Montant des récupérations d'indemnités (mio Fr.)	2.32	2.06	2.4
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	16 713	13 614	16 937
Récupérations auprès de tiers:			
– l'assurance invalidité		Fr. 79 247.70	
– l'assurance militaire		Fr.	–.—
– des assurances RC de tiers responsables		Fr.	–.—

b) *Autres assurances sociales*

Le SPO est chargé de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides. En 2005, trois collaborateurs/collaboratrices ont été engagés sur la base des rubriques budgétaires prévues à cet effet. En outre, 68 cas de requêtes de rentes AI ont nécessité l'intervention de notre service. 39 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE relatif aux invalides.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 260 attestations d'assurance accidents ont dû être délivrées par le bureau LAA en 2005.

En 2005, 98 personnes ont bénéficié de la mesure d'«Encouragement à la retraite» consistant dans l'octroi d'un pont pré-AVS.

c) *Fonds d'entraide*

Le Service du personnel et d'organisation assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). En 2005, 18 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE, 12 ont été acceptées, 5 ont été refusées et 1 personne a retiré sa demande. Le montant total des prêts en cours s'élève à 110 112 francs (état au 31 décembre 2005).

Les motifs des demandes sont majoritairement liés à une situation de précarité due, par exemple, à des dépenses imprévues, à l'endettement ou à une rupture familiale. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont payés directement par l'Administration des finances aux créanciers et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

En cas de situations complexes demandant une analyse plus approfondie de la situation financière des personnes endettées et une prise en charge plus globale (une aide au désendettement), le Fonds d'entraide social confie l'examen de ces cas à CARITAS Fribourg. Sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le Fonds d'entraide social peut contribuer, par l'octroi d'un prêt, à une aide financière ponctuelle.

2.4 Organisation

Dans le cadre des demandes de nouveaux postes, le SPO a enregistré plus de 250 demandes et apporté son soutien aux Directions et Conseil d'Etat pour aboutir à l'établissement du budget des postes.

Le SPO a soutenu financièrement et suivi plusieurs mandats d'organisation. Il s'agit de projets destinés à l'élaboration des instruments organisationnels, à l'optimisation des processus, à la communication, à la conduite du changement et à l'amélioration du fonctionnement, menés dans diverses unités administratives.

L'ensemble de ces projets a représenté un soutien de près de 93 000 francs de la part du SPO en 2005.

Le SPO a entamé la phase d'étude détaillée du projet CPO (Conduite par Objectifs). La CPO est un système de conduite qui englobe la fixation des objectifs et l'évaluation des prestations des unités organisationnelles d'une part, et des prestations du personnel d'autre part. L'objectif principal de cette phase est la conception et la réalisation d'un modèle général de CPO pour l'Etat de Fribourg.

Une modernisation des modèles de cahiers des charges a été entreprise par le SPO et ils ont été testés en interne. Ces nouveaux modèles seront accompagnés d'un manuel d'utilisation facilitant leur application.

Le SPO a collaboré à la création d'entités de gestion du personnel au sein de l'Etat, telle que prévue dans la LPers. Des conventions ont été adoptées à cet effet entre les Directions, les Etablissements et le SPO pour donner aux entités de gestion des compétences complémentaires en matière de gestion du personnel. Durant 2005, plusieurs conventions de ce type ont été élaborées et ont été ou sont sur le point d'être signées.

Le projet APE (Analyse des Prestations de l'Etat) a été lancé en 2005. La Task Force (équipe de projet) a développé une méthodologie adaptée à notre canton. Le projet, la méthode et le planning ont été présentés par le Conseil d'Etat à l'ensemble des acteurs. Le travail sur le terrain avec les 6 unités pilotes s'est terminé dans les délais prévus et sera présenté au Conseil d'Etat au début 2006 pour prise de position. Le déroulement du projet APE s'étendra jusqu'en 2009 et occupera l'essentiel des forces de la section organisation.

2.5 Formation et développement du personnel

La formation continue et de perfectionnement au sein de l'Etat de Fribourg a pour but d'offrir un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences professionnelles du personnel de l'administration, des cadres et des apprenti-e-s.

En 2005, au total 2500 personnes ont bénéficié du programme de formation continue de l'Etat de Fribourg.

a) *Formation dans le domaine de la sécurité*

Sur la base du rapport à l'intention du Conseil d'Etat relatif à la sécurité des autorités et du personnel de l'Etat de Fribourg, un concept de formation a été mis en place. Des modules de formation ont été élaborés pour permettre aux collaborateurs et cadres de suivre une formation spécifique dans ce domaine. Pour 2005, la répartition des personnes ayant suivi la formation est la suivante:

Cours d'introduction – Prévenir les risques et gérer le post-incident: 341 personnes.

Cours de base (collaborateurs/trices) – Prévenir et faire face à la violence: 251 personnes.

Cours de base (cadres) – Prévenir et gérer la violence, le rôle de l'employeur: 76 personnes.

Cours optionnel – S'initier à l'autodéfense: 127 personnes.

b) Formation professionnelle des maîtres d'apprentissage et des apprenti-e-s

La réforme de la formation commerciale de base a demandé un effort conséquent dans la formation des maîtres d'apprentissage de l'Etat de Fribourg. 40 responsables de formation ont suivi un cours sur les nouveautés apportées par la réforme de la formation commerciale. De plus, en 2005, il a été mis en place 7 modules de formation en français ainsi que 7 modules de formation en allemand pour les apprenants de la branche «administration publique».

La formation durant l'apprentissage permet aux apprenti-e-s de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise. Plus de 250 apprenti-e-s ont participé aux divers cours dont les thèmes traitaient les sujets suivants: accueil à la clientèle, réussir son apprentissage, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, savoir s'exprimer dans les deux langues, préparation des examens de fin d'apprentissage, comment offrir ses services et rédaction d'un procès-verbal.

c) Formation continue du personnel

L'offre de formation continue du personnel contient dix thèmes principaux. La récapitulation par thème et le nombre de participants donnent un aperçu du succès des cours et séminaires offerts:

Les connaissances générales	94 personnes
Les méthodes de travail	195 personnes
La santé à la place de travail	55 personnes
La communication et les compétences sociales	95 personnes
Le management	51 personnes
L'accompagnement de projet	15 personnes
La formation sur mesure/coaching	65 personnes
La prévention de la violence et l'insécurité en situation professionnelle	36 personnes
La formation linguistique	147 personnes
La formation informatique	413 personnes

d) Formation et perfectionnement des cadres

Pour les cadres, le cycle de formation intitulé FOCAFRI (formation des cadres de l'Etat de Fribourg) s'est terminé en 2005 avec la participation de 18 personnes. Un cycle de formation pilote (FORMAFRI) portant sur les connaissances de management de base a été organisé avec la présence de 16 personnes. 235 cadres ont suivi des cours de perfectionnement.

e) Recrutement des apprenti-e-s

En 2005, plus de 300 jeunes ont fait acte de candidature pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un examen d'admission. Après évaluation,

leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprentis. Dans le domaine commercial pour les options de base et élargie, 58 jeunes ont été engagés définitivement. La création de nouvelles places d'apprentissage a été encouragée par des visites locales effectuées dans plusieurs services. Ces contacts se poursuivront en 2006.

2.6 Traitements / paies

L'année 2005 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'allocation de maternité au 1^{er} juillet. Une organisation a dû être mise en place afin de procéder à la récupération des montants en faveur de l'employeur-Etat pour le personnel administratif et le personnel enseignant, ainsi que pour les institutions ayant confié le paiement de leurs salaires au SPO. Pour la période du 1^{er} juillet à fin décembre 2005, 96 dossiers ont ainsi été traités dans ce cadre.

La section des «traitements» assure que le versement des salaires soit conforme à l'échelle des traitements et aux barèmes fixés pour les apprentis et les stagiaires; la gestion de la garantie de rémunération pour les personnes en fin de droit au traitement; le suivi des reconnaissances officielles; les dates d'ancienneté en vue de la gratification des 25 et 35 ans de service. Plus de 8500 personnes sont concernées, ce qui correspond à la gestion d'environ 9700 dossiers. Les demandes de travail à temps partiel, notamment les réductions de taux d'activité suite à un congé de maternité et la reprise de nouveaux secteurs de l'Etat augmentent le nombre de dossiers à gérer.

A cela s'ajoutent les tâches générales liées à la gestion de la paie: attestations pour les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc.

Les nouvelles prescriptions légales de la loi sur les allocations familiales (LAF) suite aux dispositions des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne entraînent un surcroît considérable de demandes de révision de la répartition du droit (conjoint travaillant dans un autre canton, situations familiales particulières, séparation, divorce, remariage, union libre, etc.). Le contrôle des attestations d'études pour le maintien du droit aux allocations, pour les enfants de plus de 15 ans et jusqu'à 25 ans, nécessite l'envoi d'un courrier personnalisé. En 2005, ce contrôle a été effectué pour environ 650 enfants en mars, 1600 en août et 650 en octobre.

VI. Service cantonal des contributions

1. Introduction

1.1 Mission générale

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) et dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) du 14 décembre 1990. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD, de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse aux communes copie des décisions de taxation et communique aux Autorités de l'AVS les éléments déterminant pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative.

1.2 Effectif du personnel

L'effectif, en équivalent plein temps, s'élève à 176,75 postes, total inchangé depuis 2003. Compte tenu des activités à taux réduit, le nombre de personnes occupées y compris les 3 apprentis, s'élève à 191, soit 58 femmes et 133 hommes. Pour effectuer certaines tâches particulières concentrées sur de courtes durées, en particulier la réception et l'enregistrement des quelque 140 000 déclarations d'impôt et l'archivage des anciens dossiers, le SCC fait appel à du personnel auxiliaire.

2. Travaux effectués en 2005

2.1 Taxation des personnes physiques

La loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Dès cette date, les impôts sur le revenu et la fortune perçus par le canton, les communes et la Confédération ne sont plus déterminés selon le système de l'imposition bisannuelle *praenumerando*, mais selon le système d'imposition annuelle *postnumerando*.

Grâce à la maîtrise du nouveau système de taxation par le personnel, plus de 95 % des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2004 jusqu'à la fin décembre 2005. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants en raison de la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

Suite au passage à la taxation annuelle, il ne se justifie plus d'organiser chaque année des séances sur la manière de

remplir la déclaration d'impôt. C'est pourquoi, en 2005, le SCC a remplacé ces séances d'information par des points de rencontre dans tous les districts. Des collaborateurs du service ont été à disposition dans huit endroits et ont reçu 122 contribuables. Ce nombre peu élevé s'explique par le fait qu'aucun changement important n'est intervenu pour la période fiscale 2004.

Pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel a été mis à disposition du contribuable pour la deuxième fois. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules accompagnées d'une feuille de codes barres sont retournées au SCC par courrier. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 21 600 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques ce qui représente 15,6 % des déclarations. L'année précédente, le nombre des déclarations s'était élevé à 12 000.

2.2 Taxation des personnes morales

Les personnes morales sont soumises à une taxation annuelle *postnumerando*. La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale 2003. L'essentiel du travail de l'année 2005 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2004. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation.

2.3 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et des budgets. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2005, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2.4 Formation du personnel

Les nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal. Un concept de formation et de perfectionnement à l'usage de toutes les administrations fiscales a été mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI). Le premier cours de formation I (cours de base) d'une durée de 10 jours environ a débuté au mois de novembre 2004 et s'est terminé le 8 avril 2005 par un examen écrit. Une collaboratrice et un collaborateur

ont obtenu le certificat CSI. Le deuxième cours a débuté au mois d'octobre 2005. Six de nos collaborateurs/trices y participent.

2.5 Collaboration

2.5.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. En 2005, de nombreuses statistiques ont été établies pour les projets «Réseau hospitalier fribourgeois» et «Réforme de la péréquation financière intercommunale». Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse publique de chômage, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 2 730 000 (2 900 000) documents représentant environ 1 455 000 (1 500 000) envois durant l'année 2005. La moitié des envois sont effectués pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leurs budgets.

2.5.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la Direction du service et certains collaborateurs sont fortement engagés dans ces structures. En effet, notre canton est présent dans les commissions «indépendants et personnes morales», «impôts sur le revenu et la fortune», «procédure et perception», ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la «prévoyance professionnelle» et du CET (Réseau de communication des états des titres). Pour toutes les personnes concernées, cela représente une surcharge de travail importante.

3. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modifications des 21 juin et 15 novembre 2005

Le Conseil d'Etat, en vue de faire un pas dans le sens souhaité par l'initiative législative «Rabais d'impôt pour les familles», a proposé d'augmenter les déductions sociales pour enfants pour les contribuables à bas et moyens revenus, d'adapter dans la même mesure la déduction pour orphelin de père et mère et, finalement, de supprimer l'impôt minimal de 40 francs.

En date du 21 juin 2005, le Grand Conseil a suivi cette proposition et a augmenté la déduction sociale pour enfants de 1500 francs. Pour bénéficier de la pleine déduction, le revenu net du contribuable ne devra cependant pas dépasser 60 000 francs (limite augmentée de 10 000 francs par enfant supplémentaire). Au-delà de ce maximum, la loi prévoit des déductions dégressives de 100 francs pour chaque tranche de 1000 francs de revenu supplémentaire jusqu'à concurrence du montant de l'ancienne déduction. Par la même modification de la loi, le Grand Conseil a supprimé l'impôt minimal sur le revenu de 40 francs.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a approuvé, le 15 novembre 2005, une première application partielle de la motion Godel / Tenner qui demandait une baisse de la fiscalité de 10 % sur une période de 5 ans. Les résultats du budget 2006 ont permis d'avancer d'une année une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (réduction linéaire de 4 % de tous les paliers du barème).

L'incidence financière totale des modifications qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2006 s'élève à 15,7 millions de francs pour le canton, soit 2,7 % de la masse fiscale des personnes physiques.

4. L'informatique au SCC

4.1 Remplacement des logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts

En parallèle aux travaux habituels liés directement à la mission du SCC, l'année 2005 s'est singularisée par un engagement intense du service dans les travaux dirigés par Cross Systems SA pour remplacer les logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts.

Regroupés dans plusieurs groupes de travail, une vingtaine de collaborateurs du SCC sont impliqués dans ces projets pour assurer l'adéquation du futur outil à la multitude des règles métiers qui régissent tant la taxation des impôts que la facturation, l'encaissement, la gestion du contentieux, les répartitions, les décomptes ou les communications avec les diverses autorités fiscales et différents partenaires.

Le premier semestre 2005 a été mis à profit pour établir les volumineux documents d'analyses détaillées de chacune des exigences des cahiers des charges. Ces descriptions minutieuses sont ensuite utilisées par Cross Systems SA pour élaborer les programmes et les écrans de travail. Durant la deuxième partie de l'année, l'effort principal a porté sur la résolution des problèmes d'ergonomie et de graphisme, de communications avec les partenaires, de reprise des données, de déploiement de la nouvelle application et de coexistence des deux systèmes jusqu'à l'extinction du Host vers l'année 2010.

Un accompagnement technique important et indispensable est fourni par le SITel, notamment pour assurer la qualité et la stabilité de l'architecture du nouvel outil ou pour adapter et intégrer les systèmes existants tels que le registre des contribuables, la taxation des personnes morales et le système d'impression et d'archivage. Les besoins du SCC

déclenchent également d'autres projets annexes qui touchent la structure informatique de l'ensemble de l'Etat et qu'il est nécessaire de mener en parallèle pour assurer la coordination des différents systèmes. Parmi ces projets d'infrastructure, il convient de relever la plateforme de communication qui sera une pièce maîtresse dans l'ouverture des systèmes transactionnels sur Internet ou la sécurité applicative pour la gestion des authentifications et des contrôles d'accès.

Du personnel du SCC a également participé à d'autres études plus techniques effectuées au SITel; des informations à ce sujet figurent dans le compte-rendu du SITel.

4.2 Autres développements et travaux de maintenance

Le nouveau mode de remboursement par virements directs sur les comptes bancaires ou postaux des contribuables est opérationnel depuis le mois d'octobre 2004. Depuis cette date, au fur et à mesure de la sortie des décomptes de remboursement, environ 65 000 identifications de comptes ont été saisies. Le programme informatique a également été adapté pour traiter les remboursements à l'étranger.

Les autres applications informatiques du SCC ont également fait l'objet de travaux de maintenance, notamment pour prendre en compte les diverses modifications législatives décidées par le Grand Conseil.

5. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2005, 58 (61) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. La commune de Vuisternens-devant-Romont a mandaté le SCC pour encaisser son impôt ordinaire. D'autres changements sont dus aux nombreuses fusions intervenues en 2005. Les nouvelles communes de Delley-Portalban et La Folliaz ont confié l'encaissement de leurs impôts au SCC. En revanche, les impôts d'autres anciennes communes ne sont plus encaissés par le SCC. Il s'agit de Chapelle (Broye), Delley, Cordast, Lussy, Villarimboud et Praratoud.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 135 (140) communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

L'impôt paroissial dû par les personnes morales est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon le nouvel article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

6. Les statistiques fiscales

Avec l'ancien système d'imposition bisannuel *praenumero*, les statistiques fiscales sur le rendement de l'impôt cantonal étaient publiées tous les deux ans. Avec la loi fiscale du 6 juin 2000, le système de taxation annuelle *postnumerando* a été introduit pour les personnes physiques, rejoignant ainsi la méthode de taxation déjà appliquée pour les personnes morales depuis 1995.

Les statistiques fiscales 2003 ont été publiées en novembre 2005. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour l'année 2003. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/scc/ du SCC; il en est de même de celles des années précédentes.

7. Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales étant aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables, il est intéressant de constater quelle a été l'augmentation du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux (avec et sans cote d'impôt) a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2004	2005
Fribourg-ville	18 809	19 458	19 016	18 776	18 747
Sarine-campagne	18 169	24 639	26 185	26 747	27 654
Singine	17 673	21 216	22 172	22 707	22 546
Gruyère	18 462	21 454	22 884	23 397	23 709
Lac	12 172	15 223	16 441	17 204	17 281
Glâne	8 165	9 711	9 878	9 855	10 066
Broye	11 847	13 915	14 497	14 645	14 959
Veveysse	5 898	7 492	7 869	7 836	8 040
	111 195	133 108	138 942	141 167	143 002

– Personnes morales

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2004	2005
Fribourg-ville	3 934	4 056	3 749	4 037	4 099
Sarine-campagne	657	1 366	1 572	1 950	2 033
Singine	773	1 074	1 107	1 248	1 308
Gruyère	611	964	1 042	1 238	1 308
Lac	477	782	913	1 087	1 159
Glâne	306	386	442	498	515
Broye	427	582	666	796	832
Veveysse	242	337	433	524	538
	7 427	9 547	9 924	11 378	11 792

8. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2005

8.1 Recettes cantonales

	Fr.	Fr.
Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques	620 487 176	
Impôts complémentaires sur le revenu et la fortune des personnes physiques: changement de la méthode de comptabilisation ¹⁾	58 000 000	
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	70 042 849	
Impôts complémentaires sur le bénéfice et le capital des personnes morales: changement de la méthode de comptabilisation ¹⁾	59 500 000	
Impôts à la source	18 713 535	
Impôts des périodes précédentes	- 451 895	
Impôts sur les prestations en capital	12 366 632	
Impôts et amendes par suite de procédures en soustraction	3 023 356	
Impôts spéciaux sur les immeubles	5 645 326	
Impôts sur les gains immobiliers	14 991 113	
Impôts sur les bénéfices en capital	12 411	862 330 503

8.2 Part cantonale à l'impôt fédéral direct

	Fr.	Fr.
- personnes physiques	49 303 371	
- personnes morales	39 933 500	
- péréquation	74 007 559	163 244 430
Totaux		1 025 574 933

¹⁾ Lors du bouclage des comptes de l'année en cours (N), les recettes d'impôts de ladite année fiscale des personnes physiques et des personnes morales ne sont pas connues. En effet, avec la taxation annuelle postnumerando, les contribuables n'ont pas encore rempli leur déclaration et les travaux de taxation se dérouleront principalement durant l'année suivante (N+1) et au début de la deuxième année qui suit la période fiscale (N+2). Par conséquent, les recettes sont comptabilisées sur la base d'une estimation du potentiel à facturer. Un principe de précaution dans la comptabilisation des recettes fiscales courantes a été introduit dès l'année 1995, soit au moment du passage des personnes morales à la taxation annuelle, en répartissant les recettes d'une année fiscale sur son année comptable et sur les deux exercices suivants. Dès 2001, ce principe est aussi appliqué pour les personnes physiques. Ce principe de répartition sur plusieurs exercices a été appliqué aussi bien lors de l'élaboration du budget que lors du bouclage des comptes. Pour donner suite au rapport de contrôle des comptes du bilan de l'Etat de Fribourg de l'Inspection des finances de décembre 2004, la Direction des finances a décidé d'augmenter, dès l'exercice comptable 2005, les parts comptabilisées sur les deux premières années. La modification de cette méthode de comptabilisation ainsi que le rattrapage unique d'impôts découlant de la nouvelle pratique engendrent des recettes supplémentaires importantes. Toutefois, ce changement de méthode comptable n'a pas d'incidence sur l'encaissement des impôts ou sur la gestion des liquidités de l'Etat.

9. Procédures en soustraction fiscale

9.1 Impôt cantonal

En application des articles 220 et suivants LICD, le secteur de l'inspection fiscale a notifié 278 (237) décisions, soit:

- 236 (203) cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
- 27 (24) cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
- 15 (10) cas d'impôts rappelés.

Contre ces décisions, 18 (11) réclamations ont été interjetées auprès du SCC et 3 (4) recours déposés auprès de la Cour fiscale du Tribunal administratif.

Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	Fr.	Fr.
Impôts	2 245 591	(2 617 074)
Amendes	777 765	(432 550)
Total	3 023 356	(3 049 624)

9.2 Impôt fédéral direct

En 2005, le secteur de l'inspection fiscale a également procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales conformément aux dispositions des articles 175 et suivants de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

Le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 1 390 634 francs (1 351 662 francs).

9.3 Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, de l'emprisonnement ou d'une amende jusqu'à 30 000 francs (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2005, aucune (1) dénonciation pénale n'a été déposée auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 11 (1) jugements.

10. Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Les demandes de remise et de révision présentées par 583 (618) contribuables ont été liquidées durant l'année 2005 de la manière suivante: 193 (224) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 131 (229) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 125 (217) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 5 (10) cas

l'impôt de deux ans et dans 1 (2) cas les impôts de plus de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 148 (190) contribuables n'ont finalement pas été liquidées sous l'angle de la remise. Le nombre des dossiers tient compte des requêtes en cours d'examen, soit 111 au début de l'année et 93 en fin d'année.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 119 366 francs (353 061 francs).

VII. Service des impôts sur les successions et les donations

1. Organisation / Personnel

L'effectif du personnel du Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) est de 2,30 équivalents plein temps et n'a pas changé depuis 1998, soit un chef de service à plein temps, une collaboratrice administrative à 60 %, une secrétaire à 40 %, une employée d'administration à 30 % et un apprenti employé de commerce. Depuis le 1^{er} décembre 2005, une employée de commerce en programme d'occupation pour 6 mois renforce l'effectif.

2. Activités de taxation des impôts sur les successions et les donations

Durant l'année 2005, le service a traité 1882 inventaires au décès (1917 en 2004). Il a établi 412 bordereaux d'impôts de succession et de donation (383 en 2004) pour un total de 4 192 536 francs pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

- impôts sur les successions: 351 factures pour un total de 3 853 885 francs
- impôts sur les donations: 61 factures pour un total de 338 651 francs.

La moyenne annuelle des impôts sur les successions et les donations durant les huit dernières années (de 1998 à 2005) est de 4 840 563 francs. L'évolution des impôts sur les successions et les donations depuis 1998 se présente comme suit:

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
3 707 577	4 063 581	4 090 467	4 011 707	4 553 051	5 165 721	8 939 871	4 192 536

Il est à rappeler que le montant des impôts 2004 a été atteint grâce à un seul cas exceptionnel. Sans ce cas, la moyenne annuelle des huit dernières années se situerait à environ 4 089 000 francs.

3. Autres activités

Le service contrôle les déclarations d'absence de biens et les inventaires établis par les Juges de paix, ainsi que les factures d'émoluments et de frais divers liés à ces documents. Il assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions en transmettant un exemplaire de chaque inventaire aux secteurs concernés.

De nombreuses demandes de renseignements parviennent de fiduciaires, de notaires, de banques et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations. Depuis le 1^{er} octobre 2003, un site Internet très complet est à disposition des internautes. Il répond aux principales questions relatives à la déclaration et à la taxation des successions et des donations (loi, taux, déductions pour les frais funéraires, assurances, etc.). Si l'on se réfère aux messages reçus, ce site est jugé convivial et explicite. Les contribuables y trouvent le plus souvent les réponses souhaitées et cela évite de multiples appels téléphoniques et correspondances.

4. Législation

La base légale est la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement (impôts sur les successions et les donations). Celle-ci comprend les dispositions pour le prélèvement des droits proportionnels sur les libéralités entre vifs (impôts de donation) et pour cause de mort (impôts de succession), ainsi que sur les actes constitutifs de fondation.

Depuis l'entrée en vigueur de la directive du 24 juin 2003 portant sur l'application de l'article 16, let. b du tarif des droits d'enregistrement, les demandes relatives à ce taux d'imposition réduit ont considérablement augmenté. L'article en question peut être appliqué lors de taxation de libéralités faites en faveur de personnes sans lien de parenté mais ayant tissé avec l'auteur-e de la libéralité des liens assimilables à ceux qui s'établissent au sein d'une communauté familiale étroite. Il s'agit surtout de cas d'enfants de conjoints élevés dans la même communauté familiale, de concubins, de partenaires de même sexe. Avec l'augmentation des familles recomposées, cet article répond à un besoin réel et permet d'avoir une base officielle pour l'application de ce taux réduit.

Depuis l'automne 2004, les premiers travaux préparatoires relatifs à une nouvelle loi sur les impôts sur les successions et les donations ont été entrepris. Durant l'année 2005, plusieurs réunions ont eu lieu et de nombreuses informations et statistiques ont été communiquées au service juridique de la Direction des finances en vue de l'élaboration de l'avant-projet de cette future loi.

VIII. Mensuration officielle

La mensuration officielle désigne les mensurations exécutées en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier. Elle sert également de base à la constitution et à l'exploitation de systèmes d'informations du territoire. Pour assumer sa tâche de haute surveillance cantonale sur la mensuration, le Conseil d'Etat dispose du Service du cadastre et de la géomatique, ci-après le Service.

Le Service dirige, vérifie et coordonne les opérations de saisie, de mise à jour et de diffusion des informations de la mensuration officielle. Il gère et assure l'existence et la qualité de la base des données spatiales de référence du système d'information du territoire cantonal, soit les données originales sur la propriété et ses restrictions, sur la couverture du sol et les objets divers, sur la nomenclature et les adresses, sur l'altimétrie, sur les points fixes de référence, sur le plan d'ensemble et les orthophotos aériennes. Il s'assure de la fiabilité, de l'actualisation et de l'intégralité de cette information dans le respect des standards imposés par la Confédération et selon les attentes des collectivités publiques et des privés en ce qui concerne les délais, les coûts et la coordination avec les autres secteurs économiques d'activité.

Le Service a mis en place un système qualité et est certifié ISO9001 et PM9001. Il compte quinze collaborateurs ou collaboratrices et est dirigé par l'ingénieur géomètre cantonal. Pour l'exécution des travaux, il s'appuie sur le secteur privé, les ingénieurs géomètres et autres professionnels de la mensuration.

1. Points fixes planimétriques et altimétriques

Les préparatifs nécessaires à assurer la transformation du système de référence de la mensuration nationale (MN03 – MN95) se sont poursuivis conformément aux instructions et procédures de la Confédération (Swisstopo). Par suite de l'analyse des travaux de mesures, lesquels étaient attribués selon les règles des marchés publics, le Service a effectué encore quelques mesures complémentaires et établi les triangles de transformation. Tout le dossier sera examiné de manière indépendante par Swisstopo au printemps 2006.

Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2. Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble, mémorisés sous forme «raster», sont à disposition des services par le réseau de l'Etat sur le serveur. Leur diffusion aux tiers se fait essentiellement par CD-ROM.

Le territoire cantonal est entièrement quadrillé par 172 feuilles de plan au 1:5000^e. Pour 36 plans, soit 22 % du territoire situé principalement en région de montagne et

dans les zones à cheval sur la frontière cantonale, la mise à jour date de 1990; pour 17 % du territoire (29 plans) la mise à jour a été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1995; pour tout le reste du territoire, soit 62 % et 107 plans, la mise à jour se fait de manière informatique en corrélation avec l'avancement du programme des mensurations parcellaires. Pour 86 (70) de ces plans, l'état de mise à jour est postérieur à 2000. En 2005, la mise à jour a concerné 17 feuilles, soit les numéros 1204.11, 12, 13, 14, 31 et 32, 1166.33, 1186.21 et 23, 1224.44, 1225.22, 24, 32, 34, 1226.32, 1244.22 et 1245.11.

La mise à jour du parcellaire n'est plus effectuée car une grande partie des données des parcelles sont maintenant à disposition des services de l'Etat sous forme numérique sur le serveur.

Conformément à l'accord conclu avec Swisstopo, le Service a également diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients.

Les orthophotos (photographies aériennes redressées orthogonalement) SWISSIMAGE de 1998 sont utilisées pour la mise à jour du plan d'ensemble et aussi pour la mensuration officielle, notamment pour le contrôle des surfaces agricoles utiles. Une nouvelle couverture photographique du territoire cantonal a été exécutée en août 2005 à l'aide d'une caméra numérique. Les clichés sont redressés à l'aide du modèle numérique du terrain en vue de la confection d'une orthophoto actualisée qui sera à disposition en couleurs vraies et en version infrarouge au début 2006.

3. Mensurations parcellaires

3.1 Nouvelles mensurations (cadastrations)

Entreprises décidées en 2005:

- en application des dispositions sur les marchés publics ou en combinaison avec des remaniements, les travaux définitifs des mensurations parcellaires ont été attribués concernant Corserey, Courlevon, Gurmels lots 1 et 3, Kerzers lot 8, La Sonnaz lot 3, Le Glèbe, Lurtigen, Montagny, Pont-en-Ogoz (secteur Le Bry), Prez-vers-Noréaz, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont lot 3;
- des numérisations ont été attribuées concernant Corbières lot 1a, Marsens lot 3, Montet, Ponthaux lot 1a, Romont lot 4, Surpierre (secteur Praratoud), Ursy lot 2a et Vallon;

Entreprises en cours d'exécution:

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 56 276 ha, soit 33,68 % de la superficie du territoire cantonal, alors que 63 563 ha (56 861 ha), soit 38,04 % (34,07 %) de la superficie, sont définitivement gérés en base de données. Depuis le 1^{er} janvier 1998, le programme de réalisation des travaux de cadastration et de numérisation fait l'objet de contrats de prestations avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Dès cette date, 55 432 ha ont été chargés dans la base de données et mis à

disposition des services et des utilisateurs permanents sur le serveur de la mensuration.

Des avant-projets de mensuration, dont certains liés à des remaniements, sont encore en cours sur les territoires des communes d'Autafond, Kleinbödingen, La Brillaz, Léchelles, Le Flon, Misery-Courtion, Muntelier, Plaffeien et Wallenried.

Entreprises terminées en 2005:

- les mensurations parcellaires de Farvagny lots 2 et 3, Kerserz lot 8, Murist, Nuvilly, du Murtenbiet ainsi que les numérisations de Broc lot 3, Châbles lot 1a, Gurmels lot 5, Kerzers lot 1a, Ménières lot 2, Ueberstorf et Tentlingen sont terminées et les dossiers transmis à la Direction fédérale des mensurations pour reconnaissance, soit au total une superficie de 6848 ha qui a été mise à disposition sur le serveur;
- les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles par la mensuration ont engendrés des mises à jour périodiques sur 8245 ha des communes d'Alterswil, Attalens, Bulle, Châtel-St-Denis, Ferpicloz, Jeuss, La Verrerie, Le Mouret, Le Pâquier, Matran, Morlon, Riaz, Saint-Silvestre, Senèdes, Tentlingen, Vuisternens-en-Goz, Vuisternens-devant-Romont et Zumholz;
- les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires pour les entreprises de Cressier, Essert, Pont-la-Ville, Surpierre et Treyvaux.

3.2 Conservation et mise à jour

Mutations: les géomètres officiels ont établi et transmis 3673 (3033) dossiers de mutation au Service; 1168 (1101) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1086 (1100) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service a ordonné 2648 (2961) levés et accordé 2007 (2084) visas de contrôle. En 2005, 58 % des mutations se rapportaient à des surfaces comprises dans le 38 % du territoire chargé en base de données.

Mise à jour: les verbaux de mutation, établis en 2004, ont été l'objet de la mise à jour annuelle 2005 des plans déposés dans les Bureaux de registre foncier et dans les communes.

3.3 Organisation

Suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la mensuration officielle (LMO) en février 2004, son projet de règlement d'exécution (RMO) et un nouveau tarif de frais pour couvrir les coûts de la cadastration des bâtiments ont été étudiés. Le Conseil d'Etat a adopté le RMO le 22 mars avec mise en vigueur au 1^{er} avril. Il a adopté le nouveau tarif le 5 avril avec mise en vigueur au 1^{er} mai.

Les directives techniques qui nécessitent une adaptation par suite de la mise en œuvre de procédés de mensurations simplifiées sont étudiées, puis examinées avec les représentants de la société des géomètres en vue de leur diffusion aux professionnels qui oeuvrent sur le territoire cantonal.

4. Géomatique

4.1 Coordination avec le Registre foncier

Comme ces dernières années, le Service a, à l'issue de chaque nouvelle cadastration, fourni aux registres fonciers les données du descriptif cadastral obtenues automatiquement à partir des données numériques de la mensuration officielle.

Le Registre foncier et le Service sont partenaires de la Confédération et des fournisseurs informatiques (Bedag et c-plan) dans le cadre du projet «Petite Interface». Les travaux se sont terminés en 2005 par l'approbation du produit standard pour la Suisse. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre des simplifications dans les procédures de dépôt de pièces au Registre foncier. Celles-ci ne seraient alors plus nécessaires pour la mise à jour des éléments non fonciers (couverture du sol, objets divers). Un dossier technique déposé au Service suffirait. Ces travaux ne devraient toutefois pas aboutir avant 2007 car ils dépendent en premier lieu de la migration de la base de données géométriques de la mensuration.

4.2 Base de données géométriques de la mensuration officielle

Sur la base des travaux de mise à jour des ingénieurs géomètres officiels, le Service a procédé à la vérification des données et à leur transfert sur la base de données originale de la mensuration officielle. A fin 2005, on dénombrait 2221 (2001) plans cadastraux chargés sur le serveur, soit 220 (231) de plus qu'à fin 2004 et 2 964 422 (2 660 968) objets, soit 303 454 (281 447) de plus qu'à fin 2004. En outre, durant l'année 2005, la mise à jour du SIT a concerné 7714 (4258) objets de la couverture du sol et 5913 (6326) immeubles par 884 (766) modifications de limites dont 500 (435) ont été définitivement validées lors de leur inscription au Registre foncier.

Le Service a poursuivi en 2005 les travaux liés au remplacement du système informatique de traitement des données de la mensuration officielle, lequel permettra le transfert des millions d'objets contenus dans la base de données en reprenant les processus de mise à jour en cours. En raison d'un retard important lié au rachat de son fournisseur (c-plan) par Autodesk, le Service a dû différer la migration d'Argis vers TB3 en 2006 conformément à un planning revu entre le fournisseur et les cantons partenaires de Vaud et Neuchâtel. La taille de la base de données MO et la quantité des transactions de mise à jour imposent de tester très précisément le nouvel outil avant de le mettre en production. En effet, son fonctionnement influence les activités de tout le Service, mais aussi et surtout celles des bureaux de géomètres du canton.

Enfin, dans le cadre d'un projet pilote (GABMO) en collaboration avec la Confédération, le Service a participé aux travaux d'intégration des adresses des bâtiments dans le catalogue des données de la mensuration officielle. En collaboration avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales, la Poste, l'Office fédéral de la statistique

(OFS) et le Service de statistique (SStat), ce projet a pour but de mettre en place les éléments qui permettront la saisie et la mise à jour des données des adresses et la coordination avec le registre des bâtiments et des logements (RegBL) tenu par le SStat et l'OFS.

4.3 Intranet et Internet

Le Service utilise régulièrement ses sites Internet et Intranet comme vecteur principal d'informations. Il y a poursuivi ses travaux de publication des données liées à la mensuration officielle qu'il met à disposition pour consultation depuis 1998 sur Internet, soit les plans d'ensemble, parcelaires raster, plans cadastraux numériques (parcelles vectorisées, couverture du sol et adresses), orthophotos et modèle numérique du terrain (courbes de niveau, ombrage du modèle de terrain et ombrage du modèle de surface). En collaboration avec le Service cantonal de statistiques, le Service a intégré à son portail cartographique les adresses du registre des bâtiments et des logements.

Il a continué, dans ce domaine, sa collaboration avec la Ville de Fribourg avec laquelle il partage les infrastructures et les frais. Selon l'avance des travaux de cadastration, les données sont publiées tous les trois à six mois. Dès migration sur le nouveau système, la mise à jour des données sera automatisée et quotidienne.

IX. Registre foncier

La tenue du registre foncier est assurée dans notre canton au sein de 7 Bureaux du registre foncier, soit un par district. Outre leur tâche première de la tenue des documents et informations relatifs aux droits et obligations liés à la propriété foncière, les registres fonciers sont aussi des autorités fiscales dans le sens où ils sont chargés de la taxation de plusieurs impôts: les droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, les droits sur les gages immobiliers et l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Registres fonciers occupent quelque 31 personnes, calculé en équivalent plein temps, et forment 9 apprenti-e-s maturité professionnelle commerciale, profil B et E.

1. Les Bureaux du registre foncier

1.1 Activité ordinaire

En matière de tenue du registre foncier, tâche principale des sept arrondissements du registre foncier, le volume de travail s'apprécie en fonction des indicateurs suivants: nombre de réquisitions, extraits délivrés et demandes de renseignements reçues.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2005 est de 30 152 (29 582 en 2004). Les délais dans lesquels les actes sont inscrits dans les documents constitutifs du registre foncier varient de trois à dix semaines dès leur réception.

Les extraits, en particulier les extraits du cadastre cantonal (retranscription dactylographiée des indications figurant au cadastre sous forme manuscrite), représentent encore une part importante du volume de travail. Le nombre des extraits délivrés en 2005 s'élève à 17 670 contre 16 936 en 2004.

Les demandes de renseignements portent essentiellement sur les servitudes. Elles revêtent parfois un caractère juridique ou alors elles relèvent de l'existence et du contenu des droits.

1.2 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

Précédée ordinairement d'une nouvelle mensuration du sol ou d'un remaniement parcellaire, ou, sous certaines conditions, sans nouvelle mensuration préalable, l'introduction du registre foncier fédéral comporte une phase d'épuration des droits et représente une amélioration de la clarté des inscriptions ainsi que des possibilités de rationalisation ultérieure du travail, en particulier dans le domaine de l'informatisation des données et de l'établissement des extraits.

Tous les Registres fonciers ont entrepris des travaux d'établissement du registre foncier fédéral en 2005. Le registre foncier fédéral a été mis en vigueur dans les communes ou parties de communes suivantes: Cheiry, Düdingen lot 8, Essert, Kerzers lots 5 et 6, Murten périmètre BLU Merlachfeld, Pont-en-Ogoz, Prévondavaux, Treyvaux, Waldzusammenlegung Murtenbiet (forêts dans plusieurs communes).

1.3 Informatisation du registre foncier

Durant l'année 2005 plusieurs séances ont eu lieu et plusieurs décisions ont été prises par le comité de projet pour l'informatisation des registres fonciers, présidé par M. Bertrand Renevey, conservateur du registre foncier du district de la Sarine, et composé de M. Marc Rotzetter, informaticien et chef de projet, et de MM. René Aeby et Camille Roulin, respectivement conservateur et conservateur adjoint des registres fonciers de la Singine et de la Broye. A partir du mois de septembre, M. Sébastien Schneuwly, conservateur du registre foncier de la Gruyère, est membre du comité informatique en remplacement de M. Camille Roulin, démissionnaire.

Le comité de projet a participé à plusieurs séances inter-cantoniales avec les cantons ayant les mêmes progiciels métiers afin d'échanger des expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier.

Plusieurs projets ont été menés en parallèle à l'exploitation informatique du domaine des registres fonciers et des activités administratives.

Le canton de Fribourg a été projet pilote pour le sous-projet «Petite Interface» appartenant au projet eGris (système électronique d'informations foncières) qui est un des projets relatifs à la «cyber-administration» de la Confédération. Le but de celui-ci est de mettre en place une interface informatique permettant, au moyen de fichiers, l'échange des données entre la solution informatique du registre foncier (Capitasta) et celle de la mensuration officielle (TopoBase), selon un modèle fédéral et standardisé de données. Un test de faisabilité et de validation du projet a eu lieu en septembre 2005. L'organisation et le déroulement de ce test ont permis de réunir tous les acteurs concernés, à savoir l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, l'Office fédéral de la topographie, quatre prestataires de solutions informatiques, le Service cantonal du cadastre et de la géomatique ainsi que le Registre foncier du canton de Fribourg. La vérification du comportement du mécanisme d'échange des données a été effectuée sur 64 points de contrôles, ce qui a permis d'identifier un 20 % d'anomalies à corriger ou à traiter. Un rapport résumant ces tests avec indication des réserves a été élaboré et signé par tous les participants.

Dans le courant de septembre, un projet de numérisation des documents du registre foncier a été initialisé par une première étude de faisabilité. Les finalités de cette numérisation sont multiples et deux objectifs principaux ont été définis. Le premier consiste à sécuriser les documents du registre foncier afin de permettre la conservation, la préservation et la valorisation des documents originaux constituant un patrimoine. Il s'agit également de faciliter et de réaliser la reproduction de l'information déjà numérisée afin d'éviter l'altération et l'endommagement des documents originaux. Le second vise une amélioration et une simplification de la recherche ainsi que l'accès aux informations. Ce projet sera poursuivi en 2006 avec l'aboutissement d'un projet pilote.

Conformément à l'article 53a de la loi cantonale sur le registre foncier ainsi qu'à l'article 111L de l'ordonnance

fédérale sur le registre foncier, une application permettant la consultation par Internet des données du registre foncier fédéral informatisé a été développée en interne par le secteur informatique du registre foncier. Cette application sera accessible gratuitement par le public et sa mise en vigueur est prévue dans le courant du printemps 2006.

La diffusion des informations du registre foncier sous forme électronique a été complétée par l'envoi automatique des avis d'aliénation aux communes ainsi qu'à certains services de l'Etat de Fribourg (Service cantonal des contributions, Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Service de la statistique). En moyenne 628 fichiers sont expédiés chaque semaine automatiquement aux différents destinataires.

Concernant la livraison des données (extraction des données) sous format électronique avec ou sans abonnement, prestation proposée aux communes, aux ingénieurs-géomètres officiels et à certains services de l'Etat (Service cantonal du cadastre et de la géomatique, Service des améliorations foncières, Service des forêts et de la faune, Service de l'environnement, Service de l'agriculture, Service cantonal des contributions), ce sont au total 84 commandes (88 en 2004) qui ont été traitées, dont 54 livraisons facturées conformément à l'Ordonnance fixant les émoluments du registre foncier (art.2 al.17). Une proportion de 33 abonnements avec livraisons périodiques et 21 extractions uniques composent les prestations facturées. Les émoluments décomptés se montent à environ 21 200 francs, soit une hausse de 21 % par rapport aux 17 451 francs en 2004).

La consultation des données du registre foncier par Internet et Intranet au moyen de l'application «Intercapi», dont l'accès se fait par authentification et qui n'est accordée qu'à un cercle d'utilisateurs déterminés, a augmenté de 41 %. Pour l'ensemble des utilisateurs, le nombre se situe à 1006 dont 470 avec accès payants. La moyenne des consultations par jour ouvrable est d'environ 901 extraits affichés (642 en 2004) avec des pointes dépassant les 1460 interrogations par jour.

Les émoluments facturés pour la consultation, en augmentation de 26,36 %, s'élèvent environ à 163 530 francs (129 327 en 2004). Intercapi est un outil de consultation toujours plus apprécié et son utilisation croissante est due à l'augmentation constante de l'informatisation du registre foncier. Néanmoins, il est probable que sa consultation baisse en 2006 en raison de la mise à disposition de l'application de consultation accessible gratuitement au public pour les informations concernant l'identité du propriétaire et l'état descriptif de l'immeuble conformément à la dernière révision de la loi sur le registre foncier.

La saisie initiale des données constitue une partie importante du travail d'informatisation du registre foncier. Cette saisie est effectuée sous la responsabilité des conservatrices et des conservateurs, en raison notamment de l'importance de ces données sur le plan juridique et économique. A ce jour, 88 488 immeubles sont totalement informatisés sur un total de 200 505 que compte le canton, soit le 44,13 %. Les registres fonciers des communes et

secteurs de communes d'Arconciel, Bussy, Cerniat, Corbières lot 1, Corpataux, Domdidier (partiel), Düdingen (partiel), Ecuwillens (partiel), Farvagny (partiel), Grolley, Magnedens (partiel), Marsens, secteur Vuippens, Noréaz, Rossens, Sévaz, Ueberstorf (partiel), Ursy, secteur Mossel, Ursy secteur Vauderens, Vuadens, Vuisternens-devant-Romont, secteur La Joux, Vuisternens-en-Ogoz ont été entièrement informatisés.

1.4 Association des conservatrices et des conservateurs

La révision du 22 février 2005 du règlement du 9 décembre 1986 d'exécution de la loi sur le registre foncier, préparée par l'Association, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005.

Consultée à deux reprises au cours de l'année 2005, l'Association a fait part de ses observations au sujet d'un projet de loi fédérale sur la géoinformation (Lgé) et d'un avant-projet de révision de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC).

L'Association a organisé cinq séances de travail en 2005 dans le but principal d'uniformiser la pratique.

L'Association est présidée par M. Josef Haag, conservateur du Registre foncier du Lac. Les deux autres membres du comité sont M^{me} Anita Bulliard, conservatrice du Registre foncier de la Veveyse et M. Jean-Jacques Gumy, conservateur du Registre foncier de la Broye.

1.5 Emoluments du registre foncier

Les émoluments du registre foncier sont de deux ordres: les émoluments fixes et les émoluments proportionnels. Les réclamations sont de la compétence des conservatrices et des conservateurs. Les émoluments 2005 s'élèvent à 7 154 104 francs (6 953 465 francs en 2004).

2. L'activité fiscale du registre foncier

2.1 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Sa perception soulève les mêmes difficultés d'application depuis quelques années déjà, en raison notamment du moment de la perception – lors de l'aliénation, fait générateur de l'imposition, qui peut intervenir longtemps après la mise en zone à bâtir – et de la déduction des frais d'équipement de détail et de construction. Le montant total de cet impôt s'élève en 2005 à 3 156 403 francs (3 835 000 en 2004).

2.2 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2005, le total des droits de mutation est de 17 647 666 francs (17 116 975 en 2004) et le total des droits sur les gages immobiliers ascende à 8 933 497 francs (8 046 178 en 2004).

2.3 Organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

La Commission n'a été sollicitée qu'une seule fois dans le courant de l'année 2005. Cette demande portait sur l'estimation d'un terrain en vue de la taxation de l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

3. L'Autorité de surveillance du registre foncier

a) Organisation

En 2005, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, chargée de cours à l'Université de Fribourg et vice-présidente de l'Autorité, et M^{me} Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, et M. Jérôme Delabays, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, ont fonctionné comme membres suppléants. Il manque un membre suppléant à l'Autorité.

b) Activité générale

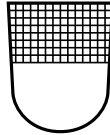
L'Autorité a tenu 6 séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a été consultée sur l'avant projet de règlement sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat (ROFC). Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages.

Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. L'informatisation des immeubles du registre foncier fédéral a progressé de plus de 15 % par rapport à l'année passée; cinq bureaux ont informatisé plus de 60 % des immeubles du registre foncier fédéral, ces chiffres étant de 97,37 % pour le bureau de la Sarine et de 89,83 % pour celui de la Gruyère. Le nombre de réquisitions est stable et a progressé de 2 % par rapport à 2004. Le seuil des 30 000 réquisitions a néanmoins été franchi, ce qui ne s'était plus produit depuis 1989. Les retards dans les inscriptions sont de dix semaines dans le bureau du Lac qui a procédé à d'importants travaux d'établissement du registre foncier fédéral, et de huit semaines dans celui de la Broye qui a vu le nombre des réquisitions augmenter de près de 10 % et celui du nombre d'extraits délivrés de 44 %; ces retards sont maîtrisés. Dans les autres bureaux, les retards dans les inscriptions vont de cinq à deux semaines et demie.

c) Recours

L'Autorité a été saisie de quatre recours (2 en 2004). Elle a rendu deux décisions. Deux affaires sont reportées en 2006.

Un recours contre une décision de l'Autorité a été rejeté par la 1^{re} Cour d'appel du Tribunal cantonal, dont l'arrêt fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Direction
de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Direction	5	IV.2 Secteur Acquisition	13
I. Législation	5	IV.3 Secteur Réalisation	13
1.1 Lois et décrets	5	IV.4 Secteur Gestion des routes	15
1.2 Ordonnances et règlements	5	1. Protection contre le bruit routier ...	15
II. Généralités	5	2. Comptages de trafic	15
III. Personnel	5	3. Mesures des vitesses	15
IV. Recherches d'hydrocarbures	5	4. Permis de construire et plans d'aménagement	15
V. Protection de la nature et du paysage	5	5. Transports spéciaux	16
VI. Marchés publics, projet SIMAP	6	6. Analyses de sécurité et études de trafic	16
		7. CUTAF	16
		8. Révision du ReLR	16
		9. Cadastre des accidents	16
		10. Autres commissions et groupes de travail	16
Service des ponts et chaussées	7	V. Section Entretien des routes cantonales et nationales	16
I. Généralités	7	1. Entretien des routes cantonales	16
1. Etat-major	7	2. Entretien des routes nationales	19
2. Commissions et groupes de travail	7	VI. Section lacs et cours d'eau	19
3. Consultations	7	1. Etudes	19
4. Planifications générales	8	2. Constructions	22
5. Informatique	8		
II. Ressources humaines	9	Service des constructions et de l'aménagement	23
III. Section Administration	9	I. Généralités	23
1. Statistique de l'utilisation du crédit routier	9	II. Personnel	23
2. Statistique des autorisations délivrées ...	9	III. Aménagement cantonal	23
IV. Section Etudes et réalisations routières	9	1. Planification directrice	23
IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art ...	9	2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale	23
1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art	9	IV. Aménagement régional	23
2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art	10	V. Dangers naturels	23
3. Etudes de planification 2004	10	VI. Plans d'aménagement local	24
4. Projets d'exécution de routes cantonales	11	VII. Subventionnement des plans d'aménagement	24
5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal ...	12	VIII. Coordination, gestion et études	24
6. Routes communales	12	1. Généralités	24
7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics	12	2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	24
8. Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP	13	3. Coordination avec les autres services de l'Etat	24
9. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)	13	4. Informatique	24
10. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	13		
11. Participation à des groupes de travail	13		

IX. Commissions	24	Service de l'environnement	32
1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire	24	I. Généralités	32
2. Commission d'architecture et d'urbanisme	24	1. Relations extérieures	32
3. Commission des dangers naturels	24	2. Travaux législatifs	33
4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel	25	3. Information	33
X. Gravières et exploitations de matériaux	25	II. Personnel	34
XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail	25	III. Protection des eaux	34
XII. Recours	26	1. Secteur canalisations et épuration des eaux	34
1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	26	2. Secteur industrie	35
2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	26	3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants	35
3. Décisions du Tribunal administratif	26	4. Secteur agriculture	35
4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL	26	IV. Gestion des eaux	36
XIII. Registre des architectes et des ingénieurs	26	1. Secteur eaux souterraines	36
Service des bâtiments	27	2. Secteur eaux superficielles	36
I. Activité générale	27	V. Laboratoire et substances	37
II. Personnel	28	1. Accréditation ISO 17 025	37
III. Travaux d'entretien et de rénovation	28	2. Stations d'épuration	37
1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	28	3. Eaux usées industrielles	37
2. Pour la direction de la sécurité et de la justice	28	4. Eaux superficielles	37
3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	29	5. Pollutions	37
4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi	29	VI. Protection de l'air	37
5. Pour la direction de la santé et des affaires sociales	29	1. Plan des mesures	37
6. Pour la Direction des finances	29	2. Secteur contrôle des émissions	37
7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	29	3. Secteur surveillance des immissions	38
8. Pour l'administration centrale	29	VII. Bruit et le rayonnement non ionisant	38
9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques	29	1. Protection contre le bruit	38
10. Télégestion	29	2. Rayonnement non ionisant	38
IV. Exploitation courante	29	VIII. EIE, sol et sécurité biologique	39
1. Entretien courant	30	IX. Déchets et sites pollués	39
2. Location (PPE)	30	1. Statistique déchets	39
3. Location (bailleur)	30	2. Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)	39
4. Chauffage	30	3. Règlements communaux de gestion des déchets	39
5. Maintenance	30	4. Décharges contrôlées bioactives	39
6. Assurances	30	5. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)	39
7. Opérations immobilières	30	6. Assainissement des décharges et dépôts divers	40
V. Dépenses pour les travaux	31	7. Déchets de chantier	40
		8. Déchets compostables	40
		9. Déchets spéciaux	40
		10. Examen des demandes de permis de construire	40
		11. Assainissement des sites pollués	40

Service des autoroutes	41
I. Généralités	41
II. Personnel	41
III. Staff	41
Amélioration continue	41
IV. Ressources	41
1. Acquisition d'immeubles	41
2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux	42
3. Remaniements parcellaires	42
4. Nuisances	42
5. Gestion électronique des données (GEDARC)	42
6. Utilisation des crédits	43
V. Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UplaNS)	43
1. Pavement Management System (PMS) ..	43
2. Bridge Management System (BMS)	46
3. Electrical Management System (EMS) ..	47
4. Appel d'offres	49

Direction

I. Législation

1.1 Lois et décrets

Décret du 24 juin 2005 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale à Charmey.

Décret du 24 juin 2005 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction de la route Hauterive-Arconciel.

Décret du 12 octobre 2005 relatif à l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment situé au chemin des Mazots 2, à Fribourg, destiné au Service de pédopsychiatrie et à l'Inspection des écoles enfantines et primaires de la partie française, région nord, du canton.

Décret du 13 décembre 2005 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une halle à sel, à Chénens, pour les besoins du réseau routier cantonal.

1.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 20 juin 2005 modifiant les dispositions pénales en matière de protection de la nature et du paysage.

Ordonnance du 14 mars 2005 entre l'Etat de Fribourg, l'Etat de Vaud et Pro Natura modifiant la convention relative à la gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

II. Généralités

2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette conférence est un organe de liaison entre tous les responsables (Ministres et Conseillers d'Etats) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des domaines des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie à trois reprises en 2005 et elle a principalement traité le domaine de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le droit de recours des organisations, le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales, et enfin la modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

2.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu une seule séance.

III. Personnel

Pour 2005, les équivalents plein-temps étaient de 8,59.

IV. Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches sur la partie nord-est du canton, valable jusqu'au 15 juin 2008, Le reste du territoire cantonal ne fait pas l'objet de permis de recherches d'hydrocarbures.

V. Protection de la nature et du paysage

Bureau de la protection de la nature et du paysage

Le nombre de cas soumis à l'examen du bureau de la protection de la nature se stabilise à un niveau élevé. En 2005, le Service a examiné et préavisé en tout 464 dossiers:

- 189 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 129 plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux
- 42 projets d'aménagement de cours d'eau
- 19 demandes d'utilisation du domaine public des eaux
- 7 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 16 projets d'améliorations foncières agricoles ou sylvicoles
- 16 consultations dans le cadre de modifications de bases légales et d'affaires judiciaires
- 12 projets liés à des infrastructures routières ou ferroviaires
- 10 installations touristiques
- 7 dessertes alpestres
- 4 projets de conceptions directrices cantonales ou inter-cantonales
- 3 lignes à haute tension.

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales et séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les autres services de l'Etat.

Les collaborateurs du bureau de la protection de la nature participent, en outre, activement à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique et le développement et la mise en place de nouveaux instruments de la politique financière fédérale.

L'équipe de terrain formée par des personnes accomplissant leur service civil ou des travaux d'intérêt général a, comme chaque année, fourni plusieurs milliers d'heures de travail de protection, d'entretien et de revitalisation de biotopes. La collaboration avec les communes s'est considérablement renforcée dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des zones alluviales et des marais. Le bureau fait également appel à des bénévoles, notamment pour les actions de sauvetage de batraciens au printemps.

Le nombre d'agriculteurs indemnisés pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser les restrictions d'exploitation qui leur sont demandées dans les zones-tampons autour de biotopes sensibles, pour une mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations en faveur de la protection de la nature et du paysage est également en augmentation.

Concernant l'information du public, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation aux néophytes (plantes invasives pouvant également causer des problèmes pour la santé publique).

VI. Marchés publics, projet SIMAP 1 – SIMAP 2

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a, comme en 2004, participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics tant sur le plan cantonal, par le centre de compétence marchés publics, que romand, par le groupe de travail GIMAP, institué par la conférence romande des marchés publics (CROMP), que suisse, par le groupe d'exploitation de SIMAP.CH, institué par le comité directeur de SIMAP.CH, ainsi qu'à quelques séances du projet SIMAP 2 piloté par la Confédération.

Dans le cadre de l'exploitation de SIMAP 1, l'administrateur cantonal du site et webmaster a également assuré le rôle de formateur pour les futurs utilisateurs de ce site.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 du règlement sur les marchés publics (RMP), modifié par l'Ordonnance du 21 décembre 2004, imposant notamment l'obligation aux

communes de publier leurs appels d'offres sur SIMAP.CH à partir des seuils des procédures ouverte et sélective, a contraint celles-ci à se former. La formation des utilisateurs de SIMAP.CH entreprise dès l'été 2004 pour les communes et les bureaux d'ingénieurs et d'architectes mandataires de collectivités publiques s'est poursuivie en 2005. Ainsi, 61(39 en 2004) représentant(e)s de 52 communes (32 en 2004) et 31 (21 en 2004) membres de 26 (17 en 2004) bureaux d'ingénieurs et architectes ont été formés.

L'obligation susmentionnée a entraîné naturellement une forte augmentation des publications d'appels d'offres et de décisions d'adjudication. Ainsi, en 2005, 214 publications dont 143 par les communes et les collectivités publiques (90, respectivement 20 en 2004) ont été faites. Pour ce qui concerne les publications des unités administratives de l'Etat, celles-ci sont restées stables, soit 71 en 2005 et 70 en 2004.

Dans ce cadre, l'administrateur cantonal a apporté son soutien aux auteurs de publication et favorisé ainsi l'utilisation du site cantonal, soit par les différents pouvoirs adjudicateurs, soit par les candidats aux appels d'offres; à ce titre, il faut relever que la possibilité offerte à ces derniers n'est pas encore pleinement utilisée; toutefois près de 700 inscriptions (500 en 2004) ont été faites directement par le site.

S'agissant du projet SIMAP 2, piloté et financé totalement par la Confédération, de nombreuses difficultés sont apparues en cours d'année. La planification établie s'est avérée beaucoup trop optimiste à tel point que la phase finale des tests accuse, à fin 2005, un retard d'environ une année. Ainsi, la phase opérationnelle ne devrait pas intervenir avant fin 2006. Il faut d'ores et déjà relever que le passage de SIMAP 1 à SIMAP 2 entraînera une nouvelle formation des actuels utilisateurs dans le courant du dernier trimestre 2006.

La mission du groupe de travail GIMAP a été accomplie avec succès par la publication d'une nouvelle version du guide romand pour les marchés publics en juin 2005. Suite à une intervention de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs auprès de la DAEC, demandant l'application de la procédure vaudoise de remise des offres «en deux temps», dans le but d'alléger les prestations des soumissionnaires, le centre de compétence marchés publics s'est réuni en décembre 2005.

Service des ponts et chaussées

I. Généralités

Les activités du Service des ponts et chaussées (SPC) en 2005 ont été principalement marquées par les événements suivants:

- La mise à l'enquête publique du projet de la Poya (H182) et un effort important tant pour le traitement des oppositions que pour la préparation du message concernant la demande de crédit qui sera présentée au Grand Conseil, puis au peuple, en 2006.
- La poursuite des travaux de la H189, contournement de Bulle, avec la construction des ouvrages de franchissement au nord, le début des travaux des tronçons à ciel ouvert tant au nord qu'au sud. Un recours contre l'adjudication des travaux à ciel ouvert au sud a été rejeté par le Tribunal administratif. D'autre part, les travaux de creusement du tunnel sous la Trême ont également débuté.
- L'achèvement des travaux du tronçon sud de la route H190, Montbovon – La Tine, de la RC150 Châtel-St-Denis – Bossonnens et de la traversée de Fétigny (axe 2300);
- Le démarrage des travaux de correction de la route axe 3100 Plasselb–Oberschrot.
- La première partie de la reconstruction de la route axe 1210 Arconciel – La Tuffière. Cette route est arrivée en fin de vie et est reconstruite dans son gabarit existant.
- Du point de vue de la planification, une réflexion approfondie concernant la méthodologie de la détermination des priorités d'aménagement, avec pour objectif d'ancrer ces dernières sur les principes du développement durable.
- L'audit de renouvellement de la certification ISO 9001 qui a été couronné de succès.

1. Etat-major

Les cadres du SPC participent à de nombreuses commissions et tâches de coordination interdisciplinaires et inter-départementales. Ils fournissent des avis sur des dossiers fédéraux, cantonaux et communaux mis en consultation. Ils gèrent les relations avec l'Office fédéral des routes, dans le but d'obtenir des contributions aux travaux routiers. Les collaborateurs de l'état-major effectuent des tâches de management de la qualité, de planification, d'informatique, de gestion du personnel, de GMP (gestion par mandat de prestations), ainsi que de comptabilité analytique.

2. Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Association mondiale de la route AICPR, Comité technique 4.1 Gestion des actifs routiers

- Association mondiale de la route AICPR, Conseil
- Comité national suisse de l'AICPR
- Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien
- Commission de circulation de la Ville de Fribourg
- Commission technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise CUTAF
- Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg ORCAF
- Commission Etat-major cantonal de défense EMCD
- Commission de circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- Commission Education routière
- Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg
- Sous-commission deux-roues légers de la Ville de Fribourg
- Groupe de travail Coordination des transports GCT
- Groupe de travail pour la Révision du plan cantonal des transports
- Groupe de travail sur la délégation des tâches et des compétences aux polices communales
- Bureau et groupe de travail Valorisation des espaces routiers en traversée de localité VALTRALOC
- Groupe de travail Sécurité routière
- Groupe technique et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»
- Groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG Moncor»
- Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique
- Office fédéral des routes, Projet STRADA, comité stratégique
- Comité de projet et groupes de travail de la GMP.

3. Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

- DFIN Modification de la loi sur les finances de l'Etat (équilibre budgétaire)
- DAEC RPT: rapport final sur la législation d'exécution
- DEE Projet de loi sur la statistique cantonale
- SeCA Rapport 2005 sur le développement territorial
- DAEC Mise en œuvre des nouvelles dispositions de la partie générale du code pénal – adaptation de la législation cantonale

- DIAF Avant-projet de loi sur l'agriculture (loi cantonale sur l'agriculture, LcAgri)
- DETEC Fonds pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales (fonds d'infrastructure)
- OFROU Mesures destinées à mettre en œuvre les exigences de qualité pour les ouvrages d'art GQP
- SeCA Projet d'agglomération de Fribourg
- OFROU Norme VSS 640 829 Signalisation du trafic lent
- DAEC Marchés publics, collecte des données personnelles
- DIAF Travaux législatifs liés à l'agglomération
- DFIN Avant-projet de règlement concernant la Commission consultative permanente pour les questions de personnel (CCPQP)
- FHBB Etude sur l'importance de l'informatique dans les PME et autres organisations suisses
- DIAF Projet de la loi fédérale sur la géo-information (Lgé)
- DSAS Avant-projet de loi concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF)
- SeCA Plan sectoriel des transports – procédure de conciliation (art. 20 OAT)
- SeCA Avant-projet de plan directeur cantonal du canton de Vaud
- DEE Avant-projet de règlement sur le tourisme
- MISTRA sera le successeur de STRADA: pour l'Office fédéral des routes (OFROU), MISTRA est un projet stratégique notamment en vue de la mise en œuvre de la RPT et de la transformation de l'office en un office GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire). Les travaux des mandataires de l'étude parallèle sont terminés et la réalisation du système de base et du Data Warehouse démarrera prochainement. Les travaux ont été adjugés par l'OFROU. Trois revues indépendantes ont passé au crible les risques et les points faibles de tout le projet dans les domaines de la méthodologie, de l'informatique et des routes. Les applications métier: Ouvrages d'art, Chaussée et installations annexes, Monitoring du trafic, Accidents de la circulation, Locomotion douce et IVS sont arrivées au terme de l'analyse préliminaire et sont entrées en phase de conception. Le comité d'experts externes a étudié ces analyses préliminaires de leur point de vue et ont donné leur avis à leur sujet. Le canton de Fribourg, avec les cantons de Vaud (canton pilote romand), Neuchâtel et Valais et les cantons de Zurich et Berne participent au développement du projet partiel système de base de MISTRA. Celui-ci évoluera par itérations (6 actuellement) et durera jusqu'au début 2007. Pour de plus amples détails voir le site Internet: <http://www.mistra.ch/f/index.html>.
- Cadastre du bruit: la migration du cadastre de bruit de Géobruit sur Arcview est terminée. La modification des degrés de sensibilité de l'ensemble des zones d'affectation situées aux abords des routes cantonales a été effectuée. L'application «bruit» est actuellement en phase de test.
- Système de gestion des eaux SI-Eaux: suite à l'étude préliminaire, un grand besoin de coordination cantonale et intercantonale s'est fait sentir. Cette coordination a abouti sur un modèle conceptuel de données (MCD) commun. En octobre 2004, le feu vert a été donné à la section LCE pour avancer dans le projet du SI-Eau, sans la participation des autres services cantonaux, lesquels manquaient de ressources. Cependant ces services auront la possibilité de se greffer sur le projet ultérieurement sur la base du modèle conceptuel de données (MCD). En collaboration avec le SITEL, le SPC a décidé de construire son futur SI-Eau sur la base du développement GESREAU existant au canton de Vaud. Le Service vaudois responsable (SESA) est en train de «migrer» et épurer GESREAU pour le faire fonctionner avec les logiciels ArcGIS de ESRI. Avec l'aide d'un mandataire, la section LCE a fait une analyse préliminaire. Le rapport d'analyse synthétise les besoins exprimés lors des entretiens avec les collaborateurs de la section LCE (objets à gérer, attributs pour leur description, fonctions à prévoir, priorités, etc.); il compare ses besoins avec les possibilités de GESREAU, décrit les adaptations nécessaires et estime la charge de travail correspondante. Les besoins exprimés par la section LCE ont été regroupés en modules et présentés au SESA du canton de Vaud. Les deux services se sont mis d'accord de collaborer, dans le futur, en utilisant un noyau de base identique pour leurs applications

4. Planifications générales

Le SPC a participé aux études du trafic d'agglomération, de l'élaboration du plan cantonal des transports et de l'aménagement de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot.

5. Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique SDI de 2003.

Projets en cours:

- Banque de données routières STRADA-DB 3.02: au mois de mars 2005, la nouvelle version STRADA-DB 3.02 (et STRADA-View Axe Tendu 3.02) a été mise en production par INSER SA sur le serveur du SAR-FR et les postes clients (7 PC). Le patch 1, pour la version STRADA-DB 3.02 a été installé par le SPC-FR au mois de décembre 2005. Les vues actuelles, les points de calage, les applications métiers (TRAFIC en particulier) et les nouvelles normes VSS publiées en 2003 sont quelques-unes des nouveautés qui ont été considérées. L'exploitation de cette BDR est prévue jusqu'en 2008. Une solution Terminal Serveur est en cours d'analyse. STRADA-DB sera remplacée par la nouvelle application MISTRA à fin 2007 pour les fonctions de bases.

(GESREAU et SI-Eau). Certains modules seront communs et donc identiques dans les deux cantons. Les autres modules seront spécifiques à chaque canton. Le rapport d'analyse différencie les modules spécifiques au canton de Fribourg et les modules que les deux cantons veulent développer en commun. Pour les modules communs, il définit quel canton sera responsable pour le développement. En accord avec le SITEL et le canton de Vaud, le SPC prévoit de développer son SI-Eau sur la dernière version de ArcGIS (9.x). GESREAU est actuellement «migré» sur ArcGIS 8.3 et devra donc être réadapté. Par la suite, la section LCE établira un cahier des charges pour cette adaptation et pour le développement des modules dont elle est responsable. Le MCD commun préalablement défini doit encore être légèrement modifié pour l'adapter aux exigences du modèle intercantonal sur la qualité de l'eau (impératif pour le SEn) et aux changements de GESREAU «migré». L'EPFL prévoit que le MCD définitif sera livrable en février 2006. Selon l'estimation du SESA, les travaux de migration de GESREAU vont durer au minimum jusqu'à fin avril 2006.

- Système de gestion des accidents SI-Accidents: ce projet nécessite une coordination avec la Police cantonale pour les données d'accident et le Sitel pour l'informatique. En accord avec le Sitel et la police cantonale, le SPC a amorcé le développement de son cadastre des accidents à partir des données existantes dans les bases de DBUnfall. A ce jour, les possibilités d'utilisation de ces bases sous ArcGIS ont été mises en évidence, avec des essais d'extraction et de représentation sur plan des données d'accident. La faisabilité ayant été démontrée, il est prévu de poursuivre en interne ces développements sous ArcGIS
- Système de gestion des canalisations SI-Canalisations: la solution retenue est un développement de quelques fonctionnalités (masques de saisies et autres) sur des produits ESRI («COUCHE» canalisations sur serveur SDE). Celui-ci devrait être réalisé par le SPC appuyé par le SITEL. Différents tests de modélisation de données ont déjà été réalisés et la version production devrait bientôt débiter.
- Système de gestion de la signalisation: la solution retenue par le SPC s'appuie sur un développement déjà réalisé pour le canton de Genève, auquel on a acheté les droits d'utilisation. Des travaux de développement informatique complémentaires sont nécessaires et ont été confiés au mandataire ayant déjà développé les modules du canton de Genève qui doit réaliser une solution sur des outils ESRI. Le produit sera disponible à mi-2006 et sera utilisé par plusieurs services du canton de Fribourg: le Service des ponts et chaussée, le Service des forêts et de la faune et le Service des améliorations foncières.

II. Ressources humaines

Pour 2005, les équivalents plein temps étaient de 211,98.

III. Section Administration

1. Statistique de l'utilisation des crédits routiers

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 41 920 465 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2005 à 237 136 195 francs.

2. Statistique des autorisations délivrées

- 183 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- 18 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et particuliers.
- 10 demandes de raccordements des eaux usées aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.
- 9 contrats de servitude.

IV. Section Etudes et réalisations routières

IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art

1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des Services et organes intéressés pour préavis. 111 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 3,6 semaines.

Rte	N° Secteur	Communes
010	8	Siviriez; Villaraboud, trottoir centre localité
011	11	Cottens; PI CFF, abaissement de la route cantonale et aménagement d'un bassin de rétention
011	20	Villars-sur-Glâne; aménagement de la route du Condoz
019	1	Fribourg; pont de la Poya
021	2	Corserey; construction d'un trottoir et d'un chemin équestre
035	05	Les Montets; traversée de Frasses, construction d'un trottoir
040	3	Fribourg et Granges-Paccot; sortie de Fribourg, route de Morat, nouvelle allée du Cimetière

Rte	N° Secteur	Communes	Rte	N° Secteur	Communes
040	7	Courtepin; giratoire de la Colline	080	15	Oberschrot; Plasselb-Oberschrot, étude de bruit, évacuation des eaux et aménagement de bassins de rétention (approbation partielle)
040	8	Courtepin; giratoire de Courtaman	080	14 – 15	Plasselb: Plasselb-Oberschrot, étude de bruit, évacuation des eaux, aménagement d'un arrêt de bus et d'un passage pour amphibien et bétail
040	14	Courgevoux; Champ Olivier, sur le Mont, aménagement d'un trottoir, d'une canalisation et d'un arrêt de bus.	093	1	Corbières; aménagement d'un arrêt de bus
042	4	Sugiez; giratoire de la ZI	110	7	Châtel-sur-Montsalvens; aménagement d'un arrêt de bus
050	3	Salvenach; giratoire sur le carrefour de Jeuss	110	9	Charmey; Javroz – entrée de Charmey, reconstruction de la route cantonale
050	8	Kleinbösing; giratoire sur le carrefour de Grueneburg et aménagement d'une berme de visibilité dans la courbe d'Unterriedacker	110	11	Charmey; Télécabine – Le Chêne, reconstruction de la route cantonale et aménagement d'un trottoir
080	15	Oberschrot; Plasselb-Oberschrot, étude de bruit, évacuation des eaux et aménagement de bassins de rétention	110	17	Jaun; traversée de Im Fang, construction d'une canalisation
080	14 – 15	Plasselb; Plasselb-Oberschrot, étude de bruit, évacuation des eaux, aménagement d'un arrêt de bus et d'un passage inférieur pour amphibiens et bétails	021	16	Treyvaux; entrée de Treyvaux, élargissement de la route cantonale et construction d'un trottoir
090	9 – 10	Le Mouret; aménagement de la traversée de la localité	<i>b) Objets édilitaires</i>		
093	1	Corbières; aménagement d'un arrêt de bus	Rte	N° Secteur	Communes
102	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie	010	8	Siviriez; Villaraboud, aménagement d'un trottoir au centre de la localité
110	7	Châtel-sur-Montsalvens; aménagement d'un arrêt de bus	021	2	Corserey; construction d'un trottoir et d'un chemin équestre
150	1	Châtel-St-Denis; giratoire de la Coula	035	4	Les Montets; traversée de Montet, construction d'un trottoir
180	6	Montet (Glâne); modification du tracé de la route cantonale	035	5	Les Montets; traversée de Frasses, construction d'un trottoir
200	3	Ursy; trottoir direction Vauderens	035	7	Estavayer-le-Lac, Les Montets et Lully; giratoire de la Tuillière et construction de la route d'accès à la Pyramide suisse

2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus et des projets antérieurs 89 oppositions ont été enregistrées et, compte tenu des oppositions pendantes, 2 ont été liquidées ensuite des séances de conciliation; 6 oppositions ont fait l'objet de décisions de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final. 83 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 4,1 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Rte	N° Secteur	Communes
011	20	Villars-sur-Glâne; aménagement de la route du Condoz
030	9 – 11	Grolley; aménagement de la traversée de la localité

3. Etudes de planification

La participation aux planifications de tiers a été poursuivie ou terminée; il s'agit notamment, de:

- Fribourg – Granges-Paccot: projet coopératif Plateau d'Agy;
- Région Sense, étude de trafic pour la Haute Singine;
- Projet de gestion des forêts à proximité des routes cantonales.

Les études de planification suivantes ont été entreprises, poursuivies ou terminées:

- CIG-Moncor: concept de réaménagement du carrefour de Belle-Croix à Villars-sur-Glâne;
- Etude de trafic pour la Basse Singine;
- Détermination des carrefours insuffisants ou dangereux du réseau routier cantonal;
- Détermination des priorités d'aménagement des arrêts de bus sur le réseau routier cantonal.

4. Projets d'exécution de routes cantonales

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
011+140	1	Romont; étude préliminaire du contournement	1 500	7		x		80
011	11	Cottens; PI CFF, abaissement de la route cantonale et réalisation d'un bassin de rétention	200	8,5		x		100
011	20	Villars-sur-Glâne; reconstruction de la route du Condoz aménagement de deux giratoires et d'une baie d'arrêt de bus	900	6	26		x	100
019	1	Fribourg; projet Poya (pont + galerie)	1 467	19,25			x	10
021	4	Middes; construction d'une canalisation	200				x	50
025		Marly, Hauterive; liaison Marly-Matran	3 500	7		x		100
030+								
032	8	Grolley; aménagement d'un giratoire au lieu-dit La Rosière			36		x	30
030	9-11	Grolley; traversée de la localité et aménagement d'un giratoire	1 750	6	24		x	100
040	3	Fribourg-Granges-Paccot; aménagement de la route de Morat	800	14	36	x		80
040	7	Courtepin; aménagement du giratoire de la Colline			26		x	80
040	7-8	Courtepin; traversée de la localité	1 570	6,5-7		x		100
040	14	Courgevaux; aménagement d'un trottoir et d'une canalisation au lieu-dit Champ Olivier	320	1,65			x	100
050	2	Salvenach; Kleine Bibera, réaménagement du voûtage sous la route cantonale	40				x	90
050	3	Salvenach; aménagement d'un giratoire			26		x	60
050	8	Kleinbösing; giratoire et berme de visibilité			26		x	60
050		Düdingen; contournement, liaison Birch-Luggiwil	1 800	7			x	10
050	11-12	Düdingen; traversée du village, étude VALTRALOC	1 500	7			x	100
050	20-21	Alterswil; traversée de la localité	500	6		x		100
060	8	Tafers; Langenbitzen, démolition bâtiment					x	100
080	7	Tentlingen; construction d'une canalisation	580				x	20
080	8	Tentlingen; aménagement de baies d'arrêts de bus à Dürrenberg						100
080	13	Plasselb; mesures de consolidation	600	7		x		70
080	14	Plasselb, Oberschrot; projet 1 ^{re} étape	900				x	100
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement de la route cantonale et de bandes cyclables	2 200	6			x	100
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement d'une baie d'arrêt de bus à Plasselb, aménagement de trois bassins de rétentions	60	3			x	75
080	19	Plaffeien; réfection des murs aval du Riedle	56	2			x	85
090	10-11	Le Mouret; traversée de la localité et aménag. de deux giratoires	675	7	26-28		x	100
093	2	Corbières; aménagement d'un arrêt de bus					x	100
101	15-16	Haut-Intyamou; aménagement de la traversée de la localité de Montbovon et du site des 5 ponts	600	6			x	100
102	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie	34	16,7		x		100
104		Bulle; H189, modifications du projet suite à l'étude de sécurité	1 600	7			x	100

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
110	9	Javroz - Charmey; reconstruction de la route cantonale	500	7			x	50
110	17	Im Fang; construction d'une canalisation et d'accotements	550				x	100
110	19	Jaun; étude débordement carstique Unter der Burg	100			x		25
120	1	Gruyères; pont sur la Trême à Epagny	400	6,5		x		
132	2	La Verrerie; stabilisation des bords de chaussées avec construction d'un chemin piétonnier	250	2x1,25			x	100
140	1-9	Romont-Vaulruz; étude de planification générale pour l'amélioration de la liaison routière	11000	7		x		80
180	6	Montet (Glâne); modification du tracé de la route cantonale					x	100
242	4	La Roche; pont sur la Serbache	13	6,2			x	10
242	1	Pont-la-Ville; Creux d'Enfer, correction de la route cantonale	150	5		x		10
351	5	Kerzers; aménagement d'un trottoir, Mühlegasse-Kreuzbergstrasse	30	1,65		x		75
410	1	Zumholz; Breitenacker, aménagement et stabilisation de la route cantonale	500	6		x		100
430	1	Gruyères; Moléson-Village, aménagement de la route cantonale	200	6			x	100

5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 59 inspections (28 principales et 31 intermédiaires), dont 11 en mandats externes. 10 rapports d'inspection sont en cours de rédaction.

Aqueducs: 79 inspections

Murs: 18 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

Rte	N° secteur	Commune, ouvrage, travaux
016	1	Fribourg; pont de Zaehringen, réparation des joints transversaux entre dalles, 1 ^{re} étape
090	3	Fribourg; pont de Pérolles, réparation des bordures soulevées et du revêtement du trottoir. Amélioration des joints de chaussée au droit du trottoir 2 ^e étape
092	03	Giffers; pont sur la Gérine, réparation des dégâts épars sur et sous ouvrage, pose de la peinture de protection des bordures
101	12	Neirivue; pont sur la Neirivue, réfection de tous les joints coulés, reprise des pipettes et nettoiyages
240	14	Treyvaux; pont sur la Vérasse, nettoyage et réparations des petits dégâts épars y compris filières et glissières. Réparation et renforcement de de la bordure éclatée du parement aval côté Rossens. Réparation et renforcement de la culée Rossens, angle aval près de l'appui

25 autres ouvrages au total, dont 13 autres ponts, un couloir de barrage, une galerie paravalanche, 4 autres aqueducs et 6 autres murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures.

Vérifications statiques des ouvrages dans le cadre de l'introduction du trafic 40 t sur le réseau routier:

Nombre d'ouvrages vérifiés: 14 ponts dont 9 en mandats externes et 5 en interne

Nombre d'ouvrages en cours de vérification: 9 ponts

6. Routes communales

Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, les propositions et projets relatifs à des routes, route collectrice, routes d'accès, trottoirs, chemins piétonniers, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, portes d'entrée de localité, réaménagement de places, réaménagement de rue, mise en sens unique, liaison piétonnière, accès à un parking, création d'un mini-giratoire, réfection de ponts, réaménagement d'un chemin, collecteurs, éclairage, carrefours, place d'évitement, chemin d'améliorations foncières, passerelle pour piétons, sortie sur route cantonale, arrêt de bus et place de parc ont été examinés, puis soumis à l'autorité compétente pour décision.

Ainsi, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions s'est prononcée sur 50 approbations de plans de routes communales et de trottoirs.

Le poste lié à la subvention OPair n'est plus à prendre en considération, car ladite subvention a été supprimée par la Confédération à la fin de l'année 2004.

7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

Le Conseil d'Etat a décidé l'attribution d'un mandat (+ de 100 000 francs) pour l'objet suivant:

Rte	N° secteur	Communes
025	–	Marly, Hauterive; étude de l'avant-projet de la liaison Marly – Matran

En outre, 23 mandats ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC.

8. Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

Le secteur Etudes routes et ouvrages d'art a établi des préavis internes pour:

- 117 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;
- 17 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);
- 12 dossiers de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

9. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)

Le bureau et le sous-groupe VALTRALOC sont composés de représentants des principaux services de l'Etat concernés par les aménagements VALTRALOC, sous la conduite du secteur Etudes routes et ouvrages d'art. Ils ont une mission d'expert conseil à divers stade d'étude auprès des autorités communales et des auteurs de projet.

Liste des dossiers d'intention soumis au bureau VALTRALOC:

Rte	N° Secteur	Projet
010	10	Romont; route d'Arrufens
030	4	Givisiez; routes de la Chassotte et de Belfaux
100	22	Bulle; variantes d'aménagement du centre-ville
130	6	Semsaies; traversée de la localité (complément du projet 2004)
154	2	Granges (Veveyse); traversée de la localité
340	4	St-Aubin; traversée de la localité
351	5-6	Kerzers; traversée de la localité

Liste des dossiers d'avant-projet soumis au sous-groupe VALTRALOC:

Rte	N° Secteur	Commune
050	21	Alterswil; traversée de la localité

10. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service des ponts et chaussées, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

11. Participation à des groupes de travail

Le secteur Etudes routes et ouvrages d'art a également participé aux groupes de travail suivants:

- projet SuisseMobile, planification des offres de randonnée pédestre et VTT dans le canton de Fribourg;
- projet informatique de gestion des canalisations (SI-Canalisations);
- projet informatique de cadastre des accidents (SI-Accidents);
- projet GMP concernant la révision des objectifs et des indicateurs;
- le groupe de coordination MQ pour l'harmonisation du système des marchés publics entre les différents partenaires;
- les groupes techniques et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»;
- le groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG-Moncor»;
- le groupe technique pour la réfection du tunnel de Glion.

IV.2 Secteur Acquisition

30 chantiers d'aménagement et 11 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 64 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 1 765 892 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 158 003.40 francs.

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

IV.3 Secteur Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 635 km (à laquelle s'y ajoute la gestion de 5478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2004 et fin 2005 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

N°:	numéro de la route cantonale
B:	largeur nominale de la chaussée en m
L:	longueur du tronçon en m
S:	surface en m ²
ACE:	date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA:	infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de support en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
REV:	revêtements (couche de roulement)

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2004	2005	2004	2005
	<i>a) Travaux entrepris avant le 1^{er} janvier 2005</i>								
	1. Routes								
	<i>Décret du 9 février 1995</i>								
150	Châtel-St-Denis – Remaufens (avec bandes cyclables)	6,00	1 200	10 700	06.06.01	100	–	–	100
150	Remaufens; Attalens (avec bandes cyclables)	6,00	1 200	12 300	22.05.02	100	–	–	100
150	Attalens – Bossonnens (avec bandes cyclables)	6,00	1 700	13 900	20.04.04	47	100	–	–
	<i>Décret du 17 septembre 1996</i>								
060	Menziswil – Tafers (avec bande cyclable)	7,00	1 080	7 560	04.02.03	60	100	–	100
	<i>Décret du 23 septembre 1997</i>								
101	Plansaules – Montbovon	7,00	1 540	11 350	20.10.98	–	–	–	100
101	Montbovon – La Tine	6,50	1 800	12 150	17.12.02	70	100	–	–
	<i>Décret du 6 mai 1999</i>								
271	Traversée de Fétigny	5,60	1 500	8 500	02.07.02	98	100	–	100
	<i>Décret du 7 juin 2000</i>								
025	Posieux – Matran, route d'évitement (Les Muëses)	7,00	1 320	9 240	SAIDDEF 29.11.02	100	60	–	100
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
104	Bulle - La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 121 PS et adaptations La Léchère Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations) Lot 122 PS et adaptations Planchy Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations avec bandes cyclables) Lot 124 PS et adaptations Le Pâquier Travaux routiers (déviation provisoire et reconstruction de la route cantonale avec bandes cyclables) Lot 131 Exutoire Nord, diam 40 à 90 cm Lot 221 Gestion des matériaux et Fabrication des bétons	6,00	290	1 740	01.07.03	30	100	–	–
		6,00	280	1 680	01.07.03	30	100	–	–
		6,00	863	5 178	04.02.03	60	100	–	85
		8,40							
		–	236	–	04.02.03	80	100	–	–
		–	–	–	06.04.04	–	–	–	–
	<i>Décret du 25 mars 2003</i>								
080	Plaffeien; Ruffenen-Der Hubel	6,00	430	2 800	18.05.04	65	100	–	–
	<i>Décret du 10 septembre 2003</i>								
340	St Aubin – Delley	6,00	2 500	15 000	26.08.03	100	–	85	100
	<i>a) Travaux entrepris en 2005</i>								
	1. Routes								
	<i>Décret du 13 novembre 1987</i>								
011	Villars-sur-Glâne; route du Condoz	6,00	950	5 700	10.10.05	–	5	–	–
	<i>Décret du 18 novembre 2003</i>								
080	Plasselb-Oberschrot (avec bandes cyclables)	6,00	2 150	23 800	05.07.05	–	10	–	–
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
104	Bulle –La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 311 Accrochage Sud et Tracé Pré-du-Chêne – Les Granges Lot 312 Tracé tronçon Nord	7,00	1 830	12 810	25.01.05	–	25	–	–
		7,00	1 015	7 105	13.09.05	–	15	–	–
110	Châtel-sur-Montsavens Arrêt de bus (simple)	–	–	136	13.10.05	–	100	–	–
	<i>Décret du 24 juin 2005</i>								
095	Hauterive-Arconciel, reconstruction de la route	6,25	2 900	18 200	05.09.05	35	100	–	–
	2. Ouvrages d'art								
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
104	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 121 PS et adaptations La Léchère Passage supérieur Lot 122 PS et adaptations Planchy	10,00	29,5	295	01.07.03	30	100	–	100
		13,20	27	355	01.07.03	30	100	–	100

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2004	2005	2004	2005
	Passage supérieur Lot 124 PS et adaptations Le Pâquier, Passages supérieurs								
	<i>TPF</i>	4,80	28	135	04.02.03	70	100	–	–
	<i>AF</i>	5,00	28	140	04.02.03	20	100	–	100
	<i>RC</i>	10,35	28	290	04.02.03	5	100	–	100
	Lot 212 Tunnel sous La Trême	7,50	580	4 350	23.06.04	–	25	–	–
	3. Protection contre le bruit routier								
	Néant								

IV.4 Secteur Gestion des routes

1. Protection contre le bruit routier

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988. En particulier:

- 245 préavis OPB ont été établis concernant principalement des permis de construire mais aussi des PAD, des PED, des révisions de PAL et des projets routiers. Chaque préavis a fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.
- 27 mesures de bruit in situ ont été effectuées ainsi que les rapports acoustiques découlant de ces mesures.
- 12 mesures de bruit ont été effectuées dans le cadre d'un programme de suivis des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales.
- 2 études d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été lancées et tout le contrôle et le suivi liés à ces études ont été assurés. Ces études sont en phase finale de réalisation.
- 7 mises à jour d'étude d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été ordonnées.
- Une étude d'intégration de parois anti-bruit est en cours pour le secteur du Motel sur le territoire de la commune de Gruyères.
- Suivi du projet de migration du cadastre du bruit routier (anciennement Géobruit) sur ArcView. Ce projet est en phase final.
- Elaboration et transmission de 5 programmes partiels d'assainissement contre le bruit du trafic routier à l'OFEFP pour approbation.
- Ont également été traitées 13 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales (mesures de bruit in situ et rapport acoustique).
- Les assainissements contre le bruit routier sont terminés sur le tronçon de route cantonale «Les Epinettes» sur le territoire de la commune de Marly ainsi que la traversée d'Epagny sur le territoire de la commune de Gruyères.

2. Comptages de trafic

En 2005, des comptages généraux sur l'ensemble du réseau routier cantonal ont été exécutés en même temps que les relevés suisses et internationaux.

Ces comptages permettent de disposer des données requises pour la politique des transports et pour la planification du trafic aux niveaux de la confédération, des cantons, et des régions.

Pour le canton de Fribourg, ce sont 16 postes de comptages manuels qui permettent de renseigner sur:

- le volume de trafic
- sa variation
- sa composition par catégories de véhicules
- la part de trafic étranger

qui ont été recensés pendant 5 jours.

De plus, sur deux périodes différentes, des compteurs automatiques ont été installés sur le réseau routier à 234 emplacements.

Les résultats permettront de connaître la charge de trafic (état 2005) du réseau routier cantonal. Ces derniers pourront être consultés auprès du Service des ponts et chaussées, secteur Gestion des routes.

3. Mesures des vitesses

Le secteur Gestion des routes a effectué 4 recensements du trafic à l'heure de pointe et 6 mesures des vitesses. Ces comptages ont permis de prendre des décisions en relation avec la signalisation routière.

4. Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 2702 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, dont 2552 ont fait l'objet de préavis favorables, 5 provisoirement défavorables et 15 défavorables.

D'autre part, 340 dérogations avec inscription au Registre foncier et 146 dérogations sans inscription ont été accordées. 433 demandes préalables de permis de construire et, plus particulièrement, d'accès sur le réseau routier public ont été examinées. D'autre part, 127 dossiers de plans d'aménagement local, 65 plans d'aménagement de détail

et 8 plans d'évacuation générale des eaux ont fait l'objet d'examen préalable ou de préavis en vue de leur approbation.

5. Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des Services des cantons voisins.

6. Analyses de sécurité et études de trafic

Ont été réalisées:

- 80 statistiques des accidents,
- 10 analyses de sécurité,
- 3 études de planification.

Ces analyses ont permis de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal.

En outre, 17 projets ont été préavisés sous l'aspect «circulation», lors de procédures légales ou dans le cadre du Bureau Valtraloc.

Enfin, l'Ingénieure de circulation a été consultée sur 8 projets concernant la planification de tiers (SAR et SECA).

7. CUTAF

Le secteur Gestion des routes a représenté le Service des ponts et chaussées lors de 7 séances de la commission technique de la CUTAF, chargée du suivi technique du «Projet général de la CUTAF».

8. Révision du ReLR

Le secteur Gestion des routes conduit le groupe de travail interne chargé de la révision du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes (ReLR).

9. Cadastre des accidents

Le secteur Gestion des routes conduit le groupe de travail interne chargé du projet informatique de cadastre des accidents.

10. Autres commissions et groupes de travail

Le secteur Gestion des routes a également collaboré dans:

- le bureau et le sous-groupe VALTRALOC,
- les groupes techniques et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»,
- le groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG-Moncor»,
- le groupe technique en charge du guide d'aménagement local consacré au Concept de stationnement.
- les sous-commissions Piétons / Deux-roues légers de la Ville de Fribourg,
- la commission Education routière.

V. Section Entretien des routes cantonales et nationales

1. Entretien des routes cantonales

Sur la base du budget 2005, un montant de 7 000 000 de francs a été attribué pour l'entretien des routes cantonales.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante:

1.1 Entretien constructif: Travaux exécutés par des entreprises de génie civil en 2005:

a) Fondations	14 945 m ²
b) Renforcements et reprofilages	3 355 m ²
c) Revêtements: couche de support et couche de surface	106 520 m ²
d) Traitements superficiels	0 m ²
e) Remise au profil par fraisage	73 608 m ²
f) Talus et accotements	2 230 m ²
g) Canalisations	1 261 m
h) Enrobés bitumineux	15 627 to
j) Nombre d'analyses faites sur enrobés bitumineux:	152 pc

Le coût de ces travaux s'est élevé à 4 778 660 francs.

1.2 Dépenses spéciales

1.2.1 Un montant de 300 000 francs a servi à compléter le financement du chantier d'aménagement de la route cantonale Châtel-St-Denis – Bossonnens.

1.3 Entretien d'exploitation réalisé par le personnel d'entretien des routes cantonales.

Le coût s'élève à 1 574 473 francs et les prestations sont réparties de la façon suivante:

1.3.1 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales

Génie civil: canalisations, banquettes, réparations et reconstructions chaussées, réparations et coupes talus, abattages d'arbres, enrochement, curage et pose de blocs, drainage, curage de rochers, modification de chambres, pose de gabions, giratoire, pose de tapis à: Pont-la-Ville, Ferpicloz, Ménières, Autigny, Rue, St-Aubin, Grolley, Font, Fétigny, Cheiry, Vallon, Matran, Vesin, Cugy, Domdidier, Aumont, Châbles, Romont, Torny-le-Grand, Prez-vers-Noréaz, Cheyres, Auboranges, Chénens, Promasens, Fribourg, Düdingen, Marly, Plaffeien, Le Mouret, Courtepin, Pensier, Tafers, St-Aubin, Farvagny, Grenilles, Esmonts, Ursy, Ville-neuve, La Sonnaz, Barberêche, St. Antoni, Salvenach, Alterswil, St. Ursen, Tentlingen, Giffers, Corminbœuf, Gurmels, Avry, Châtonnaye, Villarsviriaux, Ependes.

Ouvrages d'art: entretien et réparation de 30 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation et des glissières de sécurité dus à des accidents.

Marquage: 271 848 m' de lignes médianes, 61 885 m' de lignes de bords et 49 772 m' de lignes de carrefours.

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements.

1.3.2 Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est répartie dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal: 38 590 heures

- Piquets de surveillance
- Pose et dépose des balises et des pare-neige
- Déneigement et salage

Surveillance du réseau: 4 960 heures

- Tournée de contrôle
- Police des routes

Entretien des zones vertes: 47 790 heures

- Fauchage
- Elagage et abattage
- Plantation
- Traitements chimiques

Entretien des chaussées: 20 750 heures

- Nettoyage
- Réparations locales

Entretien des parties latérales: 12 600 heures

- Réparation des talus, banquettes et accotements
- Curage des parois rocheuses
- Contrôle du bornage du domaine public

Entretien des canalisations: 12 670 heures

- Curage des canalisations
- Contrôles vidéo
- Réparations locales

Entretien des ouvrages d'art 1 950 heures

- Nettoyage
- Réparation de minime importance

Entretien de la signalisation: 12 690 heures

- Entretien des balises routières
- Entretien des points de repère STRADA
- Pré-marquages

Service extraordinaire: 1 240 heures

- Inondations
- Eboulements et glissements de terrain

Route Montbovon – Allières

- Exploitation 850 heures
- Service hivernal 500 heures

1.4 Entretien des ouvrages d'art

Le coût des travaux d'entretien des ouvrages d'art s'élève à 379 059 francs.

1.5 Etude de l'état des routes cantonales

Le programme quadriennal des mesures de déflexion et de planéité (longitudinale et transversale) a été exécuté en été 2004.

Les résultats livrés au premier trimestre 2005 se rapportent à la portance (i5 durée de vie résiduelle => VR) de 18,7 km d'axes prioritaires et de 37,3 km d'axes secondaires. La planéité longitudinale (i2) sur 87,85 km d'axes prioritaires et 137,85 km d'axes secondaires. La planéité transversale (i3) sur 87,85 km d'axes prioritaires et 137,85 km d'axes secondaires.

Les résultats de l'appréciation globale, faite par tronçons de 50 m pour la portance, par tronçons de 250 m pour la planéité longitudinale, par tronçons de 50 m pour la planéité transversale, sont donnés dans le tableau suivant:

Résultats des mesures de relevés d'état en 2004 sur une partie du réseau (Arrondissement 1)
(Interprétation selon la nouvelle norme VSS SN 640925b du 1^{er} août 2003)

Critères	Appréciation	Axes prioritaires	Axes secondaires
Indice de portance (i5)* (en fonction de la durée de vie résiduelle)	bonne	90,3	90,2
	moyenne	2,6	3,0
	<u>suffisante</u>	<u>2,9</u>	<u>3,5</u>
	critique	2,3	1,8
	mauvaise	1,9	1,5
Indice de planéité longitudinale (i2)**	bonne	38,0	29,9
	moyenne	42,3	49,5
	<u>suffisante</u>	<u>17,5</u>	<u>18,8</u>
	critique	2,2	1,8
	mauvaise	0	0

Critères	Appréciation	Axes prioritaires	Axes secondaires
Indice de planéité transversale (i3)***	bonne	13,9	19,5
	moyenne	34,9	41,0
	<u>suffisante</u>	<u>33,0</u>	<u>27,2</u>
	critique	15,5	9,7
	mauvaise	2,7	2,6
<p>* mesure de la déflexion sous un essieu de 10 to (FWD et non plus LACROIX) calcul de la durée de vie résiduelle ** mesure de l'écart standard Sw (‰) *** mesure de la profondeur d'ornièrre (T en mm)</p>			

La qualité du réseau, du point de vue de la portance, peut être qualifiée de bonne. La planéité longitudinale est également en ordre. Ces deux indicateurs restent relativement stables dans le temps par rapport aux relevés effectués précédemment. La planéité transversale (ornièrage) est l'indice qui montre le mieux l'influence qu'ont les restrictions budgétaires sur l'état du réseau routier cantonal.

1.7 Signalisation et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 868 demandes réparties de la manière suivante:

- 132 décisions relatives à des restrictions de circulation définitives
- 10 décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires
- 18 recours
- 140 autorisations
- 112 dossiers concernent la signalisation diverse
- 286 préavis techniques
- 170 dossiers concernant la pose de réclames routières

Dans le cadre de demandes de consultation, le secteur Signalisation routière s'est prononcé sur les normes suisses VSS suivantes:

- 640 878a «Signaux routiers – Application des matériaux rétroréfléchissants et de l'éclairage»
- 640 852 «Marquages – Marquage tactilo-visuel pour piétons aveugles et malvoyants»
- 640 817d «Signalisation des routes principales et secondaires – Indicateurs de direction, présentation»
- 640 829 «Signaux routiers – Signalisation du trafic lent»
- 640 877 «Marquages – Exigences aux marquages visuels.

De plus, de nombreuses interventions (marquage au sol) et visites des lieux ont été effectuées sur les routes cantonales et communales.

1.8 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission a siégé quatre fois. Elle a préavisé différentes mesures de restriction avec conditions de la circulation sur les objets suivants:

- Farvagny – Chemins forestiers du massif de Montban;

- Le Glèbe et Villorsonnens – Chemins forestiers du massif de Vernex;
- Le Glèbe – Villorsonnens – Vuisternens-en Ogoz – Chemins forestiers du massif du Gibloux;
- Avry – Chésoppelloz – Corminboeuf – Chemins forestiers du massif de Verdilloud;
- Noréaz – Ponthaux – Chésoppelloz – Chemins forestiers du massif de Piamont;
- Bas-Intyamou – secteur Estavannens – Chemins forestiers du secteur Estavannens;
- Sâles – Chemin forestier du secteur Devin-Dessous – Publio;
- Haut-Intyamou – Chemin alpestre Lessoc-Saugeruaz;
- Vuadens – Vaulruz – Semsales – Chemins forestiers du secteur Nord des Alpes;
- Bulle – Vuadens – Vaulruz – Semsales – Chemin forestier de la rive gauche de La Trême;
- Ponthaux – Chemin forestier du secteur Bois Derrey-Le Rafoué;
- Attalens – Bossonnens – Granges – Remaufens – Chemins forestiers n° 29 – 30 – 59 – 44 – 44b;
- Grandvillard – Bas-Intyamou – Chemins forestiers du secteur Grandvillard-Estavannens;
- Kerzers – Fräschels – Chemins forestiers du secteur;
- Ried – Büchslen – Agriswil – Gempenach – Ulmiz – Chemins forestiers du secteur;
- Haut-Vully – Bas-Vully – Galmiz – Muntelier – Chemins forestiers du secteur Vully-Chablaiswald;
- Domdidier – Russy – Léchelles – Oleyres – Chemins forestiers du massif de Belmont;

La Commission a pris acte de la pétition adressée au Conseil d'Etat le 14 avril 2005, relative à la mesure de restriction de la circulation sur le chemin Les Botteys-Allières.

Sur la base des recours ainsi que de la pétition, le Service des forêts et de la faune déposera après examen des oppositions une nouvelle requête d'introduction d'une restriction de la circulation sur ledit chemin. La publication de la mesure sera effectuée par le Service des ponts et chaussées au courant des premiers mois de l'année 2006.

La Commission a approuvé la nouvelle fiche technique de requête d'introduction d'une restriction de la circulation sur les routes d'améliorations foncières et forestières. Cette fiche a pour objectif d'apporter les justifications et précisions pour les prises de positions tant de la Commission, du Service des ponts et chaussées et dans le cas des recours, du tribunal administratif.

La Commission a approuvé le document «Avis de droit sur les plaques complémentaires et la poursuite pénale» établi par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et les Services des ponts et chaussées, des forêts et de la faune ainsi que des améliorations foncières.

2. Entretien des routes nationales

Le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est actuellement de 62,4 km pour l'A12. De plus, sont entretenus, sur l'A1 38,92 km, dont 16,18 km sur le canton de Vaud et 1,14 km sur le canton de Berne, Semi-autoroute Givisiez, T10 Kerzers.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- Le service hivernal a représenté 15 294,75 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 5105,63 tonnes.
- Les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 25 754,75 heures.
- Les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, des têtes d'îlots ainsi que des tunnels, qui représente 93,06 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 7869 kg de peinture.
- 304 accidents ont été dénombrés (dans 71 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 3067,25 heures et les montants récupérés se sont élevés à 922 784,65 francs.

VI. Section Lacs et cours d'eau

1. Etudes

1.1 Etudes générales

a) Gestion des étiages

La Section poursuit l'exploitation d'un réseau de mesure hydrologique et réalise des campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau. Les données récoltées sont organisées dans une base de données systématique.

L'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne a fait l'objet d'une prise de position des usiniers, à la demande de la DAEC. La Section a dû fournir des informations, respectivement des justifications, sur les mesures envisagées. Les tractations conduites en 2005 n'ont pas permis d'aboutir à une décision.

Depuis la sécheresse de l'été 2003, la pluviométrie continue de rester inférieure aux moyennes interannuelles. Le niveau de nombreux cours d'eau était très bas durant l'été 2005, toutefois la cote critique a été atteinte après la période d'arrosage agricole.

b) Cartographie des dangers

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la CCDN. Les études entreprises en 2005 ont reçu une partie de la subvention fédérale.

En plaine, la Section continue, selon la planification définie par la CCDN, la cartographie des dangers naturels dus aux eaux. Le périmètre défini par la partie inférieure du district de la Broye fait l'objet d'une carte indicative des dangers en collaboration avec le canton de Vaud.

Les déficits de sécurité mis en évidence dans la cartographie des dangers ont incité la Section à poursuivre l'étude de concepts de mesures de protection, notamment pour la Veveyse à Châtel-St-Denis.

c) Force de la nature

L'année 2005 a été marquée par l'extraordinaire crue des 22-23 août 2005. Le canton de Fribourg a subi des dommages pour environ 3,7 millions de francs aux ouvrages d'aménagement de cours d'eau. La Sarine sur tout son cours, la Tana à Grandvillard, la Jogne à Jaun et Charmey, la Singine à Plaffeien, sont les cours d'eau où ont eu lieu les phénomènes les plus dommageables. Toutefois, en comparaison avec les cantons de Suisse centrale et de Berne, on peut affirmer que le canton de Fribourg a plutôt connu une sévère alerte qu'une catastrophe naturelle.

Les travaux urgents de remise en état ont eu lieu dans tout le canton et dépassent un montant de 750 000 francs. La plupart des dommages ont déjà été réparés, des projets plus importants sont encore en cours pour la Tana à Grandvillard, la Sarine à Fribourg et la Singine à Plaffeien.

Des orages violents ont touché certains secteurs de Vuadens en mai et de Bellegarde en juillet. Des dommages d'importance locale ont nécessité la remise en état d'ouvrages de protection contre les crues et de franchissement de cours d'eau.

d) Revitalisation de cours d'eau

Les projets de revitalisation sont toujours des projets intégrés qui poursuivent plusieurs objectifs, notamment la protection contre les crues, l'évacuation des eaux de drainage ou la compensation écologique en lien avec d'autres infrastructures.

Le plus important chantier de revitalisation en cours en 2005 est celui du ruisseau de la Crausa à Misery-Courtion et Courtepin. Parmi les revitalisations à l'état de projet, on peut citer l'Ondine à Bulle, qui devrait se réaliser en 2006/7.

e) Espace nécessaire

Afin d'insérer dans l'aménagement du territoire les résultats de la cartographie des dangers, la SLCE a mandaté la

définition de l'espace nécessaire au cours d'eau sur le territoire des communes dont le PAL est en révision. La réservation de l'espace nécessaire répond aussi bien aux objectifs de la protection contre les crues que de la revitalisation des cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés.

Des études pilote parallèles ont été réalisées, afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire dans une dizaine de communes. La méthodologie sera ultérieurement étendue à l'ensemble du canton.

1.2 Projets d'aménagement de cours d'eau à l'étude

a) Etudes de base, concepts:

- Périmètre Basse Broye, diverses communes (carte indicative des dangers)
- Espace nécessaire au cours d'eau, diverses communes (cadastre)
- Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation)
- Albeuve, Gruyères (concept de mesures)
- Düdingerbäche, Düdingen (concept de mesures)
- Jaunbach et affluents, Jaun (concept de mesures)
- Javro, Cerniat (charriage, évolution)
- Mortivue, Semsales (concept de mesures)
- Ruisseaux de Le Pâquier (concept de mesures)
- Sarine en Haute Gruyère (concept d'entretien)
- Broye Section 2 (concept d'entretien)
- Singine, Plaffeien (concept de mesures)
- Veveyse, Châtel-St-Denis (concept de mesures)

b) Projets d'aménagement:

- Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Arbogne, Montagny
- Bibera, Gempenach et Ulmiz
- Dütschbach et affluents, Oberschrot et Plaffeien

- Corsalettes, Grolley
- Crausa, Misery-Courtion et Courtepin (réaménagement et revitalisation)
- Glâne, Autigny (revalorisation piscicole)
- Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- Hürlinenbach, Plaffeien
- Jogne, Charmey
- Longivue, Farvagny et Rossens
- Löwenbergbach et Altavillabach, Murten et Muntelier (protection contre les crues et revitalisation)
- Marivue, Haut-Intyamon (complémentaire)
- Moulin, Vuisternens-en-Ogoz
- Ondine, Bulle
- Pra Riondet, Villarvolard
- Seeweidbach, Plaffeien
- Singine Chaude au Rohrmoos, Plaffeien
- Stoutz, La Roche
- Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt

1.3 Etudes et projets terminées en 2005

a) Etudes de base, concepts:

- Düdingerbäche, Düdingen (concept de mesures)
- Jaunbach, Jaun (concept de mesures)
- Mortivue, Semsales (concept de mesures)
- Sarine en Haute Gruyère (concept d'entretien)
- Singine, Plaffeien (concept de mesures)
- Veveyse, Châtel-St-Denis (concept de mesures)

b) Projets d'aménagement (fin des travaux):

- Löwenbergbach et Altavillabach, Murten (protection contre les crues et revitalisation)
- Riggisalpbach, Plaffeien

1.4 Projets ayant fait l'objet d'engagements de subventions

Cours d'eau, communes	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
<i>a) Sur le plan cantonal:</i>			
Crausa, Misery-Courtion (décret)	1 758 000.00	28,80	506 300.00
Albeuve, Gruyères	58 433.65	36,00	21 036.10
Broye, Semsales	180 000.00	31,50	56 700.00
Corsalettes, Grolley	314 100.00	24,00	75 384.00
Crêt de la Ville, Gruyères	128 044.00	30,00	38 413.00
Crues août 2005, diverses communes	755 000.00	33,00	249 150.00

Cours d'eau, communes	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Eglise et Tiolleyre, Cerniat	83 711.30	34,00	28 462.00
Jogne, Charmey	750 000.00	32,00	240 000.00
Longivue de Prouvin, Farvagny	45 000.00	30,00	13 500.00
Obere Bibera, Entreprise d'endiguement	163 633.80	28,80	47 126.55
Obere Taverna, Entreprise d'endiguement	381 803.45	33,30	127 140.55
Sodbach, St. Antoni	179 609.00	30,00	53 883.00
Stoutz, La Roche	30 000.00	34,00	10 200.00
Tufterabach, Bösingén	53 075.00	28,00	14 861.00
Total	4 880 410.20		1 482 156.20
<i>b) Sur le plan fédéral :</i>			
Albeuve, Gruyères	58 500.00	54,00	31 590.00
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz	410 000.00	39,00	159 900.00
Broye aux Iles, Villeneuve	62 510.00	45,00	28 129.50
Crausa, Courtepin et Misery-Courtion	2 156 500.00	37,00	797 905.00
Jogne, Charmey	753 000.00	42,00	316 260.00
Löwenbergbach et Altavillabach, Murten	1 144 000.00	35,00	400 400.00
Tiguellet, Corminbœuf	2 900 000.00	35,00	1 015 000.00
Total	7 484 510.00		2 749 184.50

1.5 Etudes de détail et de réalisation

Parallèlement à l'établissement de projets généraux et au suivi des études confiées à des bureaux d'ingénieurs, la Section a procédé aux études de détail, à l'établissement des plans et aux mises en soumission de plusieurs étapes de travaux, dont il a assuré la direction de l'exécution. La Section a, en outre, collaboré à l'étude d'étapes de travaux confiées à des bureaux d'ingénieurs et en a assuré la direction générale de l'exécution. Elle a également établi les décomptes de l'ensemble des travaux.

1.6 Activités complémentaires

La Section a procédé à des contrôles et des inspections, effectué des relevés et des calculs hydrauliques, établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant (dont environ 430 dossiers de construction ou de planification):

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment le calcul de la redevance

pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par les EEF;

- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);
- aux dossiers de plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- aux demandes de permis de construire et à diverses questions en relation avec les routes communales, cantonales et nationales.

1.7 Subventions versées

Les travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions cantonales en 2005 représentent un volume de 4 823 928 francs et un montant total de subventions de 1 537 084 francs.

Les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur une vingtaine de cours d'eau, représentant un volume de subventions de 85 542 francs. Toutefois, d'autres travaux, pour un total de 130 346 francs, n'ont pas pu être subventionnés sur l'exercice 2005, et devront l'être sur celui de 2006 voir 2007.

2. Constructions

2.1 Travaux d'aménagement subventionnés

Cours d'eau, communes	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	fédérales Fr.	cantoniales Fr.
Bases de dangers: Mortivue, Veveyse, Jaunbach, Singine, Albeuve, Düdingerbach Albeuve, Gruyères	121 696.65	85 187.65 175 648.25	15 148.20
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz	261 943.40	102 157.95	70 724.70
Broye, Villeneuve	126 397.30	99 662.40	14 134.60
Caudra, Châtonnaye	159 949.70		43 186.40
Chandon, Léchelles	2 338.65		589.35
Crausa, Courtepin	130 203.25	204 315.20	37 498.55
Dorfbach, Kerzers	128 044.00		36 876.00
Gérine, Marly	282 864.55	220 766.70	78 919.20
Goulets, Barberêche	228 615.85	88 800.00	53 496.10
Hôpital, Domdidier	89 978.35		25 103.95
Löwenbergbach, Murten	860 196.25	301 068.70	185 802.40
Luggiwilbach, Düdingen		92 032.05	
Obere Bibera, Liebistorf	165 796.30		47 749.35
Obere Taverna, Tafers			127 140.55
Riggisalpbach, Plaffeien	592 132.35	337 468.95	213 167.65
Schwarzsee Intempéries 2003, Plaffeien	91 193.05	41 036.90	28 314.80
Stoutz, La Roche	393 059.05	158 109.80	131 234.40
Stoutz (Plan des Gouiles), La Roche	11 470.00		3 899.80
Tiguellet, diverses communes	1 178 049.40	448 960.20	424 097.80
Totaux	4 823 928.10	2 355 214.75	1 537 083.80

2.2 Travaux de conservation subventionnés

Cours d'eau	Bénéficiaire	Subvention cantonale Fr.
Canal de Rogigues	Commission pour l'entretien du Canal de Rogigues	672.00
Corjon	Syndicat Assainissement Corjon inférieur	619.70
Obere Bibera	Entreprise d'endiguement Obere Bibera	20 402.75
Obere Taverna	Entreprise d'endiguement Obere Taverna	10 180.00
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale	26 518.75
Sionge	Entreprise d'endiguement de la Sionge	-632.00
Sionge	Syndicat de la Sionge à La Joux des Ponts	486.10
Sionge	Entreprise d'endiguement de la Sionge	442.10
Taverna	Entreprise d'endiguement Obere Taverna	898.60
Tiguellet	Entreprise d'endiguement de la Trême	14 930.60
Trême	Commission d'endiguement de la Trême	1 264.00
Arbogne et Hôpital	Commune de Dompierre	1 129.70
Diron	Commune de Vulruz	1 610.50
Divers cours d'eau	Commune de Cheyres	307.80
Divers cours d'eau	Commune de Bas-Intyamon	2 359.00
Lac de Morat	Commune de Muntelier	344.50
Lac de Neuchâtel	Commune d'Estavayer-le-Lac	709.50
Monteman	Commune de Fétigny	1 778.10
Moulin	Commune de Vuisternens-en-Ogoz	537.40
Stoutz	Commune de La Roche	983.10
Total		85 542.20

Service des constructions et de l'aménagement

I. Généralités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut mentionner que l'année 2005 a marqué la suite des travaux de la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), des travaux auxquels participent directement 12 collaborateurs du Service.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné divers projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

II. Personnel

Pour 2005, les équivalents plein temps étaient de 26,21.

III. Aménagement cantonal

1. Planification directrice

Les modifications du plan directeur cantonal relatives au plan cantonal des transports et aux domaines alpestres à maintenir ont été préparées, après consultation publique, pour leur présentation pour information au Grand Conseil avant leur adoption par le Conseil d'Etat.

Quatre autres modifications (deux liées au nouveau plan de mesures pour la protection de l'air, une liée aux documents de planification à établir en cas de projet de port et une pour la prise en compte de l'espace nécessaire au cours d'eau dans l'aménagement du territoire) sont prêtes pour mise en consultation publique au cours de l'année 2006.

Parallèlement aux travaux de révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, le texte du plan directeur cantonal concernant cette thématique est en cours d'adaptation.

2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale

Les travaux établis pour le plateau d'Agy, commune de Granges-Paccot, ont été soutenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel.

IV. Aménagement régional

Le Service a participé au Groupe technique d'accompagnement pour l'élaboration d'un projet d'agglomération pour Fribourg. Ce projet devrait prendre la forme d'un plan directeur régional qui devrait être mis en consultation publique fin 2006 ou début 2007.

V. Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CCDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- la prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers), dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation. Afin de renforcer la coordination, le Service est engagé au profit de l'ORCAF depuis décembre 2005 (soutien pour les questions géologiques).

Le Service a participé activement à la coordination des études de base. Il assure plus particulièrement la gestion du programme de cartographie des dangers naturels (2000 – 2005). Une part importante du travail a été dédiée aux travaux rédactionnels en vue de la diffusion, prévue en janvier 2006, des cartes de dangers aux communes concernées par la première phase des études (Préalpes); ces travaux ont pu être menés à bien grâce à l'engagement d'un stagiaire géologue.

Le Service a contribué à l'aboutissement des projets suivants:

- établissement de recommandations fédérales portant sur la transposition des cartes de dangers dans les instruments de l'aménagement du territoire (parues en octobre 2005);
- projets «analyse de risques» et «mesures de prévention», constituant les travaux préliminaires en vue de la

future loi sur la protection de la population (mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale).

Plusieurs glissements de terrain continuent à faire l'objet de contrôles réguliers.

VI. Plans d'aménagement local

Six révisions générales de PAL ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit de celles des communes de Châbles, Hauteville, Les Montets, Marly et Vaulruz. En outre, 67 modifications de PAL et de règlements communaux d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 4 révisions générales de PAL pour les communes de Billens-Hennens, Charmey, Delley-Portalban et Wünnewil-Flamatt, ainsi qu'à 60 modifications de PAL et de règlements communaux d'urbanisme. De plus 4 rapports de pré-études pour la révision de PAL ont été établis par le Service.

VII. Subventionnement des plans d'aménagement

Des subventions cantonales s'élevant à 21 895 francs ont été versées à titre d'acomptes ou de montants définitifs à des communes, pour les frais d'étude et d'élaboration de plans d'aménagement local, ainsi que pour l'établissement des aperçus de l'état de l'équipement. Il s'agit de subventions accordées avant la modification de la LATeC, en 1994.

VIII. Coordination, gestion et études

1. Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'ODT a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres Services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.

2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3. Coordination avec les autres services de l'Etat

Le Service a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

4. Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat et le consultant du

SeCA, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Enregistrement des plans d'affectation des zones et des règlements communaux d'urbanisme. Tous les plans d'affectation des zones sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.
- Etude des possibilités de mettre en place des bases de données pour la gestion de données administratives (fichiers d'adresses, gestion des publications, circulation des dossiers de PAL et PAD).

Le site Internet du Service (www.fr.ch/seca) a été mis à jour pour correspondre à la plateforme Fri-Info. Il est adapté de façon régulière (statistiques relatives aux dossiers de demandes de permis de construire et aux approbations des documents d'aménagement par la DAEC) ou en fonction de besoins particuliers. Le site dédié au plan directeur cantonal sert de support pour l'information sur les travaux en cours.

IX. Commissions

1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2005, la Commission a tenu 1 séance. Elle a pris position sur la conception directrice du projet d'agglomération de Fribourg, sur le rapport 2005 sur le développement territorial de l'Office fédéral du développement territorial, ainsi que sur la révision partielle de la loi et de l'ordonnance fédérales sur l'aménagement du territoire.

2. Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme n'a pas tenue de séance en 2005.

3. Commission des dangers naturels

En 2005, la Commission a tenu 6 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- La mise en œuvre des principes de prévention fixés dans le plan directeur cantonal.
- La coordination des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartographie systématique des dangers naturels (zone préalpine), carte indicative des dangers de crues et d'inondations (dans le secteur Plaine), définition d'un concept d'étude pour les dangers en Plaine, diffusion des cartes de dangers, définition des objectifs cantonaux de protection (réflexions préliminaires).
- Le suivi des concepts de mesures (Semsales notamment).
- L'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.
- L'examen de la révision de la LATeC (dispositions en lien avec les dangers naturels).

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 61 PAL, PAD et PGEE, et 422 dossiers de construction (demandes de permis de construire, avis pour l'ECAB ou d'autres services); 21 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.).

4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu 4 séances plénières en 2005.

X. Gravières et exploitations de matériaux

Les travaux de révision du PSAME (Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables, renommé Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux «PSEM»), débutés en août/septembre 2004, ont suivi leur cours et un projet de nouveau document a été élaboré pour mise en consultation interne en février 2006. Ces travaux ont compris les étapes suivantes:

- Réexamen des secteurs exploitables sur le territoire du canton.
- Inventaire des exploitations en cours.

En 2005, le canton de Fribourg compte 81 exploitations en service (69 gravières et 12 carrières).

XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail

Les 1827 nouvelles constructions autorisées se répartissent, selon leur destination, de la manière suivante:

Construction durant les années:	2005	2004	2003
– maisons familiales à 1 logement	1 064	1 026	854
– maisons à plusieurs logements	154	155	190
– maisons de vacances, résidences secondaires	13	14	9
– constructions rurales	130	120	115
– bâtiments industriels	11	21	9
– bâtiments commerciaux	10	12	15
– bâtiments administratifs	5	5	2
– bâtiments scolaires	6	6	1
– équipements sportifs et militaires	25	20	17
– équipements sociaux et d'intérêt général	41	52	42
– bâtiments religieux et culturels	5	3	5
– ouvrages de génie civil	210	196	220
– entrepôts, réservoirs essence et mazout, stations-service	48	40	47
– constructions de minime importance et autres constructions	45	63	56
– garages (non compris ceux inclus dans les constructions nouvelles)	55	40	73
– chauffage + eau chaude	5	5	7
Total	1 827	1 778	1 662

L'ensemble de ces constructions représente un volume de travaux dont le montant est estimé à 1 192 425 000 francs.

En outre, 1101 agrandissements, réparations ou rénovations d'immeubles, démolitions, ont été autorisés. Le coût total y relatif s'élève à 322 577 000 francs.

Au total, le nombre de constructions nouvelles et de transformations autorisées est de 2928 pour un montant global de 1 515 002 000 francs.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 608 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges, réparties de la manière suivante:

- 160 pour des constructions nouvelles,
- 176 pour des transformations,

272 pour des ouvrages divers, tels que canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, conduites d'eaux potable et/ou de défense contre l'incendie, terrassements, antennes, etc.

Durant la même période, 11 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

Trois cent quarante sept dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 71 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le Service, et 4 refusées.

Le Service a présenté 14 plans d'aménagement de détail pour approbation à la DAEC, ainsi que 19 modifications. De plus, 22 plans d'aménagement de détail ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 7 plans d'aménagement de détail ont été abrogés et 11 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DAEC.

XII. Recours

1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire.

Au 31 décembre 2005, 86 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2005, 45 recours ont été déposés contre les décisions communales. Deux ont été retirés.

Contre les 28 décisions prises sur recours par la DAEC en 2005, 6 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 8 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

3. Décisions du Tribunal administratif

En 2005 le Tribunal administratif a statué sur 11 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. Il en a admis 3, 1 partiellement et rejeté 7.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL

Aucun recours n'a été déposé par une commune auprès du Tribunal administratif.

XIII. Registre des architectes et des ingénieurs

En 2005, 85 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Service des bâtiments

I. Activité générale

Le Service des bâtiments s'est efforcé de répondre aux besoins immobiliers et mobiliers de l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements. Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, il a participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Collège de Gambach, organisation d'un concours de projets pour la construction de nouveaux bâtiments sur le site;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, participation au groupe de travail chargé de l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire sur le site de la centrale;
- Haute Ecole Spécialisée, santé social (HES S2), participation au groupe de travail constitué pour l'étude des besoins en locaux;
- Ecole des métiers, participation au groupe de travail chargé d'étudier la construction de nouveaux bâtiments sur le site de Pérolles et à l'élaboration des documents pour le vote populaire;
- Postes de police, participation au groupe de travail chargé de la planification des locaux;
- Tribunal cantonal et Tribunal administratif, participation au groupe de travail chargé d'étudier la réunification des deux tribunaux;
- Etablissements de Bellechasse, participation au groupe de travail chargé d'étudier la construction de quarante cellules pour les détenus en exécution anticipée de peine, salle de sport et buanderie;
- Hôpital cantonal, participation au groupe de travail pour les études et la construction d'un nouveau bâtiment pour les salles d'opération;
- poursuite des études sur la réaffectation des bâtiments de la Commanderie de St-Jean, du Prieuré des Augustins à Fribourg et du Service des autoroutes à Givisiez;
- participation au groupe de travail chargé d'étudier les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat;
- Halle à sel à Chénens, participation au groupe de travail chargé d'étudier la construction d'un nouveau bâtiment;
- études pour la transformation et le réaménagement du bâtiment du Laboratoire cantonal à Fribourg et du château préfectoral d'Estavayer-le-Lac.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution et contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

Fribourg: Université, travaux pour la construction de trois nouveaux bâtiments (n° 20 Mensa et halle de sport), n° 21 (sciences économiques et informatiques + salles de cours et auditoire), n° 22 (grand auditoire et bibliothèque); participation à la commission de bâtisse et à la sous-commission de chantier;

Romont: agrandissement et réaménagement du Musée suisse du vitrail, participation à la commission de bâtisse et à la sous-commission de chantier;

Payerne: Gymnase intercantonal de la Broye, participation au groupe intercantonal institutionnel, à la commission de construction et au jury du concours pour l'œuvre d'art;

Granges-Paccot: Conservatoire, présidence, membre et secrétariat de la commission de bâtisse, début des travaux de construction et d'agrandissement;

Marsens: Hôpital psychiatrique, réalisation de deux sections sécurisées dans le Pavillon A;

Sugiez: Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, participation à l'exécution de la centrale de surveillance;

Centre d'instruction de la protection civile, projet d'assainissement des eaux usées et modification d'un couvert.

Le Service des bâtiments a participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission cantonale des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission cantonale pour la planification et la construction des bâtiments scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de St-Léonard (renouvellement des projecteurs) et étude d'un droit distinct et permanent en faveur d'un centre commercial;
- Sous-commission cantonale du Sport-Toto;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation (études sur l'aménagement de la conciergerie);
- Conseil de Fondation Pro Vallon;
- Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas.

Il a apporté sa contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- Association du Centre professionnel, étude pour les constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence du jury du concours de projets;

- Fondation Les Buissonnets à Fribourg, transformation des bâtiments;
- Office cantonal du matériel scolaire, études pour l'extension des locaux.

Enfin, il a rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Sport-Toto, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique.

Activités diverses

Le Service des bâtiments a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- aux réunions relatives à la mise à jour du guide romand sur les marchés publics;
- à la rédaction française des fiches pour les constructions écologiques dans le cadre de la collaboration intercantonale.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la nouvelle législation sur les marchés publics.

II. Personnel

Au 31 décembre 2005, le personnel technique et administratif était de 18,48 équivalents plein temps, les concierges et les artisans étaient au nombre de 21,02 équivalents plein temps. Les dames de nettoyage représentaient 48,28 postes de travail (en équivalent plein temps).

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation permanente, notamment dans le secteur du développement durable et l'évolution des normes professionnelles.

III. Travaux d'entretien et de rénovation

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du Service a conduit et dirigé les travaux utiles aux bâtiments suivants:

1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

- le Collège de Gambach, cloisonnement de la salle «S» pour les instruments de musique;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, déplacement et réaménagement de la médiathèque (suite et fin), révision générale des installations de chauffage et changement de la régulation (suite et fin), révision générale des installations de production de froid, divers travaux de rafraîchissement de bureaux;

- le Collège du Sud, création de deux nouvelles salles de sciences (chimie et biochimie), équipement vidéo, beammer et PC dans toutes les salles de classe;
 - le Collège St-Michel, rénovation du 1^{er} étage du gymnase et modernisation des équipements d'enseignement de six salles de classe, aménagement d'une salle d'informatique, rafraîchissement et transformation des bureaux du rectorat, de l'aumônerie et de la médiation, étude d'optimisation énergétique des productions de chaleur du site, changement de l'éclairage de la piscine, restauration de la sculpture St-Michel dans la niche de la façade Est de l'église, entretien lourd des façades du chœur de l'église, remplacement de la croix en fer forgé sur la toiture du chœur de l'église;
 - les Domaines du Collège St-Michel, réfection de la toiture de la grange «Sur Tercier» du domaine des Molettes à Vulruz, rénovation de la façade Ouest de l'habitation des domaines de Monteynan à Arconciel;
 - la Haute école pédagogique 1, installation de détection feu (suite et fin), installation du nouvel auditoire et de deux grandes salles de séminaire (suite et fin), aménagement du Centre fribourgeois de documentation pédagogique au rez-de-chaussée;
 - la Haute école pédagogique 2, réhabilitation des anciens locaux sanitaires au 4^e et 5^e étage (suite et fin);
 - le Collège Ste-Croix, démontage du pavage existant, assainissement du coffre, goudronnage à neuf de l'accès principal, pose de bancs en lieu et place de l'empierrement bétonné contre la halle de gymnastique, mise en place d'un contrôle d'accès au moyen de potelets pneumatiques et réfection des fonds des salles de classes (2^e étape);
 - l'Université, transformation de divers locaux (bureaux et laboratoires) pour la Faculté des sciences (zoologie, physique, biochimie, physiologie et anatomie) et travaux d'entretien courant;
 - le Musée d'histoire naturelle, réalisation de deux bornes interactives dans la salle d'exposition de la faune locale, installation d'une ventilation dans la salle des aquariums, changement du tableau de gestion technique dans le local technique des combles, modification d'une vitrine pour l'installation de l'Ours des cavernes du «Bärenloch» de Charmey;
 - le Musée d'art et d'histoire, assainissement des installations électriques des combles du Ratzé, réaménagement de 4 salles au 3^e étage pour l'exposition permanente du Ratzé, changement des revêtements de sol et stores de la partie administrative, divers entretiens.
- ### 2. Pour la Direction de la sécurité et de la justice:
- l'Arsenal, relevés informatiques du bâtiment 1, étude de faisabilité du bâtiment 2 pour la création de locaux de dépôt servant aux services de l'Etat;
 - la Caserne de la Poya, assainissement des marquises devant le garage (2^e étape), assainissement de la toiture du garage et de l'atelier, assainissement d'une partie

- des installations secondaires desservant le chauffage, aménagement d'une salle informatique, assainissement des portes d'entrée des bâtiments, divers entretiens;
- le Camp militaire du Lac Noir, assainissement de la maison du concierge: couverts extérieurs, cuisine: assainissement des grilles de sol et des installations du congélateur, assainissement des accessoires sanitaires et d'une pompe de relevage, divers entretiens;
 - la Prison centrale, création: d'un local médical avec officine et WC, d'un local d'entretien, d'un local douche pour les gardiens, aménagement d'un local pour l'exécution de peines (4 places), augmentation de la sécurité extérieure, remise en état de locaux abîmés;
 - la Prison de Bulle, mise en place d'un système de surveillance avec caméras, amélioration de la sécurité (feu, grilles de fermeture), divers entretiens.
- 3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:**
- le domaine des Faverges, réparations suite à l'orage de grêle du 18 juillet 2005.
- 4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi:**
- l'Ecole des métiers, entretien courant;
 - l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, installation de quatre portes palières coulissantes, mise en route du système d'extinction et climatisation de la salle informatique (suite et fin), mise en route du renouvellement du système de contrôle d'accès (2^e phase et fin).
- 5. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales:**
- le Laboratoire cantonal, entretien courant.
- 6. Pour la Direction des finances:**
- le Service de l'informatique et des télécommunications, réparation du système de climatisation et aménagement de deux bureaux;
 - rue Joseph-Piller 13, remplacement du contrôle des accès.
- 7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:**
- les dépôts de Tour Rouge et du Stadtberg, entretien courant.
- 8. Pour l'administration centrale:**
- à Fribourg:
- rue des Chanoines 17, 19 et 21, entretien courant, aménagement de bureaux et de locaux d'archives pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et de la construction, pour la Chancellerie d'Etat et pour le Service des constructions et de l'aménagement;
 - Grenette, projet d'agrandissement du parking;

dans les districts:

- le château préfectoral de Bulle, réfection de la salle d'audience du Tribunal, première étape des travaux de réfection des toitures (en cours) et travaux d'entretien courant;
- le château préfectoral de Morat, rénovation de la toiture du garage, assainissement de la distribution principale de la chaufferie et changement de la chaudière;
- le château préfectoral de Châtel-St-Denis, fin de la transformation de la Préfecture et transformation des locaux du Service de l'état civil dans le cadre du réaménagement du château;
- le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac, installation des bureaux de l'Etat civil de la Broye, mise à l'enquête de la réorganisation et permis de construire;
- le poste de police de Bulle, création d'une surveillance de la prison et des entrées par caméras;
- le poste de police de Chatonnaye, début des transformations.

9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques:

- Cathédrale St-Nicolas, restauration de la sacristie basse, suite et fin des travaux sur le bas-côté nord (travée V), début des travaux sur le bas-côté sud (travée IV), balustrades, fenêtres et mur extérieur (travée V nord), restauration des vitraux (travée V), restauration des vitraux «Carignan» (travée IV), relevés et documentation des beffrois, restauration de la partie inférieure de la tribune;
- l'Hôtel cantonal, suite du rafraîchissement des murs du 1^{er} étage «Pas Perdus» et divers assainissements + étude pour le réaménagement de la salle suite à la diminution du nombre de députés;
- le Tribunal cantonal, aménagement de mobilier fixe divers à l'usage du secrétariat;
- le Belluard, suite et fin de la mise à jour des installations électriques;
- les Tours et Remparts, suite de l'étude exhaustive de l'état général des tours et remparts, restauration de l'échauguette (secteur n° 11) de la porte de Morat et des remparts, réparations diverses et entretien courant;
- Eglise St-Maurice, réfection de l'horloge.

10. Télégestion

Actualisation du système de gestion.

IV. Exploitation courante

Le Service administratif est composé d'une section gérance et d'une section opérations immobilières. Les tâches d'exploitation courante assurées par la section gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 958 808 francs (non compris le montant alloué à l'Université de Fribourg, aux Etablissements de Bellechasse, à l'Arsenal cantonal, aux Casernes, au Camp du Lac-Noir, aux Etablissements de Marsens, à l'Hôpital cantonal). Par ailleurs, 663 primes ECAB et 616 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire.

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1462, réparties comme suit:

- Peintre 106 chantiers
- Menuisiers 757 interventions
- Électricien 443 interventions
- installateur sanitaire 156 interventions.

2. Location (PPE)

La section gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 831 898 francs et 262 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2005, 829 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 200 rapports de dénonciation.

La tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

4. Chauffage

1 295 900 litres ont été commandés auprès de 3 fournisseurs et livrés à 88 reprises dans 54 bâtiments.

Il existe, en outre, 31 immeubles chauffés au gaz:

	2002	2003	2004	2005
Tarif interruptible (14 immeubles)	7 260 289	7 615 123	7 620 921	9 933 560
Tarif non interruptible (8 immeubles)	2 460 900	3 274 890	3 047 210	2 213 683
Chauffage à distance (Placad) (7 immeubles)	10 888 839	12 423 864	12 494 139	15 064 955
Total	20 610 028	23 313 877	23 162 270	27 212 198

5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 23 concierges + artisans et 212 dames de nettoyage (223 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 352 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par la section gérance.

6. Assurances

La section gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier,

dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 33 sinistres ont été traités (non compris l'Université depuis 2003).

7. Opérations immobilières

La section opérations immobilières a effectué les tâches suivantes:

- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du Service de l'exécution des peines, rue Simplon 13 / rte des Arsenaux 9, à Fribourg;
- déménagement du Service de l'exécution des peines, rue Simplon 13, à Fribourg;
- extension du Service du patronage, rue Simplon 13, à Fribourg;
- vente d'un lot PPE de l'article 4018 du Registre foncier de Charmey, appartement PPE de quatre pièces, lot 6105;

- participation au groupe de travail en charge du dossier concernant l'exploitation et la gestion des restaurants et mensas de l'Etat;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise à disposition de places de parc, rte des Grives 2, à Granges-Paccot;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de classes de formation post CFC de l'Ecole des Métiers Fribourg, rue Gachoud 3, à Fribourg;
- établissement et conclusion de différents contrats de bail à loyer permettant l'installation d'antennes de communication mobile à Fribourg et Bulle;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de l'unité formation et développement du Service du personnel et d'organisation, rte des Grives 2, à Granges-Paccot;
- vente des articles 163, 164, 166 et 167 du Registre foncier de Pont-en-Ogoz, secteur Avry-devant-Pont «En Redon» ferme et rural;
- participation au groupe de travail concernant la réorganisation des justices de paix;
- participation au groupe de travail permettant le déménagement de différents services de la Direction DSJ, Grand-Rue 27, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise à disposition de places de parc au parking de la Grenette, pl. Notre-Dame 4, à Fribourg;
- participation à l'élaboration d'un contrat constitutif de superficie sur l'article de base 1803 de la commune de Plaffeien au bénéfice de «Verein der ehemaligen Angehörigen des Inf. Rgt. 1»;
- participation à la réorganisation des services de la DIAF et à la recherche de locaux;
- participation à la réorganisation des arrondissements forestiers 3, 4 et 6 et à la recherche de locaux;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation d'une unité du Service archéologique, pl. de la Gare 7, à Estavayer-le-Lac;
- élaboration et rédaction d'un message à l'intention du Grand-Conseil permettant l'acquisition du bâtiment ch. des Mazots 2 à Fribourg propriété de la société Feldschlösschen AG;
- déménagement et installation du bureau de l'égalité Hommes-femmes et de la famille à la rue de la Poste 1, à Fribourg;
- déménagement et installation du secrétariat du Grand-Conseil dans des locaux situés à la rue de la Poste 1, à Fribourg;
- installation du secrétariat de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale dans le bâtiment des finances, rue Joseph-Piller 11/13, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du Service de l'orientation professionnelle et de la formation d'adultes, rue St-Pierre 3, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation d'un Bancomat sur le site universitaire du plateau de Pérolles à Fribourg au bénéfice de la Banque Cantonale de Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise à disposition de places de parc à la rte des Arsenaux 9, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant la mise à disposition de locaux du Service de l'enfance et de la jeunesse, situés à la place d'Armes 11, à Châtel-St-Denis;
- participation à l'élaboration de contrats de bail à loyer pour différents restaurants et cafétérias dépendant de l'Etat.
- La section opérations immobilières a également collaboré en tant que conseiller auprès des différentes directions.

V. Dépenses pour les travaux

Les dépenses pour les travaux se répartissent comme suit:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	2 949 980	4 923 845
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 400 320	79 883
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	4 799 996	51 299 971
* à charge des comptes du Service des bâtiments		
** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements		

Service de l'environnement

I. Généralités

1. Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

a) au niveau national

- Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA);
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux dont il est membre du comité (Cercl'eau);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) au sein de laquelle il collabore dans différents groupes de travail;
- groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit dont il est membre du comité (Cercle Bruit);
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Société suisse d'hydrogéologie;
- groupe de contact de l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);
- groupe intercantonal pour l'exécution de l'OPAM dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse);
- groupe de travail «ErfA-Austausch Fachstellen Bodenschutz»;
- groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA);
- Conférence intercantonale relative à l'ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux et groupe de travail pour la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale;
- groupes de travail de l'OFEFP pour la protection des sols;
- groupes d'évaluation et de réflexion de l'OFEFP sur l'amélioration des études d'impact sur l'environnement (EIE) et la modification de l'ordonnance relative aux études d'impact sur l'environnement (OEIE);
- groupe de travail Netzwerk Umwelt Daten (NUD) mis sur pied par l'OFEFP et la CCE;

b) au niveau intercantonal

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), avec notamment une participation active à la plate-forme «énergie-environnement»;
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD);
- Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;
- groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
- groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL);
- Commission technique intercantonale pour l'intégration du module érosion dans le programme GELAN;
- groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- groupe intercantonal Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
- groupe de travail sur les critères d'évaluation des risques externes liés à la prévention des accidents majeurs et à l'aménagement du territoire dans le processus de planification (BEKER);
- groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
- groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL);
- groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat, et les canaux (GIPESI);
- groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC);
- groupes de travail intercantonaux chargé de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants;
- Conférence intercantonale des responsables en cas de pollutions;
- groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux);

- groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- groupe de coordination du projet EXPO 02, dont il assume la présidence du groupe «Umweltmonitoring», chargé de la réhabilitation des sites de l'exposition;

c) au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage dont il assure le secrétariat;
- Club de l'environnement du Grand Conseil dont il assure le secrétariat;
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat;
- Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT);
- Commission cantonale de la pêche;
- Commission cantonale pour la protection des végétaux;
- Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention;
- Conseil d'administration et commission de projet de SAIDEF;
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Commission permanente du centre de compostage de Châtillon;
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- groupe technique d'@gglo chargé de l'élaboration du projet d'agglomération de Fribourg;
- groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) dont il assume la présidence;
- groupes de projet de la protection de la population sur les thèmes «prévention», «analyse des risques» et «grands sinistres»;
- groupe de travail de l'administration relatif au développement durable dont il assume la vice-présidence;
- groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de la A1 dont il assume la présidence;
- groupe de travail de l'administration pour l'actualisation du plan sectoriel des exploitations de matériaux (PSEM);
- groupe de travail de l'administration pour le suivi du plan directeur cantonal;
- groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités;
- groupe de travail «Monitoring de l'érosion des sols»;

- groupe de travail pour l'amélioration des recettes de l'Etat;
- groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol dont il assume la présidence;
- Conseil du salon Aqua 05.

2. Travaux législatifs

L'avant-projet de la loi cantonale sur les eaux a été remanié en tenant compte des prises de position et des remarques émises par les diverses instances concernées lors de la procédure de consultation. L'intégration du domaine de l'eau potable destinée à garantir une gestion globale de l'eau, qui s'avère plus complexe que prévu, a occasionné un retard important dans l'avancement des travaux. D'autre part, réponse a été donnée à la motion du député Carrel, dont le contenu a été intégré dans l'avant-projet. Le Conseil d'Etat devrait transmettre le nouveau projet de loi au Grand Conseil dans le courant 2006.

Pour faire face à une recrudescence de dépôts sauvages de pneus, le Service a établi une recommandation pour l'élimination des pneus usagés.

3. Information

L'information en matière environnementale est une tâche essentielle qui relève aussi bien de la législation fédérale sur la protection des eaux que de celle sur la protection de l'environnement. En 2005, les efforts déployés par le Service en matière d'information ont continué à se porter principalement sur l'accompagnement des communes à l'intention desquelles des informations ciblées ont été mises à disposition pour leur permettre de renseigner leurs administrés sur les diverses problématiques d'actualité.

Le Service a publié un premier bulletin «Info-sen» consacré à la protection des sols. Un nouveau bulletin sur le thème de l'eau est prévu pour 2006.

La rédaction d'un nouveau rapport sur l'état de l'environnement, dont la première édition remonte à fin 1998, a été engagée. Sa publication est prévue pour le printemps 2006.

Le Service a élaboré une nouvelle brochure d'information sur les sites pollués afin de présenter aux propriétaires les incidences d'une inscription dans le cadastre.

Le Service s'est également investi dans la collaboration à des publications et médias s'adressant à un large public. Il a collaboré avec les rédactions de diverses plateformes d'information, en particulier «Energie et environnement» et «Forum déchets» dont il soutient la distribution du bulletin à toutes les communes du canton. Il collabore également à la mise à jour de la base de données romande des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur le site internet du Service.

Le Service a poursuivi sa collaboration aux travaux du groupe intercantonal «Info-environnement».

Deux conférences de presse ont été organisées avec la DAEC. La première dressait le bilan des 10 ans de collaboration avec la Conférence cantonale de la construction

(CCC) pour le contrôle de la gestion des déchets de chantier et la deuxième présentait l'action cantonale «coup de balai». Lors de la journée en question, 24 actions citoyennes de nettoyage d'espaces publics ont été mises en place par les communes et une entreprise de traitement des déchets à ouvert ses portes au public.

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le Service a donné 4 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention, la protection des eaux et la gestion des déchets. Destinés aux chefs d'engins et de chantier, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

En collaboration avec l'Association fribourgeoise des gravières (AFG) et l'association suisse des graviers et bétons dans le domaine de la remise en culture, le Service a organisé un cours sur les techniques de protection des sols pour les exploitants de gravières.

Le Service a participé activement à l'édition du Salon AQUA 05 organisé à Espace Gruyère. En collaboration avec le Service de la pêche, le laboratoire cantonal et la section lac et cours d'eau du SPC, il y a présenté un stand où le public pouvait découvrir de nombreuses informations liées à tous les domaines de l'eau.

Le Service a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2005. Ses cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

Le Service dispose d'un site Internet (<http://www.fr.ch/sen>) sur lequel il donne chaque semaine des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEN, des brochures téléchargeables en matière d'élimination des déchets, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Il comprend également une page commune avec le Service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de la A1. Un autre site Internet (<http://www.les3lacs.ch>), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du Service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel).

4. Activités diverses

Le Service a été désigné comme unité pilote de la DAEC pour le projet d'analyse des prestations de l'Etat (APE). Cette tâche a mobilisé près de 400 heures de travail dans le Service (mises à disposition des données, séances de coordination).

Le Service s'est doté d'une charte interne qui met en évidence ses missions, ses ambitions et ses valeurs. Il entend ainsi développer la cohérence de son action et promouvoir en son sein des comportements exemplaires, tant sur le plan humain que professionnel, notamment sous l'angle environnemental.

Le nombre global de dossiers traités par le Service en cours d'année a connu une augmentation considérable. Il s'agit notamment des dossiers de permis de construire (+ 25 %), de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) (+ 12 %), d'équipements publics ou privés (+ 120 %), de rapports d'impact sur l'environnement (RIE) (+ 64 %) et de sondes géothermiques et pompes à chaleur (+ 48 %). Au niveau purement quantitatif, les permis de construire représentent la part la plus importante des dossiers traités, passant de 2 720 en 2004 à 3 409 en 2005, ce qui a occasionné une charge de travail très importante.

II. Personnel

A fin 2005, les équivalents plein temps étaient de 34,43.

III. Protection des eaux et accidents majeurs

1. Secteur canalisations et épuration des eaux

a) Exécution des ouvrages

En 2005, les subventions cantonales ont été versées pour 12 PGEE communaux et 7 intercommunaux pour un montant total d'environ 492 000 francs, ce qui correspond à un coût des travaux avoisinant 2.3 millions de francs. Les subventions fédérales versées pour ces objets se sont élevées quant à elles à environ 410 000 francs.

b) Aménagement des communes

Le Service a examiné 99 plans d'aménagement local (PAL), comportant des révisions et des modifications, ainsi que 49 plans d'aménagement de détail (PAD). D'autre part, 179 projets d'ouvrages liés à des équipements publics ou privés ont fait l'objet de préavis. Le Service s'est penché sur 36 règlements de canalisations et de taxes afférentes, portant pour la plupart sur l'adaptation de règlements en vigueur. L'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité selon l'art. 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) nécessite encore l'adaptation de nombreux règlements communaux.

c) Demandes de permis de construire

Le Service a examiné et préavisé 3 409 dossiers de permis de construire.

d) Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et plans globaux

18 dossiers de PGEE communaux sont en procédure d'examen préalable et 9 dossiers en procédure d'approbation. 8 PGEE globaux regroupant les PGEE d'associations et ceux des communes membres sont en cours d'élaboration (examen préalable prévu en 2006).

e) Exploitation des STEP

Depuis 2004, le Service a intensifié son assistance aux exploitants des 29 stations d'épuration (STEP) du canton. Il

s'agit notamment de leur prodiguer aide et conseil en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets conformément aux dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). A cet effet, le Service a établi une base de données à leur intention, ainsi qu'un nouveau formulaire de contrôle. En 2005, l'ensemble des STEP ont bénéficié de cet encadrement.

Une enquête de dépistage des eaux claires permanentes arrivant aux STEP a également été entamée.

2. Secteur industrie

Dans le secteur des entreprises industrielles et artisanales, le Service a examiné et préavisé, sous l'angle des eaux usées et de l'OPAM, 351 dossiers relatifs à des constructions, 33 dossiers relatifs à des assainissements, 44 dossiers de PAL et de PAD, 10 dossiers de PGEE et d'études d'impact sur l'environnement (EIE). Dans ces dossiers sont compris également ceux relatifs à l'examen de projets ISO 14001. Environ 120 entreprises ont été visitées et assainies dans le cadre de l'établissement et du suivi des cadastres industriels réalisés avec la collaboration des communes.

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le Service a évalué 5 objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2005, environ 80 % des installations stationnaires et environ 80 % des voies de communication ont été entièrement évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études. Plusieurs études de risques ont été établies et évaluées en relation avec l'aménagement du territoire. Un objet est toujours en suspens auprès du tribunal administratif. Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent. En collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), le Service a approuvé 17 plans d'intervention à l'intention des centres de renfort du canton.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour (provisoirement sans représentation graphique).

3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants

a) Nouvelles installations de réservoirs pour hydrocarbures

Le Service a examiné et préavisé 462 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 650 citernes.

b) Garages, carrosseries et autres exploitations de la branche automobile

Le Service a examiné et préavisé 113 dossiers de demandes d'autorisation de construire et 11 dossiers de demandes restreintes liées à la branche automobile. Sur la base du rapport de conformité exigé par l'office de la circulation et de la navigation, 40 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 80 visions locales.

c) Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le Service a traité 165 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 435 factures, dont 5 ont fait l'objet de recours et 22 de réclamations.

d) Révision des réservoirs

2171 réservoirs ont été révisés par les entreprises de la branche et enregistrés dans la base de données du Service. 151 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation ou autres défauts. De plus, 370 rappels III ont pu être traités et les installations assainies. 326 rappels III sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 42 visions locales.

e) Appareils de détection de fuites de citernes enterrées

1741 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites ont été traités. 231 appareils sont en cours de traitement.

f) Registre des réservoirs

Au 31 décembre 2005, le fichier comptait 49 622 réservoirs.

g) Contrôle des entreprises de révision

4 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 27 visions locales.

h) Réception des installations de citernes

Sur 37 installations qui ont été réceptionnées, 10 ont nécessité une mise en conformité.

i) Gestion du cadastre des réservoirs, fusion des communes et nouvelles mensurations cadastrales

Le Service a mis à jour, en y apportant les corrections adéquates, 103 listes générales de citernes par commune. Le nouveau programme de gestion du cadastre a nécessité une importante mise à jour des données, entraînant de nombreuses modifications pour toutes les communes qui ont fusionné. La liste générale des citernes, ainsi que celle concernant les citernes à réviser en 2006, ont été envoyées à toutes les communes du canton.

4. Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, le Service a contrôlé le respect des exigences et délais fixés de 76 exploitations agricoles. Quelques dossiers ont été transmis au Service de l'agriculture pour mesures administratives éventuelles.

Sur 250 dossiers traités, il y a 42 demandes transmises par le Service des améliorations foncières dans le cadre de demandes de subventions, et 208 dossiers normaux.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année pour le contrôle d'étanchéité est de quelque 22 000 m³, ce qui a nécessité 45 contrôles.

IV. Section eaux souterraines et superficielles

1. Secteur eaux souterraines

a) Cartes des secteurs de protection des eaux au 1 : 25 000

Dans le rythme régulier d'adaptation des secteurs de protection des eaux, 4 cartes sur les 16 du canton ont été mises à jour selon les prescriptions de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) et seront publiées au début 2006.

b) Zones de protection des eaux souterraines

Les études et mises à l'enquête des zones de protection autour de captages publics se sont poursuivies. Elles ont abouti à la légalisation de 18 zones de protection des eaux souterraines. Elles concernent les communes de Alterswil (1), Châtel-St-Denis (1), Corpataux (1), Gruyères (3), Hauteville (1), Haut Intyamont (1), Marsens-Vuippens (2), Montbovon (1), Oberschrot (1), Plaffeien (2), Romont (1), Semsales (1), St. Ursen (1) et Vuissens (1).

c) Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

En collaboration avec l'IAG, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'OFEPF, le Service a terminé les études hydrogéologiques de 3 nouvelles aires d'alimentation sises sur les communes de Misery-Courtion, Salvenach et Wünnewil-Flamatt (Elswil) et entamé celles de 3 autres projets à Dompierre (Russy), Neyruz et Surpierre (Praratoud). Ces études s'inscrivent dans la stratégie déployée par la Confédération pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux souterraines et bénéficient de subventions fédérales.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry-sur-Matran, de Courgevoux, de Domdidier, de Féigny, de Lurtigen et de Middel s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois, alors que celle des 8 sites en projet s'est faite à raison d'un prélèvement bimestriel.

d) Gravières, exploitations de matériaux

2 dossiers de demandes de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ou rocheux ont été préavisés.

e) Demandes de permis de construire, autorisations et préavis divers

Environ 2 200 dossiers de construction et demandes de permis de construire, 99 PAL, 49 PAD et 18 PGEE, concessions d'eau et autorisations de pompage, ainsi que les dossiers pour 635 installations de sondes géothermiques et pompes à chaleur ont été préavisés sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

f) Etudes spéciales

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEPF et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA,

implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 14 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

g) Surveillance de l'évolution de la qualité des eaux souterraines

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini pour 49 sites, sur lesquels deux campagnes de prélèvement ont été effectuées en 2005.

2. Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Bienne et Neuchâtel. Il a aussi poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et du lac de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 12 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le Service a poursuivi ses travaux en vue de l'établissement de l'état écomorphologique des rivières du canton. Il a procédé à 12 campagnes de mesures du bilan pollutif: 4 sur le bassin versant de la Jogne et 8 sur le bassin versant de la Sonnaz-Crausa. Sous l'angle des études écomorphologiques proprement dites, il a achevé l'étude du bassin versant de la Jogne et de ses affluents et entamé celle du bassin versant de la Sonnaz-Crausa.

Le Service a poursuivi sa campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton entamée en 2004 en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés de macroinvertébrés. En 2005, deux bassins versants ont été étudiés: la Petite Glâne et la Bibera.

Le Service a participé aux séances des différents groupes de travail mis sur pied pour assurer une meilleure coordination au sein de l'administration en matière de gestion des eaux. Ils concernent les domaines suivants:

- aménagement et entretien des cours d'eau et des lacs;
- pompes agricoles;
- débits de dotation et entretien des ouvrages hydroélectriques (en collaboration avec les EEF). Dans ce domaine, le Service a particulièrement suivi les travaux du chantier de réhabilitation du barrage de la Maigrauge. Il a également poursuivi sa collaboration à l'étude multicritères d'assainissement du barrage de Montsalvens. A l'image de celle qui a été conduite pour le barrage de Rossens, cette étude est destinée à définir les débits de restitution conformes à la LEaux;
- revitalisation des cours d'eau.

Sous l'angle de la protection des eaux superficielles, le Service a examiné et préavisé 78 dossiers relatifs à des PAL, PAD, PGEE, améliorations foncières, exploitations de matériaux, aménagements de ports, pompes d'eau et aménagements ou entretiens de cours d'eau, dont 7 relatifs à des curages, 3 à des travaux de revitalisation, 1 à des remises à ciel ouvert et 5 à des extractions de matériaux, pour lesquels il a également participé aux séances et visions locales correspondantes. Il a également collaboré aux études de revitalisation de cours d'eau conduites par un groupe de travail interservices.

V. Laboratoire et substances

1. Accréditation ISO 17 025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le Service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas, permettant de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 394 analyses, qui ont permis de confirmer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du Service.

2. Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le Service a procédé au contrôle des 29 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 4 329 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 784 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par la Station fédérale de recherches en agroécologie et en agriculture (FAL) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du Service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost, conformément à l'ordonnance fédérale du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).

3. Eaux usées industrielles

Faute de moyens en personnel, le Service oriente ses actions dans ce secteur en fonction de certains critères de priorité, dont notamment les réceptions de nouvelles installations. Ainsi le laboratoire a procédé à 68 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques complets des eaux usées et des eaux sous-jacentes de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 957 analyses.

4. Eaux superficielles

Le Service a procédé à 5 412 analyses d'eaux superficielles dans le cadre de la gestion des eaux.

5. Pollutions

Le Service a été appelé à intervenir dans 32 cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 155 analyses.

VI. Protection de l'air

1. Plan des mesures

Le Service a remanié le projet de révision du plan de mesures suite à la consultation interne de 2004; la consultation publique est prévue pour le printemps 2006. Il a participé aux travaux du groupe de coordination des transports ainsi que de la commission technique qui suit la mise en œuvre du projet général de la CUTAF. Il a également collaboré aux travaux du groupe technique accompagnant les travaux d'aménagement du territoire pour le projet d'agglomération.

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

2. Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des effluents gazeux provenant des chauffages industriels et artisanaux, 27 installations alimentées au bois, 6 installations alimentées à l'huile extralégère et au gaz ainsi qu'un moteur à combustion stationnaire alimenté au gaz de décharge, ont été mesurés. Les émissions de 3 installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 6 réglages d'installation et 2 assainissements. A noter que la plupart de ces contrôles ont aussi porté sur les émissions de particules qui revêtent une importance particulière dans la lutte contre les immissions excessives en poussières fines (PM10, cf. chapitre suivant).

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 15 200 installations de chauffages domestiques. Dans 218 cas, un délai d'assainissement a dû être fixé. A ce jour, 935 installations sont sujettes à assainissement.

Le Service a traité 187 dossiers de demande de permis de construire, dont 37 à caractère industriel ou artisanal, 43 concernant l'élevage agricole, 22 relatifs à la construction de parkings, 26 liés à l'exploitation de restaurants, 7 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée; d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment du stockage du lisier, selon les règles d'application fixées d'entente avec les instances cantonales agricoles.

Le Service a également préavisé 40 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières (installations contrôlables seulement). De plus, 22 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le Service a enregistré 13 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 15 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

3. Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2004 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT- FR 2005», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (http://www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/fachgebiete/fg_luft/luftbelastung/blick_zurueck/immissionsmesswerte_schweiz/index.html). Sur le site Internet du Service (www.fr.ch/sen), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote sont publiées quotidiennement et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales pour les trois prochains jours.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées.

Le Service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- a) *mesure de la charge polluante au quartier du Bourg à Fribourg, derrière la poste;*
- b) *mesure de la charge polluante au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle.*

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure de NO₂ s'est étendu en 2005 aux communes suivantes: Bulle (3 endroits) Châtel-St-Denis (1), Cormérod (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (6, dont 3 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (1), Granges-Paccot (2), Kerzers (1), La Tour-de-Trême (1), Murten (3), Romont (1), Villars-sur-Glâne (3) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 26 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des comparaisons des mesures comportant 2 méthodes différentes de capteurs passifs ont été effectuées sur 5 des sites précités. Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site Internet du Service (www.fr.ch/sen).

VII. Bruit et rayonnement non ionisant

1. Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service s'est essentiellement concentrée sur l'application du principe de précaution. A cet effet, 101 dossiers de PAL et PAD, 778 demandes de permis de construire, ainsi que 73 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores demeure élevé: 27 nouveaux dossiers ont été ouverts.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (stands de tir, industries, routes) est logiquement fonction des moyens disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention (permis de construire, PAL, PAD). En raison notamment d'un effectif manifestement insuffisant, l'assainissement des installations bruyantes n'a pas pu être réalisé dans le premier délai de 15 ans imposé par la législation fédérale (31 mars 2002). Une partie non négligeable de la population reste ainsi exposée à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles. Les nouveaux moyens dont disposera le Service en 2006 permettront une évolution favorable de cette situation.

Pour ce qui concerne les routes, une prolongation du délai initial a été accordée par la Confédération. Il n'en demeure pas moins qu'au plan cantonal, on estime aujourd'hui à environ 30 000 le nombre de personnes soumises à des nuisances sonores excessives, générées par le seul trafic routier.

2. Rayonnement non ionisant

L'essentiel de l'activité dans ce secteur est en relation avec les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication (notamment UMTS), ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demande de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base (puissance, nombre, type et orientation des antennes) – est stable, à un niveau élevé. Une centaine de dossiers ont été traités.

La proportion de dossiers faisant l'objet d'oppositions a atteint son maximum. On constate en effet que la quasi-totalité des demandes de permis font l'objet d'oppositions. La sensibilité de la population est elle aussi en augmentation, ce qui se traduit de plus en plus souvent par des plaintes. Au cours de l'année 2005, une douzaine de dossiers ont été traités. Il faut aussi relever que sur le plan politique, la question du rayonnement non ionisant provenant des antennes de téléphonie mobile a suscité le dépôt de pas moins de trois interventions parlementaires au Grand Conseil.

Pour ce qui concerne la limitation préventive des émissions électromagnétiques, un effort particulier a été mis sur l'élaboration d'un protocole d'accord entre la DAEC et les opé-

rateurs de téléphonie mobile actifs dans notre canton. Ce document doit concrétiser la volonté des parties concernées d'optimiser l'implantation de nouvelles antennes et de limiter, dans la mesure du possible, le nombre de nouveaux sites par le biais d'une utilisation commune des sites existants.

Afin de répondre aux attentes de plus en plus nombreuses et pressantes de la population, l'acquisition d'un système de mesure du rayonnement électromagnétique a été décidée pour 2006. L'examen de la conformité aux normes fédérales des immissions auxquelles la population riveraine des stations

VIII. EIE, sol et sécurité biologique

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

a) Etudes d'impact sur l'environnement

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluation d'enquêtes préliminaires, de notices et de rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec les instances extérieures au Service sur les plans cantonal et fédéral: 18 rapports d'impact, 3 rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale et 2 notices d'impact. 29 RIE sont en cours d'élaboration;
- participation à des groupes de travail liés à des projets EIE au niveau cantonal;
- coordination des suivis de chantier: route des Muëses, route Montbovon-La Tine, route d'évitement de Bulle H189, glaisière de Wallenried, remise en état Expo.02.

b) Protection du sol

- élaboration du concept cantonal de protection des sols, coordination générale, élaboration d'un programme de surveillance des sols urbains et mise en œuvre de la première campagne de mesures;
- collaboration avec l'Association fribourgeoise des gravières dans le domaine de la remise en culture.

c) Sécurité biologique

- traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le Service s'est prononcé sur 1 projet d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- inspection de 8 projets soumis à notification et classés dans la classe d'activités 2 (risque faible pour l'homme et l'environnement selon l'ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu confiné, OUC);
- collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique, harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

d) Coordination générale

- coordination des projets ISO 14 001 et délivrance d'attestations de conformité;
- examen et synthèse des plans d'aménagement du territoire locaux, des PAD et des permis de construire importants;
- diverses prises de position concernant des consultations sur des projets législatifs de la Confédération et du canton;
- prises de position sur des rapports cadre de la Confédération;
- élaboration et webmastering du site internet du SEN;
- préparation et gestion du projet «état de l'environnement 2004»;
- gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (envirocat).

IX. Déchets et sites pollués

1. Statistique déchets

Pour répondre aux exigences de la Confédération, une statistique des déchets urbains produits et des déchets acceptés dans les principales installations de traitement a été établie pour l'année de référence 2004. Cette enquête a notamment confirmé l'augmentation de la valorisation des déchets urbains. Le taux de recyclage est passé de 22 % en 1996 à 42 % en 2004. Sur la même période, les quantités de déchets traités dans les compostières ont doublé (env. 20 000 tonnes en 1996 et plus de 40 000 tonnes en 2004).

2. Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

- La fin des travaux de construction de l'IBS et sa mise en service ont été les éléments les plus marquants pour SAIDEF en 2005. Dans ce contexte, le Service a préparé la prolongation de l'autorisation d'exploiter l'UIDEF et l'autorisation provisoire d'exploiter l'IBS.

L'UIDEF a enregistré pour sa part le paiement final des subventions fédérales pour un montant de près de 412 000 francs.

Les résultats des mesures en continu des polluants principaux ont révélé un fonctionnement sans problèmes particuliers durant l'année 2005.

3. Règlements communaux de gestion des déchets

17 communes ont soumis un nouveau règlement à l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

4. Décharges contrôlées bioactives

La décharge contrôlée bioactive de Sorval SA est remplie et la couverture définitive a été aménagée. Les analyses des eaux se poursuivent selon le même programme que lors de l'exploitation.

L'autorisation d'exploiter la décharge contrôlée de Châtillon à Hauterive a été prolongée.

5. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sur les 8 décharges en activité pour le stockage des matériaux inertes, celle de Villorsonnens arrive en fin d'exploitation. Celle de Montet (Glâne), fermée le 20 décembre 2004 parce que le volume autorisé avait été atteint, a reçu une dérogation pour accepter un volume complémentaire de 30 000 m³ jusqu'à droit connu de son extension. Ce projet d'extension est complexe et la procédure est encore alourdie du fait que l'emprise de la décharge se trouve à cheval sur les cantons de Fribourg et de Vaud. Le dossier a été mis à l'enquête publique en décembre 2005 et, sans oppositions, on peut escompter une réouverture officielle vers l'été 2006.

Une campagne de prélèvement des eaux des DCMI a été organisée en automne.

Pour le stockage des matériaux d'excavation dans des décharges réservées à cet effet, des contrôles systématiques ont été à nouveau effectués. Ils ont permis de constater le respect général des conditions d'exploitation.

6. Assainissement des décharges et dépôts divers

Une vingtaine de nouveaux dossiers de dépôts sauvages de déchets ont été ouverts. Ils concernent l'assainissement de petites décharges sauvages de déchets organiques avec place à feu ou de dépôts de déchets inertes en bordure de forêt ou de ruisseau.

7. Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 665 inspections de chantiers de construction durant l'année.

8. Déchets compostables

Cette année, les contrôles des compostières ont dû être abandonnés, en raison de la surcharge aiguë dans le secteur des sites pollués. Les seules interventions se sont limitées à des visites et réunions de travail en vue de régler des problèmes d'exploitation en relation avec des plaintes pour nuisances excessives. Un nouveau système de contrôle des compostières pourrait être mis en œuvre dès 2006, sous forme d'une délégation de compétence du canton à l'Association suisse des installations de compostage et de méthanisation (ASIC).

9. Déchets spéciaux

La base de données des mouvements de déchets spéciaux est encore gérée au moyen du logiciel ELISA. Ce programme est utilisé par 8 autres cantons en Suisse. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les mouvements de

déchets (OMoD), le 1^{er} janvier 2006, ce logiciel ne sera plus utilisé, sauf pour terminer la valorisation des statistiques au 31 décembre 2005. Le volume global de déchets spéciaux produits par les remettants du canton s'est légèrement accru pour atteindre environ 15 000 tonnes contre 13 500 tonnes en 2004.

La nouvelle OMoD, qui remplace et annule l'ODS, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Afin de communiquer aux utilisateurs les changements importants qu'impliquent les nouvelles dispositions légales, le Service a adressé un courrier particulier aux 3500 remettants de déchets spéciaux du canton de Fribourg, en leur indiquant leurs nouveaux numéros d'identification et mots de passe pour accéder à la base de données de la Confédération. L'avantage essentiel de cette nouvelle ordonnance réside dans la possibilité pour les remettants d'édiiter en ligne les documents de suivi lorsqu'ils éliminent leurs déchets spéciaux et pour les entreprises d'élimination, l'établissement automatique des statistiques de déchets acceptés. Le gain de temps et la sécurité des données se trouvent ainsi très fortement améliorés.

La mise en vigueur de l'OMoD a également nécessité de renouveler toutes les listes des déchets que les entreprises d'élimination avaient le droit d'accepter, du fait que tous les codes de déchets ont été changés. Concrètement, ce sont plus de 30 autorisations de preneurs qui ont été adaptées.

10. Examen des demandes de permis de construire

581 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges.

20 révisions de PAL, PAD, dossiers de plans de quartiers et EIE ont également été préavisés sous l'angle de la gestion des déchets.

11. Assainissement des sites pollués

L'élaboration du cadastre des sites pollués arrive en phase finale. Les travaux effectués en 2005 ont essentiellement porté sur la préparation et l'envoi des notifications aux propriétaires des données que le Service entend introduire dans le cadastre. En 2005, les notifications ont concerné 514 sites (144 buttes de stand de tir, 146 sites de stockage, et 224 aires d'exploitation). Cela a nécessité plus de 800 courriers. La procédure de notification aux propriétaires se poursuivra en 2006.

Une huitantaine de demandes d'information sur la situation spécifique de parcelles ont été traitées.

En l'absence d'un cadastre des sites pollués, le Service a dû demander des investigations ou interventions dans une vingtaine de cas où les circonstances l'exigeaient.

Service des autoroutes

I. Généralités

L'année 2005 a été marquée par une activité très soutenue du Service des autoroutes (SAR), due principalement à la poursuite de la préparation du 2^e grand chantier d'entretien sur l'A12 planifié et à réaliser selon le concept UPlaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) préconisé par la Confédération, entre La Veyre (Vevey) et Semsales, par la construction de la liaison de l'A12 avec la future H189, à la jonction de Bulle et par la finalisation du projet de modification de l'accès à l'A12 depuis la route cantonale Riaz-Bulle à Riaz.

Le crédit annuel pour la construction et l'aménagement s'est élevé à 16,8 mio de francs. Il a permis de réaliser les travaux d'aménagement de l'évacuation des eaux de la galerie de sondage du tunnel «Les Vignes» sur l'A1, de l'accrochage de l'A12 avec la H189, ainsi que d'autres travaux d'aménagement sur l'A12. Le montant du crédit d'entretien de 26,7 mio de francs a été absorbé par les travaux de renouvellement de l'électromécanique sur l'A1, de génie civil sur l'A12 et par les études concernant les futurs projets UPlaNS des deux routes nationales précitées pour les années 2005 à 2010.

Les opérations de suivi des équipements électromécaniques sur l'autoroute A1 et les derniers travaux de génie civil se sont poursuivis.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng et Löwenberg, diverses études et travaux de renouvellement ont été réalisés durant l'année écoulée. Le suivi et pour partie, le renouvellement de certains équipements électromécaniques, ont été effectués. D'autre part, le projet d'évacuation des eaux de la galerie de sondage, située sous le tunnel «Les Vignes», a été concrétisé en 2005, en partie sous l'autoroute en service.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales, tous les objets du tronçon d'entretien intercantonal situé entre Vevey (La Veyre), Châtel-St-Denis et Semsales ont été adjugés et n'ont fait l'objet d'aucun recours. La réalisation de ce tronçon s'étendra sur les années 2006 et 2007; les travaux préliminaires ont eu lieu en 2005. Les études des projets UPlaNS entre Löwenberg et Gurbrü sur l'A1 et Semsales-Riaz sur l'A12 sont en cours.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités. Sur l'A1, les remaniements de Murist, Rueyres-les-Prés et Courgevoux ont été dissouts durant l'année sous revue.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autre, par la mise à jour régulière du site INTERNET du SAR, par les conférences données par des collaborateurs, ainsi que et par leur participation à des séances d'information.

En juin dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de contrôle de son système de management de la qualité, (SMQ) selon la norme ISO 9001-2000.

Enfin, on mentionnera que le SAR, sur demande de l'OFROU, participe aux travaux des groupes de travail mis sur pied par la Confédération, pour préparer l'entrée en vigueur de la Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le SAR est présent dans deux groupes de travail. En effet, selon la planification actuelle, la Confédération reprendra la propriété et la responsabilité des routes nationales au 1^{er} janvier 2008.

II. Personnel

Pour 2005, les équivalents plein temps étaient de 23,5 (60.5 en 1998).

III. Staff

Amélioration continue

- préparation de l'audit de contrôle;
- suivi et adaptation des documents du système de management de la qualité (SMQ).

IV. Ressources

1. Acquisition d'immeubles

A1

- cession, dans le cadre du remaniement parcellaire de Bollion-Châbles-Seiry, de 6 914 m² pour la somme de 29 946 francs sur le territoire de la commune de Seiry;
- vente de neuf parcelles, après appel d'offres public, d'une surface totale de 171 240 m², comprenant un petit hangar à tabac, pour une somme globale de 666 839 fr. 85 sur les territoires des communes de Cheyres, Murist, Font, Lully, Bussy et Cugy;
- procédure d'expropriation toujours en cours dans le cadre de l'évacuation gravitaire des eaux de drainage de la galerie de sondage au portail ouest du tunnel «Les Vignes», commune de Courgevoux.

A12

- acquisition de 1 229 m², pour le prix de 2 458 francs, surface nécessaire au renforcement du mur de soutènement CFF à Flamatt;
- poursuite des négociations avec les propriétaires dans le cadre des installations de chantier et travaux du projet UPlaNS P12, entre Châtel-St-Denis et Semsales;
- procédures d'expropriation toujours en cours dans la région de Prayoud en vue de l'acquisition du terrain nécessaire d'une voie de rebroussement pour les besoins de l'exploitation et pour l'élargissement du pont autoroutier sur la Veveyse de Châtel.

2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux

La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 18 360 francs.

3. Remaniements parcellaires

A1

Cheyres – Yvonand (VD)

- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

Murist et environs

- dissolution en 2005.

Bollion – Châbles – Seiry

- le cadastre transitoire est en cours;
- les travaux de mensuration sont en cours;
- la dernière étape de drainage a été effectuée en automne.

Châtillon – Font – Lully

- les travaux de mensuration sont en cours.

Frasses et environs

- le cadastre transitoire est en cours;
- les travaux de mensuration sont en cours;
- la dernière étape de drainage a été effectuée en automne.

Cugy – Bussy

- les travaux de mensuration sont en cours.

Rueyres-les-Prés (sous-périmètre A1)

- dissolution en 2005.

Missy (VD) – Vallon (FR)

- les travaux collectifs sont en cours;
- le cadastre transitoire est en cours.

Courgevaux

- dissolution en 2005.

Morat – Altavilla

- les travaux de mensuration sont en cours.

A12

Farvagny – Grenilles – Posat

- syndicat volontaire (en attente).

Grandvillard – Estavannens

- les travaux collectifs sont en cours.

4. Nuisances

- finalisé l'étude du programme partiel d'assainissement des nuisances sonores sur l'A12 du secteur «Luxit» et du hameau de Prayoud sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis;
- reprise de l'étude du programme partiel d'assainissement du bruit de la région de Chamblieux sur le territoire des communes de Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot, sur l'A12, suite à la demande de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et de l'Office fédéral des routes;
- finalisé l'étude de bruit du secteur de l'A12 situé entre la jonction de Fribourg Nord et la passage supérieur de la route communale de Chavully sur le territoire de la commune de Granges-Paccot;
- préparation des documents et des métadonnées pour l'archivage électronique des préavis et de l'informatique de l'année 2003;
- étude et établissement de préavis relatifs à 108 demandes de permis de construire, ainsi que de 41 examens préalables et finals de plans de quartiers, révisions de plans d'aménagement locaux et divers;
- exploitation des résultats des comptages automatiques de trafic de l'A1 et de l'A12 et mise à disposition des résultats pour le public sur le site INTERNET du SAR (www.sar-fr.ch).

5. Gestion électronique des données (GEDARC)

En accord avec l'OFROU, le projet pilote GEDARC est en cours. A fin 2005, 100 % des plans et 65 % des documents ont été archivés électroniquement.

6. Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN			
	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	2 140 464.65	1 186 468.30	
Terrains et remaniements	937 393.65	41 849.35	
Exécution des travaux	5 720 750.80	6 781 949.70	
Total des crédits utilisés	8 798 609.10	8 010 267.35	16 808 876.45
./ Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	2 372 313.40	290 332.35	2 662 645.75
Total des dépenses nettes			14 146 230.70
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:			26 662 232.10
c) Crédit d'engagement cantonal du 26 juin 2001			
Solde au 1 ^{er} janvier 2005:			6 745 726.15
Utilisation en 2005:			1 422 116.15
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2006:			5 323 610.00

V. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlANS)

1. Pavement Management System (PMS)

A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- participation aux séances du comité et de l'assemblée de l'ARRIBRU (Association intercommunale et intercantonale pour la distribution de l'eau potable et d'incendie, créée dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute A1, regroupant les communes vaudoises d'Arrissoules, Rovray, Yvonand et les communes fribourgeoises de Bollion, Châbles, Cheyres, Murist et Seiry);
- les mesures topographiques de surveillance de cinq ouvrages d'art ont été effectuées;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- surveillance hydrogéologique des captages et sources sur la section, sur le tunnel d'Arrissoules, et des eaux du site de la carrière des Saux;
- l'inventaire des mesures de compensation écologiques (MCE) à gérer par le groupe technique cantonal inter-services (GT) est établi.

Les travaux suivants sont terminés:

- aménagement de la MCE du ruisseau de Chèvrefu et de Pra des Vernes;
- suivi des garanties d'ouvrages 2005;
- entretien MCE des plantations de la traversée de Chèvrefu – Bois des Râpes;

- entretien MCE de la zone humide de Pra Bosset;
- entretien MCE de la tranchée couverte de Sévaz et de la décharge «Fin de la Râpe»;
- entretien MCE de la forêt de Chèvrefu et du Bois des Râpes, y c. le passage inférieur (PI) des Râpes;
- à reprendre par le groupe technique (GT), MCE du passage supérieur du Chèvrefu;
- à reprendre par le GT, MCE du couloir de l'Arignon et du passage à faune du Trembley;
- à reprendre par le GT, MCE de la haie de Domdidier et de la zone sous le pont de la Broye.

Les travaux suivants sont en cours:

- construction de portails supplémentaires pour l'entretien et l'exploitation;
- mise en place d'éléments complémentaires de signalisation, de sécurité et de plantations;
- entretien de la mesure de compensation écologique (MCE) de la colline du Péchau;
- entretien MCE de la prairie humide et passage à faune du Carronet;
- entretien MCE de la carrière des Saux;
- entretien MCE de l'espace entre la forêt des Mâts et du Chèvrefu;
- entretien MCE naturel sur la colline du Bois de la Faye;
- entretien de la décharge de l'Arignon et rampe B, plantations du talus du mur paraphone du viaduc de Lully;
- entretien MCE aménagements du ruisseau de Chèvrefu et de Pra des Vernes;

- entretien du reboisement sur la tranchée de Sévaz, sur les décharges «Fin de la Râpe» et de l'Arignon;
- entretien du reboisement sous le viaduc de Lully et au restoroute «Rose de la Broye»;
- à reprendre par le groupe technique GT, MCE des plantations de la traversée de Chèvrefu – Bois des Râpes;
- à reprendre par le GT, MCE de la zone humide de Pra Bosset;
- à reprendre par le GT, MCE de la tranchée couverte de Sévaz et de la décharge «Fin de la Râpe»;
- à reprendre par le GT, MCE de la forêt de Chèvrefu et du Bois des Râpes y c. le passage inférieur (PI) des Râpes;
- suivi des garanties d'ouvrages 2006;
- la mesure 12 (M12) sur le territoire de la commune de Dompierre: la mise à l'enquête publique est en cours; les travaux débuteront en 2006.

Section Greng – Gurbrü

- l'étude de la modification du projet définitif pour la mise à l'enquête de la remise en état de la Länggasse;
- l'étude succincte, en collaboration avec le Bureau suisse pour la prévention des accidents (bpa), de la sécurité des deux demi-jonctions autoroutières du Löwenberg et de Pra-Mottet;
- l'inventaire des mesures de compensation écologiques (MCE) à gérer par le groupe technique interservices est établi;
- l'étude de la modification du projet définitif pour la mise à l'enquête de l'aménagement des dessableurs sur les ruisseaux du Dy et du Moulin;
- les mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Les travaux suivants sont terminés:

- divers travaux d'adaptation et de sécurité;
- suivi des garanties d'ouvrages;
- reprise par le Service des forêts de l'entretien des plantations forestières de Mühlebach.

Les travaux suivants sont en cours:

- mise en place d'éléments complémentaires de signalisation, de sécurité et de plantations;
- prolongement de l'entretien du ruisseau Chantemerle et des plantations situées sur le toit de la galerie;
- prolongement de l'entretien des plantations de la rampe de service de la Parralle;
- prolongement de l'entretien de la mesure de compensation écologique (MCE) du biotope du Löwenberg;

- prolongement de l'entretien MCE du biotope humide de Mühlebach;
- prolongement de l'entretien MCE des plantations du ruisseau du Dy et du dessableur;
- prolongement de l'entretien MCE de l'étang de Courgevaux;
- prolongement de l'entretien MCE des plantations de la RC Morat – Düdingen;
- prolongement de l'entretien MCE du ruisseau du Moulin et du mur Evergreen;
- prolongement de l'entretien du reboisement au Sud du Craux Wald et du pont mixte d'Adera;
- report de la reprise MCE des plantations de la RC Morat – Düdingen par le groupe technique (GT);
- report de la reprise de la MCE de l'étang de Courgevaux par le GT;
- report de la reprise de la MCE des plantations du ruisseau du Moulin et du mur Evergreen en bordure de l'autoroute par le GT;
- archéologie: élaboration des rapports préliminaires – A1 et A12 – nouveau contrat de bail à loyer des locaux d'Estavayer-le-Lac avec réduction des surfaces.

A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- l'étude pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour d'En Craux, à l'intersection de la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis, avec la route de Montreux, est en cours;
- les mesures topographiques de surveillance de sept ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Vaulruz – Bulle

- réalisation sur la route d'accès de la jonction de Bulle du giratoire accrochage Nord «La Sionge»;
- l'étude de la mise en appel d'offres public pour la modification de la jonction de Riaz;
- les mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Bulle – Corpataux

- les mesures topographiques de surveillance de quatre ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Corpataux – Fribourg

- jonction de Matran: études, approbation par l'Office fédéral des routes (OFROU) et publication des mesures de circulation dans la feuille officielle pour le réaménagement de la jonction (suppression de deux «tourner-à-gauche»), dans le but de mettre en place le réaménagement provisoire au printemps 2006;
- jonction de Fribourg-Sud: modification du marquage et de la signalisation de la rampe C (sortie en venant de Berne);
- jonction de Fribourg-Nord: études, approbation par l'OFROU et publication des mesures de circulation dans la feuille officielle pour le réaménagement (mise en place d'un giratoire et suppression d'un «tourner-à-gauche» de la jonction), dans le but de mettre en place le réaménagement provisoire au printemps 2006;
- les mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Fribourg – Düdingen

- étude de la modification de la jonction de Düdingen, analyse de son fonctionnement, en relation avec le refoulement sur l'autoroute;
- les mesures topographiques de surveillance de deux ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Düdingen – Flamatt

- les mesures topographiques de surveillance de deux ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

AI Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- TE6: tronçon d'entretien UPlaNNS entre Löwenberg et Gurbriü (5.1 km) à réaliser en 2008. Coûts des travaux estimés à 41 millions de francs;
- TE6: inspection vidéo des canalisations, préparation des données;
- TE6: concept global réalisé, déposé et approuvé par l'Office fédéral des routes (OFROU);
- TE6: étude et suivi du projet;
- TE6: établissement du dossier d'appel d'offres pour le mandat d'auteur du projet, mise en soumission, analyse des offres et adjudication;

- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- inspections périodiques des parties d'ouvrages suivantes: chaussées, revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôture, signalisation, marquage, aménagements électromécaniques (EM), aménagements paysagers;
- intégration des parties d'ouvrages dans le système d'information du territoire (SIT) Arcview.

Les travaux suivants sont terminés:

- inspection de 24 objets avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

AI2 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- P12: tronçon d'entretien UPlaNNS entre Châtel-St-Denis et Semsales, à réaliser en 2006 et 2007 en étroite collaboration avec le canton de Vaud (responsable des travaux entre Châtel-St-Denis et Vevey). Coûts des travaux sur territoire fribourgeois: environ 60 millions de francs;
- P12: travaux préliminaires (réalisation de rampes pour le passage des chasse-neige à Prayoud, adaptation de la berge centrale du pont de la Veveyse-de-Châtel, adaptation des grilles d'évacuation des eaux sur tout le tronçon et autres petits travaux divers): dossier d'appel d'offres, mise en soumission, analyse des offres et adjudication;
- P12: dossier d'appel d'offres pour les travaux principaux: étude, suivi du dossier, mise en soumission, analyse des offres et adjudication;
- P12: établissement du dossier d'appel d'offres pour la Direction des Travaux principaux, mise en soumission, analyse des offres et adjudication;
- TE1: tronçon d'entretien UPlaNNS entre Semsales et Riaz (13.4 km) à réaliser en 2009 – 2010. Coûts des travaux estimés à 115 millions de francs;
- TE1: préparation des données (étude de la problématique de l'évacuation des eaux, des conflits avec la faune, de l'état du revêtement et des autres installations, etc.) dans le but de déposer le dossier du concept global à l'OFROU au printemps 2006;
- TE1: inspection vidéo des canalisations, préparation des données;
- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- inspections périodiques des parties d'ouvrages suivantes: chaussées, revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôture, signalisation, marquage, aménagements électromécaniques (EM), aménagements paysagers;
- intégration des parties d'ouvrages dans le système d'information du territoire (SIT) Arcview;

- Avry-Gumefens: étude, suivi du dossier, préparation de la mise en soumission du projet GC pour le renouvellement des équipements EMS des tranchées couvertes d'Avry-devant-Pont et de Gumefens.

Les travaux suivants sont terminés:

- réfection du revêtement du pont sur le Gérignoz: intervention urgente réalisée en été 2005;
- P12: travaux préliminaires;
- inspection de deux objets avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Les travaux suivants sont en cours:

- P12: rampe de service de Prayoud: reste la pose du tapis (printemps 2006);
- P12: début des travaux du pont autoroutier de la Veveyse de Châtel (travaux hors trafic).

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- inspections périodiques des parties d'ouvrages suivantes: chaussées, revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôture, signalisation, marquage, aménagements électromécaniques (EM), aménagements paysagers;
- intégration des parties d'ouvrages dans le système d'information du territoire (SIT) Arcview.

Les travaux suivants sont terminés:

- inspection de deux objets avant échéance de garantie;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Gravières

Basiléa:

- l'exploitation du gravier est terminée; la remise en culture suit son cours, la fin des travaux est prévue pour le début 2006;
- les travaux pour la remise en état des dépôts et de la démolition de la jonction provisoire à la gravière sont en cours.

Grandvillard:

- la commission d'expropriation a été saisie dans le litige qui oppose le SAR à l'AICEG;
- la remise en état débutera en printemps 2006, l'enquête publique est en cours.

Projet STRADA

Unité de Réalisation A (UR-A):

- intégration des relevés d'état exécutés par l'OFROU pour l'A1 et l'A12.

Divers

- participation au groupe de travail assurance qualité (AQ): FFE/SIA/SPC/SAR;
- participation au CEES: Club environnement, énergie, sécurité;
- audit de contrôle du système qualité effectué par le SQS;
- suivi et adaptation du système qualité plus particulièrement pour l'EMS;
- mise en place de la surveillance des ouvrages du Pavement Management System (PMS) par bassin versant;
- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un système d'information du territoire (SIT);
- relevés topographiques sur les chantiers de l'autoroute;
- mise sur pied des directives pour la surveillance du PMS;
- établissement de divers préavis pour des constructions à l'intérieur des alignements de la route nationale;
- participation au groupe de travail «Routes» dans le cadre du projet Managementinformationssystem Strasse und Strassenverkehr (MISTRA) de l'OFROU.

2. Bridge Management System (BMS)

AI Construction – Aménagement

Section Cheyres – Cugy

- lavage de la charpente métallique du viaduc de Lully;
- compléments d'installations aux cabines de commande des barrières motorisées;
- suivi des garanties d'ouvrages.

Section Greng – Gurbri

- établissement du projet d'exécution et réalisation des travaux pour l'évacuation gravitaire des eaux de drainage de la galerie de sondage du tunnel «Les Vignes»;
- début des travaux d'assainissement (remplacement de l'éclairage) de la galerie technique de Chantemerle (transversale à et sous l'autoroute), construite avant l'autoroute, dans le but de maintenir le passage des conduites d'eau potable et d'électricité;
- report de l'aménagement du passage sur le ruisseau de Chantemerle;
- compléments d'installations aux cabines de commande des barrières motorisées;
- suivi des garanties d'ouvrages.

A12 Construction – Aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- tronçon d'entretien P12: établissement du projet d'exécution et début des travaux de pilotage pour l'élargissement du pont sur la Veveyse de Châtel RN.

Section Vaulruz – Bulle

- élaboration du projet d'exécution et exécution des travaux de l'écran paraphone «La Chapelle» à Riaz.

Section Bulle – Corpataux

- élaboration du projet d'exécution et exécution des travaux de l'écran paraphone «Sus Fey» à Gumefens.

Section Corpataux – Fribourg

- élaboration de l'avant-projet des écrans paraphones de Matran.

Section Fribourg – Düdingen

- projet d'assainissement de la Région de Chamblieux: étude de variantes de protection phonique (paroi anti-bruit, couverture de l'autoroute) accompagnée d'une étude de proportionnalité (opportunité-coûts) et d'une évaluation sur la base du caractère économiquement supportable (NISTRA), en vue du dépôt, début 2006, du dossier de projet d'assainissement pour approbation par le département fédéral responsable.

Section Düdingen – Flamatt

- RAS.

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- inspection périodique de 16 ouvrages d'art;
- inspection de 29 ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- tronçon d'entretien TE6 (Löwenberg – Gurbrü): vérification de la sécurité structurale et parasismique de 18 ouvrages d'art; établissement des dossiers d'appel d'offre pour l'étude du projet d'entretien de 18 ouvrages d'art; début de l'étude du concept d'intervention de 18 ouvrages d'art.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- intervention urgente: réfection du revêtement du pont sur le Gérignoz; réfection de l'intrados du passage inférieur (PI) de la route cantonale (RC) Bulle – Châtel-St-Denis;
- travaux de remise en état du pont de la Veveyse de Châtel sur la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis;

- travaux de remise en état du passage supérieur (PS) AF Fruence-les-Asses, du PI piétons et du mur de soutènement du Vieux-Châtel;
- inspection périodique de quinze ouvrages d'art;
- inspection de quatre ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- tronçon d'entretien P12 (Châtel-St-Denis – Semsales): établissement du projet d'exécution de 18 ouvrages d'art; exécution des travaux préliminaires en berme centrale du pont sur la Veveyse de Châtel RN.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- inspection périodique de treize ouvrages d'art;
- inspection de deux ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- vérification détaillée de deux ouvrages d'art.

Divers

- contrôles annuels des joints de chaussées à peigne sur les ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, avec remplacement des éléments défectueux; établissement d'une procédure de gestion;
- petits travaux sur plusieurs ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation de l'ouvrage;
- participation à des groupes de travail au sein de la VSS et de l'OFROU;
- introduction des données relatives aux ouvrages d'art sur l'A1 et l'A12 dans la banque de données KUBA-DB;
- participation au groupe OFROU pour l'élaboration d'un logiciel de saisie des dégâts in situ et d'un logiciel de saisie des rapports d'inspection pour l'introduction dans la banque de données KUBA-DB;
- participation à la phase test du nouveau logiciel KUBA-Tunnel, en coordination avec l'OFROU;
- mise à jour des plans conformes à l'exécution des ouvrages;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- participation au groupe de coordination du management de la qualité (MQ) comprenant les représentants du canton, de la Société suisse des ingénieurs (SIA), de l'association fribourgeoise des ingénieurs (AFI), de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et du Service des ponts et chaussées (SPC);
- préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique dans GEDARC;
- étude des profils en long pour les nouveaux revêtements des ouvrages d'art du tronçon d'entretien P12.

3. Electrical Management System (EMS)

- Durant cette année, le résultat de la votation du 28.11.2004 et l'acceptation de la nouvelle péréquation financière (RPT) a été un fil rouge autant dans les esprits, que dans toutes les phases des projets en cours.
- Du point de vue EMS, la nouvelle RPT aura de très grands impacts sur la structure des réseaux de communication des différents cantons qui ne formeront, dans quelques années, plus qu'un tout.
- Un projet de gestion du trafic au niveau national a été démarré par l'OFROU, afin de pouvoir, dès l'entrée en vigueur de la RPT, gérer une part importante du trafic depuis une centrale nationale. Ce projet se nomme GT-CH-2008. Le SAR a participé activement aux premières séances.
- La mise en place d'une normalisation du système de gestion, appelé aussi plan directeur, nous permet de nous appuyer sur un outil valable qui est et sera appliqué autant pour les projets de la route nationale que pour les projets cantonaux que sont le contournement de Bulle (H189) et le Pont de la Poya.
- Les fiches d'anomalie émises par l'exploitation des routes nationales (ERN) pour l'année 2005 ont porté sur les installations encore sous garantie de l'autoroute A1, ainsi que sur les premiers défauts de jeunesse du tronçon nouvellement refait entre Ottisberg et Flamatt (P3). En 2005, 32 fiches d'anomalie ont été émises, 30 sont déjà clôturées, deux sont en cours de traitement et font l'objet de négociations avec les entreprises concernées.
- Le CEA (Centre d'Entretien et d'Alarme) à Granges-Paccot a sollicité le SAR pour une participation financière dans la réalisation du renouvellement du SAE (Système d'Aide à l'Engagement). Cette demande a fait l'objet d'une étude, afin de déterminer la part des routes nationales utilisée par ce système.

A1

Section Cheyres – Cugy

- Les contrôles d'ouvrage avant l'échéance de garantie ont été effectués pour sept lots. Quelques avis de défauts ont été émis et les réparations qui en découlaient ont été exécutées ou sont en cours.
- Les installations «détection incendie» des tunnels de cette section posent encore quelques problèmes de stabilité lors de grosses perturbations météorologiques (orages). Cette situation est en cours de résolution avec le fournisseur Securiton.
- Les études pour la mise en conformité des tunnels de Frasses et Sévaz, selon les nouvelles directives fédérales, ont démarré. Celles-ci permettront entre autres, la mise en place de guidage lumineux de part et d'autre de la chaussée.

Section Greng – Gurbrü

- Dans le tunnel «Les Vignes» et la tranchée couverte de Combette, des travaux d'échanges de la visserie sur les ventilateurs ont été réalisés.
- Dans ces mêmes tunnels, des études sont en cours pour la mise en conformité des installations selon les nouvelles directives de l'OFROU. Ces mises en conformité portent sur le système de commandes de la ventilation, la mise en place de guidage optique et l'amélioration des chemins de fuite.
- Les études pour le futur tronçon d'entretien UPlaN S TE6 «Löwenberg – Gurbrü» ont été lancées en automne 2005. Trois bureaux d'études fribourgeois sont en charges de ces études.

A12

- La réhabilitation des installations électriques (câble basse tension et prises, panneaux) entre «Outre-Broye et Ottisberg» a démarré en 2005 et se terminera en 2006. Une part non négligeable des travaux sera dédiée au remplacement des panneaux de signalisation existants par des panneaux rétro-réfléchissants permettant le démontage des sources d'alimentation électriques.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- Les travaux EMS pour les installations du giratoire de l'accrochage Nord de la Sionge ont été adjugés et seront réalisés en début 2006.
- Pour le renouvellement des installations EMS des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens, les études, qui ont démarré en janvier 2005, ont été menées très rapidement. Le projet d'intervention pour approbation définitive a été transmis à l'OFROU en octobre 2005. L'approbation est attendue pour le 1^{er} trimestre 2006.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- Le centre de Fribourg Nord à Granges-Paccot (Police et ERN) a fait l'objet de travaux pour l'intégration définitive des installations EMS du tronçon d'entretien «Ottisberg – Flamatt».

P12 Tronçon d'entretien intercantonal UPlaN S «La Veyre – Outre-Broye» (Semsales)

- Les études ont porté sur la réalisation des dossiers d'appel d'offres. La procédure d'appel d'offres a été lancée. Les adjudications ont été prononcées dans le courant de l'automne. Aucun recours n'a été déposé.

P3 Tronçon d'entretien UPlaN S «Ottisberg – Limite FR/BE»

- Sur ce tronçon, une étude a démarré pour la mise en place de feux clignotants sur les panneaux de signalisation, avant la sortie de Düdingen. Ces clignotants sont actuellement enclenchés en fin de journée. A terme, leur enclenchement se fera via une installation de détection de bouchon et sera dès lors automatisée.

- Les derniers lots EMS ont été réceptionnés au début 2005. A ce jour, il reste à réceptionner la vidéosurveillance et la détection automatique d'incident. Ces deux lots sont liés et cette réception a pour objet la partie informatique au centre de Fribourg Nord. Pour ce type d'installation, il est impératif, avant réception, d'obtenir un maximum d'expérience avec les situations météorologie et d'ensoleillement les plus diverses, afin de fiabiliser le système.
- Suite à quelques problèmes de jeunesse, le tronçon a vécu quelques fermetures de voies, en vue de corrections et adaptation des installations EMS.

4. Appel d'offres

A1 Construction

- BMS: les compléments d'installations dans les cabines des barrières motorisées ont été adjugés pour un montant TTC de 70 013 francs.
- PMS: la participation aux travaux de remise en état sous garantie a été adjugée pour un montant TTC de 57 000 francs.

A12 Construction

- PMS: le giratoire accrochage Nord «La Sionge» a été adjugé pour un montant TTC de 1 575 627 francs.

A1 Entretien

- RAS.

A12 Entretien

- EMS: le tronçon d'entretien P12 «téléphone de routes nationales» a été adjugé pour un montant TTC de 442 759 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «détection de verglas» a été adjugé pour un montant TTC de 441 034 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «système de gestion général» a été adjugé pour un montant TTC de 311 330 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «installations à ciel ouvert» a été adjugé pour un montant TTC de 161 247 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «coffrets de terrain» a été adjugé pour un montant TTC de 81 781 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «installations électriques à ciel ouvert» a été adjugé pour un montant TTC de 153 128 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «installations de vidéosurveillance» a été adjugé pour un montant TTC de 58 400 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien P12 «basse tension» a été adjugé pour un montant TTC de 67 614 francs.
- PMS: le tronçon d'entretien P12 «tronçon autoroutier Nkm 6.43 à 13.51» a été adjugé pour un montant TTC de 35 793 507 francs.

- BMS: le pont sur le Gèrignoz «intervention urgente» a été adjugé pour un montant TTC de 534 950 francs.
- BMS: le remplacement des joints de chaussée sur le viaduc de la Gruyère a été adjugé pour un montant TTC de 294 923 francs.
- BMS: le remplacement des joints de chaussée du pont sur la Sarine a été adjugé pour un montant TTC de 76 387 francs.
- BMS: le tronçon d'entretien P12 «pont sur la Veveysse de Châtel RN» a été adjugé pour un montant TTC de 6 949 079 francs.
- EMS: le tronçon d'entretien Châtel-St-Denis – Düdingen «réhabilitation de l'alimentation basse tension» a été adjugé pour un montant TTC de 149 618 francs.
- PMS: le tronçon d'entretien P12 «travaux préliminaires du P12» a été adjugé pour un montant TTC de 2 700 783 francs.

Le montant total des travaux de construction et d'entretien, adjugés en 2005, est de 49 919 180 francs.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué de multiples vérifications dans trois domaines spécifiques, à savoir le contrôle des différentes factures d'entreprises et de fournisseurs, la vérification des documents élaborés pour les propositions d'adjudication, ainsi que les projets de contrats sur la base de la procédure d'achat de fournitures et de travaux et de la législation sur les marchés publics.

En sus de diverses questions d'ordre mineur relatives aux domaines susmentionnés, 30 rapports internes ont été établis. A noter que le contrôleur des achats a examiné avec attention le rapport d'audit du 1^{er} juin 2005 relatif au tronçon d'entretien A12 UPlaNS P3, effectué conjointement par le Revisorat de l'OFROU et l'inspection des finances de l'Etat de Fribourg. Une note spécifique a été établie à l'intention de la Direction du SAR.

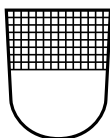
Les nombreuses remarques, observations et autres recommandations formulées dans ces différents rapports ont démontré la pertinence de cette fonction, considérant les actions correctives réalisées qui ont permis d'une part de réajuster le montant de diverses factures et d'établir des propositions d'adjudication et des projets de contrats d'entreprises conformes.

Marchés publics

Le SAR a participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics.

Par son représentant, administrateur et webmaster du site www.simap.ch, le SAR a participé activement à l'exploitation de ce site (cf. rubrique Marchés publics, projet SIMAP, sous chap. Direction) et a également assuré le rôle de formateur pour les futurs utilisateurs.

Dans le cadre général des marchés publics, le représentant susmentionné a également organisé divers débats et autres informations à l'intention des chefs de projets et collaborateurs concernés par les marchés publics.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Chancellerie d'Etat

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Chancellerie d'Etat	3
Conférence des secrétaires généraux	4
Relations extérieures	4
Service des langues	6
Service des élections et votations	7
Presse	7
Secrétariat du Grand Conseil	7
Service d'achat du matériel et des imprimés	8

Chancellerie d'Etat

M. René Aebischer, chancelier d'Etat et 1^{er} secrétaire du Grand Conseil, ayant souhaité prendre une retraite anticipée, a donné sa démission avec effet au 1^{er} juin 2005. Il est entré au service de l'Etat en 1969 en qualité de vice-chancelier d'Etat. Sur la proposition du Conseil d'Etat, M. René Aebischer a été élu en mai 1985 chancelier d'Etat par le Grand Conseil, assumant en même temps la fonction de 1^{er} secrétaire du Grand Conseil.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 de la nouvelle Constitution cantonale et au 1^{er} juin 2005 de la loi du 19 novembre 2004 réorganisant le Secrétariat du Grand Conseil, l'engagement du chancelier ou de la chancelière d'Etat relève désormais de la compétence du Conseil d'Etat puisque le chancelier ou la chancelière d'Etat n'assume plus simultanément la charge de 1^{er} secrétaire du Grand Conseil, cette fonction étant assumée maintenant par un ou une secrétaire général-e élu-e par le Grand Conseil.

Pour remplacer M. René Aebischer, le Conseil d'Etat a engagé, après une mise au concours du poste, M^{me} Daniel-Gagnaux-Morel, ingénieure agronome EPFZ, à Corse-rey.

La nouvelle chancelière d'Etat est entrée en fonction le 1^{er} juin 2005. Elle occupait précédemment la charge de directrice de la Station fédérale de recherches en production animale et laitière (Agroscope Liebefeld-Posieux).

Le Conseil d'Etat a tenu 50 séances, dont 5 entièrement consacrées à l'examen du projet de budget de l'année 2006. Il a adopté 1454 arrêtés (50 séances et 1585 arrêtés). Il a été renvoyé aux Directions pour préavis, rapport ou réponse directe 1126 lettres (1010 en 2004). La Chancellerie a légalisé 3641 documents (4078 en 2004). De nombreuses attestations, déclarations et autres certificats furent également délivrés. Le rendement des émoluments figure aux comptes de l'Etat, sous pos. 3105/431.000.

Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solemnité, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la journée de l'Europe et le Dies Academicus de l'Université de Fribourg ainsi que la messe de Noël.

A la suite de son élection à la Présidence du Conseil national en remplacement de M. Jean-Philippe Maitre, démissionnaire pour cause de maladie, M^{me} Thérèse Meyer-Kaelin a été reçue officiellement par le Conseil d'Etat à Estavayer-le-Lac. Cette réception s'est déroulée à la salle

de La Prillaz et, outre les autorités fédérales et cantonales, la population fribourgeoise y était également conviée.

Le Conseil d'Etat a rencontré pour une séance de travail le Conseil communal de la Ville de Fribourg et le comité de l'Association des communes fribourgeoises.

La traditionnelle rencontre avec les préfets a eu lieu, cette année, dans le district de la Broye.

A la demande du Conseil d'Etat, une séance réunissant les membres de la Conférence des cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée dans les locaux du Théâtre des Osses à Givisiez. A l'issue de cette réunion, les participants ont été invités à assister à une représentation de la pièce «Mère Courage et ses enfants» de Berthold Brecht.

La présentation des vœux de l'An s'est déroulée selon le cérémonial traditionnel. Les présidences du Grand Conseil, des Tribunaux cantonal et administratif, les représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite ainsi que le doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas participaient à cette cérémonie, qui eut lieu dans les salons de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, à Fribourg.

Le Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal réunis) a tenu six séances, pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des personnes chargées de rendre la justice. Le Conseil d'Etat et le Tribunal administratif réunis ont tenu une séance pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des membres de la Commission d'expropriation.

Cinq visites protocolaires ont eu lieu; elles ont permis au Gouvernement de recevoir les ambassadeurs des pays suivants en poste en Suisse: Algérie, Bosnie et Herzégovine, Brésil et Slovaquie. Le Consul général de France à Genève a également été reçu par une délégation du Conseil d'Etat.

Une délégation du Gouvernement a été invitée par l'Ambassadeur de la République de Corée en Suisse.

Il a été invité par le Gouvernement d'Argovie.

Les officiers généraux anciens et nouveaux, qui exercent des activités les mettant en étroite contact avec le canton de Fribourg, ont été reçus par une délégation du Conseil d'Etat.

Il a reçu le Gouvernement du canton de Saint-Gall et celui du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures en visites officielles lors desquelles une excursion aux vignobles des Faverges, domaine de l'Etat de Fribourg en Lavaux, a été organisée.

Lors de leur séance à Estavayer-le-Lac, les membres du Bureau du Conseil national, présidé par la Fribourgeoise Thérèse Meyer-Kaelin, ont été reçus à dîner par le Gouvernement.

Le Gouvernement a également eu l'occasion de recevoir officiellement à dîner les membres de la Délégation du Parlement européen chargée des liens avec la Suisse et la délégation des Chambres fédérales chargée des liens avec le Parlement européen, les membres de la Commission de gestion du Conseil national et ceux de la Commission de politique extérieure du Conseil national.

A l'occasion de la tenue de leurs assises annuelles dans le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'offrir une réception en l'honneur des membres de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. Le Gouvernement a également reçu les membres de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat à l'occasion de leur session de printemps.

Le canton de Fribourg a été l'hôte d'honneur en avril 2005 du Sechseläuten à Zurich. Ce fut l'occasion de mettre en évidence les maints aspects de la vie économique et culturelle de notre canton. Cette présence fribourgeoise fut hautement appréciée par la population de la ville de Zurich et de ses environs.

A l'occasion d'une visite à Fribourg, le Gouvernement a eu l'occasion d'exprimer ses plus vives félicitations au Fribourgeois Nicolas Michel, à la suite de son élection en qualité de secrétaire général adjoint des Nations Unies.

Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et le repas de récollection à l'Abbaye d'Hauterive.

Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises du canton, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. De plus, il a rencontré les directions des différentes succursales Migros dans le canton, ainsi que la direction de la Compagnie Financière Michelin SA.

Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et les anciens chanceliers d'Etat et leurs conjoints.

Egalement dans un cadre plus détendu, le Conseil d'Etat a été associé à la journée de sports d'hiver du Grand Conseil.

Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée jusqu'à la fin du mois de mai 2005 par le chancelier d'Etat et ensuite par la chancelière d'Etat, a tenu 8 séances en 2005 au cours desquelles elle a traité principalement les projets de mise en œuvre de la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration.

Relations extérieures

Service de la coordination des relations extérieures

L'année 2005 a été la deuxième année de pleine activité du nouveau service de coordination des relations extérieures, qui est directement lié à la présidence du Conseil d'Etat et rattaché administrativement à la Chancellerie. Au cours de cette année, le Conseil d'Etat a consolidé les objectifs et priorités de ce nouveau service qui se présentent, de manière synthétique, ainsi:

- renforcer les liens avec la Berne fédérale, en particulier avec la députation fribourgeoise aux Chambres et avec les hautes autorités fédérales;
- assurer une coordination de la participation du canton à différentes conférences gouvernementales (voir ci-dessous: CdC et CGSO), ainsi qu'un examen à plus long terme des développements de la coopération intercantonale et de ses conséquences pour le canton;
- coordonner l'information et les prises de position cantonales sur les questions relatives à l'intégration européenne et aux accords bilatéraux en particulier.

Collaboration intercantonale

Collaboration multilatérale

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières en 2005 auxquelles a participé, pour notre canton, la présidente du Conseil en exercice. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: la politique d'intégration européenne de la Suisse, en particulier le dossier de Schengen/Dublin et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, les mesures de politique financière de la Confédération et leur répercussion sur les cantons (programme d'allègement budgétaire 2004, affectation des réserves d'or excédentaire de la Banque nationale et réforme de la péréquation financière) ainsi que l'organisation de l'Euro 2008. Afin de garantir une meilleure circulation de l'information au sein du Gouvernement et de l'administration cantonale, la coordination des relations extérieures a entretenu une plate forme interne d'information.

Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a tenu quatre assemblées plénières en 2005. Pour

mieux se faire entendre sur la scène fédérale et y défendre les intérêts communs de la région, la CGSO (qui comprend 7 cantons, dont Berne) a décidé de renforcer ses structures de collaboration. Elle s'est dotée d'un secrétariat permanent qui sera installé à Fribourg, dès le 1^{er} février 2006. Bilingue et tout proche de la Berne fédérale, il devrait pouvoir déployer son action avec efficacité pour anticiper les choix politiques pris à l'échelle nationale et faire entendre la voix de la Suisse occidentale.

Au cours de l'année 2005, la CGSO s'est particulièrement préoccupée de l'évolution de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que de la compatibilité entre l'accord cadre intercantonal et la Convention des Conventions.

Espace Mittelland (EM)

Depuis plus d'une année, le Comité gouvernemental estimait que la structure de l'EM ne se révélait pas pleinement efficace, notamment en matière économique, sa vocation première. En 2005, des cantons membres ont souhaité une dissolution de l'EM alors que d'autres, dont Fribourg, étaient d'avis que la région du Mittelland devait continuer à jouer un rôle de pont entre les grandes régions linguistiques de la Suisse ainsi qu'un rôle de stimulation économique.

En avril, le Comité gouvernemental a délivré les mandats nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle organisation. Un groupe de travail des hauts fonctionnaires a préparé un projet prévoyant la création d'une association devant s'ouvrir aux régions, aux villes, aux communes, aux entreprises et à la société civile, en renforçant la vocation économique.

Les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura ont préféré se retirer et ont indiqué qu'ils souhaitaient s'investir davantage dans la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale.

Les statuts de la nouvelle «Association Espace Mittelland» ont été acceptés par les gouvernements des cantons membres, à savoir Fribourg, Berne, Soleure et le Valais. Le but de l'Association EM sera de soutenir la région du Mittelland en tant que communauté à vocation économique. Un bureau fonctionnant sur mandat de prestations veillera à accorder la priorité à la mise en place d'une collaboration axée sur des projets concrets et à assurer la communication et la constitution de réseaux.

La réunion de fondation, regroupant les représentants des milieux économiques et politiques, s'est tenue le 5 décembre 2005 à Berne. Les activités de l'association débiteront le 1^{er} janvier 2006.

Fondation ch

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est chargée de promouvoir la collaboration entre les cantons. En font partie de droit tous les cantons suisses représentés par une ou un de leurs conseillers d'Etat qui se réunissent en assemblée plénière au début de chaque année au moins. Le comité directeur se réunit quatre fois par an. Il est composé de sept membres choisis par l'assemblée plénière annuelle.

Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts en fait partie depuis deux ans.

La Fondation s'occupe principalement du renforcement du fédéralisme au niveau politique et culturel avec un accent prioritaire sur l'échange de jeunes.

Partant de la constatation que la Suisse est un «pays de volonté» («Willensnation»), la Fondation favorise toutes les initiatives, en collaboration avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), susceptibles de créer ce sentiment d'appartenance à un pays uni dans le respect de sa diversité et de ses minorités.

Un concept de Monitoring pour le renforcement du fédéralisme a ainsi été proposé par le comité directeur en 2004 et approuvé par la Conférence plénière et a fait l'objet d'un premier rapport approuvé. Il donne des pistes intéressantes et situe bien l'action que la Suisse est à même d'exercer sur le plan européen et mondial.

Notre pays sert d'exemple privilégié dans le Forum mondial des fédérations localisé au Canada.

La Fondation ch pour la collaboration confédérale organise chaque année trois jours de réflexion pour les conseillers d'Etat de toute la Suisse. Près de cent vingt collègues sont présents. Lors du dernier séminaire, trois thèmes firent l'objet de débats intéressants et furent animés par des politiciens, des professeurs et des journalistes: le défi européen, le fédéralisme, la mise en vigueur de la RPT.

Le canton de Fribourg a eu le plaisir et l'honneur d'organiser, les 15 et 16 septembre 2005, la première Conférence nationale sur le fédéralisme, rencontre qui connut un franc succès et qui fit l'objet de nombreux commentaires dans les médias. L'image de Fribourg, charnière et pont confédéral, fut mise en lumière.

Les autres activités habituelles de la Fondation se poursuivent activement, qu'il s'agisse des échanges de jeunes en premier emploi, de l'édition d'œuvres majeures dans les autres langues officielles, de la volonté confirmée de continuer à apprendre les autres langues officielles pour maintenir la cohésion du pays.

Collaboration bilatérale

Le Conseil d'Etat a rencontré dans le cadre d'une séance de travail le Gouvernement vaudois. Il en a fait de même avec le Conseil-exécutif du canton de Berne. Dans les deux cas, ce sont des sujets et projets intéressants les deux cantons qui ont été abordés, tels la collaboration hospitalière, universitaire, économique.

Affaires fédérales

Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 62 procédures de consultation émanant du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences diverses de chefs de Départements cantonaux.

Comme il l'a fait en 2004 et les années précédentes, le Conseil d'Etat a renoncé à résumer dans son compte rendu

chacune de ses réponses, étant précisé que le membre du Grand Conseil qui le souhaite peut consulter le texte de la réponse auprès de la Chancellerie d'Etat. A relever que ces réponses sont communiquées aux membres de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, ainsi qu'à la presse.

Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales

Le Conseil d'Etat et la députation se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2005 et ont abordé des objets intéressant prioritairement le canton de Fribourg et ses institutions. Une attention toute particulière a été portée aux problèmes de la mise en œuvre, au niveau cantonal, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches, aux projets liés au trafic d'agglomération, en particulier le pont de la Poya, et aux différentes prises de position du Conseil d'Etat à propos de projets fédéraux mis en consultation.

Au cours de l'année 2005, la collaboration entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres s'est encore renforcée. Il a été procédé à un échange plus régulier et plus systématique d'informations. Un «coordinateur» de la députation a été désigné, pour l'année 2005, en la personne de la Conseillère nationale Thérèse Meyer, et sera remplacé, en 2006, par le Conseiller national Erwin Jutzet. La coordination des relations extérieures a par ailleurs assuré une relation plus régulière avec les députés fédéraux, particulièrement lors des sessions et s'est efforcé d'assurer un retour systématique d'information vers l'exécutif cantonal.

Relations avec les autorités fédérales

Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été également organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation avec les conseillers fédéraux Moritz Leuenberger et Christoph Blocher.

Deux manifestations réunissant le Conseil d'Etat et de hauts fonctionnaires fribourgeois de l'administration fédérale ont également eu lieu.

Intégration européenne

Accords sectoriels avec la CE – Bilatérales I et II, élargissement de l'UE

Le peuple fribourgeois, comme la population suisse, a accepté les deux objets de politique européenne qui lui étaient proposés en 2005, à savoir Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation aux nouveaux Etats membres de l'UE. Certains accords adoptés, en particulier Schengen/Dublin, vont requérir de la part du canton un important travail de suivi et de mise en œuvre législative et administrative.

Autres thématiques européennes:

- Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Les Etats Généraux des Régions d'Europe se sont tenus les 24 et 25 septembre 2005 à Strasbourg, pour marquer le

20^e anniversaire de cette organisation européenne. Compte tenu du contexte économique ambiant, les discussions ont porté principalement sur la relance de la croissance, sur l'emploi et sur une meilleure protection de l'environnement.

Le Président de l'ARE a mis l'accent sur le rôle des régions dans le développement économique de l'Europe, en rappelant que la compétitivité régionale dépend de l'innovation, du travail en réseau, des échanges de savoir-faire et d'expériences, ainsi que de la coopération tant interrégionale que transfrontalière.

- Conseil du Léman

Le canton est invité aux séances de ce Conseil et y participe en fonction des objets inscrits à l'ordre du jour.

- Programme INTERREG

Le programme INTERREG est une initiative européenne à laquelle la Suisse est associée. Il tend à favoriser les collaborations entre les grandes régions européennes.

Dans ce contexte, le canton de Fribourg participe activement aux programmes INTERREG III par le biais de plusieurs projets en cours (RENE – Rural Extension Network in Europe; Pocket Guide – Programme touristique avec un Pocket PC; E-motion – Formation juridique par Internet; Réseau alpestre francophone, ...).

Le crédit-cadre fédéral à disposition pour la mise en œuvre de la coopération transnationale est toutefois épuisé, de sorte que le flux des nouveaux projets s'est pratiquement tari.

Service des langues

Le Service a, presque dans la même mesure que l'an dernier, exécuté les travaux de traduction et de contrôle d'actes législatifs pour la Chancellerie d'Etat, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en vue de leur publication dans les recueils officiels de droit fribourgeois ou de leur diffusion auprès du public (communiqués de presse). Depuis cette année, le Service contrôle les projets de lois importantes déjà au stade de la consultation: il analyse leur structure et veille au respect des directives de technique législative. Le Service espère ainsi gagner du temps dans la phase finale de la procédure législative, peu avant la publication. Le nouveau règlement sur l'élaboration des actes législatifs (REAL) a contribué à améliorer l'organisation du travail. En outre, le Service a répondu à des questions linguistiques émanant de l'administration ou de l'extérieur, il a fourni des adresses de traducteurs et traductrices et a collaboré avec des services de l'Etat à l'engagement de collaborateurs et collaboratrices de langue allemande.

Le Service s'est engagé, avec les autres traducteurs et traductrices de l'administration cantonale, dans la rédaction d'une prise de position et de réponses au questionnaire pour l'évaluation des fonctions de traducteurs par EVAL-FRI, 3^e tranche. Le résultat est attendu pour 2006.

La collaboration plus étroite avec l'Université de Fribourg, annoncée dans le dernier compte rendu, s'est développée de manière réjouissante. Le Service a élaboré, avec le Décanat de la Faculté des lettres, la nouvelle terminologie dans le domaine de la réforme de Bologne. La publication d'un lexique bilingue est prévue pour 2006, et les fiches seront introduites dans la banque de données TERMDAT de la Confédération.

Pour le stage de terminologie au sein de la Chancellerie d'Etat, le Service a engagé M^{me} Sabine Anduleit qui élabore, selon les critères terminologiques, les termes techniques et spécifiques du nouveau projet de loi sur les eaux. Une première présentation d'exemples et d'objectifs de ce projet aux représentants du Service de l'environnement a eu lieu, qui a révélé un intérêt certain de la part des personnes présentes.

Service des élections et votations

Votations

Votations fédérales

Trois votations fédérales ont eu lieu:

- le 5 juin 2005, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin (54 678 oui / 37 526 non)
 2. Loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (loi sur le partenariat, LPart) (48 148 oui / 43 740 non)
- le 25 septembre 2005, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur un objet:
 1. Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes (52 407 oui / 36 317 non)
- le 27 novembre 2005, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Arrête fédéral du 17 juin 2005 concernant l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» (39 878 oui / 27 168 non)
 2. Modification du 8 octobre 2004 de la loi sur le travail (Heures d'ouverture des commerces dans les centres de transports publics) (refusé par 40 291 non / 27 298 oui)

Votations cantonales

Deux votations cantonales ont eu lieu:

- le 5 juin 2005, le peuple s'est prononcé sur un objet:
 1. Loi du 14 octobre 2004 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (56 574 oui / 33 076 non)
- le 25 septembre 2005, le peuple s'est prononcé sur deux objets:
 1. Décret du 12 mai 2005 relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole des métiers de Fribourg (68 324 oui / 16 247 non)
 2. Loi du 14 décembre 2004 modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu (refusé par 50 033 non / 31 403 oui)

Referendum

Le 31 mars 2005 le comité «Non au démantèlement des institutions d'intérêt public» a déposé des listes contenant 8638 signatures à l'appui d'une demande de referendum tendant à ce que la loi du 14 décembre 2004 modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu soit soumise au peuple.

La demande de referendum a abouti avec 8 153 signatures valables.

Presse

		2005	2004
Communiqués:	Conseil d'Etat	39	35
	Chancellerie d'Etat	42	39
	Collège électoral	4	2
	Conseil d'Etat et Tribunal administratif réunis	1	1
Conférences de presse:	Conseil d'Etat	2	1
	Chancellerie d'Etat	26	28

Secrétariat du Grand Conseil

La nouvelle Constitution du canton de Fribourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, a institué un secrétariat du Grand Conseil indépendant de la Chancellerie d'Etat avec effet au plus tard au 1^{er} janvier 2007.

Le Grand Conseil, saisissant l'occasion du départ à la retraite de son 1^{er} secrétaire et chancelier d'Etat René Aebischer, a fixé au 1^{er} juin 2005 le début de la nouvelle organisation du secrétariat du Grand Conseil et élu en qualité de secrétaire générale M^{me} Monica Engheben.

La loi du 19 novembre 2004 réorganisant le Secrétariat du Grand Conseil a introduit un article 44e dans la loi portant règlement du Grand Conseil qui prescrit, à son alinéa 3, que «le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de

son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante».

Par mesure de simplification, la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil sont tombés d'accord sur le fait que l'activité du service du Grand Conseil pour l'année 2005 soit relatée dans le présent compte rendu de la Chancellerie d'Etat. Dès l'année 2006, la séparation, au niveau du compte rendu, sera effective.

Pour l'année 2005, comme cela s'est fait au demeurant chaque année, il y a lieu de rappeler certaines statistiques, à savoir:

	2005	2004		
Projets de lois adoptés par le Grand Conseil	19	29		
Projets de décrets adoptés par le Grand Conseil	25	31		
Rapports dont le Grand Conseil a pris acte	10	23		
	dépôts		réponses	
	2005	2004	2005	2004
Motions	50	34	34	18
Postulats	37	27	31	23
Questions	121	90	111	102
			2005	2004
Séances du Grand Conseil			25	24
Séances de commissions			98	95

Service d'achat du matériel et des imprimés

Généralités

Comme il le laissait entrevoir dans son rapport de l'an dernier, le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) a été libéré de sa participation en tant qu'unité-pilote dans l'expérience de Nouvelle gestion publique menée par certaines unités de l'Etat de Fribourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Le SAMI a remplacé son logiciel de gestion commerciale dans le cadre d'un projet-pilote NIGEFI. La mise en œuvre de cette application informatique est intervenue au début septembre 2005. Une formation a été dispensée à l'ensemble du personnel administratif par les responsables du projet. Cette introduction a considérablement modifié les habitudes de travail de l'ensemble du personnel concerné.

A propos des machines et appareils, il convient de relever qu'il est de plus en plus difficile de les faire réparer compte tenu du prix de la main-d'œuvre. Très souvent, le SAMI doit se résoudre à remplacer par du matériel neuf les appareils méritant une simple réparation. Comme par le passé, le SAMI s'est chargé de passer commande auprès de fournisseurs, principalement établis dans le canton, pour les travaux d'impression et d'édition qui n'ont pas pu être réalisés dans son atelier de reprographie et d'impression. Le SAMI a encore effectué les travaux de reliure pour les services demandeurs, principalement le Pouvoir judiciaire, et procédé au microfilmage des documents de l'Etat, en particulier pour les Registres fonciers et le Service de l'état civil cantonal en respect des législations fédérale et cantonale.

Matériel de bureau

Grâce à sa collaboration active avec le Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives (GRAFOSA), d'une part, et à la poursuite de ses recherches d'approvisionnement poussées, d'autre part, le SAMI a pu, dans la grande majorité des cas, contenir les hausses de prix. Pour les consommables informatiques (toners et cartouches d'encre) les prix ont encore une fois sensiblement baissé. Il en a été de même pour les appareils de bureautique qui relèvent des compétences du SAMI (projecteurs multimédia, agendas électroniques, etc.) Le prix des papiers est resté stable; en revanche, le choix proposé par les fournisseurs a tendance à se réduire d'année en année et il devient parfois impossible de conserver le même type de papier en cas de réédition de documents.

Machines et appareils de bureau

Le SAMI a poursuivi son activité dans la ligne adoptée depuis quelques années, continuant ainsi à standardiser au maximum ces équipements. Il doit malheureusement de plus en plus souvent s'adresser à des fournisseurs établis hors du canton de Fribourg car maintes entreprises ont centralisé leurs activités sur un seul site en Suisse ou en Suisse romande. Au début de l'année 2005, le SAMI a procédé à une analyse approfondie des appareils de reproduction et d'impression constituant le parc de l'Etat. Cette analyse a démontré qu'un certain nombre de copieurs méritaient un remplacement. C'est ainsi qu'en accord avec les fournisseurs concernés, près de 80 photocopieurs ont été remplacés par des systèmes numériques de dernière génération. Il est à relever que, conformément aux contrats qui lient le SAMI aux fournisseurs, ces remplacements ont été effectués sans frais supplémentaires pour l'Etat.

Entretien des machines et appareils

Comme indiqué ci-devant, la réparation des machines et appareils devient de plus en plus difficile à cause des prix de la main-d'œuvre. C'est ainsi que le SAMI doit régulièrement mettre au rebut des machines et appareils relativement récents et les remplacer par un nouveau modèle équivalent.

Secteur des imprimés

La fonction du bureau des imprimés est régie par l'arrêté du 18 novembre 1985 sur le statut et les attributions du Service d'achat du matériel et des imprimés.

Pour l'année 2005, il s'est efforcé de rechercher les meilleures solutions à offrir aux services de l'Etat en tenant compte des exigences techniques et financières tout en respectant les délais. Il a poursuivi la négociation des contrats le liant à ses prestataires externes pour les travaux répétitifs.

Le bureau des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès des fournisseurs agréés, ainsi que le conseil technique pour tous les imprimés, publications ou documents de travail.

Chaque travail confié au bureau des imprimés est analysé sur des critères techniques (tirage, format, type de papier,

couleurs, etc.). Si ceux-ci sont jugés compatibles avec les moyens de production du service, le travail sera effectué à l'interne, soit en impression offset soit en numérique (photocopies noir/blanc ou quadrichromie). Aujourd'hui, l'avènement de l'impression à la demande (petits tirages, délais très courts) permet de constater l'évolution croissante de l'impression numérique. En effet, la qualité ainsi que les possibilités offertes par ce genre d'impression permettent d'obtenir un produit final de bonne facture. Cependant, on peut constater que cette évolution est plus accentuée dans l'impression couleurs, qui devient toujours plus performante tant au niveau qualitatif qu'au niveau des coûts.

Le secteur des imprimés a réalisé en 2005 plus de 350 000 copies couleurs, 5 500 000 copies noir/blanc ainsi que près de 2 000 000 d'impressions offset. Il bénéficie toujours de l'aide d'une personne en programme d'occupation principalement occupée à des tâches de finition (assemblage, trouage, pliages spéciaux, etc.). Les chiffres ci-dessus démontrent une légère diminution des tirages numériques en noir, situation provenant principalement de la mise à disposition des unités administratives d'imprimantes ou copieurs toujours plus performants en termes de qualité et de productivité. En revanche, on peut constater une assez forte augmentation des impressions en couleurs, suivant en cela la tendance actuelle. Si les impressions, en nombre absolu ont quelques peu régressé, les travaux annexes, pliage, insertions de pages en couleurs ou de couvertures, reliures semi-industrielles ont considérablement augmenté.

Les travaux d'impression qui ne peuvent être réalisés sur les installations du service sont confiés principalement aux entreprises du canton, du moment que leurs équipements permettent une production de qualité et avantageuse. Pour tout nouveau travail, un appel d'offre est envoyé aux entreprises répondant le mieux aux critères du travail à effectuer. Ces offres sont ensuite analysées et le travail est attribué en tenant compte principalement de l'aspect financier mais également d'une répartition équitable. Le monde de l'industrie graphique a subi une évolution constante ces dernières années. Les nouvelles machines disponibles sur le marché offrent une capacité de production très élevée et peuvent occasionner une baisse de prix sur certains travaux. De ce fait, il est important de vérifier régulièrement que le fournisseur attiré pour un travail régulier possède toujours l'équipement (et le prix) le plus performant pour le produit demandé.

Secteur reliure

Ce secteur a continué à remplir les tâches qui lui sont dévolues et son activité peut être résumée comme suit:

Travaux de reliure artisanale:

Volumes en pleine toile	896
Volumes en demi-toile	129
Volumes en demi-cuir en plein-cuir	24
Emboîtages	340
Restaurations, réparations	260
Grands registres (Etat civil et Registres fonciers)	60
Volumes cartonnés	5
Etuis pour plans	10
Total des volumes	1 754

Travaux de reliure semi-industrielle:

Thermocollage	2 023
Spirale	3 980
Fasback	4 911
Total des reliures semi-industrielles	10 914

Comme par le passé, le personnel de l'atelier de reliure a prêté main-forte au secteur des imprimés pour la finition de documents produits en interne.

Secteur microfilmage

Une modification est intervenue dans le personnel occupé dans ce secteur. Une collaboratrice occupée à un taux de 50 % a quitté son emploi au début du mois de septembre. Pour pallier cette situation, sa collègue a augmenté son taux d'activité.

Ce secteur a poursuivi le microfilmage de documents commandé par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et d'état civil principalement.

Il a en outre prêté ses services pour la mise sur films de documents d'autres unités de l'administration.

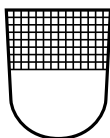
Le nombre de prises de vues réalisées en 2005 s'élève à 89 044 représentant 451 films.

Les collaboratrices du secteur ont encore assuré 16 reportages photographiques sur demande de la Chancellerie d'Etat.

Formation

Une apprentie de commerce a effectué un stage linguistique et deux collaborateurs ont suivi des cours de formation continue à l'Ecole romande des arts graphiques (ERACOM) à Lausanne.

Comme indiqué ci-devant, l'ensemble du personnel administratif et du magasin a suivi les cours dispensés par les collaborateurs NIGEFI en vue de la mise en production des nouveaux modules de SAP (MM et SD).



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Etat des motions, postulats et mandats pendants

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2006

Table des matières

Etat des motions, postulats et mandats pendants	3
1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	3
2. Direction de la sécurité et de la justice	3
3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	4
4. Direction de l'économie et de l'emploi	4
5. Direction de la santé et des affaires sociales	5
6. Direction des finances	5
7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	6
8. Chancellerie d'Etat	7

Etat des motions, postulats et mandats pendants

(Article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Rappel

L'article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil prescrit: «Le Conseil d'Etat fait chaque année, dans son compte rendu, un rapport spécial au Grand Conseil, dûment motivé, sur l'état des motions, des postulats et des mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner».

Ce rapport spécial comprend par conséquent:

- a) les motions acceptées dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- b) les postulats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- c) les mandats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent.

En revanche, il ne comprend pas les motions, postulats et mandats auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu en raison du fait que le délai légal de réponse n'est pas encore échu. Il ne comprend également pas les motions et postulats que le Grand Conseil a refusé de prendre en considération.

Remarque

En vue de son examen par le Grand Conseil, cet état est établi par Direction (y compris la Chancellerie d'Etat).

1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Motion

Maria-Grazia Conti / Antoinette Romanens relative aux subsides et prêts de formation. Cette motion a été acceptée le 11 mai 2005. Le Grand Conseil a prolongé le délai légal de réponse afin que le projet de révision de loi puisse tenir compte des futures dispositions fédérales relatives aux subsides de formation pour le degré tertiaire, ainsi que des standards minimaux d'une éventuelle convention intercantonale pour le secondaire II.

Jacques Baudois / Bernard Garnier relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire. Cette motion a été acceptée le 2 octobre 2001; le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter le délai de présentation du rapport. Ce dernier pourra être présenté dans le courant de l'année 2006, après adaptation du projet de concept aux résultats de la consultation qui a eu lieu en 2004 et prise en compte de la stratégie de l'enseignement des langues décidée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Postulats

Christine Bulliard / Yvonne Stempf relatif à la loi scolaire du 23 mai 1985: ce postulat a fait l'objet du rapport n° 176 transmis au Grand Conseil le 21 décembre 2004 et dont le Parlement a pris acte le 2 février 2005.

Catherine Keller-Studer relatif à la structure socio-éducative: le rapport faisant suite à ce postulat a été intégré dans le message n° 225 transmis au Grand Conseil le 31 octobre 2005 et à la suite duquel le Parlement a voté un décret le 13 décembre 2005.

Jean Deschenaux / Isabelle Joye relatif à la réintroduction des notes à l'école primaire: ce postulat a fait l'objet du rapport n° 235 transmis au Grand Conseil le 14 novembre 2005 et dont le Parlement a pris acte le 15 décembre 2005.

Solange Berset / Jacques Bourgeois relatif à la législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes: ce postulat a été pris en considération le 7 mai 2003 et fera l'objet d'un rapport après valorisation des résultats contradictoires de la consultation sur le projet de concept du sport, intervenue en 2004.

Ursula Krattinger relatif à l'école de jour et temps-blocs aux écoles publiques et *Nicole Aeby-Egger* relatif à la possibilité d'harmoniser les horaires scolaires entre les degrés: ces postulats ont été pris en considération le 11 octobre 2005 et le rapport y faisant suite sera intégré dans le message accompagnant la révision de la loi scolaire.

2. Direction de la sécurité et de la justice

Motions

Christian Ducotterd concernant l'utilisation abusive d'un nom ou d'une marque de boisson alcoolisée lors d'une manifestation, acceptée le 6 mai 2003: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil en 2005.

Joe Genoud / Joseph Binz demandant de donner davantage de compétences et de prérogatives aux polices locales, acceptée le 6 novembre 2003: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2006.

Jean-Jacques Collaud / Charles-Antoine Hartmann demandant une modification de la loi d'organisation judiciaire (composition du tribunal civil en cas de recours), acceptée

le 14 octobre 2004: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil en 2005.

Louis-Marc Perroud / Charles-Antoine Hartmann demandant une modification du code de procédure pénale (tenue du procès-verbal), acceptée le 14 décembre 2004: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil en 2005.

Charly Haenni / Rudolf Vonlanthen concernant la destruction de plants de chanvre, acceptée le 17 novembre 2005: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2006.

Jean-Jacques Collaud / Jacques Bourgeois demandant une modification du code de procédure et de juridiction administrative, partiellement acceptée le 13 décembre 2005: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2006.

Postulats

Denis Boivin concernant la réorganisation des justices de paix, accepté le 12 décembre 2002: un rapport a été présenté au Grand Conseil en 2005.

Josef Fasel concernant les dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques, accepté le 24 juin 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2006.

Antoinette Badoud / Beat Vonlanthen concernant la politique d'information en matière pénale, accepté le 24 mars 2004: un rapport a été présenté au Grand Conseil en 2005.

Michel Losey concernant la suppression du secteur agricole du pénitencier de Bellechasse, accepté le 24 mars 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2006.

Solange Berset / Markus Bapst concernant la prévention des séismes dans le canton de Fribourg, accepté le 22 juin 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2006.

3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Motions

Beat Vonlanthen / Jean-Pierre Dorand demandant la création d'un prix pour la promotion du bilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques, acceptée le 6 mai 2003: cette motion sera traitée dans le cadre des projets de mise en œuvre de la Constitution.

Christine Schneuwly demandant l'élaboration d'une loi sur la police des chiens, acceptée le 25 juin 2003: un avant-projet de loi sur la détention des chiens a été mis en consultation et sera soumis au Grand Conseil au cours du premier semestre 2006.

Georges Godel / Jean-Louis Romanens concernant la péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes, acceptée le 26 mars 2003: cette motion est traitée dans le cadre du projet en cours d'étude de péréquation financière.

Albert Bachmann demandant la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (cantonalisation de l'hygiène des viandes),

acceptée le 16 juin 2004: cette motion est traitée avec la motion Jacques Bourgeois sur l'optimisation des contrôles et la répression des fraudes dans les domaines alimentaires. Une étude est en cours et un projet de loi sera présenté au Grand Conseil en automne 2006.

Antje Burri-Escher concernant la loi relative à l'impôt sur les chiens, acceptée le 16 décembre 2004: suite sera donnée dans le cadre du projet de loi sur la détention des chiens en relation avec la motion Christine Schneuwly.

Denis Grandjean demandant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques, acceptée le 4 mai 2004: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2006.

Michel Monney / Benoît Rey concernant l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, acceptée le 12 mai 2005: suite sera donnée dans le délai légal.

Ueli Johner-Etter concernant le décret sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, acceptée le 14 décembre 2005: suite sera donnée dans le délai légal.

Postulats

Jean-Pierre Dorand relatif au mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres, accepté le 11 février 2003: ce postulat est pris en compte dans le cadre des travaux en cours sur l'étude d'un nouveau système de péréquation financière.

Michel Losey / Joe Genoud concernant une nouvelle clef de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci, accepté le 26 mars 2003: ce postulat est traité dans le cadre du projet de péréquation financière actuellement à l'étude.

Beat Vonlanthen / Jean-Pierre Dorand relatif à la formation politique des jeunes, accepté le 15 juin 2004: un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.

Jean-François Steiert / Charly Haenni concernant les fusions de communes, accepté le 3 février 2005: un rapport sera soumis au Grand Conseil en 2006.

4. Direction de l'économie et de l'emploi

Motions

Louis-Marc Perroud concernant la création d'une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre et *Beat Vonlanthen* concernant la loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre: ces motions ont été acceptées le 12 juin 2002 et suite leur a été donnée par la présentation d'un projet de loi sur le tourisme que le Grand Conseil a adopté le 13 octobre 2005.

Denis Boivin concernant la mise à jour de la législation sur les jours fériés, acceptée le 12 mai 2005: suite lui sera donnée par la présentation d'un projet de loi sur l'emploi et le marché du travail en 2006.

Josef Fasel concernant la question de l'énergie dans le canton/énergie de la biomasse, acceptée le 6 septembre 2005: suite lui sera donnée dans le délai légal.

Postulats

Jacques Bourgeois / Pascal Kuenlin concernant le développement d'une politique régionale forte et coordonnée, accepté le 9 septembre 2003: le Bureau du Grand Conseil a accepté, le 1^{er} octobre 2004, une demande de prolongation du délai d'une année pour la présentation du rapport du Conseil d'Etat; ce rapport sera établi lorsque le concept de politique régionale élaboré par la Confédération sera suffisamment défini pour en tirer des conséquences utiles au niveau cantonal.

Christine Bulliard / Madeleine Genoud-Page concernant la baisse du nombre de places d'apprentissage: responsabilité du Conseil d'Etat, accepté le 9 septembre 2003: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 1^{er} février 2005.

Beat Vonlanthen / Claudia Cotting concernant la promotion économique et la création de places de travail à haute valeur ajoutée, accepté le 23 mars 2004: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 13 octobre 2005.

Heinz Etter / Nicolas Bürgisser concernant l'évaluation d'une adhésion à la Communauté tarifaire Libero, accepté le 12 mai 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2006.

Claire Peiry-Kolly / Solange Berset concernant la demande d'audit du Service public de l'emploi, accepté le 13 octobre 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2006.

5. Direction de la santé et des affaires sociales

Motions

Catherine Keller-Studer concernant la loi d'application de la LAMal (cotisations non payées, retenues sur le salaire), prise en considération le 7 novembre 2001: un groupe de travail, composé de représentants des communes et des services cantonaux, a été nommé et il a été chargé de présenter un avant-projet de modification légale dans le sens de la motion. Ce projet a été transmis au Grand Conseil à fin 2005.

Jacques Bourgeois concernant l'optimisation des contrôles et la répression des fraudes dans les domaines alimentaires, acceptée le 16 juin 2004: le Conseil d'Etat a nommé un comité de pilotage ainsi qu'un comité de projet chargés d'élaborer un projet législatif. Le Grand Conseil sera saisi dans le courant de 2006.

Gilles Schorderet demandant la modification de la loi sur les allocations familiales (seuls les enfants résidant en Suisse ont droit à l'allocation familiale), acceptée le 15 septembre 2004 pour ce qui concerne l'allocation de naissance ou d'accueil et refusée pour ce qui concerne

l'allocation pour enfant et l'allocation de formation professionnelle: un projet de loi a été transmis au Grand Conseil fin 2005.

Damien Piller demandant la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), prise en considération le 23 juin 2005: un projet de modification légale a été transmis au Grand Conseil à fin 2005.

Postulats

Françoise Morel / Antoinette Romanens concernant la cantonalisation des structures sanitaires: hôpitaux, établissements médico-sociaux, aide et soins à domicile, accepté le 11 février 2000: un groupe de travail a été chargé d'étudier la problématique soulevée par ce postulat et il a déposé son rapport au Comité de pilotage en 2003. Ce rapport a été mis en consultation. Le Grand Conseil sera saisi dans le courant 2006.

Françoise Morel / Jacques Crausaz demandant la mise sur pied d'une unité multidisciplinaire de santé des adolescents, accepté le 12 février 2003: il y sera répondu dans le cadre du message accompagnant le projet de loi sur la santé mentale.

Nicolas Bürgisser demandant la création d'une unité de psychiatrie stationnaire pour la partie germanophone du canton de Fribourg, accepté le 15 septembre 2004: il y sera répondu dans le cadre du message qui accompagnera le projet de loi sur la santé mentale.

Anne-Claude Demierre / Yves Menoud demandant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants, accepté le 15 septembre 2004: le Grand Conseil sera saisi dans le courant de l'année 2006.

Anne-Claude Demierre / Jean-Jacques Collaud concernant le revenu déterminant unique, accepté le 16 décembre 2004: il y sera répondu dans le courant de l'année 2006.

Catherine Keller Studer / Christian Ducotterd concernant la création d'une unité mobile d'urgences sociales, accepté le 17 novembre 2005: un rapport sera transmis au Grand Conseil durant l'année 2006.

6. Direction des finances

Motions

Georges Godel / Jean-Louis Romanens demandant de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) afin que les bénéficiaires en capital chez les indépendants soient considérés comme une prestation du pilier 3a et imposés en conséquence, acceptée le 19 mars 2002: le Conseil d'Etat présentera une proposition au Grand Conseil dès que le Parlement fédéral se sera déterminé sur ce même objet pour l'impôt fédéral direct et dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Un projet fédéral a été mis en consultation jusqu'à la fin du mois d'avril 2004 dans le cadre de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés. En juin 2005, le Conseil fédéral a transmis ses propositions au Parlement fédéral; un taux d'imposition réduit est prévu pour les

bénéfices en capital chez les indépendants. A fin 2005, le projet est examiné par la Commission d'économie et des redevances du Conseil des Etats.

Denis Boivin / Claude Masset demandant de modifier la loi sur les droits d'enregistrement afin de supprimer l'impôt sur les successions pour la deuxième parentèle et de diminuer les taux pour les troisième et quatrième parentèles et pour les non-parents, acceptée le 2 décembre 2003: le Conseil d'Etat intégrera cette motion dans un projet de nouvelle loi qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin de la législature 2002–2006.

Denis Boivin / Alex Glardon demandant une baisse de la cote d'alerte dans la loi sur les finances de l'Etat, acceptée le 24 mars 2004: un projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 9 septembre 2005, en tenant aussi compte de l'article 83 de la nouvelle Constitution relatif à l'équilibre budgétaire.

Georges Godel / Bruno Tenner demandant un allègement de la charge fiscale de 10 % sur 5 ans dans la LICD, acceptée le 16 septembre 2004 avec effet à partir de 2007: une première étape a déjà été réalisée à raison de 2,7 % par les révisions de la LICD des 21 juin et 15 novembre 2005 prenant effet au 1^{er} janvier 2006.

Jean-Jacques Collaud / Denis Boivin demandant d'affecter le produit de la vente d'or de la BNS à la diminution de l'endettement, acceptée le 8 septembre 2005 dans le sens des considérants du Conseil d'Etat: la réalisation est en cours au fur et à mesure des échéances des emprunts et dans certains cas par négociations d'échéances anticipées et des conditions de remboursement y relatives.

Antoinette Romanens / Solange Berset demandant une base légale pour définir les buts de l'utilisation du produit de la vente d'or de la BNS, acceptée le 8 septembre 2005 dans le sens des considérants du Conseil d'Etat: les buts ont été déterminés (priorité à la diminution de la dette), sans nouvelle base légale.

Postulats

Beat Vonlanthen / Charly Haenni demandant un rapport sur les applications informatiques à l'Etat de Fribourg en rapport avec la société d'information (guichet virtuel, gouvernement électronique, droit de vote par voie électronique), accepté le 7 mars 2001: un rapport a été présenté au Grand Conseil à la session de mai 2005 sur les réalisations et les travaux en cours.

Solange Berset demandant d'étudier l'élargissement du cercle des affiliés à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, accepté le 13 octobre 2004: un rapport sera présenté au Grand Conseil à l'occasion du projet de loi, en cours de préparation, révisant la loi sur la Caisse.

Alex Glardon / Charly Haenni demandant d'étudier les mesures à prendre pour maîtriser l'évolution financière de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, accepté le 16 mars 2005: ces mesures seront présentées au Grand Conseil à l'occasion du projet de loi, en cours de préparation, révisant la loi sur la Caisse.

Nicolas Bürgisser / Heinz Etter demandant d'examiner les participations financières minoritaires ou minimales du canton à des entreprises externes dans un but de transparence, accepté le 16 mars 2005: la réponse détaillée valait rapport.

Georges Godel / Michel Buchmann demandant d'étudier l'affectation du produit de la vente d'or de la BNS à la diminution de la dette de l'Etat et des communes pour favoriser le développement durable surtout par la baisse de la fiscalité, accepté le 8 septembre 2005 dans le sens des considérants du Conseil d'Etat: la réponse détaillée valait rapport.

Pierre-André Page / Michel Losey demandant d'étudier l'affectation du produit de la vente d'or de la BNS à la diminution de la dette du canton et de la fiscalité, accepté le 8 septembre 2005 dans le sens des considérants du Conseil d'Etat: la réponse détaillée valait rapport.

7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Motions

Hubert Carrel concernant les taxes d'évacuation et d'épuration des eaux usées, acceptée partiellement le 9 septembre 2005 dans le sens des considérants du Conseil d'Etat: à l'occasion de la révision de la LATeC et de l'élaboration de la loi sur les eaux, il sera prévu: – une disposition fixant le report possible de l'échéance des charges de préférence pour les terrains agricoles exploités situés en zone à bâtir; – une disposition permettant aux communes de calculer le montant de la taxe de raccordement pour les biens-fonds exploités à des fins agricoles partiellement construits, situés en zone à bâtir, en fonction d'une surface théorique et d'un indice d'utilisation fixé dans le règlement communal d'urbanisme.

Hans-Rudolf Beyeler concernant l'assainissement des passages à niveau non gardés dans le canton, acceptée le 11 mai 2005: un projet de loi sera soumis dans le délai légal.

Postulats

Bruno Tenner / Claire Peiry-Kolly concernant la gérance des immeubles cantonaux, accepté le 4 mai 2004: le rapport sera présenté en 2006, en même temps que le projet d'ordonnance sur le Service des bâtiments.

Damien Piller / Dominique Viridis Yerly concernant la liaison routière Marly-Matran, accepté le 11 mai 2005: un rapport sera présenté dans le cadre du message concernant une demande de crédit d'engagement.

Nicolas Bürgisser / Jean-Pierre Dorand concernant l'aménagement de la route cantonale entre St-Léonard et l'entrée d'autoroute Fribourg/Nord de deux à quatre voies, accepté le 11 mai 2005: un rapport sera donné dans le cadre du message concernant la demande de crédit d'engagement.

Jean Genoud concernant l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit au réseau routier fribourgeois, accepté le 11 octobre 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

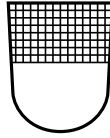
André Schoenenweid / André Magnin concernant le campus universitaire de Pérolles et la circulation automobile, accepté le 16 novembre 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

un groupe de travail chargé d'élaborer la législation y relative. Un avant-projet de loi sera mis en consultation dans le courant de l'année 2006 et le Grand Conseil devrait être saisi du projet au cours du premier semestre de l'année 2007.

8. Chancellerie d'Etat

Motion

Solange Berset / Dominique Rhême demandant une loi sur l'information et l'accès au document, acceptée le 9 février 2001 (délai de deux ans accepté par le Grand Conseil pour la réalisation de cette motion): le Conseil d'Etat a institué



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2005

Conséquences financières et en personnel
des décisions prises par le Grand Conseil
durant l'année 2005

Table des matières

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2005	3
a) Sur le plan du compte des investissements	3
b) Sur le plan du compte de fonctionnement	3
Lois et décrets adoptés durant l'année 2005	4

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2005

(Art. 66 al. 5 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Au cours de l'année 2005, le Grand Conseil s'est déterminé sur 17 projets de lois et 27 projets de décrets. La moitié environ des dispositions discutées et admises, soit 10 lois et 11 décrets, n'ont pas ou très peu d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

a) Sur le plan du compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 7 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 60 239 420 francs. Parmi les principaux projets, il y a lieu de mentionner le crédit pour la construction de l'École des métiers (26,1 millions de francs), le crédit pour le réaménagement et une nouvelle construction pour le Collège de Gambach (11,1 millions de francs) et le crédit relatif au subventionnement de la transformation et de la rénovation de l'Hôpital de Billens (10,7 millions de francs).

b) Sur le plan du compte de fonctionnement

Les répercussions des 7 lois et 9 décrets ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte:

- une double réduction des impôts cantonaux entraînant une diminution annuelle de recettes de 15,7 millions de francs, ainsi qu'une diminution des impôts sur les véhicules à moteur;
- une amélioration, ponctuelle en 2005, des ressources tirées de la part des communes au financement des prestations complémentaires AVS-AI (+ 3,9 millions de francs);
- une augmentation des dépenses nettes de personnel de 7,7 millions de francs en relation avec la création de postes de travail dans le cadre du budget 2006;
- une progression des charges découlant de la mise en place du système des classes relais (de 600 000 francs à 2 570 000 francs entre 2006 et 2010);
- une charge unique de 1,0 million de francs au titre des fusions (4) de communes;
- diverses charges répétitives nouvelles nettes de l'ordre de 0,3 million de francs par an en moyenne.

Hormis un cas significatif, les modifications apportées par le Grand Conseil aux projets du Conseil d'Etat n'ont pas eu de répercussions financières.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières
				annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	171	DSAS	01.02.05	Revenus : + 3 911 500 fr. en 2005 uniquement	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2004	179	DFIN	01.02.05	Aucune incidence financière	
D relatif à l'acquisition de la propriété du Collège de Gambach et à l'octroi d'un crédit d'études en vue d'un réaménagement des bâtiments et d'une nouvelle construction	168	DICS	02.02.05		Dépenses : + 11 100 000 fr.
D relatif à l'organisation d'élections communales générales anticipées dans les communes fusionnant au 1 ^{er} janvier 2006	152	DI AF	16.03.05	Aucune incidence financière	
L introduisant les droits politiques des étrangers et des Suisses de l'étranger	177	DI AF	16.03.05	Incidences financières modestes	
D relatif à la fusion des communes d'Esmonds et Vuarmarens	188	DI AF	16.03.05	Charge unique : + 192 621 fr. (70 % de 275 173 fr.)	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à la fusion des communes d'Autavaux, Forel et Montbrelloz	183	DIAF	16.03.06	Charge unique : + 296 850 fr. (70 % de 424 072 fr.)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs
D relatif aux naturalisations	184	DIAF	16.03.05	Pas d'incidence financière	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2004	188	DFIN	11.05.05	Pas d'incidence financière	
D relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole des métiers de Fribourg	181	DEE	12.05.05		Dépenses : + 26 126 000 fr.
D relatif au subventionnement des travaux de transformation et de rénovation de l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Billens	186	DSAS	13.05.05		Dépenses : + 10 722 420 fr.
D relatif à la fusion des communes d'Agriswil et Ried bei Kerzers	193	DIAF	21.06.05	Charge unique : + 268 380 fr. (70 % de 383 400 fr.)	
D relatif à la fusion des communes de Bollion, Lully et Seiry	199	DIAF	21.06.05	Charge unique : + 239 196 fr. (70 % de 341 708 fr.)	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs	203	DI AF	21.06.05		Aucune incidence financière
D relatif aux naturalisations	200	DI AF	21.06.05		Aucune incidence financière
D relatif à l'initiative "Rabais d'impôt pour les familles"	194	DFIN	21.06.05		Aucune incidence financière
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	195	DFIN	21.06.05		Revenus : - 5 700 000 fr.
L modifiant la loi d'organisation judiciaire (composition du tribunal civil en cas de recours)	185	DSJ	22.06.05		Pas d'incidences financières
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale à Charmey	191	DAEC	24.06.05		Dépenses : + 1 600 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction de la route Hauterive-Arconciel	198	DAEC	24.06.05		Dépenses : + 3 720 000 fr.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D portant approbation de la révision partielle de la Convention scolaire régionale (CSR 2000) de la Conférence des directeurs de l'instruction publique du nord-ouest de la Suisse	196	DICS	07.09.05		Charges : - 166 139 fr.	
D portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées	202	DEE	07.09.05		Charges : + 125 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	209	DIAF	08.09.05		Pas d'incidence financière	
L révisant la loi sur l'aide et les soins à domicile	190	DSAS	08.09.05		Charges : + 22 862 fr. + d'autres incidences non chiffrables	
L sur la Haute Ecole fribourgeoise de travail social	204	DICS	09.09.05	+ 34.60 EPT (intégration dans la statistique)	Cantonalisation de l'école sans charges nettes supplémentaires immédiates	
L modifiant la loi sur les finances de l'Etat (équilibre budgétaire)	206	DFIN	09.09.05		Pas de conséquences financières directes, mais introduction d'une exigence d'équilibre plus contraignante	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières
L relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation	201	DICS	11.10.05		<p>annuelles sur compte de fonctionnement en francs</p> <p>globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs</p> <p>Dépenses : réduction du taux de subventionnement variable d'un projet à l'autre, économies dépendantes des projets qui seront présentés à l'avenir</p>
L modifiant la loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées	212	DSAS	11.10.05		<p>Pas de conséquences financières propres, mais limitation des participations du canton pour les résidents en provenance des autres cantons</p>
L modifiant la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées	213	DSAS	11.10.05		<p>Charges : + 100 000 - 120 000 fr. (45 % à charge de l'Etat)</p>
L modifiant certaines dispositions de procédure pénale	208	DSJ	12.10.05		<p>Incidences financières difficiles à estimer</p>
D relatif à l'acquisition et à l'aménagement d'un bâtiment situé au chemin des Mazots 2, à Friebourg, destiné au Service de pédiopsychiatrie et à l'Inspection des écoles enfantines et primaires de la partie française, région nord, du canton	214	DAEC	12.10.05		<p>Dépenses : + 4 211 000 fr.</p>

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
					<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	sur le tourisme	197	DEE	13.10.05		annuelles sur compte de fonctionnement en francs Charges : + 150 000 fr.
L	modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	219	DFIN	15.11.05		Revenus ; - 10 000 000 fr.
L	modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques	216	DSJ	15.11.05		Revenus : - 355 000 à - 710 000 fr. GC : revenus : - 331 100 fr. supplémentaires en net
D	définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2007 - 2011	215	DIAF	16.11.05		Aucune incidence sur les finances
D	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2006	220	DFIN	16.11.05		Aucun impact financier
D	relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006	221	DFIN	16.11.05	+ 119.83 EPT	Nouveaux postes charge brute : + 14 220 000 fr. charge nette : + 7 747 000 fr. GC : revenus : - 331 100 fr. supplémentaires en net (impôts sur les véhicules)

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2005
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
					annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur la légalisation des signatures	217	DSJ	17.11.05		Pas de conséquences financières	
D portant adhésion du canton de Fribourg au concordat intercantonal sur l'exécution de la détention pénale des mineurs des cantons romands (et partiellement du Tessin)	218	DSJ	17.11.05		Aucune indication chiffrée des incidences ne peut être donnée (fonction du nombre de placements décidés par l'autorité compétente)	
D relatif au fonctionnement et au financement des classes relais	225	DICS	13.12.05	+ 25.70 EPT (de 2006 à 2010)	Charges brutes : + 600 000 fr. (2006) + 2 570 000 fr. (dès 2010)	Dépenses : + 2 760 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une halle à sel, à Chénens, pour les besoins du réseau routier cantonal	231	DAEC	13.12.05		Pas de charges financières nouvelles	
L modifiant la loi sur les agglomérations	232	DI AF	14.12.05		Charges : + 100 000 fr.	
D prorogeant le décret relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg	233	DI AF	14.12.05		Aucune incidence financière	
D relatif aux naturalisations	236	DI AF	15.12.05			